

UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I – Université de Provence
U.F.R. Sciences Humaines

THESE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITE AIX-MARSEILLE I
*Formation doctorale : Développement et changement
dans les modèles culturels et les formes de socialisation*

Présentée et soutenue publiquement

Par

Carole BARTHELEMY

Le 17 décembre 2003

**Des rapports sociaux à la frontière des savoirs.
Les pratiques populaires de pêche amateur au défi de la gestion
environnementale du Rhône.**

Directeur de thèse :
Monsieur Bernard Picon, Directeur de recherche, CNRS

JURY

Madame Chantal Aspe, Maître de Conférence, Université de Provence
Monsieur Sergio Dalla Bernardina, Professeur, Université de Bretagne Occidentale
Monsieur André Micoud, Directeur de recherche, CNRS, rapporteur
Monsieur Raphaël Larrère, Directeur de recherche, INRA, rapporteur
Monsieur José Rose, Professeur, Université de Provence

Le panier de figues

Mon grand-père aimait nous conter des histoires. Celle qui concerne un panier de figues prend place à l'école primaire qu'il avait fréquentée, en Toscane, dans les années 1910. Pour passer d'une classe à une autre, il avait offert à la maîtresse un panier de figues, signifiant par-là, un don de grande valeur.

D'un panier de fruits à une thèse, c'est l'histoire de ma famille qui se raconte, depuis le départ de mes grands-parents de leur pays natal, jusqu'à mon désir d'apprendre qu'ils ont largement encouragé. Cette thèse a peu de choses d'un travail personnel, elle me paraît au contraire insufflée par ce lien chaleureux qui nous relie.

C'est un peu mon panier de figues que j'offre à présent, pour ce bel héritage.

*Pour Ido et Yolande S.,
mes grands-parents.*

Remerciements

Il m'est agréable de remercier l'ensemble des personnes qui, de manière fort diverse, m'ont suivie tout au long de ce parcours universitaire.

Je remercie les membres du jury pour leur participation à cette soutenance de thèse : madame Chantal Aspe, messieurs Sergio Dalla Bernardina, Raphaël Larrère, José Rose et André Micoud (notamment pour son accueil chaleureux au CRESAL lors d'un colloque et nos discussions lors des séminaires de la Maison du Rhône et du réseau SAE).

Je voudrais particulièrement saluer mon directeur de recherche depuis le DEA, Bernard Picon qui m'a, dès le départ, accordé une grande confiance pour la réalisation de mon travail de thèse et des contrats de recherche, qu'il m'a confiés au sein de l'équipe DESMID (Dynamiques Ecologiques et Sociales en Milieux Deltaïques). Je lui dois mon apprentissage du métier de chercheur, qu'il a toujours suivi avec ce mélange de pudeur, d'humour, d'affection et de rigueur qui le caractérise. J'ai ainsi pu participer à l'évolution de ce laboratoire de recherche, du tâtonnement à l'expérience reconnue de l'interdisciplinarité et qui, dans le même temps, est devenu une maison fort conviviale.

Je tiens aussi à remercier Chantal Aspe, qui m'a initiée à la sociologie et à la sociologie de l'environnement. C'est la première personne à m'avoir parlé de l'interdisciplinarité durant ces cours inoubliables de licence du mardi soir. Question de confiance et de fidélité encore ; Chantal Aspe m'a permis de découvrir ce second métier passionnant, l'enseignement au sein de l'IUP DENTES (Département Environnement, Technologies et Sociétés). Ses conseils avisés ont toujours su combler les moments d'égaré durant le cheminement de la recherche, sur lequel elle a toujours porté un regard bienveillant et combien salutaire.

De nombreuses autres personnes croisées le long de ce parcours méritent des remerciements. Première escale : Arles. Tout d'abord, l'équipe du DESMID au grand complet : je remercie Marie, pour avoir lu ce travail, pour m'avoir épaulée dans les charges d'enseignement et pour être devenue « l'amie de maman de Marseille qui parle au téléphone » ; Laurence, qui a porté son regard d'ethnologue sur cette recherche depuis le début et avec qui j'ai surtout partagé les tellines et le phare de Beauduc. Merci à Paul Allard, pour la lecture de la partie historique de la thèse, Alain Dervieux, notamment pour les belles photographies des pêcheurs d'aloses et les nombreux conseils, à Cécilia, « la locomotive émotive » de l'équipe, à Alexandra, Nathalie et Leslie, pour les conseils informatiques. Je tiens aussi à remercier l'ancienne équipe DESMID : Didier Pont, Frank Torre, Yann Nicolas, Evelyne Franquet et Olivier Bardin.

Une escapade vers Marseille où je voudrais remercier l'équipe de l'IUP DENTES et plus particulièrement Claude Monleau, Max Carbonel, Patrick Baudot, Florence Marcadé et Joëlle Fourel ainsi que l'équipe du laboratoire Population, Environnement et Développement. Une halte à Aix-en-Provence pour remercier Marie-Anne et Sylvain.

Suivons à présent le cours du Rhône. Autour du fleuve arlésien, je voudrais remercier Jean-Yves Menella qui m'a ouvert les portes de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, celles du milieu des gestionnaires et des scientifiques et a ainsi permis de financer une partie de ma thèse ; Marie-Hélène Sibille, Régis Viannet pour notre collaboration sur les pêcheurs en Camargue et Philippe Rigaud, « l'historien-détective ». Je m'arrêterai à Avignon saluer Myriam Ditta et remonterai vers Givors, à la Maison du Rhône pour remercier André Vincent et Jacquy Vieux pour m'avoir accueillie, quelques années, au sein de leur structure et intégrée à leurs multiples bonnes initiatives.

Je pense aussi à tous les pêcheurs et les gestionnaires qui m'ont accordé un peu ou beaucoup de leur temps et qui m'ont fait confiance en me livrant leurs propos, que j'espère ne pas trahir. Sans cette participation bienveillante, le travail du sociologue serait vain. Je tiens à remercier Thomas Changeux, Jacques Mielot et Pascal Roche du Conseil Supérieur de la Pêche pour m'avoir confié de nombreuses données. Quant aux pêcheurs, je pense plus particulièrement à Monsieur Morra, « le

Marinier », l'équipe des chasseurs du Gard, Monsieur Simon pour ses saisons inoubliables de la pêche de l'alose, la découverte du « café-pastis » et la dégustation de fameux Côtes-du-Rhône ; Guy Perrault, surtout, et Dominique Audigué pour mon intrusion dans le monde carpiste ; Roland Sellier et Yvon Vanetti pour la pêche en Camargue et le lever de soleil sur les étangs.

Dernière escale, « chez moi ». De nombreuses personnes s'impatientaient que cette thèse finisse (certaines pour aller au restaurant, d'accord, je tiendrais mon pari) ; d'autres pour me voir accéder à un « vrai » travail (enfin, à trente deux ans, ce n'est pas trop tôt). Alors, merci à mes amis et amies : Tony et Nani, Olive et Alex, Amada et Pierre, Patoch et Christelle et leurs enfants respectifs. Je ne serais certainement pas allée au bout de l'aventure sans le soutien inconditionnel de Philippe, de mes parents et des autres membres de ma famille et belle-famille. Et surtout, il y a Léa, notre bonheur, qui me demande déjà pourquoi elle doit aller à l'école. *Alors, il était une fois un petit garçon et un panier de figues...*

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
CADRE THEORIQUE	17
CHAPITRE 1 LA RENCONTRE ENTRE DES PRATIQUES POPULAIRES DE NATURE ET LE MODE DE PENSEE ENVIRONNEMENTAL : DE LA CONTRADICTION A LA LEGITIMITE SCIENTIFIQUE	20
CHAPITRE 2 LE TEMPS LIBRE POPULAIRE : DE L'EXPRESSION DU COLLECTIVISME A DES FORMES POSITIVES DE L'INDIVIDUALISME	34
CHAPITRE 3 USAGES ET GESTION DES RESSOURCES NATURELLES : LE PARTAGE SOCIAL DES SAVOIRS	49
CADRE EMPIRIQUE	70
PREMIERE PARTIE	98
LA PECHE AMATEUR EN EAU DOUCE : UN LOISIR DE NATURE EN « CRISE ENVIRONNEMENTALE ». LA REMISE EN CAUSE CONTEMPORAINE D'UNE GESTION « SOCIO-NATURELLE » HERITEE DU XIX° SIECLE	
CHAPITRE 1 DEPEUPELEMENTS DES COURS D'EAU, GARANTIES MORALES ET SCIENCES DE LA REPRODUCTION. L'AVENEMENT D'UNE GESTION SOCIO-NATURELLE (1849-1941).	102
CHAPITRE 2 LA SACRALISATION GESTIONNAIRE DE LA TRUITE. LA PERIODE GLORIEUSE DE LA PECHE DE LOISIR (1941-1984)	124
CHAPITRE 3 UNE GESTION SOCIO-NATURELLE DESTABLISEE. LA CAUSE ENVIRONNEMENTALE AU SECOURS DE LA CRITIQUE SOCIALE (1984, UNE DATE-CLEF)	140
DEUXIEME PARTIE	200
RESISTANCE ET ADAPTATION AU MODE DE PENSEE ENVIRONNEMENTAL AU SEIN DES MILIEUX POPULAIRES. DES «MANGEURS» D'ALOSSES AUX «CHEVALIERS» CARPISTES	
CHAPITRE 1 LA PECHE AMATEUR : UN ESPACE « D'AJUSTEMENT SOCIAL »	203
CHAPITRE 2 LA RESISTANCE DES PECHEURS D'ALOSSES ET LE CHANGEMENT DISTINCTIF DES CARPISTES	258

TROISIEME PARTIE	284
DES RAPPORTS SOCIAUX A LA FRONTIERE DES SAVOIRS. IMPLICATIONS PRATIQUE ET THEORIQUE DE LA CATEGORISATION SCIENTIFIQUE DE L'USAGE DE NATURE	
CHAPITRE 1	286
GLOBALITE ET DURABILITE POUR UNE GESTION PATRIMONIALE DU RHONE	
CHAPITRE 2	310
GESTIONNAIRES « TECHNOCRATIQUES » ET PECHEURS « PATRIMONIALISES ». LE MELANGE DES SAVOIRS	
CHAPITRE 3	335
LA PART DU SOCIOLOGUE. RETOUR SUR QUELQUES EXPERIENCES INTERDISCIPLINAIRES	
CONCLUSION	343
BIBLIOGRAPHIE	353

INTRODUCTION

L'histoire contemporaine des politiques gestionnaires de la nature s'accorde à distinguer deux périodes majeures. La première est caractérisée par une politique de protection véhiculant le mythe d'une nature vierge qu'il faut préserver des activités humaines (Lefeuvre, 1990). A partir du XIX^e siècle, les naturalistes et les protecteurs de la nature focalisent leur attention sur la mise en défense d'espèces ou d'espaces naturels considérés comme exceptionnels. L'instauration de réserves et de parcs naturels repose sur la volonté de mettre cette nature hors de l'empreinte jugée néfaste des activités humaines. A cette première phase de désocialisation de la nature protégée, a succédé une seconde phase qui se caractérise, au contraire, par l'intégration des facteurs humains. Ce glissement s'exprime de manière aboutie, à partir des années 1980, dans les notions de gestion patrimoniale de la nature puis de développement durable, reliées dans cette citation par Jean-Claude Lefeuvre¹ : « Cette politique de gestion plus globale prendrait en compte l'homme, ses savoir-faire, ses traditions, ses pratiques sociales, ses capacités d'innovation technologique et son environnement naturel et modifié. Cette gestion pourrait être qualifiée d'écologique, c'est-à-dire qu'elle favoriserait le maintien d'une diversité des communautés d'êtres vivants et garantirait une productivité biologique globale élevée au meilleur coût énergétique, tout en satisfaisant au moindre coût économique les besoins sociaux, culturels et esthétiques diversifiés de la société. Garant d'un développement durable, une telle gestion permettrait peut-être de transmettre aux générations futures le patrimoine le plus précieux de la planète Terre : la vie sous toutes ses formes » (*ibid.*, pp. 66-67). Le maintien de la diversité biologique et de l'état des ressources naturelles tout en tenant compte des besoins socioéconomiques des sociétés structure les politiques nationales et internationales de développement durable, institutionnalisées lors du premier Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio, en 1992. Accès sur les besoins des générations futures, le développement durable doit ainsi veiller à la transmission du patrimoine naturel. Celui-ci étend la nature exceptionnelle à l'ensemble des milieux naturels appréhendés dorénavant sous le vocable de la diversité biologique, c'est-à-dire la diversité des formes vivantes, dont le raccourci est le terme de « biodiversité ». La prise en charge institutionnelle de la biodiversité rend compte d'un

¹ - Ecologue, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, directeur de l'Institut d'écologie et de gestion de la biodiversité, président de l'Institut Français de la Biodiversité.

principe porté par la notion de développement durable et qui réside dans l'ajustement de préoccupations globales à des situations locales. *Cet ajustement est un exemple pertinent de la nouvelle place accordée aux sociétés dans les politiques gestionnaires de la nature.*

Au sein des recommandations contenues dans l'Agenda 21 élaboré lors de la conférence de Rio, un principe concerne le rôle central accordé aux peuples autochtones à jouer dans la gestion de l'environnement et du développement durable, en raison de leurs connaissances et de leurs pratiques dites traditionnelles (Roué, 2003). Ainsi, la Convention sur la diversité biologique entrée en vigueur en 1993 reconnaît « le droit souverain » des Etats de gérer leurs ressources génétiques et de préserver leurs savoirs traditionnels, élevés au titre de « patrimoine commun de l'humanité » (Larrère C., Larrère R., 1997, p. 306). Des chercheurs interdisciplinaires anglo-saxons ont alors impulsé des travaux sur les savoirs des peuples locaux dans le cadre de recherches sur les « droits de propriété intellectuelle » liés aux enjeux économiques de l'industrie des OGM (Ducros, Lizet, Micoud, Roué, 1998). Certains de ces travaux ont été menés dans les programmes internationaux de l'UNESCO, comme le programme « Man and Biosphere » et plus récemment, dans le programme, « Systèmes de savoirs locaux et Indigènes »². La notion de TEK *Traditional Ecological Knowledge* désigne les savoirs écologiques traditionnels. Sont élaborées des bases de données pour préserver et diffuser ces savoirs, comme l'initiative menée par la Banque mondiale, « Les savoirs locaux au service du développement » (Agrawal, 2002). La valorisation de ces savoirs autochtones participe de la volonté d'accorder à chaque pays sa propre logique de développement mais elle témoigne aussi de la gestion durable de la nature dont un des principes majeurs est de connaître pour mieux gérer. *La reconnaissance des sociétés locales repose sur celle de leurs connaissances.* Ainsi, l'intégration des activités humaines dans les politiques gestionnaires de la nature transite par un modelage scientifique, c'est-à-dire par leur capacité à produire des savoirs généralisables et applicables au développement durable. Les bases de données sont élaborées dans cet objectif : « d'une part, protéger les savoirs autochtones contre la multitude des pressions qui sapent les conditions dans lesquelles peuples et savoirs autochtones prospèrent, d'autre part, rassembler et analyser l'information disponible et déterminer les traits spécifiques qui peuvent être généralisés et appliqués sur une plus grande échelle au service d'un développement et d'une préservation de l'environnement plus réels » (Agrawal, *ibid.*, p. 326). *Ce lien entre les connaissances de la nature et la reconnaissance des activités humaines dans l'élaboration d'une gestion durable de la nature est le point de départ de la problématique de ma recherche.*

² - dont rend compte un numéro spécial de la Revue Internationale des sciences sociales : « Les savoirs autochtones », septembre 2002, n°173.

Le contexte de l'étude : la patrimonialisation du Rhône

Celle-ci a, tout d'abord, été influencée par la démarche interdisciplinaire adoptée par mon équipe de recherche³. Dans un premier temps, essentiellement composé de biologistes, ce laboratoire avait pour fonction d'analyser la qualité écologique du Rhône en son delta en mesurant, par exemple, les micro-polluants ou encore les poissons et leurs déplacements en période de crue (Nicolas, Pont, 1995). Puis, en 1993, il s'est ouvert aux sciences humaines, principalement en la personne de mon directeur de thèse, Bernard Picon, ce qui a permis d'étendre l'approche biologique à une approche interdisciplinaire des milieux aquatiques. Il m'a alors été proposée d'enquêter auprès des usagers du Rhône. C'est sous un double parrainage scientifique, entre un questionnement sociologique d'une part et des acquis écologiques d'autre part, que s'est construit mon objet d'étude : que se passait-il socialement autour du Rhône dont les chercheurs avaient une connaissance accrue de la qualité des eaux, des mécanismes hydrauliques et halieutiques mais dont les usages, que pouvaient en faire les riverains restaient méconnus? L'entrée de la sociologie au sein du D.E.S.M.I.D. arrivait à point nommé pour ces biologistes qui arpentaient le fleuve depuis une dizaine d'années et semblaient s'étonner d'un « vide social » à la fois concrètement lors de leurs manipulations sur le terrain mais aussi dans le domaine des sciences humaines qui, hormis la géographie et l'économie, n'avait pas envisagé la possibilité de faire du fleuve un objet d'étude. Mon sujet de D.E.A. était ainsi élaboré essayant de comprendre les liens qui se nouaient entre les riverains et le fleuve dans sa partie la plus au sud, d'Avignon à la mer (Barthélémy, 1994). Parmi ces riverains, ce sont les pêcheurs amateurs qui ont retenu notre attention puisque la pratique de la pêche renvoie à des connaissances empiriques qui pouvaient être confrontées à celles détenues par les biologistes. *La pêche de loisir épousait ainsi les formes d'un objet transversal liant dans la recherche, sociologie et biologie.* Une telle démarche interroge les liens qui peuvent exister, au sein de la production scientifique, entre les sciences de la vie et les sciences de l'homme : pourquoi autant de données écologiques sont-elles produites autour d'un fleuve alors que les connaissances sociologiques le concernant restent infimes, locales et parcellaires ? Et surtout, pourquoi la connaissance écologique d'un espace naturel a pour conséquence la mise en place d'une enquête sociologique auprès de ses usagers ? La genèse de ce sujet de thèse témoigne d'un processus interdisciplinaire dans la démarche scientifique. La définition écologique d'un espace naturel semble entraîner de manière concomitante une redéfinition sociale de ce même espace. Il n'est donc plus question de pondérer ce qui relèverait du social et du naturel mais d'interroger plus spécifiquement ce qui relie ces deux constructions sociales, d'abord dans le

³ - Equipe D.E.S.M.I.D. (Dynamiques Ecologiques et Sociales en Milieux Deltaïques) - EA 3293 – Université de la Méditerranée – Aix-Marseille II.

domaine de la production scientifique et par la suite, dans des actions collectives entreprises autour du Rhône.

En effet, si cette réflexion sur ma propre expérience a une quelconque valeur heuristique, c'est qu'elle n'est en rien un épiphénomène mais qu'elle est comparable à plusieurs démarches ayant été initiées autour du fleuve, à partir des années 1990 et que j'ai pu suivre de manière plus ou moins directe pour, au moins, deux d'entre elles. Ces démarches reposent communément sur le postulat que le Rhône est un espace naturel qui, malgré l'aménagement dont il a fait l'objet, doit être valorisé. Deux structures, entre autres, ont pris en charge ces actions de valorisation : l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée (M.R.M.), instaurée à Arles à partir de 1993, fait de la restauration écologique du fleuve son cheval de bataille tandis qu'en 1988 était créée, à Givors, la Maison du Rhône ayant pour objectif de dynamiser socialement, économiquement et culturellement ce même espace fluvial. Toutes deux ont une volonté commune de changement et pour cela, est invoquée la notion de *patrimoine*. Il s'agit de restaurer un milieu naturel abîmé ou de se réapproprier un espace social déserté. Patrimoine écologique et patrimoine culturel apparaissent à la même période et semblent répondre à un processus en voie de redéfinition sociale du Rhône. Des liens se tissent entre ces deux structures au sein d'un réseau, appelé réseau Rhône qui vise à « donner la parole à ceux qui participent à l'émergence d'une autre valeur du fleuve comme objet commun inaliénable »⁴. André Micoud a analysé les mêmes processus de patrimonialisation autour de la Loire, érigée en patrimoine naturel européen par les actions de l'association SOS-Loire Vivante et du Rhône, statué patrimoine culturel par la Maison du Rhône (2000). Pour l'auteur, il s'agit d'une « resémantisation » du lien entre les humains et les objets non humains « objets dont on va voir qu'il n'est pas possible de décider, autre dichotomie convenue, s'ils sont naturels ou culturels » (*ibid.*, p. 229). En effet, cette double requalification du fleuve à la fois naturelle et culturelle observée sur le Rhône est aussi à l'œuvre sur la Loire, avec la création d'un réseau de musées pour le pendant culturel.

Le changement porté par la patrimonialisation du Rhône est aussi observable au niveau des sciences pour lesquelles il constitue un objet d'analyse. André Micoud note que le fleuve aménagé, ce « simple cours d'eau qui s'écoule » est analysé par l'hydrologie, discipline de la géographie physique alors que le fleuve naturel et « vivant » est l'objet de l'hydrobiologie, discipline de l'écologie. La désignation d'un espace vivant correspond aussi au développement de l'anthropologie fluviale au sein de la Maison du Rhône et plus spécifiquement du Centre pour une anthropologie du fleuve, association interne qui

⁴ - «L'embellie du Rhône. Fleuve-patrimoine et devenir des territoires rhodaniens. Une journée d'information, de démonstration et d'échanges organisée par le réseau Rhône », plaquette d'invitation, juin 2002. Le réseau Rhône regroupe une cinquantaine d'institutions suisses et françaises pour étudier et valoriser le Rhône en tant que patrimoine.

rassemble des chercheurs, des enseignants et des étudiants de sciences humaines ayant pour terrain d'études les espaces fluviaux : « Les sciences, c'est-à-dire ces activités théoriques, en l'occurrence celles qui aujourd'hui s'occupent des fleuves, ne sont pas extérieures aux sociétés dans lesquelles elles se développent et qui, à propos des fleuves en particulier, développent d'autres activités imaginaires pour se représenter les fleuves de façon nouvelle, et juridique, pour normer autrement les manières de se comporter à leur égard » (Micoud, *ibid.*, p. 230). Ainsi, autour du Rhône, dès le début des années 1990, s'est mise en place une gestion patrimoniale de la nature, reposant sur des structures valorisant les patrimoines naturel et culturel du fleuve et des connaissances scientifiques provenant à la fois des sciences de la vie et des sciences humaines. Mon travail de thèse résulte de ma participation à ces deux domaines, qui ont en commun de déplacer les frontières entre les objets naturels et culturels.

Un objet social : les rapports sociaux entre les gestionnaires piscicoles et les pêcheurs amateurs

Les pratiques de pêche amateur, que j'avais très partiellement étudiées dans le cadre du D.E.A., se sont révélées être un objet d'étude pertinent aussi bien pour le domaine scientifique interdisciplinaire que celui de la valorisation patrimoniale du Rhône. Ainsi, j'ai été amenée à collaborer avec les deux associations précédemment décrites, l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée et le Centre pour une anthropologie du fleuve. *Celles-ci, dans leur appréhension respective des pêcheurs amateurs, témoignent de la place accordée aux usagers dans une gestion patrimoniale de la nature.* En premier lieu, c'est avec l'association M.R.M. que des contacts se sont établis. Leur principal objectif est de réhabiliter les poissons migrateurs tels l'alose, l'anguille ou la lamproie marine, dont les migrations saisonnières ont été mises à mal par les aménagements de la Compagnie Nationale du Rhône (C.N.R.). Lancée par le ministère de l'Environnement et sa délégation régionale, l'association rassemble de multiples partenaires dont les organisations des pêcheurs amateurs et professionnels, l'Agence de l'Eau du bassin Rhône Méditerranée-Corse et la C.N.R.. Restaurer les espèces piscicoles migratrices est conçu comme la garantie de la restauration écologique du fleuve d'une manière globale. L'association mène plusieurs activités : des actions techniques pour adapter les barrages au franchissement des poissons, des actions de protection et de gestion des milieux, de communication auprès des collectivités locales et des recherches scientifiques pour comprendre la migration des différentes espèces piscicoles. C'est dans ce cadre que j'ai réalisé une première enquête auprès de pêcheurs amateurs, les pêcheurs d'aloses dits aux engins, en l'occurrence un filet fixe, appelé *carré* ou *carrelet* (Barthélémy, 1995). Ces pêcheurs, situés lors de la migration de l'alose, en aval du premier barrage que rencontrent les poissons depuis la mer et utilisant une technique de

pêche « comptabilisable » (le pêcheur plonge et relève son filet régulièrement dans le courant), pouvaient constituer un groupe témoin du prélèvement d'aloses effectué dans le Rhône. En estimant ce stock prélevé, peut être alors envisagé l'ensemble du stock migratoire. Le recours aux captures effectuées par les pêcheurs amateurs ou professionnels est souvent effectué par les hydrobiologistes. Elles leur servent d'indicateurs et de repères quantifiables. Il m'a donc été demandée d'enquêter auprès des pêcheurs d'aloses pour comprendre leurs techniques de pêche afin de mettre en place un suivi scientifique de la pêcherie. Celui-ci a été élaboré dès l'année suivante et est reconduit depuis, chaque saison (Barthélémy, Mazens, 1996). Pendant deux saisons, j'ai donc représenté l'association auprès de ces pêcheurs, endossant de multiples rôles ; enquêtrice au départ, chargée de relever les captures d'aloses parfois et sollicitée de part et d'autre pour faire passer des messages de mécontentement, le plus souvent, de la part des pêcheurs et de tentative de ménagement de la part des membres de l'association. J'ai ainsi eu la possibilité d'observer le fonctionnement de l'association M.R.M. qui s'est vite révélée être un objet d'études en soi et de l'autre côté, l'attitude des pêcheurs face à ce nouvel acteur qui s'appropriait dans un registre radicalement différent la même espèce piscicole. Cette fois-ci, la rencontre entre l'écologie et le social ne se faisait plus au sein du milieu scientifique mais entre les nouveaux gestionnaires d'un espace naturel et certains de ses usagers. La question alors suscitée se posait en ses termes : *comment intégrer des usagers du fleuve dans le cadre d'une nouvelle gestion ou que faire avec les sociétés locales lorsque le milieu naturel qui les supporte est en voie de transformation ?* Mon objet d'étude s'est donc étendu des pêcheurs amateurs à leurs rapports avec les gestionnaires piscicoles. Cette catégorie représente les divers organismes qui se préoccupent, de manière plus ou moins soutenue, des milieux piscicoles rhodaniens et qui sont, pour la plupart, représentés au sein de l'association M.R.M..

La restauration écologique de la migration de certaines espèces piscicoles accorde une place particulière aux pêcheurs d'aloses aux engins. Ces derniers vont être alors considérés comme représentants d'un patrimoine culturel fluvial, des dépositaires d'une technique de pêche de moins en moins pratiquée. L'association trouvait auprès de ces pêcheurs la figure incarnée d'une culture rhodanienne venant conforter la logique écologique. Le pêcheur est ainsi instrumentalisé dans les processus patrimoniaux. Il est reconnu comme usager des lieux à condition de participer aux tâches scientifiques et de correspondre à l'image du pêcheur local. *Ce pêcheur est, ce que j'appellerai, « le pêcheur patrimonialisé », c'est à dire une construction sociale qui émane de celle du fleuve érigé en patrimoine de nature.* Et il convient de préciser que dans cette perspective, mon travail a pu dans une certaine mesure contribuer à l'élaborer, du moins, donnait-il des arguments pour le conforter. La patrimonialisation culturelle du Rhône catégorise, de la même manière, les pêcheurs. Le programme engagé en sciences sociales au sein du Centre pour une anthropologie du fleuve a

pour but d'analyser et comprendre les rapports entre l'homme et le fleuve. Les recherches donnent ensuite lieu à des expositions et des animations culturelles visant à dynamiser le rapport au fleuve au niveau local (la Maison du Rhône est un établissement municipal) mais aussi à un niveau régional. Labellisé « Pôle d'économie du patrimoine », des projets économiques sont également élaborés. Etant associée aux divers séminaires organisés par l'association, c'est à nouveau la figure du pêcheur rhodanien qui a été reconstruite à travers mon objet de thèse. Lors d'une exposition intitulée « L'amour du Rhône », un pêcheur spécifique était présenté comme « une figure de la modernité »⁵. Il s'agit du carpiste, pêcheur amateur spécialisé dans la traque des carpes. Les carpistes constituent, en effet, le second groupe social de pêcheurs amateurs faisant partie de mon corpus de données. Ces pêcheurs pratiquent une technique importée d'Angleterre à la fin des années 1980, nécessitant un imposant matériel, en partie électronique et qui consiste à relâcher le poisson une fois pêché. Ce geste est appelé le no-kill (ne pas tuer) et a abouti à la constitution de nouvelles associations de pêcheurs se regroupant sous le label de « carpistes pratiquant le no-kill ». Dans la perspective de recherche du Centre pour une anthropologie du fleuve, le carpiste apparaît comme un nouvel usager. Trois types de « culture fluviale locale » sont, en effet, envisagés : les pratiques « exogènes », qui prennent forme ailleurs que sur le fleuve, la génération de la rupture, qui a connu le fleuve non aménagé et enfin, les nouveaux métiers du fleuve⁶. L'histoire contemporaine du Rhône est ainsi divisée à partir de la *rupture*, signifiant l'appropriation par la Compagnie Nationale du Rhône de l'espace fluvial. Le carpiste apparaît alors comme un pratiquant exogène, qui découvre le fleuve dans sa forme actuelle et intègre ses aménagements dans sa propre construction de la nature (Barthélémy, 1999). Le pêcheur permet ainsi de penser le changement social ; si le pêcheur d'aloses représente cette culture de la rupture (les pêcheurs d'aloses sont, en majorité, âgés de plus de 60 ans et pêchaient l'alose avant les travaux), le carpiste représente celle de la « modernité ». En 2001, une autre exposition intitulée « Alors, ça mord ? » sera, par la suite, entièrement consacrée à la pêche. A nouveau, le pêcheur amateur est convoqué dans une revalorisation du Rhône comme un pratiquant essentiel de la culture fluviale.

Le Rhône statué patrimoine naturel et culturel met au même rang les poissons et ceux qui les traquent. Cette équité de considération n'est possible que dans un cadre contextuel particulier que représente le recours systématique à l'argumentaire scientifique. *Le « pêcheur patrimonialisé » est un instrument de la mesure scientifique.* Pour les écologues, il est un maillon de l'écosystème fluvial et un collaborateur potentiel sur le terrain ; pour les anthropologues et sociologues, il est le symbole des relations entre l'homme et le fleuve qui se perpétuent, malgré les ruptures, et vient justifier, au final, des actions sociales entreprises

⁵ - in Journal de l'exposition, « L'amour du Rhône », Maison du Rhône, janvier 1999.

⁶ - « Le Rhône aménagé. Entre cultures techniques et cultures locales », document de synthèse, Maison du Rhône.

au nom de la « vie » du Rhône, qu'elle soit sociale ou biologique. *Ma démarche a donc consisté à étudier la genèse de ce « pêcheur patrimonialisé », en tant qu'élaboration d'une nouvelle catégorie sociale d'usagers et de ses conséquences quant à l'appropriation du fleuve.* La spécificité de la construction de cette nouvelle catégorisation est portée par la gestion patrimoniale de la nature qui repose sur deux éléments essentiels, l'acquisition de connaissances scientifiques et la perception d'une nature qu'il faut gérer pour assurer sa transmission aux générations futures, caractéristiques du « mode de pensée environnemental », notion que j'emprunte à Chantal Aspe (1995). Cette notion repose sur la représentation patrimoniale et systémique des rapports entre la société et la nature. La spécificité de ce mode de pensée réside dans un déplacement significatif des enjeux sociaux qu'il implique. En effet, les classifications usuelles exprimées en termes de classes sociales répondent à un partage social issu des rapports sociaux au sein de l'appareil de production. Le mode de pensée environnemental déplace l'ordre des rapports sociaux et les décale vers le domaine de l'idéologique, des valeurs et de la culture. Sur le Rhône, ni les gestionnaires ni les pêcheurs ne sont propriétaires du fleuve. Par contre, chacun va légitimer son usage de la nature par des acquis sociaux différents. Et la différence de ces acquis repose essentiellement sur les connaissances et les savoirs détenus par chaque groupe social. Le contexte environnemental est marqué par la prédominance du recours à la science pour expliquer, gérer et même apprécier à un niveau plus « ludique » la nature. *C'est dans ce recours à l'expertise scientifique que réside, selon moi, la spécificité du mode de pensée environnemental et des nouveaux clivages sociaux qu'il engendre.*

Ainsi, il serait facile d'associer les savoirs « populaires » aux usagers « populaires » et les savoirs scientifiques aux gestionnaires. J'ai voulu me détacher de ce type de lecture en réfléchissant à ces rapports sociaux non pas en terme d'équivalence mais en terme *d'interactions entre la production de connaissances et la construction de catégories sociales.* Comment qualifier, par exemple, les savoirs dits populaires ? Est-ce dans l'opposition aux savoirs scientifiques ou par le fait d'être portés par des individus de milieux populaires ? Choisira-t-on les définitions proposées par les anthropologues ou celles plus contemporaines, à l'œuvre dans la conservation de la biodiversité ? Savoirs empiriques et savoirs scientifiques sont-ils si hermétiques les uns par rapport aux autres ? Je pourrai ainsi multiplier les questions pour montrer que cette difficulté à classer objectivement les savoirs et ceux qui les détiennent est, en fait, un enjeu social contemporain primordial autour de la gestion de la nature. C'est bien parce que les actions environnementales reposent sur la lecture savante de la nature, que les usagers sont interpellés au nom de leurs savoirs. Cette perspective « culturelle » propose ainsi une grille de lecture des rapports à la nature qui ne sont plus seulement de l'ordre de l'usage mais de l'ordre de la connaissance. On n'est plus pêcheur mais dépositaire d'un savoir sur les poissons ; chasseur mais fin connaisseur du gibier, etc....

L'hypothèse centrale de mon travail est donc la suivante :

Le mode de pensée environnemental, élaborant en principe normatif la connaissance scientifique de la nature, est porteur de changement social dans les rapports sociaux autour de l'appropriation de la nature. Le changement ne réside pas seulement dans l'imposition de nouvelles normes d'usage mais dans la diffusion de ce nouveau mode de pensée qui va permettre de donner un sens « nouveau » à des pratiques de nature, pouvant alors générer, à leur tour, un processus de changement. Je parlerai, à ce propos, de diverses formes d'acceptation du mode de pensée environnemental, pour mettre en évidence le caractère protéiforme du « sens » environnemental accordé par les acteurs à leurs pratiques.

Les rapports sociaux entre les gestionnaires piscicoles et les pêcheurs amateurs sont ainsi envisagés sous le signe du changement social. Mais, mon approche relève d'une démarche compréhensive dans la tradition weberienne, qui vise à reconstruire le sens que les acteurs assignent à leurs activités (1905, 1922). On s'attardera alors à étudier les conséquences de la diffusion du mode de pensée environnemental dans les rapports sociaux entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires piscicoles mais aussi au sein de chaque groupe social. Les trois parties qui organisent ma démonstration suivent ce raisonnement :

*- la première partie repose sur une appréhension globale des changements survenus dans les rapports sociaux entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires piscicoles. Pour ce faire, j'ai appliqué une démarche historique pour mettre en évidence le fait que la gestion des milieux piscicoles liée à l'encadrement institutionnel des pêcheurs amateurs date de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ce détour permet de suivre l'évolution de cette gestion et de la pratique amateur de la pêche jusqu'à l'avènement du mode de pensée environnemental. Il s'avérait d'autant plus nécessaire puisque la pêche de loisir n'a jamais fait l'objet d'une analyse très approfondie et reste globalement méconnue. La lecture des enquêtes statistiques réalisées au niveau national montre la forte inscription de ce loisir au sein des milieux ouvriers et populaires⁷, auxquels appartiennent la majorité des pêcheurs rencontrés au bord du fleuve. Mon travail se trouve ainsi enrichi d'un champ de réflexions supplémentaire : les rapports *populaires* à la nature et à la mise en œuvre de sa gestion patrimoniale.*

- l'objet de la deuxième partie est donc d'étudier plus spécifiquement le monde des pêcheurs amateurs et les conséquences de la diffusion du mode de pensée environnemental auprès de ces usagers. Je n'ai pas dissocié l'analyse des formes divergentes d'acceptation de ce mode de pensée, entre les pêcheurs d'aloses et les carpistes d'une compréhension globale

⁷ - Je m'étends plus longuement sur le choix de l'adjectif *populaire* dans le cadre théorique.

de la pratique populaire de la pêche amateur. Ainsi, peuvent être comparées deux manières différentes au sein d'une même culture populaire d'envisager la relation à la nature et à la protection de l'environnement, soulignant le dynamisme de cette culture. Celui-ci transite par l'abandon, la transformation ou au contraire, par la persistance et l'affirmation de certaines pratiques et valeurs.

- enfin, la troisième partie propose une approche qualitative des rapports sociaux entre les gestionnaires piscicoles et les pêcheurs amateurs éprouvés autour du Rhône. La rencontre entre les pêcheurs d'aloses et l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée et celle entre les carpistes pratiquant le no-kill et les institutions en charge de l'application du droit de la pêche sont deux cas d'étude de la mise en application d'une gestion durable de la nature et de sa confrontation avec les usagers. Il s'agit de mesurer les conséquences d'une telle confrontation en terme de changement social mais aussi de réfléchir au rôle du sociologue quant à sa participation et son analyse des politiques gestionnaires de la nature.

CADRE THEORIQUE

Elaborer une réflexion sociologique sur la pêche amateur, se heurte, dans un premier temps, à un « vide analytique ». En effet, ce loisir ne relève pas d'un objet d'étude pour les sciences humaines. C'est à cette constatation qu'aboutit Bernard Picon, après avoir analysé les résultats d'une enquête Modes de Vie réalisée par l'INSEE entre 1988 et 1989, portant sur les pratiques de chasse, pêche et cueillette : « Quant à la pêche, il faut se rendre à l'évidence d'une troublante absence des sciences sociales dans l'analyse de celle-ci comme pratique amateur. Les travaux de sociologie ou d'ethnologie sont relativement abondants en ce qui concerne la pêche professionnelle. Mais ces disciplines ignorent le pêcheur à la ligne. La pêche à la ligne est le seul loisir de prélèvement dont certaines dimensions sociales se révèlent atypiques par rapport à celles de la chasse et de la cueillette. [...] Ne serait-ce pour cette raison que les sciences sociales ont, jusqu'à présent « oublié » cette activité, parce que ne rentrant pas dans nos représentations dominantes qui ont tendance à associer activités de collecte et ruralité ? » (1991, pp. 91-92) La distinction essentielle réside dans le détachement de la pêche de la culture paysanne, pratique qui est exercée en milieu rural mais aussi urbain et majoritairement exercée par des ouvriers (21% des pêcheurs) et des individus appartenant aux professions intermédiaires (19%). Selon le sociologue, l'oubli de la pêche amateur est en partie lié au présupposé qui associe les pratiques de prédation au seul monde rural. Les travaux contemporains sur la chasse et la cueillette ont été réalisés dans le cadre de la sociologie rurale et lors des prémices de la sociologie de l'environnement⁸. C'est donc en observant l'espace rural que les chercheurs ont « trouvé » les chasseurs mais, les milieux piscicoles échappent à un tel partage de l'espace.

La lecture d'enquêtes statistiques supplémentaires⁹, qui corrobore la forte présence d'ouvriers dans l'exercice de la pêche amateur, m'a amenée à chercher du côté des loisirs

⁸ - Le numéro spécial d'Etudes Rurales consacré à la chasse et la cueillette présente la plupart des travaux réalisés dans ce domaine (1982).

⁹ - L'analyse de ces enquêtes statistiques est présentée dans la première partie des résultats.

ouvriers. Certains sociologues y consacrent, effectivement, quelques lignes (Dumazedier, Ripert, 1966, Verret, 1988, Schwartz, 1992). L'enquête initiatrice sur les loisirs réalisée par Joffre Dumazedier et Aline Ripert à Annecy, en 1957, montre que le taux de pêcheurs s'élève à 26% de la population totale (1966). L'apprentissage de la pêche est le fait des urbains envers les nouveaux arrivants, notamment des ruraux. Michel Verret en fait « un grand loisir ouvrier » qui, prétendant à la solitude, concourt au contraire à une forte sociabilité : « Ainsi de la pêche même, grand loisir ouvrier qu'on eût dit de solitude et de ressourcement intime : face à face pacifique avec l'eau, autant qu'avec le goujon, petit vertige papillonnant de l'oubli, où les nerfs se refont. Et bien, non la pêche elle-même en cette classe est toute entière sociale. Occasion, le plus souvent d'emmener la famille ; objet de préparatifs techniques (vers, lignes), où tout le voisinage est souvent engagé ; prétexte (on ne peut pas toujours rentrer bredouille) de cuisine, d'invitations, de dons et contre-dons ; et quelle que soit la modicité de l'exploit (le trophée heureusement est périssable), support de conversations en tous lieux de célébration de l'expertise. C'est-à-dire partout : à la table de famille, au comptoir du café, au vestiaire de l'usine... » (Verret, 1988, p. 93). D'Olivier Schwartz, ayant travaillé « sur le monde privé des ouvriers », émane la proposition suivante : « C'est dans cette perspective qu'il faudrait réexaminer, pour en enrichir l'analyse, une pratique comme celle de la pêche, qui tient une place si importante dans les loisirs des hommes à l'intérieur des sociétés ouvrières » (1992, p. 127). Pour parfaire cette synthèse, rajoutons les travaux suivants. Alain Corbin a consacré un chapitre de l'ouvrage collectif « L'avènement des loisirs 1850-1960 », à l'émergence de la pêche à la mouche, en France, durant la seconde moitié du XIX^e siècle (1995). Laurence Bérard a traité de la pisciculture et des attentes des pêcheurs amateurs quant au poisson de pêche « idéal » dans une réflexion sur le « sauvage et le domestique » (1994). Enfin, Jean-Pierre Destand, ethnologue, propose une analyse de la pêche des daurades à Sète comme un haut-lieu de la sociabilité locale (1994).

Au vu de ces données éparses, il s'avérait nécessaire d'élaborer un cadre conceptuel, afin de rendre compte de la pertinence de la pêche amateur, en tant qu'objet sociologique. J'ai donc procédé, en fonction de la problématique précédemment présentée, à trois catégorisations possibles de cet objet :

- la première l'associe à *une pratique de nature*. Ce vocable a été développé dans le cadre de la sociologie de l'environnement pour analyser les conflits d'appropriation de l'espace, autour de pratiques de nature socialement différenciées. Dans cette perspective, les pratiques populaires de nature, dont la chasse a été un des thèmes d'analyse privilégiés, ont été, pour la plupart, considérées comme une forme d'opposition aux normes et aux valeurs portées par le mode de pensée environnemental. La culture populaire, qui s'exprime dans les pratiques de nature,

serait-elle hermétique aux principes de la protection de l'environnement ? C'est cette interrogation qui structure le premier chapitre de ce cadre théorique.

- la seconde catégorisation de la pêche amateur que je propose, est celle *d'un loisir ouvrier et par extension, populaire*. Diverses approches sociologiques soulignent les principales caractéristiques des loisirs ouvriers, qui peuvent être rapportées à la pêche amateur. Il s'agit aussi de se positionner théoriquement quant à l'appréhension des loisirs populaires.
- Enfin, la dernière catégorisation associe la pêche à *un usage des ressources naturelles*. Cette réflexion s'inscrit à nouveau dans le champ de la sociologie de l'environnement mais plus spécifiquement dans l'étude des rapports sociaux entre usagers et gestionnaires.

CHAPITRE 1

LA RENCONTRE ENTRE DES PRATIQUES POPULAIRES DE NATURE ET LE MODE DE PENSÉE ENVIRONNEMENTAL : DE LA CONTRADICTION A LA LEGITIMITÉ SCIENTIFIQUE.

Les analyses sociologiques, qui portent sur l'émergence des préoccupations environnementales montrent qu'elles sont majoritairement le fait des couches sociales dites « moyennes et intellectuelles », soucieuses d'infléchir les politiques locales et nationales de gestion de la nature (Aspe, 1991, Barthélémy, Weber, 1989, Buhot, 1985, Kalaora, 1993, Picon, 1995). La création d'espaces naturels protégés (parcs, réserves, conservatoires de nature) s'accompagne d'une normalisation de l'usage et de la fréquentation de ces espaces. Les usagers de la forêt de Fontainebleau observés par Bernard Kalaora (1981) ou les utilisateurs des milieux protégés en Camargue étudiés par Bernard Picon (1985) rendent compte d'un usage distinctif de la nature. A des milieux naturels considérés comme riches au niveau écologique et protégés, correspondent des manières nouvellement normées de se comporter. Bernard Picon a ainsi montré comment la protection de plages sur le littoral camarguais a éloigné de ces espaces des utilisateurs issus des milieux populaires et a favorisé, au contraire, leur appropriation par des individus des couches moyennes urbaines : « En bref, lorsqu'on limite l'accès à un espace au nom de la protection de la nature, on assiste à une augmentation du niveau culturel des gens qui le fréquentent et de la distance géographique qui les sépare du lieu protégé» (*ibid.*, p. 198). Non seulement l'usage de la nature protégée implique le respect de réglementations mais il est aussi associé à un mode de fréquentation perçu comme une activité culturelle : « « Naturaliser » l'espace rural c'est aussi le « culturaliser », en faire un objet culturel relevant d'une perception intellectuelle et esthétique » (Chamboredon, 1985, p. 150). La nature est ainsi appréciée pour ses valeurs esthétiques et paysagères mais aussi à travers les démarches scientifiques qu'adoptent les initiés pour l'observer. Cette seconde forme d'appropriation de la nature tendrait même à supplanter la première : « Le modèle « écologiste » ne tiendrait-il pas aujourd'hui à se substituer au modèle esthétique comme forme élitiste du rapport à la nature ? » (Aspe, 1999, p. 59).

Ces nouvelles formes d'appropriation des espaces naturels, basées sur une lecture esthétique, intellectuelle ou scientifique de la nature suscitent des conflits sociaux avec des usagers qui ne partagent pas les mêmes grilles de lecture. C'est essentiellement à travers cette notion de conflit, que les sociologues de l'environnement ont produit une analyse concernant les pratiques populaires de nature.

I – Autour des conflits de l'appropriation de la nature, une approche déterministe des pratiques populaires.

Jean-Claude Chamboredon traite ainsi des conflits des modes de consommation de la nature, qui prennent place autour de deux usages opposés de la nature : « Par rapport à la simple promenade ou au parcours du chasseur ou du ramasseur de champignons, le nouvel art de jouir de la nature emprunte à des techniques des sciences de la nature ; herboriser comme les botanistes, observer les espèces ou leurs associations comme les zoologues ou les écologues. Cet art de percevoir et de fréquenter la nature peut être considéré comme le dérivé amateur et dilettante d'activités scientifiques. Ne conduit-il pas à une disqualification des modes traditionnels de consommation de la nature, pragmatiques, utilitaires ? Le désintéressement de ce nouvel art de fréquenter le cadre naturel condamne les formes dérivées des usages paysans de l'appropriation. Opposition du désintéressement de la fréquentation à visée d'apprentissage culturel et scientifique au pragmatisme de la fréquentation prédatrice, de la pratique ascétique (occasion d'exercice d'un savoir ou d'un art d'observer) à la fréquentation de simple détente ou de curiosité superficielle : ce sont des dimensions par quoi l'art nouveau de l'appropriation de la nature peut se prêter à l'expression de l'opposition des classes moyennes aux classes populaires » (*op.cit.*, p. 150).

Les pratiques populaires de nature sont donc considérées comme « traditionnelles, pragmatiques, utiles, prédatrices, accès sur la détente et de curiosité superficielle ». Elles sont stigmatisées, d'après un parti pris théorique bourdieusien, dans un processus de « violence symbolique », qui tend à imposer de manière normative les pratiques de nature ascétiques et scientifiques. Les travaux conjointement menés par Jean-Claude Chamboredon, Jean-Louis Fabiani et Michel Bozon sur la chasse témoignent, en partie, de ce point de vue théorique (1981). Leur analyse statistique montre le paradoxe suivant : de 1960 à 1974, l'effectif de chasseurs augmente en France alors que la population agricole et rurale décroît. Ainsi, la part des paysans parmi les chasseurs diminue au profit de nouvelles populations, retraités, professions non agricoles pour les résidents de la commune et des extérieurs, anciens ruraux qui, par ce biais, entretiennent un lien avec la communauté villageoise. Coexistent alors des groupes sociaux différents : paysans, classes moyennes rurales, nouvelles professions comme

techniciens, professions d'encadrement. Cette évolution a pour conséquence de modifier les pratiques de chasse dans leur apprentissage comme dans la gestion du gibier. Si la chasse représente pour l'agriculteur une continuité dans la relation entretenue à la nature (droit d'usage, entretien des terres, gestion des nuisibles), pour les « nouveaux » chasseurs, elle est essentiellement perçue comme un loisir. Ces derniers remettent alors en cause le droit de propriété et revendiquent une appropriation symbolique du territoire de chasse par leur rôle de nouveaux gestionnaires. Cette crise d'identité des chasseurs « de l'intérieur », s'accompagne d'une crise « de l'extérieur », quant aux oppositions par rapport aux protecteurs de la nature. S'opposent alors deux pratiques de la nature liées à deux systèmes de représentations divergents : « Le nouveau statut de l'animal ainsi que la répression croissante de la manifestation individuelle de la violence suscitent des attitudes en opposition profonde avec celles que suppose la chasse. Le chasseur fait désormais figure de vilain : bruyant, cruel et dangereux, il trouble la jouissance des nouveaux ruraux, détruit l'image irénique de la campagne et du bonheur simple des champs, qu'on achète avec le terrain. Les chasseurs, de leur côté, tendent à percevoir comme « écologistes » (terme insultant qui est souvent synonyme de benêt ou d'efféminé) tous les nouveaux habitants des campagnes » (Bozon, Chamboredon, Fabiani, *ibid.*, p. 204). La stigmatisation du chasseur est directement corrélée à la légitimation grandissante des mesures protectionnistes. Pour les auteurs, se met alors en place un discours de justification de la part des chasseurs et surtout de leurs représentants pour légitimer leurs usages de la nature, qui dans cette perspective, ne sont pas « écologiquement corrects ».

Jean-Louis Fabiani a ainsi montré « comment la justification de la chasse passe par l'affirmation des capacités gestionnaires des pratiquants » (1988, p. 111). Les chasseurs adoptent un discours commun aux administrateurs et autres usagers de la nature basé sur le savoir scientifique écologique : « Le chasseur est désormais représenté comme un expert en écosystèmes qui, dans les meilleurs cas, contribue à rétablir les équilibres menacés en éliminant les animaux affaiblis ou en surnombre » (Fabiani, *ibid.*, p. 114). L'image du chasseur rationnel, qui met ses connaissances au service de la reproduction cynégétique, n'est pas seulement liée à une stratégie de légitimation destinée aux militants « anti-chasse » mais elle procède d'un changement dans la pratique, pour une part tout du moins, des chasseurs. S'imposent, en effet, les normes d'un modèle sportif du chasseur qui combinent le souci du fair-play, le respect de l'animal, l'importance de l'entretien physique et la condamnation des festivités collectives : « Quand les chasseurs populaires disent qu'ils sont des sportifs, cela signifie à la fois : qu'ils intériorisent et rationalisent les nouvelles contraintes objectives de la pratique ; qu'ils laissent le soin aux plus savants d'entre eux de dire aux autorités que leur activité s'inscrit sans dommage dans le cadre naturel ; qu'ils se reconnaissent dans une nouvelle définition de la pratique qui correspond assez bien, en fin de compte, à leurs

aspirations » (Fabiani, 1982, p. 320). La pratique de la chasse est donc en train de se modifier non seulement sous l'effet du mode de pensée environnemental mais aussi par de nouvelles aspirations partagées par les chasseurs. Ce changement conduit à transformer la chasse « lieu d'expression des valeurs d'honneur refoulées d'un monde démocratique et désenchanté » en « une « réserve » culturelle » (Bozon, Chamboredon, Fabiani, *op.cit.*, p. 204).

L'approche d'Anne Vourc'h et de Valentin Pelosse, concernant les relations antagonistes entre les chasseurs et les protecteurs de la nature, repose sur la mise en évidence non pas de leurs divergences mais, au contraire, de pratiques similaires quant à la gestion de la faune (1985). Le point commun réside « dans le rapport fantasmatique à l'animal « sauvage » » (Vourc'h, Pelosse, *ibid.*, p.123). En effet, les lâchers de gibiers exécutés par les chasseurs rappellent les pratiques de repeuplement effectuées par les gestionnaires d'un Parc National. Si les premiers sont contestés, les seconds, en repeuplant pour enrichir la faune locale, sont approuvés. L'ensauvagement n'est pas donc pas seulement une réponse matérielle à une absence de gibier mais relève d'un processus symbolique visant à rétablir des conditions socialement acceptables pour perpétrer un geste violent envers l'animal. C'est à travers l'élaboration d'un *jeu* entre le chasseur et l'animal que se lie l'enjeu social central de la pratique de la chasse qui réside, selon les auteurs, dans un renforcement du lien à la localité. La pratique de la chasse renvoie ainsi à un processus d'identité sociale qui repose sur l'appartenance à une localité. Les pratiques populaires de nature sont, en effet, souvent associées à ce concept de « localité ». On parlera alors de *populations* ou *sociétés locales* comme le montre Bernard Picon, à travers les conflits d'appropriation de la nature en Camargue : « « La protection de la nature » est perçue localement comme le cheval de Troie de la mainmise urbaine sur le territoire. En s'en prenant « aux écologistes », c'est aussi leur identité que les populations locales cherchent à préserver. Cette identité qui est souvent faite de pratiques prédatrices reposant sur l'idée d'une nature, ressource inépuisable » (1988, p.203). Ainsi, l'interdiction, au nom de la protection de la nature de l'accès à un site, constitue une entrave à un sentiment de liberté et à l'appropriation informelle d'un lieu, dont l'usage coutumier a permis de faire sien : « Les populations locales se voient interdire certaines formes de pratiques habituelles des espaces en question au nom d'une rationalité qui leur est généralement étrangère. Elles ont le sentiment d'être exclues de leur propre territoire parce que les contraintes d'accès favorisent des modèles de loisirs qui ne sont pas les leurs » (Picon, *ibid.*, p. 197). Ainsi, les classes populaires en appellent à l'usage considéré comme traditionnel de la nature en tant que *res nullius* (qui n'appartient à personne mais dont l'usage est commun à tous) qui s'oppose à la nature, statuée *res communis* (qui appartient à tout le monde mais qui répugne à l'appropriation).

Les pratiques populaires de nature, observées à travers les conflits des divers modes de consommation, présentent deux caractéristiques essentielles, l'une liée à l'espace et l'autre au temps. Alors que la notion de patrimoine naturel étend le sentiment d'appartenance à l'ensemble de la planète, le patrimoine populaire, acquis de manière symbolique, repose sur l'appropriation d'espaces proches de sa localité d'origine. Quant au rapport au temps, les pratiques populaires apparaissent presque anachroniques par rapport aux usages de la nature effectués et aux valeurs qu'elles suggèrent. Non seulement la relation à la nature essentiellement utilitaire est condamnée mais les relations des individus entre eux sont aussi stigmatisées : la « symbolisation de l'autochtonie et de la forte relation au territoire, l'expression de valeurs d'honneur, de virilité, de générosité » font figure d'une sociabilité masculine contestée (Bozon, Chamboredon, Fabiani, *op.cit.*, p. 204). Dans cette perspective, le changement paraît inéluctable, imposé en quelque sorte par le mode de pensée environnemental. Mais, l'ensemble de ces travaux parte du postulat que les pratiques populaires de nature sont, au départ, opposées à une logique protectionniste et qu'elles n'ont jamais pris en compte ce genre de considérations. La démarche déterministe applique ainsi une lecture univoque des pratiques considérées comme respectueuses de la nature, qu'il me semble nécessaire de tempérer. Les conflits d'appropriation de la nature pourraient ainsi être interprétés comme deux formes non pas seulement d'usages de la nature mais de perceptions et de pratiques de la protection de la nature divergentes. Dans un tout autre domaine, celui du travail, certains travaux ont aussi souligné les contradictions existantes entre le monde ouvrier et les revendications environnementales.

II - Le travail ouvrier ou la transformation de la *nature* au dépend de *l'environnement*.

Les rapports entretenus par la classe ouvrière à l'environnement, en tant que lieu possible de revendications, sont marqués par une contradiction essentielle, qui réside dans la problématisation de cet objet dans la sphère du *travail*. Le développement du travail lié à l'essor économique et donc à la production de biens matériels ne peut pas « s'encombrer » de préoccupations environnementales, qui tendent au contraire vers l'économie des biens et donc, vers une possible réduction de la production. Cette contradiction est surtout mise en évidence par une lecture marxiste des revendications environnementales¹⁰, telle que le propose André Gorz : « Or, l'impératif économique de rendement est fondamentalement différent de l'impératif écologique de ménagement. La rationalité écologique consiste à satisfaire les besoins matériels au mieux, avec une quantité aussi faible que possible de biens à valeur d'usage et durabilité élevée, donc avec un minimum de travail, de capital et de ressources naturelles [...]. Mais ce qui, du point de vue écologique, apparaît comme du

¹⁰ - Voir à ce propos le numéro d'Actuel : « Marx, l'écologie, ce matérialisme historique », n°12, 1993.

gaspillage et de la destruction de ressources est perçu, du point de vue économique, comme source de croissance [...]. Et ce qui, du point de l'écologie, apparaît comme une économie (durabilité des produits, prévention de maladies et d'accidents, moindre consommation d'énergie et de ressources) fait baisser, avec le PNB, la production de richesses économiquement mesurables et apparaît, sur le plan macro-économique, comme une source de pertes » (1991, pp. 91-92). Cette contradiction va constituer un premier frein à l'élaboration ouvrière d'une cause environnementale.

Denis Duclos, en comparant plusieurs cas de conflits ouvriers à propos des nuisances environnementales produites par les entreprises, montre que la méfiance est souvent invoquée, notamment dans la crainte de la perte d'emplois (1980). En réaction à une accusation de pollution ou face à des investissements anti-nuisances, les syndicats font de l'emploi leur argument principal pour prendre position : « Dans un secteur comme les tanneries, pour lesquelles l'investissement anti-pollution est très élevé, puisqu'il s'adapte à des usines petites, vétustes et isolées, les syndicalistes sont unanimes à constater que l'argument écologique revient, dans l'immédiat, à accélérer la destruction de la branche » (Duclos, *ibid.*, p. 337). Le biais essentiel, qui permet aux ouvriers de dépasser la contradiction entre le capitalisme et la protection de l'environnement, est le recours à la défense des conditions de travail. En effet, les organisations ouvrières mettent en évidence l'impact des pollutions sur les travailleurs au sein de l'entreprise. Les concepts comme « la qualité de la vie », « le cadre de vie » en lien avec les « nuisances » font leur apparition dans le vocabulaire syndicaliste : « Ainsi, on aboutit à propos des problèmes d'hygiène et sécurité, et des nuisances sur l'environnement, à des formules frontales du type : « on ne défend pas l'emploi pour lui-même » ou « il vaut mieux des chômeurs en bonne santé que des travailleurs malades » » (Duclos, *ibid.*, p. 328). L'exemple des travailleurs de l'amiante constitue, selon l'auteur, une lutte menée à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le débat a été porté à un niveau public par une coalition de syndicats, un collectif d'associations de consommateurs, d'usagers et des chercheurs universitaires. L'exposition à l'amiante a ainsi été condamnée, en février 2002, en Cour de Cassation, comme « une faute inexcusable » à l'égard des salariés¹¹. La prise en compte, par la classe ouvrière, des préoccupations environnementales dépend de résistances autres que celle liés au maintien de l'emploi. Pour Denis Duclos, celles-ci peuvent s'expliquer par des enjeux de méconnaissance des techniques environnementales et des connaissances scientifiques nécessaires à l'élaboration d'un débat et des relations de pouvoir au sein de l'entreprise. Quant aux conflits observés, leur réussite dépend de leur inscription dans un réseau d'actions où un appui municipal ou local apparaît déterminant : « Mais là encore, le rôle des unions locales syndicales et de leurs rapports avec les collectivités locales *semble décisif*. Ainsi, c'est le

¹¹ - « La santé au travail nécessite des soins urgents », Le Monde, Economie, mardi 2 juillet 2002.

rapport à celles-ci qui semble, en première analyse, faire pencher le mouvement ouvrier dans le camp des « sensibilités » écologistes ou dans celui des défenseurs inconditionnels de l'emploi » (Duclos, *ibid.*, p. 345).

Le fonctionnement en réseau permet aux mouvements ouvriers de s'extérioriser de l'entreprise et de s'inscrire dans des débats publics. L'opposition entre l'intérieur et l'extérieur de l'entreprise reste déterminante dans la compréhension de l'engagement de la classe ouvrière autour de l'environnement. En effet, les revendications environnementales vont essentiellement émerger de l'extérieur de l'entreprise : « Le mouvement environnemental ne sera pas ou peu un mouvement ouvrier, mais un mouvement de couches moyennes, qui contestera l'approche explicative des représentants du monde ouvrier pour s'appuyer sur une critique globale des formes de développement des sociétés industrielles » (Aspe, 1991, p. 13). Chantal Aspe montre ainsi que les revendications environnementales puisent leur logique dans un système de représentations qui n'est pas celui du monde ouvrier où l'homme est considéré comme « un être vivant » avant d'être « un être social » et où il est question « d'espèce » et non de « classe sociale ». Ces revendications remettent en cause les systèmes de production, ce que le mouvement ouvrier a cependant réalisé mais dans des perspectives essentiellement sociales : « Le mouvement ouvrier socialiste s'est formé comme négation positive du développement capitaliste. Au principe de la maximisation du rendement il opposait le principe de la nécessaire autolimitation de la quantité de travail fournie par chaque travailleur. Et au principe de la libre concurrence des individus il opposait le principe de la solidarité et de l'aide mutuelle, sans lesquelles l'autolimitation serait pratiquement impossible » (Gorz, *op.cit.*, p. 137). La limitation de la productivité et la solidarité ne se font plus au nom du travailleur mais au nom de « l'Homme » vivant en harmonie avec son environnement.

Deux contradictions majeures tendent à éloigner les milieux ouvriers et populaires des revendications environnementales : leurs pratiques de nature qui ne sont pas jugées « écologiquement correctes » et leur position au sein de l'appareil de production. A la fin des années 1990, une nouvelle appréhension des pratiques de nature, dorénavant désignées par l'adjectif « d'environnementales » modifie le regard porté sur les pratiques populaires.

III - Les pratiques environnementales ou une nouvelle légitimité scientifique.

En 1997, s'est tenu un séminaire au sein de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, à Marseille, intitulé « Rencontre sur les pratiques de l'environnement » (1997). L'objectif de ce séminaire résidait dans la définition, plutôt dans la recherche d'une probable définition, de ce que pourraient être des pratiques de l'environnement. Ainsi, seront évoquées les pratiques « quotidiennes de l'environnement », les pratiques « environnementalistes » ou bien encore, « environnementales ». La difficulté inhérente à l'utilisation polysémique de ce terme se retrouve dans la diversité des thèmes abordés par les intervenants : « la nature dans l'urbain et dans l'entreprise ; les loisirs de pleine nature, cyclotourisme, marche, loisir nautique, escalade, montagne ; les pratiques de prédation, chasse et pêche ; la gestion de la nature et la mise en place d'éco-villages en Suède ». Si le terme environnement s'est substitué, au sein de la recherche, à celui de nature, c'est que ce glissement s'est d'abord opéré au niveau social. Alors que la nature se cantonnait au monde rural et aux exceptions paysagères, l'environnement, quant à lui, est présent partout. Il englobe désormais tous les aspects de la relation à la nature. Les pratiques environnementales prennent place dans des lieux traditionnellement considérés à l'opposé de sa protection, à savoir dans les sites urbains et industriels. De plus, les pratiques observées ne s'inscrivent plus seulement dans le temps circonscrit du loisir mais dans l'ordre du quotidien. A l'exception spatiale et temporelle, a donc succédé une banalisation de la protection de la nature qui intervient sur n'importe quel lieu de la vie sociale et sur n'importe quel geste quotidien. On pourrait ainsi dire que le respect de l'environnement est désormais une composante de la vie *ordinaire*.

L'objectif du séminaire sur les pratiques de l'environnement résidait dans l'élaboration d'une enquête, inspirée de l'enquête nationale sur les pratiques culturelles, mais destinée aux pratiques de l'environnement. Ce sera chose faite en 1998 et réalisé par l'Institut Français de l'Environnement (IFEN) et plus spécifiquement par l'Observatoire des pratiques et des représentations sociales de l'environnement (OPRESE). L'enquête appelée « Pratiques environnementales des ménages et sensibilité aux problèmes d'environnement » s'insère au dispositif d'enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages (EPCV) de l'INSEE. Elle permet « d'évaluer la diffusion dans la société française d'un ensemble de pratiques liées à l'environnement » (Cairaire, Dobré, 1998). Ces pratiques sont définies par rapport à leurs effets sur l'environnement quant à l'économie des ressources et la moindre pollution, critères retenus par l'OCDE pour définir la consommation durable. Au sein des ménages, par exemple, les pratiques environnementales vont concerner « l'attention portée à la consommation d'eau courante et d'énergie, la préférence pour une recharge de produit, le tri des déchets, l'utilisation du vélo, etc.... » et les pratiques de loisirs comme la pêche, la chasse ou bien encore la randonnée.

« L'environnement ordinaire » tend à concerner un nombre grandissant de gestes quotidiens que le terme de *pratiques* contient tant bien que mal. Dans le cadre du séminaire pré-cité comme dans l'enquête réalisée par l'IFEN, le biais inhérent à ce « remplissage » réside dans la construction subjective des pratiques qui vont ou non être considérées comme environnementales. « L'environnement ordinaire » ne concerne pas de manière uniforme toutes les pratiques. *Il fonctionne plutôt comme un cadre explicatif socialement construit, à partir duquel sont repensées les pratiques des individus.* Certaines d'entre elles sont effectivement liées à l'avènement des préoccupations environnementales comme le fait d'acheter des produits récents labellisés « respectueux de l'environnement ». Mais, d'autres renvoient à des usages qui peuvent être réalisés sans aucun lien évident avec la consommation dite durable. C'est, par exemple, le cas de l'économie d'énergie domestique qui peut être effectivement liée à un souci environnemental mais aussi, à un esprit économe ; le tri du verre effectué pour la lutte contre le cancer, etc.... Nombre de ces pratiques correspondent, en fait, à la gestion de l'économie domestique, qui se voient attribuées de nouvelles vocations. Cela est d'autant plus souligné dans le cadre des pratiques populaires.

En effet, les résultats de l'enquête montrent que les ménages ayant intégré le plus de pratiques environnementales disposent de revenus supérieurs à ceux de la moitié de la population, ont entre 40 et 65 ans, sont cadres et ont suivi une formation technique ou d'enseignement supérieur. Par contre, les ménages les moins « environnementaux », effectuant de un à six pratiques, sont sur-représentés parmi les employés, les ouvriers et les inactifs. Comme le souligne Chantal Aspe, certaines pratiques populaires, notamment en matière de tri des déchets, réparer plutôt que jeter ou la réutilisation d'objets, restent stigmatisées et ne sont pas considérées comme « environnementales » (2003). Un tel système de mesure perpétue la perception d'une société stéréotypée où le respect de l'environnement incombe forcément aux classes moyennes et supérieures, tout en étant subi pour les individus appartenant aux milieux populaires. *Ce décalage s'explique par le recours aux préoccupations environnementales mesurables scientifiquement, économiser les ressources et réduire les pollutions, pour désigner les pratiques environnementales.* Cela a deux conséquences majeures. La première est de laisser dans l'ombre, à mon avis l'essentiel, c'est à dire le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques. De nombreux travaux ont très bien montré le poids symbolique du bricolage et du jardinage dans les cultures populaires, qui éloigne le simple postulat de la nécessité économique (Dubost, 1997, Bonette-Lucat, 1991). La culture populaire est liée à un ensemble de savoirs et de savoir-faire manuels et techniques qui s'inscrivent dans des schémas de pensée qui n'ont, jusqu'à présent, jamais été relié au respect de l'environnement, du moins tel qu'il est élaboré dans le cadre de cette enquête. La seconde conséquence d'une telle mesure est de plaquer des arguments scientifiques sur un

nombre croissant de pratiques pour légitimer de l'intérêt de l'enquête et de l'idéologie environnementale dans laquelle elle s'inscrit. Ainsi, des pratiques voient leur statut changé, positivé en quelque sorte par cette diffusion. Si la chasse est condamnée en tant que pratique de nature, peut-elle être tolérée en tant que pratique de l'environnement ? La pêche appartient-elle aux pratiques de nature ou environnementales ? Les définitions qui seront accordées, par exemple, à ces deux loisirs n'échappent pas à une construction sociale directement issue des connaissances scientifiques en matière de pollution. Il revient donc au savoir scientifique de départager la société, entre les « respectueux » et les « non respectueux », catégories qui correspondent, d'une part, aux individus qui détiennent un capital culturel capable d'intégrer la vulgate scientifique et d'autre part, à ceux qui en sont dépourvus. Dans ce contexte, les pratiques de nature ne sont plus définies en fonction de l'appartenance sociale des individus mais en fonction de leur impact sur l'environnement.

L'analyse de la diffusion du mode de pensée environnemental : du sens « objectif » au sens « subjectif » de la conduite des individus.

Les statistiques et leur lecture proposées par l'IFEN restent marquées par l'interprétation bourdieusienne de la diffusion d'un bien culturel, liée au principe de distinction. Bien que celui-ci « fonctionne » dans le cadre de la diffusion des pratiques environnementales auprès des classes supérieures et c'est ce que montrent les statistiques, il reste cependant réducteur quand il s'agit d'aborder les classes populaires, qui restent fondamentalement « dominées » dans leurs rapports à la culture et donc, à la protection de l'environnement. La diffusion du mode de pensée environnemental va donc appeler les sociologues de l'environnement à se repositionner théoriquement. Dans le cadre d'un séminaire organisé par l'IFEN sur « l'opinion publique et les usages actuels de la forêt », en 1998, s'est engagé un débat sur la perspicacité de la sociologie de la distinction et des classes sociales, débat que nous jugeons représentatif du questionnement théorique, que suscite aujourd'hui la question des pratiques environnementales (1998). Bernard Kalaora, alors en rupture avec la sociologie du dévoilement, montre que les hauts-lieux de nature, identitaires et distinctifs n'existent plus et qu'ils ont laissé place à des produits touristiques qui doivent répondre à une demande sociale éclatée : « Le monde actuel a totalement changé. L'existence du métier du sociologue a changé. Le modèle bourdieusien n'est plus en prise avec les transformations du monde. Et les sondages, de manière généralisée, se sont substitués aux enquêtes. D'une certaine façon, les sociologues ont démissionné par rapport aux instituts d'enquêtes : on ne voit plus très bien ce qu'ils apportent aux enquêtes. C'est donc l'optique marketing qui est dominante, et je ne suis pas loin de penser qu'elle est beaucoup plus en phase avec une société de communication où les médias jouent un rôle de plus en plus croissant et où l'individu occupe une place de plus en plus importante : c'est le règne de la subjectivité, je suis plus proche de Maffesoli que de

Bourdieu, c'est le règne des tribus davantage que des classes sociale» (*ibid.*, p. 13). La forêt est alors considérée comme un lieu de pratiques de plus en plus diverses et donc, de moins en moins aptes à la classification.

Ce positionnement théorique ne va pas faire l'unanimité et va être plus ou moins contesté par les autres intervenants. Raphaël Larrère dira que « la réalité s'obstine à être beaucoup plus *bourdieusienne* que les sociologues » (*ibid.*, p. 32). Point de vue partagé par Nicole Eizner qui pense que l'usage de la forêt peut rendre compte d'un certain déterminisme social tout en n'étant plus réservé à une certaine classe sociale : « Il ne faudrait quand même pas que sous prétexte de ne plus vouloir adhérer à des analyses « de classes », on fétichise maintenant l'individualisme comme la nouvelle avant-garde, de la même manière qu'on a fétichisé il y a vingt ans les classes sociales. Il y a probablement des groupes sociaux qui ont des pratiques différentes, la société, ce n'est jamais le « ou..., ou... », mais bien plus souvent le « et..., et... » » (*ibid.*, p. 32). Statistiques à l'appui, Michelle Dobré, sociologue à l'IFEN, montre que plus le diplôme de l'individu s'accroît, plus la fréquence des sorties en forêt s'accroît aussi. Le principe distinctif, qui semble être encore d'usage dans la pratique de la forêt, n'est par contre plus observé au niveau des représentations mesurées par les sondages. En effet, un sondage réalisé conjointement par l'IFEN et le CREDOC, en 1996, indique que pour 70% des personnes interrogées, il faut protéger la forêt car elle joue un rôle principal dans la préservation des équilibres naturels : «Le lien que nous avons pu constater entre la sensibilité écologique et l'attitude critique, protectrice mais aussi fréquentatrice de la forêt, n'empêche pas qu'il puisse y avoir un consensus sur la représentation écologique » (Dobré, *ibid.*, p. 21). La sociologue met en évidence le décalage essentiel que suscite, à mon avis, ce débat autour de la forêt : celui qui existe entre l'interprétation des pratiques et celle des représentations sociales. Ce que montre le sondage pré-cité est la diffusion d'une pensée environnementale, dite écologique auprès d'un nombre de plus en plus élevé d'individus. L'écologie est un objet fort médiatisé par la vocation pédagogique qui lui y est associée. L'évocation de l'équilibre planétaire, du poumon vert, etc.... serait donc devenue un référent central dans les représentations sociales de la forêt. Bien évidemment, plus le niveau d'études de l'individu augmente, plus il aura tendance à choisir cette réponse. Mais, la discussion théorique autour de la distinction, qui socialement persiste, masque l'essentiel : comment interpréter la diffusion du mode de pensée environnemental qui fait de la forêt un élément de l'équilibre naturel ? Et surtout, comment ce mode de pensée devenu dominant agit-il sur les usages de la forêt, notamment hors de la sphère des classes moyennes et supérieures ?

Un tel débat soulève une impasse théorique. La sociologie du dévoilement tend à nier une dynamique propre aux classes populaires et à l'enfermer dans une simple stratégie de domination. Les outils méthodologiques alors utilisés reproduisent, de manière implicite, une

telle perception du fonctionnement social. Pour échapper à ce travers, certains sociologues adoptent un positionnement plus individualiste mais autour des questions environnementales, c'est le rattachement à la sociologie de la traduction qui semble être une voie des plus empruntées. Cet ancrage théorique permet, en effet, de résoudre, de manière radicale, le problème que soulève l'existence discutée des classes sociales et de leurs rapports sociaux conflictuels. En effet, Michel Callon et Bruno Latour ont développé un ensemble conceptuel qui n'inscrit plus les acteurs dans des systèmes mais dans des réseaux qui témoignent des relations entre des humains et des objets (Callon, 1986, Latour, 1989). Les acteurs sont ainsi individuels et collectifs, humains et non humains. Les dichotomies classiques sont dépassées, entre l'individu et le collectif, la reproduction et le changement, le naturel et le culturel : « Comme on le voit la traduction n'est rien d'autre que le mécanisme par lequel un monde social et naturel se met progressivement en forme et se stabilise pour aboutir, si elle réussit, à une situation dans laquelle certaines entités arrachent à d'autres, qu'elles mettent en forme, des aveux qui demeurent vrais aussi longtemps qu'ils demeurent incontestés » (Callon, 1986, p. 205). Pour ces auteurs, il faut s'attarder à décrire les « chaînes de traduction » qui permettent le *déplacement* des pratiques sociales jamais stabilisées de manière définitive. La sociologie de la traduction repose sur les principes d'impartialité et de symétrie généralisée. Le premier principe impose de prendre en compte tous les tenants d'une controverse scientifique et ne pas seulement s'attarder sur le « vainqueur » et de rester impartial face à la « vérité scientifique ». Le principe de symétrie concerne, quant à lui, le fait de choisir un unique répertoire pour décrire les points de vue de chaque acteur, humain ou non-humain. Les questions environnementales vont constituer un objet d'analyse adéquat pour appliquer cette démarche scientifique. Les débats relatifs à la protection de la nature, à l'énergie nucléaire, aux manipulations du vivant sont des exemples pertinents où se lient acteurs humains et non humains et où peuvent être mis en évidence les réseaux *sociotechniques* qui président à leur traduction.

A travers l'étude des pratiques environnementales, peut se lire un débat plus général, qui semble traverser la discipline sociologique, comme le présente Didier Fassin : « Dans le domaine de la sociologie, une certaine radicalisation s'est récemment opérée entre deux écoles qui s'opposent sur les plans à la fois épistémologique, théorique et politique : d'un côté, sociologie du *dévoilement*, qui se donne pour mission de rendre visibles des vérités qui seraient cachées aux agents, et de l'autre, sociologie de la *représentation*, qui considère son rôle comme relevant d'une opération de traduction de ce que les agents disent et font, pour reprendre la dichotomie par laquelle Michel Callon (1999) entend distinguer son approche de celle de Pierre Bourdieu en affirmant « le sociologue ne dévoile pas, il représente » » (2001, p. 43). Cette radicalisation n'est donc pas étrangère au milieu de la sociologie de l'environnement et semble même être soulignée par les thèmes qu'elle aborde et selon moi,

rendre compte de la difficulté de penser la diffusion du mode de pensée environnemental. Pour ma part, je rejoins le positionnement de Didier Fassin qui vise à démontrer que le travail du sociologue consiste à rassembler les deux démarches construites dans l'opposition : « En effet, les deux propositions, « le sociologue dévoile » et le sociologue « représente », s'excluent dans l'ordre logique plus que dans l'enquête sociologique. D'une part, sans adopter une perspective généralisée du soupçon, on peut admettre qu'il relève de la sociologie, compte tenu précisément des conditions de son travail de production de connaissances, de rendre visibles des faits qui n'étaient pas énoncés et parfois même pas représentés [...]. Pour autant, l'histoire est là également pour rappeler que les agents produisent eux-mêmes, dans leurs paroles et leurs actions, une intelligence du social, ce dont les chercheurs ne font pas suffisamment cas lorsqu'ils les conçoivent comme les jouets de forces qui les dépassent et les manipulent » (2001, p. 43).

Effectivement, la sociologie bourdieusienne fonctionne pour les classes populaires de manière trop déterministe et dans le cadre de notre recherche, nous accordons une place différente à l'individu en tant qu' « acteur compétent » pour reprendre le concept d'Anthony Giddens (1987). La compétence est « tout ce que les acteurs connaissent (ou croient), de façon tacite ou discursive, sur les circonstances de leur action et de celle des autres, et qu'ils utilisent dans la production et la reproduction de l'action » (Giddens, *ibid.*, p. 440). Les acteurs font donc preuve de capacité réflexive, c'est à dire qu'ils sont capables de porter un regard critique sur leurs actions et sur la société qui les entoure. Anthony Giddens distingue *la conscience discursive*, qui renvoie à ce que les acteurs disent et expriment et *la conscience pratique*, qui concerne les actions et le faire, qui ne sont pas forcément racontés ou dits. Accorder aux acteurs une capacité réflexive permet, dans le cadre de notre sujet, de s'éloigner d'une perception trop déterministe du rapport aux cadres de pensée et d'action environnementaux. La diffusion de ces cadres repose sur la capacité qu'ont les acteurs d'assimiler, de réfuter ou simplement de discuter le contenu de ces cadres.

Accorder aux acteurs une capacité réflexive est un compromis possible entre la sociologie du dévoilement et la sociologie de la traduction. Comme le propose François de Singly, la démarche du sociologue doit arriver à concilier deux domaines de recherche, traditionnellement opposés en sociologie : la mise en évidence du « sens objectif » et du « sens subjectif » de la conduite des individus (2002, p. 34). Une telle démarche s'articule alors autour de deux fonctions : « la fonction de dévoilement que produit une analyse quantitative » et « la fonction d'accompagnement que produit une analyse compréhensive » (de Singly, *ibid.*, p. 32). Il est alors nécessaire de multiplier les méthodologies pour souligner les multiples dimensions de l'action sociale.



Catégoriser notre objet d'études en pratique de nature a permis de mettre en évidence *un principe de mesure sociale*, qui consiste dorénavant à classer ces pratiques en pratiques respectueuses ou non de l'environnement, à partir de critères écologiques. Une telle mesure perpétue l'éloignement présumé des pratiques populaires de nature ou de gestion de l'environnement ordinaire, des mesures considérées comme « écologiquement correctes ». Accorder plus d'intérêt au sens que les acteurs donnent à leurs pratiques me semble être une voie possible pour rompre avec cette perception univoque de la protection de l'environnement. Elle représente aussi un biais théorique pertinent pour analyser la diffusion du mode de pensée environnemental auprès d'individus, qui n'ont pas contribué à son émergence. Dans cette perspective, il est nécessaire de s'attarder aux valeurs et aux pratiques populaires dans l'exercice du loisir, pour reconstruire, par la suite, la place qui peut être accordée à la question environnementale. Ceci est l'objet de la deuxième partie de ce cadre théorique.

CHAPITRE 2

LE TEMPS LIBRE POPULAIRE : DE L'EXPRESSION DU COLLECTIVISME A DES FORMES POSITIVES DE L'INDIVIDUALISME¹².

La plupart des approches sociologiques font des loisirs ouvriers l'apanage du « collectivisme » social, caractéristique capitale et fondamentale de ces milieux sociaux : « Les pratiques sociales ouvrières les plus visibles et les plus aisément repérables ont en commun le caractère d'être fortement collectives. Les ouvriers ont d'abord été socialisés de force par le « collectivisme » imposé aux prolétaires, qu'il s'agisse de la soumission contrainte à la discipline d'usine ou de la concentration résidentielle dans des « cités-jardins », des « villes ouvrières », des « quartiers populaires », des « grands ensembles » HLM, portant à un haut degré le marquage identitaire. [...] Il ne fait aucun doute (le thème revient constamment dans les monographies les plus diverses et nous partageons nous-même complètement ce point de vue) que l'être-collectif est l'une des grandes formes modales de l'existence ouvrière, non seulement comme « habitus » de fait, mais aussi comme valeur, portée et célébrée de multiples manières par le groupe lui-même » (Schwartz, 1992, p. 124). Pourtant, d'autres travaux, notamment ceux d'Olivier Schwartz, atténuent ce point de vue et soulignent, au contraire, la possibilité, qu'ont les individus de pouvoir s'affranchir du poids de la collectivité dans l'usage de leur temps libre. Il me semble que la pêche à la ligne, qui se pratique plus souvent seul, est l'exemple même de ce type de loisir. Un loisir « ouvrier et solitaire », voilà deux termes *a-priori* contradictoires pour tout un pan de la sociologie, qui est peut être une autre raison expliquant le peu de travaux le concernant. Engager une réflexion sur les formes individualisantes observées en milieux ouvriers et populaires demande aussi de rendre compte d'un débat sociologique contemporain, concernant les transformations de ces milieux et leur incidence en terme de structuration sociale et de classifications sociologiques.

¹² - pour l'opposer à « l'individualisme négatif » des classes populaires ainsi défini par Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot (2000, pp 104-105).

I – Des loisirs ouvriers aux modes et styles de vie populaires.

Pour le sens commun mais aussi dans le cadre de démarches analytiques, le loisir est le plus souvent perçu à l'anti-thèse du travail. Joffre Dumazedier, initiateur de l'institutionnalisation de la sociologie du loisir en France, tient à distinguer la sociologie du loisir de la sociologie du travail. Quatre caractères spécifiques définissent alors le loisir (Dumazedier, Ripert, 1966, pp 43-44).:

- son caractère *libérateur* : « Le loisir est libération du travail qu'impose l'école. Il est libération du travail qu'impose l'entreprise. Il est enfin libération d'obligations primaires imposées par d'autres organismes de base : l'institution familiale, l'institution civique, l'institution spirituelle ».
- son caractère *gratuit* : le loisir est fondamentalement désintéressé. Lorsqu'il est lié à une fin lucrative quelconque, il est alors considéré comme un « semi-loisir ».
- son caractère *hédonistique* : le loisir est associé à la recherche du bonheur et de la joie.
- son caractère *personnel* : le loisir représente « l'homme total » conçu comme une fin en soi.

Le loisir s'oppose aux pressions diverses subies par l'individu dans la société industrielle. Il est synonyme de *compensation* et de *libération* par rapport aux contraintes sociales. La sociologie des loisirs se verra ainsi dotée d'une action socioculturelle proche de l'éducation populaire pour réconcilier les besoins personnels et les besoins sociaux de l'individu. Les principes ouvrages de Georges Friedmann portent aussi sur l'idée d'un loisir compensateur de la détérioration de la personnalité par l'industrie (1950, 1956). Le « travail en miettes » en morcelant les tâches d'exécution soumet l'ouvrier à la machine, qui se reconstruit dans le temps du loisir : « La vie véritable de beaucoup de travailleurs ne peut être vécue que dans le loisir. Le loisir, ce n'est pas seulement du temps, c'est la condition même d'un développement personnel et humain » (Friedmann, 1956, p. 248). Le loisir est une compensation au travail aliénant dans une civilisation technicienne qui ne propose, par ailleurs, que des produits standardisés à consommer. Ces deux approches du loisir sont liées au contexte socio-politique des années 1950 et d'une sociologie « engagée » pour améliorer les conditions de vie, notamment, des ouvriers.

Une autre approche du loisir a été élaborée par Thorstein Veblen en 1899, mais seulement éditée en France en 1970 (rééd. 1978). Elle repose sur une approche historique et évolutionniste en définissant le loisir comme « la compensation improductive du temps, qui premièrement tient à un sentiment de l'indignité du travail productif ; deuxièmement témoigne de la possibilité pécuniaire de s'offrir une vie d'oisiveté » (Veblen, *ibid.*, p. 31). Ainsi, se constitue une classe de loisir, classe possédante qui se doit aussi de montrer ses

acquis matériels. Le loisir est donc la preuve de leur richesse et de l'oisiveté. La classe de loisir divulgue les « règles de conduite morale » et reste fondamentalement conservatrice. Thorstein Veblen décrit ainsi la pratique du « *l'otium cum dignitate* », « le loisir dans la mesure » réservé à une élite qui prenait du temps pour cultiver son esprit, ses relations, un art de vivre en vigueur depuis l'Antiquité (Sue, 1980). La classe de loisir que Veblen observe et analyse à la fin du XIX^e siècle va peu à peu perdre ses privilèges, quant à l'usage unique du loisir. L'étude historique qu'ont réalisé Alain Corbin et ses collaborateurs sur l'avènement des loisirs de 1850 à 1960 montre, en effet, sa généralisation (1995). Jusqu'alors, les temps de travail et de repos ne sont pas distingués par le paysan, l'artisan ou l'ouvrier. La révolution industrielle impose de nouveaux rythmes de travail dictés par les cadences des machines et les impératifs de la manufacture. La perception et la gestion du temps en sont transformées : « Le temps est calculé, prévu, ordonné, précipité de l'efficacité et de la production ; temps linéaire, strictement mesuré, qui peut être perdu, gaspillé, rattrapé, gagné. C'est lui qui a suscité la revendication de l'autonomie d'un temps pour soi, dont la grasse matinée et la pêche à la ligne constituent des séquences emblématiques » (Corbin, *ibid.*, p. 10). Ainsi, c'est au siècle de l'industrialisation que revient l'invention du temps libre. Le temps passé au travail s'oppose alors à un temps vide qui sera comblé par la mise en place de loisirs et de plaisirs divers. Dans cette perspective, « travail et loisir forment un système : tout bouleversement de l'un affecte l'autre » (Corbin, *ibid.*, p. 15). Ainsi, les loisirs ont la même histoire sociale que le travail, issus tous deux de la gestion du temps générée par la société industrielle.

Les formes que le loisir va épouser à partir d'une telle maîtrise du temps vont assigner certaines spécificités aux loisirs populaires. Ainsi, ces derniers vont faire l'objet d'un encadrement social nécessairement collectif (Thiesse, 1995). Lorsqu'il n'est pas le privilège d'une élite, le temps libre est condamné par les classes dirigeantes ou les penseurs. L'Encyclopédie de Diderot donne sa définition du loisir : « Temps vide que nos devoirs nous laissent et dont nous pouvons disposer d'une manière agréable et honnête ». Le siècle des Lumières a en effet exalté le travail productif et fait de l'oisiveté la mère de tous les vices (Corbin, *op.cit.*, p. 56). La peur du temps vide pouvant amener les classes populaires à toutes sortes de « dérives », du cabaret à l'alcool en passant par la « mauvaise » lecture, va susciter des actions à la fois de la part de l'Etat mais aussi d'organisations nationales et internationales pour organiser et gérer les loisirs (Thiesse, *op.cit.*). Si les prérogatives d'encadrement sont visibles, les pratiques réelles du loisir sont bien plus méconnues : « Malheureusement, le mutisme des acteurs, la rareté de l'enregistrement des traces qu'ils ont pu laisser, la visée disciplinaire d'observateurs, par ailleurs peu préparés à lire les désirs et les plaisirs véritables de l'autre, condamnent, ici, le chercheur au détour et à la déduction » (Corbin, *op.cit.*, p. 323). Ce décalage entre l'avènement des loisirs et la réalité des pratiques

est souvent illustré par l'obtention des congés payés en 1936 (Richez, Strauss, 1995). Acquis social hautement symbolique de la conquête du temps libre par et pour les ouvriers, il faut attendre la fin des années 1950 pour que les départs en vacances soient le fait du plus grand nombre. Une enquête INSEE réalisée en 1951 montre que la moitié des personnes interrogées n'étaient pas partis en vacances, par manque de moyens. Parmi ces personnes, certaines profitaient des congés pour participer aux travaux agricoles, pour les vendanges et les moissons. Quant aux autres, ils usaient d'un « temps libre ordinaire » (Richez, Strauss, *ibid.*, p. 398). Celui-ci concerne la fréquentation des cafés, la pêche, le bricolage, le jardinage et les excursions proches du domicile. Ces pratiques vont constituer, pour de nombreux sociologues, le propre de la culture¹³ populaire : « La pêche, les manifestations sportives, le café, la pétanque et le bricolage caractérisent une culture « populaire » masculine ; jeux de cartes et travaux manuels « féminins » en sont la version féminine » (Mendras, 1994, p. 360). D'après Michel Verret, peut être rajouté à cette liste « l'esprit du jeu » comme un élément central de la culture ouvrière : alcool, tabac, danse, jeux de foire et jeux de sexe, « les ouvriers aiment la grande roue du vertige » (1988, p. 84). Les jeux de hasard ont aussi une place de choix parmi les ouvriers. Ils sont les plus nombreux à jouer au loto et au PMU pour vivre l'excitation générée par l'attente mais aussi dans l'espoir d'inverser l'ordre des choses, en devenant rentier. Quant aux pratiques sportives, elles sont dérivées de ce qui est vécu dans la rue ou la cour d'école : « Le jeu de pied collectif (la passe, le but), devenu dans la force démultipliée de l'équipe : le football. Le jeu de jambes, dans la force démultipliée de la machine : le vélo. Les jeux de poing ou de prises, boxe ou lutte, formes disciplinées de la bagarre. La gymnastique aussi, école démultipliée de l'adresse, jusqu'à l'acrobatie ; bonne occasion aussi de défiler » (Verret, *ibid.*, p. 92).

Avant d'analyser plus en détail les traits constitutifs de ces loisirs, nous voudrions nous arrêter sur la pluralité sémantique rencontrée lorsque est abordée cette thématique. De manière schématique, nous pouvons dire que nous sommes passés de l'analyse du « loisir ouvrier » à celle des « modes ou styles de vie populaires ». Deux transformations concomitantes sont à l'œuvre dans ce glissement. En premier lieu, les spécificités ouvrières semblent s'être diluées ou sont considérées comme proches de celles d'autres groupes sociaux. L'espace social décrit par Pierre Bourdieu, par exemple, se construit, en effet, sur des « styles de vie » et leurs confrontations distinctives (1979). Un style de vie correspond à un ensemble cohérent de pratiques, de valeurs et de goûts. Les classes populaires regroupent alors les catégories suivantes : les ouvriers, les contremaîtres, les manœuvres, les marins-

¹³ - J'emprunte la définition du concept de *culture* à Guy Rocher : « un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte » (1968, p. 111). Comme le précise Olivier Schwartz, « la culture populaire » est une abstraction théorique qui ne doit pas masquer l'existence de multiples « cultures populaires » (1992, p. 123).

pêcheurs, les petits exploitants agricoles et les « petits » salariés, personnels de service et salariés agricoles. Le style de vie populaire réunit de faibles capitaux économiques, culturels, sociaux ou symboliques. Dans la société décrite comme un espace social à deux dimensions, entre le capital global et la répartition entre le capital économique et le capital culturel, les classes populaires sont positionnées en bas du schéma. Elles occupent une position dominée dans la société, subissant les effets de la violence symbolique imposée dans de nombreux secteurs (l'école, la culture...) par les classes dominantes. Ainsi, la sociologie « traditionnelle » des loisirs a peu à peu été englobée dans la sociologie des « modes et styles de vie » dont le loisir ne constitue qu'une composante (Juan, 1998). L'approche ethnologique traite, par exemple, des « passions ordinaires » (Bromberger, 1998).

Appréhender la culture populaire d'après les modes de vie permet de ne pas figer les frontières sociales qui les contiennent : « La configuration du milieu populaire que je dessine ici vaut pour le domaine que j'ai étudié, celui du mode de vie, vu sous un angle particulier qui est celui des usages du jardin. Cette configuration ne serait pas la même si j'avais choisi un autre angle d'approche, elle serait encore moins la même si j'avais étudié les comportements politiques ou les relations de travail. Autrement dit, les frontières des classes populaires sont mouvantes, elles ne se situent pas de la même façon selon l'objet étudié. Mais, elles sont mouvantes aussi en raison de l'évolution dans le temps, et des transformations de la société globale qui sans cesse effacent d'anciens clivages et en produisent de nouveaux » (Dubost, 1997, p. 163). Une telle approche appliquée par Françoise Dubost concernant le jardinage a le mérite de reconstruire ce que l'on entend par loisir populaire, après avoir observé une pratique sociale spécifique. Elle reconstruit *a posteriori* ce qui rassemblent les individus. Françoise Dubost propose alors une autre configuration aux « milieux » populaires, terme substitué à celui de « classes » : « Dans le milieu populaire que j'ai décrit, on trouve beaucoup d'ouvriers, mais aussi des employés. Et nombre d'agriculteurs, d'artisans ou de petits commerçants ont des pratiques identiques aux leurs. Autrement dit, si les ouvriers forment les gros effectifs du milieu populaire et s'ils en sont le noyau dur, ce milieu s'étend aussi aux catégories voisines. Mais seulement, car il s'agit de catégories très hétérogènes, aux fractions d'entre elles qui sont le plus proches des ouvriers. Proches par leurs liens familiaux, par leurs revenus, par leurs façons de vivre » (*ibid*, p. 162). Le milieu populaire décrit, auquel se greffent parfois certains cadres moyens, remet en cause l'éloignement des ouvriers des membres des autres classes sociales, notamment de la petite bourgeoisie traditionnelle et d'exécution. C'est cette définition d'une pratique populaire de loisir, que je retiens dans le cadre de l'analyse de la pêche amateur.

Sports collectifs, bricolage et jardinage : des loisirs populaires.

Afin de dégager les principaux traits associés à la culture populaire, trois loisirs ont retenu notre attention : *le sport* analysé comme un révélateur pertinent du collectivisme ouvrier masculin, *le bricolage* symbole de la continuité du travail « hors du travail » et *le jardinage*, permettant d'étudier le rapport domestique à la nature. Le loisir populaire, à travers les politiques d'encadrement dont il a fait l'objet comme dans la plupart des analyses le concernant, est synonyme de pratique collective alors que le loisir individuel reste l'apanage des classes moyennes et supérieures. Le football, le rugby et la boxe en sont des idéaux-types. Les valeurs exigées sont ainsi énumérées par Pierre Bourdieu : « force, résistance au mal, disposition à la violence, esprit de « sacrifice », de docilité et de soumission à la discipline collective, antithèse parfaite de la « distance au rôle » impliquée dans les rôles bourgeois, exaltation de la compétition » (1979, p. 237). Le rapport au corps, « le schéma corporel » est central dans la pratique sportive. Celui-ci est mis à l'épreuve, soumis à la souffrance. C'est un rapport brutal, « la forme choc » pour reprendre l'expression de Michel Verret qui établit un parallèle avec le corps déjà mis à l'épreuve dans le cadre du travail (1988, p. 92). La force physique est liée aux consommations riches et grasses de la classe ouvrière, qui entretiennent ainsi leur force de travail. Le rugby exalte les valeurs « typiquement populaires » : « culte de la virilité et goût de la bagarre, dureté « au contact » et résistance à la fatigue et à la douleur, sens de la solidarité (« les copains ») et de la fête (« la troisième mi-temps »), etc. » (Bourdieu, *ibid.*, p. 235). Ces formes de sociabilité sont essentiellement masculines. Dans les milieux populaires, les pratiques sportives ne mélangent pas les genres. Pierre Bourdieu a fait du goût de la nécessité le principe de base des classes populaires, « au sens à la fois de ce qui est techniquement nécessaire, « pratique » (ou, dans un autre langage fonctionnel), c'est-à-dire nécessaire pour être « comme il faut, sans plus », et de ce qui est imposé par une nécessité économique et sociale condamnant les gens « simples » et « modestes » à des goûts « simples » et « modestes » » (*ibid.*, p. 441). Le choix du nécessaire est lié au principe de conformité qui ferme alors « l'univers des possibles » dans une position dominée à la culture. Au sein des ouvriers, l'auteur distingue les contremaîtres et les ouvriers qualifiés des ouvriers spécialisés. Les premiers ont une compétence culturelle supérieure aux seconds mais restent cependant soumis à la légitimité culturelle issue de l'école qui leur a donné « la reconnaissance sans la connaissance » (Bourdieu, *ibid.*, p. 461). Le principe de nécessité est aussi relevé par Michel Verret pour définir la culture ouvrière (*op.cit.*, pp. 168-173). Mais, il n'est pas considéré comme unique et s'y greffent six autres principes « ayant la fonction de régulateurs de vie et d'analyseurs d'expérience » : la matérialité (les ouvriers sont « terre à terre », près des choses), la praticabilité (avoir le sens pratique), la proximité, l'immédiateté (l'ouvrier est en contact direct avec la production, il le

devient dans la parole, par exemple), l'informalité (la fuite des conventions) et l'ordinarité (les valeurs du « on », la conformité).

La pratique du bricolage représente, quant à elle, la part du travail maintenue dans le cadre du temps libre, rendant caduque les définitions théoriques qui isolent le loisir du travail. La classe ouvrière est, en effet, la plus concernée par l'espace domestique dont l'investissement s'exprime en terme de travail : « Un ouvrier sur deux bricole. Un ouvrier sur deux, pas forcément le même, mais pas forcément pas le même, jardine. Et un sur deux encore élève, qui ses poules, qui son chien, sinon poules et chiens (Verret, 1995, p. 169). Pour Robert Castel, les loisirs ouvriers trahissent la permanence du sentiment de la dépendance sociale : « Pas de temps mort, la liberté n'est ni l'anarchie ni la pure jouissance. Il faut faire mieux que les bourgeois, et travailler ses loisirs » (1985, p. 552). Le travail à la maison, en opposition au « travail professionnel » est entier, concret et complexe à défaut d'être parcellaire, abstrait et simplifié. Bernard Picon à propos des pratiques cabanonières traite des modèles « unifiants » opposables aux modèles « classifiants » de la modernité (2000). Le bricolage marque l'ambivalence, que l'on retrouve aussi dans le jardinage, entre le rôle productif accordé à ces usages et les plaisirs qu'ils suscitent. La fonction productive est valorisée dans la culture populaire par la maîtrise du « système D » : « dans l'économie domestique, revient à l'homme le rôle d'assurer le maximum d'autarcie, d'indépendance par rapport au marché des services artisanaux, voire à celui des matériaux (par le recyclage et la récupération) » (Bonette-Lucat, 1991, p. 62). Mais, le fait d'inscrire une pratique dans le circuit de l'économie domestique tout en étant associée à un loisir marque le passage de la simple raison économique à la recherche concomitante du plaisir. L'économie du système D génère une sociabilité tournée vers le don et le contre-don. La sociabilité s'inscrit dans le proche quartier et la famille, autre composante de la culture populaire. Mais, le « travail à côté », selon Florence Weber, peut aussi conduire à des situations marginales, de semi-clandestinité qui témoigne des réseaux informels que produit aussi la sociabilité populaire (1989).

Claude Bonette-Lucat a mis en lumière un aspect moins valorisé du bricolage qui est le rapport concret et sensible aux matériaux travaillés : « Les bricoleurs quotidiens livrent spontanément une poétique des matières, des « images des substances » qui témoignent de ces rêveries devant les matières dont Bachelard disait qu'elles « préparent un vouloir », transfigurent un travail et « mettent le métier dans l'Univers ». Et il est vrai qu'on ne peut séparer l'imaginaire du matériau du geste qui le travaille » (1991, p. 77). Ainsi, le bois symbolise le passé, la nature ; le métal et le béton, la technique moderne et le plastique et les nouveaux matériaux, la modernité. La rêverie des matériaux renvoie à la fascination de la matière mais aussi des techniques qui les transforment. Le savoir technique est fortement valorisé et rend compte d'une autre caractéristique du loisir populaire qui réside dans

l'accumulation de connaissances et de savoirs-faire. Claude Lévi-Strauss, en comparant le bricolage à la pensée mythique, a mis en évidence la part intellectuelle de la pratique visant à faire avec les matériaux disponibles et à trouver un compromis entre la « structure de l'ensemble instrumental et celle du projet » (1962, p. 35). « La poétique de l'objet » selon Olivier Schwartz répond à introduire, notamment dans la maison, une part d'imaginaire (1990). Le bricolage et la participation à l'élaboration et à la disposition des objets soulignent la contribution masculine à l'univers domestique essentiellement régi par les femmes. Le savoir-faire technique et le rapport exclusif à l'objet sont liés au savoir-faire manuel qui trace, selon Françoise Dubost, une ligne de partage entre les milieux populaires et les autres milieux sociaux : « Le jardinage est peut-être en ce sens ce que la culture manuelle conserve de plus primitif et de plus essentiel : le geste et l'expérience qui l'instruit, la connaissance du sol, des vents, des saisons, sont bien plus importants que l'outillage... » (*op.cit.*, p. 163). *L'association usuelle du bricolage, du jardinage et de la pêche comme pratiques populaires peut se justifier par rapport à ces savoir-faire manuels qui les relient.*

Le jardinage introduit une dernière notion intéressante pour notre sujet d'étude car il établit un lien avec la nature. Les politiques d'encadrement des loisirs au XIX^e siècle ont valorisé l'attrait de la nature, perçue alors à l'anti-thèse de l'urbanité : « Le temps des vacances est d'emblée pratiquée comme celui du retour à la nature, loin de la ville et des usines, même si l'on doit y retrouver la foule. L'air et le soleil sont immédiatement apparus comme les deux valeurs essentielles » (Richez, Strauss, *op.cit.*, p. 399). Le jardinage s'inscrit idéologiquement dans le maintien de l'attachement au sol et des modèles transposés de la culture paysanne (Dubost, *op.cit.*). Mais, le rapport entretenu à la nature est ambigu (Dufour, 2000). D'une part, le jardinage est un acte de domestication et d'artificialisation dans le même temps où est acceptée, dans une certaine mesure, la prolifération « naturelle ». La nature du jardin est travaillée et ordonnée. Le goût pour l'ordre est une composante populaire, rappelant le souci de maîtrise mais aussi de propreté, que décrit Pierre Bourdieu au sujet des intérieurs féminins (1979). Quant à l'esthétique, il transite par l'exploit jardinier. La plante la plus grosse est considérée comme la plus belle. Le rapport populaire à la nature peut donc être interprété comme un prolongement de l'espace domestique. Michel Verret étend ce rapport à une opposition de classes (Verret, 1995, pp. 200-201). La nature « sauvage » et préservée est l'affaire des classes moyennes ou supérieures. Les individus de milieux populaires transfèrent dans la nature l'ambiance urbaine et le confort de la consommation de masse. Ainsi, la demande d'aménagement, l'acceptation de l'artificialisation et la méfiance à l'égard des interdits qui pourraient entraver les usages correspondent à la culture populaire de la nature : « En ces querelles de la pelouse, de la frite et du papier gras ou à l'inverse, de la pêche interdite et de la plage privée, deux types d'appropriation et de culture s'opposent, l'un fondé

sur le droit et les plaisirs du petit nombre, l'autre sur les plaisirs et les droits du grand » (Verret, *ibid.*, p. 201).

A travers les pratiques de loisirs, sont perceptibles certaines composantes de la culture populaire : sens de la collectivité par genre, sociabilité en réseau de quartier ou familial, médiation de la force par le corps, valorisation du travail dans le cadre de l'auto-production, rapport étroit à l'objet et à la matière, goût pour l'exploit, la propreté et la mise en ordre, rôle central du savoir-faire manuel et de l'ensemble des connaissances alors produites. Ce schéma d'ensemble, nécessaire pour appréhender le loisir de la pêche, présente cependant l'inconvénient d'uniformiser les pratiques populaires autour d'une seule et unique culture.

II – Des formes positives de l'individualisme populaire.

Un tel biais souligne les controverses théoriques quant à l'observation de la culture populaire, dont Claude Grignon et Jean-Claude Passeron proposent l'analyse suivante (1988). L'uniformité de la classe populaire peut, d'une part, répondre à une « théorie de la légitimité culturelle » qui assigne à cette classe une position dominée dans l'espace social. Ainsi, les classes populaires vont être analysées par le prisme de la domination et évoquées en termes « d'infraction, erreur, maladresse, privation de codes, distance, conscience honteuse ou malheureuse de cette distance ou de ces manques » (Grignon, Passeron, *ibid.*, p. 36). La forme la plus poussée du *légitimisme* est le *misérabilisme* qui fait du populaire l'état de tous les manques mais pouvant conduire aussi à un certain racisme de classe. L'outil du capital culturel élaboré par Pierre Bourdieu légitime les acquis des classes dominantes mais stigmatise tout en ne les reconnaissant pas ceux des classes populaires. Il ne reste plus « qu'à décompter d'un air navré toutes les différences comme autant de manques, toutes les altérités comme autant de moindre-être » (Grignon, Passeron, *ibid.*, p. 37). D'autre part, l'uniformité des valeurs populaires peut aussi répondre à une perception des classes populaires fonctionnant en « autosuffisance symbolique ». Le relativisme culturel postule que chaque groupe social possède son symbolisme irréductible, l'extrême position de ce postulat étant le *populisme*. Ainsi, les relations de domination entre groupes sociaux sont évincées notamment par les intellectuels populistes qui projettent dans leurs descriptions leurs propres conceptions « artistico-intellectuelles » (Corcuff, 1995, p. 44). Claude Grignon et Jean-Claude Passeron proposent une démarche basée sur une double lecture qui doit prendre en compte l'*ambivalence* des cultures populaires. Celle-ci appelle à deux types d'analyse : une analyse culturelle, d'une culture de classes liée à la condition sociale des pratiquants et à une analyse idéologique, des pratiques symboliques issues de cette condition.

En rupture également avec la sociologie de la domination symbolique, Françoise Dubost montre que le goût populaire n'est pas réductible au choix du nécessaire (*op.cit.*, 1997). Le principe de distinction est aussi à l'œuvre au sein des classes populaires, notamment dans l'usage du jardin comme un espace de représentation où s'affirme le statut social et où le jardin d'agrément est venu se rajouter au jardin potager. Mais, la sociologue remet en cause l'unicité du principe montrant aussi d'autres dynamiques sociales propres à la culture populaire : « Je pense au contraire que sa richesse et sa spécificité tiennent à sa capacité d'amalgame, et qu'elle amalgame les emprunts et les héritages comme elle amalgame les diversités géographiques ou locales » (Dubost, *ibid.*, p. 158). En effet, les points de vue déterministes et collectivistes ne montrent aucun clivage au sein des classes populaires. Claude et Christian Grignon ont, par exemple, montré les divergences dans les pratiques alimentaires par rapport à l'origine sociale des ouvriers (1980). Les ouvriers d'origine rurale perpétuent un style d'alimentation paysan combinant jardinage et élevage alors que les ouvriers d'origine ouvrières ont des pratiques alimentaires moins traditionnelles, liées à la société de consommation. Alain Touraine et Orietta Ragazzi ont montré comment les ouvriers d'origine rurale expriment plus fréquemment un désir d'ascension sociale que les ouvriers d'origine urbaines : « Ils n'adoptent des attitudes ouvrières que dans la mesure où ils s'identifient partiellement à leur situation présente ; mais les différences qui les séparent des ouvriers de même qualification et d'origine urbaines proviennent de leur attachement à d'autres perspectives professionnelles et plus généralement d'une conduite de mobilité qui influence leur représentation du travail et de la société en même temps que leurs projets personnels » (1967, p. 110).

Le dernier biais inhérent à l'utilisation univoque de la culture populaire réside dans la perception essentiellement « communautariste » qu'elle sous-tend. Olivier Schwartz ayant abordé le domaine de la vie privée, a voulu se dégager d'une telle représentation du loisir ouvrier qui, selon lui, appauvrit le champ d'analyses : « Il arrive souvent, en effet, qu'à force de systématiser le « principe de sociabilité » comme le bien matériel le plus précieux des ouvriers, on finit par appauvrir considérablement le regard qui est porté sur leur culture ; on se rend incapable de « voir » des dimensions sans doute moins visibles, parce que moins légitimées par la norme, qui pourraient fortement remettre en cause l'image du communautarisme » (1992, p. 124). Un tel biais est aussi renforcé par le poids des normes vécues par les individus qui ont aussi « du mal » à traiter de ces instants de solitude et de repli sur soi. Pourtant, ces instants sont très présents dans la culture populaire et le bricolage, le jardinage et la pêche peuvent être ré-envisagés comme des formes « de rupture et de micro-transgression » (Schwartz, *ibid.*, p. 216). La pêche représente ainsi pour le sociologue un espace de recomposition masculine. Elle se passe dans un cadre restreint, pratiquée seul ou avec un ami. L'univers n'est pas vide pour autant mais peuplé d'interlocuteurs matériels

comme les outils ou la nature. Les raisons d'aller à la pêche tournent autour du besoin de silence et de l'évocation de la liberté. C'est un lieu de pouvoir sur les choses et sur soi-même, un refus de l'enfermement. Quant au bricolage, il renvoie plutôt à l'image de l'artisan solitaire que celle de l'ouvrier collectif. Le droit à l'indépendance serait lié aux formes détournées, qu'il serait presque dans l'obligation d'épouser : « Attrait pour la solitude, goût des espaces de fuite et de repli, goût de ce qui ressemble au camouflage et à la clandestinité : on ne peut manquer d'être frappé par une sorte d'attraction ouvrière pour la marge, comme si l'invisibilité était encore la meilleure manière d'exercer, de façon sauvage, un droit à l'autonomie et à l'écart » (Schwartz, *ibid*, p. 131). L'émergence de formes sociales individualisantes au sein de la culture populaire suscite la question de son devenir. Selon Olivier Schwartz, elles rendent compte d'une culture « en mutation » : « La culture ouvrière n'est pas un espace a-subjectif et comporte des zones d'écart, de liberté et d'instabilité normative ; elle n'est jamais tout à fait au repos ; elle secrète ses propres illégalismes et peut fort bien acclimater, non sans les transformer, des valeurs allogènes [...] » (*ibid*, p. 135).

« L'individualisme négatif » : une analyse partielle de la fin du collectivisme ouvrier ?

Ce point de vue, qui tend à concilier la permanence d'une culture populaire malgré les transformations dont elle fait l'objet, est assez original parmi les analyses sociologiques qui, d'une manière générale, s'accordent plutôt à souligner sa difficulté à survivre et à maintenir un rôle de cohésion sociale au sein des milieux populaires. C'est aussi le déclin de l'appréhension de la société en terme de classes sociales qui suscite une telle affirmation. En effet, deux périodes dans l'histoire de la condition ouvrière, pour reprendre le concept de Robert Castel (1995), peuvent être distinguées : une période, s'étalant du début du XX^e siècle aux années 1970, caractérisée par la constitution et le maintien d'une classe ouvrière structurée aux niveaux professionnel, culturel et politique et une seconde période depuis le milieu des années 1970, où de profondes transformations économiques ont déstabilisé les acquis obtenus¹⁴. La situation de classe sociale, telle que la définissait Marx, selon trois critères, la situation, la position et la conscience de classe, aura duré pour les ouvriers « le temps de deux générations » (Mendras, 1994, p.44). Deux caractéristiques essentielles définissaient la classe ouvrière : le rôle central accordé au travail, comme une forme sociale fondatrice de l'action sociale et la portée historique et sociale de la conscience de classe, entre « conscience fière » et « conscience prolétarienne » (Mendras, *ibid.*, p. 42). Les

¹⁴ - La déstabilisation a de nombreuses causes : déclin du secteur industriel, essor du secteur tertiaire, transformations du travail ouvrier, dégradation des conditions du travail (précarité, chômage), désyndicalisation, investissement scolaire problématique, tensions « culturelles » (Baudelot, Estabiet, 2000, Beaud, Pialoux, 1999, Boltanski, Chiapello, 1999, Castel, 1995, Cézard, 1996).

transformations économiques à partir des années 1970 marquent le déclin de la classe ouvrière¹⁵ ; déclin à la fois quantitatif¹⁶ et symbolique.

Robert Castel interprète cette déstructuration par l'avènement de la condition salariale dans laquelle dominent les classes moyennes : « Le salariat ouvrier a été littéralement vidé des potentialités historiques que lui prêtait le mouvement ouvrier. La condition ouvrière n'a pas accouché d'une autre forme de société, elle s'est seulement inscrite à une place subordonnée dans la société salariale » (*op.cit.*, p. 565). Non seulement la société salariale réduit la place effective et symbolique de la classe ouvrière mais elle porte en elle les causes d'une prolétarianisation d'une partie de cette classe ouvrière. La société salariale est, selon l'auteur, une société de plus en plus individualisée où le risque de ne plus être protégé augmente. *L'individualisme négatif* représente cette forme d'individualité qui n'est pas liée à une culture de l'individu perçue alors de manière positive mais qui réside dans la désaffiliation des principaux cadres sociaux : « On pourrait ainsi voir dans l'exemple idéal-typique du jeune toxicomane de banlieue l'homologue de la forme de désaffiliation qu'incarnait le vagabond de la société préindustrielle. Il est complètement individualisé et surexposé par le manque d'attaches et de supports par rapport au travail, à la transmission familiale, à la possibilité de construire un avenir... Son corps est son seul bien et son seul lien, qu'il travaille, fait jouir et détruit dans une explosion d'individualisme absolue » (Castel, *ibid.*, p. 760). L'individualisme négatif va, pour certains auteurs, synthétiser l'état global des classes populaires. Ainsi, Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot traitent de « l'individualisme négatif des classes populaires » en opposition à « l'individualisme positif » que caractériseraient les classes moyennes (2000, pp. 104-105). Cette attribution, qui nous semble abusive, rend compte du déplacement à la fois sociologique et politique de la question sociale, qui de la lutte des classes et des inégalités s'est focalisée autour de l'exclusion : « La fin de la forte période de croissance économique a donc parfois conduit à un curieux renversement des analyses sociologiques de la société : d'aliénante par intégration, la société serait devenue aliénante par exclusion et le même critère d'appartenance qui servait auparavant à définir une forme de domination est maintenant revendiqué comme une condition de l'intégration » (Galland, Lemel, 1998, pp. 21-22). Associée à la notion de collectivisme, la classe ouvrière dans une société « individualisante » ne pouvait-elle faire autrement que de l'épouser de manière négative ? Au *collectivisme positif*, ne peut-il être substitué que *l'individualisme négatif* ?

¹⁵ - Un numéro spécial de la revue *Autrement* propose un bilan de ce déclin : « Ouvriers, ouvrières. Un continent morcelé et silencieux », n°126, janvier 1992.

¹⁶ - Jusqu'en 1990, les ouvriers étaient les plus nombreux au sein de la population active (7,5 millions). En 1999, ce sont les employés les plus nombreux (7,7 millions contre 7 millions d'ouvriers) (Amossé, 2001).

Luc Boltanski et Eve Chiapello ont étudié les formes de la critique sociale qui se sont transformées dans les années 1980 passant du thème des inégalités sociales à celui de l'exclusion : « La notion d'exploitation, qui n'a trouvé jusqu'ici de formulation théorique élaborée que dans le marxisme et qui a constitué pendant plus d'un siècle le pivot de la critique sociale, s'est estompé de la théorie sociale au cours des années 80, en même temps qu'était abandonné le cadre général des classes sociales dans lequel elle prenait place. Le renoncement à cette thématique qui, dans la seconde moitié des années 80, paraît un peu « ringarde », n'a pas signifié pourtant une adhésion unanime à l'ordre existant et l'abandon de toute espèce de critique. De nouvelles catégories ont progressivement pris en charge l'expression de la négativité sociale et, particulièrement, celle d'exclusion (par opposition à l'inclusion). Dans ce nouveau mode de mise en forme de l'indignation face à la misère croissante, la notion d'exploitation trouve difficilement sa place. En effet, elle était liée, dans la critique marxiste, aux relations entre classes dans le travail. L'exploitation était d'abord une exploitation par le travail. Or la notion d'exclusion désigne prioritairement des formes diverses d'éloignement de la sphère des relations de travail. Les exclus, ce sont d'abord les chômeurs dits de « longue durée » (catégorie statistique constituée dans les années 1980) » (1999, p. 425). Ainsi, la société est divisée entre les « exclus » et les « inclus », dont les ouvriers. Une des conséquences de ce nouveau partage est de rendre « invisibles » les ouvriers au niveau médiatique, politique mais aussi scientifique (Beaud, Pialoux, 1999, p.14). Invisibles sur la scène politique (les ouvriers vont se sentir délaissés par les différents gouvernements de gauche au profit des « exclus »), ils vont aussi désintéresser le reste de la société : « Conséquence pratique et idéologique : dans l'espace public, il est devenu incongru et presque tabou de faire référence aux problèmes du monde ouvrier, même à gauche » (Beaud, Pialoux, *ibid.*, p. 423). Cette mise à l'écart correspond aussi à l'abandon par les intellectuels et les sociologues de l'adhésion politique et scientifique à la théorie marxiste.

La seconde conséquence de l'avènement de l'exclusion comme question sociale concerne la théorisation sociologique de la structuration sociale focalisée autour des classes sociales. Luc Boltanski et Eve Chiapello font des transformations du capitalisme l'une des principales causes de « la crise du modèle » des classes sociales (*op.cit.*, p. 376). La conception d'une société composée de groupes socioprofessionnels dans le cadre d'un Etat-nation date des années 1930. La classification en catégories socioprofessionnelles utilisée à partir des années 1950 va officialiser un découpage social qui s'est établi sur trois critères : le métier, qui oppose manœuvres et compagnons ou plus tard, ouvriers non qualifiés et ouvriers qualifiés ; le salariat et le travail indépendant et enfin, la hiérarchie au sein du salariat. Les classes sociales ainsi classifiées correspondaient dans les années 1970 à une réalité institutionnalisée. Alain Desrosières et Laurent Thévenot ont ainsi montré comment la constitution des catégories socioprofessionnelles correspondait à trois catégorisations

possibles de la notion de *représentation* : « une représentation scientifique et technique, au sens de la représentativité technique », « une représentation politique est également en cause, celle des partenaires sociaux » et « une image mentale qui sert aussi quotidiennement à chacun d'entre nous pour s'identifier et identifier les personnes avec lesquelles il entre en relation » (1988, p. 34). Dans la seconde moitié des années 1980, le recours au concept de classes sociales est remis en cause mettant en difficulté la combinaison des trois « représentations ». La représentation scientifique des classes sociales est de moins en moins véhiculée, notamment en sciences humaines et plus particulièrement en sociologie. La représentation politique est liée à la désyndicalisation car les syndicats en exécutant un travail de représentation permettaient la reconnaissance des groupes socioprofessionnels. Luc Boltanski et Eve Chiapello montrent aussi qu'un certain nombre de directives patronales ont « transformé directement le cadre d'analyse » (*op.cit.*, p. 385). Des actions consistent aussi à contourner ou à transformer les classifications usuelles. Les grilles de classification élaborées dans les années 1950 par les arrêtés Parodi étaient fixées par les conventions collectives. Ces « grilles négociées » sont remplacées par des grilles à « critères classants », qui laissent une marge de manœuvre plus grande aux entreprises. Quant à la dernière représentation, la représentation mentale, les classes sociales perdent de leur effet d'identification. Ainsi, les enquêtes d'opinion montrent une augmentation du sentiment de ne pas appartenir à une classe. Entre 1966 et 1994, le pourcentage d'individus déclarant appartenir à une classe a décliné de 31% à 23% ; le maximum étant de 41% en 1975 (INSEE, 2002, p. 52). Parmi les ouvriers, la part de ceux qui disent appartenir aux classes moyennes est passée de 13% en 1966 à 30% en 1994.

D'une manière parfois trop schématique, la pensée sociologique a imputé, dans son appréhension de la classe ouvrière, l'inadéquation du concept marxiste de classes sociales à l'effritement pur et simple de la culture qui lui est associée. Comme le souligne Robert Castel, c'est le principe de la conscience de classe qui n'opère plus, « parce qu'une classe, au sens plein du mot, n'existe que lorsqu'elle est prise dans une dynamique sociale, qui la rend porteuse d'un projet historique qui lui est propre comme a pu l'être la classe ouvrière » (Castel, *op.cit.*, p. 592). Mais, la persistance des inégalités sociales¹⁷ ou plus simplement des divergences observables dans les pratiques des acteurs sociaux nécessitent le maintien d'une approche en terme de classes sociales. Dans cette perspective, le recours au concept de « positions de classe » nous paraît adéquat, comme le proposent Olivier Galland et Yannick Lemel. Il évoque « différentes formes d'insertion dans le monde de la production, qui permettent de regrouper les foyers selon la similarité de leur situation professionnelle et la similitude vraisemblable de leur mode de vie » (Galland, Lemel, *op.cit.*, p. 28). Analyser les

¹⁷ - ce qui permet à Louis Chauvel, par exemple, de parler « d'un retour des classes sociales » (2001).

pratiques de pêche amateur permet de rendre compte des formes à la fois collectives et individuelles, que revêt la culture populaire.



Dans cette perspective, je tenterai d'appliquer la double rupture épistémologique, que proposent de suivre Christian Grignon et Jean-Claude Passeron (1989). L'étude des traits populaires observables dans l'exercice de la pêche amateur permet de rendre compte de l'inscription sociale de ce loisir. Mais, pour confronter ce qui ne serait alors qu'une analyse ethnocentrique, nous nous attarderons à la gestion piscicole qui encadre institutionnellement les pêcheurs amateurs du Rhône. Les gestionnaires représentent alors le pôle légitime ou dominant, qui vient interroger la culture populaire de la pêche et les rapports alors entretenus à la nature. Il nous reste donc, dans l'élaboration théorique de notre objet, à envisager la gestion environnementale et ses possibles incidences sur les usages populaires de la nature.

CHAPITRE 3

USAGES ET GESTION DES RESSOURCES

NATURELLES :

LE PARTAGE SOCIAL DES SAVOIRS

Traiter de la pêche en tant qu'un usage de ressources naturelles place notre réflexion, à nouveau, dans le champ de la sociologie de l'environnement. Je me suis intéressée aux divers travaux concernant la gestion de la nature en me focalisant sur la place accordée aux usages et donc aux usagers, dans les différentes acceptions de la notion de gestion, jusqu'à l'avènement récent du principe de développement durable. L'hégémonie de la science dans l'élaboration de ce type de gestion peut être interrogée, rendant compte de la catégorisation floue et imprécise des gestionnaires, oscillant entre experts et aménageurs. Quant à la prise en compte des savoirs populaires, elle questionne plus spécifiquement le rôle des chercheurs en sciences humaines entrepris dans les politiques gestionnaires de la nature et les travaux interdisciplinaires qui en résultent.

I – « L’harmonie entre l’homme et la nature » : une histoire désocialisée de la gestion de la nature.

La notion de gestion, que nous avons utilisé en introduction pour traiter de la gestion patrimoniale du Rhône, est d’apparition récente en ce qui concerne les espaces naturels. Cette notion est initialement issue du domaine privé et concerne l’administration des biens. Par la suite, elle s’est étendue au domaine de l’entreprise puis à celui de la nature : « La gestion est désormais le nœud où se confrontent les objectifs de développement et d’aménagement et ceux qui ont trait à la conservation de la nature ou à la qualité de l’environnement » (Godard, Hubert, Humbert, 1996, p. 325). Pour analyser plus en détail l’avènement de la gestion de la nature, nous nous baserons sur les travaux de Bernard Picon concernant la Camargue (Cf tableau ci-joint). Ce dernier a défini trois tendances du rapport homme-nature dans la gestion de l’espace camarguais (1996). La première tendance repose sur des usages de prélèvement, chasse, pêche et cueillette et des activités de transformation, agriculture, pastoralisme, industrie salinière qui font de la nature un « gisement de ressources ». Cette nature qui est avant tout répulsive, « l’enfer », doit être dominée et servir les intérêts du progrès et de la productivité. En Camargue, la mise en valeur des sols est liée à l’endiguement du delta, achevé dans les années 1850. Ces endiguements des deux bras du Rhône et de la mer devaient protéger des crues et assécher les marais. La présence de nappes salées associée au déficit hydrique obligent les agriculteurs à concentrer leurs activités en Camargue fluvio-lacustre peu salée et sur les bourrelets alluviaux du fleuve. La gestion hydraulique du delta régit un vaste réseau d’irrigation et de drainage pour les besoins de cette agriculture. L’industrie du sel est, par contre, concentrée au sud du delta en Camargue laguno-marine. Il revient alors aux institutions locales et territoriales d’édicter les normes de gestion de cet espace, notamment en ce qui concerne l’usage de l’eau. La gestion renvoie, dans un tel contexte, à son sens premier, c’est à dire à une gestion privée des ressources naturelles. La seconde tendance, selon Bernard Picon, correspond aux valeurs protectionnistes qui font de la Camargue un « milieu naturel » d’exception. L’homme est tenu pour responsable des possibles détériorations de ces milieux, il est alors relégué à la périphérie de la partie du territoire, qui fait l’objet de diverses protections. Celles-ci émanent de directives nationales sous l’égide du ministère de l’Environnement, contractualisées au niveau local au sein des structures protectionnistes que sont la Réserve Nationale et le Parc Naturel Régional, créés respectivement en 1927 et 1973. L’instauration d’une Réserve en Camargue est le fruit des conflits opposants l’agriculture et l’industrie salinière, au sujet de la qualité des eaux des étangs centraux. Imaginé comme un possible statu-quo, cet espace intermédiaire d’eau saumâtre est confié à la Société nationale d’acclimatation, lui reconnaissant des qualités écologiques dignes de protection. Quant à l’instauration du Parc, au milieu des années 1960, il répond au souci d’une « coupure verte » entre la zone

touristique du Languedoc-Roussillon et celle de la zone industrielle de Fos-sur-Mer. Dans la constitution de ces sanctuaires de nature (le premier parc naturel de Yellowstone a été instauré en Californie en 1872), le rôle des associations naturalistes est primordial. La société zoologique d'acclimatation, future Société nationale de protection de la nature, créée en 1854, par Etienne Geoffroy Saint-Hilaire gère la Réserve Nationale de Camargue. La protection de la nature réside ainsi pour de nombreuses années « dans une stratégie élitiste de l'exceptionnel » (Lefeuvre, 1990, p. 35).

La première tendance du rapport « homme-nature » rend compte d'une perception anthropocentrique, où l'homme utilise les ressources naturelles dans une logique productiviste. La seconde tendance décale le rôle des activités sociales en les plaçant hors de la nature protégée et en conservant « au centre », uniquement celles relevant de la logique protectionniste. Il n'est donc pas question de nier toutes les actions sociales mais de les départager entre celles jugées compatibles avec la représentation d'une nature exceptionnelle, alors minoritaires et toutes les autres. Le rapport protectionniste à la nature n'a pas totalement exclu les activités sociales, il les a savamment départagées. Ainsi, la prise en charge par l'Etat de la protection de la forêt a conduit les forestiers à délocaliser les populations locales pastorales (Kalaora B, Savoye A, 1985). Bernard Picon a montré les nombreux litiges survenus lors de l'instauration de la Réserve Nationale de Camargue, quant aux usages de chasse, pêche et pâture qui prenaient place autour de l'étang du Vaccarès (1988). Le bon fonctionnement de la nature « mise en réserve » assure la promotion d'un nouveau corps professionnel, les gestionnaires, essentiellement formés aux sciences de la nature. Souvent relatée par les gestionnaires eux-même, l'histoire de la gestion de la nature décrit cette période protectionniste comme la consécration de la « nature sans société » mais c'est omettre l'essentiel, leur présence. Dans cette perspective, la troisième tendance du rapport « homme-nature » définie par Bernard Picon, celle du « développement durable » n'illustre donc pas la ré-intégration de l'homme dans la nature mais plutôt l'ouverture des espaces protégés aux non gestionnaires et à l'élargissement, hors des espaces initiaux, des compétences de ces gestionnaires. Le recours au terme « d'ordinaire » rend compte de ce processus : « L'idée de protection sous-entendait celle de l'homme agresseur, auquel il fallait soustraire la nature pour la préserver. Faire admettre « l'homme et la nature » plutôt que « l'homme ou la nature » n'a pas été chose aisée. De cette évolution découla la prise en compte de la nature ordinaire, c'est-à-dire de la nature manipulée, artificialisée » (Lefeuvre, *op.cit.*, p. 37). Un tel clivage perpétue l'opposition entre une nature « naturelle » non socialisée et une nature « ordinaire » socialisée et aménagée. Celui-ci peut être totalement remis en cause du fait des présupposés qu'il véhicule. Bernard Picon a ainsi déconstruit l'idéalisation naturaliste de la Camargue en montrant que cette « nature » a été fabriquée et est maintenue par les diverses utilisations des étangs centraux du delta : « L'intérêt

biologique d'une telle zone saumâtre ne fait pas de doute, mais les variations de niveau d'eau et de taux de salinité sont le produit de mutations agricoles ou industrielles, donc d'activités sociales que les gestionnaires de la réserve nationale ne maîtrisent pas. La nature est ici un produit social » (1996, p. 53). La gestion de la nature « ordinaire » qui préconise dorénavant de prendre en compte « l'homme ordinaire » et ses activités est une nouvelle construction sociale issue des milieux gestionnaires pour justifier de la diffusion des principes qu'ils élaborent autour des rapports Homme/Nature. Ceux-ci sont contenues dans l'élaboration de la gestion patrimoniale de la nature.

	Valeurs idéologiques	Symbolique de la nature	Représentations de la nature	Usages et pratiques	Normes et règles	Institutions
Tendance 1	productivisme progrès	enfer	gisement de ressources	prélèvement transformation pastoralisme agriculture industrie	gestion hydraulique	associations territoriales
Tendance 2	culpabilité homme destructeur protection	paradis perdu	milieu naturel pillé	protection de la nature contemplation sciences naturelles	règlements chartes des parcs et réserves	ministère de l'Environnement
Tendance 3	développement durable	harmonie homme- nature	patrimoine paysage	multi-usage gestion intégrée interdisciplinarité	mesures agri- environnementales	Union européenne

Les grandes tendances du rapport homme-nature en Camargue (d'après Picon, 1996, p. 144).

La gestion patrimoniale de la nature ou la diffusion de la pensée systémique.

Dans les années 1980, la notion de *gestion* va englober des concepts plus anciens de protection et de conservation et être directement corrélée à celle de *patrimoine*. La loi « relative à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles » élaborée en 1984 stipule que « la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général » et la loi sur l'eau de 1992 repose sur « la gestion intégrée de la ressource » et « le caractère de patrimoine commun de l'eau et des milieux aquatiques ». Dans le cadre législatif français, la notion de patrimoine a d'abord été l'affaire de la comptabilité nationale. La notion de « patrimoine naturel » apparaît pour la première fois en 1967 dans un décret relatif aux Parcs Naturels Régionaux et il sera repris dans la loi relative à la Protection de la nature en 1976. André Micoud attribue au patrimoine la fonction sociale de « faire exister une entité collective, laquelle est toujours abstraite, en la rendant visible, métaphoriquement par l'exposition publique de ces biens qu'elle aurait en commun » (1994, p. 32). Le sociologue propose une histoire des rapports entre sociétés et patrimoine en distinguant cinq « âges », pour lesquels correspondent des objets patrimoniaux et les disciplines scientifiques convoquées pour les patrimonialiser : les monuments historiques et l'histoire, les sites géographiques et la géographie, les arts et traditions populaires et l'ethnologie, les milieux naturels et l'écologie et enfin, les espèces et les gènes et la biologie

moléculaire et le génie génétique. Les trois premières périodes font du patrimoine une action de conservation du « vivant ». L'approche écologique tend à le « sauvegarder » et l'approche génétique à le « gérer ». Ainsi, la gestion patrimoniale des espaces naturels élabore des objets naturels en patrimoine, reposant sur une discipline scientifique, l'écologie.

Chantal Aspe relie ce processus de patrimonialisation à un système de pensée plus général où s'élabore une nouvelle représentation de la nature, la « nature-système » (1991, 1999). Les démarches innovantes entreprises par certains élus, pour le traitement des déchets rendent compte de cette « nature-système » : « Cette notion de patrimoine prend sens dans l'idée de transmission, d'interdépendance entre les actions présentes et futures, de relation systémique dans le rapport nature/société. C'est dans ce système de pensée que se réalisent les pratiques innovantes des élus locaux en matière de traitement des eaux usées. Ces élus ne considèrent pas l'épuration comme une fin en soi mais comme le maillon d'une chaîne et pensent en termes d'interactions entre économie locale, protection de l'environnement, développement local et production nouvelle des ressources naturelles (forêt à Cogolin, espace botanique à Porquerolles, peupleraie à Oppède, poissons à Mèze, espaces verts au Grau-du-Roi, marais pour oiseaux migrateurs à Rochefort) » (Aspe, 1991, p. 204). Les élus, concernés par ces démarches innovantes, élaborent de nouveaux réseaux, notamment scientifiques outre passant les techniciens d'administration. Occupant des postes de conseillers généraux, le pouvoir local leur sert de point d'assise pour mener à bien leurs initiatives. C'est donc au niveau local que se joue l'institutionnalisation des normes environnementales pour être ensuite diffusées et acceptées au niveau global. Le patrimoine naturel élaboré rompt avec le droit de propriété privé. Au contraire, l'appropriation collective de la nature repose sur la défense affichée de l'intérêt général. Les ressources naturelles perdent leur statut de *res nullius* dont chacun peut user et disposer à sa guise pour celui de *res communis*, réservée à l'usage de tous. Pour Chantal Aspe, ce processus résulte de conflits sociaux limitant le droit de propriété privée et les usages traditionnels qui en sont faits. La gestion patrimoniale doit donc proposer des issues à ces conflits d'usage que masque le recours aux générations futures : « Cette référence aux générations futures permet de justifier l'ingérence collective dans la gestion privée des ressources naturelles. Cette ingérence s'appuie sur le fait qu'une exploitation dans un but défini (par exemple, la production agricole) peut entraîner des modifications « irréversibles » d'écosystèmes, voire la disparition d'une espèce (faune ou flore) qui provoquera une diminution des potentialités d'exploitation offertes aux générations futures. C'est bien une pensée systémique que nous retrouvons ici basée sur l'idée d'actions interactives et de relations en chaîne. Mais le fait de présenter la gestion patrimoniale comme une éthique permet d'introduire des aspects moraux voire moralisateurs, là où se jouent en réalité des conflits d'intérêt » (Aspe, *ibid.*, p. 93). La pensée systémique qui sous-tendait les démarches alors marginales des élus, relatées par

Chantal Aspe, n'est plus confinée à l'innovation mais semble, au contraire, s'étendre aux diverses politiques gestionnaires, ce que la sociologue montre quant à la gestion nationale ou internationale de l'eau où la « culture systémique » est de l'ordre du « politiquement correct » à travers les exercices de *concertation* (1999., p. 35). Dans une enquête que nous avons réalisée au sein du DESMID pour l'Académie de l'Eau¹⁸, concernant les associations et l'eau, un de nos principaux résultats a été de mettre en évidence la diffusion de la « nature-système » auprès des membres associatifs et des conséquences de cette diffusion (Barthélémy, Jacqué, Picon, 1999). Les associations, qui partagent le point de vue systémique, établissent des liens avec les institutions et les administrations dans le cadre de la gestion de l'eau. Ce sont les associations de la mouvance environnementale (environnementalistes, naturalistes, d'éducation à l'environnement), de professionnels (industriels, agriculteurs) et certaines associations de consommateurs d'eau et sportives regroupées en fédération qui participent effectivement aux concertations. La participation effective des associations à la gestion repose sur le partage d'une même représentation sociale de l'eau, qui élabore un terrain commun de connaissances, en général, scientifiques et un même *habitus*, visible notamment dans les réunions et les prises de parole, ce que nous avons appelé « la culture de la négociation ». Ces associations participent et élaborent dans le même temps un réseau d'inter-connaissances et de reconnaissance qui tend à biaiser l'idée d'une représentation « démocratique » des usagers de l'eau au sein des comités de bassin¹⁹. Ainsi, les associations, qui ont peu voire aucun contact avec les gestionnaires, ont pour la plupart une autre représentation de la nature (une ressource trop chère pour les consommateurs d'eau, un élément du cadre de vie) et des activités essentiellement locales et isolées. Les connaissances propres à cet autre milieu associatif sont empiriques, issues de l'expérience du terrain, d'un apprentissage autodidacte tourné le plus souvent vers les textes juridiques et administratifs. A défaut de participer directement aux réunions, ces militants développent le sens de l'écriture et de l'épistolaire ; à *la culture orale de la négociation*, s'oppose *la culture écrite de l'association*. La diffusion de la gestion patrimoniale repose donc sur l'acceptation d'une certaine représentation des milieux naturels qui va départager les associations et leurs représentants dans la mise en place toujours problématique d'une représentativité voulue incontestable. *Ce clivage que dessine « la culture systémique » permet de définir les contours de cet « homme vivant en harmonie avec la nature », qui repose, en fait, sur la sélection socialement élaborée de certains usagers.*

La même logique se retrouve dans une autre composante contenue dans la notion de patrimoine, qui est le rapport entretenu à l'espace. J'ai ainsi participé à une recherche

¹⁸ - La recherche était initiée par l'Académie de l'Eau et pilotée par l'Agence et le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée Corse.

¹⁹ - La demande émise par les membres de l'Académie de l'Eau était justement liée à la remise en cause de la représentativité du milieu associatif au sein des Agences de Bassin.

intitulée « la patrimonialisation du vivant et la structuration de l'espace » où sociologues et anthropologues projetaient d'étudier comment « un projet patrimonial revendiqué comme tel peut jouer dans la constitution d'un temps commun propice à l'action collective et dans la restructuration des espaces et des territoires » (Armani et al.,1999). L'approche par « le vivant » a permis de croiser des études sur le Rhône mais aussi sur des productions alimentaires, comme la cerise ou le fromage. L'ensemble des projets étudiés repose sur le constat d'une re-qualification nécessaire pour des espaces considérés comme dé-qualifiés. Sur le Rhône, les deux cas d'étude (la restauration du plan migrateurs Rhône-Méditerranée et de l'île de la Table Ronde) montrent que le recours au patrimoine repose sur des enjeux à la fois écologiques et socio-économiques. La patrimonialisation génère alors deux définitions parfois contradictoires de l'espace, entre *bien commun* et *bien public*. Le bien commun résulte de l'appropriation par une communauté assez restreinte de ce qui est mis en partage, en l'occurrence, le fleuve partagé par des « rhodaniens ». Quant au bien public, il dérive de volontés politiques qui reposent sur l'intérêt général et ouvrent les sites revalorisés à l'ensemble de la population. Ces contradictions sont en partie résolues par le contrôle de l'accès au site et la nécessité de gérer les visiteurs : « La patrimonialisation d'un bien commun, à géométrie variable du local au global, a été le moteur et le point de ralliement de cet entreprise. Objet de consensus, il en est aussi la limite. La mise en public d'un bien public débouche sur la recherche d'un compromis mettant en balance, politique d'ouverture au public et repli identitaire, l'un ne pouvant se faire qu'au détriment de l'autre » (Armani, Vincent, *ibid*, p. 30). Les actions de patrimonialisation opèrent un découpage social, légitimant certaines pratiques de l'espace au détriment d'autres que représentent par exemple, les fonctions de « déversoir » et d'espace transgressif attribuées au fleuve. Des enjeux d'identités sociales sont sous-jacents à ces nouvelles appropriations de l'espace.

Le lien patrimonial qui unit l'espace à une identité sociale doit cependant être interrogé au vu de la mondialisation des préoccupations environnementales. La cinquième période du rapport entre sociétés et patrimoine, que propose André Micoud et qui est l'ère de la gestion du « vivant » est déconnectée d'une emprise territoriale limitée (*op.cit.*, p. 37). Ainsi, les politiques de gestion du patrimoine n'auraient plus pour fonction de supporter des identités collectives. Se pose alors le problème de l'authenticité de ces patrimoines : « S'affranchissant des formes spatiales et impériales de l'organisation du politique, de nouvelles entités collectives apparaissent, a-spatiales ou réticulaires, qui se définissent notamment, d'une manière complètement inédite, en regard de leurs responsabilités vis-à-vis des générations futures » (Micoud, *ibid.*, p. 37).

Les usages de nature doivent-ils être durables ?

Le patrimoine naturel s'étend en effet à une échelle planétaire. La notion de nature est alors reliée à celles de ressource, de développement et de survie de l'homme amenant à la notion de développement durable. Celle-ci a été divulguée à partir d'un rapport établi pour l'ONU par Gro Harlem Brundtland en 1987, au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies à la Commission mondiale de l'environnement. S'inspirant de principes économiques, le développement durable a été conçu comme une « gestion raisonnée des ressources naturelles », « qui répond aux besoins du présent sans compromettre les capacités des générations futures à répondre aux leurs ». La conservation de la biodiversité, apparue sur la scène internationale en 1987, toujours d'après le rapport Brundtland et véritablement lancée en 1992 au Sommet de la Terre de Rio, témoigne d'une gestion « durable ». Ce sont les menaces réitérées concernant cette diversité, qui ont appelé à sa prise en charge scientifique et institutionnelle. Dans cette perspective, pour éviter l'érosion de la biodiversité, les actions doivent porter sur les écosystèmes, qui abritent les espèces en danger. Ainsi, réapparaissent les activités sociales dans les territoires d'action de la gestion de la nature : « La biodiversité semble en passe de devenir un enjeu de société où se confrontent divers scénarios pour l'avenir de l'humanité. Elle apparaît aujourd'hui comme un concept clé pour désigner la coévolution des systèmes écologiques et sociaux » (Aubertin, Boisvert, Vivien, 1998, p. 11). Le concept de réseau écologique est par exemple utilisé pour rendre compte des réseaux d'habitats des espèces et de leurs interactions avec les réseaux humains (Mougenot, Melin, 2000). Les réseaux humains, inspirés de la sociologie de la traduction, participent alors de la restauration de la biodiversité : « Autrement dit, le réseau intègre toutes les initiatives scientifiques et matérielles des groupes naturalistes, combinées avec une intervention sollicitée auprès du grand public, en espérant un résultat qui se traduise lui-même dans de nouvelles observations plus favorables pour l'espèce concernée » (Mougenot, Melin, *ibid.*, p. 22). Cette perspective s'inscrit dans une démarche de recherche-action qui est aussi préconisée par Bernard Kalaora et Lionel Charles dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières : « Il convient d'un côté, d'assurer la cohérence entre les différents usages et besoins des acteurs sociaux et la dynamique des écosystèmes, de l'autre, maximiser l'efficacité des politiques publiques pour répondre à la complexité des problèmes et à la pluralité des parties prenantes, publiques ou privées, qui participent aux décisions » (2000, p. 32). La gestion intégrée est alors liée à la notion de « gouvernance », appelée à être une nouvelle forme de l'action publique.

L'approche en réseau écologique, la gestion intégrée et la gouvernance ont deux points en commun dans la gestion de la nature préconisée. Le premier est le rôle accordé aux usagers dorénavant sollicités en tant que « citoyens » voire « écocitoyens » et le second réside dans

la participation active du sociologue à l'élaboration de la gestion. Ces approches habilite l'image du citoyen, responsable et désireux de participer, comme ces sociologues d'ailleurs, au développement durable. La diffusion de l'idéologie environnementale s'est accompagnée de la constitution d'un nouveau corps professionnel, au sein des structures protectionnistes, les éducateurs à l'environnement, qui ont, pour principal objectif d'inculquer les normes comportementales à acquérir pour devenir un « éco-citoyen » (Jacqué, 2000). Ainsi, une première période peut être distinguée où l'avènement des revendications environnementales se sont essentiellement exprimées à travers la forme associative. Les analyses sociologiques en terme d'action publique et de gestion de l'environnement se sont donc basées sur l'observation des associations, de leurs militants et de leurs modes d'action notamment à travers l'engagement politique des « Verts » (Agostini et al. 1995, Bennhamias J-L, Roche, A, 1992). La seconde période est au contraire caractérisée par l'installation progressive des associations dans des réseaux gestionnaires et de leur transformation en prestataires de services. Les services contribuent à éduquer le grand public, plus particulièrement les enfants au « respect de la nature ». Dans ce processus de diffusion, le citoyen prend la place, au niveau social et sociologique, du militant associatif comme le note Chantal Aspe : « En effet, n'est-il pas troublant de retrouver dans la revendication citoyenne le substrat même de ce qui a été évacué par la normalisation du domaine de l'environnement : demande de participation, remise en cause des acteurs décisionnels et en particulier des représentants de l'Etat, recherches d'autres formes de développement économique... » (1999, p. 37). Une différence réside dans l'évolution de la démarche scientifique qui prend, pour certains auteurs, une tournure « engagée ». Ainsi, Bernard Kalaora et Lionel Charles font du « *social scientist* » le nouveau rôle du sociologue qui produit des connaissances et doit trouver des solutions en terme de gestion durable (2000).

A partir de l'analyse des pratiques de pêche amateur, nous proposons une approche quelque peu décalée par rapport aux analyses contemporaines liées à la notion de développement durable. La prise en compte des activités sociales peut être biaisée par l'enjeu sous-jacent qui est de souligner voire de susciter leur adéquation avec la durabilité des ressources naturelles exploitées. Chantal Aspe montre, à travers l'exemple d'une étude réalisée dans le cadre d'un programme LEADER (programme d'aides européennes aux régions rurales considérées comme ayant des problèmes de développement), que les acteurs locaux ne partagent pas la même représentation du développement que les acteurs institutionnels : « Cette recherche a permis de mettre en évidence le décalage entre le regard porté par les acteurs institutionnels, en particuliers européens, qui désignent à partir de leurs représentations, les territoires qui méritent « une aide au développement » (objectif du programme LEADER), et la réalité que vivent et construisent les acteurs locaux » (2003, p. 128). Le recours à la notion de « citoyen » masque en fin de compte les rapport sociaux liés

à l'imposition de nouvelles normes issues de la gestion durable, que le sociologue peut mettre en lumière. Pour se faire, la démarche adoptée repose sur une analyse des usages de la nature déconnectée d'une représentation « écologisante » de ces derniers. Est ainsi maintenue au départ une analyse en termes de positions de classes, qui permet de souligner l'inscription sociale des usagers et l'élaboration de rapports sociaux autour de l'usage de la nature. La seconde condition est de prendre en compte des discours et des pratiques d'individus qui ne sont pas directement concernés par ces directives internationales, qui n'en sont pas acteurs mais qui vont plus ou moins être touchés par leurs applications. Comme le déploraient plusieurs auteurs dans un bilan de l'état de la question de l'environnement dans les sciences sociales en France, il nous importe d'étudier des pratiques usuelles de la nature comme un révélateur pertinent des enjeux sociaux propres à ce champ : « En revanche, l'analyse des pratiques et des comportements individuels reste à développer à la fois au niveau des observations proprement dites, à celui des moyens d'approche et des techniques d'observation, mais aussi à celui de la réflexion théorique sur les rapports entre pratiques et sens des pratiques, entre modes de vie et pratiques socialement différenciées ; en visant moins le comportement de grandes catégories d'acteurs, élus, administratifs, techniciens, militants, et leurs logiques d'action, que les pratiques d'agents ordinaires et les principes organisateurs de leurs conduites (en situation) » (Barraqué, B, Callon, M, Fritsch, P, Lascoumes, P, 1998, p. 85).

Des agents ordinaires pour une nature ordinaire. Je pourrais ainsi définir les relations entretenues par les pêcheurs au Rhône. Mais, le terme « ordinaire » ne me convient pas. Il reste vague et indéfini, rendant compte de la difficulté ressentie pour envisager ceux qui ne font pas partie « des grandes catégories d'acteurs » dans le champ environnemental. Le terme relie plus ou moins explicitement le banal et le quotidien (tout l'envers du vécu de la partie de pêche) aux individus de milieux populaires qui n'useraient que d'espaces naturels, qualifiés par la gestion écologique, d'ordinaires. Il me semble qu'utiliser ces termes, c'est à nouveau retomber dans une perception dominocentrique des rapports sociaux observables autour de la nature. Je reste donc attachée, pour définir les pêcheurs, à des usagers *populaires*, par rapport à leur position sociale. Quant aux gestionnaires, leurs positions sociales, cette fois-ci employées au pluriel, restent à préciser pour ne pas les assigner trop vite à un rôle « dominant ». Pour analyser autrement les configurations des rapports sociaux entre usagers et gestionnaires, l'hypothèse est faite que ce sont les savoirs autour de la nature qui participent de manière plus ou moins soutenue à leur élaboration. Il nous reste donc à confronter deux catégories de connaissances autour de la nature, l'une basée sur la science et l'autre sur l'empirisme et d'envisager leurs confrontations respectives, dans le cadre d'une réflexion interdisciplinaire.

II – Les artisans de la nature protégée : l’application empirique des savoirs écologiques.

J’ai envisagé la diffusion des connaissances scientifiques à travers les actions des « gestionnaires de la nature ». Cette catégorie ne renvoie pas à une définition bien arrêtée et officielle. Au contraire, elle est le plus souvent liée au contexte dans lequel interviennent ces gestionnaires, auto-désignés ou désignés par les observateurs selon les cas de scientifiques-protecteurs, d’administrateurs techniques ou d’experts scientifico-techniques. Elle s’élabore donc en fonction des divers acteurs qui se retrouvent dans une même structure gestionnaire, à un moment donné. Dans ce contexte, « les gestionnaires » participent à la construction d’un espace social où se croisent des attentes multiples et se confrontent des savoirs et des savoir-faire dont la diversité met à mal l’apparent consensus qui préside, en général, à ces exercices de gestion collective. Cet apparent consensus repose, tout d’abord, sur un processus de construction sociale autour de l’idée d’une nature en danger et à protéger. Il faut étendre notre approche en terme d’usages et gestion de la nature à une approche en termes de politique environnementale. A la notion d’environnement, est liée l’idée d’une réparation : « C’est bien parce que *l’environnement* devient menace pour l’homme (celui-ci donc étant au centre) qu’il devient par là même un *environnement* dont on se soucie, et que l’on désigne, précisément parce qu’il fait souci » (Jollivet, Pavé, 1993, p.7). Catherine et Raphaël Larrère proposent la notion de « crise environnementale » : « Nous supposons qu’il y a une crise environnementale. Nous supposons qu’elle a pris une dimension planétaire : désormais, les activités humaines sont en mesure de transformer les conditions de la vie sur terre, peut-être même de les compromettre » (1997, p. 9).

Le Rhône a ainsi été envisagé dans le cadre d’une gestion environnementale à partir du moment où l’état du fleuve aménagé a été considéré comme problématique et non plus comme essentiel et nécessaire. La politique gestionnaire du fleuve s’est donc modifiée et étendue à de nouveaux interlocuteurs. Les politiques environnementales mettent en lumière les rapports sociaux entre des corps administratifs concurrents faisant suite à un nouveau partage de compétences. La première composante des politiques environnementales réside donc dans la multiplicité des acteurs concernés et la mise en évidence de la divergence des positions sociales adoptées. Mais, les normes établies ne visent pas à résoudre les conflits mais plutôt à élaborer des dispositifs de concertation pour mener à bien des projets devant concilier aménagement et protection : « L’histoire de ces politiques atteste qu’il s’agit avant tout de régulations à base de compromis non résolus entre intérêts divergents, voire contradictoires. Contrairement aux opinions répandues, les décisions publiques n’éliminent pas ces contradictions, elles proposent simplement des moyens pour les ajuster, ou tenter de le faire » (Lascoumes, 1994, p. 275). Pour ce faire et c’est la deuxième composante des ces

politiques, est introduit un discours savant lié à la figure emblématique de l'expert. Alors que les revendications écologiques se basaient au départ sur la critique des savoirs scientifiques et techniques, les politiques environnementales actuelles reposent essentiellement sur la normalisation de ce type de savoirs. « La revanche des ingénieurs et des savants » caractérise le passage des « écologistes » aux « éco-conseillers » (Lascoumes, *ibid.*). Une telle rationalité a été apportée autour des questions environnementales par une discipline scientifique, l'écologie : « La seconde raison qui nous a conduits à octroyer à cette discipline [l'écologie] une place privilégiée est le statut que lui accordent les militants de l'écologisme. C'est cette science qui leur permet d'expliquer, d'organiser et de synthétiser les préoccupations environnementales, et c'est en son nom qu'ils critiquent la société industrielle » (Larrère C., Larrère R., 1997, p. 131).

Le mot *oecologie* a été inventé en 1866, par Ernst Haeckel, définissant alors la science de l'habitat (*oikos*, le logis, la demeure et *logos*, le discours, la science) comme « la totalité de la science des relations de l'organisme avec l'environnement, comprenant, au sens large, toutes les « conditions d'existence » » (cité par Acot, 1988, p. 44). L'écologie a été formalisée en tant que discipline scientifique entre le XIX^e et le XX^e siècles. L'écologie des populations, étudiant les relations entre des espèces partageant un même milieu et l'écologie des « communautés biotiques », axée sur les ensembles constitués par les végétaux et leur évolution constituent les deux domaines majeurs de ce domaine de recherche. Le concept « d'écosystème » est élaboré en 1935 par Tansley : « L'écosystème n'est pas un organisme, mais un ensemble de relations (actions et rétroactions) fonctionnelles entre les éléments de la flore et de la faune (qui forment « la biocénose »), et les conditions de milieu (qualifié de « biotope ») » (Larrère C., Larrère R., *ibid.*, p. 136). Raymond Lindeman revisite ce concept en 1942 en tenant compte des facteurs énergétiques (flux d'énergie et de matière). Ce sont les frères Odum qui, en 1953, proposent une synthèse des principes écologiques toujours basée sur le concept d'écosystème mais qui tient compte des transferts de matière et d'énergie. La remise en cause de l'écologie écosystémique, notamment pour son aspect réductionniste a contribué à l'émergence contemporaine de nouvelles interrogations, comme le fait de tenir compte du dynamisme et de l'hétérogénéité des écosystèmes mais aussi des perturbations qui déséquilibrent les systèmes : « Les développements récents de l'écologie ont pour caractéristique commune de prendre en compte l'hétérogénéité et l'historicité des systèmes écologiques, d'intégrer les activités humaines dans leur démarche, et de se départir d'une focalisation sur les mécanismes régulateurs et sur les équilibres écologiques » (Larrère C., Larrère R., *ibid.*, pp. 153-154).

A la formalisation du développement durable au niveau sociopolitique qui tente de concilier les activités humaines et la durabilité des ressources naturelles, répond l'écologie

contemporaine, qui intègre ces activités dans ses propres mesures du fonctionnement naturel. Ce nouveau principe tend à briser, selon Catherine et Raphaël Larrère, le misanthropisme latent au sein de l'écologie systémique définie par les frères Odum. Celui-ci s'est aussi diffusé au sein d'un certain militantisme écologique ainsi que la représentation centrale d'une « nature-système », qui va affecter les représentations sociales concernant les rapports nature-société (Acot, *op.cit.*). L'écologie trouve des porte-parole au sein des scientifiques qui vont, à partir des années 1970, s'investir socialement, notamment à travers le militantisme associatif ou politique (Aspe, 1999, Fabiani, 1985). Les écologues tiennent à démontrer leur utilité sociale en transformant les problèmes écologiques en problèmes publics, où les premiers interagissent avec les seconds. Jean-Louis Fabiani fait de ce recours à l'engagement social un processus de reconnaissance sociale pour les écologues en mal de reconnaissance scientifique (1985). Mais, comme le propose Chantal Aspe, on peut aussi voir dans la diffusion de la nature systémique, un contexte social, qui était dans les années 1960-1970 en attente d'une « autre explication du réel » (1999, p. 27). La pensée systémique était déjà à l'œuvre dans le courant « tiers-mondiste » et les actions humanitaires qui mettaient en relation pays riches et pays pauvres à une échelle mondiale ou dans les mouvements de « retour à la terre » où les actions locales étaient susceptibles d'avoir une répercussion au niveau global. Enfin, le rôle social de l'écologie a aussi été accentué par l'effet d'une forte demande sociale émanant des sphères politiques pour élaborer les « politiques environnementales » naissantes. La prise en charge de l'environnement en France par la sphère publique date, en effet, des années 1970. Le premier ministère de l'Environnement est créé en 1971, l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et des Economies d'Energie), les DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) et les DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) apparaissent au début des années 1990. La prise en charge institutionnelle de l'environnement s'étend aussi à un niveau international, ce qui avait été initié au début du XX^e siècle par les naturalistes à travers les diverses associations de protection de la nature (Lefeuvre, 1990). Le second Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, est la suite programmée d'un ensemble de rendez-vous internationaux autour du développement durable.

La gestion écologique des milieux naturels : entre nature et artifice.

De manière très concrète, l'application pratique des principes écologiques, dans le cadre de la gestion des milieux naturels, soulève un certain nombre d'interrogations. Une sous-discipline de l'écologie, l'écologie de la restauration, s'est développée dans les années 1980 ralliant les ingénieurs et les protecteurs de la nature aux scientifiques (Barnaud, 1995). Les démarches empiriques et techniques étaient le fait isolé des techniciens et d'ingénieurs de terrain. La participation récente des scientifiques témoigne de l'intérêt grandissant pour une

telle démarche. Son intérêt premier est d'imiter des systèmes naturels en fonctionnement pour en tirer des conclusions en termes scientifiques et prospectifs. Le second intérêt souligné par ses détracteurs est de remplir « une mission curative » : « Le scientifique impliqué dans un programme de restauration procéderait alors comme un médecin en établissant un diagnostic suivi d'un pronostic, et de prescription pouvant aller jusqu'à « l'intervention chirurgicale » » (Barnaud, *ibid.*, p. 42). Jean-Louis Fabiani parle, à ce propos, de « créateurs de nature » (1995). Se situant entre théorie et ingénierie, la création de nature est en lien avec les politiques de protection de la nature, qui édictent des règlements et des normes en hiérarchisant les milieux naturels. Elle appelle à une mise en spectacle de la nature qui veut rendre visible le fonctionnement de l'écosystème, dans un souci de mise en scène de la « vérité ». La gestion des milieux naturels aboutit à ce que Raphaël Larrère appelle « l'industrie du faux » (1994) et qui conduit à présenter des artefacts de nature : « Ainsi, pour concilier des objectifs économiques (attirer une clientèle), pédagogiques (initier le public et l'intéresser à la protection de la nature), écologiques (éviter les effets pervers d'une fréquentation accrue, en canalisant et contrôlant les flux de visiteurs), on transforme la réserve, ce coin protégé de nature, en document muséographique. Pour initier les citoyens au respect de la nature, on leur en présente un simulacre, certifié conforme par les scientifiques et labélisé par l'Etat » (Larrère C., Larrère R., *op.cit.*, p. 200). André Micoud, dans une analyse de la construction sociale du « sauvage », souligne la constitution d'un métier « dont la tâche consiste à faire en sorte que nous et les prochaines générations puissions continuer à assister et à jouir des spectacles offerts par des animaux vivants à l'état de liberté naturelle » (1993, p. 209). L'artificialisation du « sauvage » pourrait reposer sur les « éco-zoo-techniciens », un corps professionnel regroupant la multiplicité des techniques et des savoirs-faire en matière de conservation, de protection, de gestion... L'éco-zoo-technique peut emprunter à la cynégétique, la zootechnie, l'écologie appliquée ou de la restauration. Elle permet de regrouper des professionnels hors des cadres sociaux établis et rend compte de la difficile catégorisation des « gestionnaires de la nature » dont les frontières sont mouvantes. « Fabriquer la nature » est une autre composante des tâches acquises par les gestionnaires des milieux naturels. Si le scientifique est dans le cadre de l'expertise, situé entre la rigueur scientifique et les contraintes d'ordre politique, le gestionnaire est celui qui doit appliquer les recommandations issues des données scientifiques en conciliant les réalités d'usage de la nature, réalités « naturelles » et sociales. *C'est cet aspect de praticabilité, de mise en œuvre qui fait, selon moi, la spécificité des gestionnaires de la nature.* Ils représentent un rouage entre les sphères technico-scientifiques et les usagers à travers l'aménagement effectif de la nature. Ils doivent concilier les impératifs de protection ou de ménagement des espaces, ceux liés au fonctionnement de la « nature » et ceux imposés par des logiques économiques, politiques et sociales émanant des usagers.

L'ensemble de ces tâches est réalisée dans un contexte social qui tend à remettre en cause le pouvoir des scientifiques. Peut être avancée la notion de *capacité réflexive* qui caractériserait, selon Ulrich Beck (2001) et Anthony Giddens (1994), les sociétés contemporaines. La réflexivité signifie la capacité qu'ont les individus à remettre en cause les fondements même de la société : « La réflexivité de la vie sociale moderne, c'est l'examen et la révision constantes des pratiques sociales, à la lumière des informations nouvelles concernant ces pratiques mêmes, ce qui altère constitutivement leur caractère » (Giddens, *ibid.*, p. 45). Les sociétés modernes sont des sociétés à risques produits par elles-mêmes à travers leurs systèmes productifs et scientifiques. Ainsi, la science est à la fois la cause, le médium de définition et source de solution des risques : « En d'autres termes : les sources de danger ne sont plus l'ignorance, mais le savoir, plus une insuffisante maîtrise de la nature, mais une maîtrise perfectionnée de cette même nature, plus ce qui soustrait à l'intervention humaine, mais le système de décisions et les contraintes objectives nées avec l'ère industrielle » (Beck, *ibid.*, p. 399). La science perd alors de son pouvoir et les relations entre experts et profanes se déplacent vers des relations entre différents experts, qui vont échanger leurs connaissances.

La science ainsi démystifiée ne serait plus l'apanage des experts mais serait partagée par l'ensemble des individus, dans le même temps où serait abandonnée toute idée de vérité scientifiquement prouvée. La référence à la notion de citoyen dans les exercices de concertation rend compte de ce processus social, désenclavant la connaissance scientifique pour être partagée par tous afin de participer « démocratiquement » à la gestion de la cité. Comme dans le cadre des usages harmonieux de la nature, le « citoyen scientifique » est une projection dé-socialisée du partage des savoirs. Les savoirs empiriques désignés par le vocable de « populaire » n'ont, par exemple, pas de lien direct avec la production scientifique. On peut donc se poser la question comme le propose Chantal Aspe de la validité de ces concertations : « En d'autres termes, quelle « concertation citoyenne » peut-il exister entre formes de connaissance pragmatique, « populaire » et formes de connaissance scientifique ? » (1999, *op.cit.*, p. 38). Quelle place est donc accordée aux savoirs populaires dans la gestion de la nature ? C'est le dernier point qu'il me reste à aborder dans l'élaboration de ce cadre théorique.

III – Les savoirs « populaires » au centre de la démarche interdisciplinaire : entre connaissances et reconnaissance.

Les premières études anthropologiques concernant les savoirs populaires datent des années 1950 (Bromberger, 1986). L'approche ethnologique des savoirs populaires a donné lieu à une sous-discipline particulière que représente *l'ethnoscience* employé au singulier ou au pluriel, ainsi définie par Christian Bromberger : « l'étude des procédures indigènes de connaissance et de classification du monde matériel et social » (*ibid.*, p. 3). L'objectif de l'ethnologue dans ce type de démarche est de mettre en évidence les catégories sémantiques et les classifications élaborées par une société dans ses rapports à la nature. Les travaux sur les savoirs naturalistes populaires ont été relancés dans les années 1980 à travers deux types de commande institutionnelle. La première est spécifique au territoire national alors que la seconde s'étend à une échelle internationale. En 1982, la mission du Patrimoine ethnologique, lancée par le ministère de la Culture, avait pour thème majeur les savoirs naturalistes populaires. Les recherches effectuées étaient pour la plupart menées dans les territoires des Parcs Naturels Régionaux et étaient directement liées aux politiques d'aménagement menées par ces structures. L'ethnologie était ainsi appelée à évaluer les savoirs des populations autochtones vivant sur des territoires plus ou moins marginalisés. Les actes du séminaire de Sommières font partager le bilan de ces recherches (1985).

Une difficulté évoquée, lors de ce séminaire, par les chercheurs essentiellement ethnologues réside dans la définition des notions utilisées, les « savoirs naturalistes populaires ». Le terme affiché avec le plus grand consensus est celui de *naturaliste*, en référence à la définition proposée par Christian Bromberger et Gérard Lenclud : « Le point de vue naturaliste est celui qui confronte les ressources faunistiques et floristiques d'un territoire avec les savoirs et les pratiques de la société qui en use, mettant l'accent sur les divers contextes de la connaissance et de l'adaptation écologique. Il est inutile de préciser que ce point de vue ne devient anthropologique qu'à partir du moment où les échanges de la société étudiée avec son milieu sont mis en rapports avec les relations entre les hommes au sein de cette société » (1982, p. 29). La démarche ethnologique ne se contente pas de dresser un état des lieux des classifications concernant les milieux naturels mais elle doit mettre en évidence les modes d'organisation sociale et les configurations symboliques qui lui sont liées (Chevallier, 1989). Quant au qualificatif de *populaire*, il est défini de deux façons, en lien avec les groupes qui détiennent ces savoirs et par leur qualité de savoirs non savants (Fabre, 1985, p. 18). Certains chercheurs reprochent cependant son emploi car il ne traduit pas forcément la diversité des savoirs rencontrés. Enfin, la notion même de *savoir* sera discutée. Les savoirs scientifiques et les savoirs populaires considérés comme non scientifiques doivent être reconstruits à chaque fois comme des productions sociales élaborées à un

moment donné et susceptibles de changement. Je dirai que l'on ne peut pas étudier les savoirs populaires sans prendre en compte ceux qui les désignent comme tels, en l'occurrence, les scientifiques légitimés pour se faire par leurs propres connaissances. Cela permet aussi de ne pas séparer hâtivement la science du contexte social dans lequel elle s'élabore et qui se diffuse aussi au niveau social, se mélangeant ainsi à d'autres formes de savoirs. Un tel mélange peut être observé à travers la transmission des savoirs, qui constitue un autre domaine important de la réflexion ethnologique. Geneviève Delbos et Paul Jorion ont analysé les savoirs professionnels et leur transmission autour de la saliculture, la petite pêche et la conchyliculture en Bretagne (1990). Leur démarche repose sur la confrontation de diverses formes de connaissances, scientifiques, scolaires et pratiques. Les savoirs professionnels reposent sur une nécessaire connaissance de la nature comme une condition essentielle à la survie économique de ce type de profession. Ils s'élaborent hors des sphères scolaires et scientifiques au sein de l'unité familiale de production. Le savoir alors transmis participe d'une lecture fonctionnelle de la nature visant à l'efficacité du travail fourni : « Comment procède le savoir de la pratique, puisqu'il n'est évidemment pas concevable qu'il mobilise en permanence toute son attention sur le réel dans son entière complexité ? Il ne prévoit, ni n'interprète, ni n'analyse, mais se contente de coller au donné vécu, de coïncider à tout instant avec le monde dans son flux essentiel. Pour le paludier, il s'agit toujours de faire coïncider son propre travail et le « travail du marais », d'articuler au plus près les différentes phases de son processus de travail et celles du travail de la nature. Dès lors, décrire le savoir du paludier revient toujours à décrire un certain nombre de situations où ce savoir est mobilisé, on devrait peut-être simplement dire « existe » » (Delbos, Jorion, *ibid.*, p. 187). Pascal Acot compare ainsi les connaissances du pêcheur à la mouche et celles de l'écologue : « le savoir du pêcheur, celui de l'Indien, ne dépasse pas les corrélations observées et ne sont donc pas porteurs de généralisations théoriques » (1988, p. 10). Alors que la science raisonne de manière essentiellement quantitative et appuie sa légitimité sur ce type de raisonnement, le savoir pratique est, au contraire, traduit en termes qualitatifs (Delbos, Jorion, *ibid.*, p. 191). Le savoir désigné de pragmatique, d'empirique ou de pratique est reconnu valide par son efficacité et non par sa vision d'ensemble comme le prétend le savoir scientifique.

Dans cette perspective, il est logique de se demander quelle place est accordée à ces savoirs pratiques dans les démarches interdisciplinaires, qui ont suscité leurs prises en compte et ont amené à leur confrontation avec les savoirs savants. Un exemple nous est donné par la seconde catégorie de commande institutionnelle qui a dynamisé ce type de recherche et dont j'ai déjà parlé en introduction : la valorisation des « savoirs écologiques traditionnels » dans le cadre du développement durable. Les savoirs indigènes répondraient à une meilleure gestion des ressources naturelles que celles développées dans les pays développés (Roué et al, 1998, p. 16). Un tel parti pris perpétue l'idéalisation des relations entre la nature et les

sociétés « traditionnelles », qu'elles soient rurales et/ou exotiques en opposition aux sociétés modernes. Les savoirs empiriques seraient ici instrumentalisés pour remédier aux maux de la modernité. Philippe Descola, ayant travaillé auprès des Achuars d'Amazonie, dénonce ce nouveau rôle accordé aux sociétés qui peuplent les espaces considérés comme des hauts-lieux de nature (1985). Il a ainsi montré comment les populations amazoniennes, après avoir été naturalisées, sont maintenant taxées de naturalistes : « Alors que la naturalisme du XVIII^e siècle se refusait à reconnaître une existence sociale aux Indiens, l'écologie culturelle contemporaine les crédite d'une admirable clairvoyance dans la sélection qu'ils opèrent des institutions les mieux adaptées à leur habitat. [...] l'Indien naturaliste de l'ethnoécologie est bien abstrait. Il se trouve quelque part dans les superstructures des sociétés amazoniennes, comme une sorte de sujet transcendantal capable de s'autoréguler en fonction d'une connaissance admirablement précise et minutieuse des chaînes écosystémiques » (Descola, *ibid.*, p. 233). Ainsi, la *reconnaissance* sociale des sociétés dites locales reposerait sur l'estimation des *connaissances* détenues par les membres de ces sociétés quant à la gestion des ressources naturelles. Claudine Friedberg a aussi participé à la critique de l'usage des savoirs populaires dans le cadre de la gestion des ressources naturelles, en montrant notamment comment ces savoirs étaient collectés sans tenir compte du sens que leur affectent les individus (1997). L'anthropologue plaide pour une analyse des savoirs en relation avec les différents aspects cognitifs de la classification et les pratiques sociales correspondantes : « Si l'on admet que l'on peut tirer des enseignements des savoirs populaires pour parvenir à une gestion raisonnée de la nature, il est nécessaire de comprendre comment ces savoirs se construisent et s'organisent, comment ils rendent compte de la façon dont la réalité est perçue, conçue et vécue dans chaque société » (Friedberg, *ibid.*, p. 6).

Un tel point de vue exprime les difficultés inhérentes à la démarche interdisciplinaire dans la confrontation de connaissances issues de disciplines scientifiques différentes : « Cette multidisciplinarité placée sous le signe de la finalisation oblige chacune des disciplines concernées à s'adapter à de nouvelles sollicitations et contraintes, au prix parfois de véritables remises en cause. Les disciplines naturalistes et les disciplines techniques sont pressées de fournir des résultats susceptibles d'éclairer la décision des praticiens. Elles sont aussi invitées à engager un dialogue inusité avec les sciences sociales. Pas plus qu'elles, les sciences sociales ne sont préparées, voire même disposées, à cette coopération, qui est en même temps, bien sûr, une confrontation » (Jollivet, 1992, p. 32). Cette présentation proposée par Marcel Jollivet est issue de l'ouvrage « Sciences de la nature – Sciences de la Société. Les passeurs de frontières », édité en 1992, qui a synthétisé les travaux interdisciplinaires réalisés en France. Ceux-ci ont été impulsés, à partir des années 1970, dans le cadre de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) à travers différents comités « Equilibre et lutte biologiques » (1971-1976), « Gestion des ressources naturelles

renouvelables » (1976-1979) et « Ecologie et aménagement rural » (1979-1981) (Picon, 1992, pp 48-49). La mise en place en 1978 du PIREN (Programme Interdisciplinaire de Recherche sur l'Environnement) par le CNRS va permettre une réelle assise de ce type de recherche et élaboré un réseau de chercheurs se lançant dans l'aventure de l'interdisciplinarité. Au PIREN des années 1980, a succédé le PIR-EVS (Programme Interdisciplinaire de Recherches Environnement, Vie et Sociétés) du CNRS pour les années 1990, auquel j'ai participé avec l'équipe DESMID sous la direction de Bernard Picon, dans le cadre du comité SEAH (Systèmes écologiques et action de l'homme). Les recherches entreprises dans le cadre du PIREN étaient essentiellement localisées dans des espaces dits « marginaux », liées à des problématiques de développement local (Aspe, 1989). Celles du comité SEAH témoignent d'un élargissement à la fois des terrains concernés mais aussi des domaines de réflexion. Au développement local, s'est substitué le développement durable de vocation internationale. Il s'agit alors d'analyser « le fonctionnement des écosystèmes et des complexes d'écosystèmes soumis à l'action des sociétés humaines qui y vivent ou qui en vivent » (1999, p. 6).

Bernard Picon a évalué les convergences de ces différentes recherches interdisciplinaires pouvant amener à « un courant de pensée, qui pourrait bien déboucher sur une nouvelle école » (1992, p. 510). La démarche est tout d'abord celle de l'observation localisée qui permet de multiplier des « laboratoires » à échelle commune pour les différentes disciplines convoquées. L'interdisciplinarité renvoie, ensuite, à l'argumentaire d'une gestion raisonnée des ressources naturelles sans remettre en cause le développement économique. Des études vont montrer l'existence de systèmes exemplaires ; d'autres vont proposer des analyses jugées opérationnelles. L'application de modèles théoriques pose cependant pour Bernard Picon le problème de leur « ancrage social » : « Ayant pris conscience des limites d'une approche scientifique déconnectée du social, ils [des chercheurs] s'accordent sur le fait que l'invention de nouveaux modèles à la fois écologiques et modernes ne peuvent ignorer l'histoire sociale. Les sciences écologiques, agronomiques, zootechniques n'ont pas le pouvoir de produire artificiellement un substitut à une organisation sociale » (*ibid.*, p. 516). L'interdisciplinarité met aussi en avant « les actes techniques ou des systèmes d'actes techniques » comme le souligne Marcel Jollivet, ce qui nous intéresse particulièrement à travers les pratiques de pêche amateur ou professionnelle (1992). Pour le sociologue, l'acte technique est au centre des recherches interdisciplinaires : « la technique (au sens large du terme) comme outil social (produit socialement) de la médiation entre la « nature » et la société. Et il devient possible enfin de lever les ambiguïtés sur les rapports entre les trois grands ensembles de disciplines : le social, en particulier, cesse d'être le champ de l'irrationnel ou de tous les possibles (ce qui revient au même) pour devenir le lieu d'une multiplicité de déterminations qui s'affrontent et donc un « objet » accessible à une démarche

scientifique et dont la connaissance rationnelle est nécessaire pour pouvoir agir » (Jollivet, *ibid.*, p. 531).

L'ancrage social dont parle Bernard Picon et le rôle accordé au social selon Marcel Jollivet interrogent le statut de la sociologie dans la démarche interdisciplinaire. Tout d'abord, pour aborder les relations Nature/Société, le sociologue doit rompre avec le postulat durkheimien qui nous incite à expliquer un fait social par un autre fait social (Durkheim, 1895, 1983). Une des recherches pionnières en la matière fut celle réalisée par Bernard Picon sur la Camargue (1988). L'hypothèse centrale du sociologue est la suivante : « les conditions naturelles spécifiques du delta du Rhône conditionnent les formes prises par les activités, les structures et les rapports sociaux, lesquels en variant avec les contraintes économiques et les représentations mentales dominantes de chaque période historique, modifient à leur tour les milieux naturels » (*ibid.*, p. 16). La mise en évidence d'un tel système d'interdépendance entre les conditions naturelles et les faits sociaux est à la base de la réflexion menée par les sociologues dans les travaux interdisciplinaires. Ce positionnement théorique représente une certaine « prise de risque » par rapport à la sociologie « classique », ce qui explique la relative marginalité des sociologues concernés au sein de la discipline²⁰. Il est aussi révélateur d'une autre considération des rapports Nature/Culture en ne cédant pas à la tentation de « tout culturaliser » ou de « tout sociologiser ». Des faits naturels existent (la qualité des sols, l'état écologique d'un cours d'eau...) qui agissent sur les activités humaines. A partir de ce postulat, le sociologue doit tenir compte de données écologiques qu'il peut lui-même synthétiser ou dont il peut suivre l'élaboration dans le cadre d'une recherche avec des partenaires de multiples disciplines. Il est alors nécessaire de mettre en place des travaux qui permettent aux scientifiques de se répondre mutuellement en évitant les présupposés de part et d'autre. De manière schématique, l'écologue ou le gestionnaire-écologue attendent du sociologue des « ficelles » pour mieux appréhender les individus, leur diffuser leurs propres préoccupations ; de l'autre, le sociologue finit toujours par plus ou moins analyser ses propres collaborateurs, les mettant parfois dans une situation malaisée. La recherche interdisciplinaire est aussi liée à des impératifs de recherche-action, ce qui rentre en contradiction avec le travail scientifique conçu sur le long terme et la position « neutre » du scientifique. Pour avoir travaillé à deux reprises avec des hydrobiologistes et des gestionnaires d'espaces naturels, la démarche interdisciplinaire ne nuit pas, selon moi, à celle du sociologue. Bien au contraire, elle appelle à un renforcement de ses positions théoriques, méthodologiques et même éthiques. La mise en évidence des savoirs pratiques, par exemple, détenus par les pêcheurs avait lors de mes travaux reçu aucun écho de la part des écologues. Leur prise en compte contemporaine dans le cadre de la conservation de la biodiversité me laisse dubitative car c'est certainement à ce niveau là que la démarche interdisciplinaire est la plus difficile à

²⁰ - Monique Barrué-Pastor parle à ce propos de « chercheur indiscipliné » (1992, p. 459).

réaliser, c'est-à-dire lorsqu'il faut confronter sans juger, les savoirs scientifiques et les savoirs empiriques. Au centre de la démarche interdisciplinaire, les savoirs populaires sont-ils appréhendés uniquement pour permettre la reconnaissance sociale de ceux qui les détiennent. Il me semble donc nécessaire d'interroger ce lien entre « connaissances » et « reconnaissance ».



Pour ses détenteurs, la pratique de l'interdisciplinarité est liée à une nouvelle manière de penser et de pratiquer la science, qui serait directement corrélée à la complexification des rapports Nature/Société. L'utilisation d'un vocable commun est à ce titre révélateur du mélange des savoirs scientifiques : « Impensable il y a encore quinze ans, le concept neutre « d'Homme » ou « d'Humanité » remplace dans les analyses interdisciplinaires les classifications en groupes sociaux issues des diverses théories produites par les sciences sociales. Il y a quinze ans, par exemple, on ne parlait pas d'homme, mais de sociétés capitalistes ou socialistes » (Picon, 1992, p.51). L'élaboration des pratiques environnementales comme l'appropriation récente des savoirs écologiques traditionnels témoignent d'une lecture « écologisante » des rapports entretenus à la nature. Celle-ci tend à produire de nouvelles catégorisations sociales en imposant comme principe distinctif, le partage des connaissances amenant au respect de la gestion de la nature. Les clivages sociaux induits sont, selon les sociologues plus ou moins acceptés, portés dans le même temps par une remise en cause fondamentale au sein même de la discipline de concepts théoriques liés à celui de classes sociales. L'analyse de la diffusion du mode de pensée environnemental et de ses conséquences dans les relations entre les gestionnaires de nature et les usagers contribue à enrichir ce débat à la fois social et sociologique.

CADRE EMPIRIQUE

I – Le Bas-Rhône : un espace piscicole aménagé et marqué par la présence du delta.

La carte présentée ci-dessous représente l'espace géographique couvert par les enquêtes de terrain réalisées dans le cadre de cette recherche (Cf Carte ci-jointe). Il s'étend du littoral camarguais jusqu'à la hauteur de Caderousse. Cette partie du fleuve est située à l'extrémité sud de ce que les géographes appellent le Bas-Rhône, le cours du fleuve en aval de Lyon (Bethemont, 1972, Bravard, 1987). L'espace fluvial appréhendé présente deux caractéristiques essentielles. La première est son régime hydraulique de type méditerranéen, marqué par la présence des affluents cévenols, l'Ardèche, la Cèze et le Gard et les affluents pré-alpins, l'Ouvèze et la Durance. En effet, de la source du glacier de la Furka, dans les Alpes suisses à la mer, 812 kilomètres ont été parcourus par le Rhône dont 522 en France. Le Rhône a un régime nivo-glaciaire en amont de Lyon modifié en aval par l'apport de la Saône de régime océanique. Ensuite, l'Isère apporte à nouveau une influence nivo-glaciaire (Mottet, 1993). A Vallabrègues, le débit moyen journalier est de 1750 m³/s mais le niveau d'eau connaît de fortes fluctuations journalières quant au fonctionnement de l'équipement hydroélectrique et annuelles entre les niveaux d'étiage et de crue (Nicolas, Pont, 1995). Ces multiples régimes vont avoir des conséquences sur le peuplement piscicole du Rhône. La seconde caractéristique de l'espace fluvial appréhendé est l'état de l'aménagement du fleuve. Deux types d'aménagement se juxtaposent dans cette zone : celui réalisé par la Compagnie Nationale du Rhône jusqu'à la hauteur de l'usine écluse de Vallabrègues et la zone située en aval de ce dernier équipement hydroélectrique. Le site de Vallabrègues est le site construit par la Compagnie Nationale du Rhône le plus au sud sur le cours du fleuve, achevé en 1970. En aval de ce site, le fleuve n'est plus globalement aménagé mais essentiellement endigué par les voies de chemin de fer, des constructions diverses comme le port fluvial d'Arles ou par des digues spécialement conçues pour se protéger des crues. C'est le cas autour des principales villes, Beaucaire, Tarascon et Arles et pour l'ensemble du delta camarguais. C'est à la fin des années 1920 que le sénateur de l'Isère Léon Perrier a proposé à l'assemblée nationale un projet de loi afin d'aménager le Rhône pour la navigation, l'agriculture et l'hydroélectricité. L'impulsion est donnée par Edouard Herriot, maire de Lyon et les chambres de commerce de Lyon et Marseille. La loi est votée le 27 mai 1921 stipulant que « l'aménagement du Rhône entre la frontière suisse et la mer sera réalisé au triple point de vue de l'utilisation de la puissance hydraulique, de la navigation, de l'irrigation » (Bethemont, 1997).

Une société d'économie mixte est créée en 1933, la Compagnie Nationale du Rhône, obtenant la concession des travaux et l'exploitation des aménagements. Cette société regroupait au départ quatre catégories d'actionnaires : la ville de Paris pour son besoin d'électricité, la compagnie PLM, les industriels et les communes et chambres de commerce de la vallée rhodanienne. L'aménagement a débuté en 1948 par l'équipement du Haut-Rhône. En 1952, commençait celui du Bas-Rhône avec la construction du barrage de Donzère-Mondragon. Entre Lyon et la Méditerranée, douze aménagements ont été réalisés²¹ et achevés en 1980 selon un même modèle (Cf carte ci-jointe²²) : des barrages dits « mobiles » à ouvertures amovibles retiennent l'eau du fleuve pour la diriger vers un grand canal de dérivation, où est située l'usine afin de produire l'électricité. Pour éviter la remontée de la nappe phréatique, un contre-canal est creusé au pied des digues. Quant à l'ancien lit du Rhône, il ne contient plus qu'un faible débit.

En Camargue, les premiers travaux d'endiguement datent du XII^e siècle avec la présence des « levadiers » dont la fonction était d'entretenir les « chaussées » (Picon, 1988). Un plus vaste réseau hydraulique prend forme dans le delta liée à la mise en valeur agricole des terres et reposant sur des associations de propriétaires. Mais, l'endiguement total des deux bras du fleuve a lieu dans la seconde moitié du XIX^e siècle, après des crues catastrophiques, entrepris entre 1858 et 1869. Quarante kilomètres de digues sont construits sur le grand Rhône et cinquante six sur le petit Rhône. En 1857, est aussi élaborée la digue à la mer, séparant une partie du littoral camarguais des étangs centraux du delta. Des travaux d'une telle envergure sont aussi réalisés sur une grande partie du fleuve dans la seconde moitié du XIX^e siècle. En 1840, est créé le Service du Rhône qui a pour fonction d'assurer le maintien de la navigation et de protéger les riverains (Pelesato, 1996). Entre 1860 et 1880, deux cent quatre vingt kilomètres de digues sont élevés entre Lyon et Beaucaire et trois cent kilomètres à l'aval de cette ville. Des aménagements supplémentaires sont cependant nécessaires pour permettre le développement de la navigation. A partir de 1884, l'ingénieur Girardon réalise des digues supplémentaires moins élevées que les premières afin de laisser s'écouler les eaux moyennes et hautes, permettant de maintenir un débit moyen nécessaire à la navigation. Le courant ainsi maintenu permet de surcreuser le chenal et de le maintenir navigable tandis que les sédiments sont déposés en période de crues dans les parties protégées. Celles-ci sont désignées par les notions de « caisses » ou de « caissons » Girardon.

²¹ - 1957, Montélimar – 1960 Baix-le-Logis Neuf – 1963, Beauchastel – 1966, Pierre-Bénite – 1968, Bourg-les-Valence – 1970, Vallabrègues – 1973, Avignon – 1975, Caderousse – 1977, Roussillon – 1981, Vaugris.

²² - source : Compagnie Nationale du Rhône, « La maîtrise de l'aménagement fluvial ».

L'extrémité sud du Bas-Rhône présente des éléments naturels (notamment, les affluents et le débit du fleuve) et artificiels qui vont influencer sur le peuplement piscicole de cette zone. Appliquant la démarche interdisciplinaire développée par Bernard Picon (1988), on peut estimer que ces données vont avoir des conséquences sur les activités de pêche présentes autour du fleuve. Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône élaboré par le Ministère de l'Environnement, le Service de la Navigation Rhône-Saône et le CEMAGREF apporte des données précises sur l'état des ressources piscicoles dans le Rhône (1990). Les résultats présentés proviennent d'enquêtes réalisées auprès des pêcheurs amateurs et professionnels quant à l'estimation de leurs captures. Celles-ci sont consignées dans un carnet rempli par le pêcheur puis renvoyé aux administrations participant à l'étude. Le tableau suivant répertorie les différentes espèces piscicoles pêchées en fonction du poids total des prises effectuées (tableau n°1).

Espèces	Répartition des captures déclarées en 1988 sur le Rhône
Cyprinidés	64,31
Carnassiers	10,14
Salmonidés	1,56
Anguilles	8,09
Migrateurs et amphihalins	12,71
Autres espèces	3,18
Total	100

Tableau n°1 : Répartition des captures déclarées en 1988 sur le Rhône.
Source : Schéma de Vocation Piscicole du Rhône, 1990.

Les cyprinidés²³ constituent la majeure partie de la ressource piscicole du fleuve : 64,31% des captures. Les poissons migrateurs et les amphihalins (les migrateurs amphibiotiques ont un cycle biologique qui se déroule dans deux milieux distincts) constituent la seconde catégorie de poissons présente dans le Rhône (environ 20% des captures). On qualifie de migrateur un poisson dont les aires de reproduction, d'alimentation, d'abri et de repos sont distinctes. Les migrateurs sont différenciés selon le type d'accomplissement des migrations. Ceux que l'on appelle couramment les « grands migrateurs » évoluent entre la mer et les cours d'eau continentaux. Pour le Rhône, on dénombre la lamproie marine (*Petromyzon marinus*) et fluviale (*Lampetra fluviatilis*), l'aloise feinte (*Alosa fallax*), la grande alose (*Alosa alosa*), l'anguille (*Anguilla anguilla*) et la truite de mer (*Salmo trutta*). Il faudrait rajouter à cette liste l'esturgeon (*Acipenser sturio*) qui est en voie de disparition. Ces grands migrateurs sont présents jusqu'en aval de Vallabrègues voire juste en amont de cet équipement. D'autres espèces colonisent le delta jusqu'à la hauteur de Vallabrègues où les

²³ - Cette famille concerne principalement le hotu (*Chondostroma nasus*), la brème bordelière (*Blicca bjoerckna*) et la brème commune (*Abramis brama*), le barbeau fluviatile (*Barbus barbus*), le gardon (*Rutilus rutilus*), les carpes commune, cuir et miroir (*Cyprinus carpio*), le carassin (*Carassius carassius*), l'ablette (*Alburnus alburnus*), le goujon (*Gobio gobio*), le chevesne (*Leuciscus cephalus*) et la perche (*Perca fluviatilis*).

eaux présentent encore une certaine salinité comme le flet (*Platichthys flesus*), le loup (*Dicentrachus labrax*) et les mullet à grosses lèvres, cabot et porc (*Chelon labrosus*, *Mugil cephalus* et *Liza ramada*). La troisième catégorie d'espèces capturées est celle des carnassiers²⁴ (10,14%). Enfin, en moindre quantité, sont présents les salmonidés dont la truite fario (*Salmo trutta fario*) et l'ombre commun (*Thymallus thymallus*). Pour l'ensemble du fleuve, quarante sept espèces de poissons sont dénombrées, dont dix sept espèces propres au delta camarguais.

La région du Bas-Rhône présente des caractéristiques piscicoles différentes du reste du fleuve. Le tableau suivant compare les captures effectuées entre le Haut-Rhône et le Bas-Rhône (tableau n°2). Ces captures concernent certains pêcheurs dits aux engins, utilisant effectivement des engins de pêche et non des cannes tenues à la main. La réglementation distingue, en effet, ces deux ensembles de techniques de pêche et par là, reconnaît deux catégories de pêcheurs amateurs. Les engins sont de multiples formes : des filets de type araignée ou tramail, des carrelets (filet non maillant tendu par une armature), des nasses, des lignes de fond ou de traîne...

Déclaration de captures par les pêcheurs aux engins en 1988 (exprimé en kilos)	Haut-Rhône	Bas-Rhône	TOTAL
Salmoniformes	384	2	386
Carnassiers	1844	668	2512
Silure, poisson chat, lotte	507	225	732
Gros cyprinidés (hotu, brème, barbeau, gardon)	12057	3408	27522
Friture	107	341	448
Mulets		2341	2341
Anguille	108	1897	2005
Autres migrateurs et amphihalins	-	804	804
Ecrevisses	27	-	27
TOTAL	15070	9715	24785

Tableau n°2 : Comparaison des déclarations de captures entre le Haut-Rhône et le Bas-Rhône. Source : Schéma de Vocation Piscicole du Rhône, 1990.

Le Bas-Rhône se caractérise donc par la présence des poissons migrateurs dont l'anguille, des amphihalins dont les mulets et des petits poissons compris dans la « friture », par rapport au Haut-Rhône qui compte des salmonidés, plus de carnassiers et de cyprinidés. En fin de compte, la présence proche de la mer et l'équipement hydroélectrique de Vallabrègues qui constitue un blocage pour la migration font de la zone appréhendée un milieu piscicole riche en poissons migrateurs. Mais, dans le même temps, elle présente des composantes d'eaux douces continentales avec la présence des cyprinidés et de la friture. L'espace fluvial

²⁴ - comprenant le brochet (*Esox lucius*), le Black bass (*Micropterus salmoides*) et le sandre (*Stizostedion lucioperca*).

appréhendé se caractérise par un certain degré d'artificialisation et par la présence proche du milieu marin.

II – L'impossible recensement des pêcheurs autour du Rhône : une approche qualitative par le terrain.

Les diverses catégories d'acteurs sociaux composant mon corpus de données n'ont pas été appréhendées de la même manière au niveau quantitatif. Pour comprendre ces diverses approches, il est nécessaire au préalable de connaître la gestion de la pêche amateur en France. Tout d'abord, concernant la pêche amateur, seuls certains pêcheurs sont statistiquement recensés : ceux qui s'acquittent d'un permis de pêche permettant de pêcher dans les eaux domaniales. Cette première précision a valeur restrictive. Elle évacue les pêcheurs pratiquant en mer, dans des domaines privés ou ceux qui se passent de permis. Ainsi, la gestion de la pêche en eau douce domaniale concerne une certaine partie, seulement, des individus qui pratiquent la pêche. L'acquisition du permis de pêche correspond pour le pêcheur à l'adhésion obligatoire à une association locale (association de pêche, de pisciculture et de protection des milieux aquatiques) regroupée au sein d'une fédération départementale, laquelle dispose d'une représentativité régionale (Union régionale) et nationale (Union nationale de la Pêche en France). Les statistiques disponibles quant aux effectifs de pêcheurs correspondent aux nombres de permis de pêche octroyés par département. Il est donc impossible de connaître la part des pêcheurs qui, dans un département limitrophe, pêchent dans le Rhône. De la même manière, il est impossible, d'estimer les pêcheurs qui pratiquent le fleuve et proviennent d'un département non limitrophe. En ce qui concerne notre terrain d'enquête, trois départements sont concernés, le Gard, les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. A titre indicatif, le nombre de permis octroyés en 2001 s'élève pour les trois départements à 41 435 (16 762 pour le Gard, 14 307 pour le Vaucluse et 10 366 pour les Bouches-du-Rhône). De plus, les associations locales ne possèdent pas de fichiers suffisamment précis pour élaborer une enquête statistique quantitative.

A défaut de pouvoir mener une enquête quantitative ayant pour base commune la pratique du fleuve, je me suis centrée sur une démarche qualitative auprès des pêcheurs directement rencontrés sur le terrain.

Les pêcheurs d'aloses : monographie d'une pratique de pêche ponctuelle dans le temps et dans l'espace.

Dans la région du Bas-Rhône, la pêche de l'alose est pratiquée par des pêcheurs dits « aux engins » utilisant pour la majorité un engin spécifique appelé *carré* ou *carrelet* par les initiés. Cet engin est un filet carré, réglementé à 25m² de superficie et suspendu par une armature métallique. Cette armature est le plus souvent fixée sur un support navigable qui peut être une barque ou un radeau (Cf photographies présentées à la fin de cette partie). Sur la barque, est érigé un mât, la *flèche*, d'où est suspendu le filet. Ces carrelets sont essentiellement concentrés entre l'usine-écluse de Vallabrègues et les villes de Beaucaire et Tarascon. Dans cet espace, j'ai recensé, pour les saisons de pêche 1995 et 1996, 28 supports de carrelet dont 14 barques, 12 radeaux et 2 barres à terre. La barque est le modèle dominant situé en aval de l'usine-écluse de Vallabrègues tandis que les radeaux sont concentrés au niveau du bras court-circuité du Rhône, à Beaucaire.

Les pêcheurs concentrés à Vallabrègues sont uniquement présents autour du Rhône lors de la migration de l'alose. Celle-ci s'étend d'avril à juin. Le printemps marque donc l'appropriation ponctuelle du Rhône par ces pêcheurs. Ceux-ci sont plus nombreux que le nombre de supports de pêche recensés. En effet, la pêche au carré est très rarement pratiquée de manière solitaire et l'engin de pêche est souvent prêté ou acheté à plusieurs. J'ai ainsi recensé 24 pêcheurs à Vallabrègues, 6 à Beaucaire et un pêcheur pêchant à terre. Sur cet effectif de 31 pêcheurs, 28 ont été interrogés dont 21 sur le site de Vallabrègues et 7 pour la zone aval. Ce recensement issu de mes observations sur le terrain peut être confronté au nombre de permis de pêche, les licences, octroyées pour la pratique de la pêche aux engins. Cependant, le nombre de licences ne renseigne pas sur l'engin utilisé et les espèces piscicoles recherchées mais il donne un ordre de grandeur d'une telle pratique. Ainsi, en 1995, 44 licences ont été octroyées pour l'espace fluvial appréhendé dont 39 autour de l'aménagement de Vallabrègues (lot de pêche n°7) et 15 depuis l'aménagement jusqu'à Arles (lot de pêche n°8)²⁵. Les autres parties du fleuve depuis la confluence avec l'Ardèche jusqu'en Camargue comptent 23 licences pour un total de dix lots de pêche. Ces données montrent la forte concentration de pêcheurs aux engins dans notre zone d'étude et le poids relatif de notre échantillon par rapport au nombre de pêcheurs enregistrés de manière officielle : 28 pêcheurs au carré pour 44 pêcheurs aux engins.

L'enquête entreprise a donc consisté en une approche monographique de cette catégorie sociale de pêcheurs. Le premier contact avec les pêcheurs d'aloses a eu lieu lors de l'enquête réalisée dans le cadre du D.E.A.. J'enquêtais alors auprès d'agriculteurs habitant en zone

²⁵ - Données fournies par le Service de la Navigation – Arles.

inondable en amont d'Arles et certains m'avaient parlée de cette pêche « traditionnelle » de l'alose qui était, selon leurs dires, surtout le fait des Vallabréguants. Je me suis donc rendue à Vallabrègues au niveau de l'usine-écluse et en contre-bas de l'écluse, j'ai aperçu quelques cabanons et rencontré des pêcheurs attendant fébrilement le début de la saison de pêche. J'ai alors interrogé par entretien semi-directif cinq pêcheurs, constituant ma pré-enquête. La saison suivante, mon travail auprès des pêcheurs d'aloses était réalisé pour l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée. Un questionnaire a été élaboré comprenant trois parties, sociologique, économique et écologique. 28 pêcheurs ont participé à l'enquête. L'année suivante, j'ai à nouveau participé à la saison de pêche pour mettre au point le suivi scientifique de la pêcherie, toujours pour l'association M.R.M.. Disposant alors d'une situation de « retour » sur le terrain, j'ai complété le premier recueil de données par quelques entretiens supplémentaires, des observations de terrain et de nombreuses discussions informelles avec les pêcheurs.

Les principales caractéristiques sociales des pêcheurs d'aloses au carré sont les suivantes :

- **Sexe** : la pratique de cette pêche est exclusivement masculine.
- **Age** : la majorité des pêcheurs ont plus de 60 ans (21/28). Les plus jeunes ont entre 35 et 45 ans.
- **Localité** : 17 pêcheurs vivent dans des communes rurales dont 15 dans des communes de moins de 5000 habitants. Les onze pêcheurs d'origine urbaine habitent dans des villes riveraines dont la population varie entre 10000 et 15000 habitants.
- **Diplômes** : 18 pêcheurs ont le certificat d'études, quatre ont un CAP, un le BEPC et cinq n'ont aucun diplôme.
- **PCS** : la majorité des pêcheurs d'aloses avaient des occupations d'ouvriers qualifiés (19/28). Dix avaient un statut d'employé du public en tant que conducteur d'engins (DDE, communes...). Les ouvriers du privé travaillaient pour de grandes entreprises locales (sites nucléaires, papeterie) en tant que chauffeurs ou ouvriers qualifiés de l'industrie. Deux d'entre eux ont fini leur carrière en tant que technicien et contremaître. Sept pêcheurs sont agriculteurs, viticulteurs ou arboriculteurs. Quant aux deux pêcheurs restants, l'un est employé aux PTT et l'autre est barman.

La pêche de l'alose est le fait d'*hommes âgés, ruraux* et appartenant à des milieux sociaux *ouvriers* (par les occupations professionnelles exercées) et *populaires* (par le niveau de diplôme). La spécificité du noyau dur ouvrier réside dans l'appartenance à la *sphère publique* ou à de *grandes entreprises locales*. A la périphérie de ce noyau, se greffent quelques exploitants agricoles.

Enquête nationale auprès des associations carpistes et enquête qualitative auprès des carpistes du Rhône.

Ma rencontre avec les carpistes s'est effectuée au sein de mon laboratoire de recherche, en la personne d'un doctorant en hydrobiologie qui pratiquait ce type de pêche. Je me suis d'abord étonnée devant les appâts qu'il préparait pour attirer les carpes, les « bouillettes », petites boules de pâte conçues à base de farine végétale, de colorants et de parfums divers et variés, qu'il étalait sur les bureaux afin de les faire sécher. Je l'ai ensuite accompagné à la pêche avec son équipier attiré me rendant compte des nombreux aspects « innovants » de la pêche de la carpe no-kill (Cf photographies présentées à la fin de cette partie). J'avais ainsi la possibilité de comparer deux pratiques de pêche amateur ; l'une que l'on me désignait de « traditionnelle » et l'autre de « moderne » et « d'innovante ». Le second point d'analyse résidait dans l'appellation environnementale conférée par les carpistes à leur pratique de pêche. Alors que les pêcheurs d'aloses semblaient « hermétiques » au contexte environnemental, les carpistes leur opposaient au contraire une volonté affichée de participer à la protection de la nature. C'est cette conviction et les pratiques autour de la nature qui en découlaient qui m'a semblé essentiel d'étudier comme l'émergence d'une *forme populaire de protection de la nature*.

Dans un premier temps, j'ai effectué quelques entretiens auprès de pêcheurs Arlésiens, adhérents à l'association carpiste de la commune. Je consultais dans le même temps les magazines spécialisés de ce type de pêche : Carpe Magazine et Média Carpe. Le premier de ces magazines propose chaque année un bottin des clubs. En effet, les carpistes ont créé dès le début des années 1990 des associations généralement désignées de « clubs ». J'avais ainsi, avec la connaissance des adresses des présidents, la possibilité de mener une enquête quantitative auprès des carpistes adhérant à un club. Cela me permettait d'envisager une approche globale de cette pratique de pêche, de la situer dans le temps, géographiquement et de pouvoir acquérir des indicateurs sociaux quant aux carpistes. En juin et septembre 1998, j'ai donc envoyé un questionnaire aux 150 clubs recensés. Le rédacteur en chef de Carpe Magazine avait fait l'annonce de l'enquête entreprise dans sa revue où j'ai, par la suite, publié les principaux résultats. 52 questionnaires m'ont été renvoyés, représentant 35% de l'effectif total. Un test de représentativité a pu être effectué par rapport à la répartition des clubs par région, unique variable disponible pour les deux distributions (χ^2 ; 20 ddl ; = 8.85 ; $p=0.05$). N'ayant pas d'écart significatif entre les deux distributions, les données recueillies sont représentatives de l'ensemble des clubs carpistes en France, *quant à leur répartition géographique*. Dans un premier temps, l'enquête statistique a permis de dresser un état des lieux de la pêche carpiste en France, encadrée par une association (date de

création du club, nombre d'adhérents, raisons de la création, objectifs et difficultés rencontrées dans l'exercice de ce type de pêche). Dans un second temps, il était demandé au président de l'association de noter pour chaque adhérent les données suivantes : sexe, âge, PCS, localité, situation matrimoniale et nombre d'enfants. Pour les 52 clubs, 1032 carpistes ont ainsi été dénombrés. Mais, au vu de l'auto-remplissage du questionnaire, je n'ai pas obtenu l'ensemble des caractéristiques sociales pour tous les pêcheurs recensés. Concernant le sexe, l'âge, la localité et la situation matrimoniale, la base est de 959 individus. Quant à la répartition de la population d'enquête par PCS, la base statistique est fortement réduite du fait de l'imprécision dans le libellé de la profession. Elle est de 780 individus pour une répartition en 8 catégories et 701 pour une répartition en 22 catégories.

Les principales caractéristiques sociales des *carpistes en club* sont les suivantes :

- **Sexe** : 95 % des carpistes sont des hommes.
- **Age** : 84,5 % des carpistes ont entre 16 et 45 ans. Les tranches d'âge les plus importantes sont : 26-35 ans (37,4 %) – 36-45 ans (23,8 %) – 16-25 ans (23,3 %).
- **Localité** : 47 % des carpistes habitent dans des communes urbaines (de 10 000 à plus de 100 000 habitants) ; 27 % habitent dans des communes de cantons partiellement urbains (entre 2 000 et 10 000 habitants) et 26 % dans des communes rurales (moins de 2000 habitants).
- **Situation matrimoniale** : 60 % des carpistes vivent en couple et 62% ont entre 1 et 2 enfants.
- **PCS** : les deux tableaux suivants présentent la répartition des carpistes en club par PCS. Les ouvriers représentent la part la plus importante de l'échantillon (33%) suivis par des adhérents plus jeunes, encore dans le système scolaire (22%). En ajoutant aux scolarisés, les retraités, les chômeurs et les individus sans profession, le taux d'inactifs représente 30% de l'ensemble des carpistes. Quant aux carpistes actifs, pratiquement la moitié sont ouvriers qualifiés (49%). La seconde P.C.S. sur-représentée est celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (11%).

La pêche de la carpe encadrée par une association est une pratique *masculine*, de *jeunes* pêcheurs *urbains*. Deux groupes sociaux composent l'essentiel des effectifs : le premier est composé *d'ouvriers qualifiés* et le second est celui des inactifs, dominé par de *jeunes* pêcheurs *scolarisés*.

PCS	Carpistes adhérents à un club
Agriculteurs exploitants	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8
Cadres et Professions Intellectuelles supérieures	4
Professions Intermédiaires	10
Employés	12
Ouvriers	33
Scolarisés : étudiants, lycéens, collégiens	22
Retraités	3
Chômeurs	2
Sans profession	5
Total	100

Tableau n°3 : Répartition des carpistes actifs et inactifs adhérant à un club par PCS

PCS	Carpistes adhérents à un club Actifs	Répartition de la population active occupée en 1999*
Agriculteurs exploitants	2	3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	11	6
Cadres et Professions Intellectuelles supérieures	7	13
Professions Intermédiaires	14	23
Employés	18	29
Ouvriers	49	26
Total	100	100

Tableau n°4 : Répartition des carpistes actifs adhérant à un club par PCS

* Source : Recensement INSEE 1999

Après cette enquête statistique, j'ai mené une enquête qualitative par entretien semi-directif auprès de vingt carpistes. Dix carpistes ont été contactés par le biais des clubs auxquels ils appartiennent, situés dans la zone d'étude (trois associations dans le Vaucluse et une dans les Bouches-du-Rhône). Certains entretiens ont été réalisés lors d'un concours de pêche, appelé « enduro » en lexique carpiste, d'autres au domicile des pêcheurs. Huit carpistes ont été rencontrés fortuitement au bord du Rhône, n'étant pas ou plus adhérents à un club. Enfin, deux carpistes ont été rencontrés hors du contexte géographique de l'étude en leur qualité de représentants officiels du milieu carpiste en France. Le premier est le président de la Fédération Française de la Pêche au Coup, Section Carpe et le second est le rédacteur en chef d'une revue carpiste.

Les principales caractéristiques des carpistes rencontrés dans le cadre de l'enquête qualitative sont les suivantes :

- **Sexe** : l'échantillon est exclusivement masculin.
- **Age** : 11 carpistes sont âgés de 30 à 35 ans, 8 ont entre 36 et 50 ans. Un seul pêcheur lycéen a été interrogé, âgé de 16 ans.
- **Localité** : 17 carpistes sont urbains.
- **Diplômes** : 14 carpistes ont un niveau d'études de second cycle dont 10 ont acquis un diplôme d'enseignement technique ou professionnel (CAP mécanicien, cuisinier, électricien, carreleur, maçon, boucher et BEP horticulteur, peintre et agricole). Deux pêcheurs ont arrêté leur scolarité à la fin du collège (niveau BEPC) et un a raté le baccalauréat. Deux pêcheurs ont un niveau d'études supérieures Bac + 2 (BTS de maintenance et DUT de mesures physiques). Deux carpistes sont dans le système scolaire : un lycéen et un étudiant en troisième cycle.
- **PCS** : la majorité des carpistes interrogés sont des ouvriers qualifiés travaillant dans des petites entreprises locales (8/20). Un seul pêcheur est ouvrier non qualifié et deux sont contremaîtres. Parmi ces onze pêcheurs, trois sont au chômage. Trois carpistes sont artisans et deux ont des professions commerciales : le premier est gérant d'un hôtel et l'autre est un technico-commercial à son compte. Cela porte à cinq le nombre de carpistes indépendants. Enfin, deux pêcheurs sont des employés de la fonction publique (agent Telecom, employé PTT) et deux sont scolarisés.
- **PCS du père** : 9 carpistes ont la même PCS que leur père (6 ouvriers, 2 artisans et un étudiant). Deux sont en processus de mobilité sociale issus du monde agricole vers d'autres milieux socioprofessionnels (deux fils d'agriculteurs devenus respectivement contremaître et employé aux PTT) et un artisan est fils d'un employé de la fonction publique. Trois sont en processus de mobilité sociale descendante (Fils ouvrier/père professions libérales – fils commercial indépendant/père chef d'entreprise – fils employé de la fonction publique/père professions intermédiaires de la fonction publique). Le père du lycéen est employé de banque.

Notre échantillon concernant l'enquête qualitative compte moins d'inactifs que la répartition nationale des carpistes en club. Cela s'explique par le fait d'avoir interrogé des présidents de clubs, plus âgés et des carpistes non adhérents à un club. Or, les clubs ont souvent comme objectif l'apprentissage de la pêche no-kill et comptent donc de jeunes pêcheurs parmi leurs membres. Au niveau de la répartition par sexe, j'ai eu une seule

occasion de rencontrer une femme lors de mon enquête de terrain (que, par manque de temps, je n'ai pas pu interroger). La répartition par âge correspond à la répartition nationale. Trois générations de carpistes coexistent : les plus jeunes (moins de 25 ans) ; les « trentenaires » et les « cinquantenaires ». L'enquête qualitative a concerné un nombre plus important de pêcheurs artisans et commerçants (est-ce le biais relatif au fait d'avoir interrogé plus de présidents de clubs ?), un nombre moins important d'employés et un nombre équivalent de professions intermédiaires et d'ouvriers.

Les deux groupes sociaux de pêcheurs amateurs, les pêcheurs d'aloses et les carpistes, qui constituent notre corpus de données, présentent trois niveaux de similitude : le sexe, le niveau d'études et la PCS. Les pratiques de pêche étudiées sont exclusivement masculines, en lien direct avec l'origine sociale des initiés. Concernant les 48 pêcheurs interrogés, trois seulement sont diplômés du baccalauréat. Ce sont des pratiques de pêche populaires portées par des individus qui ont un faible capital scolaire. La majorité des pêcheurs interrogés sont ouvriers et employés (par le statut mais ayant des occupations d'ouvriers qualifiés). *C'est un milieu populaire composé d'ouvriers qualifiés et des membres de la petite bourgeoisie exécutive et traditionnelle.*

PCS Pêcheurs compris) (retraités)	Pêcheurs d'aloses au carré	Carpistes	Total
Agriculteurs exploitants	7	-	7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-	6	6
Cadres et Professions Intellectuelles supérieures	-	-	-
Professions Intermédiaires	2	2	4
Employés	10	2	12
Ouvriers	9	8	17
Total	28	18	46

Tableau n°5 : Répartition des pêcheurs d'aloses et des carpistes actifs par PCS.

La présence des agriculteurs exploitants parmi les pêcheurs d'aloses pointe une différence entre les deux groupes de pêcheurs amateurs. Celles-ci reposent sur deux variables : l'origine géographique et l'âge. Les pêcheurs d'aloses sont âgés de plus de 60 ans et ruraux alors que les carpistes sont urbains et jeunes. Ces deux variables sont à prendre en compte pour analyser les rapports entretenus à la nature et les diverses formes d'acceptation du mode de pensée environnemental.

Les gestionnaires piscicoles : des « environnementalistes globaux » aux « gestionnaires locaux ».

Pour aborder la gestion piscicole du bas-Rhône, j'ai réalisé onze entretiens semi-directifs auprès des personnes en charge de cette gestion. Deux groupes composent mon échantillon :

- *le premier groupe concerne les individus qui représentent les structures ayant pour vocation une gestion globale du Rhône* : le chef de projet de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, le chef de la mission de la valorisation des milieux aquatiques de la Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes, un ingénieur responsable des questions relevant du Rhône à l'Agence de l'Eau du bassin Rhône Méditerranée Corse, l'ingénieur responsable de la cellule environnement pour la Compagnie Nationale du Rhône et un chargé de mission pour le Service de la Navigation.
- *le second groupe des gestionnaires interrogés représentent le pôle local de la gestion piscicole du Rhône* : un garde du Conseil Supérieur de la Pêche détaché dans le département du Vaucluse, deux présidents des fédérations départementales du Gard et des Bouches-du-Rhône, les présidents de deux associations de pêcheur amateur aux engins et le président de l'association des pêcheurs de la ville d'Arles.

J'ai rencontré la majorité des personnes par l'intermédiaire de l'association M.R.M. car la plupart des institutions en font partie. Dans le cadre de cette enquête qualitative, deux thématiques essentielles étaient envisagées : la gestion de la nature et la gestion des pêcheurs et plus globalement des usagers de la nature. Les actions de chaque institution au sein du programme de restauration des poissons migrateurs et leur implication respective dans une gestion globale du fleuve ont été abordées pour étudier la construction sociale d'une gestion environnementale regroupant des acteurs sociaux multiples et les enjeux sociaux sous-jacents. Les gestionnaires piscicoles peuvent être scindés en deux catégories entre les « environnementalistes globaux » et les « gestionnaires de la nature locaux » (Cf tableau n°6). La première catégorie regroupe les institutions proposant une gestion globale du Rhône, dont leurs porte-parole attitrés aux questions environnementales sont des individus ayant des fonctions de cadres supérieurs et diplômés d'études supérieures, d'ingénierie pour la plupart, spécialisés dans le domaine halieutique ou de l'eau (Association MRM, Agence de l'Eau, DIREN, CNR). La seconde catégorie relevant d'une gestion de la nature appliquée à un niveau local est essentiellement composée des membres des associations gérant la pêche amateur, au niveau local et départemental, relevant d'individus diplômés de niveau secondaire. Cette scission importe quant à l'analyse de formes divergentes du mode de pensée environnemental au sein des gestionnaires piscicoles.

Organisme représenté	Statut de la personne interrogée	Sexe	Age	Diplôme acquis ou profession exercée
Association Migrateurs Rhône-Méditerranée	Chef de projet	Masculin	38 ans	Ingénieur agronome Spécialisé en halieutique
DIREN Région Rhône-Alpes	Chef de la mission valorisation des milieux aquatiques	Masculin	50 ans	Doctorat de biologie
Agence de l'Eau Bassin RMC	Service Etudes Rhône	Masculin	52 ans	Ingénieur Biologie DESS traitement des eaux
Compagnie Nationale du Rhône	Cellule Environnement	Masculin	47 ans	DESS
Service de la Navigation	Chargé de mission	Masculin	59 ans	Ingénieur des Travaux Publics
Conseil Supérieur de la Pêche Fédération départementale du Vaucluse	Garde Chef CSP mis à disposition de la fédération	Masculin	42 ans	Brevet de technicien agricole
Fédération Départementale Bouches-du-Rhône	Président	Masculin	66 ans	Retraité Artisan Taxi
Fédération Départementale Gard	Président	Masculin	65 ans	CAP de mineur de fond, électromécanicien et commercial Retraité Garde Chef CSP
Association des pêcheurs amateurs Arles	Président	Masculin	55 ans	Ingénieur Sidérurgie Bac, formation interne cadre
Association des pêcheurs aux engins Bouches-du-Rhône	Président	Masculin	50 ans	Contremaître
Association des pêcheurs aux engins Vaucluse	Président	Masculin	45 ans	Ouvrier

Tableau n°8: Profil social des gestionnaires piscicoles rencontrés

III- « Parler de la pêche à la pêche » : une mise en situation discursive et propice à l'observation des pratiques de nature.

La grande majorité des entretiens concernant les pêcheurs amateurs ont été réalisés au bord du Rhône et pour la plupart, sans rendez-vous pris au préalable. Le contexte spécifique de la pratique de la pêche a largement facilité la passation de l'entretien. En effet, celle-ci ne demande pas une activité de tous les instants et laisse au contraire des temps d'attente que les pêcheurs exploitent de manière fort différente, de la discussion à la contemplation silencieuse. J'obligeai d'une certaine manière les pêcheurs à choisir la première alternative et nous partageons le plaisir d'être au bord de l'eau le temps d'un entretien, souvent prolongé d'une discussion informelle. Certains pêcheurs me diront même apprécier cette rencontre surtout quand les poissons n'étaient pas au rendez-vous. La passation de l'entretien s'est parfois transformée en débat lorsque les intéressés étaient plusieurs. La pêche vécue comme

un moment de détente et de tranquillité, dans un décor « naturel » sied finalement très bien à une enquête par entretien. Les discours composant mon corpus d'analyse sont issus de cette mise en situation discursive où il est donc question de « parler de la pêche à la pêche ». C'est en tant que pêcheur du Rhône que l'individu était interrogé et cela était d'autant plus souligné par la rencontre réalisée directement sur le terrain. Pratique de loisir, passionnelle pour beaucoup, les pêcheurs étaient prolixes sur le sujet, satisfaits de pouvoir partager cette « passion ». Le temps long de la pêche n'est pas, comme le laisse supposer le préjugé, seulement dévoué au silence. Bien au contraire, la pratique de la pêche est hautement propice à la causerie des hommes lors de la partie ou après celle-ci, concernant des histoires de pêche, des discussions techniques ou des sujets bien plus généraux.

Interroger les pêcheurs lors d'une partie de pêche a aussi inscrit cet échange dans le temps hors-norme du loisir, le plus souvent partagé exclusivement entre hommes. Participer à ces instants permettait d'aborder certains sujets propres à cette mise à l'écart des convenances habituelles, que je pensais ne pas pouvoir aborder dans la sphère de la vie ordinaire. Par exemple, les questions relatives à la gestion du temps consacré à la pêche, souvent objet de discussions avec les femmes, n'auraient eu aucun sens, hors du contexte précis de la partie de pêche. Il va s'en dire que ma présence féminine dans ces espaces masculins m'a valu de nombreuses questions et des remarques parfois volontairement provocantes pour bien souligner mon intrusion. Un pêcheur que j'interrogeai à son domicile m'a promptement demandée de partir lorsque sa femme et ses enfants rentraient, peut-être dans la crainte que sa femme fasse l'amalgame entre la pêche et moi ou par exaspération de devoir encore parler de la pêche. L'usage du temps libre pose la question des relations au sein du couple quant à sa gestion et aux compromis auxquels il aboutit. Ces débats internes m'ont souvent été relatés avec humour (qui masquait peut-être le fait de traiter de questions intimes) et parfois sur un ton plus sérieux, me projetant dans le rôle d'une confidente mieux placée en tant que femme pour comprendre celles des pêcheurs !

Le second avantage à l'approche par le terrain réside dans la possibilité pour le pêcheur de m'expliquer concrètement de nombreux aspects abordés dans l'entretien, concernant plus spécifiquement la perception du milieu naturel ainsi que la technique de pêche utilisée. Pour optimiser les chances d'attraper un poisson, le pêcheur accumule un certain nombre d'observations sur le milieu naturel et élabore des connaissances qui prennent tout leur sens lorsque l'on peut observer leurs applications concrètes sur le terrain. Ainsi, la manière dont les pêcheurs délimitent les « bons » coins de pêche m'a semblée plus explicite « preuve à l'appui », c'est à dire en me montrant les repères effectivement sélectionnés. De plus, le pêcheur pouvait me démontrer l'utilisation spécifique d'une technique de pêche. J'ai ainsi participé à la préparation des bouillettes avec un carpiste. Je mettais volontairement le

pêcheur dans une situation d'initiateur qui explique et enseigne les nombreux aspects de la pratique de la pêche, notamment les interactions entre les techniques, les savoirs et la nature. Les gestionnaires piscicoles ont aussi des actions concrètes sur le fleuve. J'ai ainsi accompagné le personnel de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée dans certaines de leurs activités, comme les pêches au filet, le comptage des aloses au niveau des écluses ou le dépeçage des poissons en vue de leur détermination génétique. Il m'importait d'observer ces pratiques de la nature au même titre que celle des pêcheurs.

Une telle approche est largement due à mon intérêt pour les travaux et la démarche ethnologiques. Comme le précise André Micoud, l'anthropologie a depuis bien plus longtemps que la sociologie abordait les questions entre l'homme et la nature et ce d'après le positionnement théorique général « du fait social total » et à l'aide des méthodes d'analyse propres à cette discipline, dont fait partie l'observation des pratiques (Micoud et al., 1998). Une approche par le terrain permet d'observer ce que font les individus dans un espace, bien sûr l'acte de pêche mais aussi et surtout les activités sociales qui l'entourent. Les actes de braconnage, par exemple, sont exceptionnellement et très peu commentés pendant les entretiens ou dans les discussions informelles et c'est la présence sur le terrain qui permet de mesurer ce type de pratique. L'observation des gestes permet aussi d'enrichir l'analyse de discours en apportant des éléments non prévus dans la grille d'entretien notamment tout ce qui appartient au domaine du banal et du « non important » aussi bien pour le pêcheur que pour moi-même. *J'ai ainsi élargi mon analyse de la pêche comme une pratique de nature à « la pratique de la nature » réalisée lors d'une partie de pêche incluant de nombreux autres aspects extérieurs au simple fait de pêcher.*

Les entretiens retranscrits ont été analysés d'après la méthode classique de l'analyse de contenu.

IV – La littérature halieutique, révélatrice des rapports entre la société et les milieux piscicoles.

Ce que j'appelle la « littérature halieutique » concerne des écrits d'origines fort diverses mais qui traitent communément des questions relatives à la pêche amateur²⁶. Cette littérature mérite d'être analysée à la fois comme productrice de connaissances sur le sujet mais aussi par le fait qu'elle véhicule des présupposés sur ce thème. Six catégories rendent compte de la diversité de ces écrits :

²⁶ - J'ai mené cette recherche bibliographique tout au long de mon doctorat au sein de plusieurs bibliothèques (Avignon, Aix-en-Provence, Lyon). L'ensemble des ouvrages sont cités dans la bibliographie.

- 1 – les écrits produits par les gestionnaires piscicoles,
- 2 – le droit et la législation en matière de pêche amateur,
- 3 – les écrits généralistes sur la pêche amateur,
- 4 – la littérature (romans, nouvelles ou poésies),
- 5 – les données scientifiques,
- 6 - et enfin, les écrits techniques spécialisés.

La prise en compte de la littérature halieutique a surtout contribué à élaborer l'histoire sociale de la pêche amateur, en tant que loisir mais aussi en tant que système gestionnaire de la nature. Les textes réglementaires sont des sources pertinentes pour en analyser les fondements. Quant aux écrits des gestionnaires piscicoles, il s'agit essentiellement de données produites et diffusées par le Conseil Supérieur de la Pêche, qui est l'établissement public national chargé de centraliser les produits de la taxe piscicole et en charge de la gestion des milieux piscicoles. Les gestionnaires piscicoles, à l'aide de travaux statistiques et d'économie sociale, diffusent certaines données sur le monde de la pêche amateur révélant de manière sous-jacente un ensemble de préjugés et de pré-notions, qui élaborent certaines représentations de ce loisir. Les écrits généralistes concernent des ouvrages, qui traitent de tous les aspects de la pêche permettant de donner une vue d'ensemble de ce loisir. Par exemple, le « Que-Sais-Je » qui lui est consacré, propose six chapitres : « la pêche et le droit, l'organisation de la pêche en France, la gestion piscicole et la préservation des milieux aquatiques, l'exercice de la pêche, l'évolution de la pêche » (Breton, 1993). Ce type d'ouvrage généraliste présente la gestion des pêcheurs et sa composante juridique ainsi que la gestion des poissons et sa composante protectionniste. Certains romans, écrits pour la plupart par des initiés, font du pêcheur la figure centrale de leur histoire. D'Ernest Hemingway à Maurice Genevoix pour les plus connus, ces auteurs attribuent de nombreuses fonctions symboliques à ce personnage, fin connaisseur de la nature ou défiant sa force démesurée. Le pêcheur est ainsi souvent magnifié mais il peut aussi être l'objet de railleries associant l'acte de pêche à un acte futile et déprécié. Guy de Maupassant croquera ainsi le portrait d'un petit bourgeois maladroit à la pêche (1902).

Un dernier ensemble d'écrits composent la littérature halieutique, les écrits scientifiques et techniques. Dans le cadre de l'application de la démarche interdisciplinaire, éprouvée au sein de l'équipe DESMID ou lors de ma collaboration à l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, j'ai pu étudier les données produites par les hydrobiologistes concernant les peuplements piscicoles du Rhône et les propositions émises quant à la mise en place d'une gestion, révélant alors la place conférée aux pêcheurs amateurs. Aux données scientifiques s'ajoutent aussi des données techniques. Élément central dans la pratique, la technique fait l'objet d'un nombre important d'ouvrages de pêche plutôt spécialisés. Ceux-ci peuvent être

consacrés à une technique de pêche particulière (la pêche au coup, au lancer), à un milieu piscicole particulier (la rivière, la mer) ou proposent au contraire un calendrier procurant pour chaque mois de l'année, les espèces piscicoles à convoiter ainsi que les techniques de pêche correspondantes. Ce type d'ouvrages comporte en général des données biologiques vulgarisées concernant les poissons.

Pour l'élaboration de la genèse du loisir de la pêche amateur, j'ai largement fait appel à cette littérature halieutique dans une perspective historique, en analysant des ouvrages et des textes juridiques concernant la pêche amateur depuis le XIX^e siècle. Enfin, concernant les données statistiques autour des effectifs de pêcheurs, je m'appuie à la fois sur des rapports diffusés par le Conseil Supérieur de la Pêche et sur mon propre traitement statistique du nombre de permis de pêche octroyés en France depuis 1950. Ainsi, la première partie des résultats de cette recherche a été essentiellement élaborée à partir d'une analyse critique de cette littérature halieutique.

photo

photo

photo

photo

photo

Photo

Photo 7

PREMIERE PARTIE

LA PECHE AMATEUR EN EAU DOUCE : UN LOISIR DE NATURE EN CRISE « ENVIRONNEMENTALE ».

LA REMISE EN CAUSE CONTEMPORAINE D'UNE GESTION SOCIO-NATURELLE HERITEE DU XIX^e SIECLE.

« La truite se meurt, l'anguille a disparu, la lotte n'existe plus que dans les livres et nos souvenirs ! Nos rivières, orgueil de la France, sont déshonorées par des engins perfides et dévastateurs, nos torrents dépeuplés, ravagés par des moyens sauvages dont la civilisation devrait rougir [...] D'un bout à l'autre de son cours, la rivière d'Ain [...] est, de distance en distance, au su de tous, coupée par des barrages en mailles métalliques contre lesquels le poisson qui veut remonter se heurte et qui le livrent sans merci à l'avidité du pêcheur nocturne. Tous les torrents, tous les cours d'eau du bas-Jura, sont journellement empoisonnés par la chaux vive ou des drogues vendues ouvertement, même par des pharmaciens, et le poisson endormi asphyxié, flottant au fil de l'eau, le ventre en l'air, est pris à la main par des femmes, des enfants, tous les invalides du village [...]

On ravine nos montagnes, on tarit nos sources, on sèche nos rivières et en attendant, qu'il n'y ait plus d'eau entre les berges crevassées, sans crainte d'affamer les ménages, en détruisant une ressource précieuse, on ravage les cours d'eau, les lacs et les étangs, on dépeuple les ruisseaux, les rivières et les fleuves [...]. C'est le poisson lui-même qui demande à grands cris à être mieux protégé ».

Aimé Vingtrinier, Fantaisies lyonnaises, Chasse à la grive, pêche à l'aloise, etc., Lyon, 1882.

La gestion de la pêche amateur en France repose sur un système associatif liant la promotion d'un loisir de nature et la prise en charge des milieux naturels concernés par cette activité de loisir. La seconde particularité de cette gestion, que je désigne de « socio-naturelle » réside dans sa mise en place, qui date de la seconde moitié du XIX^e siècle. Ainsi, des préoccupations à la fois politiques, scientifiques et axées sur les ressources piscicoles ont participé à la construction du milieu social « des pêcheurs amateurs d'eau douce ». L'histoire de cette gestion socio-naturelle m'a semblée nécessaire non seulement pour mieux comprendre le présent mais aussi pour analyser ses fondements hérités d'une société industrielle naissante où les préoccupations environnementales, telles que nous les connaissons aujourd'hui, n'existaient pas. Cependant, la constitution des pêcheurs comme des acteurs incontournables de la protection de l'eau s'est bien réalisée à partir du XIX^e siècle, révélant des préoccupations liant un certain point de vue sur la nature et l'encadrement des pratiques liées à l'usage de cette nature. Il serait incorrect de dire que cette gestion était environnementale « avant l'heure » mais son inscription dans le temps permet d'étudier, de manière pertinente, son adaptabilité au contexte environnemental. Comment perdure une gestion de la nature héritée d'un contexte social différent du notre ?

L'analyse des textes réglementant la pêche amateur et de la littérature diffusée par les institutions ayant en charge sa gestion démontre l'avènement d'un changement de discours et d'actions à partir des années 1980. Je suppose que le mode de pensée environnemental, porteur de nouveaux acteurs institutionnels et de nouveaux savoirs, en est à l'origine ; c'est en ce sens que je parle de crise « environnementale ». Mais, la crise n'affecte pas seulement le pôle naturel de la gestion. A partir des années 1970, le nombre de pêcheurs s'acquittant d'un permis de pêche, pour pêcher dans les eaux domaniales, n'a cessé de diminuer, atteignant moins de 1 500 000 permis vendus en 2002 (il était de trois millions en 1964). Ce chiffre toujours diminuant pose la question du devenir de la gestion mise en place, puisqu'elle est, en théorie, uniquement financée par la vente des permis. Deux champs d'investigation permettent d'apporter des éléments d'explication au déclin de la pêche en eau douce domaniale. Tout d'abord, les enquêtes statistiques réalisées au niveau national nous donnent une certaine image de la répartition sociale des pêcheurs amateurs, à partir de variables classiques (sexe, âge, PCS, localité...) mais aussi une estimation quantitative des différents types de pêcheurs (en eau douce domaniale ou privée, en mer).

L'avènement des associations carapistes, pratiquant le no-kill, dès le début des années 1990, peut être envisagé comme un second élément explicatif de la crise, que traverse la gestion

socio-naturelle mise en place. Parce qu'ils revendiquent de pouvoir pêcher librement la nuit²⁷, ces pêcheurs interpellent les instances décisionnelles. Ils s'opposent très vivement à la gestion pratiquée dans les eaux domaniales, notamment en se présentant comme des pêcheurs respectueux et responsables de l'environnement. Ils jouent un rôle d'innovateurs dans le paysage de la pêche amateur et sont porteurs de changement social dans la relation établie entre l'usager et le gestionnaire. *Le loisir de nature, que représente la pêche amateur en eau douce, traverserait ainsi ce que j'ai appelé une crise « environnementale », dans le sens où la transformation contemporaine des rapports à la nature, qu'ils soient le fait des pêcheurs ou des gestionnaires, tend certainement à expliquer la difficile pérennisation d'une gestion de la nature héritée du XIX^e siècle.*

Il me reste à préciser la méthodologie utilisée quant à l'approche historique. En effet, je ne propose pas une histoire de la pêche amateur mais celle des rapports sociaux entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires. J'ai analysé des textes datant du XIX^e siècle mais en fonction de points de vue déjà évoqués sur ce thème. Je me suis basée sur des analyses précédentes, qu'il me semblait judicieux de mettre en relation. Celles-ci sont le fruit de trois auteurs :

- Alain Corbin qui a consacré, dans son ouvrage « L'avènement des loisirs », un chapitre sur la coexistence, au XIX^e siècle, d'une pêche populaire et d'une pêche sportive et élitiste, en milieu urbain (1995),
- Geneviève Delbos, ethnologue, qui a écrit un article sur l'avènement de la gestion piscicole au XIX^e siècle (1989),
- et Max Thibault, hydrobiologiste, ancien directeur de recherche à l'INRA, qui en développant, une éco-histoire a publié de nombreux articles critiques à l'égard des politiques gestionnaires des milieux piscicoles (1989, 1993).

A partir de ces articles, d'ouvrages supplémentaires consultés²⁸ et d'une analyse des principales lois qui ont jalonné l'histoire de cette gestion, je me suis focalisée sur les principales tendances qui ont organisé les rapports sociaux entre pêcheurs et gestionnaires. On considèrera alors les lois comme la cristallisation de représentations et de pratiques reconnues, par une société donnée, comme « acceptables » et qui portent des processus latents de changement social. Dans cette perspective, je propose trois périodes, chacune caractéristique d'un mode gestionnaire spécifique : 1849/1941 – 1941/1984 – depuis 1984. Les périodes sont datées d'après trois événements, qui symbolisent l'apparition d'une nouvelle tendance : 1849, redécouverte de la fécondation artificielle de la truite et institutionnalisation du repeuplement piscicole - 1941, institutionnalisation du milieu

²⁷ - La pêche de nuit est formellement interdite dans la réglementation de la pêche. Les carpistes pensent que les carpes sont plus actives la nuit et donc, que la pêche est plus productive.

²⁸ - J'ai consulté une quinzaine d'ouvrages présentés dans la bibliographie.

associatif des pêcheurs amateurs à travers la loi du 12 juillet - 1984, institutionnalisation du patrimoine piscicole avec la loi-pêche du 29 juin. Les références utilisées navigueront ainsi dans des laps de temps peu orthodoxes au vu de l'histoire classique mais pertinents, quant aux représentations qui organisent nos rapports aux milieux piscicoles.

La loi du 12 juillet 1941 a instauré le système associatif qui préside encore la gestion de la pêche amateur en France, en marquant la fin de la gratuité de la pêche à la ligne dans les eaux du domaine public. Cette loi est l'aboutissement de processus sociaux plus anciens dont la redécouverte de la fécondation artificielle de la truite en 1849 constitue un moment-clé. En effet, cette date symbolise les débuts d'un engouement politique sans précédent, en France pour le repeuplement des cours d'eau, à l'aide de la maîtrise de la reproduction artificielle du poisson. La première période de 1849 à 1941 correspond ainsi à l'avènement de la gestion socio-naturelle de la pêche amateur. La seconde période débute de 1941 et se clôt en 1984, caractérisée par le bon fonctionnement de la gestion élaborée, aussi bien au niveau de la prise en compte de la nature que des pratiques des pêcheurs amateurs. La loi du 29 juin 1984 relative « à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles » est orientée vers un nouvel élément, le patrimoine piscicole et marque le début de la troisième période. L'intrusion du mode de pensée environnemental symbolise la crise contemporaine du système socio-naturel tant au niveau des principes gestionnaires que des usages de pêche amateur.

CHAPITRE 1

DEPEUPEMENTS DES COURS D'EAU, GARANTIES MORALES ET SCIENCES DE LA REPRODUCTION : L'AVENEMENT D'UNE GESTION SOCIO-NATURELLE (1849-1941)

« La richesse sociale que constitue le poisson d'eau douce a besoin, pour se développer, du concours des sciences naturelles, de la législation et des intérêts particuliers ».

M. le Baron J-J Baude, L'empoisonnement des eaux douces, Extrait de la revue des deux Mondes, Paris, 1861.

Le souhait émis par cet érudit, le baron Baude laisse présager le rôle respectif de la science, de la législation et des intérêts privés dans la prise en charge des ressources piscicoles. L'histoire lui donnera raison puisque la gestion de la pêche repose actuellement sur des connaissances issues du domaine scientifique, un ensemble de lois et de réglementations et enfin, sur un système associatif défendant ses intérêts. En référence à l'approche de Michel Callon et d'Arie Rip, la mise en place de la gestion socio-naturelle des poissons et des pêcheurs peut être apparentée au concept de *forum hybride* (1992). Celui-ci, en effet, se caractérise par des négociations entre trois pôles organisateurs : le pôle des *technosciences* qui va être représenté par l'engouement, durant la période envisagée, pour la reproduction du poisson et le développement de la pisciculture ou *les sciences de la reproduction* - le pôle *réglementaire* qui est celui du droit avec le renforcement de la législation en matière de pêche pour lutter contre *le dépeuplement piscicole* et le pôle sociopolitique et économique qui concerne les acteurs en présence. Concernant ce troisième pôle, Michel Callon et Arie Rip attribuent au forum hybride la possibilité d'être performatif dans le sens où « il fait exister, notamment par l'intermédiaire du droit, des acteurs jusque-là sans existence ou qui ne bénéficiaient d'aucune reconnaissance « officielle » » (*ibid.*, p. 150). Ainsi, l'expertise autour du dépeuplement piscicole a généré la reconnaissance et la constitution des « pêcheurs amateurs » en tant que groupe social organisé à travers un système associatif. De plus, elle a

reposé sur l'existence d'experts, situés entre le domaine scientifique et la sphère politique, qui accordaient deux fonctions essentielles au repeuplement piscicole : nourrir le « peuple » et offrir aux classes laborieuses un loisir considéré sain et inoffensif. L'histoire de la pêche amateur en tant que gestion socio-naturelle est donc entièrement liée à l'institutionnalisation de préoccupations envers la nature, modelée par la société industrielle naissante.

I – Du *dépeuplement* au *repeuplement* des cours d'eau : de l'eau « cultivée » pour un bien public alimentaire, le poisson.

Comme les écologues introduiront plus tard leurs ouvrages scientifiques par une litanie de problèmes environnementaux (Fabiani, 1985), les ouvrages consacrés à la pêche, datant du XIX^e siècle, comportent eux aussi un chapitre qui relate les nombreux dégâts affectant les cours d'eau. Le vocable essentiellement utilisé est celui de « dépeuplement des cours d'eau », signifiant littéralement « perdre son peuplement ». Alain Corbin, faisant référence à une quarantaine d'ouvrages dans le cadre de son approche historique sur la pêche amateur axée sur la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e, liste les causes du dépeuplement : « Les pêcheurs incriminent, tout à la fois, « l'empoisonnement industriel », les « déjections » urbaines, l'excès des travaux de curage et d'endiguement, la régularisation des lits qui fait disparaître les anses, la multiplication des canaux et des barrages, l'irrigation, la batellerie qui racle les rives et détruit le frai, l'usage de filets de plus en plus meurtriers et l'intensité du braconnage » (1995, p. 339).

Le dépeuplement des cours d'eau : une critique pondérée du progrès.

Parmi les ouvrages que j'ai consultés, l'encyclopédie du pêcheur datant de 1921, ouvrage généraliste, apporte de multiples précisions quant à ces préoccupations. Jousset de Bellesme, alors directeur d'un aquarium au Trocadero à Paris, recense les « causes du dépeuplement » (1921, pp. 39-44) :

- « Les chemins de fer » qui, en facilitant le transport, augmentent la demande en poisson et intensifie la pratique : « L'excès de la consommation sur la production est donc une des principales causes de ce qu'on appelle « le dépeuplement » de nos rivières ».
- « La canalisation des rivières » : l'auteur traite du faucardage qui consiste à couper les plantes aquatiques dans le lit des rivières.
- « Les barrages et les écluses » sont considérées comme la raison la plus grave du dépeuplement car les changements du niveau de l'eau détruisent « des milliards et des milliards d'œufs ».

- « Les égouts » : l'eau d'égout peut nuire aux poissons lorsqu'elle se déverse en grande quantité mais de manière modérée, elle n'est plus considérée comme dangereuse car « les poissons profitent même d'une foule de détritiques inutilisés et nettoient dans une certaine limite la rivière ».
- « Les usines » : les industriels sont critiqués car ils rejettent des eaux impures dans les rivières : « Un des articles de la loi sur la pêche a prévu ce cas, et enjoint aux usiniers de ne rendre à la rivière l'eau qui leur a servi que dépouillée de toute matière nuisible aux poissons. Cet article reste généralement à l'état de lettre morte de la part des industriels, qui s'empressent de se débarrasser de leurs eaux impures par le moyen le plus simple et le plus économique » (p. 41). Les industries polluantes sont ainsi recensées dans un chapitre, de la même encyclopédie, intitulé « Les ennemis des poissons » : « les fabriques de sucre, d'engrais chimique, les distilleries, les brasseries et les malteries, les huileries, les laiteries, les filatures et les tissages, les teintureries, les papeteries et les tanneries » (p. 430).
- « Le braconnage » : l'auteur dénonce un décret qui permet aux propriétaires privés d'étang de vendre du poisson et le chemin de fer qui incite à braconner en développant les échanges. Sont aussi citées toutes sortes d'empoisonnement comme l'utilisation de chaux, de la Coque du levant, de la noix vomique et l'utilisation de la dynamite.
- « Les animaux nuisibles » sont nombreux : loutres, rats d'eau, canards, cygnes, blaireaux, renards, cormorans, musaraigne, héron...

Jousset de Bellesme place au palmarès des causes du dépeuplement, par ordre d'importance, les barrages et les écluses, les déversements industriels et le braconnage. Exception faite de ce dernier et des animaux nuisibles, les causes du dépeuplement prennent corps dans les effets négatifs du progrès industriel : barrages, industries, chemins de fer, urbanisation. Les « externalités négatives » du développement économique de cette seconde moitié du XIX^e siècle sont ainsi dénoncées. Mais, le développement économique n'est pas remis en cause. Il s'agit plutôt de rendre compatible l'industrialisation et la qualité des cours d'eau. En effet, la solution préconisée pour enrayer le dépeuplement puise aussi son raisonnement dans un état d'esprit tourné vers le progrès technique et scientifique où la nature est rendue au service de l'homme. Le dépeuplement n'est donc pas seulement dû aux dérives du progrès mais surtout à une non utilisation suffisante de ce progrès :

« Il est inexact de prétendre, comme l'ont fait certains, que nos rivières soient dépeuplées. Tout ce qu'on peut dire à cet égard, c'est qu'elles ne nous donnent pas la quantité de poissons qu'elles pourraient produire... La pisciculture doit donc avoir pour but dans notre pays d'accroître la quantité de poisson que nos rivières peuvent produire et de la porter au maximum » (Bellesme, *ibid.*, p. 38).

Il faut donc protéger les actions de repeuplement contre l'aménagement des cours d'eau qui, en entraînant des changements brutaux du niveau de l'eau, serait préjudiciable aux œufs ou, bien encore, contre les animaux nuisibles qui s'en repaissent. Ce sont plutôt les effets de l'action de l'homme sur la nature qui semblent devoir être protégés. Le problème évoqué des barrages et des écluses est en partie lié à l'intérêt porté à certaines espèces piscicoles, les poissons migrateurs, notamment le saumon qui remonte les rivières pour frayer, dont son évocation par le baron Baude date de 1861 :

« La pêche en général, et la plus précieuse de tous, celle des poissons voyageurs en particulier, a été principalement ruinée par les travaux hydrauliques établis en travers des cours d'eau navigables ou non. Les barrages des prises d'eau des moulins, des usines, des canaux de dérivation sont absolument infranchissables pour beaucoup d'espèces de poissons, et le sont souvent pour la truite et le saumon... » (Baude, *op.cit.* , p. 51).

Quant à la question du braconnage, elle pose un autre regard sur les cours d'eau et sur leur utilisation. Elle renvoie à l'encadrement juridique de la pratique de la pêche et à la remise en cause, qui se fera de plus en plus fréquente, de la liberté de pouvoir pêcher gratuitement à la ligne. En effet, la loi du 10 avril 1829, texte législatif en vigueur jusqu'en 1941, assure la liberté et la gratuité de la pêche à la ligne flottante. Le dépeuplement des cours d'eau serait donc dû à des comportements sociaux jugés irresponsables de la part des pêcheurs, que seule la loi semble pouvoir combattre :

« Dieu merci, la pêche est fermée ! Les pauvres petits poissons pourront donc respirer ! [...] C'est l'administration, le pouvoir, l'autorité qui dirige, protège et conserve. L'administré, lui, n'a qu'une pensée : désobéir. La destruction est son but, la révolte, sa vie » (Vingtrinier, 1882, p. 12).

Pour enrayer le dépeuplement des cours d'eau, la solution envisagée réside dans leur repeuplement systématique. Le 28 octobre 1848, lors d'une séance de l'Académie des Sciences, J.L.A. de Quatrefages, homme de science, présente une communication appelée « Des fécondations artificielles appliquées à l'élève des poissons » où il est question des travaux menés par les naturalistes, depuis un siècle, sur la reproduction artificielle des poissons (Delbos, 1989). La séance de la même Académie, le 5 mars 1849, est consacrée à la lecture d'un rapport proposé par le docteur Haxo, secrétaire de la Société d'émulation des Vosges. Cette société a primé, en 1844, deux pêcheurs des Vosges, messieurs Gehin et Remy pour avoir fait éclore de manière artificielle des œufs de truites, ensemencé des cours d'eau et établi des « élevages ». L'annonce de cette redécouverte de la reproduction artificielle de la truite va provoquer un engouement d'ordre national et international, incitant aux pratiques effectives de repeuplement, constituant encore aujourd'hui une prérogative essentielle détenue par les gestionnaires piscicoles. Ce n'est, effectivement, qu'une re-découverte puisque le procédé, qui consiste à faire éclore de manière artificielle des œufs de poissons, était connu depuis le milieu du XVIII^e siècle, décrit par un naturaliste allemand, Jacobi et

commenté dans de nombreux manuels (Thibault, 1989). L'application pratique de ce procédé par deux pêcheurs est une preuve, pour les membres de l'Académie des Sciences, de sa faisabilité. Ils pensent ainsi développer le repeuplement, qui consiste à déverser des œufs ou des alevins (jeunes poissons) dans les cours d'eau et la pisciculture, domaine de l'élevage des poissons. Ces deux pratiques existaient aussi avant les années 1850. La cypriniculture, la culture de la carpe est ainsi évoquée comme l'élevage le plus ancien de poisson pratiqué en Chine, depuis plus de 2000 ans, puis en Europe, à l'époque romaine (Digard, 1997). Les Romains transportaient les carpes en bateaux-citerne pour peupler leurs viviers. Dès le XIV^e siècle, la carpe se répand autour des demeures seigneuriales et des monastères afin d'alimenter les périodes de carême. Une ordonnance royale émise en 1346 ordonnait déjà que les maîtres des forêts visitent les étangs, « les fassent peupler » et vendent le poisson (Bao, 1997). La prise en charge par l'Etat, de ces questions « anciennes » de repeuplement et de pisciculture, est le résultat de la concordance de plusieurs facteurs.

De l'eau comme de la terre.

Le premier réside dans la représentation alors véhiculée de la nature. Celle-ci est laissée entre les mains fécondes de l'homme, qui se doit de la faire prospérer. Un esprit rationnel doit pouvoir forcer la nature à être plus productive. L'eau, ainsi désignée, est envisagée dans les mêmes perspectives que la terre :

« Toutes les cultures se ressemblent. La culture d'une rivière est exactement semblable à celle d'un champ, et le poisson demande les mêmes soins que le blé. Non seulement il importe de connaître la nature et la qualité des eaux, mais encore il faut les aménager. L'engrais est représenté ici par les herbes aquatiques, d'où les poissons herbivores tireront leur nourriture, et quant aux carnassiers, l'engrais sera pour eux ces mêmes poissons herbivores dont la présence n'est possible que si la rivière renferme les plantes nécessaires » (Bellesme, *op.cit.*, p. 44).

L'eau doit être cultivée, étant toujours d'après Jousset de Bellesme, « entre des mains soigneuses, beaucoup plus productive que la terre ». Il faut « semer du poisson comme on sème du grain » (Quatrefages, 1862) ou bien encore, « la grande culture aquatique se résume en deux mots : semaille et récolte » (Bouchon-Brandely, 1876). Le baron J.J. Baude conseille de laisser un temps de jachère aux rivières :

« Les eaux courantes ont encore plus besoin de temps de jachère que les terres, ou plutôt leur repos ressemblerait à celui dont jouit la forêt en attendant la maturité des coupes, le sol arable entre la semaille et la récolte, l'étang pendant les deux années ordinairement consacrées à la croissance du poisson » (*op.cit.*, p. 22).

Les similitudes d'usages de la terre et de l'eau se prolongent, pour cette même période, dans les pratiques des pisciculteurs et des forestiers. Certaines techniques utilisées sont similaires, notamment l'utilisation de pépinières et de ruisseaux de grossissement où les arbres ou les truites sont semés puis repiqués (Thibault, 1993, p. 21). Le rapport étroit existant entre les perceptions de la forêt et des cours d'eau est perceptible, dès la première réglementation de la pêche d'envergure nationale, l'Ordonnance des Eaux et Forêts de Colbert, datant de 1669. Cette ordonnance, qui a jeté les bases de la législation actuelle de la pêche (interdiction de pêcher la nuit, les dimanches et jours fériés, durant les périodes de frai, de « jeter des drogues » destinées à enivrer le poisson, distinction des engins autorisés et interdits, organisation de la pêche professionnelle), reposait sur l'utilisation des cours d'eau comme voie de communication pour le transport du bois (Breton, 1993). La représentation de l'eau sous-jacente aux pratiques de repeuplement piscicole repose sur deux représentations dépendantes l'une de l'autre. La première évoque la forme linéaire du cours d'eau. Les textes consultés traitent des « cours d'eau, rivières, eaux courantes, cours d'eau navigables ». L'eau est toujours désignée comme une unité spatiale et par-là, géographique. La condamnation des barrages et des écluses est aussi liée à cette représentation du cours d'eau aménagé, alors infranchissable pour certains poissons. Les auteurs emploient d'ailleurs le terme au pluriel, « les eaux » ; utilisation qui rend compte de cette perception limitative, segmentée et donc plurielle de la nature. Cela permet de la considérer, dans un second temps, comme un champ potentiellement cultivable et d'associer à l'eau les vertus de la terre. L'eau « cultivée » est « un cours d'eau », susceptible de produire des richesses, à travers le développement de la pisciculture et répond ainsi à une stratégie économique et à l'exploitation de la « nature-ressource ».

Le système de pensée, qui sous-tend l'engouement pour la pisciculture peut être apparenté au concept de « modernisation de la tradition » défini par Ulrich Beck : « La scientification primaire tire sa dynamique de l'opposition entre tradition et modernité, profanes et experts. [...] Cette figure d'une foi inébranlée dans la science et le progrès est typique de la modernisation de la société industrielle jusque dans la première moitié du XX^e siècle (la certitude allant cependant en déclinant) » (2001, p. 341). Le fait que les partisans de la pisciculture veuillent rendre compatible les conséquences de l'industrialisation et la qualité piscicole des cours d'eau est une seconde caractéristique de la société industrielle, synonyme d'une « logique de la production des richesses » selon le sociologue allemand. Ainsi, cette logique de l'enrichissement pense maîtriser les risques induits. Autrement dit, la science est aussi capable de corriger les méfaits de l'industrialisation causés aux milieux piscicoles. Les causes du dépeuplement et les espoirs dans le repeuplement piscicole forment une trame narrative et symbolique, que l'on retrouve, à la même période, dans les discours des forestiers (Nougarède O., Larrère R., Poupardin D., 1985). En effet, le reboisement des

montagnes devient une affaire nationale, porté par cette même croyance en la science et au progrès : « Le reboisement permet de substituer à un bricolage technique, une politique globale de domestication de la nature. Dans cette optique, à l'Etat revient le monopole de la protection et sa mission relève de l'utilité publique. Cette mission est le préalable à toute action civilisatrice d'une société industrielle qui s'accommode mal, dans son désir de domestication de la nature, des résistances que celle-ci lui offre » (Kalaora, Savoye, 1985, p.9). Le Corps Forestier, qui impulse cette gestion, est inspiré de certains ingénieurs des Ponts et Chaussées, proches de la pensée Saint-Simonienne, qui a aussi certainement inspiré les militants de la pisciculture.

Le poisson, un aliment public.

Le repeuplement piscicole est, dès le départ, associé à un souci d'alimentation publique, constituant le second facteur explicatif de l'engouement autour du repeuplement. Les poissons doivent abonder pour enrayer une possible disette :

«Les besoins croissants de l'alimentation publique prescrivent impérieusement aujourd'hui le repeuplement des eaux » (Baude, *op.cit.*, p. 25).

«Il n'est pas permis d'oublier que la pêche est une industrie destinée à approvisionner nos marchés, que le poisson fournit un contingent important à l'alimentation publique... Le pêcheur doit se bien pénétrer de cette idée que tous les peuples qui se sont appliqués à respecter le poisson, à le multiplier et à le cultiver, sont arrivés à réaliser le problème ardu de la vie à bon marché... Il y a en Orient des races entières qui ne vivent que de poisson et de riz ; elles sont vigoureuses et prolifiques » (Bellesme, *op.cit.*, p. 44).

Les besoins de l'alimentation publique ne sont jamais estimés mais toujours évoqués. Multiplier les poissons permettait dans le prisme de l'idéologie malthusienne de répondre aux besoins alimentaires suscités par la croissance démographique. Le poisson est, dans ce contexte, considéré comme une ressource alimentaire, facilement multipliable et qui pourrait ainsi devenir une denrée de base pour les populations les plus pauvres :

« Il [le législateur] paraît oublier que nos eaux douces de France, qui sont peut-être de toute l'Europe les plus favorables à la production de poisson, si elles étaient aménagées selon les données de la science moderne, bien cultivées et énergiquement protégées, pourraient, presque à elles seules, nourrir la population du pays » (Cunisset-Carnot, 1921, p. 459).

Ainsi, s'élabore un nouveau statut accordé au poisson dont la consommation est jusqu'à alors largement dépendante des critères judéo-chrétiens réglementant les pratiques alimentaires. Le poisson est, en effet, l'aliment réservé au période de jeûne apparu au cours du premier siècle. Le statut alimentaire du poisson, du moins dans les textes, est modifié par le développement de la pisciculture. *Il passe du statut « d'aliment-pénitence » à celui*

« d'aliment-public », rendant compte de la prise en charge laïque du problème alors posé par le paupérisme : « D'abord, l'intégration économique du domaine des eaux, qui vient renforcer la nécessité de sa réintégration juridique et administrative, s'effectue dans le contexte éminemment politique, idéologique disons-nous maintenant, de la lutte contre le paupérisme rural et urbain, scandale moral pour les uns, source de désordres insupportables pour les autres » (Delbos, *op.cit.*, p. 55).

Les cours d'eau repeuplés par des millions et des milliards d'œufs sont appréhendés de manière essentiellement quantitative. Max Thibault parle à propos du repeuplement d'une « conception malthusienne de l'écologie » (1993, p. 28). Cette conception est diffusée par un réseau d'individus, de scientifiques, de politiques et de notables locaux ; réseau d'influences et d'actions qui constitue le troisième facteur expliquant l'engouement pour la pisciculture.

II - L'expertise scientifique au service d'une gestion piscicole d'envergure nationale.

Après la séance du 5 mars 1849, le ministère de l'Agriculture et du Commerce charge Milne-Edwards, membre de l'Académie des Sciences, de vérifier les travaux des deux pêcheurs des Vosges, à l'origine de la redécouverte. Se met alors en place une situation classique d'expertise où se tissent des relations étroites entre le savoir et le pouvoir. Le pôle du savoir est représenté par les naturalistes, dont un des plus illustres est le professeur Coste qui occupera de multiples fonctions : titulaire de la chaire d'embryologie au Collège de France, membre de la section d'Anatomie et de Zoologie de l'Académie des Sciences, membre de la commission de pisciculture mise en place par le ministère de l'Agriculture et du Commerce en 1850, en charge de l'établissement public de pisciculture d'Huningue et il est nommé en 1862, Inspecteur Général de la pêche fluviale et de la pêche côtière maritime. Coste était le médecin personnel de l'Impératrice Eugénie et menait certaines de ses expériences piscicoles dans les étangs du domaine impérial (Thibault, 1989, p. 213). Coste et certains de ses confrères sont envoyés en mission par l'Etat et rendent compte de leurs observations dans des rapports, dans l'optique notamment de choisir des fleuves et des rivières susceptibles d'accueillir des œufs de poissons. A cette littérature destinée à l'administration, s'accumulent des écrits scientifiques sur la reproduction artificielle (hybridation, frayères artificielles, élevage de juvéniles de truites et saumons, conservation et transports des œufs fécondés...) ainsi que sur l'introduction de nouvelles espèces publiés dans les comptes-rendus des séances de l'Académie des Sciences. Le Ministre de l'agriculture, Dumas, qui instaure la commission de pisciculture, était connu pour ses expériences sur les œufs de batraciens (Delbos, *op.cit.*, p. 54).

Les sociétés savantes et notamment la Société Zoologique d'Acclimatation créée le 10 février 1854, par Geoffroy de Saint-Hilaire, sont des relais efficaces de ces travaux scientifiques. En 1856, les problèmes abordés par la SZA sont, entre autres, la pollution des rivières, les aménagements des cours d'eau et les excès de la pêche professionnelle (Raffin, Ricou, 1985, p. 62). Les préoccupations d'acclimatation, qui sont à l'origine de la Société, trouvent un écho dans l'introduction de nouvelles espèces piscicoles. Entre 1860 et 1920, 14 espèces sont introduites en France. Geneviève Delbos parle d'une « OPA de la science naturaliste » pour expliquer l'apparition sur la scène publique de ces scientifiques concernés par le repeuplement des cours d'eau (1989, *op.cit.*). En manque de reconnaissance institutionnelle, les naturalistes trouvent dans la reproduction artificielle un moyen pour se positionner par rapport aux chimistes ou aux physiciens, qui ont déjà mis en évidence leur rôle économique : « Si les naturalistes mettent tant d'ardeur et de conviction à affirmer qu'il s'agit bien là d'une « conquête » des scientifiques et non des empiriques, c'est que pour eux, l'enjeu est de taille : prouver que leur science est « la sœur jumelle » de la chimie ou de la physique et a droit au même statut ; montrer que leur savoir est non seulement particulièrement utile à la société, c'est la position modeste des naturalistes du Muséum, mais encore le seul à même d'assurer la maîtrise économique du vivant et donc de la production primaire » (Delbos, *op.cit.*, p. 57). Les sciences de la reproduction, l'embryogénie, l'ichtyogénie répondent alors au désir de maîtriser et de transformer la nature.

Certains notables locaux, à travers les réseaux établis par les sociétés savantes, sont les récepteurs et les diffuseurs des données scientifiques produites. Le docteur Haxo, qui fut le premier à rendre public les travaux de Gehin et Rémy, publie des articles sur l'ichtyogénie et interpelle les députés des Vosges pour faire avancer le rapport remis à l'Académie des Sciences dont « il soupçonne les scientifiques « d'avoir tendance à s'emparer de la question au profit de la Science » » (Thibault, 1993, p. 206). Les préfets assurent, au niveau départemental, l'application des circulaires concernant le repeuplement, provenant du Ministère de l'Agriculture et du Commerce et qui se multiplient à partir de 1850 : inciter à des essais de fécondation artificielle (16/09/1850) – participer à une enquête nationale sur la production de poissons d'eau douce (7/05/1851) – demande d'une plus grande sévérité dans la répression des délits de pêche (19/01/1852). Au niveau pratique, certains ingénieurs se lancent dans l'aventure et fécondent de manière artificielle des millions d'œufs (relatés par Detzem et Berthot, 1851). Les espèces concernées sont essentiellement le saumon et la truite. En 1852, est lancé le projet d'un établissement pilote pour la pisciculture, à Huningue dans l'Est de la France dont Coste est le principal responsable. Les Sociétés d'agriculture et d'émulation se font l'écho, selon Geneviève Delbos, de cette « fièvre aquimaniaque » dans le même temps où sont créées des sociétés de pisciculture. La Société centrale d'aquiculture et de pêche est créée en 1889 dont les buts principaux sont de « centraliser les efforts de toutes

les personnes qu'intéressent la culture et la protection des eaux ; élucider les questions qui touchent à la pisciculture ; étudier les maladies parasitaires des poissons... ».

Le lien entre les scientifiques et les institutions en charge de la gestion piscicole est scellé. Ainsi, le Ministère de l'Agriculture lance, en 1910, un travail « d'inventaire des eaux douces », dont les premiers propos contenus dans ces « dossiers piscicoles » sont les suivants :

« Emu par les doléances des pêcheurs et par les plaintes qui s'élèvent de toutes parts contre le dépeuplement de nos rivières, canaux et lacs, connaissant aussi le peu de revenus que nous en retirons, considérant que, en ce qui concerne les poissons d'eau douce nécessaires à l'alimentation, nous sommes tributaires de l'étranger pour des sommes annuelles très élevées, le Ministère de l'Agriculture s'efforce aujourd'hui de remédier à ce dépeuplement » (Dossier piscicole des cours d'eau de la Côte d'Or, 1924).

C'est le professeur Louis Léger, directeur du Laboratoire de Pisciculture de l'Université de Grenoble, qui prend en charge certains de ses dossiers piscicoles, dont le but est le suivant :

« dresser l'inventaire de nos eaux douces et d'établir des cartes piscicoles accompagnées de dossiers monographiques qui fourniront les données nécessaires pour améliorer le rendement dulçaquicole » (1924).

Celui-ci met au point une méthode de repeuplement, reposant sur la notion de capacité biogénique. Celle-ci exprime la valeur nutritive du cours d'eau. Cette capacité est traduite sous la forme d'une échelle graduée de 1 à 10, puis, le nombre correspondant d'alevins à déverser est déterminé selon une formule mathématique. Peut ainsi être déduit « le rendement annuel d'un kilomètre de cours d'eau à salmonidés rationnellement peuplé ». Les dossiers piscicoles relèvent alors de l'hydrobiologie piscicole, c'est-à-dire de la science consacrée aux organismes aquatiques appliquée aux poissons. Les cours d'eau sont alors sectionnés en « tronçons biologiques » lorsque des zones présentent des caractéristiques particulières au niveau de l'orographie (description du relief terrestre), de la biologie ou pouvant avoir des conséquences sur l'économie. Les différents éléments pris en compte sont les suivants : la largeur et la profondeur du cours d'eau, les différentes espèces piscicoles présentes issues des renseignements donnés par les pêcheurs, la capacité biogénique, les zones de frayères et celles les plus propices pour le lancement d'alevins, les obstacles naturels ou artificiels pour le déplacement des poissons et les sites de déversements industriels nocifs. Ce principe d'inventaire des eaux douces tend à situer le poisson dans le milieu naturel dans lequel il vit et à ne plus l'envisager seulement dans une perspective de reproduction. Cependant, le but de ces dossiers reste celui d'améliorer la productivité piscicole du cours d'eau. L'avènement de la méthode Léger, bien qu'imparfaite au niveau pratique comme le reconnaît d'ailleurs l'auteur, laisse entrevoir les prémices d'une pensée

écologique qui repose sur la mise en évidence des interrelations entre les éléments naturels et artificiels d'un cours d'eau. Le laboratoire dirigé par Louis Léger s'intitule en 1910 le laboratoire de Pisciculture de l'Université de Grenoble et en 1945, le laboratoire d'Hydrobiologie et de Pisciculture, rendant compte de l'avènement de principes écologiques appliqués au domaine de la pisciculture.

La répartition controversée des compétences entre les corps des Eaux et Forêts et celui des Ponts et Chaussées.

Au niveau administratif, la prise en charge de la pisciculture va être âprement disputée entre deux corps d'ingénieurs concurrents, les Eaux et Forêts et les Ponts et Chaussées. Les inspecteurs Millet et de Quatrefages souhaitent que l'administration de la pêche reste aux mains des Eaux et Forêts. Cela était effectivement le cas depuis l'Ordonnance de Colbert mais en 1810, un décret avait imposé, que la gestion de la pêche sur les canaux revienne aux Ponts et Chaussées. Coste défend ardemment le rôle des ingénieurs de ce corps et leur obtint de 1862 à 1896 la charge de la pêche sur tous les cours d'eau. Le baron J.J. Baude explique ainsi cette passation administrative :

« Cette entreprise [le rétablissement de la circulation du poisson] embrasse toute la superficie du territoire et implique les solutions des problèmes variés de l'hydraulique. Par qui ces problèmes seront-ils résolus ? Qui présidera aux constructions nouvelles ? Poser ces questions, c'est faire voir que, pour entrer dans les conditions les plus essentielles du repeuplement des cours d'eau, il faut sortir du domaine de l'administration forestière... L'administration des forêts est radicalement impuissante à rétablir l'équilibre et à reconstituer la richesse ichtyologique dans ce vaste ensemble ; celle des Ponts et Chaussées, au contraire, réunit tous les moyens d'actions désirables » (*op.cit.*, p. 52).

L'administration des Ponts et Chaussées est valorisée par l'étendue géographique qu'elle couvre, plus importante que les seuls domaines forestiers et par la qualité de ses compétences en matière d'équipement hydraulique. L'émergence de la circulation des poissons comme problème de gestion piscicole semble donc concomitante à celle d'un corps d'ingénieurs soucieux de mettre en avant ses prérogatives auprès des pouvoirs publics. Le décret du 7 novembre 1896 partage à nouveau les compétences des deux corps d'ingénieurs. Les Ponts et Chaussées gardent l'administration de la pêche sur les canaux et les rivières canalisées et les Eaux et Forêts sont en charge de la surveillance, de la police, de l'exploitation de la pêche sur les cours d'eau navigables et non navigables et de la pisciculture. Le décret du 5 septembre 1897 institue au niveau du ministère de l'Agriculture une « commission de la pêche fluviale » composée de quatre représentants de ce ministère, de quatre représentants du

Ministère des Travaux Publics, d'un conseiller d'Etat et d'un président (Cunisset-Carnot, *op.cit.*, p. 491).

Les avancées scientifiques et techniques concernant la reproduction artificielle du poisson s'inscrivent dans le cadre des compétences différentes des deux corps d'ingénieurs concurrents pour la mise en place d'une nouvelle gestion piscicole. Si le corps des Ponts et Chaussées met en valeur ses dispositions d'aménageur des cours d'eau, celui des Eaux et Forêts argumente quant à son expérience de la culture de la terre et donc, de l'eau. *Trois corps professionnels se partagent la prise en charge piscicole des cours d'eau : les scientifiques, les ingénieurs des Ponts et Chaussées et ceux des Eaux et Forêts.*

Une réglementation nationale focalisée sur les espèces piscicoles « nobles ».

La réglementation concernant la pêche, qui s'établit à partir de 1849, est basée sur trois principes : le déversement de juvéniles (jeunes poissons), la réglementation de l'accès aux poissons et l'installation de passes à poissons dans les barrages (Thibault, 1992). Ces principes ne sont pas nouveaux. La loi du 15 avril 1829, qui organisait alors la pêche, condamnait à une amende de 50 francs à 500 francs le « délinquant » qui aurait placé « un barrage, appareil ou établissement quelconque de pêcherie ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson » (Art. 24). Mais, une nouvelle loi, du 31 mai 1865, directement inspiré par le contexte du repeuplement piscicole, incite à la construction de passages, appelés échelles, dans les barrages. De nombreux décrets vont, par la suite, classer les cours d'eau soumis au régime des échelles à poissons. Concernant le repeuplement ou le déversement de juvéniles, la loi de 1829 affichait déjà un souci de « conservation » de la ressource, en accentuant la police de la pêche. Celle-ci devait veiller au respect d'un certain nombre de dispositions prises par ordonnance royale concernant les « temps, saisons et heures » de pêche tolérés ; les « filets, engins et instruments de pêche » autorisés qui ne nuisent pas « au peuplement des rivières » ; les « procédés et modes de pêche » interdits qui nuisent « au repeuplement des rivières » ; enfin, les dimensions autorisées de certains engins et de poissons qui « ne pourront être pêchés et devront être rejetés en rivière » (Art. 26).

Cela signifie que le repeuplement était déjà pratiqué, très certainement par les administrations concernées mais la différence essentielle, cinquante ans plus tard, réside dans sa prise en charge au niveau national. Deux décrets, ceux du 19 et du 24 octobre 1863 instaurent, pour la première fois à l'échelle nationale, l'interdiction de la pêche du saumon et de la truite en période de reproduction. Ces deux espèces focalisent l'intérêt des gestionnaires, notamment par leur appartenance à la catégorie socialement élaborée des

poissons « nobles ». Ils sont effectivement l'objet de convoitise de la pêche à la mouche, pratiquée par une certaine élite sociale. Ces pêcheurs, organisés en clubs, se présentent comme les défenseurs acharnés de ces espèces (Corbin, 1995). La loi du 31 mai 1865 crée aussi des réserves de pêche pour la reproduction du poisson et interdit la commercialisation de certaines espèces de poissons, pendant les périodes où leur pêche est prohibée. De nombreux décrets d'application suivent cette loi, notamment, celui du 5 septembre 1897 qui classe en quatre catégories l'ensemble des poissons, dont la pêche est interdite lors de leur période de reproduction : des salmonidés (le saumon, la truite et l'ombre-chevalier, le lavaret) et tous les autres poissons (article premier). L'ensemble de ces interdictions repose sur l'appréhension, plus ou moins exacte, de la période de reproduction des poissons. La prise en considération de la pollution de l'eau se transforme également. Dans le registre de la « conservation » du poisson, la loi de 1829 consacrait un seul article à la pollution²⁹ : « Quiconque aura jeté dans les eaux des drogues ou appâts qui sont de nature à enivrer le poisson ou à le détruire sera puni d'une amende de 30 à 100 francs et d'un emprisonnement d'un mois à trois mois » (art. 25). Face aux rejets industriels croissants, une jurisprudence s'établit dès 1859 (Breton, *op.cit.*, p. 55). Le fait de « jeter » un produit nocif est étendu à celui de « laisser couler », qui tend à modifier la responsabilité qui incombe au pollueur, et notamment aux industriels. Le travail de surveillance à la fois de la pollution mais aussi des actions de repeuplement va être confiée aux sociétés de pêcheurs amateurs. Ne sont-ils pas les plus à même de perpétuer le repeuplement et surveiller « sur le terrain » les actes de braconnage ?

III – Contrôler le repeuplement piscicole et garantir la « morale » : le rôle social des premières sociétés de pêcheurs amateurs.

« Réprimer le braconnage au moyen de la surveillance stricte des cours d'eau est une chose absolument impossible pour un gouvernement. Cela supposerait une armée de garde-pêche si considérable que les dépenses de surveillance dépasseraient toute limite. Un tel problème ne peut être résolu que par l'effort tout-puissant de l'initiative privée. Lorsque la France sera couverte de sociétés privées de pêche et de pisciculture, le braconnage se trouvera forcément réprimé, l'action de chaque société se faisant sentir dans sa zone propre par l'entremise des gardes particuliers. Ces sociétés sont déjà au nombre de cent quatre, et vingt sept d'entre elles ont installé des laboratoires de pisciculture » (Bellesme, *op.cit.*, p. 42).

Dans la perspective ainsi énoncée dans l'Encyclopédie du Pêcheur datant de 1921, les pêcheurs doivent se regrouper en sociétés privées afin de remplir une fonction de police de la

²⁹ - L'Ordonnance de Colbert de 1669 ordonnait des châtiments corporels pour la même peine : « sous peine de punition corporelle de jeter dans les rivières aucune chaux, noix vomique, coque du Levant, momie et autres drogues et appâts ».

pêche, en créant des postes de gardes. Effectivement, les premières associations, alors nommées sociétés ou syndicats³⁰, se constituèrent dès 1882 (Breton, *op.cit.*). La politique publique de repeuplement piscicole va cependant leur accorder de nouvelles prérogatives. Un décret d'application de la loi du 20 janvier 1902 permet aux sociétés de pêcheurs de pouvoir obtenir sans adjudication publique l'affermage de certains lots de pêche sous plusieurs conditions : chaque sociétaire ne doit utiliser que deux lignes et la société doit appliquer des mesures quant à la répression du braconnage et pour favoriser le repeuplement (Thibault, 1993, p. 25). La société, qui a loué un cantonnement, doit nommer un garde particulier et elle peut faire un recours direct sur les auteurs d'un acte de pollution ou de troubles provoqués par les extractions de sable ou de matériaux. Ce dernier principe laisse présager de la reconnaissance juridique accordée aux sociétés de pêcheurs, qui pourront alors se porter partie civile en cas de pollution. Alain Corbin donne ainsi l'exemple de l'association Fishing Club qui, en 1909, obtint, pour la première fois, la condamnation d'un industriel (*op.cit.*, p.339). Cette association créée en 1908 avait pour devise « L'eau pure pour tous » et avait été chargée en 1922 du repeuplement en salmonidés des rivières françaises. Le nombre de sociétés de pêche reste globalement méconnu pour cette période. Selon Breton, on en recensait 149 en 1889, 309 en 1900 et 402 en 1902 (1993). Mais, l'essor associatif semble suffisamment fort pour qu'un organisme les représente au niveau national. Créé en 1897, le Syndicat central des présidents des sociétés et syndicats des pêcheurs à la ligne de France poursuit les buts suivants :

« aider à la répression du braconnage et au repeuplement des rivières ; centraliser et discuter les vœux émis par les sociétés et syndicats des pêcheurs à la ligne ; prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt non seulement des sociétés et des syndicats, mais de tous les pêcheurs à la ligne comme de la population » (Encyclopédie du pêcheur, 1921, p. XI).

Les sociétés de pêcheurs amateurs se voient donc déléguer une partie des prérogatives de l'Etat pour mener à bien sa politique, concernant les cours d'eau. Mais, le contexte national d'engouement pour le repeuplement des cours d'eau n'est cependant pas le seul argument explicatif de la constitution du système associatif des pêcheurs amateurs. La seconde moitié du XIX^e siècle est aussi la période de « l'invention des loisirs » selon l'expression d'Alain Corbin et de ses collaborateurs (*op.cit.*). Pour ces historiens, l'avènement du loisir moderne est lié à une nouvelle perception du temps qui génère des formes inédites « d'invention de soi » mais suscite aussi de nombreux débats quant à leur nécessaire encadrement social. La pêche à la ligne va ainsi hériter, durant cette période, des principales caractéristiques d'un loisir à la fois source d'épanouissement individuel et d'ordre social.

³⁰ - « Nombreux comme ils sont, les pêcheurs se sont tout naturellement organisés en sociétés. Ils ont formé des syndicats qui ne songent jamais à organiser des grèves ! » (Fouquier, 1921).

La pêche à la ligne : un loisir moral

« Il partit pour le premier train. La gare était pleine de gens armés de cannes à pêche. Les unes, comme celles de Patissot, semblaient de simples bambous ; mais les autres, d'un seul morceau, montaient dans l'air en s'amincissant. C'était comme une forêt de fines baguettes qui se heurtaient à tout moment, se mêlaient, semblaient se battre comme des épées, ou se balancer comme des mâts au-dessus d'un océan de chapeaux de paille à larges bords. Quand la locomotive se mit en marche, on en voyait sortir de toutes les portières, et les impériales, d'un bout à l'autre du convoi, en étant hérissées, le train avait l'air d'une grosse chenille qui se déroulait dans la plaine. On descendit à Courbevoie et la diligence de Bezons fut emportée d'assaut. Un amoncellement de pêcheurs se tassa sur le toit, et comme ils tenaient leurs lignes à la main, la guimbarde prit tout à coup l'aspect d'un gros porc-épic » (Guy de Maupassant, 1903).

Guy de Maupassant, dans une œuvre posthume intitulée « Les dimanches d'un bourgeois de Paris », décrit une scène de départ à la pêche. La pêche à la ligne semble avoir connu un développement sans précédent, en milieu urbain, durant cette seconde moitié du XIX^e siècle. Alain Corbin note que les rives sont si surchargées « qu'il faut être un véritable champion pour réussir à prendre du poisson dans la région parisienne » (*op.cit.*, p. 326). Il suffit pour s'en convaincre de penser aux œuvres impressionnistes de Renoir ou de Monet, par exemple, qui se sont inspirés de baignades populaires sur la Seine (*La Grenouillère*, 1869 ; *le Déjeuner des Canotiers*). Les loisirs sont liés à l'appropriation ponctuelle des rives des fleuves lorsque « une nouvelle représentation de la campagne et de la forêt ouvre le temps libérateur du dimanche hors la ville » (Csergo, 1995, p. 155). Ainsi, la pêche à la ligne est valorisée car elle permet au pêcheur de goûter aux joies de la campagne (et non pas encore de la nature) :

« Rien de plus touchant que de voir de bons pères et de bonnes mères entourés de leurs enfants, qui, par des motifs qu'il est facile de concevoir, se dirigent, dans le même équipage, vers le même but, pour respirer l'air sain et fortifiant de la campagne » (Pigoreau, Kresz, 1828, pp 22).

Cette citation rend compte de la valeur morale accordée à la pêche qui s'inscrit dans un mouvement plus vaste de moralisation des loisirs et du temps libre. Le développement de la pêche à la ligne est ainsi lié aux politiques publiques d'encadrement des classes laborieuses, entreprises dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Car le paupérisme ne relève pas seulement d'une pauvreté économique mais aussi d'une pauvreté morale alors considérée comme tout autant dangereuse (Castel, 1995). La pêche à la ligne permettrait non seulement d'échapper aux dérives malsaines de la vie urbaine mais aussi d'entretenir son corps et sa santé. La « purification » de l'âme est liée à celle du corps : « L'essentiel de l'abondant discours consacré aux bienfaits de la « petite pêche » n'en reste pas moins consacré à ses vertus hygiéniques et thérapeutiques, ainsi qu'à ses qualités morales. Pour l'ouvrier et l'employé,

elle participe de l'hygiène du dimanche. Pour le désœuvré, qu'il soit rentier, propriétaire ou retraité, elle constitue le plus salubre des passe-temps. La pêche, qui permet d'oublier le cabaret, est école de patience et d'adresse ; elle développe le sens de l'observation [...]. Elle compense la vie trépidante et l'accélération des rythmes » (Corbin, *op.cit.*, p. 332). Les vertus de la pêche à la ligne sont d'abord divulguées par une certaine élite sociale, à travers la diffusion d'un nombre important d'ouvrages didactiques à l'attention des « petits » pêcheurs. Comme le souligne Alain Corbin, ces écrits étaient paradoxalement destinés à des gens qui lisaient peu, mais ils fournissent cependant les seules sources historiques disponibles. Les rédacteurs de ces ouvrages étaient pour la majorité des passionnés de pêche à la mouche, technique importée d'Angleterre et certains étaient parfois détaillants d'articles de pêche. Un rapport étroit lie cette technique de pêche et le commerce, qui en est à l'origine, du moins pour sa diffusion en France. L'élite sociale est aussi à l'origine de diverses associations comme le Syndicat Central des pêcheurs qui compte parmi la « section des dames » au sein de son « comité d'honneur », des duchesses, comtesses et autres marquises. La revue « La pêche sportive » est publiée à partir de 1913, par le vicomte Henry de France. Bien que la pêche à la ligne soit consacrée comme loisir moralement sain, alors destinée aux classes laborieuses, elle n'en est pas moins pratiquée par une certaine élite sociale. De même, les associations de pêcheurs ne subissent pas le discours dominant mais l'utilisent aussi pour légitimer leur appropriation des cours d'eau, comme le montre ce courrier adressé à un préfet datant de 1874 et cité par Max Thibault (1992):

« Nous, soussignés, habitants de la commune de Montech, avons l'honneur de vous exposer, que votre arrêté interdisant la pêche à la ligne, nous privons d'une récréation que nous prenons avec plaisir... Cette pêche a, de plus, l'avantage d'être morale, et, à ce titre, elle doit être encouragée. C'est le dimanche plus particulièrement, après avoir assisté à la première messe, que les ouvriers, fuyant les fatigues de la semaine, viennent se reposer, à l'ombre, sur l'herbe fraîche du canal. N'est-il pas édifiant, Monsieur le Préfet, de voir cette partie mâle de la population, occupée à rechercher gratuitement une friture pour le repas du soir, que de la voir autour des tables des auberges et des cafés, boire et jouer aux dépens du bien-être de leur famille... ».

Assurer la garantie de la morale familiale et sociale semble donc avoir joué en faveur du développement de la pêche. Cette vocation réentreprise par le contexte idéologique du XIX^e siècle était déjà présente dans des écrits plus anciens sur la pratique de la pêche. Thomas Keith note que la pêche garda un statut privilégié au sein du clergé entre le XVI^e et le XVII^e siècles malgré l'avènement de nouvelles sensibilités à l'égard des animaux et de la nature (1983). Les poissons considérés comme inexpressifs à la douleur relèvent d'un statut particulier « qui permet à la pêche à la ligne de conserver sa réputation de passe-temps philosophique, contemplatif et innocent, auquel le Nouveau Testament a donné une caution impeccable et qui convient particulièrement bien aux hommes d'églises » (Keith, *ibid.*,

p.232). Ainsi, l'aspect bienfaisant de la pêche trouverait racine dans des écrits théologiques qui lient le statut d'aliment-pénitence du poisson à une pratique de prédation jugée acceptable :

« La pêche ne fut point interdite, comme la chasse, aux ecclésiastiques, parce que, suivant l'observation de Saint-Yon, elle a quelque chose de simple et d'innocent, qui ne répugne point leur caractère » (Baudrillart, 1827).

Deux ouvrages, centrés sur la pêche à la mouche, apparaissent entre le XV^e et le XVI^e siècles et rappellent les nombreuses vertus de cette pratique. Le livre dit de Saint-Albans, datant de 1496, dont l'auteur est supposé être une femme, Dame Berners, débute ainsi : « La pêche permet de se forger un esprit heureux, témoin d'une longue vie agréable et délivre l'homme de tout souci et de toute anxiété pour le plus grand bien de son corps et de son âme » (cité par Favard, 1976). Le second ouvrage, paru en 1653, va devenir la bible des pêcheurs à la mouche : *the Compleat Angler*, le Parfait pêcheur à la ligne, d'Izaak Walton. Celui-ci traite de la pêche de manière poétique et philosophique dont la doctrine est « Study to be quiet » ou « Recherchez la quiétude » :

« La pêche est un peu comme la poésie : il faut naître pêcheur... Mais, une fois que vous aurez acquis cet art et que vous l'aurez exercé, alors la pêche, n'en doutez pas, deviendra pour vous, œuvre si plaisante que, comme la vertu, elle sera sa propre récompense » (Walton, 1653, cité par Favard, *ibid.*).

La pratique de la pêche à la mouche en milieu rural...

Quant à la France, l'émergence de la pêche à la mouche date, selon Alain Corbin, de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'historien montre comment cette pêche dite « sportive » a été élaborée en prônant des valeurs radicalement différentes de celles associées à la pêche « traditionnelle ». Tout d'abord, elle s'associe à la famille des *rural sports*, pratiquée par la *gentry*, réunissant le contact avec la nature, l'appréciation de l'esthétique paysagère et le goût naissant pour le tourisme. La pratique de la pêche à la mouche nécessite des rivières, des torrents pour traquer truites et saumons. Un tel matériel nécessite une technique particulière que le « fouet » de la canne montée d'une mouche symbolise. Le geste doit être élégant et d'une grande subtilité. Le corps est en mouvement, confronté au courant de la rivière en opposition à la pêche statique « traditionnelle ». La distinction repose aussi sur la préparation des appâts où l'imitation de l'insecte relève de l'artificiel et évite de « se salir les mains ». Le poisson est considéré comme un noble adversaire et nécessite d'être d'une certaine taille. Les pêcheurs à la mouche élèvent la pêche au rang de sport, érigeant pour cela un certain nombre de codes et de règles, principe de rationalisation indissociable de l'histoire sociale du sport, selon Pierre Bourdieu (1984). Des clubs se créent et organisent des concours de pêche ; les

plus illustres étant le Fishing Club et le Casting club de France. L'annuaire de ce dernier, datant de 1913, comporte de nombreuses recommandations adressées aux *sportmen*. Certaines concernent les comportements entre pêcheurs : « *Comportez-vous en toute occasion avec la plus grande discrétion possible* », « *ayez des égards pour les autres pêcheurs* » et d'autres sont destinés aux poissons : « *Traitez-le « comme si vous l'aimiez » ainsi qu'en parle le bon Isaac Walton* ». La compétition n'est honorable que si les poissons ramenés sont de taille suffisante. Le contraire « *est d'un goût détestable et indigne d'un véritable sportman* ». La définition sociale de la pêche à la mouche procède d'un principe de distinction visant à ennoblir la pratique et ses initiés. Un journaliste anglais, John Kemp, écrit en 1859 :

« Les bourgeois qui préfèrent le bouchon et le ver au difficile lancer de la mouche artificielle ne sont pas des artistes. Les gentilshommes français sont peu au bord de l'eau car la pêche y manque d'éclat : on n'y sonne pas le cor, on ne suscite pas l'admiration du peuple ; aussi laisse-t-on ce loisir à plus de nécessaireux » (cité par Dubos, 1989, p.50).

Tout d'abord, la pêche au vers est considérée comme vulgaire et réservée à la bourgeoisie voire aux « nécessaireux » alors que la pêche à la mouche reste le monopole de l'aristocratie. Mais, ce que souligne aussi ce journaliste, est la faible présence en France des « moucheurs ». La difficile intrusion de la pêche à la mouche est liée à la prédominance de la pratique de la chasse au sein de l'élite sociale. Alain Corbin décrit certains équipements de pêcheurs vendus par les détaillants qui ressemblaient à ceux d'un chasseur. Le pêcheur à la mouche accompagné de son porte-épuiette est la risée des campagnards. L'essor de la pêche à la ligne suscite dans le même temps une série de critiques et de railleries qui visent à dénigrer un passe-temps alors jugé futile et dérisoire, que résume un dicton très souvent décrié par les amateurs : « *la canne à pêche est un instrument qui se termine à un bout par une bête et à l'autre par un imbécile* » (Fouquier, 1921, p. V). La dévalorisation du pêcheur par rapport au chasseur s'inscrit aussi dans une histoire déjà écrite de l'acte de prédation. Ainsi, Platon dénigrait « la chasse en mer » :

« Chers amis, plaise au ciel que jamais ne vous prenne ni envie ni passion de chasser sur mer ! Non plus que de chasser à l'hameçon, et pas davantage de pratiquer toute autre chasse en général aux animaux aquatiques » (Lois, Livre VII).

Le rapport à l'eau, dont un des symboles majeurs est la féminité, nuit-il à la masculinité de ceux qui l'approchent ? Les nombreuses moqueries adressées à l'encontre des pêcheurs amateurs en sont peut-être un exemple.

... et une pratique urbaine et populaire.

L'essor de la pêche amateur, en milieu urbain, concerne d'autres milieux sociaux que l'élite sociale. Ainsi, Alain Corbin traite de la pêche « des gens de peu ». Les figures emblématiques de la « petite » pêche sont représentées par les « pères-la-gaule » ou les « pères-le goujon » qui ont acquis un savoir-faire spécifique issu de longues années de pratiques, basé sur l'expérience du terrain et la connaissance minutieuse de son coin de pêche. Il est demandé au pêcheur « un mélange de défi, de ruse, d'habileté, de subtil accord entre la main et le cerveau » où il est nécessaire de « piger », selon le mot du père Gaillard et d'accumuler « des secrets et des trucs » (Corbin, *op.cit.*, p. 326). La pêche au coup, la plus utilisée, est une technique statique, qu'elle soit pratiquée de la berge ou à bord d'une barque. Elle est donc accusée de passivité, de « pêche des invalides » en opposition à la sportivité de la pêche à la mouche. Le corps populaire est mis au repos lors du temps libre comme une compensation résultante de la pression exercée sur celui-ci lors du temps travaillé. La pratique de la pêche vécue le plus souvent de manière isolée prend parfois des allures de fête et de grands rassemblements collectifs, le jour de l'ouverture notamment. La pêche à la « blanchaille » (famille des poissons blancs) est la plus facile à pratiquer et concerne des individus de statut social différent, jeunes et vieux pêcheurs et parfois même les femmes de la bourgeoisie. Le mois de juillet est consacré à la pêche jugée combative de la carpe (déjà) et en août, c'est l'engouement pour le goujon et la friture. Le goût culinaire pour la friture et la matelote n'a d'égal que le nombre de guinguettes qui s'installent au bord des cours d'eau. La pêche « traditionnelle » attachée à la consommation du poisson repose sur un autre type de cuisine, celle de la préparation des apprêts (sang, vers, pain, viande avariée, poisson mort...). Ce maniement de l'organique tend à nouveau à distinguer cette pratique de la pêche à la mouche. Des critiques s'élèvent contre ce contact avec le « sale » associé aux postes de pêche, alors appréhendés comme les bouches d'égout, s'inscrivant dans une aversion déjà commentée par Alain Corbin, concernant les odeurs pestilentiennes associées aux milieux populaires (1986).

Si les sources historiques utilisées par l'histoire permettent d'associer la pêche populaire urbaine à un loisir, elles ne nous renseignent pas sur cette activité en milieu rural. On peut effectivement s'interroger sur le lien existant ou non entre l'avènement de la pêche à la ligne et des pratiques de pêche existantes, depuis plus longtemps, en milieu rural. En effet, les travaux concernant la pêche, durant le Moyen-Age ou l'Ancien Régime, portent essentiellement sur la pêche professionnelle (Bérard, 1986). Prenons quelques exemples connus dans la région du bas-Rhône. Louis Stouff a ainsi montré comment les pêcheurs professionnels Arlésiens, durant le XIII^e siècle, se partageaient les ressources piscicoles entre les « *piscatores mares* » (pêcheurs en mer) et les « *piscatores paludum* » (pêcheur de marais)

(1986, p. 462). Si l'exercice de la pêche est toléré en mer et dans le fleuve, il exige, dans les étangs et les marais, d'établir des contrats avec le propriétaire des lieux (droits seigneuriaux, de communautés d'habitants ou religieuses...). Plus près de la période qui nous intéresse, Solange Perez souligne l'importance des pêcheurs professionnels, durant le XVIII^e siècle, au sein de la ville d'Arles³¹ (1984). La pêche professionnelle repose sur l'utilisation d'engins de pêche (filets, nasses, pièges, etc...) et se distingue alors de la pêche à la ligne. Pourtant, établir deux catégories, la pêche professionnelle aux engins d'une part et la pêche amateur à la ligne, oblitère des pratiques de pêche aux engins, qui n'étaient pas réalisées à des fins commerciales mais dans le seul but de se nourrir. Une des pistes, qui permet d'étayer cette hypothèse, est la période révolutionnaire. En effet, plusieurs décrets pris dès 1789 avaient aboli les droits de pêche seigneuriaux pour proclamer « la liberté de pêche pour tous et sur tous les cours d'eau » (décret du 8 frimaire an II) (Breton, *op.cit.*, p. 7). Cette disposition rend ainsi compte d'un usage des ressources piscicoles, bien plus étendu que celui assigné aux seuls pêcheurs professionnels. La pêche était largement pratiquée pour s'alimenter, comme un usage « traditionnel » de la « nature ressource », à l'aide notamment d'engins de pêche et il est difficile, sans aucune source historique, de juger si elle était alors considérée comme un passe-temps. Mais, c'est la force du versant hédoniste de l'activité de pêche qui semble assurer sa survivance comme loisir, comme pour la chasse ou le jardinage. Le plaisir de pêcher transforme aussi le rapport à la technique en faisant de la pêche à la ligne la forme dominante de la pratique, entrant en concurrence avec la pêche professionnelle qui repose, au contraire, sur des engins de capture. Une concurrence va ainsi s'instaurer entre ces deux corps de pêcheurs, opposés quant à la technique utilisée et à l'adjudication des lots de pêche.

La liberté octroyée aux pêcheurs est de courte durée. La loi du 4 mai 1802 rend à l'Etat le droit de pêche sur les cours d'eau domaniaux. La pêche aux engins est soumise à licence et adjudication tandis que la pêche à la ligne demeure libre. Cette période révolutionnaire suscite, encore aujourd'hui, des commentaires, pour la plupart, critiques : les pêcheurs auraient « pillé » les eaux piscicoles³². Le mythe de destruction lié à la période révolutionnaire a surtout été associé à la pêche du saumon. Max Thibault note que ce mythe fut évoqué la première fois en 1924 et qu'il persiste dans des ouvrages scientifiques, notamment l'estimation de 4000 tonnes de saumon pêchées en Bretagne à la fin du XVIII^e

³¹ - La pêche professionnelle est exercée par des « fermiers », liés à la mise en place de baux de ferme par une ordonnance royale émise dès 1544 « pour la pêche des étangs, eaux et rivières tant grandes que petites, dans lesquelles la pêche appartiendrait au roi » (Bao, 1997, pp 69). L'ordonnance de Colbert en 1669 donne aux fermiers un statut de « maître pêcheur » exploitant des lots de pêche acquis sous forme d'adjudications.

³² - Ainsi, deux historiques du droit de la pêche, l'une datant de 1947 (de Boisset) et l'un plus récent écrit en 1993 (Breton), relatent tous deux l'effet présumé néfaste de la période révolutionnaire sur les ressources piscicoles : « Là comme dans tous les domaines, la démocratie a fait son œuvre, elle a consommé sans s'inquiéter de conserver » selon de Boisset ou « Un décret du 8 frimaire an II proclame la liberté de pêche « pour tous et sur tous les cours d'eau » ; les citoyens de la république mirent alors au pillage rivières, fleuves et étangs » selon Breton.

siècle (1993). De nombreux écrits halieutiques reprennent l'image des ouvriers bretons, qui se plaignaient de consommer du saumon tous les jours. Reprenant lui-même les statistiques disponibles, l'écologue réfute cette estimation jugée trop importante et insiste sur l'inexistence de sources historiques concernant la pêche pour cette période, exception faite de la destitution des pêcheries seigneuriales, ce qui selon lui, pourrait être considérée, au contraire, comme une possible protection de la ressource.



A la fin du XIX^e siècle, l'essor de la pêche à la ligne inquiète les gestionnaires. Les pêcheurs vont ainsi être assimilés à une cause supplémentaire du dépeuplement des cours d'eau :

« Cette disposition en vue surtout de procurer un délassement à la classe ouvrière est devenue, en France, une cause d'abus, en raison du perfectionnement de la ligne flottante, tandis que beaucoup de législations étrangères frappent d'un impôt les permis de pêche dans les mêmes conditions » (Locard, 1891).

et dont on retrouve la trace cinquante ans plus tard :

« Le rôle de la pêche a été pendant longtemps un thème facile d'écrits et de discours dont les auteurs n'ont pas toujours su éviter la fausse note démagogique. C'est à force de qualifier, à tout propos, la pêche de « démocratique » et de la proclamer grande moralisatrice des foyers populaires qu'on est arrivé à faire naître, puis à tolérer tous les abus qui ont abouti au pillage des rivières de France » (De Boisset, Vuibert, 1944).

En fin de compte, la pratique de la pêche présentée comme une activité idéale de contrôle social nécessite à son tour un contrôle social plus accru au nom de la qualité des cours d'eau, ce qui va aboutir à la loi du 12 juillet 1941. Celle-ci instaure le permis de pêcher à l'aide d'une ligne et transforme définitivement le droit d'usage des ressources piscicoles. La loi consacre, enfin, de nouveaux acteurs, les associations de pêche et de pisciculture, qui vont œuvrer à la mise en place d'une gestion socio-naturelle. De nombreux aspects soulignés dans cette histoire sociale vont perdurer sous différentes formes à travers cette gestion. Tout d'abord, le couple dépeuplement/repeuplement légitime les pratiques gestionnaires, soutenu par une croyance absolue en la science et les progrès qu'elle peut engendrer. Au vu du peu d'écrits réalisant un bilan des actes de repeuplement, il me semble que c'est plus cette croyance en la science que les procédés scientifiques eux-même qui ont impulsé le mouvement. Les prémices d'une gestion de l'eau posent *de facto* le rôle indispensable du scientifique dans les affaires d'Etat. La rivière est alors envisagée comme un cours d'eau cultivable qu'il suffit d'ensemencer pour en cueillir une nouvelle denrée alimentaire, le poisson.

Le contexte idéologique de la période envisagée montre déjà les relations complexes qui se nouent entre la Nature et la Société. Les usagers potentiels de ces eaux repeuplées sont envisagés par le prisme des rapports sociaux, rendant compte des grands clivages existants. L'élite sociale prolonge ainsi les aspirations des « pêcheurs-penseurs » du XVII^e siècle, élevant la pêche au rang de sport. Quant à la pêche populaire, dont les sources historiques ne permettent pas de relever avec précision qui elle concerne exactement, certainement les classes laborieuses mais aussi la petite bourgeoisie (employés, rentiers...), elle rend compte de la difficile transition du loisir réservé jusqu'à alors à l'aristocratie, *l'otium cum dignitate*, à l'ensemble de la société. *Le maintien de l'aspect alimentaire traduit assez bien cette rencontre entre un usage traditionnel de la nature et le loisir moderne tel que la société du XIX^e siècle l'a inventé.*

L'encadrement social des plaisirs engendrés par la conquête du temps libre marque de manière définitive la pêche à la ligne du sceau de son appartenance aux milieux populaires dans la réalité de la pratique comme dans un aspect plus idéologique. L'image du pêcheur assis au bord de l'eau, une bouteille de vin à la main et un quignon de pain de l'autre, déjà diffusée au XIX^e siècle, aura la vie dure, fonctionnant comme un véritable symbole. La pratique même de la pêche considérée comme un moyen exclusif de goûter aux joies sereines de la campagne instaure une relation particulière à la nature, révélant une autre opposition de taille, à savoir celle qui oppose la ville à la campagne. Le système socio-naturel qui gère de manière officielle, à partir de 1941, poissons et pêcheurs d'eau douce, portera pour de nombreuses années encore les traces de son histoire sociale.

CHAPITRE 2

LA SACRALISATION GESTIONNAIRE DE LA TRUITE.

LA PERIODE GLORIEUSE DE LA PECHE DE LOISIR.

(1941-1984)

La loi du 12 juillet 1941 peut être considérée comme la consécration de la gestion socio-naturelle de la pêche. La légitimité du système associatif qui se met alors en place se confirme dans les années après-guerre, faisant des pêcheurs des militants reconnus de la qualité des cours d'eau. A partir de 1950, sont comptabilisés les permis de pêche octroyés, qui ne cessent d'augmenter durant cette période. En ce sens, on peut dire que le système « fonctionne » dans les deux directions souhaitées.

I – Les pêcheurs amateurs, défenseurs de la qualité piscicole de l'eau.

La loi du 12 juillet 1941 est directement issue d'un rapport édité en 1936 par le Conseil National Economique, qui comportait les trois points suivants : le repeuplement des cours d'eau, la lutte contre la pollution et le développement de la surveillance. Des critiques émergent dès la fin du XIX^e siècle concernant le repeuplement. En effet, les grands projets se sont tous plus ou moins conclus par un échec (Delbos, *op.cit.*). En 1854, le haut-préfet du Rhin qui se rend en visite à l'établissement d'Huningue déclare n'avoir vu « ni eau ni poisson » (Thibault, 1991). Par la suite, le préfet fera surveiller l'établissement par des commissaires de police et l'on parlera de « mystificulture ». Les causes des échecs sont, comme pour le dépeuplement, attribuées aux pêches intensives, au braconnage ou encore aux rejets industriels. Les échecs quasi systématiques du repeuplement ne contribuent cependant pas à modifier une telle perception des cours d'eau, bien au contraire. Le thème du dépeuplement des eaux est dorénavant et pour longtemps « enraciné dans « la nature des choses » aquacoles » (Delbos, *op.cit.*, p. 55). Les techniques de truiticulture d'eau douce et de l'ostréculture sur le littoral maritime sont mises au point par la seconde génération de pisciculteurs. L'activité économique piscicole s'organise, autre prérogative émise en 1936.

Cent quarante établissements de pisciculture existent dans les années 1930. Les pisciculteurs en étangs et les éleveurs de truites (salmoniculteurs) créent l'Union piscicole de France, reconnue par la loi du 14 janvier 1941, ayant pour fonction de contrôler les importations et les exportations de poissons et garantir la qualité des produits.

Pour rendre efficace le braconnage et la pollution de l'eau, il faut accroître le nombre d'agents de surveillance. Devant l'ampleur financière des dispositions arrêtées, l'Etat ne s'engage pas considérant qu'il n'était « guère normal que les pêcheurs ne fussent astreints au paiement d'une somme destinée à assurer le bon état des cours d'eau » (Breton, *op.cit.*, p.13). La loi du 12 juillet 1941 est le résultat de ce processus : « Il ne sera rien réclamé à l'État en consacrant le principe que l'usager du cours d'eau doit payer une redevance en contrepartie du plaisir ou du bénéfice qu'il retire de la pêche » (Breton, *op.cit.*). Pour pouvoir pêcher dans les eaux domaniales, chaque pêcheur doit dorénavant payer, en devenant obligatoirement membre d'une association agréée de pêche et de pisciculture, une « taxe piscicole »³³. L'argent des taxes est destiné à la gestion des milieux piscicoles. *Le transfert de compétences de l'Etat vers le système associatif des pêcheurs est ainsi officialisé, réunissant de manière adéquate l'encadrement social d'une pratique ludique et la gestion des cours d'eau alors exploités.* La taxe piscicole ainsi prélevée est centralisée au niveau départemental par une fédération puis au niveau national, par un Comité central des Pêches, institué auprès du ministère de l'Agriculture, répondant aussi à la volonté de créer un établissement technique et scientifique. Ce Comité a pour fonction de coordonner les actions des associations, de répartir la taxe piscicole et d'accroître le nombre d'agents de surveillance. En 1957, ce comité fait place au Conseil Supérieur de la Pêche, établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère chargé de la pêche en eau douce. Ses tâches s'élargissent. Il émet des avis sur la législation et la réglementation de la pêche. Il a un rôle d'assistant technique pour les fédérations. Enfin, il forme et emploie des garde-pêche. En 1960, neuf délégations régionales du CSP sont instaurées dont chacune est dirigée par un ingénieur en chef du Génie Rural des Eaux et Forêts, entouré d'une équipe d'ingénieurs et de techniciens³⁴. Le Conseil Supérieur de la Pêche devient l'organisme fédérateur en matière de gestion des cours d'eau alors que les associations assurent le fonctionnement local des diverses prérogatives. Au niveau administratif, la pêche reste partagée entre le Ministère de l'Agriculture et celui des Travaux Publics.

Ainsi représentés, les pêcheurs amateurs consolident leur rôle de gestionnaire et deviennent, avant les années 1970, des militants organisés de la qualité de l'eau : « Des

³³ - Au départ, cette taxe ne s'appliquait que pour la pêche dans les cours d'eau « présentant un intérêt collectif pour la pêche ». La loi du 24 septembre 1943 étend le principe à toutes les eaux libres.

³⁴ - Neuf délégations se partagent le territoire : Montpellier, Lyon, Toulouse, Clermont-Ferrand, Dijon, Poitiers, Rennes, Compiègne, Metz.

associations partent en guerre contre la pollution des eaux : les sociétés de pêcheurs. Et à cette époque, ce sont elles qui crient le plus fort, qui protestent, qui alertent les élus, qui réclament le respect des réglementations et même de nouvelles lois. Parfois même ces sociétés de pêche intentent des procès.» (Vadrot, 1977, p. 88). En 1949, la pollution industrielle est assimilée à un jet de produits nocifs à la vie des poissons. L'article 434.1 du code rural, datant du 3 janvier 1959, donne aux pêcheurs les moyens juridiques de lutter contre les pollueurs. Les associations et les fédérations de pêche peuvent se porter partie civile contre les auteurs du délit et réclamer des dommages et intérêts. Les garde-pêche du Conseil Supérieur de la Pêche sont directement chargés de la surveillance et de la police de la pêche. *A partir de 1941, le système associatif représentant les pêcheurs amateurs élargit ses compétences en matière de police de pêche et indirectement, de l'eau.*

Outre les capacités juridiques acquises par les associations et les fédérations de pêche, les pêcheurs se constituent en groupe de pression afin d'agir directement au niveau de la législation. En 1947, est créée l'Union nationale de la Pêche, devenant avec le Conseil Supérieur de la Pêche, les deux organismes représentant la pêche en eau douce en France. L'Union a un statut d'association et regroupe les fédérations départementales, qui y adhèrent volontairement. Cette instance regroupe les vœux provenant des fédérations et les présente au ministère de tutelle, faisant ainsi le lien avec les pouvoirs publics. Le Président de l'Union nationale, alors en poste en 1989, soulignait les multiples contributions des pêcheurs :

« à la sauvegarde de l'eau et de la nature : charte de l'eau en 1964, loi sur la protection de la nature en 1976, création d'un ministère de l'Environnement en 1971, avec un discours de Robert Poujade au congrès de l'Union Nationale, charte de la nature en 1979, loi-pêche du 29 juin 1984 » (in Dubos, 1989).

Certaines associations ont aussi milité de manière indépendante dans la même voie. Le Fishing Club de France a contribué à l'élaboration de la loi sur la pêche de 1941 ainsi qu'à la loi sur l'eau de 1964 (Breton, 1993). L'association T.O.S. (Truite Ombre Saumon), créée en 1958, militait au départ pour la protection des salmonidés. Reconnue d'utilité publique, ses actions se sont étendues à la protection plus générale des cours d'eau, ce que traduit son nouveau nom, l'Association Nationale pour la Protection des Eaux et des Rivières.

L'influence grandissante des pêcheurs amateurs dans le domaine de l'environnement est ainsi évoquée par Robert Poujade, premier ministre de l'Environnement :

« Les premiers combattants de la bataille de l'eau ont été les pêcheurs, et ils sont demeurés à la pointe du combat. Aujourd'hui encore dans les usines de production d'eau, à côté des analyseurs compliqués, on retrouve la truite, témoin toujours utile de la qualité des eaux. Les pêcheurs sont parmi ceux qui ont le mieux soutenu le Ministère de l'environnement et je ne l'oublie pas » (1975, p.87, cité par Aspe, 1999).

Les pêcheurs participent à la politique environnementale naissante, à travers un modèle associatif représentatif des années 1950. Ce modèle pyramidal repose sur des associations structurées en fédérations, étant doublement inséré dans l'espace public, de manière horizontale, avec des effectifs élevés d'adhérents et de manière verticale, par les divers représentants au niveau national : « L'existence de structures fédératives puissantes a en effet constitué un rouage essentiel des médiations collectives, permettant d'articuler les intérêts d'en bas, exprimés à travers la multitude d'associations locales, relayées par des organes départementaux, avec le sommet de l'Etat et notamment les différents départements ministériels » (Ion, 1997, p. 44). Jacques Ion explique ainsi que ce type de structure associative a été une donnée essentielle du mode de régulation politique durant les Trente Glorieuses. La loi sur l'eau de 1964, par exemple, est intimement liée, selon Chantal Aspe, aux préoccupations des pêcheurs (1999, pp. 85-89). En effet, la lutte alors préconisée contre la pollution des eaux repose sur les préceptes de pollution appliqués à la « faune piscicole », qui postulent la nécessité de l'apport en oxygène pour la survie des poissons : « C'est sur ce principe que va être pensée la technique qui régit les stations de traitement des eaux usées (et qui participe largement à leur mauvais fonctionnement) : insuffler de l'oxygène dans des turbines pour développer les bactéries qui se nourriront des matières organiques. Et enfin, c'est la quantité d'oxygène consommée qui va indiquer pour les techniciens le degré de pollution de l'eau » (Aspe, *ibid.*, p. 85). L'appréhension de la pollution de l'eau est donc déterminée par la réaction de la faune piscicole à son égard, ce que précise une directive d'application de la loi sur l'eau, datant du 7 juillet 1970 : « l'effluent ne doit pas être de nature à porter atteinte aux intérêts et activités énumérées ci-dessus, *les intérêts piscicoles* ayant notamment une valeur de test à l'égard des pollutions ». Les connaissances, visant à élaborer les normes en matière de pollution, dépendent donc de la position sociale des acteurs qui les détiennent et qui parviennent, à un moment donné, à les rendre légitimes. Ce sont les connaissances acquises à travers un usage spécifique de l'eau, détenues par un groupe social alors influent, les pêcheurs à la ligne, qui ont, en partie, orienté la loi sur l'eau de 1964.

II – Une gestion piscicole uniforme pour des pratiques de pêche multiformes.

L'influence politique détenue par les gestionnaires repose sur des effectifs élevés de pêcheurs amateurs, révélant un ancrage certain dans les loisirs des Français. La mise en place de la gestion des pêcheurs est ralentie par la période d'après-guerre mais la taxe piscicole est officielle à partir de 1950³⁵. La pêche à la ligne bénéficie à nouveau d'un contexte social

³⁵ - date à laquelle le Conseil Supérieur de la Pêche a commencé à comptabiliser le nombre de permis de pêche vendus par département, établissant ainsi une base de données statistique, qui m'a été confiée et dont résultent les résultats suivants.

favorable à l'augmentation du temps libre, tout en étant toujours considérée comme un loisir « de bonne morale ». La courbe suivante présente l'évolution du nombre de permis de pêche vendus entre 1950 et 2002 (Cf. page suivante). Celle-ci présente deux périodes. La première s'étend de 1950 à 1968, caractérisée par une hausse continue des effectifs. La deuxième, à partir du début des années 1970, marque, au contraire, la chute des permis de pêche octroyés. En 1950, 1 854 410 permis sont comptabilisés. En 1964, ce nombre atteint son maximum avec 2 892 811 permis et jusqu'en 1968, il se stabilise autour de 2 800 000. Une étude statistique, initiée par le Conseil Supérieur de la Pêche, montre que la période d'ascension, plus spécifiquement entre 1953 et 1964, se caractérise par un gain de plus de 12 pêcheurs, par an, pour 1000 pêcheurs (Pinet, 1996).

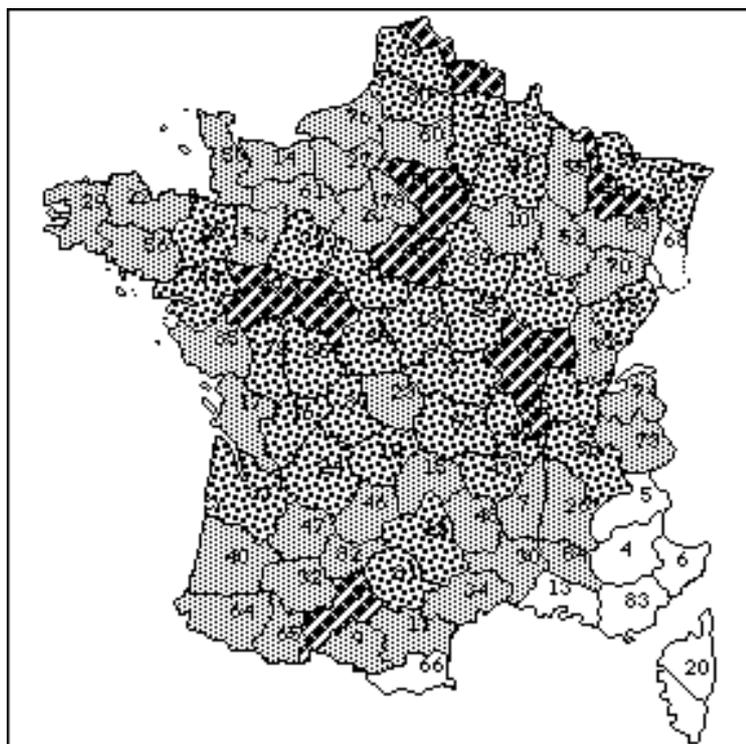
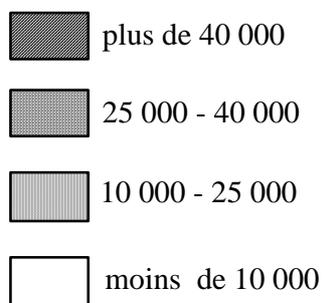
Les cartes suivantes représentent la répartition des taxes piscicoles par département durant cette phase d'ascension. Les cartes n°1 et n°2 concernent les effectifs bruts pour les années 1954 et 1964 (date où le nombre de permis octroyé a été le plus fort). Afin de calculer des taux de taxes piscicoles en fonction de la population du département, j'ai retenu deux années du recensement, 1954 et 1968 (cartes n°3 et n°4). Raisonner en terme de taxes piscicoles ne permet pas de saisir la pêche de loisir dans sa totalité. Premièrement, parce que ce système de permis ne concerne que l'eau douce et exclut la pêche en mer. Deuxièmement, parce que les pratiques de pêche effectuées sans permis et hors des parcours de pêche des associations de pêche ne sont pas prises en compte. L'analyse de la base statistique du Conseil Supérieur de la Pêche concerne donc uniquement les pêcheurs s'acquittant d'un permis pour pêcher en eau douce domaniale. De plus, une seule perspective est possible, celle de leur répartition géographique dont l'interprétation reste assez limitée, à défaut de réaliser une analyse multivariée. Enfin, ces données relèvent non pas l'origine géographique des pêcheurs mais celle de leurs pratiques de pêche. Par exemple, certains départements à faible population mais à fort taux de permis rendent compte du déplacement des pêcheurs vers des zones de pêche convoitées et ne nous renseignent pas sur le profil rural ou urbain des pêcheurs.

En 1954, la pratique de la pêche amateur concerne l'ensemble du territoire (Cf carte n°1). Les régions maritimes sont celles qui comptent le moins de pêcheurs d'eau douce (littoraux méditerranéen, atlantique et de la Manche), du fait certainement de la liberté et de la gratuité de la pêche amateur sur le domaine maritime. Se détachent, cependant, les départements maritimes du sud-ouest (Gironde, Landes). Plusieurs régions concentrent, pour le reste du territoire, des effectifs élevés de pêcheurs (en effectifs absolus) :

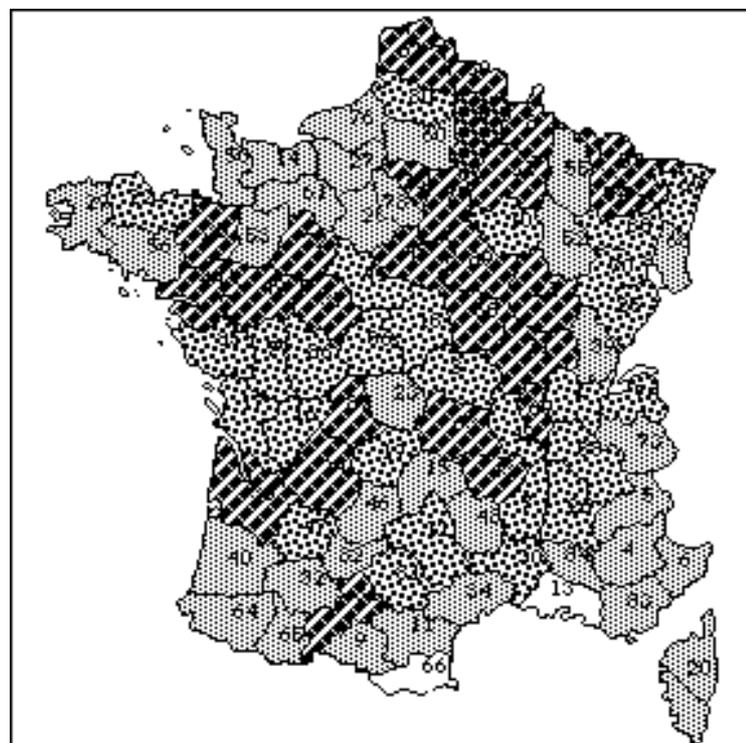
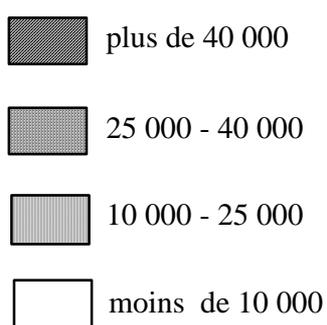
- le Nord-Est de la France, couvrant les régions du Nord, Picardie, Champagne-Ardenne et la Lorraine avec deux départements pilote, le Nord (61 830 permis) et la Meurthe et Moselle (48 700 permis),

Cartes n°1 et n°2

**Effectifs de taxes piscicoles
délivrées par département
en 1954**

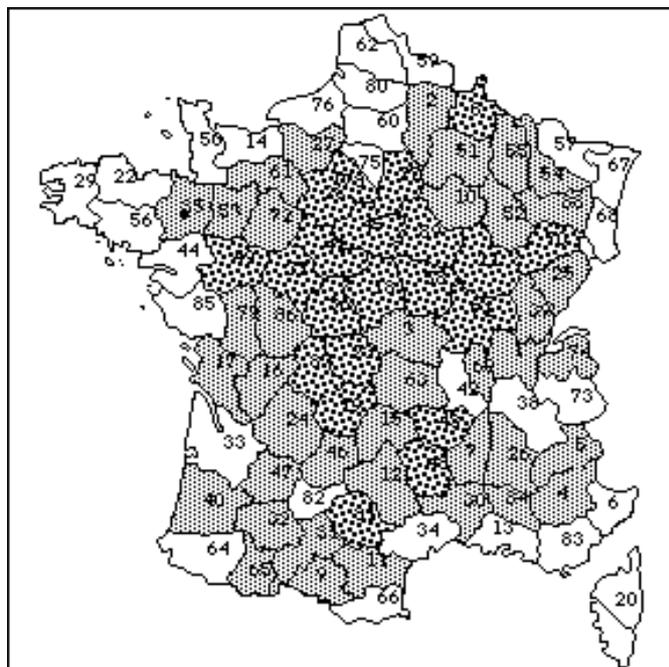
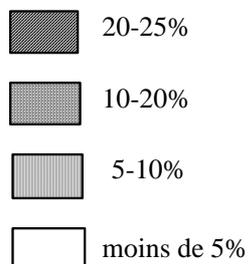


**Effectifs de taxes piscicoles
délivrées par département
en 1964**

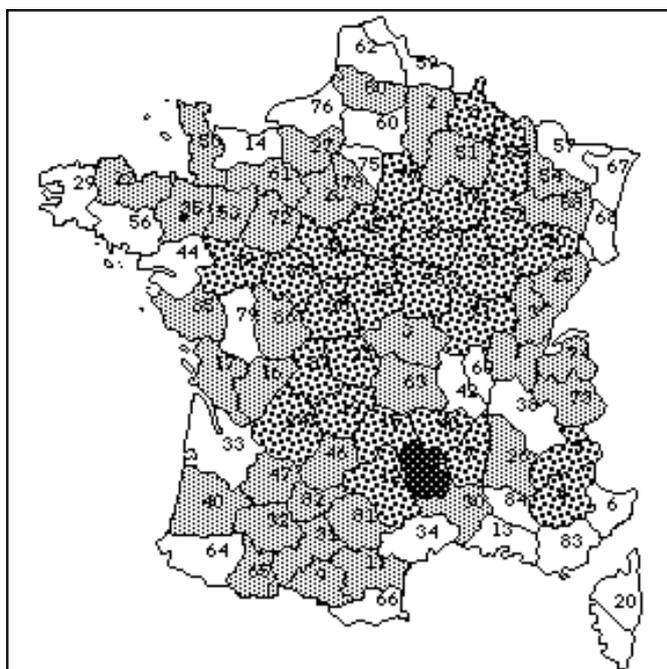
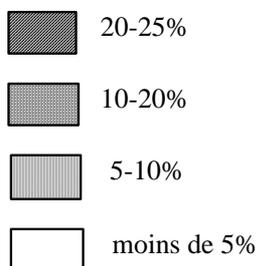


Cartes n° 3 et n°4

**Taux de taxes piscicoles
délivrées par département en 1954**



**Taux de taxes piscicoles
délivrées par département en 1968**



- la région parisienne avec Paris (121 143 permis) et la Seine et Marne (70 500 permis),
- le sud du Bassin parisien s'étendant à l'Ouest depuis le Maine et Loire (54 000 permis) et l'Indre et Loire jusqu'à la Saône et Loire (61 730 permis) et le Rhône (64 049 permis),
- le massif Central, le Limousin et l'Auvergne, notamment les départements de la Haute-Vienne (37 851 permis) et la Haute-Loire (34 718 permis),
- enfin, le sud-ouest dont trois départements, la Haute-Garonne (42 221 permis), le Tarn et l'Aveyron.

La répartition des taux de taxes piscicoles pour la même année (Cf carte n°3) souligne l'inscription de la pratique de la pêche dans le Nord-Est notamment dans les Ardennes, le sud du bassin Parisien et le massif Central. Certains départements très « pêchés » n'apparaissent pas du fait d'une population élevée : Nord et Pas-de-Calais, Paris et le Rhône. Entre 1953 et 1964, la majorité des départements dont les effectifs ont le plus augmenté se situent au sud d'une ligne la Rochelle-Genève et trois seulement sont situés au nord de la Loire (Pinet, *op.cit.*)³⁶. La pratique de la pêche en eau douce s'intensifie dans la moitié nord du territoire (en Lorraine, en Bourgogne) mais elle s'étend surtout vers les départements du Sud, dans le Limousin, l'Auvergne, dans le couloir rhodanien et dans les départements de montagne (Alpes, Pyrénées) (Cf cartes n° 2 et 4). En 1968, la Lozère accueille le plus grand nombre de pêcheurs.

Pour interpréter une telle répartition géographique, on peut, dans un premier temps, la confronter aux grands bassins hydrographiques. Le bassin de la Loire, le plus étendu en superficie, concerne le plus grand nombre de pêcheurs avec des départements pilote comme le Maine et Loire, la Sarthe, l'Indre et Loire, le Loiret, le Cher, la Nièvre et l'Yonne correspondant aux multiples affluents du fleuve. Le nombre élevé de pêcheurs dans le bassin de la Loire s'étend au bassin de la Saône (départements de la Haute-Saône et de la Saône et Loire) et rejoint le nord du bassin du Rhône (Ain, Isère). La seconde région largement convoitée par les pêcheurs amateurs est le Massif Central où se rencontrent trois bassins hydrographiques : le sud du bassin de la Loire avec la Vienne et la Creuse, l'Allier et la Loire au centre, le sud-est du bassin de la Garonne avec le Tarn, le Lot et l'est du bassin rhodanien, avec l'Ardèche. La troisième région de pêche amateur est située au nord du territoire, où le versant sud de la Seine est convoité (l'Yonne, l'Aube, la Marne, l'Oise) ainsi que le bassin du Rhin et de la Meuse. Une quatrième région représente le bassin de la Garonne comptant de nombreux pêcheurs autour de la Dordogne et de ses affluents (Gers, Save, Ariège). La

³⁶ - Moselle, Finistère, Seine Maritime, Hautes-Alpes, Pyrénées atlantiques, Haute-Savoie, Savoie, Var, Lozère, Pyrénées Orientales, Ardèche, Charente-Maritime, Isère, Alpes-Maritimes, Alpes de Haute Provence, Hautes Pyrénées, Aveyron, Haute-Vienne, Cantal, Lot.

pêche en eau douce concerne donc de grands bassins hydrographiques aux débits modérés comme ceux de la Seine, la Loire ou la Garonne, qui sont caractéristiques de l'orographie de l'Ouest du territoire, uniforme et peu élevé (Mottet, 1993). Les précipitations régulières sur l'année et les débits modérés de ces cours d'eau semblent donc jouer en faveur de la pratique de la pêche. Mais, les cours d'eau de montagne (Alpes, Pyrénées) ou de moyenne montagne (Auvergne, Lozère, Rhône-Alpes) sont aussi convoités par les pêcheurs. Dans ces secteurs, la pêche se pratique majoritairement dans des cours d'eau de première catégorie. En effet, les cours d'eau sont classés, au niveau de la réglementation de la pêche, en deux catégories piscicoles depuis le décret du 29 août 1939 qui précise qu' « en vue d'assurer la police et la conservation de la pêche, les ministres de l'Agriculture et des Travaux Publics fixent par arrêté dans chaque département le classement des cours d'eau en deux catégories. La première comprend ceux qui sont principalement peuplés de truites. La deuxième comprend les autres cours d'eau » (cité par Thibault, 1991, p.259).

Un arrêté du 17 juillet 1941 annonce le début d'une longue liste de classements, par département, des cours d'eau de première catégorie peuplés de salmonidés³⁷ et ceux de seconde catégorie où les cyprinidés³⁸ dominent. La distinction entre les salmonidés et les cyprinidés est intrinsèquement liée à la gestion des cours d'eau élaborée dès le XIX^e siècle : décrets d'envergure nationale de 1863 pour le saumon et la truite, cours d'eau soumis aux échelles à poissons de 1865 consacrés uniquement aux cours d'eau à saumon, décret de 1897 distinguant quatre salmonidés (saumon, truite, omble chevalier et corégone) des autres espèces piscicoles. Ce partage des eaux est le principe fondamental de la gestion socio-naturelle élaborée envers les poissons et les pêcheurs. Dans ce contexte, la truite est ainsi considérée comme un « témoin de la qualité piscicole », d'après l'expression employée par Robert Poujade. En effet, les salmonidés sont des poissons qui nécessitent de vivre dans des eaux courantes, avec un fort taux d'oxygène. La vitesse de l'eau liée à la température permet de définir trois types de peuplement piscicole : l'eau la plus « pentue », la plus oxygénée, comprend les salmonidés puis lorsque la vitesse de l'eau diminue, d'autres espèces apparaissent comme certains cyprinidés ou certains carnassiers³⁹. Enfin, lorsque la rivière coule lentement avec une hausse de température et une eau peu oxygénée, c'est le domaine des cyprinidés. La répartition géographique des espèces est donc fonction de la qualité des

³⁷ - La famille des Salmonidés comprend : le saumon atlantique (*Salmo salar*), les différentes espèces de truites (truite de rivière (*Salmo trutta f.fario*), truite de mer (*Salmo trutta f.trutta*), truite arc en ciel (*Oncorhynchus mikiss*), truite de lac (*Salmo trutta f.lacustris*), truites à grosses tâches (*Salmo trutta f. macrostigma*), le huchon (*Hucho hucho*), l'omble chevalier (*Salvelinus alpinus*), l'omble ou saumon de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) et le cristivomer (*Salvelinus namayacush*).

³⁸ - Les Cyprinidés sont communément appelés « poissons blancs » dont les principaux sont : l'ablette (*Alburnus alburnus*), le gardon (*Rutilus rutilus*), le vairon (*Phoxinus phoxinus*), le goujon (*Gobio gobio*), le barbeau (*Barbus barbus*), la brème (*Brama brama*), la carpe (*Cyprinus carpio*), la tanche (*Tinca tinca*).

³⁹ - La famille des Carnassiers comprend principalement : le brochet (*Esox lucius*), la perche (*Perca fluviatilis*), le sandre (*Lucioperca lucioperca*) et le black-bass (*Micropterus salmoides*).

eaux. Les salmonidés sont omniprésents dans les massifs montagneux, dans les lacs à eau froide, dans les torrents et les rivières. La *truite fario* se trouve dans tous les ruisseaux à courant vif et moyen. Les cyprinidés comme les carnassiers ont une implantation générale sur tout le territoire.

Concernant la répartition géographique des taxes piscicoles délivrées, on peut faire l'hypothèse que certaines régions sont convoitées pour les salmonidés, essentiellement pour les truites (Massif Central, Alpes, Pyrénées, Bourgogne). Il est intéressant de noter que la pêche s'est accrue dans ces zones de première catégorie dans les années 1950. On peut donc associer à ce mouvement le développement d'une pratique de la pêche en période de vacances. C'est le cas, par exemple, des départements de la Lozère, du Cantal, de l'Aveyron, de la Haute-Loire et l'Ardèche de faible population mais dont les permis de pêche octroyés sont élevés. D'autres régions où la pêche est fortement représentée concernent, par contre, des eaux de seconde catégorie majoritairement situées dans le nord du territoire : le Nord-Pas de Calais, la Lorraine, la région parisienne ainsi que le bassin de la Loire. Les cyprinidés sont alors convoités ainsi que certains carnassiers. La catégorisation des cours d'eau, qui repose sur l'importance accordée à la présence de la truite, ne correspond pas à la réalité de la pratique de la pêche de loisir, qui apparaît beaucoup moins exclusive. *Un décalage existe entre les pratiques gestionnaires qui, jusqu'aux années 1980, vont essentiellement se concentrer sur le saumon et la truite aussi bien au niveau de la réglementation que des déversements pour le repeuplement et des pratiques des pêcheurs amateurs qui concernent d'autres espèces piscicoles et prennent place sur d'autres cours d'eau.* L'exclusivité gestionnaire s'est construite sur une sélection sociale à la fois de certaines espèces piscicoles, d'une technique de pêche associée, la pêche à la mouche et de zones de pêche partiellement voire totalement rurales (sud du bassin de la Loire, Sud-Ouest, Centre, régions de montagne et de moyenne montagne). *Le torrent à truites devient la vitrine du monde gestionnaire, le symbole même de la gestion appliquée. Le cours d'eau « idéalement peuplé » appartient au monde rural, alors qualifié de « naturel ».* Cependant, la pratique effective de la pêche amateur prend place dans des régions urbanisées et industrialisées. La répartition de la population rurale en 1954 (Cf cartes suivantes) confrontée à celle des taux de taxes piscicoles octroyées pour la même année met en évidence ces régions urbaines : le Nord, le Nord-Est, la région parisienne et le sud du Bassin Parisien, notamment la Seine et Marne et le Haut-Rhône. La pêche en eau douce concerne donc, dans les années 1950 et 1960, des régions *urbaines* majoritairement situées au Nord du territoire (Nord-Pas-de-Calais, Nord-Est, Ile-de-France), exception faite de la région Rhône-Alpes au Sud et des régions *rurales* du Centre-Nord (bassin de la Loire et de la Saône) et du Sud (Centre, Sud-Ouest, moyenne vallée du Rhône et massifs montagneux).

Ce résultat rompt avec le présupposé, qui associe les pratiques de prédation au seul monde rural (Picon, 1991). De plus, la pêche ne semble pas avoir été « importée » au XIX^e siècle de la campagne vers la ville, bien que les sources existantes ne permettent pas de l'affirmer avec exactitude. Mais, ce qui importe est de ne pas seulement interpréter les pratiques de prédation en fonction de leur inscription géographique mais aussi en fonction des formes dominantes du rapport à la nature. Les années 1950 et 1960 voient non seulement les permis de pêche augmenter mais aussi ceux de chasse, avec une phase de croissance de 1960 à 1974 (Bozon, Chamboredon, Fabiani, 1981). *C'est un certain rapport à la nature qui prédomine dans le cadre des loisirs : un rapport nourricier et prédateur, accompagné d'un ajustement entre droits de propriété et droits d'usage et défendu par un arsenal juridique et policier, pour un système associatif et corporatif.*

L'INSEE, qui a réalisé une enquête nationale sur les loisirs en 1967, n'a malheureusement pas diffusé les données concernant la pratique de la pêche (Debren, 1967). Pourtant, des sociologues, comme Joffre Dumazedier (1962) ou Michel Verret (1979) font de ce loisir, l'apanage du monde ouvrier⁴⁰ : « Nous savons qu'il y a environ 3 500 000 pêcheurs en France. Leur densité est particulièrement élevée dans les milieux ouvriers » (Dumazedier, *ibid.*, p. 81). Certains noms d'associations de pêcheurs rendent compte de leur origine au sein d'une entreprise : « *Les dauphins de Mureaux* » créée par des employés de Renault lors de la sortie de la Dauphine en 1958, la « *Société de pêche du personnel de Michelin* » à Clermont-Ferrand ou bien encore « *la Truite minière* » dans le Pas-de-Calais (Breton, *op.cit.*). Une enquête réalisée en 1965 sur les loisirs ouvriers des métallurgistes toulousains montre que la pêche à la ligne concerne 26% des enquêtés, arrivant au second rang des activités dites de « plein air », après les sorties en campagne s'élevant à 58% des enquêtés (Larrue, 1965). Ce sont les agents de maîtrise et les ouvriers qualifiés qui pêchent le plus fréquemment. Sans données statistiques plus précises, on est condamné au détour. On peut ainsi penser que l'essor des pratiques de prédation est lié à la structure sociale des années 1950. Les catégories sociales dominantes sont les ouvriers (34% de la population active en 1954), les exploitants agricoles (20,7%) et les artisans, commerçants et chefs d'entreprise (12%). L'essor de la pêche en eau douce jusqu'au début des années 1970, correspond à l'augmentation des ouvriers, atteignant 40% de la population active en 1975 mais aussi à celle moins prononcée des « classes moyennes », employés et professions intermédiaires,

⁴⁰ - Une technique de pêche particulière démontre l'importance de ce loisir au sein des milieux populaires. Ainsi, une variante de la pêche au coup a été mise au point par des pêcheurs français et belges de la région de Roubaix. Appelée « la roubaisienne », elle est parfaitement adaptée aux canaux de navigation qui sillonnent la plaine Flandrienne, longtemps exploitée par l'industrie textile. Essentiellement destinée à la capture de cyprinidés dont la brème et le gardon, cette technique nécessite des cannes très longues et rigides qui permettent d'accélérer la levée de la canne lors de la touche.

représentant respectivement 20,5% et 10% de la population active en 1968. Dans le même temps, le nombre d'agriculteurs chutent (12,7% de la population active en 1968) ainsi que celui des artisans, commerçants et chefs d'entreprises (10% en 1968). La réduction des exploitants agricoles et des ouvriers agricoles n'affecte pas les effectifs de pêcheurs. La diminution des ouvriers agricoles semble, au contraire, compensée par la hausse des ouvriers qualifiés et non qualifiés dans les secteurs artisanaux et industriels.

L'appropriation de la « nature ressource » repose aussi sur le partage de pratiques alimentaires et de valeurs culinaires. Jusqu'aux années 1970, les poissons d'eau douce étaient beaucoup plus consommés que les poissons de mer. Claude Fischler, ayant analysé les menus des « grands » restaurants de 1935 à 1988, montre que la truite et le brochet dominant le marché dans les années 1950 (1990, p. 251). Dès 1960, le poisson de mer fait son apparition (loup, rouget) et détrône, pour les années à venir, celui de rivière, le saumon mis à part. Aujourd'hui, la consommation de poissons et de produits de la mer préparés est quatre fois supérieure à la consommation de poissons frais (INSEE, 2002). L'essor de la pêche en eau douce correspond donc, pour la période envisagée, à l'appréciation culinaire du poisson de rivière. Certaines associations de pêcheurs étaient d'ailleurs réservées au personnel des entreprises, afin d'acquiescer des marchés de poisson durant les périodes de restriction de la seconde guerre mondiale. La truite occupe une place particulière parmi les poissons d'eau douce, du fait des techniques de reproduction qui ont permis le développement de la truiticulture. A partir des années 1950, elle va devenir l'espèce la plus cultivée et commercialisée visant à répondre à la demande des consommateurs mais aussi à celle des associations de pêcheurs. Ces dernières effectuent le plus souvent des déversements de truites, satisfaisant les pêcheurs quant à la partie de pêche ainsi suscitée mais aussi pour son aspect culinaire (Bérard, 1994). *La truite correspond au poisson « idéal » du fait de sa présence dans des cours d'eau vive, très oxygénée synonyme à la fois de bonne qualité piscicole pour les gestionnaires et de bonne qualité gustative pour les consommateurs.* Laurence Bérard montre que, déjà au XVIII^e siècle, les poissons sont réputés meilleurs s'ils proviennent d'une eau « agitée » : « Cette observation vaut également pour les hôtes des rivières et des fleuves, dont la qualité est liée à la présence d'un courant plus ou moins fort. Il apparaît clairement, à la lumière de cette classification, que les eaux stagnantes, limoneuses, se situent tout en bas de cette échelle de valeur et sont les plus mal jugés. L'inévitable goût de vase est inmanquablement associé à ces milieux, allant en général de pair avec une moindre bonne qualité diététique » (1988, p. 173). Dans la même perspective, peut être évoquée l'appréhension des eaux stagnantes comme des zones pestilentielles, propices à la diffusion de certaines maladies. *Le repeuplement en truites effectué par les associations de pêcheurs représente une double aubaine. Il permet de justifier de la qualité piscicole des cours d'eau et de contenter les attentes sportives et culinaires des pêcheurs.*

Le dernier argument, qui explique la fonctionnalité de la gestion socio-naturelle de la pêche à partir des années 1950, réside dans le développement des loisirs, amorcé au XIX^e siècle. Le Front populaire a inauguré en 1936 les quinze jours de congés par an. En 1969, lorsque la totalité des salariés y ont droit, les congés payés couvrent quatre semaines (Richez, Strauss, 1995, p. 379). Les loisirs, qui doivent combler le temps libre croissant continuent de susciter recommandations et encadrement social comme le montre Anne-Marie Thiesse dans cette citation de Bloch-Lainé datant de 1936 :

« Il est nécessaire pour la sauvegarde de l'ordre public, que les masses ouvrières ne consacrent pas leurs loisirs à développer les fléaux sociaux ou à fomenter des troubles. Tout moyen qui tend à les éloigner de l'alcoolisme ou de la sédition contribue au maintien de cet ordre. L'éducation populaire en est une : elle offre aux travailleurs des occupations saines, et éclairant leur intelligence, les conduit à la modération » (cité par Thiesse, 1995, p. 306).

L'éducation populaire devient l'affaire de tous : « Catholiques, socialistes, communistes, syndicalistes et patrons éclairés partageaient l'idée que les congés payés constituaient un temps privilégié d'éducation du peuple » (Richez, Strauss, *ibid.*, p. 389). Le sociologue, Joffre Dumazedier, prône une « société des loisirs » où « le loisir fonde une nouvelle morale du bonheur. Celui qui ne profite pas ou ne sait pas profiter du temps libre n'est plus tout à fait un homme, c'est un homme sous-développé, intermédiaire entre l'homme et la bête de somme » (1959). Les principes moralisateurs sont toujours présents dans les ouvrages de pêche :

« Qui pourrait donc nier le rôle bienfaisant de la pêche à la ligne dans l'ordre social. Un dimanche passé sur le bord d'une rivière est le plus sain des repos. C'est infiniment préférable au cabaret ou au cinéma policier. Ce sont là vérités d'évidence » (De Boisset, Vibert, 1944, p.135).

Certains pêcheurs oeuvrent à la transformation de ce loisir en pratique sportive. En 1949, est créé le Comité Sportif national qui devient, en 1967, la Fédération française de pêche au coup. Celle-ci, sous l'égide du Ministère de la Jeunesse et des Sports, organise des concours sportifs. Deux autres fédérations sont instaurées par la suite : celle des pêcheurs sportifs à la mouche et celle des pêcheurs en mer. Cette dernière rejoint l'Association Internationale pour la pêche sportive, dont Ernest Hemingway contribua à la création en 1935. Ce dernier est un des pêcheurs écrivains les plus reconnus par les initiés (« Le vieil homme et la mer », 1952) ainsi que l'académicien français, Maurice Genevoix (« La boîte à pêche », 1927).



La fonctionnalité de la gestion socio-naturelle de la pêche en eau douce, de 1941 au début des années 1970, s'explique par la concordance de plusieurs facteurs. Le pôle « social » de la gestion est renforcé par le développement, de ce que Joffre Dumazedier a appelé « la société

des loisirs ». La structure associative fédérative permet de légitimer au niveau local l'inscription territoriale des usages de la nature et de faire entendre leurs prérogatives au niveau national. Le pôle « naturel » s'est essentiellement centré autour de la truite, devenue l'unique critère écologique en matière de gestion piscicole et de lutte contre la pollution de l'eau. Celle-ci fait l'objet d'un encadrement juridique de plus en plus complexe, largement impulsé par les pêcheurs. L'eau vive et oxygénée domine les représentations d'une nature saine et de bonne qualité, étroitement liée aux goûts et aux pratiques alimentaires existantes. *La truite est le poisson qui marque l'équilibre atteint par la gestion socio-naturelle puisqu'il est, à la fois, symbole de la qualité des milieux piscicoles et porteur des pratiques de pêche amateur.* Mais, l'analyse de la répartition géographique des permis de pêche montre l'importance des eaux de deuxième catégorie dans l'exercice de ce loisir. *Ainsi, les pratiques de pêche échappent, en partie, aux principes normatifs de la gestion socio-naturelle.* Il est donc logique de se demander de quel poids pèse sa représentativité auprès des pêcheurs amateurs et si ce décalage n'est pas un facteur explicatif du déclin de ce loisir de nature, observable à partir des années 1970.

CHAPITRE 3

UNE GESTION SOCIO-NATURELLE DESTABLISEE. LA CAUSE ENVIRONNEMENTALE AU SECOURS DE LA CRITIQUE SOCIALE. (1984, UNE DATE-CLEF)

L'analyse, que je propose de la crise « environnementale » rencontrée par la gestion concomitante des pêcheurs et des poissons, repose sur trois éléments. *Le premier réside dans la chute des effectifs de pêcheurs amateurs d'eau douce, qui pose le problème de la survie financière du système associatif mis en place.* A la fin des années 1990, des enquêtes socioéconomiques sont réalisées pour tenter de comprendre cette désaffection. Ces travaux permettent non seulement de dresser un état des lieux de la pêche amateur en France mais ils rendent aussi compte de la manière dont les pêcheurs sont envisagés, quantifiés et catégorisés. On peut donc suivre l'évolution des discours produits par les gestionnaires, en tenant compte de l'apparition récente, dans ces propos, de données issues des sciences humaines, qui sont interpellées pour tenter de répondre à la question cruciale : comment expliquer pour mieux l'enrayer la chute du nombre de pêcheurs pratiquant leur art dans les cours d'eau domaniaux ?

Le second élément concerne le mouvement carpiste no-kill qui, à travers une revendication majeure, celle de pouvoir pêcher la nuit, remet en cause l'ensemble du système gestionnaire. Cette volonté de modifier une réglementation d'usage de la nature est liée à une transformation profonde de la pratique de la pêche, se détachant de son aspect alimentaire pour s'associer à une éthique sportive. Les carpistes composent ainsi un groupe social aux marges de l'organisation officielle de la pêche, porteur de changement social non seulement par rapport à la législation de la pêche et à la pratique de la pêche mais aussi dans les rapports sociaux établis entre pêcheurs et gestionnaires. Le mouvement no-kill relève ainsi d'une critique sociale émise quant au système gestionnaire en place.

Enfin, la troisième difficulté rencontrée par les gestionnaires de la pêche de loisir concerne leurs pratiques de la gestion des cours d'eau. L'avènement des préoccupations environnementales a engendré la multiplication des acteurs compétents au niveau de la gestion de l'eau, que ce soit au niveau associatif, avec les associations de protection de l'environnement ou directement au niveau institutionnel, avec le Ministère de l'Environnement, les DIREN, etc... Les gestionnaires de la pêche doivent donc trouver leur place au sein de ces nouveaux acteurs. Une nouvelle loi concernant la pêche, votée le 29 juin 1984, balise leur nouveau champ d'actions en considérant « la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole » « d'intérêt général »⁴¹. Ainsi, les activités de pêche amateur ou professionnelle sont considérées comme « le principal élément » « de la protection du patrimoine piscicole ». La gestion de la pêche s'inscrit alors dans un nouveau cadre de pensée et d'actions, porté par le mode de pensée environnemental.

Malgré cette prise de position, le développement accru des connaissances concernant les poissons, portés le plus souvent par les « nouveaux » acteurs de la gestion piscicole, est synonyme de critiques vis à vis des gestionnaires « traditionnels ». Mais, il conduit aussi, dans le même temps, certains de ces gestionnaires à se convertir à cette nouvelle manière d'envisager la nature. Ainsi, les directives contemporaines adoptées par le Conseil Supérieur de la Pêche tendent à largement investir le pôle « naturel » du système en contre-partie d'une difficulté certaine à maintenir un rôle dans la gestion de la pêche en tant que loisir. *La cause environnementale épousée peut être analysée comme une réponse à une critique sociale remettant en cause certains fondements de la gestion « traditionnelle » de la pêche. La chute des effectifs de pêcheurs, l'avènement des carapistes no-kill et la prise en charge générale de la gestion de l'eau, érigée en patrimoine naturel déstabilisent le système socio-naturel élaboré un siècle plus tôt.*

I – Le « dépeuplement social » au sein des pêcheurs amateurs : le déclin de la pêche en eau douce domaniale.

Dès 1968, les effectifs de taxes piscicoles commencent à décroître (Cf courbe). En 1976, ils sont moins de 2 500 000 et moins de 2 000 000 en 1988. La décennie 1990 se caractérise par un effectif moyen de 1 800 000 permis de pêche vendus. En 2002, cet effectif s'élève à 1 427 277. Entre 1968 et 1993, la perte de pêcheurs est de 17 pêcheurs pour 1000 par an (Pinet, 1996). Un million de pêcheurs « ont disparu » en 25 ans. La plus grande baisse des effectifs (moins 485 000) concerne les années 1980, correspondant à un taux de diminution de 20%. Les cartes suivantes (n°5 à 10) représentent la répartition des effectifs bruts et les taux des

⁴¹ - Loi n°84-512 du 29 juin 1984 – Journal officiel du 30 juin 1984.

taxes piscicoles délivrées par département pour trois années correspondant aux années des recensements de 1975, 1982 et 1990.

Une pratique d'urbains éprouvée en zones rurales ou péri-urbaines.

La comparaison des cartes de 1968 et 1990 permet d'envisager de manière globale le déclin de la pêche amateur en eau douce. La chute des effectifs a particulièrement touché les régions urbaines dont la population a continué à augmenter : la région parisienne, la région Rhône-Alpes et le littoral méditerranéen. *Exception faite des régions de Bretagne et de Basse-Normandie, la pratique de la pêche épouse parfaitement l'espace à dominante rurale : le bassin de la Loire et de la Saône, le Massif Central, le Sud-Ouest et les Alpes.* L'Ouest du bassin de la Loire et l'Alsace ont connu une augmentation de leur population urbaine, tout en préservant un taux important de pêcheurs. *La pratique de la pêche s'est ainsi concentrée sur la partie la plus rurale du territoire* (Cf carte de la population de l'espace à dominante rurale, INSEE, 2000). La chute des effectifs de pêcheurs en eau douce a donné lieu, à partir des années 1990, à un certain nombre d'enquêtes socioéconomiques dont la plupart ont été initiées par le Conseil Supérieur de la Pêche, soucieux de comprendre ce processus (1990, 1996). De plus, en 2001, cet organisme a réalisé des cartes caractérisant l'état écologique fonctionnel des cours d'eau, en utilisant comme indicateurs certaines espèces piscicoles. Ainsi, la répartition des taxes piscicoles par département peut être confrontée d'une part à des données sociales concernant les pêcheurs et d'autre part, des données écologiques concernant la qualité des cours d'eau.

Le déclin des effectifs de pêcheurs est un problème crucial pour la continuité de la gestion socio-naturelle de la pêche amateur. Les apports financiers provenant des taxes piscicoles diminuent et remettent en cause le principe de l'autofinancement établi en 1941. Le CSP est donc parti à la « reconquête des effectifs de pêcheurs » à partir de quatre études : une enquête nationale réalisée par un institut de sondage en 1990, une étude démographique datant de 1996 et deux enquêtes sur « les clientèles de pêcheurs » réalisées entre 1996 et 1997. Les arguments développés par le CSP et les actions depuis entreprises pour enrayer la chute des effectifs témoignent de la manière dont sont appréhendés les pêcheurs amateurs mais aussi de manière plus globale, ils témoignent d'un certain point de vue porté sur la société et les transformations dont elle a été l'objet et qui seraient effectivement responsables du déclin de ce loisir. La première de ces transformations concerne directement la pratique de la pêche qui serait passée « d'un loisir de proximité, culturel et peu technique à un loisir de consommation avec des populations peu fidèles et des sous-populations très typées » (Pinet, *op.cit.*). La seconde incomberait aux modifications des peuplements piscicoles, à leurs « faibles ressources » causées par l'urbanisation, les transformations agricoles, la pollution et la

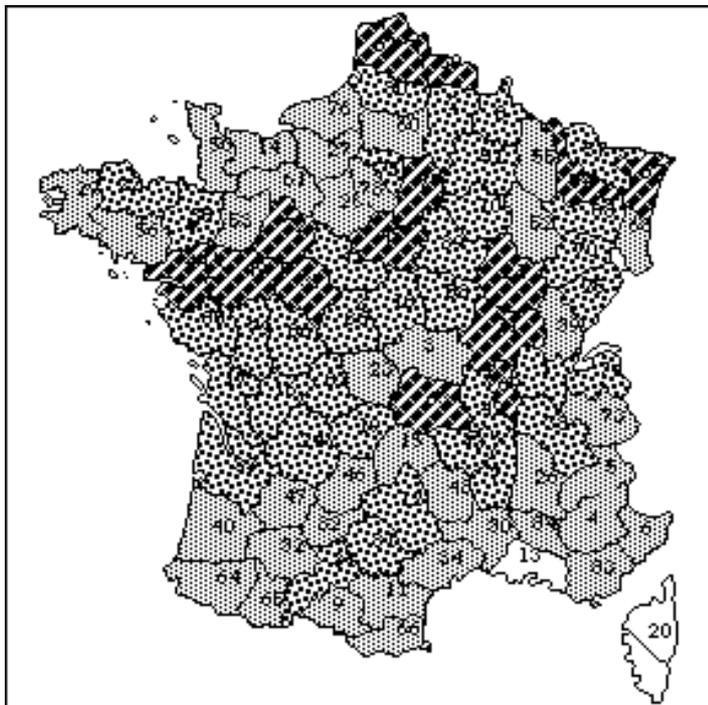
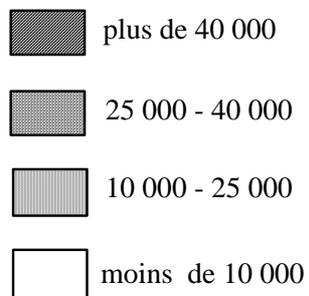
dégradation de la qualité des rivières (CSP, 1998). *L'état écologique des cours d'eau et la transformation sociale du loisir seraient ainsi à l'origine de la chute des effectifs*. Au vu des données disponibles, ces deux « causes » peuvent être discutées voire infirmées ou réfutées.

Commençons par l'aspect social du problème. La pêche des années 1950 est caractérisée, par les gestionnaires, comme un « loisir populaire » signifiant par-là qu'il était pratiqué à proximité de son domicile, bon marché, à la ville comme à la campagne, majoritairement le fait des ouvriers et des employés. Ce loisir « pratiqué en milieu rural et dont le savoir-faire était transmis oralement et en famille de génération à génération » est alors affecté par l'exode rural et l'urbanisation croissante (CSP, 1995). L'éloignement de la campagne engendré par l'essor de la vie urbaine est alors envisagé comme une cause majeure du déclin de la pêche amateur. Les gestionnaires associent ainsi une spécificité à l'individu « urbain », mobile, ayant accès à de multiples loisirs et devenant « moins fidèle » quant à la pratique de la pêche. La responsabilité incombe donc à la vie urbaine qui éloigne le citoyen de la nature et lui offre de nombreux loisirs concurrents à celui de la pêche. Trois catégories sont alors proposées, concernant les pêcheurs amateurs des années 1990 :

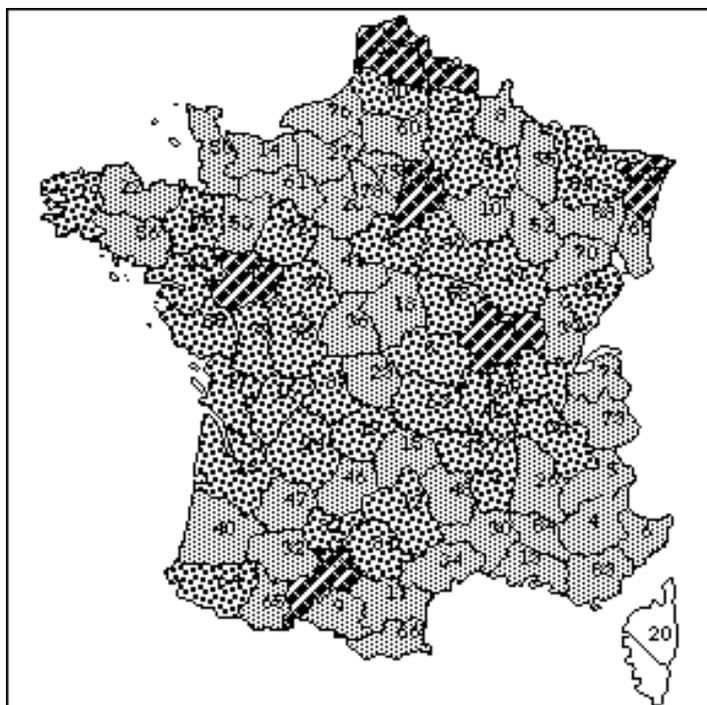
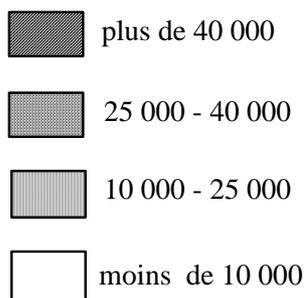
- le pêcheur dit « *du terroir et sédentaire* », représentant moins de 50% des pêcheurs. C'est un provincial, un rural plutôt âgé qui pratique une « pêche cueillette » à proximité de son domicile, autrement dit le pêcheur typique de la pêche « populaire de proximité » des années 1950.
- le pêcheur de « *la nouvelle génération mobile* » qui représente 20 à 25% des pêcheurs. C'est un citoyen, masculin, d'âge moyen compris entre 35 et 49 ans et le plus souvent ouvrier. Il pêche pour le « sport », se déplace pour le pratiquer même à l'étranger. Il est « le type même du consommateur ».
- enfin, le pêcheur « *vacancier* » qui représente aussi un quart des pêcheurs. Il est issu des couches sociales moyennes et supérieures et il pêche en famille surtout pendant les vacances.

Cartes n°5 et n°6

**Effectifs de taxes piscicoles
délivrées par département
en 1975**

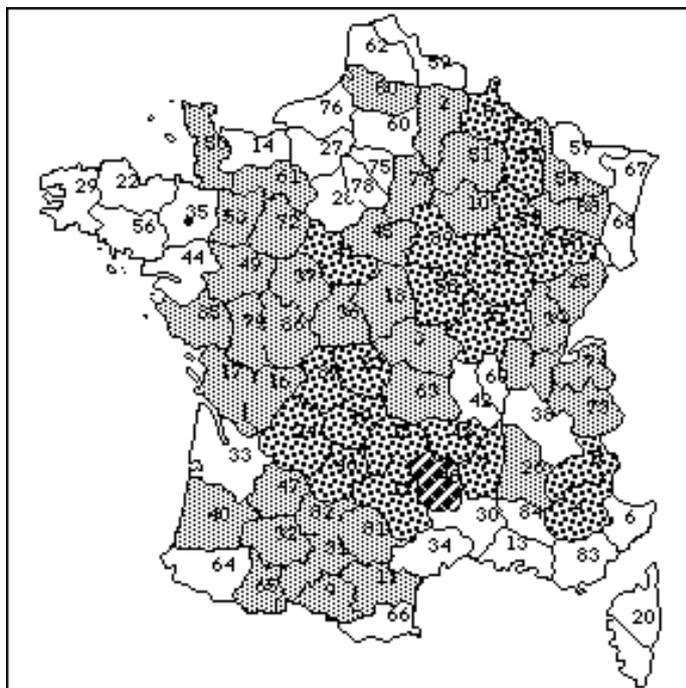
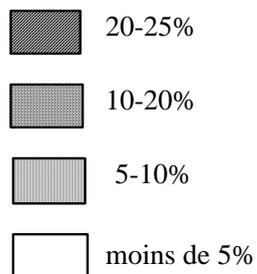


**Effectifs de taxes piscicoles
délivrées par département
en 1982**

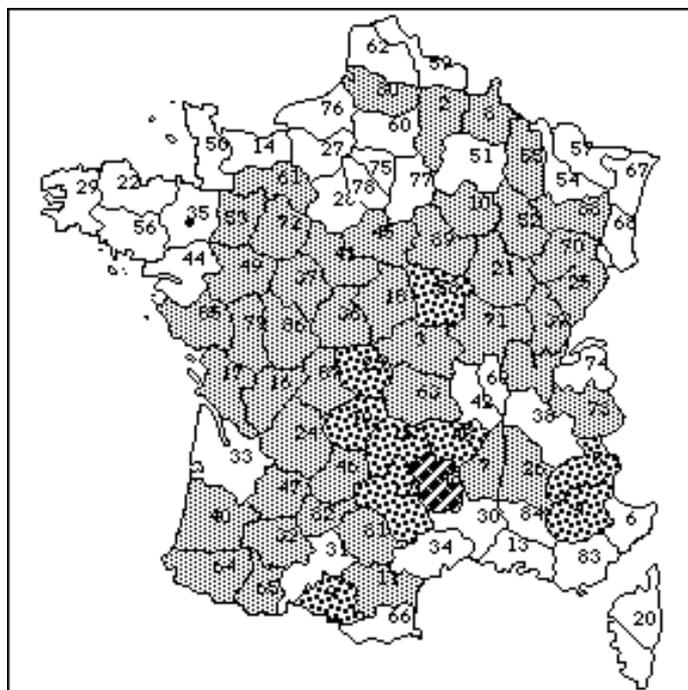
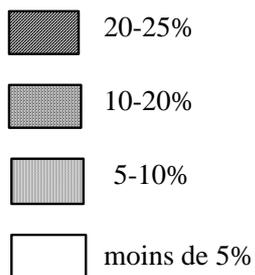


Cartes n°7 et n°8

**Taux de taxes piscicoles
délivrées par département en 1975**

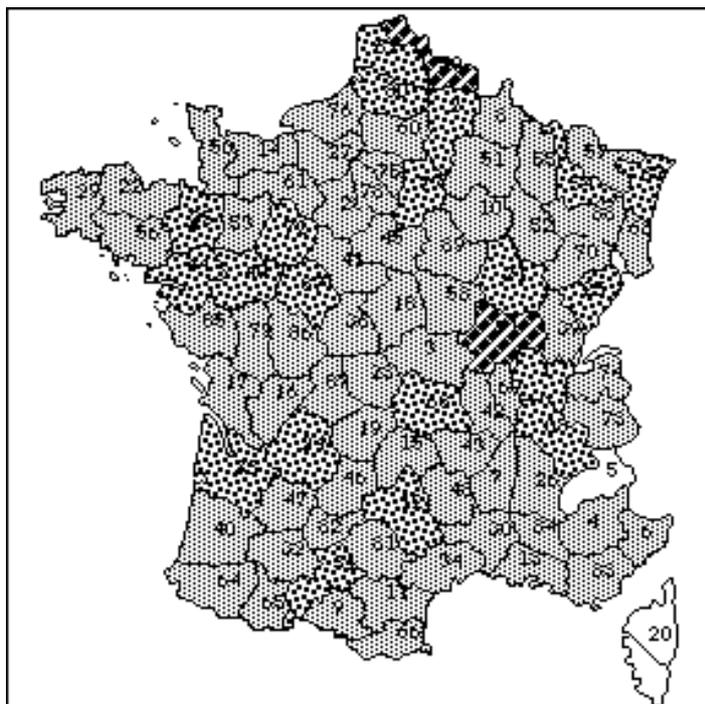
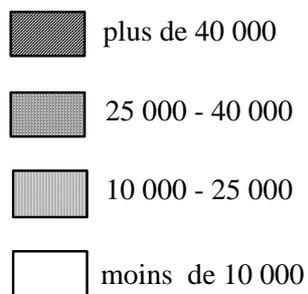


**Taux de taxes piscicoles
délivrées par département en 1982**

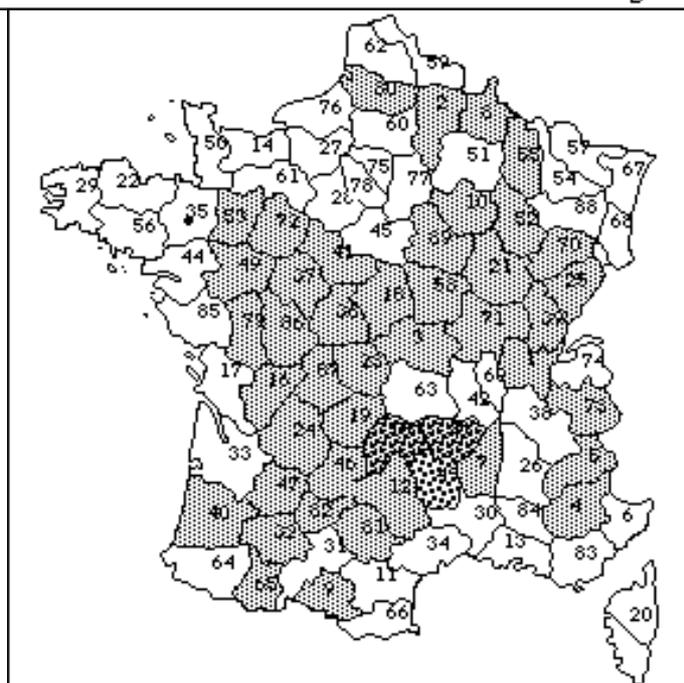
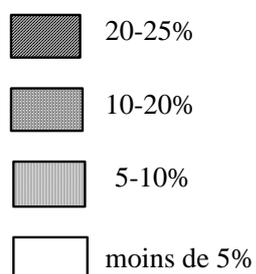


Cartes n°9 et n°10

**Effectifs de taxes piscicoles
délivrées par département
en 1990**



**Taux de taxes piscicoles
délivrées par département
en 1990**



Cette typologie repose sur une série d'oppositions exprimant moins la réalité de la pratique que la perception qu'ont les gestionnaires de la société et des groupes sociaux qui la composent. Ainsi, sont opposés le rural à l'urbain, le pêcheur âgé au plus jeune, la pêche cueillette à la pêche sportive, la simplicité à la technicité de la pratique, la proximité à la mobilité et enfin, les ouvriers aux classes moyennes et supérieures. Dans cette perspective, le pêcheur « traditionnel » est le pêcheur du terroir nouant une relation à la « vraie nature », celle de la campagne. Dernier dépositaire d'un savoir en perdition, il s'oppose au pêcheur mobile, urbain, infidèle et considéré comme un « simple consommateur ». Sont ainsi opposées une société rurale et immuable et de l'autre, une société urbaine, mobile et marchande. Cette focalisation sur l'origine rurale des pêcheurs perpétue l'idéalisation de la pratique de la pêche à la campagne et ne correspond pas à sa forte inscription dans les loisirs urbains depuis le XIX^e siècle. De plus, elle confond deux choses distinctes : le fait de pêcher en milieu rural et le fait d'avoir une « culture rurale » issue de son lieu et mode de vie.

Les diverses enquêtes nationales réalisées sur la pêche permettent de clarifier ce débat autour de l'appartenance géographique des pêcheurs⁴². L'enquête Loisirs réalisée par l'INSEE en 1988 concerne l'ensemble des Français qui pratiquent la pêche, en eau douce et en mer. Le tableau suivant (n°1) montre que les communes qui comptent le plus de pêcheurs (taux de pratiquants supérieur à la moyenne nationale qui est de 43%) font partie des unités urbaines : de 20 000 à 100 000 habitants (47%), de plus de 100 000 habitants (45%) et la couronne parisienne (44% de moyenne). Ce sont les communes rurales qui comptent le moins de pêcheurs (38% en moyenne).

La confrontation de l'appartenance géographique des pêcheurs, majoritairement urbains et la répartition géographique de la pratique de pêche en 1990, majoritairement rurale, permet d'interroger les différentes modalités épousées par ce loisir. Ainsi, la pêche « seulement pratiquée en vacances » croît avec la taille de la commune (INSEE, 1988). 10% des habitants de la région parisienne pêchent uniquement pendant leurs vacances pour seulement 6% de ceux des communes comprenant entre 20 000 et 100 000 habitants (la moyenne nationale étant de 6,5%). Les pêcheurs vivant dans de grandes unités urbaines de plus de 100 000 habitants pratiquent leur loisir pendant les vacances. Par contre, les pêcheurs ruraux ainsi que ceux vivant dans des unités urbaines « moyennes », les cantons partiellement urbains et les communes de 20 000 à 100 000 habitants, sont ceux qui pratiquent la pêche le plus

⁴² Cinq enquêtes nationales comportent des données sur la pêche amateur : une enquête réalisée en 1982 pour le Conseil Economique et Social, dans le cadre de l'élaboration de la loi pêche de 1984, sous la direction du Ministère de l'Environnement – l'enquête INSEE sur les loisirs (1987-1988) – l'enquête INSEE Modes de Vie (1989) dont les pratiques de chasse, pêche et cueillette ont fait l'objet d'une analyse proposée par Bernard Picon (1990) – l'enquête réalisée par un institut de sondage pour le CSP (1990) – l'enquête sur les pratiques environnementales réalisée par l'IFEN (1998).

fréquemment, au moins une fois par mois. La pêche est donc une pratique d'urbains, éprouvée en milieu rural pu péri-urbain, qu'il soit éloigné ou non de la localité du pêcheur.

Catégorie de commune de résidence	Pratique la pêche*	Ne pratique pas la pêche	Total
Com. d'Unité Urbaine de 20 000 à moins de 100 000 hbts	47	53	100
Com. d'Unité Urbaine de plus de 100 000 hbts	45	55	100
Com. de la petite couronne de Paris	45	55	100
Com. de la grande couronne de Paris	43	57	100
Com. d'Unité Urbaine de moins de 20 000 hbts	42	58	100
Ville de Paris	41	59	100
Com. rurales de cantons partiellement urbains	39	61	100
Com. rurales de cantons entièrement ruraux	37	63	100
Total	43	57	100

Tableau n°1 : Pratique de la pêche selon la catégorie de commune de résidence (tableau original 36°C – enquête INSEE – Loisirs, 1988).

* : Différents « types de pratiques » sont proposés : au moins 12 fois par an / moins de 12 fois par an / seulement en vacances / régulièrement mais depuis un an / irrégulièrement mais pas depuis un an / jamais.

L'enquête réalisée pour le CSP en 1990 permet d'affiner ce résultat en fonction des lieux de pêche occupés. Ainsi, 46,5 % des pêcheurs en eau douce pratiquent leur loisir sur le domaine piscicole de leur commune ou d'une commune voisine (1990). L'enquête réalisée en 1984 pour le Ministère de l'Environnement donne un taux de 54% de pêcheurs qui pratiquent dans leur localité (1984). Ceci tord le cou à l'idée véhiculée par les gestionnaires qui font de la pêche contemporaine un loisir de mobilité ; la pêche reste, au contraire, un loisir de proximité. Ce sont les pêcheurs de l'est du territoire (Est et Bassin Parisien Est) qui occupent le plus leur commune (respectivement 73% et 63% des pêcheurs pour chaque région) (CSP, 1990, p. 45). La région parisienne compte le plus de pêcheurs allant pêcher dans d'autres départements ainsi que ceux du pourtour méditerranéen (respectivement 51% et 34% des pêcheurs). Les pêcheurs des grands pôles urbains (région parisienne, sud-est) se déplacent pour exercer leur loisir, en général pendant les périodes de vacances *a contrario* des pêcheurs des zones de communes urbaines moins grandes et des zones rurales qui ont une pratique plus régulière.

Pratiques de pêche et lecture écologique de la qualité des cours d'eau : la permanence d'un décalage.

Cette double pratique peut être confrontée à l'état écologique et piscicole des cours d'eau car elle implique, entre autres, que les régions à forte densité urbaine n'offrent pas des milieux piscicoles satisfaisants pour pouvoir pêcher. Est ainsi questionnée la relation « de cause à effets » maintes fois discutée entre la qualité des eaux et les pratiques de pêche amateur. Pour ce faire, j'utilise des cartes réalisées par le Conseil Supérieur de la Pêche, caractérisant les cours d'eau français « en utilisant comme espèces indicatrices la truite commune (*fario*) pour les milieux salmonicoles (eaux fraîches courantes de montagne ou proches des reliefs), le brochet pour les milieux cyprinicoles (rivières lentes de plaines) et l'ombre ou les cyprinidés d'eaux vives, le barbeau, la vandoise pour les milieux intermédiaires » (CSP, 2001). Des unités appelées *contextes* sont définies correspondant à des ensembles qui permettent pour chaque espèce retenue de réaliser l'ensemble de leur cycle de vie. D'après cette lecture écologique, 15% du réseau hydrographique français est jugé « en bon état », 63% « perturbé » et 22% « dégradé » (Cf carte suivante). Ce sont les contextes salmonicoles les plus conformes et les moins touchés par les activités humaines. Par contre, les contextes cyprinicoles et intermédiaires sont perturbés et dégradés par de nombreuses activités : agglomérations, industrie, agriculture. Ceci est particulièrement souligné pour les vallées de la Loire, de la Garonne, du bassin parisien et de l'Ouest.

L'état fonctionnel du réseau hydrographique permet donc de mesurer l'impact de la qualité de l'eau sur les pratiques de pêche. Certaines régions très pêchées sont effectivement des eaux jugées en « bon état » : le quart Nord-Est, le Massif Central, les Alpes et les Pyrénées. Ces zones sont majoritairement salmonicoles, jugées pour la plupart « conformes » voire « dégradées ». Certaines régions peu pêchées correspondent également à un réseau hydrographique jugé en « mauvais état » : la région parisienne et le couloir rhodanien. Cependant, certaines zones pêchées correspondent à un réseau hydrographique en « mauvais état » : le Nord, le bassin de la Loire et celui de la Garonne. Ces régions se caractérisent par des contextes intermédiaires et surtout cyprinicoles « perturbés » voire « dégradés ». *«L'état fonctionnel du réseau hydrographique » en France n'a pas, de manière absolue, une influence directe sur l'état de la pêche amateur. Cela souligne un fait fondamental, qui est la différence de perception de cette qualité, entre celle développée par les gestionnaires, basée sur des connaissances écologiques et celle des pêcheurs.* Certaines pratiques de pêche, notamment celle des salmonidés, continuent à correspondre aux « idéaux écologiques » des gestionnaires, ce que j'ai déjà souligné dans le cadre de la catégorisation des cours d'eau entre les 1^o et 2^o catégories. Mais, l'appropriation par les pêcheurs de cours d'eau « perturbés », essentiellement cyprinicoles montre que cet état écologique ne remet pas en

cause leurs pratiques. Les pêcheurs développent leurs propres jugements quant à la fréquentation d'un site de pêche et ceux-ci ne reposent pas forcément sur une appréhension écologique de la qualité de l'eau, ni sur ce seul facteur apparent trop réducteur.

Le maintien d'une pêche alimentaire.

Un autre facteur, qui me semble primordial, est l'espèce piscicole recherchée. Ainsi, en 1990, la truite et la friture (ensemble de petits cyprinidés) représentent les poissons les plus convoités par les pêcheurs amateurs (respectivement 30% des poissons cités) (CSP, 1990). Si l'on additionne le pourcentage de carpes et d'« autres poissons blancs » à celui de la friture, on obtient un taux de 46% de cyprinidés pêchés en France, constituant la part la plus importante au niveau des espèces pêchées. Les carnassiers représentent 18% des espèces citées dont le brochet, la perche et le sandre. Le choix du poisson convoité rend compte de l'importance des cours d'eau de contexte cyprinicole pour les pêcheurs amateurs en France et la présence incontestée de la truite, notamment grâce aux lâchers de truites d'élevage dans de nombreux cours d'eau. Cela dépend évidemment aussi de « l'offre » piscicole, c'est à dire de l'abondance de chaque espèce sur le territoire. *Le lien entre la pratique de ce loisir et les goûts culinaires des pêcheurs persiste et remet en cause l'idée évoquée par les gestionnaires du déclin de la « pêche cueillette » au profit d'une « pêche sportive », car les deux ne semblent pas exclusives.*

La technique, un critère de sélection sociale.

L'opposition effectuée entre ces deux types de pêche renvoie au second facteur qui me semble expliquer l'appropriation des milieux piscicoles et qui réside dans le rapport à la technique. En effet, la pêche suscite une relation à la nature qui transite nécessairement par le maniement d'un matériel spécifique et ce rapport au matériel peut être considéré comme une des raisons qui font « aimer » la pêche. *La catégorisation usuelle en matière de techniques de pêche, qui est à l'origine de l'offre des permis de pêche ⁴³ et que l'on retrouve dans tous les manuels, fonctionne comme une grille de lecture pour décrypter le monde des pêcheurs.*

Trois techniques de pêche sont distinguées :

- la pêche *au coup* qui est une pêche statique où le pêcheur attend la prise munie d'une canne à montage simple (ligne, hameçon, appât) ou montée d'un moulinet. Elle est essentiellement destinée à la capture des cyprinidés et prend donc place dans des régions de plaine et d'eaux calmes. L'amorçage du coin de pêche est primordial nécessitant de multiples appâts.

⁴³ - Distinction entre la pêche au coup et la pêche au lancer.

- la pêche *au lancer* qui demande, au contraire, au pêcheur de se déplacer pour rechercher le poisson à l'aide d'une canne montée d'un moulinet, en utilisant des leurres artificiels ou naturels (cuillère, poisson vif ou mort...). Il s'agit de traquer des carnassiers et des salmonidés, notamment dans les eaux « intermédiaires »,
- enfin, la pêche *à la mouche* se distingue de part le type d'appâts (imiter un insecte) et de cannes utilisés. Elle concerne les salmonidés, notamment la truite et prend place dans les eaux à fort courant.

En France, en 1990, 42% des pêcheurs pratiquaient la pêche au coup contre 45% celle du lancer et 6% celle de la pêche à la mouche (1990, p. 40). L'enquête réalisée en 1982 donne une répartition différente : 60% de pêcheurs au coup, 30% au lancer et 10% à la mouche (1982). *Une telle catégorisation des pêcheurs est en parfaite osmose avec les principes de base de la gestion piscicole. Elle repose sur une échelle d'attitudes qui se fonde sur la notion de mouvement.* Ainsi, elle associe le caractère mouvant des eaux convoitées à une technique mettant le pêcheur plus ou moins en mouvement, due évidemment à la praticabilité de chacune de ces techniques. Mais, ce critère est surtout un facteur de prestige social. Au bas de l'échelle, se trouve donc la pêche au coup, jugée la plus « rudimentaire, populaire et bon marché » qui est une pratique statique, dans des eaux statiques à la recherche d'espèces piscicoles peu commercialisées. Le haut de l'échelle est, au contraire, occupé par la pêche à la mouche, pratique mobile dans des eaux agitées, qui offrent des poissons d'excellente qualité. La pêche au lancer, des carnassiers occupe une place intermédiaire. L'aspect financier est primordial puisque les pêches mobiles demandent, en général, le budget le plus élevé (27% des pêcheurs à la mouche ont un budget de plus de 1 000 francs/an pour 17% des pêcheurs au coup (1984)).

L'idée d'une « échelle » est aussi pertinente lorsque l'on croise la PCS des pêcheurs et la technique pratiquée (Cf tableau n°2). Ainsi, plus on descend dans l'échelle sociale, plus la part des pêcheurs au coup augmente (70% des pêcheurs manœuvres, apprentis et OS, 64% de la catégorie « personnel de service », 63% des contremaîtres et ouvriers qualifiés et 60% des salariés agricoles pêchent au coup). La catégorie, dont les membres pêchent le moins au coup, sont ceux qui pêchent le plus à la mouche, les industriels et les gros commerçants (22% des pêcheurs de la CSP). Cette technique concerne essentiellement le haut de l'échelle sociale : les membres des professions libérales et les cadres supérieurs (16%) et les cadres moyens (15%). Enfin, la pêche au lancer est pratiquée par les agriculteurs exploitants (37%) et les petits commerçants et artisans (36%) suivis des salariés agricoles (31%) et des cadres supérieurs et membres des professions libérales (31%).

Catégories socioprofessionnelles	Pêche au coup	Pêche au lancer	Pêche à la mouche	Total
Agriculteurs exploitants	51	37	12	100
Salariés agricoles	60	31	9	100
Petits commerçants et artisans	52	36	12	100
Industriels et gros commerçants	50	28	22	100
Professions libérales et cadres supérieures	53	31	16	100
Cadres moyens	57	28	15	100
Employés	58	30	11	100
Contremaîtres et ouvriers qualifiés	63	30	7	100
Manœuvres, OS, apprentis	70	25	6	100
Personnel de service	64	30	6	100
Armée, police, clergé	65	25	9	100
Inactifs : retraités, chômeurs, inactifs	68	26	5	100
Total	60	30	10	100

Tableau n°2 : Répartition des pêcheurs par CSP et par techniques de pêche en 1982 (Tableau initial *in* Enquête pour le Conseil Economique et Social, 1984).

Le coût de l'équipement de pêche peut, en partie, expliquer une telle répartition. Mais, elle reste assujettie à la perception « dominocentrique » qui fait de la pêche au coup, une pêche rudimentaire, évacuant la réalité de la pratique qui peut s'avérer aussi « technique » que la pêche à la mouche. D'autres facteurs semblent donc jouer en faveur de cette distribution lorsque les contraintes économiques deviennent culturelles (maintien d'une « tradition » de pêche dans certaines régions, importance de l'acte alimentaire, rapport à la nature, etc...). *Le fait que la pêche au coup soit la plus pratiquée en France laisse aussi entrevoir la spécificité « populaire » de ce loisir. Plusieurs séries de données éditées depuis le début des années 1980 permettent de la confirmer.* L'enquête réalisée en 1990 pour le Conseil Supérieur de la Pêche et celle datant de 1989, concernant les modes de vie des Français, propose une répartition similaire des pêcheurs par PCS (Cf tableaux n°3 et 4). Un tiers des pêcheurs sont ouvriers (33%) et un peu plus d'un autre tiers appartiennent aux classes moyennes en ajoutant les professions intermédiaires, les employés et les artisans et commerçants (36%). Environ 20% sont inactifs, retraités ou étudiants. Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 8% des pêcheurs et les agriculteurs 3%.

PCS	Pêcheurs amateurs
Agriculteurs	4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7
Professions intermédiaires et employés	28
Ouvriers	34
Inactifs, étudiants	20
Total	100

Tableau n°3 : Répartition des pêcheurs amateurs par PCS en 1990
(Tableau issu de l'enquête, La pêche en France, Conseil Supérieur de la Pêche)

PCS	Pêcheurs amateurs en 1988/1989 ¹	Pêcheurs amateurs en 1999 ²
Agriculteurs	3	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	6	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8	7
Professions intermédiaires	19	17
Employés	11	16
Ouvriers	32	29
Retraités	18	20
Autres inactifs	4	3
Total	100	100

Tableau n°4 : Répartition des pêcheurs amateurs par PCS en 1988/1989 et en 1999

1 : Tableau issu de l'enquête INSEE, Modes de Vie, 1988/1989 in (Picon, 1990)

2 : Tableau recalculé issu de la base données de l'enquête IFEN « Les pratiques environnementales et sensibilité aux problèmes d'environnement » - Plate-forme de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages.

La pêche amateur : une pratique masculine d'ouvriers qualifiés et de membres de la petite bourgeoisie traditionnelle et d'exécution du secteur privé.

Par rapport à la répartition de la population totale en France en 1990, on constate que les ouvriers sont sur-représentés parmi les pêcheurs actifs (33% pour 30% de la population active). Les catégories également réparties sont les professions intermédiaires (19%), les artisans, commerçants et chefs d'entreprises (7%) et les agriculteurs exploitants (4%). Enfin, les cadres et professions intellectuelles supérieures et surtout les employés sont sous-représentés (respectivement 8% pour 10% et 11% pour 28%). L'enquête réalisée par l'IFEN, en 1999, concernant les pratiques environnementales (Cf tableau n°4) montre que dix ans plus tard, les ouvriers restent les plus nombreux à pratiquer la pêche amateur (presque 30%) mais leur part a diminué au profit de celle des employés, passée de 11 à 16%. Les taux de pêcheurs parmi les autres PCS et celui des inactifs n'ont globalement pas changé.

Deux enquêtes supplémentaires permettent d'affiner cette première analyse de l'appartenance sociale des pêcheurs amateurs. La première est l'enquête réalisée en 1982, pour le Conseil Economique et Social, auprès de 2 200 pêcheurs (1984) (Cf tableau n°5). Leur répartition par CSP, comparée à celle de la population pour la même année, met en évidence la sur-représentation des ouvriers qualifiés et des contremaîtres parmi les pêcheurs actifs (29%). En tenant compte des ouvriers non qualifiés et des salariés agricoles, presque 40% des pêcheurs sont ouvriers. Un second groupe important est formé par les cadres moyens (17%) et les petits commerçants et artisans (15%). Ce sont parmi les agriculteurs exploitants, les cadres supérieurs et les employés que se comptent le moins de pêcheurs amateurs.

La pratique de la pêche amateur sépare, au sein des ouvriers, les qualifiés des non qualifiés. Les ouvriers, qui occupent les postes les plus demandeurs en compétences professionnelles et donc les mieux rémunérés et qui sont dotés d'un diplôme le plus souvent professionnel, CAP ou BEP (Desrosières, Thévenot, 1988) sont ceux qui pêchent le plus. Cette frontière au sein du monde ouvrier s'explique aussi par la part importante de femmes parmi les OS (37% en 1988). Or, la pêche amateur est une pratique masculine. Bernard Picon note que 88% des pêcheurs sont les chefs de famille interrogés, 8% sont les enfants et 4% les femmes (1991). Le fait que la pêche soit une pratique masculine explique aussi la faible présence des employés au sein des pêcheurs, autre catégorie largement féminisée.

CSP	Répartition des pêcheurs en 1982	Répartition de la population totale active en 1982
Agriculteurs exploitants	2	6
Salariés agricoles	2	1
Petits commerçants, artisans	15	6
Industriels, gros commerçants	1	1
Professions libérales, cadres supérieurs	7	8
Cadres moyens	17	14
Employés	9	20
Contremaîtres, OQ	29	16
OS, manœuvres, apprentis	6	19
Personnel de service	5	7
Armée, police, clergé, artistes	7	2
TOTAL	100	100

Tableau n° 5: Répartition des pêcheurs amateurs par CSP (tableau initial in Journal Officiel de la République Française, 1984).

On peut voir une seconde ligne de partage dans la pratique de la pêche, entre les individus qui possèdent un « savoir-faire manuel et technique » et les autres. Claude Bonette-Lucat interprète, dans la pratique du bricolage, la présence des ouvriers qualifiés, des contremaîtres, des techniciens et des ingénieurs comme « une ligne technicienne trans-CSP » (1991). Je

parlerai donc d'une ligne « *savoir-faire manuel et technique trans-CSP* » caractérisant la pêche amateur, reliant l'ouvrier qualifié et agricole, le contremaître et l'artisan. Le tableau n°6, issu de l'enquête concernant les loisirs des Français réalisée en 1988, permet d'ajouter à cette « ligne », les agents de maîtrise (58% pratiquent la pêche), les techniciens (56%) et les cadres d'entreprise (45%). *Le milieu socioprofessionnel des pêcheurs amateurs est celui de l'entreprise, petite ou grande, artisanale ou industrielle.*

PCS ou ancienne	Pratiquent la pêche en 1988	Ne pratiquent jamais la pêche	Total
Contremaîtres, agents de maîtrise	58	42	100
Techniciens	56	44	100
Ouvriers qualifiés	54	46	100
Professions intermédiaires du privé	53	47	100
Cadres d'entreprise	45	55	100
Professions intermédiaires du public	44	56	100
Employés du public	44	56	100
Artisans	42	58	100
Professions libérales, grands patrons	42	58	100
Employés d'entreprise	41	59	100
Ouvriers non qualifiés et agricoles	41	59	100
Inactifs non retraités	41	59	100
Cadres du public	39	61	100
Employés de commerce	39	61	100
Commerçants	35	65	100
Personnels des services	33	67	100
Agriculteurs	24	76	100
Total	43	57	100

Tableau n°6 : Répartition par PCS des pêcheurs en 1988 (tableau initial in Enquête INSEE Loisirs (1987/1988))

La troisième ligne de partage réside dans la prédominance, au sein des pêcheurs, du secteur privé par rapport au secteur public. En quatrième position dans la pratique de la pêche, sont situés les individus appartenant aux professions intermédiaires du privé (53%). Deux groupes essentiels composent cette catégorie : les professions commerciales (représentants, agents commerciaux) et les professions administratives (techniciens et agents de maîtrise comptables, gradés des banques...). Le premier sous-groupe compte moins de femmes et de diplômés que le second et donc, certainement plus de pêcheurs. La sphère du privé est aussi représentée par les artisans (42% de pêcheurs) et les professions libérales et les grands patrons (42%). Parmi les pêcheurs, certains sont fonctionnaires, de professions intermédiaires ou employés (44% respectivement), notamment les policiers et les militaires

qui étaient déjà représentés par la catégorie « artistes, clergé, armée, police » par l'ancienne nomenclature de 1982.

L'enquête réalisée par l'IFEN en 1998 confirme leur part importante puisque 25% des policiers et des militaires pratiquent la pêche en amateur (5° ligne du tableau n°7). Celle-ci souligne aussi la présence parmi les pêcheurs :

- des ouvriers qualifiés de l'artisanat (32%) et de l'industrie (31%) et dans une moindre part, les chauffeurs et les manutentionnaires et les ouvriers non qualifiés,
- des contremaîtres et des agents de maîtrise (24%), des cadres d'entreprises (20%) qui pêchent plus en 1998 que les techniciens (18%),
- des commerçants dont le taux est supérieur à celui des artisans et les chefs d'entreprises qui ont le taux de pêcheurs le plus élevé (53%),
- des fonctionnaires dont les professions intermédiaires (19,6%), les employés mais aussi les cadres (15,5%),
- et des jeunes scolarisés ou militaires du contingent.

PCS	Pêchent En 1998	Ne pêchent pas	Total
Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus	52,9	47,1	100
Ouvriers qualifiés du type artisanal	31,9	68,1	100
Ouvriers qualifiés du type industriel	31,3	68,8	100
Chauffeurs	27,7	72,3	100
Policiers et militaires	25	75	100
Ouvriers qualifiés de la manutention	24,5	75,5	100
Contremaîtres, agents de maîtrise	23,8	76,2	100
Ouvriers agricoles	23,3	76,7	100
Commerçants et assimilés	20,2	79,8	100
Cadres d'entreprise	20,2	79,8	100
Clergé, religieux	20	80	100
Militaires du contingent	20	80	100
Ouvriers non qualifiés de type industriel	19,7	80,3	100
Ouvriers non qualifiés de type artisanal	19,7	80,3	100
Professions intermédiaires de la fonction publique	19,6	80,4	100
Elèves, étudiants	18,6	81,4	100
Techniciens	17,9	82,1	100
Artisans	16	84	100
Cadres de la fonction publique	15,5	84,5	100
Employés de la fonction publique	13,7	86	100
Total	15,3	84,6	100

Tableau n°7 : Répartition par PCS des pêcheurs en 1999

(seules les 20 PCS qui comptent le plus de pêcheurs sont proposées) (Tableau initial in Enquête IFEN « Les pratiques environnementales et sensibilité aux problèmes d'environnement » - Plate-forme de l'Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages).

La répartition des pêcheurs par âge, issue de l'enquête réalisée en 1984, montre que la pratique de la pêche se concentre surtout à l'âge adulte (75% des pêcheurs ont entre 20 et 60 ans), notamment entre 30 et 50 ans (44% des pêcheurs) (Cf tableau n° 8). Parmi les inactifs, les moins de 20 ans sont sous-représentés (du fait peut-être d'être exonérés de taxes piscicoles et donc de n'avoir pas été pris en compte dans l'enquête) et les plus de 60 ans représentent 20% des effectifs correspond aux taux de retraités.

Tranche d'âge	Pêcheurs en 1982	Population française en 1982
Moins de 20 ans	5	28,7
20-39 ans	38,5	30,3
40-59 ans	36,5	22,5
60-75 ans	15	11,9
75 ans et plus	5	6,6
Total	100	100

Tableau n°8 : Répartition des pêcheurs selon l'âge

(tableau in Enquête pour le Conseil Economique et Social, 1984)

Les pêcheurs sont donc majoritairement des actifs dont les revenus sont « élevés » : les trois catégories de revenus, qui concernent le plus de pêcheurs, sont supérieures à 10 000 francs (Cf tableau n°9). Bernard Picon note que, par rapport aux revenus, les « pêcheurs se recrutent plutôt au sein des couches moyennes » (1991).

Revenu mensuel global du ménage (en francs)	Pêchent en 1988	Ne pêchent jamais	Total
15 000 – 20 000	50	50	100
10 000 – 15 000	47,5	52,5	100
20 000 et plus	46,7	53,3	100
8 000 – 10 000	45	55	100
6 000 - 8000	41,4	58,6	100
Moins de 6 000	33	67	100
Total	42,5	57,5	100

Tableau n°9 : Répartition des pêcheurs selon le revenu du ménage

(tableau initial 36°B in Enquête INSEE/Loisirs 1988)

Les tranches de revenus assez élevés correspondent aux emplois occupés et aux diplômes acquis (Cf tableau n°10). La part la plus importante de pêcheurs concerne la catégorie « BEPC ou CAP » rendant compte de la présence des ouvriers, des contremaîtres et des artisans. Les pêcheurs se recrutent aussi parmi les individus ayant eu le bac ou suivi un

premier cycle universitaire, correspondant aux techniciens et autres professions intermédiaires.

Niveau de diplôme de l'individu	Pêchent en 1988	Ne pêchent jamais	Total
BEPC ou CAP	49,3	50,7	100
Premier cycle universitaire	45,6	54,4	100
Bac seul	43,8	56,2	100
Certificat d'études	40	60	100
Second et troisième cycle universitaire	39	61	100
Pas de diplôme ou non déclaré	32,6	67,4	100
Total	42,5	57,5	100

Tableau n°10 : Répartition des pêcheurs selon le niveau de diplôme (tableau initial 36°F in Enquête INSEE/Loisirs 1988)

Les pêcheurs amateurs en France représentent un milieu d'hommes, d'âge « mur », urbains mais vivant majoritairement dans des zones rurales. Le noyau dur est composé d'ouvriers qualifiés, notamment de ceux de l'industrie et de l'artisanat, qui ont, mieux que les autres, résisté aux crises économiques depuis 1970 (Cézard, 1996). Bénéficiant d'emplois stables assurant leur ancienneté et ayant acquis des diplômes leur reconnaissant une « culture professionnelle », ces ouvriers ont un niveau de vie « moyen ». A ce noyau dur, se greffent des individus appartenant à des catégories socioprofessionnelles proches du monde ouvrier et qui composent des pêcheurs appartenant aux classes moyennes. Celles-ci se partagent entre la petite bourgeoisie « d'exécution », qui comprend, dans l'exercice de la pêche, les contremaîtres et les agents de maîtrise, les techniciens, certains cadres moyens du privé et du public, les employés du public, les gendarmes et les policiers et la petite bourgeoisie « traditionnelle » dont les artisans, commerçants et chefs d'entreprises. Affirmer la prégnance ouvrière dans le loisir de la pêche à la ligne est vraie mais cette affirmation ne doit pas fonctionner comme un « raccourci symbolique » en occultant une lecture transversale des positions de classe des pêcheurs. Ainsi, la pratique de la pêche démontre que des individus ouvriers ont le même loisir que des individus de certains milieux sociaux « moyens ». Ce qui les relie est, tout d'abord, une culture professionnelle basée sur un savoir-faire manuel ou technique qui souligne l'importance du maniement de l'objet dans la pratique de la pêche et de « l'esprit » du pêcheur qui en dépend, devant combiner la technique au « travail de la nature ». A travers la pêche, c'est un peu l'usine qui se déplace au bord de l'eau mais en effaçant de manière symbolique, les frontières entre le personnel exécutant et l'encadrement.

*Ce qui relie aussi les pêcheurs est un rapport étroit à la condition ouvrière. La petite bourgeoisie « traditionnelle » compte de nombreux membres, qui sont issus du monde ouvrier et qui ont ainsi accédé à un statut de patron indépendant. Pierre Bourdieu rapprochait d'ailleurs les jeunes artisans modernes détenteurs d'un BEPC ou d'un BAC aux techniciens, quant à leurs choix éthiques ou esthétiques (1979). Henri Mendras fait du contremaître « l'incarnation la plus achevée du modèle ouvrier » et les techniciens et les cadres moyens se situeraient dans un groupe « intermédiaire » entre la constellation populaire et la constellation centrale (1994, p. 374). La pêche est ainsi pratiquée par ceux qui sont sortis, par promotion interne ou externe, de la condition ouvrière voire de leur origine ouvrière mais se fondent culturellement dans un même *milieu populaire* que les ouvriers (ce qu'expriment, par exemple, les niveaux de diplôme). L'appartenance majoritaire des pêcheurs au secteur privé rend aussi compte du lien établi entre les ouvriers et la petite bourgeoisie commerçante et artisanale mais aussi avec « l'élite sociale » des pêcheurs, les chefs et les cadres d'entreprises. Le monde des pêcheurs n'est pas seulement celui de l'usine mais aussi celui de l'entreprise et du commerce. On peut aussi penser, en tenant compte de la part dominante des hommes parmi les pêcheurs, que ceux, qui ont un statut de fonctionnaires, ont des tâches commerciales voire technico-commerciales parmi les professions intermédiaires et des tâches plus techniques parmi les employés et les représentants de l'Etat régalién. De plus, les pêcheurs amateurs appartiennent à des secteurs économiques affaiblis au sein de la société salariale contemporaine : ouvriers du secteur secondaire, relevant de la production de biens a contrario de l'essor des employés, relevant de la production de services ; entrepreneurs privés contre généralisation du salariat ; savoirs manuels et techniques contre savoirs intellectuels et scientifiques. *Les ouvriers et les classes moyennes « techniques » montrent, d'une certaine manière, la persistance de la société industrielle qui a vu naître la forme moderne de la pêche de loisir. Ce trait constitutif des pêcheurs amateurs peut être un argument pour expliquer le déclin des effectifs de permis de pêche octroyés.* Cependant, l'analyse des effectifs bruts des pêcheurs, cette fois-ci, et non des permis, laisse entrevoir un autre facteur explicatif qui se situerait plutôt dans le type de gestion des milieux piscicoles appréhendés.*

Le déclin de la pêche amateur en eau douce domaniale au profit de la pêche dans les eaux privées et en mer.

En effet, l'enquête réalisée pour le Conseil Supérieur de la Pêche révèle que 46 % des pêcheurs interrogés fréquentent un domaine de pêche géré par une association agréée de pêche et de protection des milieux piscicoles (AAPPMA). Les autres domaines convoités sont pour 26% gérés par un particulier ou une association privée, 24% par une collectivité locale (commune ou syndicat de communes) et 7% par un comité d'entreprise (1990, p. 46). Les pêcheurs les plus âgés sont ceux qui pêchent le plus assidûment dans les domaines gérés

par les associations locales. *Ainsi, la chute des effectifs de taxes piscicoles ne peut pas être interprétée comme le signe du déclin de la pêche amateur en général mais uniquement de celle encadrée par le système gestionnaire en eau douce domaniale.* La moitié des pêcheurs choisissent effectivement de pêcher chez un particulier ou sur un domaine communal. La même enquête de 1990 montre que 50% des pêcheurs pensent que « l'organisation de la pêche en France est assez efficace », 27% « pas efficace du tout », seulement 6% la jugent « très efficace » et 17% ne se sont pas prononcés (1990, p. 98). 31% des pêcheurs interrogés jugent cette organisation « autoritaire et centralisée », 39% au contraire « démocratique et décentralisée » et 30% ne se sont pas prononcés sur cette question. Ces résultats montrent qu'il existe une certaine remise en cause de la gestion piscicole pratiquée avec un tiers de « mécontents » pour environ un tiers de « satisfaits ».

Les résultats de l'enquête citée sont trop superficiels pour comprendre quels aspects de cette gestion sont dénoncés. Par contre, il est intéressant de voir que les gestionnaires ne semblent pas « entendre » cette critique quant à l'organisation fondatrice de leur système « qualifiée d'exemplaire et d'unique dans le monde » (Guilbaud, 1992), au travers de laquelle « l'aspect corporatif de la pêche est ainsi conservé et renforcé » (Breton, 1993). Cette idée d'un système démocratique ne doit pas éviter les dysfonctionnements propres à ces systèmes pyramidaux, où se jouent des enjeux différents à chaque échelon de la représentation⁴⁴. Les gestionnaires piscicoles et surtout le Conseil Supérieur de la Pêche focalisent leur attention sur d'autres dysfonctionnements que représenteraient la complexification de la réglementation, des conflits d'usage à répétition et des accès insuffisants aux sites de pêche (1998). Ceux-ci rendent compte de la préoccupation majeure envers les comportements des pêcheurs. *Or, les diverses enquêtes réalisées ne semblent pas avoir donné une image plus claire de ce loisir mais ont abouti à une lecture essentiellement économique des pratiquants et à la transformation des gestionnaires en prestataires de services. Dans cette perspective, il semble nécessaire d'adapter « l'offre de pêche » à un public considéré comme de plus en plus difficile à satisfaire. La gestion des pêcheurs s'exprime alors en termes de marché et de concurrence accrue entre une offre de loisirs considérée comme exponentielle.*

Les gestionnaires veulent développer la communication et surtout le tourisme associé à la pratique de la pêche pour « adapter l'offre à la demande ». Ainsi, chaque fédération de pêche doit élaborer un « schéma départemental de développement et de promotion du loisir pêche » en association avec d'autres partenaires locaux. En 1994, l'offre des taxes piscicoles s'est

⁴⁴ - Le monde gestionnaire, depuis les associations locales en passant par les fédérations départementales et en s'attardant sur les relations entre l'Union Nationale et le Conseil Supérieur de la Pêche, mériterait une analyse en soi, tant ais-je entendu de « bruits de couloir » révélant nombre d'enjeux politiques au sein de ce milieu qui sont, par exemple, beaucoup plus médiatisés et analysés concernant les chasseurs.

diversifiée comprenant des taxes uniquement valables pour une journée, pour les vacances ou pour les « jeunes ». L'apport économique de la pêche amateur est toujours souligné pour rendre compte de son importance sociale. Le marché de la pêche représenterait ainsi un budget annuel global de l'ordre de 6 milliards de francs (dépenses de matériel, appâts, leurres, amorces, cartes de pêche, transport, hébergement, nourriture, vêtements) (CSP, 1990).

L'impact économique est aussi valorisé en citant le nombre total de pêcheurs amateurs en France, qui serait de l'ordre de 5 millions en 1990, dont 3 millions de pêcheurs « actifs », c'est-à-dire allant à la pêche au moins 5 jours par an (selon le CSP, 1990). Aux 1 700 000 pêcheurs s'acquittant d'un permis, sont rajoutés environ 400 000 personnes exonérées (jeunes de moins de 16 ans, le conjoint ou la conjointe du titulaire du permis, les titulaires de la carte d'économiquement faible, les militaires du contingent). Ceux qui pêchent sans permis dans les eaux libres et dans les eaux « privées » (eaux closes et enclos piscicoles) sont estimés à environ un million. Les 2 millions restants sont considérés comme des pêcheurs « occasionnels ». Les diverses enquêtes étudiées permettent de lire l'évolution du nombre total d'individus déclarant pêcher en France, en eau douce et en mer (Cf tableau n°11). La première enquête concernant les loisirs des Français, en 1967, donne un taux de 28% de personnes ayant un matériel de pêche, soit approximativement 9 millions de personnes. Ce taux décroît fortement, au début des années 1970, atteignant 20% de la population (la comparaison de deux variables différentes, « avoir un matériel de pêche » et le fait de s'en servir reste cependant approximative). A partir des années 1980, il se stabilise autour de 14%, concernant exclusivement la pêche en eau douce ou comprenant aussi la pêche en mer. Les effectifs de pêcheurs augmentent mais cette hausse ne bénéficie pas à l'achat de permis de pêche pour pratiquer dans les eaux domaniales. Ainsi, ce sont les autres pratiques de pêche qui se maintiennent ou se développent, notamment les pêches privées en eau douce et la pêche en mer. On peut faire l'estimation suivante de la répartition des 6 millions de pêcheurs contemporains :

- 2 millions de pêcheurs « d'eau douce domaniale » (1 500 000 permis + les exonérés)
- 2,5 millions de pêcheurs en mer (d'après une estimation datant de 1990 (CSP, 1990))
- 1,5 millions de pêcheurs « d'eau douce privée » (si l'on tient compte du taux de 50% de pêcheurs pratiquant en eaux closes).

Ces chiffres restent très approximatifs car ils ne tiennent pas compte des pêcheurs qui pratiquent dans l'illégalité. *Mais, ils permettent de comprendre que le déclin des taxes piscicoles n'est pas lié au déclin général du loisir de la pêche amateur mais plutôt à sa*

recomposition. La désaffectation des permis de pêche, qui sont d'ailleurs équivalents aux permis de chasse octroyés en 1995 (1 529 000), révèle, en fin de compte, une remise en cause du type de gestion qui encadre ce loisir. Il est intéressant de noter que ce sont les pêcheurs les plus âgés qui maintiennent majoritairement cette pratique de pêche.

Années	Taux de pêcheurs dans la population totale	Effectifs globaux
1967* INSEE Loisirs	27,8% eau douce/mer	9 millions
1973* Pratiques culturelles des Français	20% eau douce/mer	7 millions
1981 Pratiques culturelles des Français	17% eau douce/mer	6 millions
1982 Conseil Economique et Social	13,5% eau douce	4 millions
1989 INSEE Modes de Vie	14% eau douce/mer	5 millions
1990 Enquête CSP	14% eau douce	5 millions
1998 Enquête IFEN	15% eau douce/mer	6 millions

* : Enquête sur les comportements des Français en 1967 (Le Roux, 1970). Part des ménages qui possèdent un matériel de pêche dans la population des plus de 14 ans.

* : Enquête sur les pratiques culturelles des Français (Donnat, 1982). Part de la population qui avait utilisé un matériel de pêche « souvent, de temps en temps et rarement ».

Tableau n°11 : Part de pêcheurs dans la population depuis 1967.



Le « dépeuplement » social, que doivent affronter les gestionnaires piscicoles, peut s'expliquer, à la lumière des données disponibles par plusieurs facteurs. Le premier réside dans la difficile pérennisation d'un rapport pratique à la nature élaboré dans les années 1950 mais qui semble, pour des raisons impossibles à cerner à travers ces résultats statistiques, ne plus correspondre aux attentes des pêcheurs. Le principe du pêcheur élaboré en « *usager-gestionnaire* » (« *je paie pour entretenir ce dont j'utilise* ») semble ainsi fortement remis en cause. On peut penser que ce divorce entre l'usager et le gestionnaire tient, en partie, à l'échec avoué de la protection des milieux piscicoles et que, dans les régions fortement urbanisées comme les régions parisienne et lyonnaise, le mauvais état du réseau hydrographique (aménagement, qualité des eaux...) a effectivement suscité la chute des taxes

piscicoles. Le non accomplissement des tâches piscicoles des gestionnaires peut être aussi perçu comme un frein pour les pêcheurs d'adhérer à un tel système, qui, quelque part, apparaît défaillant. Cette hypothèse est redoublée par le fait que les gestionnaires ont focalisé leurs actions sur la truite, qui n'est pas l'objet de convoitise de tous les pêcheurs. Que deviennent, dans ce contexte, les autres espèces piscicoles, qui intéressent les autres pêcheurs?

Un second facteur tient, selon moi, dans les transformations du goût alimentaire avec la préférence du poisson de mer et la dévalorisation du poisson d'eau douce. Le développement du tourisme balnéaire à partir des années 1970 a certainement joué en faveur de la pêche en mer. Enfin, concernant l'impact de l'évolution de la structure sociale sur les effectifs de permis de pêche, on peut noter, au vu du tableau suivant (n°12), que la pêche est restée un loisir majoritairement ouvrier et de classes moyennes « techniques » malgré la chute des effectifs plus ou moins prononcée de certains de ces groupes sociaux (artisans, commerçants et ouvriers). *Si les effectifs de pêcheurs en eau douce domaniale diminuent, c'est parce que ce loisir ne recrute pas de pêcheurs parmi les classes sociales ascendantes, exception faite des employés depuis la fin des années 1990.*

PCS des pêcheurs amateurs	1982	1988/1989	1998
Agriculteurs	2	3	2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	12	6	6
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6	8	7
Professions intermédiaires	13	19	17
Employés	15 (y compris « armée, police, clergé »)	11	16
Ouvriers	29 (y compris les contremaîtres)	32	29
Retraités	23 (avec les inactifs)	18	20
Autres inactifs		4	3
Total	100	100	100

Tableau n°12 : Répartition des pêcheurs amateurs par PCS (1982-1988-1998)

II - Le changement social aux marges de l'organisation officielle : les carpistes, des pêcheurs « hors - la - loi ».

Si pour l'ensemble des pêcheurs amateurs, nous ne connaissons pas les raisons qui les incitent à pratiquer leur loisir hors du domaine public, l'enquête réalisée auprès des carpistes témoigne d'une critique sociale, émise quant à la gestion piscicole de ce domaine. *Celle-ci peut nous servir d'exemple, afin d'étayer l'hypothèse d'une gestion sociale déstabilisée.* Ces pêcheurs représentent des usagers, qui n'adhèrent plus aux principes et aux valeurs portés par le système associatif, dont ils font obligatoirement partie. Au contraire, ils créent leurs propres associations, marquant une volonté prononcée de se distinguer. L'histoire du mouvement carpiste en France et l'analyse de ses principales revendications montrent comment un usage spécifique de pêche peut ainsi aboutir à la remise en cause de sa prise en charge institutionnelle.

La pêche de nuit, entre tolérance et droit d'usage : histoire du mouvement carpiste en France, de la pratique « élitiste » aux associations « démocratiques ».

Il m'est possible de retracer l'histoire de la pêche de la carpe no-kill en France grâce à mes rencontres avec deux pêcheurs ayant des responsabilités au sein de ce mouvement⁴⁵ et par un ensemble de lectures d'articles ou d'ouvrages où sont mentionnées quelques bribes de cette aventure balbutiante. C'est plutôt l'histoire d'une histoire en train de se faire qu'il me faut raconter car ce type de pêche est récent et date, pour la France, du début des années 1980. Quels facteurs, quels événements sont mobilisés par les représentants des carpistes pour expliquer l'éruption de cette pêche dans le paysage de la pêche amateur en France ? Il s'agit ainsi de comprendre comment se construit une mémoire collective qui vise à conforter le mouvement en lui donnant des assises stables afin d'être identifié et reconnu. Trois événements majeurs expliquent l'avènement du mouvement no-kill en France. Le premier réside dans la parution, en 1982, d'un article dans une revue de pêche, « La pêche et les poissons ». Celui-ci a été écrit par Henri Limouzin considéré comme un grand nom de la pêche amateur. Il y parle, pour la première fois, d'un procédé technique appelé « *hair-rig* » ou « *eschage au cheveu* », provenant d'Angleterre, consistant pour la pêche de la carpe, à éloigner l'appât de l'hameçon par un cheveu⁴⁶. Cet article fait sensation auprès des pêcheurs « traditionnels » de carpes, comme le relate un autre « nom » carpiste :

⁴⁵ - J'ai rencontré le président du Groupement National de la Fédération Française de Pêche au Coup, Section Carpe et un des rédacteurs en chef de la revue Carpe Magazine.

⁴⁶ - Dans un montage classique, l'appât (un vers, une graine...) est directement monté sur l'hameçon. Dans « l'eschage au cheveu », un fil sépare l'appât de l'hameçon. J'explique un peu plus loin les raisons de son utilisation.

« Il y a eu une étape en 1982. Il y a eu un article génial dans la Pêche et les Poissons. C'était un cheveu pour la carpe. On disait une chose incroyable, tout le contraire que ce que racontaient les maîtres carpes avant, à savoir qu'il fallait cacher l'hameçon. Là, on disait tout le contraire. Il ne fallait plus mettre l'appât sur l'hameçon mais sur un petit fil. Ce cheveu, ça était une révolution pour moi. Je ne cachais plus l'hameçon mais j'ai toujours cherché à améliorer, à trouver des trucs. Je pressentais qu'on pêchait comme des bœufs. Ceux, qui écrivaient sur la carpe à ce moment-là, n'écrivaient que des conneries » (Carpiste, Rédacteur en chef d'un magazine spécialisé).

Le second événement majeur réside dans la venue en France de pêcheurs anglais, en 1985, pêcher sur le lac de Saint-Cassien dans le Var, devenu depuis un lieu de « pèlerinage » pour les carpistes. Henri Limouzin, voyageant fréquemment en Angleterre pour des raisons professionnelles (il était professeur d'anglais), lit dans un hebdomadaire de pêche anglais qu'un organisateur de voyages propose un séjour de « pêche de la carpe géante au lac de Saint-Cassien ». Il rencontre alors l'organisateur du séjour, lui-même carpiste et peut observer des carpistes anglais à l'œuvre. Il en rend compte dans un article toujours dans la revue « La pêche et les poissons » en juin 1985. Celui-ci déclenche alors « la spectaculaire vague novatrice parmi les jeunes carpistes français » (Audigué, Limouzin, 1990, p. 9). La presse spécialisée ayant lancée cette nouvelle technique dite « du cheveu », des détaillants en matériel de pêche commencent, dès 1986, à importer ou à fabriquer le matériel adéquat. Des groupes de carpistes se mettent en place et n'étant pas très nombreux, se rencontrent pour échanger leurs observations. Le premier gros détaillant en matériel de pêche carpiste, Jean-Louis Bunel, a alors l'idée d'organiser un concours de pêche qu'il appellera « enduro », manifestation sportive largement sponsorisée qui publicise cette nouvelle technique. Un enduro est une compétition d'endurance, qui s'étale sur 24, 48 ou 72 heures sur un plan d'eau déterminé. Le troisième événement majeur réside donc dans l'édition des premiers enduros qui ont eu lieu en 1987 à Jugon (Côtes-du-Nord) et en 1988, à Chalon-sur-Saône (Saône et Loire). L'apparition du mouvement carpiste no-kill en France est liée à l'importation d'une technique de pêche anglaise, ce qui rappelle d'ailleurs l'intrusion de la pêche à la mouche au XIX^e siècle. *Ainsi, l'histoire des techniques de pêche amateur ne peut être dissociée du secteur de l'économie. Les innovations techniques sont au cœur de la mémoire carpiste.*

Elles ont donc apporté des changements parmi les techniques de pêche de la carpe amateurs ou professionnelles bien plus anciennes. Laurence Bérard a montré comment l'élevage de la carpe a été lié à ses qualités de résistance et de force de vie : longévité, taille et poids pouvant être très élevés, espèce prolifique et peu exigeante (1988). La carpe a été un des rares poissons à permettre une telle réussite des pratiques de domestication. Des espèces ont été mises au point à partir de croisements effectués sur l'espèce commune (*la carpe commune*)

comme *la carpe miroir*, ayant peu d'arêtes, *la carpe cuir* qui n'a plus aucune écaille et *la carpe koï*, proche du poisson rouge. Plus spécifiquement au niveau amateur, la carpe était, jusqu'à l'avènement de « l'eschage au cheveu », majoritairement pêchée avec la recette classique de la pomme de terre et du vers⁴⁷. Les pommes de terre sont cuites, sucrées et envoyées comme appâts plusieurs jours avant la partie de pêche. Le vers de gros diamètre est monté sur l'hameçon d'une canne à coup. La pêche de la carpe à la ligne repose toujours sur l'importance accordée aux amorces qui habituent le poisson à se rendre au même endroit. Ce sont des amorces posées au fond du cours d'eau d'origine végétale : blé, maïs, fève, pain de mie, arachide.... Des pelotes à base de terre glaise, de blé, de farine, de pain et parsemé d'asticots sont aussi confectionnées. Les graines peuvent être colorées et parfumées, notamment sucrées.

La préparation des amorces est aussi au centre de la pêche de la carpe no-kill, considérée comme un vrai gastronome, ayant « une prodigieuse faculté d'adaptation alimentaire » (Audigué, Limouzin, *op.cit.*, p. 36). La carpe est omnivore et trouve sa nourriture sur les fonds dont les herbes, larves, vers, alevins, mollusques et invertébrés. Les carpistes utilisent toujours pour amorcer et pour appâter des graines de toutes sortes mais ils confectionnent ou achètent des « bouillettes » ou « boilies ». Un Anglais, Fred Wilton a élaboré, dans les années 1970, la théorie des appâts à haute teneur en protéines (H.P.B. *high protein bait*). Cette théorie stipule que si la carpe se nourrit d'un aliment très riche en protéines qui comble l'ensemble de ses besoins, elle n'en recherchera pas d'autres. Les bouillettes vont ainsi devoir contenir les produits de base les plus riches en protéines (essentiellement la caséine et lactalbumine issues du lait). Une pâte est confectionnée à base de différents types de farine végétale (farine de blé, de maïs, de soja) enrichie de protéines, auxquels on ajoute des colorants et des parfums. Déliée avec des œufs, la pâte est ensuite séparée en boulettes, qu'il faut faire bouillir, afin de les rendre plus dures et plus résistantes. Une des spécificités dans la technique de pêche carpiste réside donc dans l'utilisation d'appâts artificiels. La théorie d'un appât riche en protéines est quelque peu remise en cause dans les années 1980 par les pêcheurs expérimentés qui, insistent, au contraire, sur l'importance de la couleur et du parfum des bouillettes pour la réussite de la pêche. Ainsi, leur coloration et le fait de les parfumer constituent une préoccupation majeure pour les carpistes. Le commerce et la voracité de la carpe aidant, les essences naturelles ou artificielles se multiplient ainsi que les produits sucrants (les « *sweetners* ») et les stimulateurs de goût.

La seconde innovation incluse dans la pêche de la carpe no-kill réside dans le montage du bas de ligne, comprenant une qualité de ligne spécifique (fil de nylon de faible diamètre), l'esche ou l'appât et l'hameçon. L'appât est enfilé sur un cheveu (fin fil de nylon) attaché à

⁴⁷ - Destieu M., « Pêches à l'ancienne », Carpe Magazine, décembre 1993.

la courbure de l'hameçon (Cf schémas présentés page suivante). Lorsque la carpe avale la bouillette, l'hameçon se pique dans ses lèvres. Le poisson ne se méfie pas de l'appât car « il ne sent plus le poids de l'hameçon ni la raideur du bas-de-ligne » (Audigué, Limouzin, *op.cit.*, p. 78). Le second avantage réside dans le risque de blessure diminué car l'hameçon se pique dans l'avant-bouche et non plus dans l'arrière-gorge. Il permet au pêcheur de remettre le poisson à l'eau en atténuant au maximum les dégâts occasionnés par la capture. L'efficacité de la pêche et le fait de ne pas « trop » blesser le poisson sont donc compatibles. Le matériel de pêche utilisé, spécialement confectionné pour les carpiques marque aussi leur différence. Les cannes sont conçues pour tirer de grosses pièces et doivent donc amortir une certaine pression sans se casser. L'avènement de nouveaux matériaux, à partir des années 1970, comme la fibre de verre, la fibre de carbone, le kevlar, le composite, a permis d'élaborer des cannes dites « sportives » pouvant épouser une certaine courbe. Ces cannes sont montées d'un moulinet et elles sont disposées, lors de la partie de pêche, sur un porte-canne, car la pêche de la carpe est statique (Cf schémas pages suivantes). Celui-ci est en aluminium et afin de ne pas rater un « départ » (lorsque la carpe mord), il est muni d'un détecteur de touche électronique. La moindre activité du poisson est ainsi signalée par « l'écureuil » ou « *monkey climber* », système coulissant reliant la ligne à une tige plantée dans le sol. Quand il y a une touche, l'écureuil remonte le long de la tige. Le mouvement de la ligne enclenche un signal sonore ou lumineux émis par le détecteur. La partie de pêche est donc ponctuée de signaux électroniques.

La pêche dite sportive de la carpe a été élaborée, dès les années 1960, par des pêcheurs anglais à la recherche de gros spécimens. Dick Walter crée alors la première association « de Pêcheurs de Carpe Record ». Une carpe de près de 20 kilos, son record personnel, fut longtemps exposé au zoo de Londres. Les principes établis, visant à améliorer ce type de pêche et constituant aujourd'hui sa base, ont largement bénéficié des progrès techniques réalisés à partir des années 1970 : développement de l'industrie alimentaire pour la mise en œuvre des bouillettes, de nouveaux matériaux pour la fabrication des cannes et de l'essor de l'électronique.

La pêche de nuit : la modification problématique d'un droit d'usage des ressources piscicoles.

Outre l'innovation technique et l'essor économique qui en a découlé, la pêche de la carpe no-kill a aussi engendré un mouvement associatif rassemblant des pêcheurs hors des structures traditionnelles. Ce mouvement est lié à deux dynamiques distinctes qui expliquent la situation actuelle des associations carpistes. La première de ces dynamiques a voulu faire de la pêche de la carpe, une pratique encadrée par une association unique. Michel Mahin, autre pionnier français, entouré de quelques carpistes, s'est affilié à l'association britannique « la Carp Society ». A la fin des années 1980, est donc instaurée la « Carp Society France ». Dès 1991, elle rejoint la Fédération Française de Pêche au Coup (FFPC), sous tutelle du Ministère de la Jeunesse et des Sports et devient, en 1998, le Groupement National FFPC Section Carpe. L'idée de cette affiliation nationale est d'instaurer des compétitions sportives entre licenciés de la fédération, comme l'expliquait alors Michel Mahin :

« La pêche de nuit ne peut être un droit mais une tolérance qu'on accorde à des carpistes identifiés, titulaires du seul document officiel reconnu : la licence fédérale. Ils se démarquent des autres par l'engagement qu'ils ont bien voulu signer : respect du poisson, respect de l'environnement, respect de l'individu »⁴⁸.

Ainsi, il ne s'agit pas de d'accorder aux carpistes un « droit » de pêche de nuit mais de tolérer cette pêche dans un cadre associatif strict qui garantirait la valeur « morale » de ses adhérents.

Deux raisons essentielles expliquent la volonté de pêcher la nuit. La première réside dans le comportement diurne des carpes, considérées beaucoup moins craintives et plus actives que le jour :

« En Angleterre, où les carpes sont devenues extrêmement méfiantes, on le sait, la pêche de nuit est incontestablement celle qui donne les meilleures chances au pêcheur et, à ce titre, est indissociable de la spécialité : aucun carpiste ne comprendrait qu'on lui interdise la pêche de nuit » (Audigué, Limouzin, *op.cit.*, p. 125).

Le second argument est celui du temps imparti à une partie de pêche carpiste, qui, dans l'idéal, doit durer au moins deux jours, à cause notamment du matériel de pêche déployé. L'affiliation à la FFPC permettait de pouvoir pêcher la nuit sans remettre en cause, de manière générale, cet interdit qui relève d'une réglementation des plus anciennes concernant la pêche en eau douce. Vraisemblablement l'Ordonnance de Colbert, parue en 1669, est la première à généraliser l'exercice de la pêche « entre le lever et le coucher du soleil ». Aujourd'hui, il s'agit de l'article R 236-18 du Code Rural où il est dit que « la pêche ne peut s'exercer plus d'une demi-heure avant le lever du soleil, ni plus d'une demi-heure après son

⁴⁸ - in « Pêche de nuit : un « oui » mesuré », Carpe Magazine, n°3, 1992.

coucher »⁴⁹. Mais, le projet de tolérer la pêche de la carpe de nuit aux seuls licenciés de la FFPC ne va pas faire l'unanimité au sein des carpistes et c'est la presse spécialisée qui va se faire le relais des débats suscités. En effet, la FFPC section Carpe est liée à un magazine spécialisé, Media Carpe apparu dans le même temps que la fédération et dirigé par Michel Mahin. Une autre revue fait son entrée sur le marché en 1992, Carpe Magazine, dont le rédacteur en chef crie au scandale au vu de ce qu'il pense être un arrangement entre la fédération de carpistes, la revue Media Carpe et les autorités compétentes. Il lance une pétition, via son magazine, qui demande l'autorisation généralisée de la pêche de nuit dénonçant une pratique « élitiste » et militant, au contraire, pour sa « démocratisation ». L'actuel président de la FFPC section carpe commente ainsi l'événement :

« Nous revendiquons que la pêche de nuit en France soit réservée aux membres de la FFPC Carpe de France car nous avons une main mise sur nos adhérents et en cas de problèmes, car il y a des brebis galeuses partout, et on voulait éviter ça. Pourquoi pas que les gens licenciés ? Et Carpe Magazine, avec ses arguments, a dit que c'était anti-démocratique. C'est pour tout le monde ou pour personne. Je les comprends mais il y avait Media Carpe derrière. C'était une concurrence » (Carpiste, Président du GP FFPC Section Carpe).

Démocratisation d'un usage ou stratégie économique ? Les deux aspects sont effectivement dépendants. La condamnation d'un carpiste de renom, Dominique Audigué, verbalisé pour avoir pêcher la nuit contribue à augmenter le sentiment d'injustice. La pétition est signée par environ 2 000 pêcheurs et envoyée au président de l'Union Nationale de la Pêche en France (anciennement Union Nationale de la Pêche). Celui-ci prend la décision en 1993 d'ajouter une dérogation à l'article R 236-19 (décret n°93-1320) : «le préfet peut, par arrêté, autoriser la pêche de la carpe à toute heure dans les parties de cours d'eau ou les plans d'eau de deuxième catégorie et pendant une période qu'il détermine ». Carpe Magazine se félicitera dans ses colonnes de cette « décision démocratique » comme l'exprime, d'ailleurs, le président de l'UNPF :

*« Nous défendons les pêcheurs en général et une certaine démocratie de la pêche. Nous avons émis un avis favorable à l'extension de la pêche de nuit de la carpe dans la mesure où elle ne serait pas accompagnée d'une obligation d'adhésion quelconque à un regroupement. Avec une simple carte de pêche, tout le monde pourra pêcher normalement la carpe de nuit »*⁵⁰.

Concrètement, cela permet aux carpistes de demander au préfet du département des parcours de pêche de nuit. Celui-ci doit alors demander l'avis de la fédération de pêche, du délégué régional du Conseil Supérieur de la Pêche et celui du Conseil général. Les associations locales gèrent la pêche de nuit sur leurs lots. Le monde carpiste et les

⁴⁹ - Des dérogations ont été apportées par la loi pêche de 1984 concernant la truite de mer, l'alose, le flet, la lamproie, le mulot et l'anguille (Article R 436.19).

⁵⁰ - « Pêche de nuit : l'Union Nationale dit oui », Carpe Magazine, n°5, 1993.

gestionnaires ont ainsi trouvé une situation de compromis, qui ne remet pas en cause les prérogatives des seconds. Il revient donc aux présidents des fédérations d'agir ou non en la faveur des carpistes. Ces derniers, afin de se faire entendre, se sont regroupés en associations, généralement désignés par le terme de « clubs ». L'enquête réalisée auprès de ces clubs met en évidence l'impact de l'obtention de la pêche de nuit en 1993. Cette année là, leur nombre a doublé, passant de 45 à 90 associations pour l'ensemble du territoire ; les premières étant créées en 1989. En 1996, 150 clubs étaient recensés liés à une augmentation de 30 clubs par an. Depuis, la croissance est plutôt de 20 clubs par an et cela porte à 200 le nombre d'associations carpistes en 1998 (dernier chiffre disponible).

La majorité des clubs carpistes se sont créés afin d'obtenir des parcours de pêche de nuit. Ils représentent donc de nouveaux usagers des cours d'eau ayant réussi à faire valoir leurs intérêts, modifiant ainsi un droit d'usage de la nature. Cependant, l'application de la dérogation au décret R 236-19 reste problématique. Pour plus de la moitié des clubs interrogés (65%), la principale difficulté réside dans le manque de motivation de la part des fédérations de pêche pour répondre à leurs demandes. Ce « manque de motivation » réside dans le problème du braconnage puisque les garde-pêche ne peuvent pas exercer leur contrôle durant la nuit. Les parcours de pêche autorisés à être occupés la nuit pourraient être ainsi la proie de pêcheurs peu scrupuleux. De plus, s'ils sont tolérés pour la pêche de la carpe, se pose la question de l'élargissement des parcours de nuit pour d'autres pêcheurs spécialisés, comme les pêcheurs de silure ou de carnassiers. La seconde raison, évoquée par les carpistes interrogés quant aux difficultés qu'ils rencontrent, est celle d'une incompréhension de la part des autres pêcheurs et des responsables locaux et départementaux de la pêche face à la pratique même du no-kill :

« Le no-kill n'est pas une difficulté en soi, c'est de la part du plus grand nombre de pêcheurs locaux une incompréhension. Ils restent dans l'esprit pêche avec un rapport alimentaire ou une prédation nécessaire (la finalité de la pêche est de prendre du poisson pour le conserver). L'écueil le plus important est l'acceptation de la pêche de nuit (une zone ouverte cette année après de multiples interventions !). La déontologie carliste n'est pas reconnue, elle est dénigrée et fait peur aux traditionalistes » (Président d'un club de Haute-Vienne).

Les clubs se donnent ainsi, pour seconde mission, de promouvoir la pêche de la carpe qui reste méconnue voire mal vue. L'attirail technique déployé par les carpistes est la première source d'incompréhension, comme l'explique un journaliste de la revue du Chasseur Français :

« On peut parfois déplorer ces excès qui frisent le ridicule lorsque l'on écoute les carpistes parler de leurs moulinets high-tech, de leurs détecteurs de touches qui sentent à plein nez Silicon Valley ou de

leurs mixtures sorties tout droit des labos de chimie de synthèse. Ironont-ils demain à la pêche avec leur micro-ordinateur ? [...] Les carpistes sont donc perçus par la plupart des autres pêcheurs comme des obsessionnels du matériel et des passionnés de records. Alors, frimeurs ridicules plutôt que pêcheurs, les carpistes ? »⁵¹.

La relation entretenue par les carpistes au poisson est le second point de discorde. L'abandon de l'aspect alimentaire dans la pratique de la pêche dérange comme le fait de relâcher la carpe dans des conditions parfois contestées :

« Les carpistes remettent leurs carpes à l'eau parce qu'elles sont immangeables et font un cinéma pas possible avec leurs poissons-trophées. Ils feraient mieux de se préoccuper des rivières et des problèmes de pollution »⁵².

En fin de compte, même si la réglementation a évolué en faveur des carpistes, ces derniers la considèrent encore largement insuffisante (parcours de nuit trop peu nombreux et de mauvaise qualité). En 2001, ils ont engagé un nouveau débat avec l'Union Nationale de la Pêche en France afin d'obtenir la généralisation de la pêche de nuit sur les cours d'eau et les plans d'eau de 2^o catégorie du domaine public. Les interlocuteurs carpistes font partie du Groupement National de la FFPC section carpe ainsi que d'un collectif créé en 2001, le CAMOU (les Carpistes en Mouvement) devenu récemment, le 29 mars 2003, « l'Union Nationale des Carpistes en Mouvement ». Cette Union a plusieurs objectifs : promouvoir la pêche de la carpe, lutter contre le trafic commercial de carpes, être représentatif des carpistes sur le plan national et international et être un vecteur de la sensibilisation de la protection de l'environnement (site Internet CARMOU, 2001). Il s'agit pour les signataires de ce mouvement de rassembler les carpistes, pour qu'ils s'insèrent au sein des structures fédérales et nationales de la pêche. Aux clubs et à la FFPC, se superpose donc un nouveau représentant du monde carpiste décidé à prendre sa place dans le monde de la gestion de la pêche. Les porteurs du projet sont, pour la majorité, des journalistes halieutiques, se présentant comme tels, des revues Media Carpe et Carpe Magazine mais aussi de revues plus récentes comme Top Carpe et Carpe Record. D'autres membres sont présentés comme des administrateurs de sites Internet consacrés à la pêche de la carpe, certains sont liés à des clubs et d'autres, enfin, se définissent comme des « pêcheurs militants ». La spécificité du mouvement carpiste réside dans ce lien amorcé, dès son essor en France, avec la presse spécialisée. Les journalistes halieutiques sont considérés comme des spécialistes reconnus de la technique de pêche pratiquée. La plupart sont liés à des contrats de démonstration ou publicitaires avec des fabricants de matériel de pêche. Les représentants officiels des carpistes s'inscrivent dans une relation tripartite reliant, de manière originale dans le paysage

⁵¹ - JP Louis, D. Magnan, JC. Vidal, « Ces fous de la carpe », Le Chasseur Français, octobre 1999, pp 84-96.

⁵² - cité par JP Louis, D. Magnan, JC. Vidal (*ibid.*, 1999).

de la pêche amateur en France, les pôles économique, médiatique et « éthique », comme l'explique un rédacteur de Carpe Magazine :

« Jusqu'ici, les pêcheurs français n'avaient pas d'identité, pas de revendications. On connaissait leurs associations, leurs fédérations. On ne savait rien ou presque du pêcheur de base. La vérité, c'est que la pêche n'était pas considérée comme un sport valorisant par la société et la culture française, alors que c'est le cas dans les pays anglo-saxons. Avec l'arrivée des carapistes, les associations et les fédérations de pêche constatent désormais l'impact de ce nouveau sport sur les autres pêcheurs, le bien-fondé de leur éthique, le no-kill, de leur revendication, la pêche de nuit. La pêche française en est valorisée. Votre journal, Carpe Magazine, n'y est pas étranger. Sa réussite « crédibilise » tous les carapistes français »⁵³.

Lors du Forum International de la Carpe, qui s'est tenu à Montluçon, le 23 et 24 février 2002, le président de l'Union Nationale de la Pêche en France a donné sa réponse quant à la revendication de la pêche de nuit généralisée. Celle-ci a été négative. Le principal argument invoqué est la réponse à une question posée à l'ensemble des fédérations départementales de pêche. Environ 50% des présidents ne veulent pas d'une généralisation immédiate de la pêche de nuit (20% sont d'accord et 20% ne se sont pas prononcés). Les principaux freins sont les problèmes de garderie et les revendications possibles des autres pêcheurs. De plus, les présidents interrogés ont signalé un certain nombre de désagréments suscités par les carapistes : la monopolisation de l'espace entraînant des conflits avec les autres pêcheurs, une dégradation des sites (camping sauvage, pollution par les déchets), l'utilisation massive d'amorces qui gênent les autres pêcheurs, l'aspect élitiste de ce type de pêche et le non-respect de la réglementation. Une participation plus active des carapistes au sein des associations locales est souhaitée afin d'avoir des interlocuteurs identifiés et structurés. Le mouvement carpiste n'a pas obtenu l'abandon tant désiré de l'interdiction de pêcher la nuit. Le monde gestionnaire, en l'occurrence les fédérations départementales et l'Union Nationale qui les représente, ne souhaite pas étendre les prérogatives déjà acquises dans ce domaine. Les carapistes, qui ne se contentent plus des parcours de pêche autorisés, se retrouvent souvent dans l'illégalité en maintenant leur pratique de la pêche de nuit. Dominique Audigué avait proposé l'idée de créer une assurance « Pêche de nuit » qui permettait en cas de verbalisation, de se voir offrir un avocat et de se faire rembourser les frais de tribunaux : « Cela aurait permis de décourager, à terme, les fédérations concernées de poursuivre les contrevenants trop coûteux par rapport au faible niveau des amendes prévues par le Code Pénal. Ainsi, la pêche de nuit serait obtenue par défaut » (site Internet, PowerCarp, le portail de la carpe, 2003). Les carapistes sont doublement « hors-la-loi » lorsqu'ils occupent les berges d'un cours d'eau pour une ou plusieurs nuits. En effet, ils sont souvent en situation de camping « sauvage » en occupant des zones soumises au code de l'urbanisme qui précise que

⁵³ - Christian Gustin, Editorial, Carpe Magazine, n°4, 1993.

« le camping est autorisé partout où il n'est pas interdit, à condition d'avoir l'accord du propriétaire » (article R 433-6). L'appropriation temporaire des sites de pêche par les carpistes pose, à nouveau, la question d'un droit d'usage.

Derrière le souci rémanent du braconnage évoqué par les gestionnaires piscicoles quant à la pêche de nuit, se joue la remise en cause de leurs attributions spécifiques qui leur permettent, en contrôlant la pêche, de contrôler dans le même temps, les pêcheurs. Accepter la pêche de nuit consisterait à remettre en cause le fondement de la gestion appliquée, en accordant une confiance d'usage à des pêcheurs qui se rassemblent hors de la sphère traditionnelle des associations locales. Les carpistes demandent en fin de compte plus qu'un nouveau droit de pêche ; ils se présentent comme des pêcheurs responsables, capables de s'auto-administrer. Ils se veulent « gestionnaires » à la place ou à côté des « gestionnaires traditionnels ». Le blocage exprimé par les présidents de fédérations peut ainsi s'interpréter comme une crainte face à un groupe de pression qui remet en cause leurs compétences gestionnaires. C'est en ce sens que les carpistes associent à la simple demande de la pêche de nuit, une « éthique » qui accompagne et légitime cette nouvelle manière de pêcher.

L'éthique sportive des carpistes

Les nombreux vecteurs de diffusion dont se sont dotés ces pêcheurs, la presse spécialisée, Internet et les documents propres au Groupement National FFPC Section Carpe, véhiculent les mêmes principes visant à ordonner les comportements des pêcheurs. Dans Carpe Magazine, par exemple, un montage-photos résume « les 7 gestes clés à respecter pour devenir un vrai carpiste : amorcer correctement et proprement – bien lancer et positionner les lignes – ferrer et travailler la carpe sans brutalité – décrocher le poisson de l'hameçon avec dextérité – le manipuler et le photographier sans l'abîmer – respecter et relâcher la carpe sans la stresser »⁵⁴. Il est demandé au pêcheur de pêcher « proprement » mais l'intérêt se porte surtout sur le poisson qu'il faut « respecter », c'est-à-dire ne pas abîmer ni brutaliser. La FFPC Carpe édite « la Charte du carpiste », dont voici un extrait :

« Je suis, tu es, nous sommes carpistes. Le noble vocable de carpiste s'est rapidement imposé [...]. Etre carpiste, c'est avant tout un engagement éthique et un combat philosophique. Mais, être carpiste, c'est également s'engager et se battre au quotidien pour que les idées ne restent pas « en l'air » [...]. En fait, toute l'essence de notre pratique se trouve contenue dans la notion de No Kill. Tout poisson capturé, sans considération de poids, doit systématiquement être relâché dans les meilleures conditions possibles [...]. Le respect de la carpe se prolonge et s'étend naturellement au respect de l'environnement en général. La qualité de l'air, de l'eau et des berges doit être préservée à tous les prix. La Nature offre tellement au carpiste qu'il doit s'en montrer digne et veiller à sa pérennité. Le

⁵⁴ - Carpe Magazine, 1996.

respect de l'environnement, c'est aussi le respect de l'autre malgré sa différence [...]. La tolérance doit régner au sein de notre communauté ».

La notion de « respect » est au centre de l'éthique carpiste déclinée en trois principes : le respect du poisson, de l'environnement et entre pêcheurs. L'eschage au cheveu, particulièrement, mais aussi l'ensemble des objets techniques ont d'abord été mis au point pour répondre à une demande sportive : pêcher le plus de grosses carpes possible. La demande de la pêche de nuit, qui est à l'origine du mouvement associatif carpiste, rend compte de la même volonté. La FFPC a deux objectifs principaux : la promotion de la pêche sportive de la carpe et la défense des intérêts carpistes. La récente Union Nationale des carpistes dit « s'unir pour défendre les intérêts de la pêche ». Son principal mot d'ordre est « le respect de nos captures, de la Nature et des autres pêcheurs » afin d'être « l'étendard d'une pêche moderne et respectable ». De plus, face au trafic commercial de carpes⁵⁵, l'Union veut participer à la « protection des milieux aquatiques » pour arrêter le pillage d'un « patrimoine halieutique commun ». L'éthique carpiste⁵⁶ relève, selon moi, d'une *éthique sportive* puisqu'il s'agit d'encadrer par des règles, un sport, mettant en relation le pêcheur, l'animal et leur environnement. La résolution de s'approprier les cours d'eau en fonction du type de pêche pratiquée est la même que celle qui a conduit, dès la fin du XIX^e siècle, à l'organisation des pêcheurs amateurs d'eau douce. Il s'agit d'un groupe d'usagers spécifiques voulant rendre légitime leur usage des milieux piscicoles. Comme les pêcheurs amateurs ont fait valoir leur aptitude à gérer ce dont ils usaient, les carpistes développent l'argument d'une pêche éthique, qui épouse aussi le respect de la nature et de l'animal. La notion de « respect » participe à la construction de l'image d'un pêcheur idéalisé, qui n'est plus seulement gestionnaire des milieux piscicoles, comme l'ont affirmé, avant les carpistes, les pêcheurs « traditionnels » mais qui en est *respectueux*. *Le discours des carpistes revêt une forme moralisatrice individualisante, puisqu'il n'appelle plus à contrôler les pêcheurs par un arsenal juridique et policier mais par un auto-contrôle permanent du pêcheur, qui s'engage à épouser l'éthique carpiste.*

Par rapport au système gestionnaire de la pêche amateur en eau douce, le mouvement carpiste est porteur de changement social. Le rôle d'*innovateurs*, d'après le paradigme épidémiologique de la diffusion d'une innovation, peut leur être attribué (Mendras, Forsé, 1991, p. 77). Les *pionniers* sont les premiers pêcheurs à avoir adopté la pratique du no kill et en être devenus les porte-parole et les *innovateurs* ont adopté ce nouveau comportement suivie par la *majorité précoce*. Peut-on voir dans les opposants au no kill des *retardataires*

⁵⁵ - L'essor de la pêche de la carpe no kill suscite un marché illégal de pêche de gros spécimens pêchés dans les cours d'eau domaniaux et vendus à des propriétaires d'étangs privés.

⁵⁶ - L'analyse de cette éthique se poursuit à travers l'analyse par entretiens réalisée auprès des car pistes (deuxième partie).

voire des *réfractaires* ? Un mouvement social porteur de changement doit sortir de sa marginalité, s'institutionnaliser afin de trouver un compromis avec les institutions et les normes de la société, qu'il contribue dans le même temps à transformer (Mendras, Forsé, 1991, p. 271). Ainsi, les carpistes ont modifié l'interdiction de pêche la nuit, sous certaines conditions mais ils ont aussi abouti à un remaniement du Code de l'Environnement à travers la reconnaissance juridique du no kill. Dès 2002, le no kill devait être imposé et associé à l'ouverture des secteurs de pêche de nuit. Ainsi, de nouvelles normes dans les pratiques de pêche sont élaborées.

Le milieu associatif carpiste : un monde de jeunes pêcheurs urbains, reliant des ouvriers qualifiés et des membres de la petite bourgeoisie « traditionnelle ».

L'enquête nationale réalisée auprès des clubs carpistes comportait une partie sur les caractéristiques sociales de ses adhérents (sexe, âge, PCS, localité). Dans la perspective d'un changement social, trois types de diffusion peuvent expliquer l'avènement d'une innovation (Mendras, Forsé, *op.cit.*, p. 266) :

- la diffusion *hiérarchique*, portée par les groupes sociaux du haut de l'échelle sociale,
- la diffusion *segmentée*, portée au sein des groupes par des influents appartenant à ces groupes,
- et la diffusion *centrifuge* portée par des classes moyennes, vers le haut et le bas de l'échelle sociale.

A quelle diffusion correspond le mouvement carpiste ? Tout d'abord, il est nécessaire d'estimer quantitativement le nombre de pêcheurs adeptes de cette technique. L'Union Nationale des Carpistes en Mouvement diffuse le chiffre de 300 000 carpistes en France, sans aucune précision, ce qui représenterait 21% des pêcheurs s'acquittant d'une taxe piscicole. L'enquête réalisée pour le Conseil Supérieur de la Pêche, en 1990, montre que 10% des poissons effectivement pêchés sont des carpes, ce qui diminue le nombre de pêcheurs de carpes, toutes techniques confondues, à environ 140 000 pêcheurs. Le rédacteur en chef de Carpe Magazine, en fonction de ses ventes, estimait, en 1998, à 20 000 pêcheurs le nombre de carpistes spécialisés et à 20 000 celui de carpistes pratiquant aussi un autre type de pêche, soit un total d'environ 40 000 carpistes, représentant alors 5% de la population des pêcheurs amateurs. Enfin, la dernière source dont je dispose est le nombre de carpistes adhérents à un club. Ce chiffre était d'environ 4 000 pêcheurs associés pour 200 clubs, en 1998 (calculé d'après le nombre moyen de carpistes par club). Malgré la disparité des données recueillies, elles montrent, cependant, que le mouvement carpiste est *minoritaire* parmi les pêcheurs amateurs d'eau douce, vraisemblablement entre 5 et 10% des pêcheurs amateurs et ceci est

d'autant plus prégnant concernant les carpistes en club. Ce sont exclusivement ces pêcheurs adhérents à une association qui composent le corpus de l'analyse suivante.

Le profil social des carpistes associés dans un club présentent deux spécificités par rapport à celui des pêcheurs amateurs d'eau douce en général, concernant leur âge et leur répartition socioprofessionnelle. Tout d'abord, les carpistes se recrutent parmi les pêcheurs amateurs les plus jeunes. Le tableau suivant compare, par tranches d'âge, la répartition de notre échantillon et des pêcheurs amateurs en général (Cf tableau n°14).

Tranches d'âge	Carpistes en club	Pêcheurs amateurs en eau douce (enquête CSP, 1990)
16-25 ans	24	23
26-35 ans	40	22
36-65 ans	35	44
Plus de 65 ans	1	11
TOTAL	100	100

Tableau n° 14 : Répartition des carpistes en club et des pêcheurs amateurs en eau douce par tranches d'âge. (Khi 2 = 12,9, ddl = 3, p = 0,05)

L'écart significatif entre les deux distributions repose sur la contribution positive la plus forte des « 26-35 ans » et celle négative la plus forte des « plus de 65 ans ». Ainsi, les carpistes se caractérisent par une population jeune dont la majeure partie (40%) ont entre 26 et 35 ans. Un quart des carpistes ont entre 16 et 25 ans et un autre quart ont entre 36 et 45 ans. 8% ont entre 46 et 55 ans. *L'absence de pêcheurs âgés montre que l'âge apparaît comme une variable déterminante dans le choix et la pratique du no kill.*

La part de jeunes pêcheurs dans les clubs, dont un des objectifs est de les former à la pratique du no-kill, s'élève à 22% (Cf tableau n°15). En ajoutant les retraités (3%), les chômeurs (2%) et les personnes n'ayant pas d'activité professionnelle (5%), la part des inactifs parmi les carpistes est de 32%, ce qui est supérieur à ce taux pour l'ensemble des pêcheurs amateurs (environ 20%). La seconde spécificité des carpistes en club réside donc dans la présence d'un public scolarisé dont 70% ont entre 16 et 25 ans et 28,5% entre 10 et 15 ans.

PCS	Carpistes adhérents à un club	Pêcheurs amateurs (Enquête CSP, 1990)
Agriculteurs exploitants	1	4
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8	7
Cadres et Professions Intellectuelles supérieures	4	7
Professions Intermédiaires	10	28 (et employés)
Employés	12	
Ouvriers	33	34
Scolarisés : étudiants, lycéens, collégiens	22	20 (ensemble des inactifs)
Retraités	3	
Chômeurs	2	
Sans profession	5	
Total	100	100

Tableau n° 15 : Répartition des carapistes adhérant à un club et des pêcheurs amateurs d'eau douce par PCS.

Quant aux carapistes actifs (Cf tableau n°16), leur répartition en PCS montre une sur-représentation d'ouvriers (42% pour 30% de la totalité des pêcheurs amateurs) et des membres de la petite bourgeoisie « traditionnelle » (10% pour 6%). Les employés représentent 15% de ces pêcheurs. Par contre, les professions intermédiaires sont sous-représentées au sein des clubs (12%) ainsi que les agriculteurs et les cadres supérieurs.

PCS	Pêcheurs amateurs 1988/1989 (Enquête INSEE Modes de vie)	Pêcheurs amateurs 1999 (Enquête IFEN)	Carpistes en club 1998
Agriculteurs	3	2	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	6	6	10
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8	7	5
Professions intermédiaires	19	17	12
Employés	11	16	15
Ouvriers	32	29	42
Retraités	18	20	4
Autres inactifs	4	3	9
Total	100	100	100

Tableau n°16 : Répartition des carapistes en club par PCS en comparaison avec celle des pêcheurs amateurs toutes techniques confondues. (Khi 2 = 23,3, ddl = 14, p = 0,55)

Les pêcheurs les plus âgés au sein de notre échantillon, de 46 à 55 ans, appartiennent à la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise et à celle des cadres supérieurs. La tranche d'âge majoritaire des « 26-35 ans » est occupée par les ouvriers et les employés. Plusieurs générations de pêcheurs coexistent au sein des clubs et l'enquête qualitative permettra de saisir l'avènement de la pratique du no-kill dans le parcours de ces pêcheurs, notamment en fonction de leur âge. En affinant la répartition de l'échantillon en 18 sous-catégories socioprofessionnelles (Cf tableau n°17), on observe que les ouvriers qualifiés sont sur-représentés dans les clubs. La ligne « technicienne et savoir-faire manuel » trans-CSP, déjà observée dans le cadre des pêcheurs amateurs en général, relie toujours dans les clubs carpistes, l'ouvrier qualifié à l'artisan, au contremaître et au technicien. La petite bourgeoisie dite d'exécution est beaucoup plus représentée, au sein des carpistes, par les employés de la fonction publique que par des membres des professions intermédiaires. Le monde carpiste est donc plus ouvrier et populaire que celui des pêcheurs amateurs en général. Il apparaît aussi plus lié à la sphère du privé et au travail du commerce, comme le montre la présence des commerçants, des chefs d'entreprises, des professions libérales et surtout, des employés de commerce.

PCS	Carpistes en club	Répartition de la population totale (INSEE, 1999)
Agriculteurs	2	3
Artisans	5	3
Commerçants	4	3
Chefs d'entreprises de 10 salariés et plus	1	1
Professions libérales	2	1
Cadres de la fonction publique	1	5
Cadres d'entreprise	4	6
Professions intermédiaires de la fonction publique	2	10
Professions intermédiaires des entreprises	5	7
Techniciens	4	4
Contremaîtres, agents de maîtrise	3	2
Employés de la fonction publique	9	12
Employés administratifs d'entreprise	2	8
Employés de commerce	5	4
Personnels de services aux particuliers	2	6
Ouvriers qualifiés	47	15
Ouvriers non qualifiés	1	9
Ouvriers agricoles	0	1
Total	100	100

Tableau n° 17 : Répartition des carpistes en club en 18 catégories socioprofessionnelles. (Khi 2 = 40,16, ddl = 18, p = 0,020)

Cette prégnance du monde privé est aussi soulignée par les divers secteurs d'activités professionnels occupés par les carpistes. Les ouvriers se répartissent entre le secteur du bâtiment⁵⁷, majoritairement des maçons et des électriciens, le secteur industriel représenté par les mécaniciens, de l'alimentaire, notamment des cuisiniers et des bouchers et le secteur de la manutention avec des chauffeurs routiers. Le service public est représenté par les employés, des militaires et des agents EDF ou des PTT et des professionnels de la santé (agent hospitalier, infirmier). Le secteur privé des services comprend le petit commerce et l'artisanat mais aussi des commerciaux et des employés de banque, comptables ou assureurs.

Le monde des carpistes, comme celui des pêcheurs amateurs, est masculin. L'échantillon compte, effectivement, 95% d'hommes. La majorité des carpistes associés dans un club vivent dans des communes urbaines : 60% habitent une commune comprenant entre 2 000 et 100 000 habitants. 14% vivent dans des communes de plus de 100 000 habitants, dont Paris et 26% dans des communes rurales. Au sein de ces communes rurales et de la capitale, se concentrent les carpistes qui se déplacent le plus souvent pour pouvoir pêcher. Les clubs des communes urbaines ou semi-urbaines comptent le plus d'adhérents locaux. Ce sont les ouvriers et les inactifs, composant le noyau dur des clubs, qui se déplacent le moins. Ainsi, l'appartenance à une localité joue un rôle important dans la mise en place et le fonctionnement des clubs. En revendiquant des parcours de nuit, des emplacements spécifiques pour organiser les enduros, les carpistes tendent ainsi à s'approprier des espaces de pêche au niveau local.

La carte suivante représente la répartition géographique du taux de carpistes par département en 1990 (nombre de carpistes par département, par nombre de permis octroyés) (Cf carte n° 11). Les carpistes se concentrent dans la moitié Nord du territoire et plus spécifiquement, dans le quart Nord-Est (ce qui peut être mis en relation avec la forte présence d'ouvriers dans les clubs). Dans la moitié sud, la façade atlantique concentre la majorité des carpistes. En comparant avec la carte de la répartition des taxes piscicoles délivrées en 1990, on constate que les clubs sont présents dans des zones rurales traditionnellement pêchées (bassin de la Loire et de la Saône) mais aussi dans des zones urbaines délaissées par les pêcheurs amateurs en général (région parisienne, Haut-Rhône, Nord-Est). Les carpes, vivant dans des eaux de seconde catégorie et étant peu exigeantes au niveau de la qualité des eaux, suscitent des pratiques de pêche qui ne sont pas en adéquation avec la gestion prédominante des eaux de 1^o catégorie.

⁵⁷ - calculé d'après les 870 libellés exacts de professions.



Par rapport à la théorie du changement social, le mouvement carpite rend compte d'une diffusion *segmentée*, c'est-à-dire provenant de membres influents au sein des groupes sociaux déjà concernés par la pêche amateur. Les carpistes en club ne sont pas issus de classes sociales supérieures ni de classes moyennes « nouvelles » dans la pratique de ce loisir. Au contraire, ils renforcent le pôle ouvrier depuis longtemps dévolu à la pêche à la ligne. Mais, les ouvriers concernés travaillent majoritairement dans des petites unités de production où leurs tâches professionnelles consistent, notamment, à gérer le contact avec les clients (importance du secteur économique de l'alimentaire, du bâtiment, présence forte de mécaniciens), les rapprochant des employés de commerce. Les carpistes rendent ainsi compte des transformations contemporaines du monde ouvrier, au sein duquel les emplois qualifiés se sont développés dans le secteur tertiaire : industrie alimentaire, industrie dite « légère », maintenance, équipements non industriels, entretien des voiries, des bâtiments, des espaces verts (Cézard, 1996).

Le mouvement carpite est donc un mouvement ouvrier spécifique, auquel se rattachent deux groupes sociaux distincts. Le premier est composé de jeunes pêcheurs et le second concerne un public plus âgé d'artisans et de commerçants. La présence de cette petite bourgeoisie commerçante souligne le rapport existant, depuis son avènement, entre la pêche de la carpe no-kill et le monde du négoce. Les représentants officiels sont, pour la plupart aussi, engagés économiquement dans l'affaire. Ainsi, les carpistes regroupés en club, porteurs de changement social au sein de la pêche amateur en France, compose un milieu social original, reliant des ouvriers qualifiés et des petits commerçants et artisans dont le point commun réside dans l'exercice professionnel *dans le secteur marchand des biens et des services*. Ce qui relie ces ouvriers à la petite bourgeoisie commerçante est le partage d'une même « morale » qui prône le respect du poisson, de l'environnement et des pêcheurs et la rationalisation d'un loisir en « sport ». La construction de cette éthique sportive nourrit un positionnement original de la part des carpistes, par rapport aux gestionnaires de la pêche amateur. Elle sert à légitimer non seulement un nouveau droit de pêche (la nuit) mais aussi un nouvel usage du poisson, soutenu par un discours « environnemental » concernant les milieux piscicoles. Avant d'étudier cet aspect plus en détail, en me basant sur les discours des carpistes, on voit apparaître une difficulté dans l'interprétation de cette éthique sportive : elle n'est pas directement issue du contexte environnemental, notamment en référence au mode de pensée scientifique qui le caractérise ou de l'idée de ressources piscicoles, qu'il ne faudrait plus prélever pour des raisons écologiques. *Elle résulte de l'appropriation du mode de pensée environnemental par les carpistes, qui leur permet d'associer au geste sportif du no-kill, une action qui est, selon eux, respectueuse de la nature et de l'animal.*

Les carpistes ont un discours très critique à l'égard des pratiques de repeuplement piscicole, toujours en vigueur dans les pratiques des gestionnaires piscicoles. Ils associent ce type d'actions à la pêche « traditionnelle », dont ils veulent s'affranchir. Ce point de vue d'utilisateurs va être partagé, mais pour des raisons différentes, par certains scientifiques et gestionnaires qui eux aussi, veulent promouvoir une autre gestion des milieux piscicoles.

III – La patrimonialisation écologique des poissons : la gestion finissante « de la nature par l’usage ».

La seconde loi, organisant la pêche amateur durant le XX^e siècle, date de 1984. Si la loi de 1941 était centrée sur la gestion sociale des pêcheurs, celle-ci est, au contraire, axée sur la gestion des milieux piscicoles. La diffusion du mode de pensée environnemental est la source de changements profonds au sein des pratiques gestionnaires. Le premier cas révélateur de ces transformations, réside dans le rôle alors envisagé de la pêche au niveau social. Les discours moralisateurs formalisés dès le XIX^e siècle ont disparu parmi les arguments, légitimant le rôle des pêcheurs amateurs. La pêche n’est plus associée à un loisir moralement sain mais elle s’inscrit de manière presque univoque dans l’intérêt général de la protection de l’environnement :

« Pêcheur, ta pensée et ta démarche doivent concilier écologie et développement. Il est important et logique que les quatre millions de pêcheurs que nous sommes, unis au sein de la plus grande association de France, l’Union nationale des fédérations de pêche et de pisciculture, participent efficacement à la défense de l’eau, élément de vie et patrimoine naturel » (Martini, in Dubos, 1989).

L’Union Nationale pour la Pêche en France (UNPF) marque ainsi sa place dans la vaste nébuleuse d’associations militant pour la protection de la nature. Dans un rapport édité en 2001 par le Conseil Supérieur de la Pêche, concernant leurs activités techniques, deux pages sont consacrés à « la promotion du loisir-pêche » pour vingt dédiées à la gestion des milieux piscicoles (site Internet du CSP, 2003). Les deux organismes répondent ainsi à la même volonté de se présenter comme des acteurs incontournables de la gestion de l’eau mais de manière sensiblement différente. Le CSP fait valoir ses compétences techniques alors que l’Union Nationale, qui est le porte-parole direct des associations de pêcheurs, maintient le double rôle de gestionnaire d’un loisir ayant un impact à la fois économique et écologique. Ses objectifs sont ainsi définis :

« L’UNPF veille au dynamisme de la pêche associative pour permettre la pratique d’un loisir social, elle assure un rôle écologique et participe au développement économique » (site Internet de l’Union, 2003).

Un nouveau partage administratif de la gestion de la pêche : l’apparition du Ministère de l’Environnement.

La légitimité environnementale des représentants des pêcheurs amateurs d’eau douce a d’abord été initiée par le détachement de l’administration centrale chargée de la pêche en eau douce, en 1971, du ministère de l’Agriculture vers le ministère de l’Environnement. Celui-ci assure depuis « la surveillance et la police de la pêche dans toutes les eaux où la pêche est

soumise aux règlements de la pêche fluviale » (Breton, *op.cit.*, p. 30). La production du poisson en vue de la consommation est, cependant, restée à la charge du ministère de l'Agriculture. Ce partage rend compte de la mise à part du domaine de la pisciculture par rapport aux autres prérogatives concernant la pêche, séparant l'aspect alimentaire de l'aspect environnemental, représentant un changement majeur par rapport aux périodes précédentes.

Ces autres prérogatives ont été assurées jusqu'en 1992, par la direction de la Protection de la Nature puis, par la Direction de l'Eau au sein du ministère de l'Environnement. Elles concernent « la police et la surveillance de la pêche, l'exploitation de la pêche, la mise en valeur piscicole et la réglementation et l'organisation de la pêche » (Guilbaud, *op.cit.*, p. 5). Cette direction exerce également la tutelle sur le Conseil Supérieur de la Pêche. Au niveau départemental, les préfets sont en charge d'appliquer les textes nationaux, disposant pour ce faire, des services de la direction départementale de l'Equipement, du Service de la Navigation et de la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt. Les DIREN (directions régionales de l'Environnement) assurent le relais au niveau régional. Le fait d'englober l'administration de la pêche dans celle plus globale de l'eau rend compte de la modification majeure qui a affecté cette gestion et qui réside dans le fait de considérer le poisson non plus comme une ressource convoitée par les pêcheurs mais comme un élément faisant partie de la nature alors édifée en patrimoine. *Ce passage, déjà analysé par ailleurs de la « nature ressource » à la « nature système », annonce le début du déséquilibre latent au sein du système socio-naturel élaboré par les pêcheurs. Le pôle « socio-économique » va devenir anecdotique par rapport au pôle « naturel ».*

Le second facteur affectant cet équilibre est l'élaboration de la loi du 29 juin 1984, relative « à la pêche en eau douce et à la gestion des ressources piscicoles ». Le lexique employé dès l'article 2 de cette loi rend compte de cette nouvelle représentation de la nature et du rôle alors conféré aux pêcheurs :

« La préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général. La protection du patrimoine piscicole implique une gestion équilibrée des ressources piscicoles dont la pêche, activité à caractère social et économique, constitue le principal élément » (Art.2).

Il ne s'agit plus de gérer l'usage de la pêche selon le statut des eaux mais de faire en sorte que cet usage participe à la « gestion équilibrée des ressources naturelles ». Comme il est précisé par le secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la vie en 1984,

« la nouvelle législation se propose d'aller bien au-delà de la simple codification d'une activité de loisir [...] L'eau douce y est définie comme une unité biologique dont le poisson n'est qu'un des éléments. Cette approche de l'eau en tant que milieu vivant vient enrichir les dispositions de la loi de 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution » (1984).

La nouvelle considération environnementale de la gestion de la pêche n'a pas abouti, en 1984, à une remise en cause ni de l'organisation associative existante ni de ses principales prérogatives car comme l'avait annoncé le ministre de l'Environnement d'alors, Huguette Bouchardeau,

« la structure associative s'est révélée être, depuis quarante ans, outre le promoteur d'une action sociale et économique d'envergure, le défenseur et le gestionnaire d'un vaste domaine piscicole » (ibid, 1984).

La loi insiste sur l'organisation jugée démocratique de la pêche, voulant s'opposer à la privatisation du milieu aquatique. La création d'enclos piscicoles n'est autorisée que pour la pisciculture et non pour élaborer des parcours de pêche commerciaux. Ainsi, les pêcheurs amateurs sont-ils défendus, officiellement, de ce qui semble causer la chute d'une partie de leurs effectifs. Le système associatif local est, cependant, divisé entre les associations agréées de pêche et de pisciculture et celles agréées « des pêcheurs amateurs aux engins et aux filets sur les eaux du domaine public ». La distinction entre les pêcheurs à la ligne et ceux aux engins est ainsi clarifiée ainsi que celle effectuée par rapport aux professionnels, les regroupant à un niveau départemental voire interdépartemental (Guilbaud, 1993, p. 12). Pour obtenir l'agrément soumis au préfet du département et adressé à la DDAF, une association, de type loi 1901, doit justifier des droits de pêche détenus. Ceux-ci ne peuvent être inférieurs à 15 kilomètres de rives ou 50 hectares de plans d'eau pour composer une « unité de gestion » valable et l'association doit compter au moins 250 membres.

La gestion écologique des milieux piscicoles.

A ce découpage administratif des cours d'eau correspondant étroitement au système associatif des pêcheurs, la loi-pêche de 1984 et son inspiration environnementale vont lui superposer un découpage « écologique » faisant intervenir de nouveaux savoirs et de nouveaux acteurs dans la gestion des milieux piscicoles. Les associations comme les fédérations participent, dorénavant, « à la protection du patrimoine piscicole et des milieux aquatiques et effectuent des opérations de gestion piscicole » (art.415, loi-pêche 1984). De plus, sont créées des Commissions de Bassin⁵⁸ ayant un rôle consultatif dans le cadre de la protection et de la gestion des milieux naturels. Ces Commissions concernent des unités écologiques, déjà élaborées par la loi sur l'eau de 1964, correspondant aux grands bassins hydrographiques. Elles se composent de représentants de la pêche et de nouveaux acteurs, « les usagers de l'eau » dont les représentants des associations de protection de la nature, du tourisme, des chasseurs, des riverains, des collectivités locales et de l'Etat. Les séances de cette Commission sont pilotées par le directeur de l'Agence de l'Eau et le délégué régional

⁵⁸ - Elles ont été remplacées par les Commissions des Milieux Naturels Aquatiques de Bassin.

du Conseil Supérieur de la Pêche. De ces Commissions de Bassin, émanent des orientations que doivent suivre, autre nouveauté apportée en 1984, les Schémas Départementaux de Vocation Piscicole (SDVP). Ces derniers sont élaborés conjointement par les services de l'Etat et les organismes « *intéressés à la protection et à la gestion du milieu aquatique* ». Ils ont, pour principal objectif, de mettre en place un plan d'actions après avoir évalué les « potentialités naturelles du milieu aquatique » et réaliser « un choix d'objectifs réalistes » « pour la restauration et la mise en œuvre du patrimoine piscicole » (1984). Le Schéma de Vocation Piscicole du Rhône a, par exemple, été réalisé en 1991 par la délégation de bassin Rhône Méditerranée-Corse, le Ministère de l'Environnement et le Service de la Navigation Rhône-Saône (1991). La liste des organismes représentés au sein du comité de pilotage de ce schéma laisse entrevoir la place accordée aux fédérations de pêcheurs alors considérés comme des « usagers » au même titre que la Compagnie Nationale du Rhône et EDF. Quant aux administrations concernées, trois « générations » coexistent : les plus anciennes, dans le cadre de la gestion de l'eau et de la pêche, sont celles de l'Agriculture et de l'Equipement ; puis, sont apparues, à partir des années 1950-1960, le CSP et les Agences de l'eau et enfin, à partir de 1971, le Ministère de l'Environnement.

La transformation du poisson en « patrimoine piscicole » s'est effectuée dans le même temps où ont été institutionnalisés de nouvelles connaissances en la matière, essentiellement issues du domaine de l'hydrobiologie. Des organismes scientifiques participent ainsi à l'élaboration des Schémas de Vocation Piscicole : le CEMAGREF (Centre National du Machinisme Agricole du Génie rural des Eaux et Forêts) qui mène plusieurs types d'actions dans le domaine de l'eau (gestion de la ressource, conception des aménagements, mise au point des méthodes d'analyse et d'interprétation physico-chimiques et biologiques des eaux) ; l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique) chargé de la recherche fondamentale concernant les eaux douces (écologie des rivières, étude sur les poissons migrateurs, la physiologie des poissons...) ainsi que les laboratoires universitaires et ceux dépendants du CNRS. *Chacun de ces acteurs concertés apporte des éléments constitutifs de la vocation piscicole du Rhône, rendant compte de la multiplication des indicateurs retenus majoritairement d'ordre écologique* : la qualité de l'eau du fleuve en tenant compte de données physico-chimiques et des pollutions thermique, bactériologique et toxique, la description physique globale du fleuve dont la végétation aquatique, une modélisation hydraulique et hydrobiologique du cours d'eau, la description des frayères, l'analyse des migrations, l'état sanitaire des poissons et un diagnostic piscicole.

Parmi les cinq objectifs proposés dans le rapport final, quatre concernent directement la mise en valeur du patrimoine écologique et piscicole, que représente alors le Rhône : « la réhabilitation des tronçons court-circuités et des annexes du fleuve - la mise en valeur

piscicole et le rétablissement des axes de migration - l'amélioration de la qualité des eaux - la protection et la découverte du milieu naturel » (SDVP du Rhône, 1991, p. 179). La volonté d'effacer le rôle néfaste des barrages pour la migration de certaines espèces est un souci récurrent pour les gestionnaires piscicoles. Cependant, ce souci longtemps confiné aux seules espèces de salmonidés, va dorénavant s'étendre à d'autres espèces, les poissons migrateurs dont l'alose, l'anguille et l'ombre. Déjà en 1981, le ministère de l'Environnement avait instauré « le plan Migrateurs », remplacé de 1991 à 1995 par le « Contrat Retour aux Sources ». Ces plans d'envergure nationale ont pour buts principaux d'améliorer la protection et la gestion de ces espèces et de développer les connaissances à leur sujet. Un Comité de Gestion des Poissons Migrateurs est instauré visant à encadrer des plans de gestion attribués à chaque bassin hydrographique et pilotés par des associations spécifiques, dont l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée pour le bassin du Rhône⁵⁹. *La pensée systémique président à la patrimonialisation des milieux piscicoles donne un nouveau statut à certaines espèces piscicoles.* Un cas exemplaire est celui de l'anguille, qui était considérée comme une espèce nuisible, dans les eaux de première catégorie, par un décret datant de 1964 (Thibault, 1990). Ce décret est annulé en 1984 alors que l'expression « espèces nuisibles » est remplacée par « espèces risquant de provoquer des déséquilibres biologiques » (art. L.232-10). *Dans la littérature scientifique et technique, les espèces piscicoles dignes d'intérêt se sont multipliées, détrônant ainsi la truite et le saumon, d'un siège longtemps occupé de manière hégémonique.*

La remise en cause du repeuplement piscicole des cours d'eau

Les autres changements perceptibles dans la gestion piscicole contemporaine résident dans le terme utilisé de « *mise en valeur piscicole* ». Ainsi, le repeuplement n'est plus qu'un des aspects de cette mise en valeur, qui concerne surtout la restauration d'espaces artificialisés et la protection des milieux. Le repeuplement est déconseillé pour la plupart des espèces, exception faite pour le brochet et la truite arc-en-ciel dans certains secteurs du fleuve. Il est recommandé d'effectuer « un suivi scientifique » de ces opérations « afin d'être plus efficaces et de gérer au mieux le budget investi annuellement dans le repeuplement » (SDVP Rhône, 1991, p. 196). La reproduction naturelle doit, au contraire, être favorisée, notamment en protégeant les sites de frayères. Ainsi, la base « historique » de la gestion piscicole est remise en cause par certains scientifiques. Max Thibault, en tant qu'hydrobiologiste et directeur de recherche à l'INRA, critique plus ouvertement le « dogme du repeuplement » :

« Est-ce que l'objectif de protection et de conservation du poisson a été atteint ? Force est de constater, au moins pour les espèces pour lesquelles on dispose de repères dans le temps (saumon,

⁵⁹ - Les associations concernant les autres bassins sont : MIGADO pour la Garonne-Dordogne, LOGRAMI pour le bassin de la Loire et Saumon-Rhin pour celui du Rhin.

aloses, esturgeon par exemple), que la réponse est non. En effet, ni les mesures réglementaires, ni le repeuplement, ni la construction de passes à poissons, n'ont empêché une diminution d'abondance de ces populations consécutive à la régression de leur répartition dans différents axes fluviaux [...]. Le recours à la réglementation comme solution d'un problème d'écologie est une attitude permanente et constante depuis le milieu du XIX^e siècle. Toutefois, cette attitude est pour le moins paradoxale puisque le suivi de ces pratiques laisse entendre que le problème n'est pas résolu : changement fréquent des dispositions réglementaires avec des mesures de plus en plus restrictives, surtout depuis le milieu du XIX^e siècle (au moins chez quelques espèces), et application, au moins annuelle, du repeuplement. Il est d'ailleurs permis de se demander si ces mesures n'ont pas consisté préférentiellement à gérer les populations de pêcheurs plutôt que les populations de poissons » (1993, p. 29).

Pour l'écologie, le recours à la réglementation compense l'inefficacité du repeuplement et semble surtout servir à administrer les pêcheurs. Cette inefficacité est contestée par le manque de recours au raisonnement scientifique :

«L'attitude de routine, de conformisme, qui prévaut depuis le milieu du XIX^e siècle traduit l'absence de doute et d'esprit critique par rapport à ces mesures et, plus généralement, l'absence d'une problématique scientifique face au problème posé » (Thibault, 1992, p. 16).

Ainsi, les connaissances hydrobiologiques reposent sur le postulat majeur de l'influence des modifications de l'habitat sur les poissons et sur les tendances de ces modifications sur le long terme (évaluation des milieux et des populations piscicoles, fluctuations naturelles de l'abondance et potentialités écologiques des espèces, actions de l'homme sur l'habitat piscicole) (Thibault, 1991). *Ce nouveau regard porté non plus sur le poisson exprimé en termes d'absence et de présence mais sur les relations plus complexes existantes entre le poisson et son milieu de vie traduit la portée de l'écologie dans le domaine de la gestion piscicole.* Les gestionnaires piscicoles ont une position ambiguë face à une telle représentation systémique des milieux piscicoles puisqu'ils s'en réfèrent, notamment depuis la loi-pêche de 1984 mais maintiennent les pratiques de repeuplement, héritées d'une autre perception de la nature. Les actions de repeuplement sont, en effet, estimées à 200 millions de francs par an pour l'ensemble du territoire et constituent, d'après l'auteur d'un ouvrage généraliste sur la pêche (le « Que-Sais-Je ») « *les opérations les plus anciennes et les plus instinctives des pêcheurs* » (Breton, *op.cit.*, p. 112). Les déversements de poissons⁶⁰, perpétuent une gestion de l'usage de la pêche de loisir puisqu'ils correspondent, selon les gestionnaires, à une demande émanant des pêcheurs amateurs. Un président de fédération départementale, que j'ai interrogé lors de mon enquête, me dira que « *l'alevinage, c'est « politico-piscicole »* ». Ainsi, pour les présidents de fédérations et d'associations, le nombre

⁶⁰ - Au niveau national, en 1980, ont été déversés en première catégorie, 500 tonnes de truites de taille, 15 millions de truitelles, 80 millions d'alevins de truites et en deuxième catégorie, 600 tonnes de poissons blancs et 10 millions d'alevins de brochets (Deheeger, 1982).

de truites déversées est directement corrélé à celui du nombre de permis de pêche vendus, représentant « le fonds de commerce » du système gestionnaire et dont on peut douter, au vu de la chute des effectifs de taxes piscicoles octroyées, de l'efficacité. Le Conseil Supérieur de la Pêche a ainsi initié un travail sur la gestion des parcours de pêche notamment no-kill, dont les éléments présentés en introduction, soulignent un même changement de représentations sur l'efficacité du repeuplement :

« Les repeuplements à divers stades, qui ont longtemps constitué la routine de gestion pour cette espèce [truite], sont de manière croissante remis en cause. Des doutes sur leur efficacité ont mis un frein économique à leur utilisation. D'autre part, la volonté de préserver « la souche sauvage » locale, pousse certains à considérer négativement les truites originaires de pisciculture, ces « truites de bassines », « truites aux manches courtes » (en référence à leurs nageoires souvent abîmées par les conditions d'élevage en pisciculture), ou même « truites de cirque ». [...] Des associations abandonnent une gestion halieutique au profit d'une gestion « patrimoniale », fondée sur une réflexion sur les réelles capacités de production des cours d'eau plutôt que des prélèvements ajustés » (Quidet, 1999).

Le maintien des pratiques de repeuplement montre, cependant, la coexistence de deux représentations de la nature divergentes au sein du monde gestionnaire qui, envisagées dans une perspective historique, n'apparaissent pas contradictoires. En effet, l'histoire même de l'hydrobiologie est intrinsèquement liée à celle de la gestion piscicole puisqu'elle a ainsi été inaugurée, notamment par Coste et qu'elle s'est toujours doublée d'un souci « protectionniste ». *Il faut donc considérer ce que l'on désigne usuellement par le terme générique de « pêcheurs » comme un milieu social composé de différentes structures sociales, associatives et institutionnelles et qui participent de manière différente à la gestion du patrimoine piscicole, en tant que bénévole ou professionnel, administratif ou technicien. Cela laisse entrevoir différents niveaux dans l'appréhension des données d'ordre écologique et donc dans l'adhésion du mode de pensée environnemental.*

La catégorisation du « pêcheur patrimonialisé »

La pensée systémique, qui tend à transformer la gestion piscicole « traditionnelle », concerne aussi l'aspect social de cette gestion. *Ainsi, les pêcheurs ne vont plus être seulement sollicités à participer en « payant » mais en contribuant à l'amélioration des connaissances halieutiques.* Dans le cadre du Schéma de Vocation Piscicole du Rhône, ce sont les garde-pêche des départements limitrophes qui ont mené l'enquête auprès des pêcheurs amateurs à la ligne (SDVP du fleuve Rhône, 1990). Celle-ci correspondait au dernier objectif élaboré par le Schéma, à savoir « la valorisation et la promotion touristique et économique de la pêche de loisir et professionnelle ». L'approche utilisée est désignée de « sociologique et halieutique ».

Il est intéressant de voir que l'aspect « sociologique » concerne la prise en compte de deux variables, l'âge et l'origine géographique du pêcheur. L'aspect « halieutique » est bien plus développé, essayant de quantifier « l'effort de pêche » et « les captures en unité d'effort ». Le nombre de pêcheurs à la ligne par kilomètres de rives est estimé (entre 0,07 et 3,38) ainsi que la biomasse des récoltes par espèces, dominée par les cyprinidés et le rendement du pêcheur en effort de pêche. La pratique de la pêche, ainsi envisagée, permet de mesurer les potentialités halieutiques d'un milieu piscicole donné. Cette approche a été formalisée dans l'enquête réalisée non plus auprès des pêcheurs à la ligne mais des pêcheurs aux engins qu'ils soient amateurs ou professionnels (SDVP du fleuve Rhône, 1989). A l'occasion de l'élaboration du Schéma de Vocation Piscicole, a été mis en place, pour la première fois sur le Rhône⁶¹, une approche halieutique à partir des carnets de pêche délivrés par les administrations aux pêcheurs aux engins (Changeux, 1993). Un décret datant du 28 août 1987 inclue la tenue de ce carnet de pêche dans les Cahiers des Charges destinés à ces pêcheurs. Cette démarche doit « permettre à terme, en fonction de la connaissance acquise sur les captures d'optimiser le système actuel de gestion dans l'équilibre biologique, et ainsi de favoriser en retour la pratique de la pêche à long ou moyen terme » (SDVP, 1989, p. 1). La méthodologie appliquée reste la même que celle appliquée aux pêcheurs à la ligne, basée sur le calcul des Captures par Unité d'Effort (CPUE).

Dans une telle perspective, le pêcheur sert les intérêts de la science au profit de la gestion, dont il sera à son tour bénéficiaire. A la rétribution financière de l'utilisateur, se superpose une rétribution « scientifico-administrative ». Ainsi, le poisson n'est plus le seul indicateur de la qualité des eaux, le pêcheur en est un supplémentaire. Et ce n'est pas tant la valeur quantitative qui importe mais la valeur qualitative exprimée en termes de « rendement de pêche ». A cette représentation de l'utilisateur, comme participant direct à la gestion technico-scientifique des milieux naturels, est liée celle du « *pêcheur patrimonialisé* ». Les activités de pêche relèvent d'un bien commun patrimonialisable au même titre que les poissons convoités : « Si l'exploitation des espèces est envisagée, le problème du partage de la ressource constituera un point sensible, en particulier pour les salmonidés. Même dans ce cas, l'exploitation à l'aide d'engins ne doit pas être exclue a priori, car elle constitue aussi une composante du domaine patrimonial » (Thibault, 1992, p. 17). Les pêcheurs participent non seulement à la valorisation du patrimoine mais ils en constituent un élément. *Le « pêcheur patrimonialisé » est le pendant social de la perception écologique des milieux naturels. Il est à la fois l'instrument de la mesure scientifique et la garantie du fonctionnement du principe de « l'Homme intégré à l'écosystème ».*

⁶¹ - La participation des pêcheurs à la gestion par la déclaration de leurs captures est une pratique déjà éprouvée sur d'autres milieux, les lacs alpins et l'estuaire de la Gironde (Changeux, 1993).

La gestion de la nature « par la nature »

Cette tendance à ne plus considérer le pêcheur comme un simple usager a des répercussions primordiales sur le mode de gestion appliqué. La dernière information en date, quant à cette transformation, réside dans le rapport concernant la « gestion des espèces sauvages », rédigé par Pierre Roussel, inspecteur général de l'Environnement et commandité par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (Roussel, 2003). Ce rapport, formulant un certain nombre de recommandations, repose sur « un audit sur les forces et les faiblesses du service public de l'écologie sur-le-champ de la gestion des espèces sauvages ». Il n'est actuellement plus d'actualité mais ressurgit, comme ce genre de projets, au grès des politiques. Cet audit s'interroge sur la survie des organismes gérant la pêche, le CSP et la chasse, l'ONCFS (l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) au vu de leur incapacité à s'autofinancer, du fait de la diminution des taxes piscicoles et des redevances cynégétiques. Le principe d'autofinancement du Conseil Supérieur de la Pêche, élaboré par la loi du 12 juillet 1941, a été rompu par l'aide financière que lui a apportée l'Etat en 2001, à travers le Fonds National de Solidarité sur l'Eau (FNSE) (Roussel, *ibid.*, p. 7). Cette aide s'élevait à environ dix millions d'euros, soit 21% du budget total du CSP. Le second aspect, remettant en cause le statut actuel du CSP, repose sur ses activités de police, qui dépassent largement la seule police de la pêche. Celle-ci représente 51% de l'activité de police des agents du CSP contre 46% concernant la police des milieux (Rapport d'activités du CSP, 2001). 62% du temps d'activité des agents est effectivement consacré à la police, 15% à l'élaboration de connaissances, 15% à la gestion des milieux, 5% à leur protection et 3% au loisir-pêche. Cette répartition de l'activité est à mettre en corrélation avec la composition socioprofessionnelle du CSP, comptant une part majoritaire de garde-pêche (538 ou 63% des effectifs), une part moindre de techniciens (20%) et de personnels administratifs et cadres supérieurs (17%). Pour le rédacteur du rapport, le CSP n'est pas rétribué pour ses activités de police réalisées hors du champ de la pêche mais surtout, il s'agit « d'attributions d'autorité qui relèvent de l'Etat et de lui seul : il s'agit d'autoriser ou d'interdire et cette prérogative de puissance publique ne peut se déléguer à telle ou telle catégorie « d'utilisateurs » » (Roussel, *ibid.*, p. 24). *La légitimité accordée aux pêcheurs quant à la gestion des milieux aquatiques est ainsi remise en cause, accentuant le rôle de l'Etat dans ce type de missions. Cet abandon d'une politique de la nature « par l'usage » et « pour l'utilisateur » s'explique, en partie, par la perception devenue dominante d'une politique de la nature « pour la nature », en l'occurrence les « espèces sauvages ».*

On est d'ailleurs en droit de s'interroger sur cette qualification de « sauvage » reliant les chasseurs et les pêcheurs qui pratiquent des lâchers d'espèces domestiquées dans les milieux

naturels. Cependant, le recours à la notion « d'espèces sauvages » permet de promouvoir le regroupement de groupes sociaux d'acteurs qui n'ont pas jusqu'alors l'habitude de travailler ensemble ou qui sont plutôt en opposition, comme les chasseurs et les protecteurs de la nature. Dans cette perspective, les diverses instances de conseil auprès du ministère (Comité National pour la Protection de la Nature, Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le conseil d'administration du CSP pour les principales) seraient regroupées dans un Conseil National de la Nature (CNNat) devenant un « lieu institutionnel du débat social sur la nature » donnant les « grandes orientations politiques nationales ». Un Conseil Scientifique et Technique siègerait à côté du CNNat afin de distinguer cet aspect de la gestion de son aspect politique et social. Ainsi, il apparaît nécessaire d'associer les producteurs de données scientifiques dans un « réseau national de données sur la nature » sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle ou le CEMAGREF. Un décret datant du 17 juillet 2002 a effectivement créé cet observatoire. L'Institut Français de l'Environnement serait en charge de gérer la banque de données. Ce regroupement d'acteurs pose le problème plus précis de l'avenir du CSP et de l'ONCFS. Quatre solutions sont proposées : le maintien des structures actuelles – la suppression des organismes et l'intégration des agents dans des services de l'Etat – la décentralisation vers les établissements publics régionaux – la fusion dans une Agence Nationale de la Nature⁶² (ANNat). La création de l'ANNat permettrait de maintenir les agents du CSP et de l'ONCFS dans leur rôle de police en prenant en compte leurs spécificités techniques pour ne pas avoir à créer « de purs policiers de la nature », d'après Pierre Roussel. Le questionnement de l'avenir du Conseil Supérieur de la Pêche a suscité la réaction de l'Union Nationale pour la Pêche en France qui opte pour la première hypothèse émise par Pierre Roussel, à savoir le maintien du fonctionnement actuel (maintien du CSP, de la taxe piscicole, des modalités de gestion de cette taxe) et demande l'extension de la taxe piscicole aux pêcheurs, pratiquant en plans d'eau et en eaux closes (revue Sea River, décembre 2002). Il s'agit donc de combler les déficits budgétaires en faisant payer les pêcheurs, qui pratiquent leur loisir dans les eaux privées.

Quant au Conseil Supérieur de la Pêche, son contrat d'objectifs pour le quinquennat 2000-2005 démontre son orientation vers un statut d'expert en matière de « gestion patrimoniale des milieux aquatiques » (site Internet du CSP, 2003). Ses principales activités techniques sont « l'optimisation des activités de police », la diffusion de données sur « les milieux, les espèces et les activités halieutiques » en créant une banque de données spécifique, « la protection des milieux et des espèces en danger » et « la promotion du loisir pêche ». Les cartes rendant compte de l'état écologique du réseau hydrographique français, auxquelles je

⁶² - Les délégations régionales de l'ANNat seraient intégrées aux DIREN. Au niveau départemental, trois options se présentent : des brigades ANNat, le rattachement aux DDAF ou aux DIREN.

me suis référée précédemment, sont le produit de ce travail de collectes de données écologiques. *Se dégage, de ces activités, la volonté de se positionner en tant qu'organisme compétent auprès de son ministère de tutelle, autrement que comme un acteur principalement dévoué à la police de la pêche et de l'eau.* En fin de compte, le CSP a trouvé dans l'expertise environnementale un double « alibi » : celui de répondre aux attentes récentes du ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en matière de gestion plus globalisante de la nature et en se détachant de la prise en charge difficile du problème, que rencontre la pêche amateur en eau douce domaniale. Ainsi, cet organisme est-il, du moins dans ses déclarations d'activités (qui sont nos seules sources), plus prompt à suivre la voie environnementale que ne le fait l'Union Nationale de la Pêche.



En conclusion de la première partie

Le tableau suivant permet de synthétiser les principaux résultats avancés dans cette première partie. Il compare, pour les trois périodes envisagées, les principaux éléments constituant l'histoire du système socio-naturel organisant la gestion des poissons et des pêcheurs en France. Certains éléments, élaborés dans la première période, perdurent et se superposent aux autres. De ce fait, pour chaque nouvelle période, ne sont notés que les « nouveaux » éléments. J'ai ajouté une quatrième ligne, représentant le mode gestionnaire, que tend à élaborer le mouvement carpiste.

La gestion socio-naturelle des poissons et des pêcheurs s'est mise en place à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, à partir de deux éléments majeurs. La prise en charge des cours d'eau par l'Etat relève d'une expertise scientifique axée sur les possibilités, qui semblaient alors infinies, de pouvoir reproduire le « vivant ». Le poisson doit être multiplié afin d'accroître la richesse économique du pays et de combler les déficits d'ordre alimentaire. Le second élément réside dans la légitimité accordée aux premières sociétés de pêcheurs amateurs, qui permettent d'assurer le repeuplement et la conservation du poisson au niveau local et garantissent « l'ordre social », dans la diffusion d'un loisir moral. Cette première période se caractérise par une « gestion étatique », devenant l'objet de répartition des compétences entre les corps des Ponts et Chaussées et des Eaux et Forêts. Elle représente aussi une opportunité de positionnement social pour des scientifiques, spécialistes de l'ichtyogénie. Quant au pêcheur amateur, il répond à la catégorie d'un « usager contrôlé », c'est-à-dire qui nécessite un encadrement social et juridique.

Périodes envisagées	Représentations de l'eau	Représentations du poisson	Représentations des activités de pêche et du pêcheur amateur	Gestion de la nature pratiquée	Institutions concernées par cette gestion	Acteurs sociaux légitimés pour la diffusion des connaissances
1849-1941	Cours d'eau « agricole »	Ressource économique et alimentaire	« Pêcheur contrôlé » Loisir normatif	« Gestion étatique » Repeuplement Réglementation d'accès à la ressource Conservation	Etat Ministère de l'Agriculture Ministère des Travaux Publics Organismes de recherche	Ingénieurs des Eaux et Forêts et des Ponts et Chaussées Naturalistes Ichtyogénistes
1941-1984	Cours d'eau catégorisé en fonction de la présence de la truite	Ressource Sportive La truite, témoin de la qualité piscicole	« Pêcheur usager-payeur »	« Gestion de la nature par l'usage » Lutte contre la pollution	Milieu associatif des pêcheurs Union Nationale de la pêche Conseil Supérieur de la Pêche Ministère de l'Environnement	Ingénieurs et techniciens du milieu de la pêche Hydrobiologistes/pisciculteurs Acteurs environnementalistes
Depuis 1984	Milieu de vie Patrimoine naturel	Elément du patrimoine aquatique Indicateurs écologiques : poissons et pêcheurs	« Pêcheur patrimonialisé »	« Gestion de la nature par la nature »	[Agence Nationale de la Nature ?]	Hydrobiologistes
Fin des années 1980 Mouvement carpiste	Patrimoine Naturel	Trophée	« Pêcheur responsable »	Ne rien prélever	FFPC section Carpe Union Nationale des Carpistes en mouvement Associations locales	Les pêcheurs

Tableau n° 18 : Les trois tendances dans l'histoire du système socio-naturel organisant la pêche amateur en France (inspiré du tableau que propose Bernard Picon au sujet des principales tendances du rapport homme-nature en Camargue, 1996).

La seconde période, symbolisée par la loi du 7 juillet 1941, est la consécration du pêcheur « usager-gestionnaire », devenu responsable à part entière des ressources piscicoles exploitées. Les instances, représentant à différentes échelles les pêcheurs amateurs, deviennent des acteurs incontournables de la lutte contre la pollution. Une transformation majeure s'est donc opérée puisque le poisson n'est plus seulement envisagé comme une ressource alimentaire mais comme un témoin de la qualité des cours d'eau, dont l'image centrale est la truite, associée au torrent vif et oxygéné de montagne. Il s'agit d'une gestion « de la nature par l'usage », qui se caractérise par la mise en application des connaissances détenues par des usagers, qui se trouvent, à un moment donné, légitimés pour le faire. La pêche amateur est un loisir en plein essor, caractérisé par sa forte présence au sein des milieux ouvriers. Quant aux pratiques de pêche, elles sont également réparties entre les régions urbaines et rurales, traduisant un décalage avec les prérogatives gestionnaires.

Ce décalage s'accroît lors de la dernière période. S'instaure alors la gestion de la nature « par la nature » : ce ne sont plus les connaissances liées à un usage et des usagers qui déterminent les principes de cette gestion mais les connaissances écologiques du fonctionnement naturel des milieux aquatiques. Le contexte environnemental a transformé la relation entre « un usage – des savoirs – une gestion » en accordant la primauté à la connaissance, devenant alors « des savoirs – une gestion – des usages ». Les connaissances issues de la pensée écosystémique remettent en cause les pratiques de repeuplement piscicole, déstabilisant un principe fondateur de la gestion socio-naturelle. Les institutions, en charge de la représentation des pêcheurs, se trouvent confrontées à de nouvelles exigences portées, essentiellement, par les représentants du ministère de l'Environnement. Le déclin des pêcheurs amateurs, composés majoritairement d'ouvriers qualifiés et des membres de la petite bourgeoisie indépendante et « technicienne », amorcé dans les années 1970, semble inexorable et repose toujours sur le décalage entre l'appropriation d'espèces et de milieux piscicoles peu reconnus par les gestionnaires. Dans ce contexte environnemental, s'est aussi diffusée la catégorisation du « pêcheur patrimonialisé », devant contribuer aux études techniques et scientifiques des milieux piscicoles, tout en étant toléré parce qu'appartenant au patrimoine aquatique, au même titre que le poisson.

Les revendications émises par les carpistes, depuis une dizaine d'années, traduisent-elles un nouveau mode gestionnaire, émanant d'une culture profane et non savante? Les principes en sont les suivants : un pêcheur « responsable » pour une gestion sans prélèvement. Le poisson est à la fois respecté comme un élément du patrimoine naturel et « trophéisé » par l'éthique sportive. Quant aux connaissances, elles proviennent des pêcheurs. Le mouvement carpiste représente une voie intermédiaire, entre le maintien du rôle de l'utilisateur mais à qui, est conféré plus de responsabilités. La pratique du no-kill, qui rejoint d'une certaine manière les scientifiques qui prônent un repeuplement « naturel » illustre le principe de ne plus intervenir auprès des populations piscicoles. Ainsi, l'action de l'homme sur la nature est remise en cause, constituant un des nombreux facteurs qui affectent, dans cette crise « environnementale », le système socio-naturel, élaboré au cours du XIX^e siècle pour gérer à la fois les poissons et les pêcheurs.



La partie suivante des résultats s'attache plus particulièrement à analyser les usages de la nature effectués par les pêcheurs amateurs dans ce contexte de crise « environnementale ». Il s'agit de confronter le processus de catégorisation produit par les institutions gérant la pêche à la réalité de la pratique. Qui se cache derrière ce pêcheur toujours « usager-payeur » mais faisant l'objet d'une patrimonialisation écologique ? Comment les carpistes légitiment-ils leurs revendications pour imposer une nouvelle pratique de pêche? Une approche qualitative

auprès des pêcheurs d'aloses et des carpistes permet de rendre compte de l'usage effectif de la nature et de leur acceptation du mode de pensée environnemental.

DEUXIEME PARTIE

RESISTANCE ET ADAPTATION AU MODE DE PENSEE ENVIRONNEMENTAL AU SEIN DES MILIEUX POPULAIRES.

DES « MANGEURS » D'ALLOSES AUX « CHEVALIERS » CARPISTES.

« Un double sentiment d'orgueil couronne ma victoire : j'ai triomphé par la ruse de ma proie et lorsque je franchirai le seuil de la maison, j'aurai le visage tranquille du pêcheur qui ne revient pas bredouille »
Michel Toesca, Réveries d'un pêcheur solitaire, Albin Michel, 1967.

Cette deuxième partie est consacrée à une analyse du *rapport à la nature*, tel qu'il est vécu et apprécié par les deux groupes sociaux de pêcheurs amateurs envisagés : les carpistes et les pêcheurs d'aloses. Jusqu'à présent, j'ai uniquement traité des carpistes, du fait de leur représentation au niveau national, rendant compte d'une première approche plus globalisante du monde des pêcheurs amateurs, qui repose sur une méthodologie quantitative. Les éléments dorénavant pris en compte relèvent, au contraire, d'une démarche qualitative ayant pour but d'analyser les relations effectives qui existent entre les pêcheurs et les milieux piscicoles, à travers les techniques de pêche déployées et leurs rapports à la nature et aux poissons. L'analyse résulte de la fois d'une étude des discours des pêcheurs et de l'observation de leurs pratiques. Analyser le rapport qu'entretiennent les pêcheurs amateurs à la nature rend compte de deux aspects fondamentaux dans notre recherche. Premièrement, qu'en est-il de la relation populaire à la nature ? En se dégageant d'une approche déterministe qui l'oppose à une consommation « culturelle et scientifique », quels sont les traits communs aux pêcheurs d'aloses et aux carpistes qui caractérisent la consommation « populaire » de la nature ? Ce résultat est essentiel pour aborder, par la suite, les rapports entre les pêcheurs et les gestionnaires piscicoles.

Il s'agit aussi de saisir les enjeux sociaux sous-jacents à la pratique de ce loisir spécifique. Quelles sont les fonctions sociales de la pêche de l'alose et de la pêche de la carpe no-kill, en tant que loisir populaire ? Les discours des pêcheurs font apparaître une notion centrale, qui est celle du *plaisir* suscité par la pratique de ce loisir. Ainsi, il s'agit d'étudier l'usage de la nature par le biais du plaisir alors ressenti par les usagers. Car celui-ci est aussi une dimension essentielle dans le processus identitaire des pêcheurs, les faisant se ressembler et se rassembler. Comme le précise Norbert Elias, « c'est mal comprendre la nature d'un procès de civilisation que d'y voir un processus dans lequel les contraintes, ou ainsi que l'on dit parfois, les « répressions », inculquées aux gens augmentent alors que, parallèlement, leur capacité à ressentir du plaisir et à jouir de la vie décroît. Cette opinion tient peut-être au fait que, dans une certaine mesure, la recherche scientifique s'intéresse moins aux plaisirs qu'aux règles limitatives » (1994, p. 225). La « nature » et le loisir populaires sont donc au centre des interrogations du premier chapitre.

Le second aspect fondamental, que souligne le rapport des pêcheurs à la nature réside dans leur appréhension du mode de pensée environnemental. Les pêcheurs d'aloses, bien que d'accord sur le fond (il faut protéger les aloses et plus généralement la nature), maintiennent une pêche alimentaire, sans se soucier des conséquences de leurs prélèvements sur les peuplements piscicoles. Ce sont des *résistants*, en quelque sorte, au mode de pensée environnemental, qui fait de la nature un patrimoine à préserver alors que ces pêcheurs partagent l'idée d'une « nature ressource ». Quant aux carpistes, ils représentent un exemple

de ce que j'ai appelé, une forme particulière et je préciserai, populaire, d'acceptation de ce mode de pensée. En effet, leurs propos comme leurs gestes résultent d'un mélange innovant entre le maintien d'une pratique de prédation et des considérations environnementales. Ce clivage culturel, observé au sein des pratiques de pêche amateur, permet de réfléchir à l'incidence du rapport à la nature dans la constitution de l'identité sociale de groupes sociaux populaires. Il interroge aussi, plus largement, la question de la dynamique interne de la culture populaire qui semble s'exprimer autour de l'appropriation de la nature.

CHAPITRE 1

LA PECHE AMATEUR :

UN ESPACE « D'AJUSTEMENT SOCIAL ».

« Pourquoi je viens pêcher l'alose, ici, à Vallabrègues ? Pour mon plaisir » (Pêcheur d'aloses)

« Comme la carpe nous a fait plaisir, comme il y a le plaisir qu'elle nous a donné, donc on lui rend la liberté » (Carpiste)

A travers les propos des pêcheurs d'aloses et des carpistes, se dégage l'évocation du plaisir suscité par la pratique de la pêche. Le plaisir de pêcher renvoie la relation entre le pêcheur et la nature au domaine de la subjectivité et des sentiments ressentis et exprimés comme tels. Il est aussi constitutif de l'engagement du pêcheur dans un processus identitaire comme le précise un carpiste : « Quand ça plaît, on apprend vite, ça vient tout seul ». Sans ce plaisir qui se transformera peut-être en *passion*, le pêcheur n'a pas d'existence réelle. Ce référent identitaire, qui fait que l'on est toujours pêcheur « d'une espèce » ou « d'une technique », nous éloigne des approches statistiques qui mesurent uniquement la fréquence de la pratique ou la technique utilisée. L'approche qualitative permet de répondre autrement à une probable définition du pêcheur amateur. L'usage récréatif de la nature repose sur la construction sociale d'identités sociales de pêcheurs qui contredit la figure sociale faussement unifiée du « Pêcheur » et du milieu social populaire auquel il appartient.

Le plaisir de pêcher n'est pas réductible à un moment unique de la partie de pêche mais il s'étend à sa préparation (préparation des appâts et du matériel), à son déroulement (attente et capture du poisson, vie sociale autour du fleuve) et enfin, au devenir du poisson consommé ou gracié. Ces trois étapes permettent de saisir les principaux enjeux sociaux sous-jacents à la pratique de ce loisir et de la relation alors entretenue à la nature. Pratique non quotidienne, la pêche amateur appartient à un temps social et se pratique dans des espaces spécifiques. Elle peut donc être apparentée à un sport, ainsi défini par Norbert Elias : « d'une part, le relâchement agréable du contrôle exercé sur les sentiments humains, la manifestation d'une excitation agréable et, d'autre part, le maintien d'un ensemble de codifications pour garder la maîtrise des émotions agréablement dé-contrôlées » (*op.cit.*, p. 64). Le contrôle des émotions ressenties à la pêche repose tout d'abord dans son insertion dans des moments particuliers de la vie sociale.

I – Une marginalité épisodique « dans » une nature masculine.

« Les épisodes qui ponctuent les parties de chasse populaires soulignent ainsi, chacune à leur façon, cette interruption temporaire des normes quotidiennes : repas de mets crus ou grillés, consommé avec les doigts, une sorte d'anticuisine, repas pris dans des abris de fortune où s'abolit tout protocole, une sorte d'antimaison, parole crue, facétieuse sur les femmes, sur ce que l'on sait dans le quotidien, une sorte d'anti café ».

Christian Bromberger, Gérard Lenclud, « La chasse et la cueillette aujourd'hui : un champ de recherche anthropologique ? », Etudes Rurales, n°87/88, 1982.

Les parties de pêche représentent des instants à part dans la vie quotidienne des pêcheurs. On peut même penser qu'une partie du plaisir ressenti est directement liée à cette prise de distance de la vie « normale » et de ses obligations. C'est donc « dans » la nature que les pêcheurs apprécient de vivre à la marge ou plutôt, c'est ce qu'ils considèrent être des espaces naturels qui conditionnent la mise en place de leur marginalité épisodique. Pêcheurs d'aloses et carpistes donnent généralement la même réponse à la question qui concerne les raisons de pratiquer un tel loisir. Qu'elles soient d'ordre professionnelle ou familiale, il s'agit toujours de se couper des obligations et de fuir le poids des normes collectives :

« La pêche, c'est une certaine liberté. On n'a plus de préjugés. On rigole, quand on est avec les collègues, surtout quand on est entre hommes. C'est toujours des histoires, des trucs. Quand il y a une femme au milieu, on se tient un peu. Quand on est à la pêche, c'est la détente, le repos. Personne ne rouspète si on va s'asseoir cinq minutes et qu'on pique un roupillon » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Ce carpiste associe les sentiments de liberté et de repos. La liberté est celle de pouvoir se reposer quand on le désire et de pouvoir parler sans contraintes, hors du giron féminin, comme l'exprime aussi ce pêcheur d'aloses plus âgé :

« Moi, ce qui me plaît, c'est que maintenant que je suis à la retraite, je viens pêcher. On a le cabanon. Depuis ce matin huit heures, on n'a pas fait un poisson. Nous, on vient au cabanon, vous voyez, on mange. Si on est à la maison, avec les femmes, il y a toujours quelque chose à faire. Là, on est bien tranquille » (Pêcheur d'aloses, ancien ouvrier qualifié, chauffeur dans l'industrie nucléaire, 64 ans).

L'idée de tranquillité est essentielle rendant compte de généralités bien anciennes concernant le rôle social de la pêche :

« La pêche, c'est l'équilibre. C'est le seul moyen de faire une coupure. Pendant la chasse, je suis accaparé par mes chiens et pendant la pêche, par nos carpes. On fait le vide » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

« Toute la semaine, on voit les clients. On ne dit rien pour garder les clients. On est énervé et à la pêche, j'oublie le travail » (Carpiste, artisan maçon, président d'un club, 40 ans).

Bien que distinguées dans le cours de l'entretien, les évocations de la pratique de la pêche et de la nature apparaissent souvent de manière simultanée :

« *La pêche, c'est la tranquillité. C'est être au milieu de la nature sans être embêté, ne pas être embêté* » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent à un club, 30 ans).

« *Quand je suis au bord de l'eau, je ne pense pas à mes traites. Je ne pense pas à l'URSAFF, à mes régimes obligatoires. Ça me permet de m'évader le soir pendant une heure ou deux, après une journée de travail, me retrouver au bord de l'eau, entendre le bruit d'une rivière, les sauts de carpes, les truites, le chant des oiseaux* » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

« *La nature, c'est un coin calme. J'habite dans un HLM, ça dure un certain temps. Après, on est obligé de partir. Les gamins sont dans les rues à quatre heures du matin* » (Pêcheur de carpes et silures, Ouvrier au chômage, 35 ans).

L'enquête par questionnaires réalisée auprès des pêcheurs d'aloses montre que la majorité d'entre eux associe à la pêche « le plaisir d'être en contact avec la nature » (32% des réponses) et « le fait de pouvoir se détendre » (17% des réponses). Ces évocations relèvent du sens commun concernant le rapport à la nature. Nicole Eizner synthétise ainsi les résultats d'une enquête nationale réalisée sur les représentations de la nature, dont une partie converge vers cette notion de liberté : « Les diverses évocations de la nature mettent fortement en jeu la subjectivité [...]. Cette subjectivité du discours indique assez clairement le type de liberté recherchée dans la nature : une liberté toute individuelle, celle qui justement permet d'échapper à autrui, à la société. Un refuge contre la pression sociale » (1996, pp 114).

Certains pêcheurs parmi les carpistes, se distinguent de ces invariants en faisant de la nature, un lieu idéalisé :

« *La nature, c'est le besoin de me retrouver avec moi-même car déjà, je pêche souvent seul. Et de vivre intensément ces moments. J'en profite au maximum, j'observe tout, je regarde tout* » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

« *On peut trouver une certaine sérénité qu'on n'a pas en temps ordinaire qui correspond à une nature spéciale, de rêveur, de contemplatif* » (Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

« *La nature, en général, c'est le repos, l'harmonie, la beauté. Nous, on se fabrique des besoins mais je pense qu'on peut vivre beaucoup plus simplement. Je suis comme un petit Robinson Crusoé* » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

« *Ce qui me plaît, c'est d'être le plus souvent, tranquille, dans la nature entre guillemets, même si l'endroit est aménagé. C'est être au bord de l'eau. Après, on arrive à faire abstraction de ce qui est autour* » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

Le rapport à la nature n'est pas pensé en opposition aux contraintes imposées par la vie sociale mais comme une immersion dans un milieu naturel qui apporte tranquillité et sérénité. Ces évocations recentrent la représentation de la nature sur l'individu et ses sentiments personnels *a contrario* des plus répandues, qui concernent essentiellement l'individu dans ses relations aux autres. Si l'on tient compte de la position de classe des pêcheurs, plus l'individu s'élève dans l'échelle sociale, plus il épouse une représentation individualiste du rapport à la nature, soulignant une différence au sein de notre échantillon entre le pôle « ouvrier » et le pôle « cadres moyens » (ici représenté par un contremaître, un facteur qui est aussi rédacteur d'un magazine, un technico-commercial à son compte et un doctorant). Les modes de vie ouvriers, s'exprimant dans des formes sociales essentiellement collectives, appellent peut-être plus fortement à ce besoin de rupture, comme l'écrit Olivier Schwartz : « Quand la forme « individu » est occultée au niveau des normes, celui-ci n'est-il pas conduit à se frayer un chemin du côté des marges ? Attirait pour la solitude, goût des espaces de fuite et de repli, goût de ce qui ressemble au camouflage et à la clandestinité : on ne peut manquer d'être frappé par une sorte d'attraction ouvrière pour la marge, comme si l'invisibilité était la meilleure manière d'exercer, de manière sauvage, un droit à l'autonomie et à l'écart » (Schwartz, 1992, p.123).

Ce droit à l'autonomie est avant tout destiné à s'éloigner de la sphère féminine durant le temps du loisir. Durant les deux saisons de pêche de l'alose auxquelles j'ai participé, je n'ai rencontré qu'une seule femme de pêcheur. Elle était tolérée au sein de l'équipe car son mari était d'une santé fragile, du moins, c'est en ces termes que les autres pêcheurs m'ont expliquée sa présence. Mais, en général, les épouses des pêcheurs d'aloses ne se déplacent jamais au bord du Rhône ; ces derniers prétextant, pour la plupart, qu'elles n'ont ni le goût ni la patience nécessaire pour pêcher. Au sein des carpistes, la majorité ont la même attitude mais la pêche de nuit, qui appelle les pêcheurs à s'éloigner plus d'une journée, leur demande de devoir concilier leur « passion » et leur vie de couple ou de famille :

« *On pêche de mars, avril à mi-décembre. L'hiver, ça mord moins, disons que ça nous permet d'arrêter un peu. De rester un peu avec la femme pour ne pas avoir de cas de divorce. C'est pour contenter tout le monde* » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

L'idée que la pratique intensive voire passionnelle de la pêche puisse aboutir à un divorce a été souvent évoquée par les carpistes, en faisant référence plus souvent à des rumeurs qu'à

des faits avérés. Un président de club m'explique que sa femme s'est, un jour, adressé à lui en imitant le poisson, réagissant de manière « allergique » à son engagement dans le monde associatif de la pêche. Certains pêcheurs pensent cependant que cette coupure est nécessaire pour un éventuel équilibre « masculin » :

« Je pense que la femme, c'est la force de l'homme. Mais, certains trucs, elle ne peut pas l'apporter. Ce sont la chasse et la pêche qui les apportent. Seul, tranquille, on peut réfléchir » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

D'autres arrivent à trouver cet équilibre en amenant leurs compagnes à la pêche de manière régulière ; c'est le cas de trois pêcheurs seulement parmi les quarante interrogés. La prise de distance consiste à se détacher de son rôle de mari voire de père pour pouvoir se sentir « libre ». Olivier Schwartz, ayant enquêté sur « le monde privé des ouvriers » dans le Nord de la France, met au même rang la pêche et la fréquentation du café. Elles représentent, selon lui, des « expériences de fuite et de retour à soi, elles sont typiquement de ces lieux où les acteurs masculins cherchent à reconstituer des espaces séparés, autonomes, privés. Espaces en marge de ces niveaux fortement socialisés de l'existence que sont le travail et la famille » (Schwartz, 1990, p. 340).

Les milieux masculins créés par les pêcheurs ne sont pas seulement une négation des normes quotidiennes mais surtout une recomposition, à un niveau microsocial, d'autres normes et d'autres comportements. Les pêcheurs d'aloses et les carapistes alternent des parties de pêche en solitaire et entre amis. Ils génèrent alors, ce que j'appelle des « entre-soi sélectifs », appelé « équipe » par les pêcheurs d'aloses et « binôme » par les carapistes et qui ont deux caractéristiques essentielles : ces regroupements sont restreints quant au nombre de membres (deux pour les carapistes, de deux à six pour les pêcheurs d'aloses) et les liens entre les membres résident essentiellement sur des liens amicaux préexistants ou générés par la pratique de la pêche. Olivier Schwartz associe cette sociabilité ouvrière particulière à une sorte de « privé à plusieurs » (*ibid.*, p. 323).

Le binôme carpiste : une confrontation directe à la nature.

Vivre à la marge tolère donc une certaine forme de vie en collectivité mais dont les règles de fonctionnement différent de la vie quotidienne. Un binôme, par exemple, représente une équipe de deux carapistes qui pêchent très souvent ensemble. La majorité d'entre eux se sont connus dans un club ou au bord de l'eau et l'élection de son partenaire n'est pas anodine :

« Je pêche beaucoup seul et exclusivement avec mes amis. La carpe, c'est avec des gens du club. C'est un milieu, on vit comme des sauvages. Aller pêcher avec quelqu'un, c'est une concession, c'est lui faire plaisir. Il faut qu'il se montre à la hauteur du cadeau. Après, on est ami » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

« Quand on est deux, on se raconte des anecdotes de pêche. Ce sont des sensations différentes à chaque fois et la complicité va bien plus loin que la pêche. Il y a trois, quatre coups de fil avant la pêche et autant après, car on a appris qu'un tel a fait ça » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

La pêche de la carpe s'effectue de manière solitaire lorsque la partie de pêche est restreinte dans le temps. Par contre, les « sessions » de pêche (rester plusieurs nuits au bord de l'eau) et les participations aux enduros appellent au regroupement des carpistes. La pêche de la carpe de nuit nécessite un imposant matériel qui comprend le matériel de pêche, dont on a déjà vu l'importance (batteries de cannes, bouillettes, etc...) auquel est ajouté le matériel pour pouvoir s'abriter et camper. Les carpistes utilisent une tente spécifique, de couleur kaki, appelée « bee wee » (en forme d'auvent) et des chaises longues de même couleur, appelées « bed chair ». L'installation du campement est d'une grande importance dans la préparation de la partie de pêche :

« Il faut monter tout le camp, tout le matériel arrière. Il faut se préparer à une nuit de non-sommeil, il faut faire à manger, faire des occupations de la maison tout en restant silencieux, observateur. L'attente se fait dans l'observation et on en profite pour regarder les oiseaux, le soleil, faire sa sieste. On attend » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Les pêcheurs recréent, dans la nature, un univers domestique puisqu'il faut se nourrir, dormir ou se reposer en attendant la touche. Mais, « la maison du pêcheur » est avant tout masculine et restreinte aux seuls initiés. Il faut donc aménager un tant soi peu le site de pêche choisi pour atteindre un certain confort. Certains carpistes débroussaillent le site pour mieux agencer leur campement. D'autres ont mis au point une centrale électronique pour pouvoir entendre le signal électronique du « roadpod » depuis leur tente, en cas de mauvais temps, tente parfois équipée d'un chauffage. L'illusion de vivre comme Robinson Crusoe s'accompagne d'une recherche accrue de confort que la frénésie matérielle des carpistes symbolise, impliquant le transfert de nombreux objets domestiques. Mais, ce rapport pratique à la nature est compatible dans les représentations des carpistes, avec l'idée de vivre dans une nature « sauvage ». Le fait de camper au bord de l'eau, notamment la nuit, donne à la pêche une dimension supplémentaire dans la recherche d'évasion, qu'exprime ainsi un carpiste dans un ouvrage spécialisé :

« La nuit, tout cela prend un caractère plus fantastique ; réveillé en sursaut par le couinement strident du détecteur, on s'extirpe en hâte de son duvet tout en repérant le voyant rouge ou vert de la ligne sur laquelle a eu lieu le départ. On se précipite pour saisir la canne et ferrer dans le même élan et c'est le combat aveugle contre un adversaire que l'on ne peut pas localiser au bout d'une ligne qui se perd dans la nuit à quelques mètres. Mais combien d'heures faudra-t-il passer à attendre ces temps

forts, les yeux bouffis par le manque de sommeil, en sirotant le café que l'on vient de se faire chauffer, parfois sous la pluie glaciale et dans le vent impitoyable ? » (Audigué, Limouzin, 1990).

Ainsi, le carpiste est coupé, dans son attente de la touche, du reste du monde, comme un prédateur en chasse. Lorsque j'ai demandé aux pêcheurs de me raconter une partie de pêche « mémorable », la plupart m'ont parlée d'une journée de sale temps mais fructueuse au niveau des captures :

« Il y avait eu un orage ! Ca nous a troué les parapluies. Plus l'orage pétait, plus les carpes mordaient. On sentait qu'on avait de grosses carpes. Le campement était dans un état ! » (Carpiste, artisan maçon, président d'un club, 40 ans).

« Une partie de pêche galère. C'est la météo qui vous tombe dessus et on n'est pas habillé pour et quand vous rentrez, vous êtes plein de boue » (Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans).

« De sept heures à trois heures de l'après-midi, j'ai fait 28 départs, presque un départ toutes les vingt minutes. Je me suis gavé, une centaine de kilos de poissons à moi seul, ça partait trop vite, j'étais plein de boue, les cannes aussi, il fallait que je me baigne dans le Rhône pour me rincer » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

« On était sur un barrage et l'eau montait d'un mètre tous les dix minutes. La pluie s'est mise à tomber et l'eau montait. On a monté cinq ou six fois le roadpod mais la sixième fois, il était dans la tente. Il fallait plier. Les voitures étaient dans l'eau et là, je vous promets que j'ai eu la trouille de ma vie » (Carpiste, gardien d'une propriété, 41 ans).

L'évocation d'une partie de pêche mémorable montre l'éloignement des premières représentations évoquées, quant au plaisir de la pêche et du rapport à la nature. De manière totalement opposée, sont évoquées des situations de difficulté, de « galère » liées en général à de mauvaises conditions météorologiques. La pêche devient un lieu d'aventures, de situations cocasses voire dangereuses. Le fait que le pêcheur se retrouve mouillé ou sali est vécu comme un moment exceptionnel dans ce temps hors-norme, comme une prise de risque supplémentaire pour soi et pour son matériel. D'autres carpistes vont ainsi raconter une pêche miraculeuse :

« Je pêchais depuis un ponton. Je pêchais la carpe à 80 mètres du bord deux jours avant. J'avais eu deux casses le même jour, dans les câbles du ponton. Donc, je n'ai pas pu contenir les poissons qui cassaient mes lignes en faisant le tour des câbles. Le lendemain, je me suis dit : « Bon, il faut que tu prennes une autre méthode pour mener le combat auprès de ce poisson ». J'ai réalisé que l'épuisette effrayait le poisson et ça a marché. 25 minutes après, j'ai réussi à mettre ce poisson de 18 kilos dans mon épuisette. J'étais seul en tant que pêcheur. Un couple de touristes était autour de moi et a assisté au combat, à la lutte. Une

fois que ça s'est conclu par la prise du poisson, ces gens ont explosé, ont applaudi. J'étais assez fier, assez content de moi » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 55 ans).

« Les parties les plus mémorables, ce sont celles où j'ai tout raté. Dans la journée, je ne sais plus combien j'avais eu de départ, c'était du délire. Je me suis retrouvé à la fin de la journée, j'avais attrapé trois poissons, deux carpes et je n'avais plus d'hameçons, j'avais tout cassé dans les branches. C'était l'horreur mais c'était un super jour car j'ai bien pêché même si je n'ai pas sorti trop de poissons » (*Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans*).

Les meilleures parties de pêche sont celles qui poussent les pêcheurs à se surpasser et à modifier leurs techniques de pêche. Qu'elles soient associées ou non à une réussite, ces aventures valorisées au sein des initiés sont celles où les pêcheurs ont été mis en échec par le poisson ou par le mauvais temps. Il se joue, à travers la pratique de la pêche et dans le rapport à la nature, *autre chose* que le seul fait d'échapper aux contraintes de la vie quotidienne. Ce sont les éléments naturels (le poisson, la pluie, le vent) qui donne à une partie de pêche son caractère mémorable. C'est donc plus dans la confrontation à ces éléments que se construit l'idéal du pêcheur carpiste. *La relation à la nature est vécue de l'intérieur, à travers une confrontation directe qui inscrit le pêcheur « dans » la nature. Cet aspect me semble être une caractéristique fondamentale du rapport populaire à la nature* (Barthélémy, Nicolas, 2002). En fin de compte, la représentation d'une nature libératrice fonctionne comme un stéréotype suffisamment diffusé par un grand nombre d'individus pour qu'il soit véhiculé par les pêcheurs, de manière presque caricaturale. Les autres plaisirs éprouvés lors d'une partie de pêche sont-ils moins aisément délivrés parce que liés à cette marginalité éprouvée, que les carapistes tiennent à garder secrète ou est-ce les sentiments liés à une expérience personnelle que les normes collectives tendent à faire taire (Schwartz, *op.cit.*, 1992, p. 129) ? Les histoires et anecdotes de pêche sont, par exemple, rarement partagées avec les femmes des pêcheurs. C'est toujours entre collègues et amis initiés que les exploits se commentent :

« *Je parle trop de pêche au grand désespoir de ma femme, avec trop de monde. Entre pêcheurs, je suis intarissable » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans)*

« *Parler de la pêche aux femmes ? Non, ce n'est pas la peine » (Carpiste, artisan maçon, président d'un club, 40 ans)*

« *J'en parle avec des pêcheurs, des gens du club. Il faut comprendre donc ça limite » (Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans).*

« *En rentrant, ma femme me dit : « Ca a mordu ? ». Je lui raconte quelques trucs mais on ne peut pas vraiment raconter. C'est entre nous. C'est une question d'intérêt » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).*

La capture d'un gros poisson permet cependant d'étendre le cercle des initiés :

« J'en parle avec mes amis pêcheurs. On en parle au travail, avec mon patron. Quand on a vécu une grande sensation de joie et de bonheur, on aime la faire partager. Quand j'ai pêché ma grosse carpe, toute la ville le savait avec la photo dans le journal. Tout le monde au magasin me faisait signe. C'était l'histoire de Pagnol » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Le contrôle social d'une marginalité épisodique, telle que la vivent les carpestes, passe aussi par le contrôle de ce qui est dit ou de ce qui reste dans le domaine du non-dit. Le binôme carpiste apparaît comme une forme masculine de marginalité, basée sur un sentiment de confiance réciproque et créant un espace propice à la confrontation directe avec la « nature ». Les pêcheurs d'aloses fonctionnent pratiquement de la même manière, à la différence cependant de l'effet du facteur naturel, résidant dans la migration saisonnière de l'alose. Pour les carpestes, le rythme social de la pêche est plus corrélé aux contraintes sociales (travail, famille) qu'aux contraintes naturelles (les carpes sont présentes toute l'année et seul l'hiver est une saison moins pêchée pour le confort du pêcheur mais aussi parce que les carpes sont moins actives). Les saisons de prédilection sont le printemps et l'automne durant lesquelles la fréquence de pêche s'étend, selon les carpestes, d'un à trois week-ends par mois (principalement de mars à juin).

A l'abri des acacias en fleur... les pêcheurs d'aloses du Rhône.

Par contre, ce sont les contraintes naturelles qui organisent la pêche de l'alose. Ce poisson migrateur remonte vers les affluents du Rhône, pour frayer de fin mars à début juillet. En aval de l'usine écluse de Vallabrègues, les premiers pêcheurs s'installent vers le 15 mars et les derniers quittent le lieu à la fin juin. C'est aux acacias en fleur, à la maturité des cerises qui « tournent » que certains pêcheurs pressentent l'arrivée des aloses et celle du printemps. La saison de l'alose représente, pour la moitié des pêcheurs interrogés, (14/28) le seul moment qu'ils consacrent à ce loisir dans l'année. Trois autres pêcheurs pêchent toujours dans le fleuve à l'aide d'autres engins (nasses, filets), d'autres espèces piscicoles et onze pêchent à la ligne ailleurs, en mer ou en eau douce. Pour certains, c'est aussi le seul contact noué avec le fleuve durant l'année. L'alose est donc au centre de leurs préoccupations : sa présence conditionne à la fois leur pratique de loisir et leur appropriation ponctuelle du Rhône. Un pêcheur inverse cette logique. Ancien marinier, il est très fortement lié au fleuve et c'est plutôt la pêche qui est un prétexte pour continuer à le côtoyer :

« Ce qui me plaît, c'est d'être sur le Rhône et de voir passer mes anciens collègues mariniers. Dès que j'ai quitté les bateaux, que je me suis installé à Vallabrègues, j'ai pêché. Après avoir quitté les gros bateaux, je suis rentré au Service de la Navigation. J'étais sur le Rhône du matin au soir. Le samedi et le dimanche, on était libre et on pêchait » (Pêcheur d'aloses, ancien marinier, 75 ans).

La pêche de l'alose s'inscrit entre la fin et le début d'une autre pratique de nature qui monopolisent les pêcheurs : la chasse. Vingt et un chassent dont treize pratiquent la chasse au sanglier à la battue :

« Nous, on vient pour faire la saison d'aloses. Nous pêchons l'alose comme nos ancêtres l'ont toujours pêchée. Il y a des amis qui viennent de plus loin. On leur donne quatre aloses. Quand la saison de pêche est terminée, on va faire une partie de chasse, chez l'un, chez l'autre » (Pêcheur d'aloses, Ancien agriculteur, 65 ans).

Les autres pêcheurs chassent au petit gibier, chasse à l'eau ou au lapin. La cueillette des champignons occupe aussi la moitié des pêcheurs de notre échantillon. Pour ces pêcheurs majoritairement retraités, la pêche, la chasse et la cueillette scandent l'année en saisons bien délimitées. Les rythmes naturels des espèces animales et végétales convoitées entraînent des rythmes et des normes sociales spécifiques. La marginalité éprouvée par les pêcheurs d'aloses est donc « naturellement » délimitée dans le temps. La plupart viennent pêcher un jour sur deux et lors du pic de migration qui se situe en mai, ils viennent tous les jours. Le temps dépensé au bord du fleuve n'est pas le même pour le retraité ou le pêcheur en activité qui est surtout présent en fin de semaine, très tôt ou tard dans la journée.

La pêche de l'alose s'inscrit dans un processus de « naturalisation du social », comme une forme d'adaptabilité de la pratique de loisir au milieu naturel (Barthélémy, Nicolas, *op.cit.*, p. 286). La provenance géographique des pêcheurs, essentiellement ruraux, est à ce titre très explicite. Les villages habités sont concentrés dans une micro-région au sud-est du département du Gard, bordée à l'est par le Rhône et comprise entre le Gardon au sud et l'Ardèche au Nord (Cf carte page ?). La zone s'étend à quelques kilomètres à l'est du fleuve, d'Orange à Tarascon, comprenant l'Ouvèze et la Durance. Dans cet espace fluvial, se superposent des milieux naturels de pêche, de chasse, de cueillette, de travail (concernant l'ancien marinier et les quelques viticulteurs présents dans notre échantillon) dont l'appropriation ponctuelle se fait au rythme des contraintes naturelles épousées par ces pêcheurs d'aloses. La prépondérance des pêcheurs d'aloses dans cet espace peut, en partie, s'expliquer par la présence des affluents du Rhône, zones de migration de l'alose (Quignard, 1976). La sur-représentation des pêcheurs Gardois (15/28) tient-elle à la remontée plus fréquente des aloses dans les affluents cévenols et gardois plus chauds que les affluents alpins ? Ainsi, plus de la moitié des pêcheurs interrogés (62%) pêchaient l'alose près de leur village mais l'endiguement du Rhône les oblige dorénavant à se déplacer :

« Quand le Rhône n'était pas canalisé, on pêchait plus haut. Il en montait des milliers. Maintenant, il n'y a plus rien. Il en manque des milliers, des milliers de tonnes d'aloses. Avant, en une journée, au carrelet, vous en pêchiez 100 kilos d'aloses. Aujourd'hui, vous ne pouvez plus le faire. Avant, on pêchait dans le Gardon, dans la Cèze, dans la Durance.

L'alose remontait en dessus d'Orange et tout le monde pêchait en face de son village » (Pêcheur d'aloses, ancien employé municipal, 72 ans).

Ainsi, concentrés en aval de l'usine écluse de Vallabrègues, les pêcheurs migrent à la place des aloses ! Leurs déplacements quotidiens, qui peuvent atteindre 100 kilomètres aller-retour, démontrent la persistance de l'adaptabilité de cet usage de la nature non pas seulement aux contraintes naturelles mais aussi aux contraintes d'artificialisation des milieux naturels. La pêche des aloses, que l'on m'a présentée, lors de la pré-enquête, comme une pêche de Vallabrègues est effectivement située sur cette commune mais elle n'est le fait que de deux villageois (un père et son fils). Cependant, le savoir-faire en matière de pêche leur reste associés :

« Les Vallabrègues, surtout, c'était de vrais pêcheurs. J'ai beaucoup appris avec eux pour la pêche » (Pêcheur d'aloses, ancien employé municipal, 72 ans).

A Vallabrègues comme dans de nombreux villages bordant le Rhône, la pêche a longtemps été pratiquée comme une activité tout d'abord alimentaire mais aussi comme une activité d'appoint économique. Jusque dans les années 1960, une des principales activités professionnelles était la vannerie (86 chefs de famille exerçaient cette activité en 1962) (Galtier, 1980). L'osier nécessaire à la confection de la vannerie était ramassé de la Toussaint au mois de mai, dans les baïsses du fleuve, c'est-à-dire les lieux bas, les dépressions, les îlots où étaient établies les oseraies naturelles. Les Vallabrègues ont la réputation de bien naviguer sur le fleuve, « travèsson lou Rose coume de lapin » (« ils traversent le Rhône comme des lapins »). Ils étaient aussi surnommés les « manjo-bouiron », les « mangeurs » de boiron, les jeunes anguilles ou les « mange-tout ». Les Vallabrègues ont été associés à des bohémiens, des nomades car dans la société rurale, ils étaient des artisans, des « hommes sans terre ». L'association de la pêche de l'alose au seul village de Vallabrègues tient au fait de la réelle localisation du site de pêche mais aussi à l'idée que ses habitants nouent une relation spécifique au Rhône. Le fait de pêcher et de manger l'alose semble lié à une « culture du fleuve » particulière, à des riverains considérés plus proches, « spécialistes » en quelque sorte de cet espace du fait de leurs pratiques. La vannerie, la fabrication et le paillage des chaises à Vallabrègues, la fabrication de balais et le travail du bois à Caderousse, l'agriculture et la pêche sont des activités professionnelles qui tiraient leurs ressources premières du fleuve (1996). La pêche de l'alose peut être considérée comme la persistance et la recomposition d'une activité rurale d'appropriation du Rhône.

« L'entre-soi sélectif », qui préside à la sociabilité des pêcheurs d'aloses, rappelle celui qu'ont décrit Christian Bromberger et Annie-Hélène Dufour, dans le cadre de la chasse, en tant que pratique rurale (1988). Tout d'abord, on pêche en « équipes ». Ce sont plusieurs pêcheurs, deux ou trois, qui achètent le bateau et assument ensemble les frais d'entretien

ainsi que les licences de pêche. Certains disent être « associés ». Parmi les 28 pêcheurs, quatre seulement pêchent seuls. Deux partagent le bateau avec leur fils. Les autres pêcheurs s'associent entre « collègues ». Trois bateaux sont, par exemple, utilisés par un total de huit pêcheurs, qui se connaissent pour être agriculteurs et pour appartenir à la même équipe de chasseurs de sanglier. La sociabilité est masculine et amicale. Les membres de la famille sont rarement conviés alors que les « collègues » sont omniprésents. De plus, la pêche de l'alose ne crée pas de liens, elle les entretient (viticulteurs et chasseurs, anciens ouvriers de la même usine, employés ou habitants de la même commune). Officiellement, la possession d'une licence permet d'installer son bateau dans une certaine délimitation du fleuve. La licence délivrée pour pêcher au carré est un droit de pêche. Cependant, le territoire du pêcheur d'aloses s'élargit du seul fleuve. Le pêcheur prend possession de la berge où il y établit sa « maison ». Chaque bateau est d'abord amarré par des câbles et des cordages à la berge. La distance entre ces deux points d'attache délimite l'espace plus ou moins « privé » du pêcheur qui l'entretient. Il débroussaille pour pouvoir se frayer un chemin, il coupe les mauvaises herbes, ramasse le bois mort. Sur la berge, sont construits des abris de fortune. Au moment de l'enquête, trois cabanons étaient présents en aval de Vallabrègues et une dizaine au port de Beaucaire. Depuis, la Compagnie Nationale du Rhône a ordonné leur destruction. Certains pêcheurs continuent à fabriquer de simples abris dont le registre des matériaux est similaire. Il s'agit de matériaux de récupération : planches, palettes de bois, de la tôle et du plastique. L'intérieur est sommaire : une table de bois, quelques chaises ou des bancs. Le cabanon ou le plus simple abri (une paroi pour s'abriter du vent, par exemple) est le haut-lieu de la sociabilité au sein des pêcheurs d'aloses. La première fonction est de pouvoir s'y restaurer. Cette « maison à l'envers » est bien sûr masculine (Bromberger, 1989). Le repas est celui du petit déjeuner ou du déjeuner, en général composé de mets grillés de viande ou d'aloses. Des personnes extérieures viennent partager le moment du repas. Une équipe de pêcheurs organise, chaque fin de saison, un repas avec un plat mijoté, des aloses ou du gibier. La cuisine, qui reste le monopole de la femme dans le quotidien, devient au bord du Rhône une affaire d'hommes. Mais, la technique de cuisson diffère : à l'extérieur, les hommes font griller les aliments alors que la cuisson est plus élaborée à la maison (bouillie, mijotée). Les pêcheurs d'aloses consomment, durant ces repas, les aloses qu'ils pêchent, les fruits ou les légumes qu'ils font pousser et boivent le pastis et la verveine « faits maison ». L'autosuffisance alimentaire est fortement valorisée au sein de ce milieu populaire rural, valorisant par ricochet celui qui pêche, chasse et cueille. *Si le binôme carpiste s'élabore sur le partage d'un même esprit sportif, les pêcheurs d'aloses partagent le plaisir de consommer ce qu'ils prélèvent de manière directe, sans intermédiaire. Il s'agit aussi d'une confrontation directe au milieu naturel mais transitant par une inévitable médiation culinaire.*

La convivialité partagée entre pêcheurs est une motivation, quant à la pratique de la pêche, autant citée que le fait de pouvoir se détendre. La parole se libère durant ces instants entre « collègues », aidée par la consommation d'alcool. Le « franc-manger » dont parlait Pierre Bourdieu (1979) s'accompagne d'un « franc-parler » exacerbé par cette communauté essentiellement masculine :

« Moi, je suis à la retraite et je pêche pour mon plaisir. Je pêche surtout pour la camaraderie, pour le cabanon. Le midi, on fait un bon petit repas et le matin, on se délasse un peu en pêchant » (Pêcheur d'aloses, ancien ouvrier qualifié, chauffeur dans l'industrie nucléaire, 64 ans).

Le cabanon remplit une seconde fonction qui est celle d'accueillir des clients potentiels pour l'achat des aloses. Chaque saison, un marché illicite est réactivé, attirant au bord du fleuve des personnes qui continuent à consommer et à préparer l'alose. Le domaine « terrien » de la berge est synonyme de convivialité, de vie sociale alors que le domaine « fluvial » sur le bateau reste le monopole des initiés. Seuls les amis peuvent monter dans la barque et pêcher. Les pêcheurs recréent ainsi un « dedans » et un « dehors », l'intérieur étant le bateau et l'extérieur la berge ainsi appropriée.

Les multiples plaisirs suscités lors des parties de pêche s'insèrent dans des lieux et des temps sociaux distincts. La marginalité s'éprouve dans une relation d'immersion à la nature, qui offre l'encadrement nécessaire à la fuite des normes collectives. Tout d'abord sélectionnés par la présence des poissons recherchés, les sites de pêche sont considérés comme des lieux « naturels » sans tenir compte, par exemple, du degré d'artificialisation du fleuve. Les pêcheurs d'aloses concentrés à 500 mètres en aval d'un équipement hydroélectrique ou les carpistes qui exploitent les zones plus ou moins aménagées du fleuve donnent ainsi une définition populaire de la nature. Celle-ci fait disparaître l'opposition entre le naturel et l'artificiel en désignant de naturel, un milieu offrant, avant tout, des ressources naturelles et la possibilité d'un isolement plus ou moins prononcé. Le temps de la pêche conditionné, pour les pêcheurs d'aloses, par la migration des aloses et pour les carpistes, par le rythme des saisons souligne les tensions toujours existantes entre la sphère privée et les entre-soi masculins alors élaborés, prenant une tournure quasi festive pour les premiers et plutôt, compétitive et sportive pour les seconds. La mise à l'écart, que suppose la pratique de la pêche amateur est ainsi insérée dans des limites spatio-temporelles, qui sont au centre des enjeux relationnels entre hommes et femmes, au sein des milieux populaires.

II – Du *détournement* à la *sur-consommation* : les objets techniques du pêcheur ou le savoir-faire manuel déterminant la relation à la nature.

« Si l'individu se retrouve seul, par raréfaction ou suspension momentanée de ses échanges sociaux, son univers n'est pas vide pour autant, mais peuplé d'interlocuteurs matériels, comme les objets, les outils, les réalités du monde naturel, avec lesquels s'établit une « quasi-communication » obéissant à des régulations spécifiques. Peut-être est-ce une performance caractéristique d'une culture ouvrière traditionnelle que cette aptitude à manier les objets, à entrer dans leur langage, à les combiner dans des relations inventives. Ces considérations s'appliquent non seulement à la pêche, mais évidemment aussi au bricolage et au jardinage » (Schwartz, op.cit., 1990, p. 326). Le langage déployé par les pêcheurs envers les « interlocuteurs matériels » se substitue, selon le sociologue, au langage commun durant les parties de pêche, notamment celles vécues en solitaire. On ne peut être, en effet, qu'étonné par la place occupée par la « technique » dans la pratique de la pêche aussi bien en termes de coûts économiques, de temps consacré à sa préparation, de liens sociaux établis pour la parfaire, de discussions concernant son efficacité et enfin, d'un pouvoir symbolique fort constituant, en partie, l'identité du pêcheur. La relation à la nature établie par les pêcheurs amateurs transite nécessairement par l'acquisition d'une technique, combinant le savoir-faire manuel du pêcheur à une appréhension spécifique des milieux piscicoles.

Le « cérémonial » carpiste ou la maîtrise du temps : de la diététique de la carpe à l'artificialisation du « sens de l'eau ».

La préparation du matériel utilisé par les carpistes, désignée par le terme de « cérémonial », est aussi importante pour les initiés que la partie de pêche. Là encore, les pêcheurs s'expriment dans le registre du plaisir :

« D'abord, j'aime bien préparer tous les petits trucs avant ; ce qu'on appelle le « cérémonial ». Il y en a à qui ça ne plaît pas mais moi, j'aime bien préparer ça. J'aime bien chercher des coins, être tranquille quand j'ai trouvé des coins. Une fois qu'on a bien choisi son coin, on a bien amorcé, qu'on a bien lancé ses cannes, qu'on a tout bien préparé, on se dit : là, on prend un petit peu de repos et on attend » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

« La pêche, ce n'est pas seulement le bord de l'eau et la prise de poissons. C'est toute une préparation avant. Pour moi, le combat avec le poisson, c'est une chose mais il y a autant de plaisir à préparer mon matériel, mes appâts, l'entretien du matériel, le plaisir du matériel » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

La préparation du matériel commence tout d'abord par celle des bouillettes. La majorité des carpistes interrogés les préparent eux-même, en tenant compte des qualités olfacto-gustatives présumées de la carpe :

« Dans les parfums, il se joue quelque chose et ce n'est pas facile de comprendre. C'est olfacto-gustatif. Il y a des dosages à l'infini, des compositions équilibrées en nutrition, des glucides, des lipides, des hydrates de carbone, les oligo-éléments, les minéraux, des huiles » (*Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans*).

« L'original dans cette pêche, c'est les parfums, l'amorçage car on va amorcer trois jours avant. La carpe, de savoir qu'il y a à manger au même endroit, elle se rappelle. Elle a cette mémoire. Elle revient toujours au même endroit où elle a mangé » (*Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans*).

La carpe serait ainsi dotée d'une mémoire du goût qui incite les pêcheurs à trouver le « bon » parfum, capable de les appâter :

« Nous, on pense que c'est l'odeur qui marche mais le poisson le goûte. Des tests sur les carpes ont montré que les acides aminés rentraient en ligne de compte, que des molécules véhiculaient le goût à travers l'eau et que la carpe, à travers ses papilles gustatives, était capable de reconnaître et de remonter jusqu'à la source d'émission et donc, de consommer les appâts. J'utilise une palette de cinq parfums, escopex, chocolat, fraise, crabe, calamar qui sentent très mauvais. On apparente le régime alimentaire d'une carpe à celui de l'être humain. Ce qui sent bon et fort est forcément bon pour la carpe, fraise, chocolat et tout ce qui est plus de charnu, du carné, on a tendance à dire que ça lui fera du bien pour les eaux froides, l'hiver » (*Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans*).

Les carpistes, depuis l'invention des bouillettes en tant qu'aliment riche en protéines, développe un discours largement emprunté au domaine de la diététique. On traite protéines, glucides, produits carnés parmi les termes les plus usités. Ce sont les articles de la presse spécialisée qui divulguent largement ce type d'éléments, dont voici un exemple :

« La variation des réserves glycogéniques, observées dans le foie des carpes soumises aux fluctuations saisonnières de la température, montre des valeurs basses du taux de glycogène hépatique pendant la saison chaude, ainsi qu'une diminution des réserves glycogéniques du muscle. D'où l'intérêt pour le pêcheur d'utiliser un appât constitué de glucides en été, si la température augmente. Par contre, au printemps, on ne note pas de diminution de réserves de foie et il apparaît intéressant pour le pêcheur d'utiliser des bouillettes riches en protides à ce moment de l'année »⁶³.

⁶³ - in Rat Sébastien, Les besoins alimentaires de la carpe, Carpe Magazine, mai 1994.

Les bouillettes sucrées sont recommandées en saisons chaudes et celles plutôt carnées sont réservées aux saisons froides, ce que la plupart des carpistes interrogés connaissent et appliquent. Mais, la théorie est confrontée à la pratique, amenant chaque pêcheur à trouver la recette la plus efficace, quelquefois de manière beaucoup plus aléatoire :

« *Dans le Rhône, on a des bons résultats avec la banane, en général. Il y a des secteurs où certains parfums qui ne marchent pas et inversement, dans un autre parcours, c'est un autre parfum qui va très bien marcher* » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

L'amorçage ainsi effectué consiste à appâter les carpes en essayant de stimuler leur appétit et de couvrir leurs besoins alimentaires. Ainsi, le recours à un lexique d'origine scientifique fait de la diététique un problème *animal*. Chaque carpiste met au point sa propre recette qu'il garde jalousement. Un pêcheur m'a ainsi conviée à un « après-midi bouillette » afin de m'initier à leur préparation. Il a offert sa recette à un ami carpiste en guise de cadeau de mariage, ce qui montre l'importance accordée à cette préparation, ne circulant qu'entre « gens de confiance ». Pour ce carpiste, le « vrai » pêcheur est celui qui prépare ses bouillettes :

« *La fabrication des bouillettes, c'est la partie de pêche qui commence. Cela permet une autre communion avec la pêche. Quand on n'a pas envie de faire ses bouillettes, c'est qu'on n'aime pas la pêche* » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 55 ans).

Cette fabrication révèle un autre aspect primordial de la pratique du no-kill, qui réside, malgré le fait de ne plus consommer le poisson pêché, dans le maintien d'un rapport à la cuisine, en tant que composition culinaire. La préparation des bouillettes est une cuisine « inversée ». Les carpistes cuisinent pour le poisson à défaut de cuisiner le poisson. L'acte alimentaire classique est inversé, parce que la cuisine intervient avant l'acte de prédation. Dans un ouvrage spécialisé, la préparation des bouillettes est illustrée par des photographies d'un cuisinier en habits, toque et blouse blanches. Ainsi, la pêche est entièrement destinée à la carpe, dans un processus d'anthropomorphisation souligné par un tel décalage du rôle de la cuisine et dans un acte domesticatoire, que l'on peut rapprocher de la domestication animale en général (préparation de l'alimentation pour un chat, un chien, etc...). A cause des odeurs qui émanent de la préparation des bouillettes et du désordre causé, les carpistes sont rapidement chassés de la cuisine, en tant que pièce à vivre :

« *J'ai un garage exprès pour faire les bouillettes. J'ai condamné mon garage pour faire une cuisine. Je fais tout dans une friteuse. Les produits sentent très forts et ça empestait la maison. La femme, au départ, ça va mais elle en a vite marre* » (Carpiste, artisan maçon, président d'un club, 40 ans).

Les pêcheurs élaborent *une sphère domestique masculine*, rejetée aux marges de la sphère féminine et située dans le garage, un cagibi ou le local du club, hors de la maison. Le même

problème se pose pour ranger leur imposant matériel de pêche. Certains ne garent plus leur voiture dans le garage ; d'autres monopolisent une pièce, interdite d'accès au reste de la famille. La marginalité concrétisée lors de la partie de pêche s'exprime ainsi dans ces préparatifs qui mettent déjà, d'une certaine manière, le pêcheur à l'écart. La diététique de la carpe et la « cuisine inversée » démontrent un nouveau rapport élaboré à l'égard de l'animal, investie de considérations essentiellement d'ordre alimentaire. L'essentiel des préparatifs réside donc dans la qualité omnivore de la carpe, réputée goulue et difficile à contenter. Deux pêcheurs parmi les vingt tiennent un discours différent concernant l'utilisation des bouillettes, prétextant le confort olfactif qu'elles procurent :

« Les arômes, c'est plutôt un plaisir pour les pêcheurs. Il y a de grands carpistes qui l'on dit. C'est plutôt un confort pour le pêcheur, pour l'odeur. Il vaut mieux avoir dans sa tente une odeur de banane que de poisson ou de viande » (*Carpiste, artisan monteur palissadier, président de club, 35 ans*).

La pêche carpiste s'éloigne ainsi, comme l'a écrit Alain Corbin pour la pêche à la mouche, du maniement du sale et de l'organique, pour ne plus manipuler que des produits d'origine végétale (farines, graines, exception faite des œufs) et d'origine artificielle (colorants, parfums). Il y a un rejet du maniement de la chair animale, à mettre très certainement, en correspondance avec la pratique du no-kill.

Lorsque les appâts sont prêts, les carpistes doivent choisir leur « poste de pêche ». Qu'est-ce qu'un « bon » coin à carpes et comment le déterminer ?

« Il faut observer le milieu environnant. On recherche en lisant sur l'eau une zone d'alimentation de carpes, une zone d'abri. On repère des sauts ou des obstacles dans l'eau. Un amas d'arbres, des piles de pont, des piles de ciment, de béton, tout ce qui peut être une cachette. L'idéal, c'est le passage entre la zone d'abri et la zone d'alimentation » (*Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans*).

Cette réponse résume les connaissances les plus diffusées au sein des carpistes interrogés. Pour trouver des carpes, il faut prêter attention aux obstacles potentiels, naturels et artificiels où le poisson peut se réfugier ainsi que sa zone d'alimentation. L'espace entre les deux zones est propice à l'amorçage puisque c'est un lieu de passage du poisson. Le pêcheur peut aussi observer des sauts de carpes. Voici les différents types de postes proposés par Dominique Audigué et Henri Limouzin concernant une rivière : les arbres immergés (zones de refuge et d'alimentation (mollusques, crustacés)), l'avancée de la berge (zones de calme), les îles, les bancs de nénuphars, les hauts-fonds, la fosse ou trou profond (prédilection des grosses carpes), les éboulis, les digues, les piles de pont, les arrivées d'affluent (*op.cit.*, pp. 91-92).

Ces principes de base largement diffusés par la presse spécialisée sont souvent dépassés par l'intuition du pêcheur, appelée le « sens de l'eau » :

« Dans un poste, ce qu'il faut chercher, c'est se mettre à la place du poisson et chercher où il serait bien. Si vous restez sur une plage en plein soleil, vous allez pas être bien. Vous allez avoir chaud à la tête. Le poisson fait pareil. Quand il fait 30 degrés, le poisson va chercher un endroit où il y a de l'eau, un mètre cinquante de profondeur comme ça, l'eau reste chaude et il est protégé du soleil. Il cherche un herbier car il va manger plein de petits poissons, de crevettes. Le rocher, c'est pour avoir une certaine sécurité quand le poisson a un combat à livrer, il puisse s'en sortir » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Avoir le sens de l'eau est cette capacité à réagir comme un poisson, se confondre avec ce que les pêcheurs imaginent de leur fonctionnement :

« Avoir le sens de l'eau, c'est-à-dire c'est un peu réagir comme un poisson mais se dire que les poissons, à cette date là, ils seront plutôt là car il fait ce temps là. Beaucoup de monde arrive et ils posent leurs cannes et rien, car les poissons n'ont rien à faire là, à ce moment là. La méthode d'attaque du poisson n'était pas bonne » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

« L'expérience fait que, avec le sens de l'eau qui s'acquiert au fil des ans, on se trompe mais on arrive quand même à cerner les coins intéressants. C'est ce qui fait la différence entre un pêcheur néophyte et un pêcheur qui a de l'expérience » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

Le sens de l'eau est l'accumulation des années d'expérience, caractéristique majeure des savoirs empiriques liés à la confrontation directe avec la nature. Mais, certains carpistes rompent avec un tel rapport à la nature, en utilisant, pour repérer les coins à carpes, une barque équipée d'un écho-sondeur. Surtout utilisé en mer, cet appareil permet de décrypter les fonds :

« Ça fait gagner du temps. On écho-sonde le fond mais pas les poissons. Pour le poisson, ça ne veut strictement rien dire. On repère les bons fonds à carpes où elles viennent se nourrir et on pêche là » (Carpiste, artisan monteur palissadier, président de club, 35 ans).

Les carpistes disent écho-sonder uniquement pour lire l'état des fonds et non pour repérer directement les poissons. Se dégage un sentiment de honte ou de gêne à parler ouvertement de l'utilisation de l'échosondeur, comme une remise en cause des qualités instinctives du pêcheur :

« Je vais vous faire rigoler mais peut-être, c'est parce que je ne suis pas assez technique là-dessus mais mes plus mauvaises pêches, c'est quand j'ai écho-sondé. Tout ce que je fais, je le fais au feeling et j'ai toujours fait des cartons » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

Le matériel de pêche et toute l'attention qui lui est portée symbolise la volonté de maîtriser le temps du loisir et du plaisir, comme un préalable nécessaire au moment crucial de la pêche, à savoir le contact avec le poisson. Le temps long de la préparation s'oppose au temps bref de la capture, comme une condition nécessaire à sa qualité de pêche dite sportive :

« La pêche de la carpe, on nous considère comme des fainéants car on a une pêche d'attente. Par contre, il y a toute une préparation, des appâts, le transport du matériel de pêche, logistique, repérage des lieux. En dehors de la pêche qui est statique, il y a tout un temps qui est consommé à la recherche du poisson qui est très important. Puis, toute une part de rêve se fait dans la tête. On élabore la stratégie, on fait des appâts, on décide du week-end, on va amorcer une ou deux fois et le jour J arrive et on pêche » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

Ce temps long peut s'interpréter de deux manières. On peut y voir une intellectualisation de la pêche qui est d'abord rêvée, imaginée et l'attente est un moyen de prolonger et d'entretenir ce rêve, transitant par le maniement de l'objet. On peut le considérer aussi comme la volonté de réduire au maximum la part de hasard contenue dans l'acte de prédation et de perdre le moins de temps possible. L'utilisation de l'échosondeur et l'achat des bouillettes font gagner du temps à certains pêcheurs comme pour d'autres, ils sont le signe d'une dévalorisation de la pêche et surtout du pêcheur, trahissant des divergences d'opinions entre carpistes. Dans la perspective de Norbert Elias, le temps long de la préparation peut être analysé comme le déplacement du plaisir focalisé dans la traque de l'animal et non plus dans sa mise à mort, à travers la recherche d'une certaine maîtrise du temps (*op.cit.*, p. 218-238).

L'empire de la consommation : le mythe carpiste de la modernité.

Avec ou sans échosondeur, une fois que le poste de pêche est déterminé, il reste à installer le matériel de pêche et de campement, que j'ai déjà décrit et qui ne compte pas moins de douze objets nécessaires : « batterie de cannes, repose-canne métallique, tente-parapluie, fauteuil-lit, duvet, réchaud à gaz, batterie de cuisine, épuisette, matelas duillet pour les carpes, appareil photos, lampe-torche, grand sac noir » (Audigué, Limouzin, 1990). La pêche de la carpe no-kill est littéralement envahie d'objets plus ou moins sophistiqués et électroniques. Cette frénésie consummatrice est fièrement prônée par les carpistes, notamment pour relancer l'économie nationale de la pêche amateur :

« Notre mouvement n'est pas marginal puisque le détaillant fait 20 à 40% de son chiffre d'affaires avec la carpe. Je pense qu'il y a les carpistes et les gens qui utilisent le matériel de carpistes. Il y a au moins 200 000 carpistes et ceux qui utilisent le matériel occasionnellement pour la carpe, il y en a bien plus. Ce sont de futurs carpistes » (Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

Le budget d'un carpiste, pour une année d'exercice de la pêche comprenant le matériel de pêche, la préparation des appâts, une ou deux inscriptions à un enduro, s'élève entre 10000 et 15000 francs. La totalité du matériel détenu est estimé, au minimum, entre 15000 et 20000 francs (100 000 francs étant le budget le plus élevé parmi les pêcheurs interrogés). Ces dépenses concernent surtout les grandes surfaces spécialisées au détriment des petits détaillants parfois jugés incompetents :

« Avec les petits détaillants, on n'a pas de bons rapports. Les carpistes, on est des gens pointilleux, des emmerdeurs. On n'a pas peur d'investir de l'argent mais on est très pointilleux. On est obligé d'aller dans des grandes surfaces spécialisées. On n'a pas peur d'aller en Belgique pour aller faire le plein » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Certains carpistes disent conseiller eux-même les vendeurs locaux, en les initiant à leur technique. Les dépenses concernent bien évidemment la multitude d'objets rendus nécessaires mais aussi le choix des marques proposées, imposant une course au « beau » matériel :

« Il y a un petit business dans la pêche de la carpe, chacun veut avoir le plus beau matériel » (Carpiste, ouvrier qualifié, mécanicien, adhérent à un club, 34 ans).

« Nous, on a du matériel haut de gamme. Au début, c'était très cher et c'était réservé à une autre classe sociale. Nous, on est artisan, on gagne assez bien notre vie donc on pouvait se le permettre. On avait des copains ouvriers, ils ne pouvaient pas se permettre d'acheter ce matériel » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

Une distinction s'est donc opérée au départ, au sein des pêcheurs susceptibles d'être convertis au no-kill, en fonction de leurs revenus. L'amour du « beau » matériel traduit aussi ce rapport particulier liant le pêcheur aux objets techniques. Les objets carpistes ont la spécificité d'être sophistiqués, en partie électronique, élaborés avec des matériaux modernes. Comme le propose Claude Bonnette-Lucat dans la pratique du bricolage, le rapport au matériau révèle « la force d'un imaginaire des matières et des objets techniques » (1991, p. 61). L'investissement dans un type de matériau révèle « une rêverie sur une époque de référence » où le plastique et les nouveaux matériaux sont assimilés aux temps « plus que modernes » (*ibid.*, p. 81). Ainsi, le carpiste se projette-t-il comme un pêcheur « moderne », en accord avec son temps, rompant définitivement avec une pêche traditionnelle. La distinction n'est pas seulement financière, elle est aussi liée au type de matériel choisi qui redéfinit celui qui le possède et sait le manier. La place réelle et symbolique qu'occupent les objets techniques auprès des carpistes traduit, toujours selon les termes de Claude Bonnette-Lucat, une « rêverie sur le savoir technique et la société technicienne » (*ibid.*, p. 81). Le maniement de la technique est ainsi totalement imbriqué à la relation à la nature ; le pêcheur ne peut pas envisager l'un sans l'autre. S'effectue ainsi un transfert des compétences

professionnelles de ces pêcheurs dans le domaine du loisir, ayant eu pour la plupart une formation technique (CAP, BEP).

Ainsi, les carpistes se disent très méticuleux et précautionneux :

« *C'est technique, comme pêche. C'est tout bien coordonné, c'est bien rangé et une fois que c'est posé, c'est parti, on attend* » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

« Je prends beaucoup soin de mon matériel et je suis assez matérialiste et je suis obligé de ranger souvent ma caisse de pêche car il y a souvent de petites bricoles, de petites choses. Je suis assez minutieux. Quand je pars à la pêche, tout est prêt : la caisse de pêche, dans le fourreau, les cannes sont prêtes, mes moulinets sont garnis » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

La minutie est surtout nécessaire lors de la préparation du bas de ligne, appelé « l'arme absolue » par un pêcheur et des réglages électroniques. Un montage nécessite entre la ligne et l'hameçon, une série de petits objets : plombs de diverses formes, perles d'arrêt, « anti-gang » (gaine qui couvre le fil dans un montage coulissant afin d'éviter que le fil s'emmêle). Celui-ci est choisi d'une certaine dimension en fonction de son élasticité :

« *Dans la bobine, le plaisir c'est comme on dit, si on a une carpe de 5, 6 kilos, qu'il n'y a pas d'obstacles, on ne va pas s'amuser à pêcher avec du 40 centièmes, on mettra du fil au 30, 35 centièmes. Ce sera plus souple, plus technique, moins brut. Ce sera plus élastique* » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

La « technique » de la technique est d'adapter le matériel à la configuration de la capture de la carpe (taille, présence d'obstacles...). Certains carpistes traquant les poissons dans les fosses du Rhône utilisent des tresses à silure, beaucoup plus résistantes. Enfin, le geste du pêcheur consiste à manier le moulinet de sa canne, une fois la prise effectuée. Chaque moulinet est équipé d'un « pick-up » (système qui maintient fermé la bobine de fil), un frein et un « anti-retour ». Chaque touche demande au pêcheur de jouer différemment avec le fil, de donner plus ou moins de lest ou au contraire, de réduire le mouvement du poisson. C'est à travers ce fil que le pêcheur rentre en contact avec le poisson soulignant la part primordiale du savoir-faire manuel dans le rapport ainsi élaboré à l'animal. Ce sont les doigts qui sont à la jonction entre la ligne et l'animal :

« *Le fait de pêcher en moulinet libre, on a toujours l'impression, on sent le départ de la carpe. On vit le moment de la pêche, de la touche jusqu'à la prise du poisson* » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

La pêche susceptible de procurer des sensations physiques est alors désignée de « sportive ». Ainsi, il existe un rapport étroit entre la technique utilisée et la mise à l'épreuve du corps du pêcheur. Le contact avec le poisson repose, pour les carpistes, sur la médiation corporelle, en tant qu'élément fondamental de la confrontation directe à la nature.

La pêche de la carpe no-kill est un produit de la société de consommation aussi bien dans le type de production et de commercialisation des matériaux utilisés que dans les potentialités jamais épuisées de multiplier les éléments « nécessaires » à la traque de la carpe. Le mythe de la modernité porté par les carpistes peut être interprété comme un des multiples mythes façonnés par la société de consommation : « La consommation est un système qui assure l'ordonnance des signes et l'intégration du groupe : elle est donc à la fois une morale (un système de valeurs idéologiques) et un système de communication, une structure d'échange » (Baudrillard, 1993, p. 109).

« Ca ne vaut rien mais ça n'a pas de prix »⁶⁴ : le détournement de l'objet par les pêcheurs d'aloses au carré.

Si l'objet de pêche acheté est au centre de la pêche carpiste, dans le cadre de la pêche à l'alose, celui-ci n'est utilisé que détourné. Le détournement consiste à utiliser que très rarement des produits neufs mais, au contraire, des produits qui n'ont pas suivi le circuit classique de la consommation. A l'antipode des carpistes, les pêcheurs d'aloses vénèrent les chemins de traverse du système D, leur permettant d'échapper aux contraintes, notamment financières, imposées par la société de consommation. C'est en fin d'hiver que les pêcheurs d'aloses préparent le matériel nécessaire à la saison de pêche. Celui-ci se compose de deux éléments essentiels : la barque et le filet. La barque est le modèle d'équipement dominant dans la zone de pêche en aval de Vallabrègues. Certaines sont d'anciennes barques de joute, sport qui se pratiquait sur le fleuve. D'autres ont des origines militaires, récupérés du Génie Civil. La barque ainsi que le filet, les câbles et les cordes sont les éléments le plus souvent achetés. Le coût total de l'équipement varie entre 3 000 et 10 000 francs. Ensuite, il faut entretenir le bateau qui consiste le plus souvent à le repeindre une fois par an et refaire le carénage tous les trois ans :

« Je m'occupe de mon bateau un peu avant la saison, en hiver. Cette année, il a fallu changer le nez qui était pourri. Il a fallu un bout de contre-plaqué. On a fait venir une bombe de Martigues. On y a mis de la résine, de la laine de verre. Ce sont des collègues qui sont venus me le faire. Moi, j'ai peint le bateau. On achète le filet dans les coopératives de pêcheurs à Sète. Après, on le prépare nous-même » (Pêcheur d'aloses, ancien marinier, 75 ans).

La découpe du filet, réglementée à 25m² de superficie, est le fait de quelques pêcheurs seulement. Les autres font appel à des amis pêcheurs en mer. Le reste de l'équipement du pêcheur d'alose est réalisé à partir de matériaux de récupération. Tout d'abord, le système

⁶⁴ - Expression d'un pêcheur d'aloses.

reliant le filet à la barque repose sur un tube en acier. Celui-ci est équipé d'une poulie qui permet la descente et la remontée du filet dans l'eau, technique adaptée aux aloses, qui remontent le fleuve en suivant le courant. La poulie associée au tube est toujours issue d'une fabrication « maison ». Elle est composée d'un roulement à billes, d'un volant de voitures, le plus souvent de 2 CV ou de Jeep et de deux pédales de bicyclettes servant de manivelles. Il suffit d'observer une embarcation de pêcheur pour voir la juxtaposition d'objets hétéroclites : un manche d'épuisette, nécessaire pour récupérer le poisson dans le filet, est réalisé avec un pied de parasol ; le pêcheur a fixé un fauteuil mobile sur sa barque :

« Tout est à moi. Les cordes, le siège, la passerelle [nécessaire pour accéder à la barque]. C'est moi qui l'ai fabriqué. Le treuil est monté sur roulement à billes pour que l'on n'entende pas de bruit. Le fauteuil est tournant. On enlève les roulettes, on le fixe sur une planche pour qu'on n'ait pas à le changer de place » (Pêcheur d'aloses, ancien employé municipal, 72 ans).

Ce pêcheur, qui est surnommé « Monsieur Poubelle », raconte ainsi la fabrication de son équipement. Le volant a été trouvé aux « ferrailles » et les planches de bois « là où ça traîne ». Les bidons amarrés à la barque ont été récupérés dans une usine. C'est un ami qui a soudé le tube et son gendre a confectionné le roulement à billes. Le bateau se fabrique rarement seul ; son élaboration est un prétexte à sociabilité. Le pêcheur fait appel à son réseau familial et amical pour le mettre au point : le beau-père du fils qui est mécanicien, le collègue pêcheur en mer, le collègue de l'usine ou de l'atelier... Le savoir-faire manuel et technique des uns et des autres est au centre des interactions. Encore une fois, cette sociabilité est exclusivement masculine et repose sur les compétences professionnelles propre à ce milieu populaire. Les pêcheurs utilisent ce qu'offrent leurs milieux de travail. Le pêcheur profite de l'usine, de l'atelier directement ou indirectement, avec des amis encore en activité et récupère les matériaux qu'il a « sous la main ». Ceux-ci sont reliés par une combinaison inventive devant être à la fois la plus adaptée aux mouvements du fleuve et aux passages du poisson mais devant aussi répondre à un minimum de confort.

Trois pêcheurs déclarent avoir mis au point le système de relevage du filet, dont deux sont des anciens professionnels du Rhône (ancien marinier et ancien conducteur d'un bac à traîles). Dans les premières années qui suivirent la construction du barrage, les pêcheurs utilisaient un filet, un carré tenu à la main, appelé « barre à terre » :

« D'entrée, nous avons appris à pêcher avec un carré à la main. On avait une ficelle. Puis, ça, c'est une invention à moi. J'ai monté ce bateau. Il faut être du métier. Il faut savoir envoyer les ancres. Voyez, là-bas, nous avons un ancre qui fait 40, 50 kilos, au large aussi et en haut. Il faut aussi les cordes » (Pêcheur d'aloses, ancien chauffeur dans une usine nucléaire, 70 ans).

La barre à terre a progressivement été remplacée par un carré fixé sur une barque, témoignant de la capacité adaptative des engins de pêche et de leur transformation dans le temps. L'aménagement du Rhône dans sa région basse a entraîné la disparition d'un engin un peu particulier, appelé « vire-vire » ou « vire-soulet » (« tourne-seul »). Sur une barque deux casiers, les « sartan » étaient fixés à un axe. Placés dans le courant, les casiers étaient en rotation, plongeant tour à tour dans l'eau et les aloses prises dans ce système de nasse glissaient directement dans la barque. Un seul pêcheur de notre échantillon avait un « vire-vire » mais le manque de courant dû à l'endiguement du fleuve ne permet plus son utilisation :

« Avant, il y avait des « vires » jusqu'au-dessus de Valence. Maintenant, il n'y a plus de courant. A part, quand les barrages sont ouverts. Le « vire » ne marchait qu'avec le courant et surtout, dans les tombées d'eau, là où nous passions avec les bateaux. Pour nous, c'était la passion d'avoir un « vire » ; c'était la passion d'aller casser la croûte, de faire de temps en temps un repas au « vire ». Parce que les « vires », c'était ça. Ça tournait tout seul donc on n'avait pas à s'en occuper. Alors, on cassait la croûte » (Pêcheur d'aloses, ancien marinier, 75 ans).

D'autres engins étaient utilisés pour la pêche des aloses : la « sartan », filet rond monté sur un tour rigide, fixé au bout d'un manche ; le « tombe-lève », un grand filet qui dès que le poisson le heurtait, se levait d'un coup, grâce à un système de contre-poids (filet appelé « alosière » ou « brécanière » dans la région lyonnaise) (Eyrier, 1996). Ce bref inventaire des techniques de pêche de l'alose permet de les interroger autrement que sous le signe de la tradition qui tend irrémédiablement à les figer. L'aménagement du fleuve a abouti à une transformation de la technique usitée. Le filet a été fixé à une barque afin de pouvoir pêcher dans le lit du fleuve, suffisamment assagi pour ce faire. Quant à l'origine même du système de poulie, les pêcheurs, ayant la plus grande ancienneté de pêche sur le site (environ 30 ans), ont joué le rôle de précurseur. Les pêcheurs, pratiquant depuis une dizaine d'années seulement, disent tous avoir imité le système mis en place.

Les engins de pêche ainsi bricolés résultant d'un mélange d'inventivité et d'imitation de la part des pêcheurs (de nombreux carrelets fixés à terre sont aussi présents en Camargue, par exemple, le long du Rhône). Ils traduisent la capacité à exploiter un savoir-faire manuel et technique dans la recherche puis dans la combinaison de matériaux détournés afin d'optimiser « l'effort de pêche ». La pêche est inséparable d'un autre loisir ancré dans le monde ouvrier, le bricolage où s'élabore, selon l'expression d'Olivier Schwartz, un langage particulier avec les objets. La spécificité du bricolage au sein des pêcheurs d'aloses, qui s'étend, nous le verrons, à la pratique de la pêche, réside dans ce fonctionnement autarcique, où « le temps du loisir ne doit pas coûter ». Les frais occasionnés par l'achat du bateau, du filet et des cordages sont compensés par la gratuité du reste de l'équipement, issu du recours

à la « débrouille ». Le bricolage comme le jardinage relèvent certainement d'une nécessité économique mais pas seulement. Claude Bonnette-Lucac montre que ces pratiques relèvent aussi d'une nécessité « sociale » : « Cette maîtrise du « système D » est aussi une vertu ménagère dans les foyers populaires où sa fonction productive prend toute son importance : dans l'économie domestique, revient à l'homme le rôle d'assurer le maximum d'autarcie, d'indépendance par rapport au marché des services artisanaux, voire à celui des matériaux (par le recyclage et la récupération) » (*op.cit.*, p. 62). La fabrication de l'équipement du pêcheur d'aloses traduit aussi une certaine marginalisation par rapport à la société de consommation. Se dégage une volonté d'échapper à toute transaction marchande et monétaire dans le domaine du plaisir, comme une autre norme sociale à fuir.

Carpistes et pêcheurs d'aloses s'opposent dans la préparation de la partie de pêche. Aux premiers, un matériel high-tech et le plaisir de consommer ; aux seconds, les combines du système D. et la volonté de couper avec la consommation classique. Mais, cette opposition peut être dépasser en insistant sur le fait que c'est la maîtrise des objets de pêche, de leur manipulation ou de leur création qui semble, au contraire, rapprocher les pêcheurs. Le savoir-faire manuel transcende les différents gestes, qu'ils servent à agencer un volant de 2 CV avec un pédalier de vélo ou à régler un détecteur électronique ou encore à monter un bas de ligne : « Cette spécificité [de la culture populaire] est celle de la culture manuelle, avec ses savoir-faire acquis et sa capacité d'adaptation aux technologies modernes. Ce qu'a montré cette étude des usages du jardin, c'est bien que le savoir-faire manuel trace la frontière entre le milieu populaire et les autres » (Dubost, 1997, *op.cit.*, p. 163). Le rapport à la nature élaboré par les pêcheurs est fondamentalement lié à cette culture manuelle, qui place la pêche au centre d'un réseau relationnel intense (commerce, famille, amis, lieux de travail) par lequel transitent les objets techniques. L'adaptation aux technologies modernes est le fait des carpistes, pêcheurs les plus jeunes, urbains et majoritairement dotés de compétences professionnelles techniques (niveau CAP, BEP). Leur rapport au matériau utilisé est plus minutieux, faisant intervenir les doigts et non les mains comme pour les pêcheurs d'aloses. Le rapport à la technique de ces derniers est à mettre en relation avec leur occupation professionnelle majoritaire de chauffeurs qui, quelque part, se maintient dans le fait d'actionner un volant raccordé au filet de pêche. La différence d'attitude face au matériel de pêche est aussi présente dans le rapport établi à l'animal.

III – La pêche amateur : un espace « d’ajustement social » pour des individus en mobilité sociale.

Le troisième élément qui compose le rapport existant entre le pêcheur et la nature réside dans le processus de capture du poisson et la signification alors accordée à l’animal. Si les pêcheurs au carré pêchent pour le plaisir de manger, les carpistes insistent, dans le cadre de leur pêche sportive, sur le plaisir de la capture. Il m’a semblé, au cours des entretiens, que cette confrontation avec l’animal est l’élément fondamental qui structure l’ensemble de la pratique de la pêche dans le sens, où elle fonctionne comme un miroir, renvoyant au pêcheur une image idéalisée de soi. Ce que j’ai déjà relevé lors de l’évocation d’une partie de pêche mémorable pour les carpistes, c’est-à-dire cette *autre* fonction de la pêche qui s’éloigne des premières évocations de détente et de liberté, s’exprime de manière très forte dans l’acte même de la capture du poisson. Olivier Schwartz définit cette fonction en termes de pouvoir : « La pauvreté un peu stéréotypée des réponses relève pourtant quelque chose d’important : la pêche, comme toutes les formes de jubilation solitaire, n’est pas une simple activité, c’est plus globalement un lieu, lieu de pouvoir sur les choses et sur soi-même » (1990, *op.cit.*, p. 327). Dans la même perspective, j’utiliserai le terme plus précis de « maîtrise ». La pêche amateur m’est ainsi apparue comme un lieu où le pêcheur a la possibilité de maîtriser ce qui l’entoure, la nature, la technique, le poisson mais aussi et surtout, où il est maître de lui-même, comme une composante fondamentale de l’identité personnelle, prenant forme dans la pratique d’un loisir.

Les « chevaliers » carpistes ou le jeu avec la carpe

Lorsque j’ai demandé aux carpistes de me citer les qualités de la carpe pour la pêche, un terme est apparu dans toutes les réponses, celui de « combat ». La qualité essentielle accordée à cette espèce est la combativité :

« A ma connaissance, c’est le poisson le plus puissant d’eau douce. C’est un poisson qui se défend, ce qui fait tout son charme. C’est pour le combat » (*Carpiste, artisan monteur palissadier, président de club, 35 ans*).

« C’est un poisson combatif et assez rusé donc, c’est comme un chasseur qui poursuit un gibier. Si le gibier se pose sur la première branche, il n’y a aucun charme. Donc, le charme qu’on reconnaît à la carpe, c’est que c’est un poisson très combatif et très malin » (*Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans*).

« Comme la carpe est un poisson très combatif, c’est ça le but recherché, la sensation avec un poisson de combat. En fait, c’est un poisson très méfiant. Quand on arrive à le tromper, c’est pas mal, c’est une satisfaction personnelle » (*Carpiste, ouvrier qualifié, mécanicien, adhérent à un club, 34 ans*).

« La pêche de la carpe me plaît parce que j'ai affaire à un adversaire qui est de taille humaine entre guillemets, qui a une force et une volonté et une certaine ruse, donc c'est passionnant » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

La carpe, un poisson de combat

A l'image du combat, sont associées les notions de puissance, de force et de ruse. La catégorisation de la carpe en animal fort, résistant et de grande taille est le noyau central de la représentation véhiculée au sein du milieu carpiste et c'est elle qui structure la pratique de la pêche autour de la notion de combat. En référence à l'analyse de la chasse au sanglier proposée par Claudine Fabre-Vassas (1982), on peut voir dans cette catégorisation, la référence à une zoologie mythique concernant la carpe. L'ethnologue a ainsi montré comment le sanglier est classé parmi les sauvagines, les bêtes puantes et réputées d'une sexualité excessive. Cette assignation se lit à travers les pratiques des chasseurs, qui par un ensemble de gestes codifiés, tentent de composer avec l'aspect sauvage de l'animal et notamment avec son odeur, le ferum : « Il faut couper le « ferum », le « sauvage » pour le séparer de la chair et la rendre consommable puis la répartir selon les règles qu'il importait de déceler derrière le foisonnement des avis. Cette substance n'existe que par le rite qui la sépare et qui, ensuite, établit une homologie entre trois espaces, fort divers mais précisément découpés : le corps même du sanglier, le territoire de la chasse (de la forêt au village), la hiérarchie des chiens et des chasseurs. A l'intérieur de chacun, le ferum circule, marque des frontières, classe en définitive » (Fabre-Vassas, *ibid.*, p 393).

Différentes sources historiques permettent de reconstituer la zoologie mythique associée à la carpe. Delphine Balvet, dans le cadre d'un D.E.A., a ainsi recensé les qualités essentielles accordées à ce poisson dans la littérature spécialisée : la longévité⁶⁵, une taille et un poids exceptionnels, une fécondité extrême et enfin, la résistance (1997). Ce sont ces qualités qui ont permis de faire de la carpe l'emblème de la pisciculture et de la domestication piscicole (Bérard, 1988). Les ouvrages de pêche amateur, anciens ou récents, véhiculent aussi l'image d'un poisson puissant :

« La carpe est un poisson très malin, qui donne beaucoup de fil à retordre au pêcheur ; c'est un gourmet qui est fort difficile à contenter, et qui dédaigne les appâts ou trop vulgaires ou mal préparés. La pêche de la carpe est donc un véritable jeu d'adresse, de patience entre elle et son ennemi. Ce poisson est rusé et de plus, a une force considérable de résistance. Il est d'une grande bravoure » (Encyclopédie du Pêcheur, 1921).

⁶⁵ - « La carpe vit très longtemps ; Buffon cite des carpes âgées de 150 ans trouvées dans les fosses de Pontchartrain... Enfin, on assure, mais à tort selon nous, que plusieurs carpes de Fontainebleau datent du temps de François Premier » (Encyclopédie du pêcheur, 1921).

« Bien que sa pêche soit statique, la carpe est un poisson de sport. Sa méfiance, sa malignité et sa puissance font qu'elle est très recherchée par les pêcheurs, amateurs d'émotions » (Rougeron, 1983).

Le but de la pêche carpiste tient au fait de vouloir dompter cette puissance à travers ce que les initiés appellent le combat. Mais, quel est-il exactement ? C'est dans le registre de l'émotion et du plaisir que s'expriment les pêcheurs à ce sujet. Voici deux exemples où les carpistes décrivent à la fois des sensations physiques mêlées à des sentiments divers, qui traversent le pêcheur lors de la prise :

« C'est un mélange de plein de choses, le combat. Il y a l'attente, d'un seul coup, on est surpris par le détecteur qui sonne. Il va y avoir un combat, on va être content sauf si on la loupe tout de suite. On a le cœur qui bat bien. Quelquefois, tu trembles un peu. On va avoir la récompense d'avoir un poisson. Si c'est un gros, à la fin, tu es bien fatigué, tu as le bras explosé et tu trembles et le pire, c'est le départ, mais après, quand tu as réussi à attraper le poisson, ça te fait vraiment plaisir. Là vraiment, quelquefois, je me sens vraiment tout mou, je suis flagada, c'est marrant. Presque tu vas tomber dans les pommes. Une petite carpe, tu la ramènes en deux minutes. Une carpe de dix kilos, tu peux mettre dix minutes, un quart d'heure. Et des grosses carpes, ça peut aller jusqu'à une heure. Le plus long que j'ai réalisé, c'est un quart d'heure, vingt minutes » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

« Là, c'est la FI à trois cent à l'heure qui va attaquer un virage. Ça fait des mois qu'on attend ça, le moulinet se met à chanter, le fil tire sur la bobine. C'est la prise de contact, il faut aller très vite car le poisson est capable de s'emmêler partout. Voir la grosseur, les difficultés environnantes. Avant le contact, c'est le pire. On ne sait pas, ça peut être trois kilos comme trente kilos. On est en plein sprint, en plein jeux olympiques. Le cœur qui bat, les tempes qui sifflent. Ou on a la déception, le poisson est peu combatif et pas gros ou alors, c'est la surprise du jour, c'est le tracteur, le sous-marin. Ça continue à siffler, ça bourdonne, on perd la tête, on ne sait plus comment faire. C'est une vraie émotion et le combat est à gagner. Ça peut durer une demi-heure, trois quarts d'heures. Tant que le poisson n'est pas dans l'épuisette, qu'on ne l'a pas mesuré et pris en photo, ça ne sera pas gagné » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

L'histoire d'un combat débute en général, par le bruit du détecteur qui fait sursauter le pêcheur :

« Le plus beau, c'est le départ quand on n'a même pas la canne en main, le départ du fil car une fois ferrée, on sait si c'est petit. Mais, le plus beau, c'est le bruit du détecteur et du frein car on ne sait pas ce qu'il y a au bout » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

Le suspens prend place : est-ce le poisson « de sa vie » que le pêcheur tient au bout du fil ? Entre le moment où le détecteur s'enclenche et celui où le pêcheur se munie de la canne, s'écoulent quelques secondes remplies d'imaginaire, en l'occurrence composé de très grosses carpes. A la rêverie du trophée, succède le premier contact avec le poisson, jugé très rapidement décevant ou à la hauteur des espérances du pêcheur. Encore une fois, le temps a son importance. Le vrai combat doit durer et le plaisir du carpiste est alors de l'ordre de la jouissance, évoquée par la transition du corps et de l'effort physique pouvant aller jusqu'à l'étourdissement. Cette impression de vertige, de contact fulgurant où le corps est pris à partie est souvent exprimée par les expressions suivantes : « c'est le palpitant qui s'affole », « c'est le taux d'adrénaline qui monte d'un coup à 100% ». Elle évoque ainsi la notion de jeu, notamment le jeu de vertige, *l'ilinx* défini par Roger Caillois, permettant d'accéder à l'étourdissement et à l'ivresse (1985). Dans le même temps, est toujours exprimé la crainte de perdre, à tout moment, le poisson :

« Le plus flippant, c'est essayer de se retenir avant le ferrage, c'est dur à maîtriser. On a souvent des gestes trop brusques. Une seconde étape, c'est quand on voit la carpe et qu'elle est jolie, c'est l'angoisse de pouvoir la perdre. On aime bien la voir dans l'épuisette » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

« Quand le poisson démarre à la touche, déjà, le taux d'adrénaline monte d'un coup à 100%. Dès que le détecteur a sonné, il n'y a plus que le poisson et nous. Au début, il y a le stress et la peur de manquer le poisson. Une fois qu'on l'a ferré, il y a le stress toujours de le manquer car le combat est engagé et on ne sait pas qui va gagner. Donc, ce stress dura jusqu'à ce que le poisson soit dans l'épuisette » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

A travers les propos relatant le combat, coexistent deux sentiments contradictoires : la volonté de maîtriser le geste et le poisson d'où naît l'angoisse et l'existence simultanée de la perte momentanée de cette maîtrise, liée au fait de se livrer « corps et âme » au combat. L'excitation est aussi provoquée par la retenue nécessaire pour arriver à capturer le poisson. Le combat relève d'un processus d'autocontrôle de son corps et de ses émotions, (la joie intense, la peur, le suspens) « pour garder la maîtrise des émotions agréablement décontrôlées » pour reprendre Norbert Elias (1994, *op.cit.*, p. 64). C'est aussi le contact corporel ainsi éprouvé qui engage le pêcheur dans la lutte, le ramenant à un état « naturel », voire animal ; « tous les sens en éveil » dit un pêcheur. Certains carpistes revêtent des habits de camouflage lors de la partie de pêche, de style militaire, pour mieux se confondre avec la nature et éviter que les poissons ne les voient. Un tel équipement participe aussi d'un rituel, devant permettre la transformation de l'individu en « guerrier » :

« Ca fait partie du camouflage du guerrier. C'est le côté soldat. On évite le blanc, le brillant. La carpe est sensible à tout bruit, à tout mouvement sur les berges. Il ne faut pas

être ni trop bruyant ni trop voyant » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Le recours à un vocabulaire guerrier apparaît dans certains entretiens. On parle « tactique, arme absolue, stratégie, logistique, adversaire » et combat, bien sûr. Le jeu avec la carpe ne s'arrête cependant pas à cette relation guerrière. Le combat cesse lorsque le poisson est dans l'épuisette. L'épate suivante est, à nouveau, extrêmement codifiée :

« J'enlève l'hameçon, je sors la carpe de l'épuisette. Je cours, je prends mon sac de pesée, je la mouille, je remets toujours un peu d'eau sur la carpe à ce moment-là, j'essore mon sac de pesée sur la carpe, je la mesure, je la pèse. Si elle est vraiment petite ou que j'ai pas envie, je la remets à l'eau tout de suite. Si elle est très grosse, je peux faire une photo et la remettre à l'eau tout de suite. Quelquefois, je les garde dans un sac spécial, un sac de conservation pour en avoir deux, trois, quatre, cinq pour faire une photo du tableau, en fait » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

D'adversaire, la carpe devient un trophée que le pêcheur photographie. Mais, le trophée a droit aux considérations des pêcheurs. Lorsque l'hameçon a blessé une carpe, certains ont recours à de la bétadine pour la soigner. Elle est toujours déposée sur un sac humidifié ou conservée à l'intérieur de ce sac. Plusieurs poissons forment un tableau (de chasse) mais les plus belles prises sont tenues au bras le corps par les carpistes (Cf photographies ci-jointes). Le poisson est posé contre le ventre du pêcheur et repose sur ses bras, comme un enfant que l'on voudrait bercer. Un carpiste me dit embrasser la carpe avant son départ et en avoir baptiser certaines des noms de « grosse mémère » et « Mobydick ». La possibilité de pouvoir repiquer la même carpe est uniquement possible dans certains lacs ou étangs où les poissons sont sédentaires. Après l'intensité de la traque et de la capture, le carpiste noue une relation quasi affective avec le poisson, comme pour le remercier du combat effectué. Il a été un adversaire de jeu loyal et compétent, il peut donc être gracié. Mais, la remise à l'eau suscite aussi l'espoir de retrouver le poisson, plus tard pour pouvoir engager une nouvelle confrontation :

« Mais, la plus grosse joie, c'est quand on libère le poisson. Quand on a pêché ce poisson, qu'on l'a mesuré, pesé, photographié, la plus grande joie, c'est d'avoir gagné le combat et après, pour remercier le poisson, on le relâche. On le relâche et on se dit, on se reverra. Car on sait que le poisson est sédentaire selon où on pêche. On dit il a perdu son premier combat, on se reverra et on verra. C'est ça la joie du no-kill » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Cette idée plus ou moins imaginaire de retrouver un poisson déjà piqué par le pêcheur, entretient le mythe du chevalier équitable et valeureux, qui renouvelle sans cesse la chance accordée à l'adversaire de s'en sortir indemne :

« *La seule chose que j'écris dans mon carnet, c'est qu'un jour ou l'autre, je le repiquerai et qu'on se retrouvera. Si je rate une carpe, je lui dis qu'il n'y a que les montagnes qui ne se rencontrent pas* » (Pêcheur de silure no-kill, ancien carpiste, Rmiste, 35 ans).

La relation au poisson est aussi basée sur un système méritocratique. Toutes les carpes ne méritent pas d'être photographiées et élevées au rang de trophée :

« *Si le combat a été intense et à la hauteur de nos espérances, il y a quelque chose qui se passe. Un petit accroche-cœur, comme un dernier au revoir. C'est merci quoi, il y encore une émotion. Quand le poisson n'a pas été à la hauteur, on le relâche mais, il n'y a rien, va faire ta vie* » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Seul le « vrai » combat permet de faire de la carpe un trophée. Car c'est la recherche du plus gros spécimen qui obsède les carpistes :

« *A la carpe, bien entendu, le plus gros poisson, c'est notre rêve. Mon record est de 21 kilos 100. Mon plaisir, ce serait de prendre un 21 kilos 100. Je préfère monter progressivement. On veut battre un record avec la pêche. On veut toujours plus* » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

Le détour par une approche symbolique à partir du concept de jeu m'a semblée pertinente pour tenter d'interpréter, dans son ensemble, le système de pensée inhérent à la pratique de la pêche no-kill. Anne Vour'ch et Valentin Pelosse ont appliqué ce concept de jeu aux pratiques de chasse (1988). La chasse revêt ainsi une dimension d'*agôn*, le jeu de compétition, toujours d'après la catégorisation proposée par Roger Caillois et de *mimicry*, le jeu fondé sur le simulacre. Elle est alors envisagée comme un « jeu suscitant ritualisation des pratiques et projection symbolique » et « c'est son caractère « non sérieux », la légèreté supposée de ses enjeux propres qui lui permettent justement de signifier et d'endosser les enjeux « sérieux » de la vie sociale » (Vour'ch, Pelosse, *ibid.*, p. 228, p. 231). Le jeu du carpiste a aussi à voir avec *l'agôn*, la compétition éprouvée entre pêcheurs et le *mimicry*, lorsque le pêcheur s'inscrit dans une parade quasi-militaire.

La pêche ainsi développée assigne deux fonctions essentielles, l'une à l'animal et l'autre au pêcheur dans ce jeu, où le plaisir est goûté « sans remords ». Tout d'abord, concernant le poisson, deux processus, qui peuvent paraître antagoniques, s'entremêlent dans les gestes des pêcheurs ; celui de l'anthropomorphisation et de l'ensauvagement simultanés de la carpe. L'intérêt premier qui est d'appâter le poisson réside dans sa définition d'animal goulou et gourmand. En cuisinant pour lui et en le nourrissant abondamment, le pêcheur a un acte de domestication. On est alors dans l'ordre du domestique non seulement dans la relation alors

entretenu à l'animal mais aussi dans la position sociale occupée par le pêcheur à cet instant. La nature n'est alors perçue que comme le prolongement de l'espace domestique, appréhendée à l'aide d'un écho-sondeur ou partiellement transformée en « chez soi » à travers l'installation du campement. Changement de décor quand le poisson « attaque ». La force et la résistance de la carpe rappellent le pêcheur aux éléments naturels. Ce sont ces qualités qui font basculer le poisson dans l'ordre du « sauvage » car elle appelle le pêcheur à ressentir des émotions intenses, le rapprochant lui-même d'un état naturel, proche de la transe du guerrier. Durant ce bref instant, le poisson passe du statut d'animal sauvage à celui d'un compagnon de jeu anthropomorphisé. Alors qualifiée de rusée et de méfiante, la carpe, qui sait se défendre puissante et maligne, n'est plus une « bête » mais un « être vivant intelligent », d'après un carpiste. C'est à ce titre seulement, que le pêcheur la soigne et la gracie. Dernière étape nécessaire à l'élaboration du jeu, le poisson est *in fine* devenu un trophée. Chosifiée mais proie vivante et non pas morte comme dans un tableau de chasse, la carpe est affectueusement photographiée dans les bras de son compagnon de jeu. Dans cette image stéréotypée du carpiste, se lit toute la complexité de la relation nouée à l'animal.

Après l'intensité guerrière et violente du combat, succède une phase affective et voulue la plus inoffensive. C'est par la force que le poisson devient « humain » et par la douceur qu'il reprend sa place dans le monde animal. Les limites de l'humanité et de l'animalité sont sans cesse modifiées par les carpistes à qui il revient de décider du statut de l'animal. Anne Vour'ch et Valentin Pelosse écrivent ceci concernant les relations entretenues par les chasseurs au sanglier : « A la fois cousin et antithèse du porc, le sanglier ne couvre-t-il pas le registre complet des relations que l'homme contemporain peut entretenir avec une bête ? On pourra le pleurer comme un chien, l'élever comme du bétail, une fois lâché supputer son engraissement des châtaignes et des légumes qu'il maraude tout en l'imaginant incarnation de la sauvagerie, en faire un partenaire de jeu et remplir les congélateurs familiaux de sa viande [...]. Avec le sanglier, ainsi que dans la bande dessinée d'Astérix le Gaulois, on peut tout se permettre » (*ibid.*, p. 353). Avec les carpes, les pêcheurs se permettent-ils *tout* comme les chasseurs avec le sanglier ?

« Jouer avec une carpe, la remettre dans l'eau, la tenir par la queue, la restabiliser, la revoir partir, naviguer un peu dans ses pieds avant qu'elle parte, c'est fabuleux, c'est fabuleux. Il faut voir ça. L'avoir dompté, l'avoir prise et la relâcher et lui dire « vas-y, vas faire ta vie », c'est fabuleux » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

Désirs de maîtrise de soi et de réussite pour des individus en situation de mobilité sociale.

Le rapport à la carpe symbolise de manière plus large, le rapport à la nature mais aussi à la vie. Si le partage du *ferum* renvoie, selon Claudine Fabre-Vassas, à l'enjeu symbolique de la

virilité des chasseurs, il est question de maîtriser la puissance du poisson dans le cadre de la pêche amateur. Car le poisson n'est que le reflet du pêcheur qui le traque, le combat et le relâche. Le pêcheur est puissant physiquement lorsqu'il combat contre la carpe mais il l'est aussi à un niveau métaphorique, lorsqu'il s'octroie son droit de vie ou de mort. Prendre ou donner la vie fait de l'homme, le maître de la nature, celui qui décide du cours des choses. En ce sens, gracier ou tuer l'animal dans leur opposition de fait sont similaires dans l'ordre symbolique qui relie l'homme à la nature, où celui-ci se doit de maîtriser celle-ci. La partie de pêche carpiste extrêmement codifiée traduit aussi ce désir de maîtriser le temps et les aléas inhérents à tout acte de prédation, expliquant le recours aux multiples objets de pêche. La pêche amateur permet au pêcheur d'affirmer sa capacité à maîtriser ce qui l'entoure, dans cet espace social et temporel défini à la marge de la norme : maîtrise de l'Autre, qu'il soit naturel, animal ou matériel et maîtrise de soi-même. La puissance du pêcheur se mesure, en fin de compte, à sa capacité d'auto-maîtrise. Les approches concernant la dimension symbolique des pratiques de chasse sont, en général, dissociées des approches sociologiques, consistant à étudier les déterminants sociaux de la pratique (Pelosse, 1988). Il m'est cependant apparue nécessaire d'essayer de relier ces deux approches afin d'étudier la pêche amateur, comme une forme populaire de la maîtrise de soi, constitutive de l'identité sociale du pêcheur. Quelle est alors la spécificité populaire de cette maîtrise de soi ?

Avant de relier ce résultat à des points de vue sociologiques s'étant déjà exprimés sur ce thème, j'ai amené les pêcheurs à expliquer cette recherche du combat dans le cadre de leur loisir, notamment en relation avec leur vie « normale ». Se dégagent des réponses l'idée générale que l'individu, quelle que soit sa place dans la société, doit sans cesse relever des défis et se surpasser :

« Je fais un travail où il faut que ce soit parfait. Je suis embêtant, chiant comme on dit. A la pêche, c'est pareil. De faire les bouillettes, c'est un combat. Dans un mariage, il faut que tout soit parfait. C'est tout ce cumul de petites victoires où le jour où j'ai pêché ma première carpe avec la bouillette, là, j'ai remporté une victoire. C'est la victoire de dire, j'y arrive. Il y a des gens combatifs et d'autres pas » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Pour ce pêcheur, boucher dans une petite entreprise de traiteur, il n'y a pas de différence entre ce qu'il est au travail et à la pêche. Minutieux, perfectionniste, la vie est scandée de victoires, petites ou grandes. L'idée de la perfection est ainsi reprise par un carpiste renommé, facteur de son état mais étant devenu consultant auprès d'une entreprise fabricant du matériel de pêche :

« Moi, j'aurais voulu être un artiste, sculpteur, peintre ou écrivain, lié à l'art. J'ai fait de ma quête de la carpe une recherche artistique. La recherche du geste parfait, le beau combat, la ligne bien posée, l'amorçage parfait. C'est la recherche de la perfection »

(Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

La recherche de la perfection anime de nombreux carpistes, comme une mise en situation de défi. Un autre pêcheur met directement en parallèle son activité professionnelle avec la technique de pêche de la carpe no-kill :

« Moi, je suis technico-commercial. Je suis gérant d'une SARL et j'en suis l'agent commercial. La pêche et le commercial, ça peut complètement se rejoindre dans l'approche. Vous allez voir un client, vous allez voir un lieu de pêche. Vous avez un premier contact avec lui, ça passe ou passe peu, c'est physique comme le lieu de pêche. Après, dans l'argumentation que vous allez lui faire, vous amorcez le lieu de pêche et après, si vous avez fait correctement votre travail, vous pouvez faire une prise ou une commande. Il y a des personnes de challenge, de défi aussi bien dans la vie de tous les jours que dans la pêche » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

Au combat de l'agent commercial, se substitue celui du carpiste. Ce pêcheur insistera aussi sur sa faculté de communication qui l'a conduit à la vente mais aussi à la fonction qu'il occupe au sein du milieu carpiste, en tant que président de la Fédération Française de Pêche au Coup, section Carpes. Les qualités professionnelles sont celles requises aussi pour la pêche, les principales étant « le challenge et le défi ». Pour un artisan, le combat avec la carpe est perçu comme plus sain et plus ennoblissant, que celui qu'il mène tous les jours :

« Dans le travail, ce n'est pas sain. On est souvent obligé de savoir naviguer. C'est un combat mais ce n'est pas sain. La carpe, c'est une épreuve de force et chacun rentre chez soi. Tous les jours, on se remet en question, on se bat pour les marchés. On doit jouer en finesse, on ne peut pas se défouler. C'est malsain, en fait » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

Ces quatre témoignages mettent en évidence l'absence de rupture entre la vie professionnelle et le temps du loisir ; le cas extrême étant le parcours professionnel de ce facteur devenu un professionnel du monde de la pêche (rédacteur d'une revue, consultant en matériel de pêche). La recherche de la valorisation personnelle repose sur la perception d'une société où tout se gagne et se mérite à travers une confrontation continue entre l'individu et le reste de la société, entre ceux qui se battent et les autres. Les valeurs prônées par les carpistes sont celles de l'individu qui « se fait par lui-même », à la force de ses convictions et de son courage, tendu vers la perfection d'une vie relevée comme autant de défis. Cette idéologie du « self made man » correspond aussi à l'esprit compétiteur des carpistes :

« Avant, j'étais pêcheur au coup. Je pêchais le véron, l'ablette, je vais essayer de battre des records de quantité, 280 ou 300 ablettes à l'heure. J'essaie toujours d'augmenter la quantité de poissons. A la carpe, bien entendu, le plus gros poisson, c'est notre rêve. On veut

battre un record, on veut toujours plus. J'aimerais faire mieux que ce que j'ai déjà fait, faire de beaux tableaux de pêche » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

La pêche de la carpe est un lieu de valorisation de l'individu, à travers les records qu'il cherche à atteindre. Trois pêcheurs insistent sur l'idée que la pêche et ses aléas permettent d'évoluer, de se perfectionner en accumulant les expériences ratées :

« *C'est s'améliorer, comprendre pourquoi on n'a pas fait de poisson et le lendemain, pêcher à nouveau* » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

« *Essayer de comprendre pourquoi tel jour avec ça, je vais faire trois poissons et essayer de comprendre pourquoi le lendemain avec la même chose, sur un poste similaire, je ne vais pas avoir la moindre petite touche. C'est ça, être pêcheur* » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

« *C'est toujours essayer d'évoluer au niveau de la taille des poissons, de la technique. Battre son propre record* » (Carpiste, ouvrier qualifié, mécanicien, adhérent à un club, 34 ans).

Tenir compte de l'interprétation des individus quant à la recherche du combat permet de multiplier les niveaux d'analyse de la pêche amateur. Si l'approche en terme symbolique souligne la volonté « inconsciente » des pêcheurs à se maîtriser et à maîtriser le monde environnant, leurs arguments mettent en évidence le partage d'un esprit basé sur la compétition et l'accumulation de défis et de challenge. Certains carpistes éprouvent cette idéologie de la combativité aussi bien dans leur vie professionnelle que dans leur loisir. C'est le cas des cinq pêcheurs artisans, commerçants et petits chefs d'entreprises de notre échantillon (trois artisans, un gérant d'un hôtel et un technico-commercial à son compte), rendant compte de la prégnance de la sphère privée dans la pratique de cette pêche. Le témoignage de cet ouvrier qualifié, travaillant pour un traiteur, qui distingue les « gens combattifs » des autres, montre que cette valeur est aussi partagée par le milieu ouvrier de la pêche carpiste. Le type d'emploi exercé mais aussi le parcours professionnel de ces ouvriers montrent que leur position sociale est proche de celle des petits indépendants. Tout d'abord, il y a une similitude du niveau scolaire, qui est majoritairement un niveau de second cycle (obtention des diplômes professionnels, CAP et BEP). Le second aspect à prendre en compte est le parcours professionnel des neuf carpistes ouvriers. Deux d'entre eux étaient, lors de l'enquête, en voie de créer leur propre entreprise : le premier, horticulteur, était chef d'équipe et le second était plombier. Ils illustrent le passage d'ouvrier qualifié à petit patron, dans un processus de mobilité sociale professionnelle. Ce passage a aussi été franchi par les quatre carpistes de profession indépendante (trois artisans et le gérant d'un hôtel). Dans la même logique mais passant d'ouvrier à contremaître, citons ce contremaître âgé de 55 ans, titulaire d'un CAP qui a cumulé de multiples expériences en chaudronnerie, serrurerie, plomberie

dans la construction navale, ayant travaillé à l'étranger sur des plates-formes pétrolières et devenu chef de chantier en fin de carrière.

Si les carpistes ouvriers ne se distinguent pas par leur mobilité professionnelle, ils le font par le type d'emploi occupé. La majorité travaille dans le secteur des services (boucher, gardien, mécanicien, menuisier, manutentionnaire), autre caractéristique relevée au sein des carpistes en club. Ainsi, ce carpiste boucher remplit des occupations professionnelles qui sont directement liées aux demandes de la clientèle, dans une petite structure où il travaille relativement de manière indépendante, comme le gardien de propriété, le mécanicien dans un terrain de golf et le menuisier. Le point commun entre ces carpistes est cette relative indépendance dans l'exercice professionnel, cependant assujetti aux pressions provenant de la demande des clients, les rapprochant ainsi des pêcheurs qui sont à leur compte. Le carpiste actuellement gardien de propriété a multiplié les expériences professionnelles (il a été berger pendant dix ans), titulaire d'un BEPA. Il a déjà réalisé « deux fois le tour de France » en multipliant les déménagements. Il dit avoir continuellement « la bougeotte ». Ce pêcheur est le seul, parmi les ouvriers, à être en situation de mobilité sociale descendante (son père est vétérinaire et sa mère, infirmière). Deux ouvriers étaient au chômage lors de l'enquête : un ouvrier non qualifié et un ancien cariste, titulaire d'un CAP de cuisinier. La mobilité ou l'immobilité professionnelle est alors subie et non voulue. Les compétences des carpistes ouvriers oscillent entre un savoir-faire manuel et technique, des responsabilités commerciales ou de chefs d'équipe. Ils sont ainsi proches par ce vécu professionnel des artisans et commerçants, lorsqu'ils n'accèdent pas eux même à ce statut. *Ces parcours professionnels démontrent non pas la rigidité de l'appartenance à une classe sociale mais au contraire, la fluidité des statuts dans le cours de la vie qui est bornée vers le haut et le bas de l'échelle sociale ; le plus bas étant le statut d'ouvrier qualifié et le plus haut, étant celui de contremaître ou chef d'une petite entreprise, définissant les contours d'un milieu « populaire ».*

Parmi les neuf ouvriers de l'échantillon, huit ont la position sociale que leur père. C'est aussi le cas de deux artisans. Deux autres carpistes indépendants sont en processus de mobilité sociale ascendante (père ouvrier / fils gérant d'hôtel – père agent SNCF / fils artisan) et un est en processus descendant (père chef d'une PME / fils technico-commercial à son compte sans employés). Les carpistes employés de l'échantillon sont aussi dans un processus de mobilité intergénérationnelle. Le facteur qui est aussi rédacteur en chef d'une revue carpiste est fils d'agriculteur, en processus d'ascension sociale tandis que le second, travaillant pour Telecom, est en phase de mobilité sociale descendante (son père était cadre moyen dans la fonction publique). Un jeune contremaître est aussi en procession d'ascension sociale (fils d'agriculteur) mais il dit avoir choisi son poste, dans une entreprise qui travaille

en milieu carcéral, « pour l'expérience ». Le contremaître plus âgé, ayant aussi multiplié les expériences professionnelles, a le même statut social que son père, ancien marinier. Le seul lycéen de l'échantillon a des parents appartenant à la catégorie des professions intermédiaires et le doctorant a le même parcours scolaire que son père, ingénieur. Parmi les vingt carpistes de notre échantillon, quinze sont issus d'un milieu social populaire. Ce sont majoritairement des fils d'ouvriers, d'agriculteurs et d'artisans, commerçants. Sur ces quinze pêcheurs, neuf ont la même position sociale que leur père (6 ouvriers, 2 artisans, 1 contremaître) et six connaissent une mobilité sociale intergénérationnelle ascendante : d'ouvriers à artisans et commerçants [4] – d'agriculteurs à employé et contremaître [2]. Les cinq carpistes issus des couches moyennes ou supérieures sont pour trois d'entre eux, en situation de mobilité sociale descendante (un indépendant, un employé et un ouvrier) et les deux autres sont encore dans le système scolaire.

Les carpistes de l'échantillon qualitatif sont dans des processus de mobilité sociale qui, au sein de l'échantillon, sont de trois types :

1/ perméabilité entre le monde ouvrier et le monde de la petite entreprise, passage du statut d'ouvrier à celui de patron, artisan ou commerçant (mobilité professionnelle et intergénérationnelle),

2/ dynamique au sein du monde ouvrier par le passage du statut d'ouvrier à celui de contremaître et par l'accumulation d'expériences professionnelles par certains⁶⁶

3/ processus de mobilité intergénérationnelle ascendante ou descendante pour les carpistes employés et cadres moyens.

Il faudrait rajouter, pour parfaire le tableau, la prégnance du secteur privé dans les occupations professionnelles des ouvriers qualifiés, qui les rapprochent alors d'un statut de « commerçant indépendant ».

Classiquement, comme dans tout processus de changement social, les carpistes sont eux-même en situation de mobilité sociale, portée essentiellement par une frange du monde ouvrier qui, à travers ses occupations professionnelles liées au commerce dans le secteur tertiaire ou à travers une promotion interne ou externe à ce milieu, prône des valeurs de réussite sociale. A ce noyau dur, se greffent deux milieux de classes moyennes « traditionnelles » et « d'exécution », se caractérisant par un processus de mobilité sociale ascendante et descendante. La prise en compte des statuts sociaux des carpistes offre la possibilité d'une troisième interprétation de cette pratique de pêche spécifique. Celle-ci participerait d'une volonté de réussite sociale, témoignant d'un processus de changement

⁶⁶ - dont je ne sais pas si elle était voulue ou imposée.

social et de prise de distance par rapport à la condition ouvrière. Le partage évoqué par certains carpistes, d'un même comportement combatif dans la vie professionnelle et durant le temps des loisirs permet de nuancer les théories sociologiques qui les opposent systématiquement. Ce second degré de l'analyse démontre que le loisir n'a pas qu'une fonction compensatrice, de revanche sur un sentiment d'insatisfaction mais qu'il s'inscrit dans la continuité de l'idée que l'individu se fait de la conduite de sa vie et de lui-même. La pêche amateur permet cependant de réaliser cette « idée » de manière idéale. Ainsi, puis-je établir un lien avec le premier degré symbolique de mon approche qui souligne, dans les relations établies à l'animal et à la technique, le désir de maîtrise et d'auto-maîtrise des carpistes.

Désirs de réussite sociale et de maîtrise de soi sont les deux éléments fondamentaux qui expliquent, selon moi, l'adoption des principes carpistes de la pêche no-kill. Mais, une telle interprétation serait incomplète sans tenir compte de l'aspect compensateur du loisir qui préside aussi à sa réalisation. Ainsi, les notions de maîtrise et de pouvoir utilisées par Olivier Schwartz rendent compte de la position d'exécutant occupée par les ouvriers et employés ainsi que du travail effectué « en miettes » qui expliquent, en partie, le recours à des occupations maîtrisées, du début à la fin, lors du temps libre. Le désir de continuellement se dépasser, battre des records rend compte d'une autre composante du loisir ouvrier qui est celui d'évoluer et d'échapper ainsi à l'immobilité professionnelle : « Il est rare que les ouvriers performants ascensionnels n'emploient pas ce terme (« évoluer ») pour exprimer ce qu'ils sont ou ce qu'ils cherchent à être » (Schwartz, 1990, p. 344). Concernant les quelques carpistes de l'échantillon issus des classes moyennes et d'ouvriers au chômage, la recherche de la réussite personnelle peut aussi s'interpréter comme la compensation d'une dégradation sociale. Ainsi, l'espace social, que représente la pêche amateur, fonctionne comme un espace d'« ajustement social », reliant des individus s'élevant de leur condition ouvrière à d'autres, déclassés par rapport à leur origine sociale « moyenne » ; le lien reposant essentiellement sur le partage de valeurs individualisantes nourries par la prégnance de la sphère privée et d'une même culture technique et manuelle.

Les mangeurs d'aloses ou les pêcheurs d'un lieu

Certains éléments, que je viens de souligner concernant les carpistes, sont similaires dans le cadre de la pêche de l'alose au carré. Un point essentiel concerne la maîtrise de soi et du monde environnant qui ne transite pas, pour ces pêcheurs, par la confrontation physique avec l'animal mais plutôt, par sa médiation culinaire. Celle-ci inscrit le pêcheur d'aloses dans un rapport étroit au territoire de pêche, qui fonctionne alors comme un référent identitaire majeur. Cette identité, à la fois culinaire et territoriale, participe de l'élaboration d'une autre culture populaire au sein des pêcheurs amateurs.

L'alose, un poisson aliment

La pêche de l'alose au carré est représentative d'une pratique classique de prédation où le plaisir de la pêche n'a d'égal que le plaisir de consommer la proie. Ce passage de l'animal à l'aliment nécessite plusieurs étapes dont nous allons suivre le cheminement. Lorsqu'une ou plusieurs aloses sont remontées dans le filet, le pêcheur s'arme d'une épuisette qui lui permet de les déposer dans une caisse munie d'un sac de jute humide ou d'une glacière, afin que le poisson reste frais. Sans aucune considération, le poisson est mis à mort. La simplicité du geste létal est en partie liée au statut animal du poisson ainsi décrit par Colette Méchin : « Même absence significative de toute mention du passage de vie à trépas pour la grenouille et le poisson de rivière. Offerts par la nature à certaines périodes de l'année, ces trouvailles épisodiques sont aussi traitées, à bien y regarder, comme ne relevant pas du domaine animal. La mise à mort est subtilisée dans une manipulation pré-culinaire qui l'occulte complètement [...]. Parce que la truite, la grenouille et l'escargot, dans la pensée traditionnelle « ne saignent pas », ils sont en quelque sorte placés hors des contingences des mortels. Considérés comme des non-viandes dont la consommation était autorisée en Carême, ils flottent en zone floue, sorte de limbes entre animal et végétal où la mort comme acte essentiel modifiant le statut d'un être animé n'a pas de sens » (1991, p. 53). La mise à mort du poisson, animal à sang froid et peu abondant, est insignifiante car elle ne relève pas d'un contact avec le sang, lieu de rapprochement entre l'homme et l'animal dont la présence donne alors lieu à des pratiques spécifiques de mise à mort (Méchin, 1991, Vialles, 1988, Dalla Bernardina, 1991). Le poisson occupe une place à part dans notre classification du monde animal : « Comment classer alors des êtres vivants dont on se sent si éloigné, évoluant dans un milieu très mal connu, incapables de fournir le moindre travail, de traduire la moindre sensation ? Leur mort elle-même est passive et ne nécessite qu'une très faible intervention humaine, qui évacue tout acte sacrificiel » (Bérard, 1988, pp.172). Les pêcheurs d'aloses laissent mourir les poissons sans gestes ni propos particuliers. L'alose est une ressource qui va devenir aliment et dans le même temps, un objet d'échanges entre les pêcheurs et les autres consommateurs d'aloses.

Pour faire de l'alose un aliment, deux phases sont nécessaires. La première a pour fonction de régler l'ambivalence de son statut de poisson migrateur. Celui-ci connaît un cycle de vie en milieu marin dans lequel les pêcheurs amateurs ne le pêchent jamais car il doit d'abord se transformer en poisson d'eau douce pour être apprécié. L'alose doit ainsi perdre le goût salé qu'elle tient de son séjour marin et se transformer physiquement :

« [...] mais le fait majeur du printemps, c'était la remontée des poissons migrateurs : lamproies, esturgeons, et surtout et surtout l'alose ! Ah l'alose ! A son passage en zone avignonnaise, elle était à son meilleur niveau culinaire parce que dessalée et amaigrie à point. Ce qu'elle n'était pas assez à

hauteur d'Arles et trop à hauteur de Pont-Saint-Esprit » (Gras, allocution lors d'une réunion d'anciens élèves avignonnais, année inconnue).

Ce consommateur d'aloses précise la portion de fleuve où l'alose est jugée idéale à consommer. Celle-ci s'étend entre Arles et Pont-Saint-Esprit en présence des divers affluents (Gardon, Cèze, Durance) couvrant les localités des pêcheurs au carré interrogés (Cf carte page suivante). Un pêcheur dit que l'alose est alors « au point », dessalée mais n'ayant pas encore pondu, concernant les femelles. Les « sabres », nom donné aux aloses lorsqu'elles rejoignent la mer, ne sont pas pêchées car elles sont « plates ». Ainsi, l'appropriation culinaire de ce poisson délimite un territoire fluvial particulier, circonscrit non seulement par la présence des affluents, première hypothèse que nous avons émise, mais aussi en fonction du goût des consommateurs qui désirent une alose en tant que poisson d'eau douce en période de reproduction.

La seconde phase, qui transforme l'alose en aliment, réside dans sa préparation culinaire. Elle est tout d'abord éviscérée et écaillée et ses nageoires sont cisailées. Ces gestes sont quelquefois exécutés dans la barque, sur le fleuve avant d'être ramené à la maison. Cette tâche revient la plupart du temps aux pêcheurs, même lorsqu'elle est réalisée à la maison. Le travail le plus salissant, qui demande de manipuler les parties les moins estimées du poisson (viscères, écailles) relève du domaine masculin. L'alose ainsi nettoyée est ensuite découpée en darnes. L'étape suivante est celle de sa cuisson. Les femmes interviennent alors dans cette cuisson ainsi que quelques pêcheurs. Le principe essentiel dans la préparation culinaire de l'alose réside dans le temps de cuisson qui atteint, en moyenne, six heures. Ce poisson contient, en effet, de nombreuses arêtes « immangeables » sans l'effet conjugué des heures de cuisson et l'ajout de l'eau de vie ayant la fonction de faire fondre ces arêtes. Deux recettes sont considérées comme les plus traditionnelles dans la région du bas Rhône. La première est gardoise, l'alose « aux herbes ». Le fond est réalisé à partir d'huile d'olive et de petit salé. Ensuite, se succèdent un rang de darnes d'aloses et un rang « d'herbes », des épinards, de la salade ou de l'oseille, à qui on attribue la même fonction que celle attribuée à l'eau de vie. La seconde appelée « alose en Chartreuse » consiste à remplacer les herbes par des oignons et des tomates. D'autres ingrédients peuvent être rajoutés comme du vin blanc, du laurier, du fenouil. Le pêcheur, ancien marinier, délivre en photocopie, sa propre recette « l'alose du marinier » qui comprend, comme ingrédients supplémentaires, un verre de pastis, du safran et du piment. Différentes recettes proposées dans un document diffusé par l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée montrent l'appropriation de l'alose lors de son ancien trajet de migration : « aloses à l'Ardéchoise, à la Provençale, à la Narbonnaise, à l'Avignonnaise ». Le passage de l'animal à l'aliment repose sur la lente et longue transformation de l'alose. Au départ, dépossédée de ses parties les plus animales car découpées en tranches, elle est ensuite immergée dans une préparation carnée et relevée.

Cette cuisine spécifique de la sphère domestique s'oppose à celles préparées par les pêcheurs au bord du Rhône. Elle est alors grillée conservant sa forme animale ou découpée et frite. Dans l'espace social marginal que représente le fleuve, les pêcheurs consomment plus facilement l'animalité du poisson. Au contraire, dans la sphère domestique, la distance entre l'animal et l'aliment s'accroît. Concernant la consommation de viande, Noëlie Vialles propose de distinguer le mangeur de viande, le « sarcophage » du mangeur de bêtes, le « zoophage » (1988). Le premier consomme des substances dans le souci d'oublier l'animal alors que le second « aime à reconnaître l'animal dans la chair, et l'organe dans l'aliment » (Vialles, *ibid.*, p. 91).

La distinction entre la consommation familiale de l'alose qui relève plus de la logique du mangeur de *poisson* et la consommation entre pêcheurs où s'impose le mangeur d'*aloses* est aussi à l'œuvre dans l'appréciation des aloses mâles ou femelles. En effet, le plaisir de manger les œufs conduit les pêcheurs à rechercher les femelles, qui sont aussi plus grosses que les mâles. Quant aux poches à lait, elles sont moins appréciées et seuls quelques pêcheurs disent les consommer. Ils leur associent des vertus énergétiques conseillées aux jeunes enfants. Le vrai mangeur d'aloses est donc celui qui consomme les œufs et le lait et dans la recette du « marinier », il est conseillé de les garder. Ils sont cuits avec les darnes ou frits à part. A l'instar de la consommation des abats étudiée par Noëlie Vialles, les parties contenant les substances reproductrices du poisson vont permettre de distinguer le « mangeur d'aloses » qui apprécie les parties les plus animales du poisson et le « mangeur de poisson » qui les rejette. Les poches à œuf et de laitance peuvent être considérées comme les abats du poisson en analogie à la fonction assignée aux abats dans la viande « qui est précisément d'entretenir la vie » : « Consommer des abats, c'est se nourrir de *concentré de vie* (et non d'un simple surplus), c'est aller à l'essentiel du carné, *c'est-à-dire, ici, de l'animal consommable* » (Vialles, *ibid.*, p.92). Les consommateurs d'aloses pourraient être ainsi répartis d'après une échelle qui lierait la position géographique par rapport au fleuve, la pratique de la pêche et l'acte alimentaire. C'est ce que propose Bertrand Hell dans le cadre de la consommation sélective du gibier : « Les chasseurs se partagent la venaison proprement dite (épaules, selle et côtes), quant à la gigue, cette viande sauvage perçue comme liminale, sa consommation peut s'étendre jusqu'à certains non-chasseurs. Aux traqueurs, sont réservés les abats, viande particulière qui, rappelons-le, ne constitue pas au terme de la découpe de l'animal, une part tirée au sort. Les braconniers font état de leur prédilection pour toute viande « forte », testicules ou viande noire du gibier pris au collet par exemple » (1988, p. 82). Bien que la chair offerte par le poisson soit sujette à moins de découpage que celle du gibier, la consommation des abats trace une ligne de partage, qui distingue les mangeurs d'aloses et les mangeurs de poissons. L'approche symbolique de Bertrand Hell, dans la

même perspective théorique de celle développée par Claudine Fabre-Vassas, repose sur l'interprétation de la répartition sociale des chasseurs et des consommateurs de gibier en fonction de la relation entretenue de manière symbolique avec le *flux sauvage* ou le *sang sauvage* qui ordonne ainsi les comportements cynégétiques. Le rapport de consommation entretenu par les pêcheurs à l'alose est déterminé par le rôle classifiant que jouent les substances reproductrices. Celles-ci possèdent non seulement une énergie vitale mais elles sont à l'origine même de la vie. Prenant place au printemps, lors de la renaissance de la nature, la pêche de l'alose inscrit les pêcheurs dans une filiation originelle avec le milieu environnant où *le flux vital* symboliquement incorporé les départage d'avec les autres. Ces pêcheurs âgés prennent dans le Rhône *un bain de jouvence*.

Les « papys mafieux » : le commerce illicite de l'alose

Les pêcheurs au carré ont aussi un rôle social particulier en tant que fournisseurs d'aloses :
« *Quand j'ai mangé trois aloses dans la saison, c'est beaucoup. Le reste, je le vends et je le donne. Je les donne aux amis et je les vends car il faut amortir le matériel. Si vous vendez une alose au départ à 20 francs le kilo, les gens sont contents et ils reviennent. Si vous touchez mille francs, c'est bien* » (Pêcheur d'aloses, ancien viticulteur, 59 ans).

Une majorité de pêcheurs vendent occasionnellement ou régulièrement leurs prises (18/28). Rares sont les propos de ce genre où le pêcheur avoue s'adonner à une pratique illicite. Un autre pêcheur, pour se légitimer, associe le fait de pêcher au filet qui entraîne un nombre conséquent de captures et le devenir de ces poissons :

« *Ils nous interdisent de vendre le poisson. Pour quelles raisons alors on autorise le filet ? Le filet est autorisé et pour prendre le poisson et en faire quoi ? Vous en prenez cent kilos ; vous ne mettez pas cent kilos dans un congélateur. Il y a quelque chose qui ne va pas pour mon compte personnel* » (Pêcheur d'aloses, chauffeur dans une commune, 72 ans).

La pratique intensive de la pêche pose, à nouveau, comme pour les carpistes, le problème du poisson acquis en surnombre. Les aloses vont donc être données, échangées ou vendues, élevées au statut d'objet de don, de troc et de vente. Se nouent durant ces transactions des relations sociales entretenant un même goût culinaire pour ce poisson. Celui-ci délimite la région déjà décrite concernant les localités des pêcheurs et l'état culinaire « idéal » de l'alose. En effet, les pêcheurs livrent les poissons directement auprès de clients dans leurs villages ou dans un voisinage proche. Certains consommateurs viennent directement au bord du fleuve, majoritairement vauclusiens ou gardois, d'après quelques informations glanées lors de l'enquête. La vente de l'alose se commente rarement, même entre pêcheurs. Certains diront que « *c'est pour rembourser l'essence* » ou pour « *payer les cigarettes* ». Un accord tacite existe sur le prix de vente, entre vingt et quarante francs le kilogramme. J'ai ainsi

assisté à une dispute entre deux pêcheurs, dont un était accusé de baisser le prix et obliger les autres à le suivre ou perdre leurs clients. La discrétion dans la parole donnée est aussi à l'œuvre lors de la vente. Le pêcheur se munie d'une balance romaine, pèse le poisson et l'échange avec l'argent se fait rapidement, à l'abri des regards. Lorsque l'alose n'est pas vendue, elle est donnée ou échangée contre toutes sortes de biens alimentaires (œufs, vin, fruits et légumes). Certains pêcheurs échangent une partie de pêche contre une partie de chasse :

« *Quand la saison de pêche est terminée, on va faire une partie de chasse, chez l'un, chez l'autre. Ce que nous faisons ici, on le récupère ailleurs* » (Pêcheur, viticulteur, 62 ans).

Le terme employé de *récupération* traduit le système de pensée de ces pêcheurs où la nature en tant que « ressource » est source de multiples transactions : « L'échange de nourriture diffère par son caractère vital, par sa charge symbolique, de tous les autres types d'échange, et pour Marshall Sahlins, cette remarque s'applique à tous les types de sociétés. La nature des biens échangés affecte la nature même de l'échange : la tradition de l'échange de nourriture modèle encore la sociabilité populaire, même si l'on échange aujourd'hui autre chose que des nourritures » (Dubost, 1997, *op.cit.*, p. 121). Comme pour l'agencement de l'équipement, le pêcheur d'aloses est au centre d'un réseau relationnel intense. Un pêcheur professionnel d'aloses exerçant dans la région d'Avignon que j'interrogeai, me parlera d'une véritable *mafia* face à ce réseau de vente illicite. Le terme est certes exagéré mais il rend compte de la concurrence ressentie par ce professionnel, face à un commerce bien rodé. Car la pêche de l'alose glisse vers une pêche quasi professionnelle, où le pêcheur s'invente commerçant au bord du fleuve. C'est un autre trait de la culture populaire que celui de « travailler à côté » (Weber, 1989). Il ne s'agit plus d'un loisir *gratuit*, caractéristique majeure du loisir selon Joffre Dumazedier. Au contraire, l'argent est réintroduit dans le temps du loisir et dans la relation alors entretenue à la nature et à l'animal. L'argent réapparaît une fois que le poisson est capturé alors qu'il est absent lors de la préparation de la partie de pêche. Cette réintroduction peut être apparentée à la subsistance d'une activité d'appoint rendue possible par la présence du fleuve mais aussi à l'économie de débrouillardise qui caractérise les pêcheurs d'aloses. Les gains réalisés par la vente permettent de couvrir les frais occasionnés par ce loisir, qui rappelons-le « ne doit rien coûter » et permettent notamment de rembourser la licence de pêche qui, d'après les pêcheurs, « augmente chaque année ». La transaction financière est tolérée, dans le cadre de la pêche, en tant que bénéfique et très peu en termes d'investissement.

Le commerce illicite de l'alose fait de ces pêcheurs des braconniers⁶⁷. Bernard Traimond, ayant analysé le braconnage pratiqué par certains chasseurs landais, montre que le refus de l'argent trace une frontière entre le braconnage admis et celui non admis : « Ce type de braconnage est socialement réprouvé pour deux raisons : d'abord, les moyens utilisés, modernes et onéreux, automobile, lunette, silencieux, ne peuvent se réclamer d'une antique tradition réelle ou mythique ; ensuite, cette activité ne se donne pas un objectif ludique, le plaisir recherché ne réside pas dans la joie de chasser, rechercher, éventuellement attraper puis consommer le gibier, mais dans un revenu monétaire » (1984, p. 358). Ce clivage est aussi relevé par Christian Bromberger et Annie-Hélène Dufour dans le cadre du braconnage en Basse-Provence (1988, *op.cit.*). Le fait de monnayer le gibier occulterait le plaisir pur et simple contenu dans l'acte de prédation. Dans cette perspective, il n'est pas étonnant que les pêcheurs d'aloses évoquent peu le plaisir de la capture lors des entretiens. Peut-on voir dans l'acceptation d'un échange monétaire illégal, le corollaire de la diminution du plaisir suscité par la traque du poisson ? Plus facilement élevé au rang d'aliment et d'objet d'échanges, le poisson participe ainsi d'une certaine économie domestique que le pêcheur entretient largement. Pêche pratiquée par des individus âgés, elle met aussi le corps du pêcheur au repos et ne l'inscrit plus dans un jeu corporel contre le poisson. L'âge est donc un facteur primordial pour comprendre la relation établie avec l'animal, alors considéré comme une ressource alimentaire. Le braconnage des pêcheurs d'aloses relève peu des valeurs viriles soulignées dans les pratiques similaires des chasseurs, à savoir le goût du risque, du défi, de la passion ou bien encore de la ruse mais il semble plutôt dépendre de l'appropriation réalisée de l'espace fluvial. Celle-ci à la fois effective et symbolique permet de faire du fleuve, la continuité de l'espace domestique. Vendre les aloses consiste à s'approprier de manière illégale un bien statué *res nullius*⁶⁸. C'est s'ériger propriétaire, en quelque sorte de cette « nature ressource » pour pouvoir la monnayer et plus spécifiquement du poisson, transformant son statut de *res nullius* en *res propria* (qui appartient à un propriétaire privé). Le braconnage participerait de manière forte, selon Christian Bromberger et Annie-Hélène Dufour, de « l'affirmation d'une territorialité masculine » (*ibid.*, p. 369). *Il me semble que cette fonction est fondamentale dans l'exercice de la pêche de l'alose au carré à travers l'appropriation d'un territoire fluvial spécifique.*

⁶⁷ - « L'article L. 236-14 du Code rural précise que toute personne qui vend le produit de sa pêche sans avoir la qualité de pêcheur professionnel peut être punie d'une amende de 1000 F à 15 000 F, amende applicable également à toute personne qui sciemment, c'est-à-dire en toute connaissance de cause, achèterait ou commercialiserait le produit de cette pêche » (Guilbaud, 1992, p. 278).

⁶⁸ - « La pêche constitue dans la capture aux fins d'appropriation d'un poisson *res nullius*, mais sont également visé par l'article L. 231-2 du Code rural, les crustacés comme l'écrevisse, les grenouilles ainsi que le frai de tous ces animaux *res nullius*, c'est-à-dire qui n'appartiennent à personne, sinon il n'y aurait pas pêche mais vol » (Guilbaud, 1992, pp 112).

Une identité culinairement territoriale (et vice-versa)

Ce territoire fluvial est déterminé par le goût culinaire des pêcheurs et des autres consommateurs d'aloses. En étant toujours fidèle à une double approche à la fois « symbolique » et « déterministe », j'ai d'abord montré que la pêche de l'alose au carré participe d'une nécessaire médiation culinaire à travers le partage d'un *flux vital*, que représenteraient les substances reproductrices de l'alose. La consommation de ce flux classe, en quelque sorte, les individus, leurs relations sociales mais aussi les relations entre les divers espaces occupés. Il est nécessaire cependant de considérer la consommation, en général, de l'alose comme un acte clivant et distinctif au vu de sa faible diffusion dans la région. Dans le cadre d'une enquête que j'ai réalisée auprès des restaurateurs et des poissonniers locaux, entre Arles et Avignon, a été mise en évidence l'inexistence d'une demande commerciale quant à l'alose (Barthélémy, 1995). Jugé peu goûteux voire franchement mauvais, trop plein d'arêtes, l'alose n'a pas le titre d'un poisson « noble ». Deux restaurateurs parmi les trente échantillonnés proposent de l'alose en saison. Le premier la réserve à une clientèle proche, familiale et amicale. Quant au second, situé sur une île du Rhône, les patrons, enfants d'un pêcheur professionnel, veulent en cuisinant l'alose « transmettre une tradition ». Ainsi, la consommation de l'alose est ancrée dans une culture culinaire spécifique, résiduelle sur les bords du Rhône⁶⁹ :

« On salivait également à l'odorante évocation de la soupe de poissons, à la manière de bord de mer, que faisait ma tante Madeleine lorsque son mari revenait de l'île de Patiras après avoir fait bonne pêche [...]. La fin du fleuve a eu une répercussion sur une autre corporation que celles des pêcheurs : les cuisiniers. Ne paraissent plus, en effet, sur les tables les matelottes d'anguilles, non plus la lamproie préparée dans son sang avec du vin rouge. Les aubergistes ne servent plus, enfin, l'alose à l'Avignonnaise, baptisée avec de l'eau de vie et cuisinée avec de l'oseille pour en faire fondre les multiples arêtes. Pour retrouver de pareils mets, il faut aujourd'hui aller du côté de la Garonne » (Constantini, 1991).

Les quelques restaurateurs proposant ce poisson dans leurs menus, les pêcheurs et les consommateurs d'aloses entretiennent un même sentiment d'altérité alimentaire qui réside dans « le sentiment de la différence (d'être un autre) dans la pratique alimentaire : c'est n'avoir pas un « soi-alimentaire » semblable aux autres » (Calvo, 1982, p. 425). Les pêcheurs d'aloses défendent ainsi un « soi-alimentaire » en perpétuant la consommation d'un poisson, par ailleurs, peu consommé. Dans l'altérité, se construit alors une identité sociale : « L'incorporation est également fondatrice de l'identité collective et, du même coup, de l'altérité. L'alimentation et la cuisine sont un élément tout à fait capital du sentiment collectif

⁶⁹ - La situation est complètement différente dans l'estuaire de la Gironde où la consommation de l'alose est une véritable « tradition régionale ».

d'appartenance [...]. Les hommes marquent leur appartenance à une culture ou un groupe quelconque par l'affirmation de leur spécificité alimentaire ou, ce qui revient au même, par la définition de l'altérité, de la différence des autres » (Fischler, 1990, p. 68). Le « soi-alimentaire » des consommateurs d'aloses est, à bien des égards, en rupture avec les pratiques alimentaires « normales » : prélèvement direct dans le milieu naturel (pêche mais aussi chasse, cueillette, jardinage) ; temps long de la préparation ; savoir-faire culinaire réservé aux initiés ; valorisation de l'auto-production et goût culinaire pour un poisson « d'eau douce » peu consommé dans la région. On peut ainsi catégoriser trois types de consommateurs d'aloses en lien avec trois espaces sociaux distincts :

- 1 – les pêcheurs et « mangeurs » d'aloses, pratiquant le plus assidûment le fleuve,
- 2 – les « mangeurs » d'aloses ou de poissons, consommateurs perpétuant une pratique alimentaire qui liait leur localité au fleuve,
- 3 – et enfin, les non consommateurs ne consommant ni l'alose ni le fleuve, les plus nombreux.

Pêcher et manger l'alose participent ainsi d'un processus identitaire où sont intrinsèquement liés l'acte alimentaire et le fait d'appartenir à un même espace de vie caractérisé par la présence du fleuve. C'est cet acte alimentaire qui conditionne les pêcheurs à pratiquer ce loisir mais aussi à les inscrire dans une situation illicite de braconnier. Une fois pêché, le poisson doit être mangé et si le pêcheur ne peut assumer ce geste, il revient alors à d'autres de le faire. Cette représentation d'un poisson « aliment » est le noyau central de l'image véhiculée par les pêcheurs à l'égard de l'alose.

Le fait de consommer des poissons du Rhône représente, pour les pêcheurs, une autre source de distinction. Premièrement, parce que ce sont des poissons d'eau douce dévalorisés par les poissons de mer et deuxièmement, parce qu'ils proviennent d'un milieu naturel considéré comme pollué⁷⁰. Tous les pêcheurs interrogés pensent que le fleuve est effectivement et « inévitablement » pollué mais ce point de vue n'altère jamais le rapport alimentaire qu'ils établissent avec cet espace. Ils posent comme barrière limitative, le goût du poisson :

« Je mange tous les poissons du fleuve. Il n'est pas pollué au point où les poissons sont immangeables » (Pêcheur d'aloses, employé travaux publics, 64 ans).

C'est le goût culinaire qui permet aux pêcheurs de juger de la qualité de l'eau du fleuve et de la maintenir dans le registre du sain et du comestible. Peu importe la réalité objective de la pollution, seule la consommation du poisson remplit la fonction de déterminer un espace en lieu de ressources alimentaires. Il serait impensable que le pêcheur puisse consommer un

⁷⁰ - Combien de fois, lorsque je parlais de mon objet d'études, m'a-t-on objectée : « Mais, il y a du poisson mangeable dans le Rhône ? »

aliment provenant d'un lieu considéré comme pollué ou souillé. Le principe d'incorporation consiste « sur un plan réel comme sur un plan imaginaire, à incorporer tout ou une partie de ses propriétés : nous devenons ce que nous mangeons » (Fischler, *ibid.*, p. 66). Le pêcheur incorpore un peu du fleuve en mangeant les poissons qu'il abrite ; il ne peut donc pas être nocif. Les pêcheurs d'aloses, en s'appropriant un espace considéré comme pollué, redoublent leur position marginale. La saleté est, selon Mary Douglas, une notion faisant partie d'un système, elle est « le sous-produit d'une organisation et d'une classification de la matière dans la mesure où toute mise en ordre entraîne le rejet d'éléments non appropriés » (1992, p. 55). Ainsi, la pollution doit être exclue pour ne pas perturber l'ordre établi. S'approprier un espace souillé, c'est en quelque sorte se marginaliser, vivre dans un territoire à la marge. Mais, la marginalisation des pêcheurs est socialement tolérée car elle s'inscrit dans une temporalité limitée à la saison de la migration de l'alose. Au sein de cette région que configure le goût culinaire des mangeurs d'aloses, le fleuve représente un de ces lieux circonscrits où sont tolérés les comportements déviants.

Désirs de propriété de « fonctionnaires locaux »

Un lien peut-il être enfin établi entre ce rapport identitaire au fleuve et la position sociale des pêcheurs d'aloses ? Il me semble que le fil conducteur, pouvant permettre d'interpréter la perpétuation de la pêche aux engins, réside dans la combinaison des trois variables caractéristiques de cette population de pêcheurs :

- l'âge, d'abord, puisque 21 pêcheurs sur 28 ont plus de 60 ans,
- l'appartenance au monde rural (la moitié habite dans des communes de moins de 5000 habitants et la majorité a grandi en milieu rural),
- la position sociale, enfin, qui se polarise autour de l'accession à un emploi « sûr » dans la proche localité revêtant pour les ouvriers qualifiés majoritaires dans l'échantillon, deux formes essentielles : l'appartenance à la sphère publique locale (DDE, communes, PTT) (11 pêcheurs sur 28) et le salariat dans les grosses entreprises comme les sites nucléaires, une papeterie (8 sur 28).

La garantie de l'emploi local participe de ce sentiment d'appartenance à un territoire, qu'illustre le rapport établi au fleuve. Et ce qui relie les ouvriers qualifiés aux agriculteurs présents au sein de l'échantillon (7), réside dans ce rapport à la propriété du sol, symboliquement partagée au niveau du Rhône. Par contre, les agriculteurs sont effectivement propriétaires ailleurs *a contrario* des ouvriers ; ils représentent, en ce sens, un peu la classe supérieure au sein des pêcheurs (les « riches du coin », d'après le commentaire d'un pêcheur ancien employé). La majorité des pêcheurs d'aloses partagent une même origine sociale rurale et populaire (fils d'ouvriers agricoles, d'agriculteurs, de commerçants). Comme dans

le cadre de la pêche carpiste, ce loisir relie des membres de classes sociales différentes, spécifiques du monde rural où la distinction sociale réside dans la propriété du sol. J'utiliserai, à nouveau, le terme d'«ajustement social » pour interpréter la fonction sociale de la pêche de l'alose, qui permet, à travers l'appropriation symbolique du fleuve, de conforter son statut de « propriétaire » ou d'y accéder de manière symbolique. *La pratique de la pêche apparaît soit comme un prolongement de son statut soit comme une manière d'accompagner une ascension sociale. Les pêcheurs, ouvriers qualifiés, en accédant à la sphère publique, sont dans un processus de réussite sociale, accédant au statut de «fonctionnaire local » et l'espace de pêche devient la propriété de cette petite bourgeoisie ouvrière locale, qui en est dépourvue.*

Le rapport identitaire fort qui relie les pêcheurs d'aloses au fleuve et plus généralement, à l'espace rural a déjà été relevé, de manière identique, dans les études sociologiques et anthropologiques concernant la chasse : « renforcement du lien à la localité » selon Anne Voir'ch et Valentin Pelosse (1985) ; « l'affirmation d'une territorialité masculine », selon Christian Bromberger et Annie-Hélène Dufour (1988) et « une forme d'appartenance à la communauté villageoise » pour Jean-Claude Chamboredon, Jean-Louis Fabiani et Michel Bozon (1981). La pêche de l'alose est une pratique *rurale* de pêche amateur, se rapprochant bien plus dans la relation alors établie à la nature comme dans le profil social de ses adeptes de la pratique de la chasse, que d'autres formes plus répandues de pêche à la ligne. Se dessine, à travers elle, un mode de vie populaire et rural spécifique, cantonné dans une micro-région rhodanienne et qui représente une des multiples facettes de « la » culture populaire : « La distinction faite dans des études statistiques récentes entre les ouvriers fils de paysans et les ouvriers fils d'ouvriers, si utile soit telle, reste insuffisante quand il s'agit d'étudier les comportements de consommation, notamment alimentaires. Elle ne permet pas de rendre compte des différences entre le mode de vie rural (qui n'est pas seulement celui des agriculteurs), le mode de vie citadin, et enfin ce mode de vie mi-rural, mi-citadin qu'est le mode de vie banlieusard [...]. A ces différences entre la campagne, la banlieue et la ville s'ajoutent aussi toutes les différences régionales » (Dubost, 1997, *op.cit.*, p. 159). Effectivement, des différences notables existent entre les ouvriers d'origine agricole, comme les pêcheurs d'aloses et les ouvriers d'origine ouvrière. Claude Thelot, par exemple, a montré que les premiers travaillent plus dans le bâtiment et les transports ; ce que notre échantillon vérifie avec la sur-représentation de chauffeurs (1982). Dans leurs pratiques alimentaires, les ouvriers d'origine rurale ont plus recours à l'approvisionnement direct, à la pratique du jardinage ou du potager (Grignon, C, Ch, 1980). Les spécificités rurale et régionale de la pêche de l'alose ne sont cependant pas incompatibles avec des traits caractéristiques du loisir ouvrier et populaire, en général.

Un des principaux, que souligne cette pêche, est la valorisation de « l'auto homo faber », c'est-à-dire de celui qui fabrique de manière autarcique les objets qu'il utilise. Celui-ci s'illustre principalement dans la gestion du matériel de pêche et dans les pratiques alimentaires. Il s'agit toujours d'échapper aux normes économiques, en s'auto-alimentant et dans le cadre précis de la pêche, de faire soi-même et sans dépenser, le matériel nécessaire à cette auto-alimentation. L'argent perçu par la vente des aloses est réintégré dans le circuit, pour rembourser les investissements financiers les plus inéluctables. Les pêcheurs d'aloses résistent en quelque sorte à l'ordre social dominant, à travers le refus de devenir un simple consommateur et en défendant un « soi alimentaire » particulier, lié au dégoût des aliments pré-fabriqués. Le corollaire indispensable de « l'auto homo faber » est la position sociale du pêcheur, situé au centre d'un intense réseau fait d'échanges de biens, de services, d'argent et de savoirs. Le pêcheur d'aloses est un *porteur*, par qui transitent les aloses mais aussi un rapport au fleuve qui n'existe plus pour beaucoup de consommateurs ; un lien avec le passé qui se maintient ainsi ; une relation, enfin, à cette nature généreuse, à la marge de la communauté villageoise. Il rend compte aussi, comme je l'ai déjà souligné concernant les carpistes, d'un besoin de maîtriser l'environnement matériel, social et naturel. « L'auto homo faber » maîtrise ce qu'il incorpore, ce qu'il fabrique et ce qu'il échange, donnant une image idéalisée de soi-même : « La relative autarcie de la saison de pêche fait de l'éphémère réunion en une même personne du producteur et du consommateur, en la personne du pêcheur, une possible utopie » (Picon, 2001, p. 331). Serait-ce une autre forme prise par le désir de compenser des tâches exécutives ou la continuité d'une certaine indépendance éprouvée dans l'exercice professionnel ? Je répondrais, comme pour les carpistes : un mélange des deux. Maîtriser et posséder sont les deux fonctionnalités, caractérisant le loisir éprouvé par les pêcheurs d'aloses.



L'objet de ce chapitre était d'analyser la pêche amateur, dans la perspective d'une pratique populaire de nature. Qu'est-ce que ce loisir nous apprend sur la culture populaire envisagée ? Quelles relations existent-ils entre les pêcheurs, la nature et l'exercice de la pêche amateur ?

1 – Le processus d'ajustement social

Une première réponse réside dans la fonction sociale attribuée à la pêche amateur, désignée « d'ajustement social ». Le choix du terme d'ajustement tient à ce qu'il signifie l'action de « réaliser l'adaptation exacte d'une chose à une autre » ou bien encore « de mettre en accord, en harmonie »⁷¹. L'ajustement tient d'abord au fait que ce que le pêcheur

⁷¹ - Définitions du Petit Robert.

vit durant une partie de pêche lui permet d'être en accord avec l'image qu'il se fait de lui-même, en accord avec ce « moi » dont parlait Erving Goffman : « c'est ce que l'individu, ce que la place dans une organisation fait de lui » (1968). La pêche permet, dans des interstices spatio-temporels, de se comporter de manière *idéale*, en tant que combattant valeureux ou fournisseur alimentaire généreux. L'ajustement traduit l'idée essentielle que le loisir n'est pas seulement l'expression d'une revanche ou d'une compensation sur la vie quotidienne mais aussi la continuité des comportements et des valeurs que l'individu a dans sa vie quotidienne. Le loisir permet d'exprimer de manière plus aboutie ces valeurs ; il les « exagère » en quelque sorte : la réussite individuelle et la pugnacité pour les carapistes et l'attachement, l'appropriation de la localité et la résistance à la société de consommation pour les pêcheurs d'aloses.

L'ajustement social signifie aussi que l'espace de pêche permet à des individus de classes sociales différentes mais réunis par une même origine sociale et un même capital culturel et social de se forger une identité commune de pêcheurs. La pêche amateur donne à voir un certain milieu populaire regroupant des ouvriers qualifiés avec des membres des classes moyennes « traditionnelles » et « exécutives », comme l'a aussi observée Françoise Dubost, dans la pratique du jardinage qui lie aux ouvriers, des employés, des agriculteurs, des artisans et des petits commerçants. En tenant compte « des frontières mouvantes des classes populaires » qui « ne se situent pas de la même façon selon l'objet étudié » (Dubost, *op.cit.*, p. 163), on peut donc conclure que les pêcheurs amateurs forment un milieu populaire « attiré par » la sphère privée, symbolisant la propriété privée pour les pêcheurs d'aloses et la réussite individuelle pour les carapistes. C'est comme si, les ouvriers rencontraient, dans l'exercice de la pêche, le groupe social incarnant la réussite sociale et le pouvoir : l'agriculteur pour le pêcheur d'aloses et le chef d'entreprise pour le carapiste. La prégnance du secteur privé correspond à ce que j'ai déjà montré, concernant la répartition socioprofessionnelle des pêcheurs amateurs en France qui comptent un noyau dur d'ouvriers qualifiés autour duquel gravitent des individus de classes moyennes traditionnelles et techniciennes de ce secteur.

L'ajustement tient, enfin, au fait que, dans les deux groupes de pêcheurs envisagés, se rencontre un noyau dur d'ouvriers qualifiés en processus de mobilité professionnelle ou intergénérationnelle (ouvriers ayant acquis un statut d'employés de la fonction publique, de contremaîtres, d'artisans, de commerçants ou ayant acquis une certaine autonomie de fonctionnement) et des individus appartenant aux classes sociales moyennes indépendantes (artisans, commerçants et agriculteurs) et techniciennes (employés du public), dont une partie aussi est en processus de mobilité sociale. Au sein des carapistes seulement, la pêche

permet aussi un ajustement entre des individus s'élevant de leur condition ouvrière à d'autres, déclassés par rapport à leur origine sociale « moyenne ».

2 – Une nature anthropisée

Second résultat important : la pêche amateur repose sur un rapport populaire à la nature, que je définis par l'adjectif d'anthropisé, dans le sens d'une nature où est rendue possible et valorisée l'action de l'homme non pas « sur » cette nature, en la transformant, par exemple, mais « dans » la nature. Ce rapport se caractérise par les traits suivants :

1 - la désignation d'un lieu « naturel » sans tenir compte de son degré d'artificialisation mais en considérant ce lieu comme un gisement de ressources naturelles et suffisamment éloigné ou marginalisé des lieux de vie communs

2 – l'appropriation masculine de cette marge

3 – un espace où l'immersion « dans » la nature est rendue possible par l'apport d'objets domestiques, faisant de cette nature un prolongement de l'espace domestique

4 – une confrontation directe à la nature, qu'elle soit corporelle ou culinaire

5 – la médiation essentielle de la technique de pêche, qui rend possible et valorise l'activité, en l'occurrence, manuelle du pêcheur

6 – un rapport utilitaire à l'animal, qu'il soit considéré comme un aliment ou comme un trophée.

7 – un rapport subjectif à la nature exprimé dans le registre du plaisir.

L'homme est au centre de la nature dans les représentations et les pratiques populaires ; *c'est une relation anthropocentrique et subjective à la nature.*

3 – Une forme populaire de la maîtrise de soi et l'enjeu sous-jacent de la virilité

Le dernier résultat, autre point commun entre les pêcheurs d'aloses et les carapistes, réside dans la signification symbolique, qui peut être attribuée à la pratique de ce loisir. L'incorporation du *flux vital* pour les premiers et celle de la puissance de la carpe pour les seconds interrogent la pratique de la pêche sous l'angle d'un rapport inconscient à la maîtrise de soi mais aussi à la sexualité et à la virilité. Christian Bromberger a ainsi montré que les pratiques de chasse réservées aux enfants et aux pêcheurs âgés sont celles nécessitant des pièges tandis qu'à la pleine maturité physique, sexuelle et sociale du chasseur adulte correspond l'usage du fusil (1989). La pêche combative et la pêche alimentaire rendent ainsi compte de deux manières différentes de poser la question de sa virilité, liées à deux âges de la vie où le rapport à la nature et plus à l'animal projettent cette forme populaire de la maîtrise de soi.

Les trois points, que je viens d'évoquer, caractérisent un rapport populaire à la nature et au loisir, commun aux pêcheurs d'aloses et aux carpistes. De telles similitudes sont toutefois compatibles avec des différences d'attitudes et de valeurs, soulignant la diversité de la culture populaire. C'est donc l'objet du chapitre suivant que de s'attarder à interpréter ces divergences.

CHAPITRE 2

LA RESISTANCE DES PECHEURS D'ALOSSES ET LE CHANGEMENT DISTINCTIF DES CARPISTES.

A partir de l'analyse précédente, des divergences de représentations et de pratiques entre les pêcheurs d'aloses et les carapistes peuvent être soulignées, synthétisées dans le tableau suivant :

Pratiques et représentations populaires	Pêcheurs d'aloses	Carapistes
Confrontation directe à la nature	Médiation culinaire	Médiation corporelle
Relation subjective à la nature	Plaisir de manger	Plaisir de jouer
Rapport utilitaire à l'animal	Animal « aliment »	Animal « trophée »
Représentations de la nature	Nature ressource/domestique	Nature ludique/sauvage
Rapport à la technique	Utilisation de matériaux de récupération	Utilisation de matériaux modernes
Inscription dans la société de consommation	A la marge	Consommateur « type »
Type de pêche	Pêche alimentaire	Pêche sportive

Tableau n°19 : Divergences de pratiques et de représentations de la nature, de l'animal et de la pêche entre pêcheurs d'aloses et carapistes.

L'opposition entre une pêche *alimentaire* et une pêche *sportive* est liée à deux sous-cultures populaires : celle détenue par des pêcheurs âgés et ruraux d'une part et celle de pêcheurs plus jeunes et urbains, d'autre part. L'acceptation du mode de pensée environnemental épouse ce clivage. Les pêcheurs d'aloses acceptent le principe essentiel relevant aujourd'hui du sens commun, « il faut protéger la nature », mais ne modifient pas pour autant leurs pratiques de prélèvement. Les carapistes sont aussi en accord avec ce principe mais à ce titre, ils prônent une nouvelle technique de pêche et diffusent une éthique de la pêche. Ils s'affichent même comme des pêcheurs « respectueux de l'environnement ».

S'élaborent ainsi deux formes différentes de l'acceptation des valeurs et des pratiques environnementales, qui prennent place au sein d'une même culture populaire. Je définirai le point de vue des pêcheurs d'aloses comme une acceptation « primaire »⁷², qui consiste à intégrer une valeur suffisamment diffusée dans la société pour la partager mais sans pour autant modifier ses pratiques vis à vis de la nature. Quant aux carpistes, ils illustrent une forme d'acceptation « secondaire », quand l'adhésion à un principe entraîne une modification des pratiques. Ces nouvelles pratiques de la nature résultent ainsi de l'amalgame entre un rapport populaire à la nature et le mode de pensée environnemental réapproprié par les carpistes. Cette posture théorique permet de distinguer ce qui relève du poids de la contrainte sociale (qui serait, ici, celle imposée à l'égard des pratiques de prédation et de la violence alors engendrée envers les animaux) et d'un mélange culturel pour comprendre le phénomène no-kill.

I – L'acceptation « primaire » du mode de pensée environnemental : la résistance des pêcheurs d'aloses.

Le qualitatif de résistant caractérise très justement les pêcheurs d'aloses, compte tenu, tout d'abord, de leur résistance affichée à la société de consommation. D'une certaine manière, leur appréhension du mode de pensée environnemental suit la même logique. Ces pêcheurs établissent *un accord de principe* avec ce mode de pensée. Ils partagent tous l'idée que la nature et plus spécifiquement les aloses doivent être protégées :

« Moi, je suis contre le braconnage et tout pour la pêche. Même qu'ils fassent monter les aloses, c'est un bien. Moi, je suis pour la justice. Elle fait bien, tant mieux ; elle fait mal, tant pis. J'aimerais bien qu'on fasse monter les aloses et qu'elles puissent se reproduire » (Pêcheur d'aloses, ancien ouvrier qualifié, chauffeur dans l'industrie nucléaire, 64 ans).

L'idée que la nature doit être protégée relève du sens commun pour ces pêcheurs qui ont tous affirmé que « la protection des aloses est nécessaire ». Se déplaçant pour pêcher les aloses bloquées par le barrage de Vallabrègues, ils sont effectivement favorables à leur remontée et la réhabilitation de ces poissons dans le fleuve. 22 pêcheurs (sur 28) pensent aussi que l'aménagement a entraîné la diminution du stock d'aloses et de poissons en général dans le fleuve :

« Oui, avant il y avait beaucoup plus d'aloses que ce qu'il y a maintenant. Moi, je peux vous dire qu'avant, j'ai eu fait des coups de carré de 25. Chose qui ne se produit jamais. Maintenant, quand on ramasse un coup de deux, trois, c'est une merveille. Avant, j'ai eu fait

⁷² - J'emprunte la distinction entre les termes de « primaire » et « secondaire » à Erving Goffman qui, dans son analyse de l'institution totalitaire, oppose les adaptations « primaires » (quand l'individu se plie aux exigences de l'institution) aux adaptations « secondaires » (quand l'individu détourne les buts de l'institution) (1968, pp. 245-262).

des coups de 25, 17, 12. Maintenant, cela ne nous arrive plus. Il y a dix ans que cela n'arrive plus. C'est dû à la reproduction. Ces pauvres bêtes, elles n'arrivent pas à se reproduire » (Pêcheur d'aloses, employé DDE, 54 ans).

Ce changement au niveau quantitatif n'a pour autant pas entraîné une modification dans la pratique de la pêche. Tout d'abord, parce que la plupart des pêcheurs pensent qu'au niveau du goût, aucun changement n'est intervenu (pour 60% d'entre eux). J'ai déjà montré comment le poisson du Rhône relève de l'ordre du mangeable et de l'incorporation, malgré l'idée d'un fleuve pollué. Certains diront que la qualité de l'eau du Rhône s'est améliorée depuis une dizaine d'années :

« Ce qui a de bon, c'est qu'il y a, peut être une dizaine d'années, quand on arrivait au bord du Rhône, à cinquante mètres, on sentait le Rhône. On sentait comme la Cellulose [papeterie située à la hauteur de Tarascon] qui vide dans le Rhône et depuis, quelques années, il y a des bassins de décantation, ils s'en sont un peu occupés. Je trouve que le Rhône sent moins mauvais. Il sentait le produit chimique, la teinture d'iode, je sais pas quoi. Maintenant, l'eau ne sent plus et puis, on voit des alevins au bord. S'il était pollué, on ne verrait pas d'alevins » (Pêcheur d'aloses, ancien marinier, 75 ans).

La seconde raison qui explique le maintien de la pêche de l'alose réside dans la persistance d'une représentation de la « nature ressource », synonyme de consommation alimentaire. Ainsi, l'acceptation primaire du mode de pensée environnemental rend compte du partage d'un point de vue suffisamment diffusé dans la société concernant l'état de la nature mais qui se heurte à un certain nombre de considérations empiriques détenues par les pêcheurs. Ces dernières leur permettent de ne pas remettre en cause la représentation d'une nature généreuse.

II – L'acceptation « secondaire » des carpistes : une forme populaire de la protection de la nature ou le respect d'une nature nettoyée mais non modifiée.

J'ai déjà abordé, dans le chapitre concernant l'avènement du mouvement carpiste en France, l'analyse de leur éthique sportive. Celle-ci, telle qu'elle est diffusée par les associations représentant officiellement les carpistes en France (pour rappel, le Groupement National de la Fédération Française de la Pêche au Coup section carpe et l'Union Nationale des Carpistes en Mouvement), repose sur la notion centrale de « respect ». Celui-ci concerne le poisson, la nature ou l'environnement et les autres pêcheurs. Les termes utilisés sont les suivants :

« Le respect de la carpe se prolonge et s'étend naturellement au respect de l'environnement en général. La qualité de l'air, de l'eau et des berges doit être préservée à tous les prix. La Nature offre tellement au carpiste qu'il doit s'en montrer digne et veiller à sa pérennité » (Charte du carpiste, Groupement National de la Fédération Française de la Pêche au Coup section carpe)

« Participer à la protection des milieux aquatiques pour arrêter le pillage d'un patrimoine halieutique commun », « être un vecteur de la sensibilisation de la protection de l'environnement » (Union Nationale des Carpistes en Mouvement).

Nature et environnement ne font qu'un. C'est tout à la fois, l'air, l'eau et les berges. Le lexique carpiste emprunte celui du monde gestionnaire de la pêche : la protection des milieux aquatiques, le patrimoine halieutique commun, la sensibilisation. La pratique du no-kill n'apparaît non pas comme une possible réponse à un état écologique particulier (un appauvrissement des milieux en carpes, par exemple) ou à une critique de l'acte prédateur mais comme la rencontre entre une logique sportive (pêcher de gros spécimens) et le mode de pensée environnemental. Celui-ci offre une possible rationalisation à un geste sportif envers l'animal, qui précède en quelque sorte la préoccupation environnementale.

Le no-kill : un geste sportif

Comme dans le cas de la carpe, associée unanimement à un poisson de combat, les raisons qui amènent les pêcheurs à la relâcher relèvent aussi d'un consensus. Ces derniers évoquent toujours l'idée que la carpe n'est pas estimée culinairement et le fait de ne pas manger le poisson conduit alors à sa grâciation :

« Si tous les pêcheurs de carpes pratiquent le no-kill, on pourra faire durer ce plaisir le plus longtemps possible. Puis, c'est un poisson qui n'est quand même pas un poisson très apprécié. Alors, pêcher un poisson pour le laisser mourir ou pour l'abandonner à n'importe qui, je préfère carrément le remettre dans l'eau. Voilà pourquoi je fais le no-kill » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

« Nous, on ne pêche pas pour manger, on remet le poisson dans de bonnes conditions. Et on est content de le reprendre quelques années plus tard ou quelques jours plus tard. Je ne mange pas de poisson donc je ne le tue pas. Tous les gens de mon club ne mangent pas le poisson, d'ailleurs certains comme moi, ne mangent pas le poisson de mer. Pour moi, c'est une passion, un sport » (Carpiste, artisan monteur de palissade, président de club, 35 ans).

Le no-kill est la conséquence de la non-consommation du poisson, comme l'exprime ce carpiste : ne pas le manger équivaut à ne pas le tuer. Aucune préoccupation d'ordre écologique n'intervient dans ce geste, comme c'est le cas, par exemple, quand un poisson de taille trop petite doit être remis à l'eau, dans le cadre de la gestion et de la réglementation générale de la pêche. Les carpistes consomment parfois du poisson de mer voire aucun

poisson du tout. Il y a un rejet de l'incorporation de l'animal traqué qui, comme nous l'avons vu précédemment, est élevé au rang de partenaire de jeu. La seconde raison invoquée par les carpistes est effectivement celle de maintenir stable le stock de partenaires, de multiplier les chances de combat :

« Le no-kill, c'est pour pouvoir avoir le plaisir de reprendre ce même poisson quelques années plus tard. Parce que déjà, je pêche pratiquement tous les week-ends et je ne mange aucun poisson. Je pratique toutes les pêches et je ne mange pratiquement jamais de poisson » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

« Déjà un poisson dont on n'a pas l'usage culinaire, pourquoi le garder ? C'est stupide d'enlever des chances de le reprendre la fois d'après. Nous, ce qu'on recherche, c'est l'émotion, le record. Donc, en remettant le poisson à l'eau, on lui donne des chances de regrossir. C'est un record encore plus gros. On est des conquérants de l'inutile » (Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

Ce carpiste se définit comme un « conquérant de l'inutile » en se détachant d'une pêche alimentaire et en la rapprochant d'une démarche plus intellectuelle. La troisième évocation de la pratique du no-kill réside, à nouveau, dans la notion de plaisir. Le pêcheur ne peut pas tuer un poisson qui lui a donné du plaisir :

« Le no-kill, c'est l'éthique de la pêche et puis, comme moi, personnellement, je n'aime pas trop le poisson, surtout la carpe, ce n'est pas connu pour une chair terrible, voilà. Et comme il nous a fait plaisir, comme il y a le plaisir qu'il nous a donnés, donc on lui rend la liberté » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

« C'est pour le plaisir de prendre du poisson. C'est pas le fait de le cuisiner, de le manger. Nous, c'est vraiment pêcher un poisson et comme on le mange pas, on le remet à l'eau » (Carpiste, ouvrier qualifié, mécanicien, adhérent à un club, 34 ans).

« Ca apporte tellement de sensations au niveau combat que ça ne mérite pas de mourir. Un grand poisson, c'est immangeable, ça ne mérite pas ça » (Carpiste, gardien de propriété, 43 ans).

Deux pêcheurs évoquent la gêne de tuer le poisson, rendant compte d'une certaine sensibilité à l'égard des animaux :

« J'apprécie peu le poisson en valeur culinaire. Ce qui est le plus difficile dans le no-kill, c'est de le faire une première fois. Mon père est pêcheur. Quand je voulais remettre les carpes à l'eau, il me disait, c'est des poissons qui détruisent les frayères, il faut les tuer. J'avais 16 ou 17 ans, je suivais ses consignes. Et puis, il est arrivé un temps où je me suis dit, je suis complètement stupide, ils ne m'ont rien fait ces pauvres poissons. Si ce n'est pas pour les consommer, pourquoi les jeter ? Et depuis que j'ai rejeté ma première carpe à

l'eau, je n'en ai plus jamais conservé ni tué. Moi, j'ai une sensibilité particulière. Ca me fait mal au cœur de mettre des poissons à la poubelle » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

« Primo, même avant que je pêche la carpe, avant le no-kill, j'étais pêcheur mais je n'étais pas mangeur de poissons. Ca fait qu'il y avait aucun intérêt de le garder et ça m'a toujours fait peine de tuer le poisson. Je rejette tout sauf s'il y a un gros sandre pour faire un repas » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans).

Le détachement de la représentation du poisson en tant qu'aliment est nécessaire pour accéder à celle du poisson en compagnon de jeu méritant. N'y aurait-il pas non plus un acte anthropophage si le pêcheur consommait ce rival tant attendu et désiré ? On peut penser que le goût culinaire en matière de poisson, qui tend à marginaliser la consommation de la carpe, intervient fortement dans ce processus. Ainsi, comme le dit ce pêcheur, il est moins commun de relâcher un « bon » sandre. Trois raisons expliquent, d'après les carpistes, la nécessité du no-kill :

- 1 - le dégoût alimentaire associé à la carpe permet son investissement quasi-affectif en tant que poisson de combat,
- 2 - le stock de carpes n'est jamais épuisé et les poissons sont d'autant plus gros,
- 3 - le plaisir suscité lors de ce combat conduit à remercier le poisson, en ne lui ôtant pas la vie.

Les trois aspects sont interdépendants : le jeu avec la carpe repose sur une relation « humaine » à l'animal qui légitime le fait de ne pas le tuer ; ce qui permet, dans un second temps, de maintenir l'état des peuplements de carpes et de les faire grossir, de « gérer le stock », en quelque sorte. Le geste du no-kill n'est pas gratuit ; il ne sert pas uniquement les intérêts du poisson (qui a la vie sauve) mais aussi ceux des pêcheurs, qui se trouvent alors en position de gestionnaires. Ne rien prélever des milieux piscicoles est une alternative possible dans la relation entretenue à la nature, qui rapproche les carpistes des contemplateurs, des observateurs de la nature et rend obsolète un élément majeur de la réglementation de la pêche : les tailles minimales autorisées de capture à partir desquelles tout pêcheur doit relâcher ses prises⁷³. *Les raisons invoquées, quant à la pratique du no-kill, montrent bien qu'elle relève de ce que j'ai appelé, une éthique sportive, dans le sens où le fait de relâcher le poisson est lié à la transformation de la pêche en sport : poisson « trophéisé » - maintien et engraissement naturel de la population piscicole convoitée.*

⁷³ - Nous aborderons plus spécifiquement ce thème lors de l'étude des points de vue des gestionnaires piscicoles concernant le no-kill.

La technique contre la violence

Le no-kill permet, dans un second temps, « de goûter un plaisir sans remords », pour reprendre l'expression de Norbert Elias et c'est là qu'intervient la notion de « respect ». Mais, que recouvre-t-elle exactement ? C'est tout d'abord le respect de la vie laissée à l'animal mais il s'étend aussi au comportement du pêcheur vis à vis de lui. Le président de la Fédération française de Pêche au Coup, section carpes, parle ainsi de « l'esprit sportif » diffusé par les carpistes, qu'il définit comme suit :

« L'esprit sportif, pour nous, c'est la relation qui peut s'instaurer entre le poisson et le pêcheur. L'esprit sportif, c'est qu'on participe à un jeu, entre guillemets où il y a le pêcheur d'un côté, le poisson de l'autre. Le poisson n'a pas à nous respecter car il n'a pas le choix mais nous, nous respectons le poisson car dans la nature humaine, on peut considérer qu'on a une intelligence supérieure. Donc, on respecte le poisson et on en fait un partenaire de jeu et on le relâche dans les meilleures conditions possibles. L'esprit sportif, pour nous, c'est relâcher le poisson et le respecter » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

Respecter le poisson consiste à le relâcher « dans les meilleures conditions possibles », c'est-à-dire sans trop le perturber ni trop le meurtrir. Pour cela, les carpistes mettent en avant la technique de pêche utilisée (montage au cheveu, choix de l'hameçon, du fil) ainsi que l'ensemble de la gestuelle vis à vis du poisson : gestes précis et non brusques, maintien sur des tapis humidifiés, remise à l'eau « calme ». Le fait de soigner la carpe est un argument supplémentaire pour prouver sa bonne foi :

« Nous, on prouve que quand on sort un poisson et la trousse à pharmacie avec la bétadine, on badigeonne le poisson qui a des plaies. On ne peut pas leur faire du mal » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Car la souffrance potentielle du poisson tenu et tiré par un hameçon est une des critiques émises à l'égard de cette pratique de pêche. Sergio Dalla Bernardina note à ce sujet : « les poissons accrochés à l'hameçon ont beau ne rien dire, il n'empêche qu'ils subissent tout de même une certaine souffrance » (1996, p. 256). Comment les carpistes s'accommodent-ils de cet aspect ?

Premièrement, en invoquant le fait que le poisson souffre moins que lorsqu'il est tué :

« La carpe souffre quand on la pique. Franchement, ce n'est pas mieux de la remettre à l'eau plutôt que de la consommer ? Elle ne souffre pas quand elle est dans la casserole ? Mais, dans un sens, par rapport à l'environnement, les remettre à l'eau, je pense qu'il y a beaucoup plus de poissons, grâce aux carpistes. Le no-kill se pratique de plus en plus et il y a beaucoup moins de poissons qui sont passés à la casserole. Donc, dans un sens, on leur

fait peut-être mal mais il y a moins de mal qu'avant » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

La souffrance potentielle de la carpe, lors du combat, est plus ou moins admise :

« Le poisson souffre déjà moins que si on le mettait dans la casserole mais l'hameçon se pique dans la bouche. Je sélectionne les hameçons. On sélectionne certains types de montage mais c'est difficile de juger. On essaie de faire en sorte que l'hameçon se plante toujours sur la lèvre inférieure, les nœuds doivent être bien positionnés, comme la bouillette. Si c'est des petites carpes, on la ramène doucement, on la fatigue. Une carpe qui est fatiguée, on la décroche facilement, on la pèse, on la remet à l'eau, on lui fait reprendre ses esprits. Dans ma boîte à pêche, j'ai de la bétadine. Ca désinfecte un peu. Question souffrance pour la carpe, d'un côté, ce n'est pas très joli mais d'un autre côté, c'est la pêche. Il n'y a pas de pêche sans souffrance » (*Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent d'un club, 30 ans*).

« *Entre le moment où il nage tranquillement, le moment où il se pique à l'hameçon, où il va connaître l'épuisette, le tapis de réception et l'eau, il faut que ce soit le moins traumatisant possible pour qu'il soit le moins estropié. On prend des précautions dans le montage avec le cheveu pour être sûr qu'il soit piqué au bord de la bouche, pour éviter de laisser un hameçon au fond de la gueule. On essaie tant faire se peut de ne pas blesser le poisson pendant la bagarre. Il s'abîme contre un herbier, des pierres. Donc, on a des petits antiseptiques pour soigner le poisson. Mais, je fais tout ce qu'il faut pour manipuler correctement le poisson* » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

D'autres carpistes ont un jugement plus personnel quant au traumatisme subi par la carpe :

« *Moi, je vais vous raconter une expérience personnelle. J'avais pêché avec mon cousin. Lui avait cassé une fois sur un poisson et le lendemain, j'ai repris le même poisson avec l'hameçon et son bas de ligne dans la bouche. Donc, ça n'avait pas tellement dû la perturber* » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

La souffrance du poisson éprouvée lors du combat est globalement acceptée par les pêcheurs, comme un aspect inévitable de la pêche. Elle est considérée comme minime, voire totalement occultée par le fait que le poisson n'est pas tué et que s'instaure alors une relation respectueuse où le pêcheur est aux petits soins pour la carpe. On peut aussi penser que le manque d'expression du poisson et l'absence de sang participent de cette occultation de la souffrance potentielle. Ce qui sauve le pêcheur d'une certaine culpabilité réside aussi dans les caractéristiques particulières du poisson, en tant qu'animal. Le recours à des produits pharmaceutiques pour éventuellement soigner une blessure mais surtout l'élaboration du bas de ligne rendent compte de la volonté des carpistes de minimiser la souffrance du poisson. Ce sont les capacités manuelles et surtout, techniques du pêcheur qui contribuent, ainsi, à

légitimer la violence perpétrée à l'égard du poisson. Des travaux réalisés sur la chasse ont montré comment les chasseurs légitiment leurs actes violents et contestés en valorisant leurs capacités de gestionnaires ruraux et de la « faune sauvage » (Fabiani, 1988 ; Vourc'h, Pelosse, 1988). « L'expert en écosystème », selon Jean-Louis Fabiani, que devient le chasseur puise sa légitimité dans un élément essentiel de sa culture, à savoir ses connaissances de l'espace rural. Les carapistes ne font-ils pas de même, en mettant au service de l'animal, leurs capacités manuelles et techniques issues d'un savoir-faire professionnel commun à des ouvriers, des techniciens et des artisans ? *Dans cette perspective, on peut dire que la technique est la garantie socialement admise des carapistes, pour justifier de leur relation ambiguë avec un poisson surestimé mais qui n'en est pas moins malmené.*

En effet, le no-kill peut être interprété comme un système symbolique de jeu élaboré entre le pêcheur et le poisson pour que la violence inhérente à l'acte de prédation soit socialement acceptable. Comme le précise Sergio Dalla Bernardina, qui traite de la pêche no-kill dans son ouvrage « L'utopie de la nature », « pour être compatible avec l'exercice du *no-kill*, la nature doit être préparée *symboliquement*, exactement comme la toile de fond du drame cynégétique » (1996, p. 256). Ainsi, le cérémonial carpiste et la mise en scène du combat peuvent être interprétés comme une ritualisation nécessaire du contact avec l'animal. Celui-ci doit être ensauvagé pour que l'acte violent soit toléré, ce qu'ont montré Anne Vourc'h et Valentin Pelosse, dans les pratiques de chasse : « Quant à la violence, qui ne peut répondre d'aucune justification rationnelle, la violence ludique, « gratuite » envers un animal domestique, pour ne pas parler d'un animal familier ou de compagnie, elle n'est socialement plus tolérée ; n'ayant plus de dimension rituelle, elle renvoie à la perversion individuelle. Seul l'animal sauvage est susceptible d'être mis à mort pour le seul plaisir, de façon ostentatoire et légitimée » (1988, p. 215). Le no-kill peut donc être aussi considérée comme une réponse à la contrainte sociale, que représente la sensibilité grandissante à l'égard des animaux.

Le ménage respectueux du carpiste ou la gestion domestique de la nature

Ainsi, lors des entretiens, le thème de la protection de la nature n'est pas apparu en lien direct avec les raisons de pratiquer le no-kill. J'avais cependant prévu une question les mettant, au contraire, en lien direct : « En rejetant le poisson, pensez-vous contribuer à la protection de la nature ? ». Les réponses à cette mise en relation de cause à effets ont fait émerger un élément très important pour comprendre les carapistes et qui réside dans l'élaboration d'une certaine représentation et d'une certaine pratique de la protection de la nature. Celle-ci peut se résumer à l'idée que protéger la nature consiste à ne pas laisser de traces de son passage, ce qu'exprime très clairement ce pêcheur :

« Non. On ne contribue pas à la protection de la nature en relâchant la carpe. On la respecte, la nature. On ne pourra pas nous reprocher de la détruire. Le fait de relâcher la nature, ce n'est pas le fait de protéger la nature. C'est moralement, on pourra pas nous reprocher de l'avoir détruit. Profiter de la nature sans pour autant la modifier » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

User de la nature sans la modifier : voilà, comment les carpistes investissent la notion de protection de la nature. Ce pêcheur m'explique ainsi « l'esprit » carpiste, qu'il a diffusé au sein de son club :

« Concrètement, c'est préserver le milieu aquatique. Dans nos statuts, il est obligatoire de laisser les berges plus propres que ce que nous avons trouvé. Quel que soit l'endroit où l'on va, sale ou propre, on doit le laisser nickel. C'est un motif de rejet de l'association. C'est la première chose, c'est un état d'esprit ».

La non-modification de la nature repose essentiellement sur la dichotomie centrale du sale et du propre, aussi bien au niveau des représentations que des pratiques :

« La protection de la nature, c'est que je pense qu'au niveau des carpistes, j'en suis convaincu personnellement, qu'ils sont des gens propres au bord de l'eau. Etant donné que je m'occupe de beaucoup de choses au niveau de la pêche ; pêcheurs au coup, à la truite, des rivières de 1° et de 2° catégories, au niveau des carpistes, je n'ai pas à ramasser les merdes des autres. Avec les pêcheurs au coup, j'ai des problèmes, ils laissent leurs sacs d'asticots. Je ne ramasse jamais de bouillottes au bord de l'eau. Le carpiste est un pêcheur écologique qui fait attention à l'environnement » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

La définition du carpiste en tant que pêcheur « écologique qui fait attention à son environnement » repose essentiellement sur le fait de nettoyer le site de pêche occupé. Il s'agit de « faire le ménage » en rendant propre ce qui est sale ; ce qui me semble relever d'une « gestion domestique de la nature », dans le sens où les gestes de nettoyage effectués au bord du fleuve sont la transposition d'une mise en ordre de la maison et ne sont pas liés à des connaissances écologiques particulières :

« Nous, on nettoie avant de partir. Le plus, c'est la ferraille. J'aime bien arriver à un endroit où c'est propre. Les gens ont la flemme, c'est le week-end » (Carpiste, artisan maçon, président d'un club, 40 ans).

« Quelquefois, la nature, c'est une décharge donc, nous, on essaie de faire respecter la nature chez les pêcheurs » (Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans).

« On respecte les berges car à certains endroits, c'est de vraies poubelles. Je pense que la pêche de la carpe, c'est quelque chose qui est vraiment rentrer dans les mœurs, de respecter

l'environnement, le poisson mais l'environnement » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

Les pêcheurs utilisent à nouveau la notion de *respect* : respect de la nature, des berges et de l'environnement. Leurs pratiques de nettoyage et de gestion domestique concernent uniquement les berges des cours d'eau et non pas le milieu aquatique. Quelques pêcheurs pensent, cependant, que le no-kill contribue directement à la protection de la nature, en ne rien prélevant des peuplements piscicoles :

« Déjà, les eaux sont complètement polluées. Il y a déjà des pertes immenses, si en plus, tous les poissons que nous pêchons, si on lève ça. Ça peut vraiment porter du mal » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

« C'est une façon de régénérer le cours d'eau. Vous pêchez une carpe au mois de mai quand elle est pleine d'œufs. Si vous avez une carpe, qui va faire un million d'œufs, si vous avez quatre carpes qui arrivent à naître, c'est la chance de régénérer la faune et c'est pour ça, qu'il vaut mieux les rejeter » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Mais, ce point de vue n'est pas partagé par tous. Certains pêcheurs pensent que le no-kill est néfaste, car les gros spécimens ne sont plus enlevés du milieu et peuvent le parasiter :

« On le voit avec les pêcheurs de carnassiers. Les gars en retirent pas mal et on est obligé d'en ajouter chaque année. On voit le quota diminuer. Ce qu'on fait, ce n'est pas forcément bien car sortir une carpe de 20 kilos ne reproduit plus. Ça empêche les autres de grossir, donc, il faudrait en sortir quelques-unes une » (Carpiste, artisan maçon, président d'un club, 40 ans).

« Dans un sens, le no-kill contribue à la protection de la nature mais ça peut avoir aussi ses méfaits. Car de rejeter tout le poisson, il n'y a plus de prédateurs, de sélection et ce n'est pas bon » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

Le no-kill soulève un débat plus général, concernant la gestion de la faune piscicole dont certains pêcheurs connaissent l'enjeu : faut-il ou ne faut-il pas maintenir dans les milieux piscicoles les poissons âgés et de grande taille, susceptibles d'engendrer un déséquilibre biologique ? Nous verrons ultérieurement comment les gestionnaires piscicoles se positionnent quant à ce débat. La ligne de conduite que s'imposent les carapistes, en matière de respect de l'environnement, agit comme une réponse à un sentiment général d'un « manque de respect » vis à vis de l'environnement. Lorsque les pêcheurs donnent leur point de vue sur de « l'état de la nature en général », apparaît l'idée de ce manque de respect. Celui-ci n'est pas exclusivement centré sur la nature mais s'étend à l'ensemble de la vie sociale :

« *La nature est malade, les gens ne respectent rien. Le Français est sale et indiscipliné. Les mentalités évoluent mal. Les gens s'occupent que d'eux, plus du voisin. J'ai une amie qui s'est fait agresser dans le métro à Marseille, personne n'a réagi. Dans la nature, c'est pareil. Il n'y a plus de respect de rien. Je nettoie chaque année mes postes de pêche* » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

« *C'est une question d'éducation. Les gens s'en foutent de plus en plus de tout alors. Les gens se laissent aller* » (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

« *Je me bats avec tout le monde. Ils sont tous mous. On attend que ce soit pollué pour faire quelque chose. On devrait comme pour la chasse demander aux gens de faire payer mois cher pour le permis s'ils donnent des journées pour améliorer. Les gens sont éduqués mais on tourne la tête. On voit un malheureux par terre et on le laisse aujourd'hui alors les poissons ! Les gens sont inconscients* » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

« Si on ne protège pas suffisamment, il y a trop de laisser-aller, de manque de savoir-vivre, de manque de civisme actuellement pour garder quelque chose de bien » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

Pour ces carpistes, les comportements irrespectueux des individus par rapport à la nature sont en mettre en lien avec l'état globalement négatif des relations sociales. Le rapport à la nature élevé au rang d'une éthique respectueuse compense le sentiment du lien social qui se détériore, en n'imposant plus le respect, comme règle de vie commune. Cette pratique de pêche qui prône la maîtrise de soi et de son environnement ainsi que la réussite sociale et l'accumulation de trophées s'oppose aux comportements de ces « gens qui se laissent aller ».

Une forme populaire de la protection de la nature?

L'analyse croisée de la pratique et des discours des carpistes concernant la nature et sa protection permet de mesurer les effets de la diffusion du mode de pensée environnemental auprès d'usagers « ordinaires ». La pêche de la carpe no-kill, dans la relation qu'elle établit à la fois à l'animal et à la nature, participe, selon moi, d'une forme singulière d'appropriation du mode de pensée et d'agir environnemental. L'ensemble des faits et propos partagés par les carpistes témoignent de la construction sociale d'une forme populaire de la protection de la nature.

Celle-ci est une acceptation « secondaire » du mode de pensée environnemental : le résultat de la rencontre entre l'idéologie environnementale et des valeurs et des pratiques propres au milieu populaire, que constituent les carpistes. La caractéristique majeure de cette

construction réside dans son degré de résistance aux classifications habituelles, puisqu'elle se situe à l'interface d'éléments, en général, opposés :

- le pêcheur et le protecteur
- l'acteur et le contemplateur
- le prélèvement de l'animal et la volonté de « ne rien modifier » au milieu naturel
- la souffrance et le plaisir dans la relation à l'animal
- le sauvage et le domestique dans la relation à la nature.

La pêche de la carpe no-kill a un statut hybride à mi-chemin entre des pratiques de prélèvement populaires et bourgeoises. Ce statut correspond étroitement au milieu social, auquel appartiennent les carpistes : un milieu caractérisé par une certaine fluidité sociale entre les milieux ouvriers et de classes moyennes traditionnelles et d'exécution. Les traits généralement associés à la culture populaire maintenus dans cette pratique de pêche sont les suivants : importance du savoir-faire manuel et de la technique - valorisation de la propreté et de l'ordre dans le rapport à la nature - goût de l'exploit, de la compétition, de l'épreuve de force. Quant aux traits généralement associés à la culture bourgeoise, ce sont l'éthique de la pêche associée à une morale de bonne conduite ainsi que le désir d'autocontrôle. Henri Mendras opposait ainsi le loisir populaire « où l'on se laisse aller » au loisir bourgeois, qui appelle au contrôle de soi (1994, p. 361). Le fait de relâcher le poisson peut être enfin considéré comme un « profit symbolique » pour des carpistes qui s'auto-désignent « conquérants de l'inutile ». Pierre Bourdieu opposait le « profit symbolique » au « choix du nécessaire » caractérisant les classes populaires (1979, p. 237).

La pêche de la carpe no-kill relève de l'assimilation de principes constituant aujourd'hui le sens commun de l'idéologie environnementale, dont un des principaux, pour ces pêcheurs, est de ne pas modifier le milieu naturel. Le montage au cheveu qui permet de sauver les carpes mais qui, dans le même temps, multiplie les chances de les capturer (la carpe ne se méfie pas de la bouillette comme d'un hameçon, beaucoup plus lourd) ; le no-kill qui permet de laisser la vie au poisson mais aussi de multiplier les chances de prises illustrent parfaitement l'ambiguïté de cette pêche, issue de l'amalgame entre une culture populaire et un mode de pensée environnemental provenant d'une autre culture. Les actions de nettoyage qui légitiment la définition du carpiste, en tant que pêcheur écologique, montrent l'éloignement d'une telle définition par rapport à celles basées sur les savoirs scientifiques. En effet, aucune connaissance scientifique ne sont mises en avant pour justifier de l'engagement environnemental des carpistes. Cela démontre que la diffusion de l'idéologie environnementale transmet plus aisément des valeurs (que les carpistes ont fait leur) que les savoirs écologiques qui en sont, pourtant, une composante essentielle. L'acceptation et l'adaptation du mode de pensée et d'agir environnemental par les carpistes remplissent une

fonction supplémentaire, qui peut être assimilée au principe de distinction, selon Pierre Bourdieu (1979). Ainsi, le fait de devenir et d'être carpiste participe d'un processus affirmé de différenciation par rapport aux autres pêcheurs. Le mode de pensée environnemental agit-il pour ce milieu populaire comme un marqueur identitaire ?

III – L'identité carpiste : la carrière déviante d'un pêcheur « respectueux ».

Tous les carpestes rencontrés pratiquent exclusivement la pêche de la carpe no-kill, devenant des pêcheurs spécialisés. Une telle spécialisation conduit à l'élaboration d'une identité sociale, au vu des gestes et des principes qui lui sont associées. Celle-ci repose, tout d'abord, sur le choix de relâcher le poisson, véritable signe distinctif entre les carpestes et les autres pêcheurs, notamment les « viandard », figure symbolique récurrente au sein du système de pensée carpiste.

Le viandard ou le symbole du mangeur de poisson irrespectueux.

Le viandard est un terme récurrent au sein du lexique carpiste. Il apparaît, dans chaque entretien, au même titre que ceux de « combat » et de « respect ». Le viandard désigne le pêcheur qui pêche de manière excessive, essentiellement pour consommer les poissons capturés. Le « viandard type » est celui qui pêche après des lâchers de truites :

« On s'en rend compte à l'assemblée générale de l'association de pêche quand ces gars-là attendent le score prometteur de centaines de kilos de truites, sandres et brochets. A la place des yeux, on leur voit des poêles à frire » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

« Le jour de l'ouverture, les gens se battent à coups de cannes sur la tête car la truite, on peut l'attraper à la main, si on veut. Moi, j'appelle pas ça la pêche. Moi, j'appelle ça des viandards car ils pêchent pour manger, pas pour le plaisir » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

« En fait, les repeuplements, c'est pour les pêcheurs-viandards, qui veulent remplir leurs frigos de truites pour je ne sais combien de mois » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

« Il y a beaucoup de morts de faim, qui pêchent pour leurs buts à eux, pour manger, pour vendre. Le pêcheur à la carpe, c'est autre chose » (Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans).

« Pour les pêcheurs de carnassiers, il y a une trop grosse quantité de viandards. Ils ne respectent pas les mailles » (Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent à un club, 30 ans).

Le viandard symbolise le mangeur de poissons ; celui qui ne pêche pas pour le plaisir mais uniquement pour satisfaire des besoins alimentaires. Il est aussi potentiellement braconnier en vendant ses prises et en ne respectant pas les tailles légales de capture. Cette dénomination ne concerne jamais de pêcheurs en particulier mais renvoie plutôt à un ensemble indéterminé. C'est « l'Autre » comme un concentré de tout ce que le carpiste ne veut pas être : mangeur de poisson et irrespectueux. Le terme même de viandard est très intéressant. Il est dérivé du mot « viande », pourtant adressé à des consommateurs de poissons. La consommation excessive reste liée au symbole de la viande alors que celle du poisson relève d'une alimentation de pénitence. Le suffixe « ard » redouble l'aspect dionysiaque du mangeur de viande effréné et sans limite. Le viandard fonctionne comme une catégorie mentale, permettant aux carpistes de se positionner parmi l'ensemble des pêcheurs amateurs. Encore une fois, peut-on souligner la place primordiale occupée par l'acte alimentaire dans le mode de pensée carpiste, puisque sa négation conduit aussi à se distinguer. Le refus du maniement de la chair animale dans la préparation des appâts comme la dénégation du pêcheur consommateur rendent compte de la volonté de se détacher d'une pratique de pêche alimentaire. Le viandard, potentiellement braconnier, s'oppose aussi à l'éthique respectueuse du carpiste et à sa conduite maîtrisée et contrôlée. Il est, enfin, la projection des attitudes et des valeurs populaires dont les carpistes veulent profondément s'affranchir : le plaisir culinaire, une relation excessive et incontrôlée à la nature mais aussi au plaisir.

La volonté d'autocontrôle a pris, concernant quatre pêcheurs, une autre dimension que je relève car elle renvoie aussi à cette prise de distance avec certains traits de la culture populaire. Ainsi, deux pêcheurs ont quitté le club carpiste auquel ils appartenaient à cause de parties de pêche trop « arrosées » à leur goût. L'alcoolisme présent lors de certains regroupements de carpistes est dénoncé :

« J'avais créé un club mais à la fin, c'était que des bringues. Il est arrivé, certains, des « brandelles ». Ils venaient juste pour se soûler. La pêche, c'était une excuse. Il y a eu des retombées sur le club, comme quoi, c'était le refuge des alcooliques » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

Deux autres pêcheurs me parleront aussi de la présence de l'alcool durant certaines parties de pêche :

« Nous, on n'est pas comme certains qui font des réunions dans les bars. Je ne vais pas dans un bar, je suis pêcheur, je ne suis pas barman » (Carpiste, artisan monteur de palissade, président de club, 35 ans).

Dans cette logique distinctive, il n'est pas étonnant que la référence en matière de pratique de pêche soit la pêche à la mouche, apanage de l'élite sociale :

« *Je pratique aussi la pêche à la mouche mais c'est réservé à des gens aisés un peu, comme à la carpe* » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

« *On est assez proche des pêcheurs à la mouche. On a le même esprit dans la relation au poisson* » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

« *Nous, on découle de cette école de pêche à la truite, pêche à la mouche avec ce respect du poisson et relâcher les carpes. Ce sont eux qui l'ont fait avant nous. Nous, on en découle directement* » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

Etre carpiste signifie aussi de devoir assumer ses différences et surtout, l'incompréhension des autres pêcheurs devant plusieurs aspects de cette pêche, notamment le geste du no-kill et l'importance et la sophistication du matériel utilisé :

« *On passe quelquefois pour des farfelus car on relâche le poisson. On passe pour des gens différents, certains pensent qu'on est ridicule* » (Carpiste, ouvrier qualifié, mécanicien, adhérent à un club, 34 ans).

« *On est un peu regardé comme des martiens car on a un matériel assez lourd, on dort au bord de l'eau, on a des trucs qui font bip-bip* » (Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

Les carpestes, qui calent leurs lignes très loin de la berge et repèrent les lieux amorcés à l'aide de morceaux de polystyrène, sont parfois en conflits avec d'autres pêcheurs, leur reprochant de prendre « trop de place » :

« *On a une mauvaise réputation. Des carpestes arrivaient sur les postes de pêche en éjectant systématiquement les pêcheurs au coup, les pêcheurs au brochet, sans respecter les postes de pêche qui étaient faits. Certaines personnes nous ont taillés un certain costume* » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

Enfin, le fait de pêcher la nuit les associe à de potentiels braconniers :

« *Les gens ne comprennent pas tout ce matériel pour rejeter le poisson après. Quand les gens auront compris, ils nous laisseront un peu plus de liberté. Ils pensent qu'on est des braconniers. On n'a pas beaucoup de pêche de nuit à cause de ça. On voudrait un peu plus de liberté sur ces parcours. Mais, c'est à cause des pêcheurs viandards* » (Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans).

Comme dans tout processus identitaire, l'identité carpiste se construit à la fois dans le partage de valeurs et de pratiques communes et dans l'opposition symbolique au pêcheur

« viandard » et réelle avec certains pêcheurs locaux. L'incompréhension suscitée par la pêche no-kill bloque, selon les carpistes, l'obtention des parcours de nuit, notamment parce que les représentants des associations et des fédérations de pêche sont, parmi les premiers, à ne pas les comprendre. Ces derniers sont accusés de « traditionalisme », d'être d'une autre génération de pêcheurs. Les carpistes peuvent être considérés comme des « déviants » par rapport aux autres pêcheurs, d'après la définition de la déviance donnée par Howard S. Becker : « je considérerai la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe, a transgressé une norme » (1963, 1985, p. 33).

La carrière déviante du carpiste

Aborder le mouvement no-kill en fonction de ce concept de déviance nécessite de considérer le fait de relâcher le poisson capturé comme la transgression d'une norme commune à la plus grande majorité de pêcheurs (ce que les enquêtes nationales sur la pêche amateur montrent, puisque ce sont la friture et la truite les deux espèces piscicoles les plus recherchées). Ainsi, le carpiste s'inscrit-il, à partir du moment où il adopte cette technique, dans une carrière déviante. En effet, la diffusion de la pêche de la carpe no-kill qui date, pour la France, de deux décennies a été adoptée par des pêcheurs, qui, pour la plupart au sein de l'échantillon qualitatif, pratiquaient déjà ce loisir. Pourquoi et comment ces pêcheurs sont-ils devenus des carpistes ? En référence à l'approche sociologique interactionniste, il s'agit de suivre les différentes étapes qui aboutissent à l'identification de soi en tant que « pêcheur de carpes no-kill » qui permet, par la suite, de se lier à des pairs, comme l'a inauguré Howard S. Becker dans l'étude des fumeurs de marijuana (op.cit.). Celui-ci distingue quatre étapes dans une carrière déviante : l'apprentissage de la technique qui permet une modification de la conception de la pratique envisagée, l'apprentissage de la perception des effets provoqués par cette technique, l'apprentissage du goût pour les effets produits et enfin, la gestion du contrôle social qui s'exerce sur le déviant.

La première étape de la carrière déviante du carpiste réside dans l'adoption de la technique de pêche, alors que la focalisation sur la carpe ou le geste du no-kill étaient, pour certains, déjà éprouvés. *C'est l'apprentissage de la technique de pêche qui permet de devenir carpiste.* Au sein de l'échantillon, on peut distinguer quatre catégories de carpistes, en fonction du type de pêche qu'ils pratiquaient auparavant :

1 – « *les pêcheurs de carpes* » : ce sont des pêcheurs qui traquent spécifiquement les carpes depuis leur enfance ou leur adolescence. Ils sont au nombre de cinq (quatre ont la trentaine, un a plus de 50 ans).

2 – « les compétiteurs « touche à tout » » : ce sont les pêcheurs les plus âgés de l'échantillon. Trois ont plus de 50 ans ; un a la trentaine. Ce sont tous les quatre d'anciens pêcheurs au coup de concours et ils ont pratiqué un nombre important de techniques de pêche.

3 – « les anciens pêcheurs au coup et aux carnassiers » : ce sont d'anciens pêcheurs au coup et de carnassiers qui se sont spécialisés dans la pêche de la carpe. Ils sont les plus nombreux (11/20).

« Les pêcheurs de carpes »

Cinq carpistes étaient déjà pêcheurs de carpes, utilisant les anciennes techniques. Trois d'entre eux ont une réelle fascination pour ce poisson dont la première rencontre s'est toujours avérée difficile ou marquante ; ce qui a suscité l'envie de se spécialiser dans la traque de la carpe :

« J'avais un papa pêcheur. Et, mon père est veuf depuis l'âge de trente ans. On vivait dans une ferme isolée. Les distractions étaient rares. Papa pêcheur, il a ramené une carpe à la maison de trois kilos. Je devais avoir six ou sept ans, c'est carrément monstrueux. Quand on est à la hauteur de la table, je me revois, je devais faire la même hauteur que la table. Ce poisson, ça m'a fait un électrochoc, ça m'a marqué pour la vie. Je me suis dit à ce moment-là et je suis certain que je n'ai pas inventé cette pensée, quand je serai grand, je ferai comme papa. J'ai attendu, il y a eu des misères. Ma mère est morte, j'avais huit ans. Et, mon père m'a offert ma première ligne, un fil, un bouchon, un hameçon et des petits plombs. Je n'ai eu cesse de devenir un pêcheur de carpes. C'était le poisson que j'avais dans le collimateur parce que je lui trouve une magie formidable. L'âge s'avancant, on achète d'autres cannes à pêche et il y a eu une étape en 1982 [...]. Ce cheveu, ça était une véritable révolution pour moi. Je ne cachais plus déjà l'hameçon mais j'ai toujours cherché à m'améliorer, à trouver des trucs. Premier essai de la bouillette. Appât formidable, extraordinaire. Trois cannes : sur celle où j'ai mis les bouillettes, le miracle a eu lieu » (Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

« J'avais 15 ou 16 ans. J'essayais de pêcher la carpe depuis quatre week-ends. Je commençais à me lamenter auprès de mon père. Puis, j'ai entendu le moulinet. Là, j'ai dû faire les 50 mètres les plus rapides de ma vie en bottes et je suis arrivé à la canne, je l'ai prise et le poisson ne bougeait plus. Il avait dû se caler. Un pêcheur en barque est arrivé, il m'a montré comment il fallait faire et la première carpe que j'ai attrapée faisait 13 kilos. Et, à partir de là, c'était terminé, j'ai eu le virus et ça ne m'a plus jamais quitté » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

« Je pêche la carpe depuis que je suis gamin. J'ai eu une ou deux aventures où je me suis fait casser par des petites, qui à l'époque, me paraissaient énormes et j'ai décidé de me mettre un peu plus à ce poisson là. Depuis, 1989, je ne pêche plus que la carpe. J'avais vu ces carpes et j'étais resté émerveillé. Je me suis dit : aux prochaines vacances, je les attraperai. J'ai demandé à mon père s'il pouvait m'acheter une canne à moulinet et là, ça a vraiment commencé » (Carpiste, doctorant en hydrobiologie, 32 ans).

Ces trois histoires de vie montrent comment, à un moment donné durant l'enfance ou l'adolescence, la carpe devient l'objet unique de la convoitise des pêcheurs. Elle les « fascine », les « émerveille » aussi bien en les observant dans l'eau que par le fait de les avoir mis en échec. Un personnage central apparaît dans ces récits : celui du père, qui tient ici le rôle d'initiateur, en étant lui-même pêcheur ou en achetant le matériel nécessaire.

« Les compétiteurs « touche à tout » »

Quatre carpistes sont des « touche-à-tout » de la pêche, dont trois sont âgés de 50 ans environ :

« Disons que la date précise où j'ai pratiqué le no-kill de pêche de la carpe, c'était le jour où j'ai pêché la carpe la première fois à la bouillette. Donc, ce premier jour remonte au mois d'août 1992 mais je n'ai pas attendu que des Anglais nous disent « il faut pratiquer le no-kill » pour le faire. Je l'ai toujours pratiqué » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

« Le no-kill, je l'ai toujours pratiqué. Je pratiquais la pêche de concours et on relâchait systématiquement le poisson. Je ne serai pas à l'aise de tuer tout pour rien. J'ai toujours pratiqué le no-kill avec toutes les pêches utilisées. Quand j'étais enfant, je pêchais le gardon puis vient le brochet. Quand je me suis rendu compte que le brochet, au-delà du mètre, ça devenait difficile, il fallait passer à autre chose plus gros. Il n'y avait que ça car j'avais envie de pêcher plus gros. Au début, c'était la pêche à la carpe traditionnelle avec du maïs. Dès qu'on a entendu parler de la technique du cheveu, je l'ai mis en application » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Le point commun à ces quatre pêcheurs réside dans le fait que ce sont d'anciens pêcheurs au coup de concours, qui relâchaient alors leurs prises :

« Je pêchais au coup. Je faisais des concours, je faisais pareil, je remettais mon poisson à l'eau » (Carpiste, gardien de propriété, 43 ans).

La filiation directe entre la pêche au coup de compétition et la pêche de la carpe no-kill montre son inscription dans une logique sportive et combative.

« Les anciens pêcheurs au coup et aux carnassiers »

La dernière catégorie de carpistes concerne 11 pêcheurs, qui avant l'avènement de la technique « moderne » ne pêchaient pas du tout ou exclusivement de carpes. Cinq étaient des pêcheurs au coup de poissons blancs :

« J'ai toujours pêché. Je pêchais au coup et j'ai rencontré un carpiste. On s'y est mis à deux, on a acheté des livres. On est allé voir des gens, à droite, à gauche » (*Carpiste, artisan monteur de palissade, président de club, 35 ans*).

« Avant, il y a dix ans, je pêchais au coup, aux carnassiers mais j'ai eu une période où j'ai dû arrêter la pêche et j'ai repris, il y a deux ou trois ans. C'est un collègue qui m'a dit, nous, on pêche à la carpe. J'ai suivi et j'ai attrapé le vice » (*Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans*).

« Jusqu'à l'âge de 16, 17 ans, je pêchais la carpe au maïs sur l'hameçon. J'ai fait connaissance avec des gérants d'un magasin de pêche à Pont-de-Crau qui m'ont appris à pêcher la carpe au cheveu et no-kill. Ca m'a tout de suite emballé » (*Carpiste, ouvrier horticulteur, adhérent à un club, 30 ans*).

Cinq autres carpistes étaient spécialisés dans la pêche de carnassiers :

« Je me suis pris au jeu, il y a deux ans, par défi que mon ami G. m'avait lancé. Et, ça m'a tellement plu, moi qui suis pêcheur depuis pratiquement 40 ans, qui pêchait le sandre, le brochet, le loup. Je me suis pris au jeu lors d'un enduro. Depuis, j'ai tout laissé tomber et je pêche uniquement la carpe » (*Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans*).

La pêche de la carpe no-kill est une continuité de la traque de poissons blancs pour les pêcheurs au coup et d'une pêche plutôt sportive, pour les anciens pêcheurs de carnassiers. Si les carpistes spécialisés très tôt dans la traque de la carpe et anciennement pêcheurs de concours ont découvert l'eschage au cheveu dans la presse spécialisée (l'article initiatique d'Henri Limouzin est cité par certains), concernant les autres, il résulte d'un processus de bouche à oreilles entre pêcheurs. C'est souvent un collègue ou un ami, voire un commerçant qui sont à l'origine de la découverte de la technique. Ce que relève aussi ces carrières de pêcheurs, c'est que la plupart d'entre eux pratiquaient de manière régulière le no-kill, exception faite des pêcheurs de carnassiers et de quelques pêcheurs au coup. C'est la technique du cheveu qui a permis d'officialiser, en quelque sorte, la remise à l'eau en la rendant systématique et fondatrice d'une éthique. *Le comportement des pêcheurs par rapport au poisson est antérieur à la constitution du mouvement carpiste no-kill. Ce sont des pratiques plus anciennes, de pêcheurs sportifs qui se sont cristallisées, à un moment*

donné, autour d'une technique particulière et à qui le mode de pensée environnemental donne un sens « nouveau ».

L'apprentissage de la technique doit aboutir au plaisir de sa pratique (seconde et troisième étapes décrites par Becker). J'ai déjà longuement analysé le plaisir du maniement de la technique, du combat avec la carpe et de sa remise à l'eau dans le chapitre précédent. Celle-ci rend compte de la nécessité de ressentir du plaisir pour évoluer dans la carrière déviante. Sans ce plaisir, la passion, le « vice » ne peuvent pas exister. C'est lui aussi qui permet de conforter sa position face aux récalcitrants et de gérer le poids du contrôle social, dernière étape d'une carrière déviante.

La sociabilité carpiste : des clubs aux enduros.

Le rôle déviant des carpistes se trouve conforté par la constitution des clubs, dont une des premières missions est de demander l'autorisation de la pêche de nuit. Porteurs de changement social, ils s'opposent alors aux normes élaborées en matière de réglementation de pêche. La plupart des carpistes disent d'abord adhérer à un club pour pouvoir rencontrer d'autres pêcheurs, partager un même « esprit sportif » mais aussi les techniques de pêche et les multiples commentaires relatant les parties de pêche des uns et des autres. La fonction discursive de la pêche est exacerbée au sein de ces associations masculines, par où transitent les savoir-faire techniques. Les clubs ont, comme principale activité, l'organisation de compétitions de pêche pour ses membres ou ouvertes à des pêcheurs extérieurs, appelées alors des enduros :

« Dans le club, c'est essayé de connaître le plus de pêcheurs, pour apprendre les techniques des autres, les montages, l'amorçage. L'enduro sert à nous faire connaître, dire qu'on existe, qu'on est des pêcheurs avant tout, des passionnés, faire venir des gens de l'extérieur » (Carpiste, ouvrier qualifié au chômage, président d'un club, 33 ans).

Le club carpiste arlésien organise ainsi un concours entre membres du club pour lequel le gagnant est celui qui a pêché, durant l'année, la plus grosse carpe. Un règlement interne organise ce concours : il faut que le poisson soit pêché dans le département des Bouches-du-Rhône ou dans les départements limitrophes et qu'il ait été photographié sous couvert d'un témoin. A chaque réunion mensuelle, chaque pêcheur doit informer les autres membres du nombre de poissons pêchés. Dans ce règlement, il est aussi « fortement conseillé aux adhérents de pratiquer le no-kill ». L'esprit compétitif des carpistes s'accompagne nécessairement d'une réglementation. Chaque compétition permet au pêcheur de se perfectionner :

« Je fais deux enduros par mois. On arrive à discuter avec des carpistes assez confirmés et on fait des rencontres assez sympathiques. On a une bonne discussion au niveau richesse au point de vue expériences. On discute pour voir d'autres matériels, d'autres gens. C'est agréable et moi, j'ai la bougeotte » (Carpiste, gardien de propriété, 43 ans).

Les enduros sont aussi des manifestations médiatisées, qui permettent aux clubs de se faire connaître et susciter de nouvelles passions. Les carpistes ciblent plus particulièrement les jeunes pêcheurs et les enfants, à qui ils leur semblent nécessaires d'inculquer « le respect du poisson et de la nature ». Les enfants sont considérés comme les pêcheurs « de demain » qui doivent acquérir les bons principes afin de « maintenir ce sport en l'état » :

« Plus il y aura d'écoles de pêche et mieux ce sera. Mieux vaut leur apprendre ça que fumer ou aller se shooter, non ? Vous préférez qu'ils traînent dans la rue ? » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

La seconde activité des clubs est d'organiser des journées de nettoyage des berges :

« Au niveau des carpistes, j'ai des gens disponibles. Nettoyage, aménagement de frayères, de postes de pêche, de bungalows. Nous sommes aussi sur Internet, 6 000 visites, environ. On diffuse nos photos de poissons, nos recettes et toutes les réunions » (même Carpiste).

« Avec la société de pêche de Cavaillon, on va faire une journée de nettoyage des cours d'eau, pour les bords de la Durance. On enlève des bois morts, des plastiques, on taille pour faire des postes de pêche. On a fait des prélèvements avec les gardes fédéraux, des mesures, on a créé des frayères artificielles pour les carpes » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Ainsi, les clubs participent-ils à une certaine gestion des milieux piscicoles. Il faudrait rajouter à ces activités, les procédures effectuées afin d'obtenir des parcours de nuit : procédures administratives et démarches auprès des présidents des associations et des fédérations de pêche. Les associations carpistes, situés en marge du système associatif officiel des pêcheurs amateurs, remplissent la tâche essentielle de conforter leur éthique sportive : elles sont des lieux de compétition et de diffusion des principes et des gestes « respectueux de la nature ».

Entre « vrais » et « faux » carpistes : les failles du processus identitaire.

De manière tout à fait inattendue, est apparue, lors de certains entretiens, la volonté de la part du pêcheur de me préciser comment il se situait dans la mouvance carpiste. Ainsi, un pêcheur tiendra-t-il à me préciser qu'il est un « pêcheur de carpes » et non un carpiste, qu'il différencie de la manière suivante :

« Je suis plutôt un pêcheur de carpes. Un pêcheur de carpes, c'est quelqu'un qui pêche pour son plaisir. Un carpiste, c'est celui qui pêche pour faire la compétition, qui se déplace pour faire tous les enduros. Moi, je me considère plutôt comme un pêcheur de carpes » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

La distinction effectuée repose sur l'idée que le carpiste est le prototype du compétiteur alors que le pêcheur de carpes a une pratique plus simple, uniquement « pour le plaisir ». Le carpiste amateur d'enduro est, une autre fois, dénigré car il appartiendrait à un monde de « riches » :

« Dans les enduros, ce sont de faux pêcheurs qui ne pêchent que pour les enduros. Ils ne parlent que de championnats d'Europe, de France et c'est bidon tout ça. Ce sont des mecs plein de frics qui y vont à 10 000 francs l'inscription. C'est bidon, ce n'est que pour les riches et dans notre club, il n'y a pas de riches » (Carpiste, artisan monteur de palissade, président de club, 35 ans).

Le rapport à l'argent génère des différences, entre les compétiteurs « aisés » et les « simples » pêcheurs. Ces deux propos montrent que derrière le partage de valeurs et de gestes communs aux carpistes, s'effectuent des clivages internes, devant distinguer le « vrai » du « faux » pêcheur : entre le compétiteur et le pêcheur - entre le riche et le pauvre mais aussi, ce que j'ai déjà montré dans le chapitre précédent, entre celui qui utilise l'écho-sondeur et celui qui a le sens de l'eau – celui qui fait ou achète ses bouillettes – celui qui nettoie ou pas le site de pêche. Le monde carpiste est ainsi traversé de tensions, qui rendent compte de sa spécificité structurelle, regroupant des ouvriers et des individus de classes moyennes. Cela démontre aussi la prise de distance que les individus élaborent par rapport à la constitution d'une identité sociale de groupe.



En conclusion de la deuxième partie

Les pratiques de pêche de l'alose et de la carpe « no-kill » rendent compte de deux sous-cultures⁷⁴ populaires. Celles-ci comptent autant de traits communs, traçant alors les contours d'une même culture populaire que de différences, soulignant ainsi son dynamisme et sa capacité d'emprunt et de distinction. Ce qui relie essentiellement les pêcheurs d'aloses aux carpistes réside dans un rapport de *confrontation directe à la nature*. Qu'elle transite par l'incorporation alimentaire ou le contact corporel, cette confrontation est à la base d'une relation « *anthropisée* » à la nature, dans laquelle le pêcheur s'octroie la place centrale. C'est le fait d'être « dans » la nature qui ordonne les gestes des pêcheurs : marginalité masculine – savoir-faire manuel et technique – apport d'objets domestiques – rapport utilitaire au poisson. Le plaisir « d'être » est redoublé par celui de « faire ». C'est parce qu'ils font le ménage au bord du fleuve, que les carpistes se disent écologistes. C'est aussi ce rapport d'intériorité à la nature qui sous-tend la suspicion à l'égard des écologistes « de bureau ». La pêche amateur relève ainsi des principes de matérialité et de praticabilité, que Michel Verret associe à la culture ouvrière : « Faire du réel du praticable et du praticable du maîtrisable, voilà quel sera pour la classe, sur ses propres fins, le travail de l'ordre » (1996, p. 173).

Maîtriser l'environnement et se maîtriser par le maniement manuel des objets techniques est le second trait populaire commun aux pêcheurs d'aloses et aux carpistes. Dans cet espace, à la fois matériel et symbolique, les pêcheurs tendent vers une image idéalisée de ce qu'ils sont ou aimeraient être ; c'est ce que j'ai désigné par le terme « d'ajustement ». Le loisir permet d'*ajuster* la réalité des normes collectives aux désirs individuels. L'ajustement remplit une seconde fonction, qui réside dans le fait de relier, dans cet espace, des individus appartenant à des milieux socioprofessionnels distincts : ouvriers qualifiés, contremaîtres, agriculteurs, employés du public, artisans et commerçants. Est ainsi constitué un milieu populaire spécifique partageant une même origine sociale, un capital culturel et des valeurs identiques.

⁷⁴ - J'emprunte la définition du concept de *culture* à Guy Rocher (1968, p. 111) : « un ensemble lié de manières de penser, de sentir et d'agir plus ou moins formalisées qui, étant apprises et partagées par une pluralité de personnes, servent, d'une manière à la fois objective et symbolique, à constituer ces personnes en une collectivité particulière et distincte ».

La troisième fonction de l'ajustement semble être une réponse à des parcours professionnels caractérisés par des formes différentes de *mobilité sociale*. Le noyau dur au sein des pêcheurs d'aloses est composé d'ouvriers qualifiés ayant acquis un statut de fonctionnaire et celui au sein des carpistes relève aussi d'ouvriers qualifiés mais qui acquièrent dans leurs occupations professionnelles ou dans leur statut, une position de travailleur indépendant. *En tenant compte des caractéristiques des pêcheurs d'aloses et des carpistes, qui sont représentatives des pêcheurs amateurs au niveau national⁷⁵, la nature « anthropisée » et l'espace « d'ajustement social » peuvent être considérés comme des formes populaires du rapport à la nature et au loisir.* Seul le processus observé de mobilité sociale demanderait un élargissement statistique, afin d'être attribué à la pratique de la pêche, en général.

Dans le même temps où la pratique de la pêche amateur efface les frontières entre des classes sociales usuellement distinguées, elle en élabore au sein d'une même classe. La pêche de l'alose au carré et la pêche de la carpe no-kill illustrent, de manière parfaite, les scissions internes. Ainsi, pourrait-on reconnaître dans le pêcheur d'aloses, le « viandard » tant abhorré des carpistes. Cette scission est d'autant plus intéressante qu'elle repose sur une appréhension différente de la nature, suscitée par le contexte environnemental. *En réponse à la première sous-hypothèse de travail, les principes carpistes rendent compte d'une forme spécifique d'acceptation du mode de pensée environnemental, porteuse de changement social.* Cette acceptation « secondaire » aboutit à la modification de l'acte de pêche tandis que l'acceptation « primaire », qui caractérise les pêcheurs d'aloses, ne parvient pas à le transformer. Ainsi, l'âge mais aussi l'appartenance à une commune urbaine sont des variables explicatives de l'intégration des valeurs et des normes environnementales. Les carpistes témoignent ainsi de l'abandon d'une caractéristique essentielle de la figure masculine populaire, qui est celle de « l'auto-homo-faber » ; abandon signifié par le refus de manger la proie convoitée et de ne pas fabriquer soi-même le matériel de pêche utilisé. Ces pêcheurs participent ainsi de la civilisation « du travail en miettes », de la classification d'un loisir séparé de l'alimentation.

De plus, les valeurs combatives et de réussite personnelle, fortement individualisantes des carpistes, dénotent des valeurs communautaristes qui sont, en général, associées à la culture ouvrière. Plutôt que de suivre la piste de la thèse discutée de l'embourgeoisement ouvrier, je suivrai celle d'une « culture en mutation », proposée par Olivier Schwartz : « On peut supposer un intérêt croissant, dans les problématiques ouvrières, pour les expériences privées, pour la temporalité individuelle, pour les formes de mobilisation et d'émancipation

⁷⁵ - Ouvriers qualifiés et individus de classes moyennes traditionnelles et d'exécution partageant une culture professionnelle manuelle et technique, une origine sociale populaire et une appartenance majoritaire au secteur privé (Cf première partie / chapitre II).

personnelles. Dans ces conditions, faut-il parler d'un déclin du collectif, d'un recul des identités et des actions de classe ? Une partie du continent ouvrier serait-elle en train de s'acclimater d'autres paradigmes culturels, et de se tourner dans l'axe d'autres valeurs, plus « privatistes », plus proches des valeurs dominantes ? La question appelle une discussion nuancée, mais ne peut pas ne pas être posée » (1992, *op.cit.*, p. 134). Ainsi, *la pêche de la carpe no-kill témoignerait moins de la disparition d'une culture ouvrière et par extension populaire, qu'une des multiples transformations dont elle ferait l'objet*. Le mouvement carpiste qui compte, au sein des clubs qui le représentent, une part importante d'ouvriers qualifiés travaillant dans le secteur des services, témoignerait ainsi de la transformation du travail ouvrier (Cézard, 1996) et de ses conséquences en termes de pratiques de loisir et de valeurs.

Le geste du no-kill associé à l'idée qu'il ne faille rien modifier au milieu naturel, principalement en nettoyant le site de pêche sont les deux aspects d'une forme populaire de protection de la nature. Le mode de pensée environnemental est ainsi réinterprété et appliqué en fonction de l'usage et des représentations que les carpistes ont de la nature. L'investissement par les carpistes de la question environnementale relève aussi d'un enjeu de positionnement et de distinction sociale ; d'une remise en cause d'un certain rapport populaire à la nature ; d'une volonté de modifier les normes en vigueur et de participer à la gestion piscicole. Le mouvement carpiste, bien que minoritaire parmi les pêcheurs amateurs en France, laisse entrevoir les effets de la diffusion du mode de pensée environnemental. *Celle-ci génère-t-elle des espaces sociaux où se cristallisent des formes de revendications sociales novatrices pour les milieux populaires concernés ?* Ceux-ci posent *in fine* une dernière question : les formes d'action collective du monde ouvrier traditionnellement associées aux rapports de production dans la sphère du travail seraient-elles en train de se déplacer vers le terrain idéologique et distinctif de la culture et des pratiques sociales longtemps assigné aux seules couches moyennes et supérieures ? *Si l'on s'accorde ainsi à analyser le mouvement carpiste comme une revendication populaire de la protection de la nature, la distinction entre « mouvements ouvriers » et « mouvements culturels » paraît, dans ce cas précis, inappropriée.*



Afin de compléter notre approche des enjeux sociaux liés à la diffusion du mode de pensée environnemental au sein des milieux populaires, il nous reste à envisager les rapports existants entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires piscicoles, dans l'exercice mutuel de leurs pratiques du Rhône. C'est l'objet de la troisième et dernière partie de ce travail.

TROISIEME PARTIE

DES RAPPORTS SOCIAUX A LA FRONTIERE DES SAVOIRS.

IMPLICATIONS PRATIQUE ET THEORIQUE DE LA CATEGORISATION SCIENTIFIQUE DE L'USAGE DE NATURE

« Pour garder par rapport aux demandes qui se présentent l'autonomie dont elle a besoin pour être vraiment utile, la sociologie doit leur appliquer l'esprit et les méthodes de la critique sociologique. Plus une proposition semble aller de soi, et plus il faut reconstituer sa genèse et son origine sociales, plus il faut s'attarder à rapporter les valeurs dont elle est porteuse aux positions et aux intérêts des acteurs et des groupes dont elle émane, plus le sociologue doit faire la socio-analyse de son cas et de ses sympathies personnels. Faute de pratiquer cet exercice élémentaire de désenchantement, le sociologue engagé, mais aussi bien l'expert ont toutes chances de partager des croyances qu'ils s'interdisent du même coup de relativiser et d'ajouter ainsi aux illusions que la sociologie pourrait aider à dissiper »
Claude Grignon, Sociologie, expertise et critique sociale, « A quoi sert la sociologie ? », La Découverte, 2002.

Dans la première partie de ce travail, j'ai focalisé mon attention sur le système socio-naturel élaboré dans le cadre de la gestion de la pêche amateur. Les pêcheurs amateurs se sont regroupés au sein d'une structure associative, reliant des associations locales et des fédérations départementales à une Union Nationale et à un organisme technique, le Conseil Supérieur de la Pêche. *L'élément majeur dans cette partie a été de montrer les transformations dont a fait l'objet cette gestion, passant d'une gestion de la nature par l'usage à une gestion « de la nature par la nature » : ce ne sont plus les connaissances liées à un usage et des usagers qui déterminent les principes de cette gestion mais les connaissances écologiques du fonctionnement naturel des milieux aquatiques.* Ce glissement s'explique par l'avènement et la diffusion du mode de pensée et d'agir environnemental, générant l'apparition de nouveaux principes d'actions et de nouveaux acteurs susceptibles de participer à la gestion piscicole des cours d'eau. Le rapport au poisson et au pêcheur est également modifié : ils relèvent, tous deux, dorénavant du patrimoine piscicole, qu'il est nécessaire de protéger et de préserver.

En travaillant pour l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, j'ai eu la possibilité d'observer la mise en œuvre de cette gestion patrimoniale sur le terrain et son fonctionnement interne. Il s'agit d'étudier la diffusion des normes et des valeurs environnementales non plus auprès des usagers mais des gestionnaires. Je parlerai ainsi des « gestionnaires piscicoles », comprenant l'ensemble des structures qui, de manière fort diverse, se préoccupent des milieux piscicoles du Rhône, en participant à l'objectif principal de l'association : restaurer la circulation des poissons migrateurs sur le fleuve. De plus, je pouvais confronter les pratiques et les représentations des gestionnaires et celles des pêcheurs au carré, tout autant préoccupés par la migration de l'alose. Je profitai de ces rencontres pour aborder avec les gestionnaires, la question des revendications émises par les carpistes. Ainsi, les rapports sociaux entre les pêcheurs et les gestionnaires piscicoles apparaissent sous diverses formes : dans la relation pratique à l'espace fluvial ; dans les divergences ou les analogies des savoirs détenus et des représentations de la nature, de sa protection, du fleuve et du poisson ; et enfin, dans les représentations que chacun des acteurs se fait de l'autre.

Le savoir écologique, qui structure la gestion patrimoniale des poissons du Rhône, porte aussi sur les usages que les pêcheurs ont de ces poissons. C'est le volet social de la démarche écologique qui m'intéresse particulièrement car celui-ci repose alors sur la production de connaissances, provenant parfois de la démarche sociologique. Cette rencontre, que j'ai décrite dès l'introduction, soulève un certain nombre de questions quant au travail et au rôle du sociologue, dans cette approche essentiellement scientifique de la nature.

CHAPITRE 1

GLOBALITE ET DURABILITE

POUR UNE GESTION PATRIMONIALE DU RHONE

« Autrefois, tous ces poissons [migrateurs] étaient abondants dans les eaux du bassin du Rhône. Mais, le fleuve et ses affluents ont été domestiqués, des barrages ont été construits. Les poissons se sont vus alors interdire l'accès à leurs zones de reproduction. Leur survie était menacée. Heureusement, conscients de ce patrimoine écologique qui disparaissait, les hommes ont décidé de venir à leur secours. Ainsi, le Plan Migrateurs Rhône-Méditerranée est né, prévoyant grâce à des aménagements spécialement étudiés pour les poissons de leur rendre le franchissement des obstacles plus aisés. Quel bonheur de pouvoir retrouver toute cette diversité d'espèces dans nos cours d'eau ! »

Plaquette de présentation, « Le Rhône et ses affluents retrouvent leurs poissons migrateurs », Association Migrateurs Rhône-Méditerranée.

L'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, officiellement créée en 1993, est le résultat d'une politique plus ancienne, au niveau national, de la restauration de la circulation des poissons migrateurs dans les cours d'eau. J'ai déjà montré que cette préoccupation était présente au XIX^e siècle, très certainement liée à la volonté des ingénieurs des Ponts et Chaussées de prendre part à la gestion piscicole et ayant abouti à un certain nombre de textes réglementaires visant à interdire la pêche de certains migrateurs durant leur période de reproduction et à aménager des échelles sur les barrages bloquant la libre circulation des poissons. Cette volonté de restauration était focalisée, jusque dans les années 1970, sur deux espèces piscicoles, le saumon et la truite. Ainsi, en 1976, le Ministère de l'Environnement met en œuvre le « plan Saumon » qui durera quatre années. A partir des années 1980, ce type de programme s'étend à l'ensemble des poissons migrateurs à travers le « plan Migrateurs » (1981-1986) et le contrat « Retour aux sources » (1991-1995). Ne plus focaliser l'attention sur le seul saumon et l'étendre aux poissons migrateurs rend compte d'une transformation majeure dans l'appréhension des milieux piscicoles, que j'ai déjà pointée et qui réside dans l'avènement d'une gestion systémique et patrimoniale de la nature. Celle-ci se concrétise dans la mise en place des Schémas de Vocation Piscicole, issus de la loi-pêche de 1984, élaborés « pour la restauration et la mise en œuvre du patrimoine piscicole » (1984). Parmi les objectifs fixés au sein du Schéma de Vocation Piscicole du Rhône, était présent la « réhabilitation des poissons migrateurs » et en 1991, était créé l'Atelier Migrateurs, spécifiquement attribué à cette tâche. Celui-ci regroupait les futurs adhérents de l'association M.R.M.. La réhabilitation des poissons migrateurs fut aussi intégrée dans le plan d'action

Rhône⁷⁶, lancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse en 1992 et le contrat « Retour aux Sources »⁷⁷ du Ministère de l'Environnement. Enfin, le décret du 16 février 1994 a instauré le Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) du bassin Rhône Méditerranée-Corse, qui est l'instance de gestion durable des populations d'amphihalins⁷⁸ sur la totalité de leur espace de vie, fluvial et maritime. Aujourd'hui, le plan Migrateurs fait partie intégrante du plan d'action du COGEPOMI.

Ainsi encadrée, l'association M.R.M. regroupe plus de trente partenaires. Ce nombre élevé souligne une caractéristique majeure de la gestion patrimoniale de la nature, qui réside dans *le principe de globalité*. Le projet doit s'étendre « du local au global » aussi bien en référence à la zone géographique ou plutôt écologique concernée qu'aux diverses structures engagées dans l'association. Le contexte social dans lequel a émergé ce projet rend compte d'une transformation plus globale de la gestion publique du Rhône, que je considérerai comme l'exemple appliqué de la gestion « de la nature par la nature ».

I – La migration de l'alose, symbole du Rhône « naturel ».

Les actions de l'association M.R.M. se sont initialement concentrées sur un espace fluvial précis, le Rhône et ses affluents et deux espèces piscicoles migratrices, l'alose et l'anguille. La première étape, qui a duré de 1993 à 2001, avait pour but de rétablir la migration de l'alose jusqu'à la confluence avec l'Ardèche et jusqu'aux frayères des affluents de rive gauche (Gardon, Cèze) ainsi que la protection des frayères à aloses existantes et potentielles (Cf carte ci-jointe). Quant à l'anguille, il s'agissait de restaurer la population jusqu'à Lyon (Combe, Le Corre, Menella, Perrin, 2001). Cet aspect du projet a largement été pris en charge par le Cogepomi (Comité de Gestion des Poissons Migrateurs) du bassin Rhône Méditerranée-Corse tandis que l'association M.R.M. s'est particulièrement intéressée à l'alose.

⁷⁶ - Celui-ci synthétisait les diverses connaissances écologiques du Rhône. Le but était de « retrouver un fleuve vif et courant » et de restaurer « une qualité écologique de haut niveau ».

⁷⁷ - Ces plans d'envergure nationale ont pour buts principaux d'améliorer la protection et la gestion des espèces migratrices et de développer les connaissances à leur sujet.

⁷⁸ - Les migrateurs amphibiotiques ont un cycle biologique qui se déroule dans deux milieux distincts (Lebel, 1997).

La focalisation sur l'alose répond à l'investissement patrimonial de cette espèce :

« On décloisonne le milieu pour permettre la migration des aloses. En même temps, on fait des passes à aloses et tous les poissons en profitent. L'alose est un poisson exigeant pour la remontée. Tous les poissons peuvent se balader, pas que les migrateurs. Globalement, on va améliorer le peuplement piscicole qui est fortement influencé par les aménagements du Rhône. Il y a l'aspect patrimonial car l'alose est une espèce reconnue localement comme faisant partie de la culture des riverains et dans ce sens là, il faut la préserver. Ca fait partie du patrimoine humain et terrestre. Il y a aussi les aspects économiques. Les migrateurs, c'est la richesse pour les pêcheurs professionnels et pour la pêche. Lorsqu'on travaille sur les poissons migrateurs, on va tirer tout le reste. On va s'occuper de préserver les milieux. Il faut faire remonter les poissons mais il faut que les poissons puissent vivre, se nourrir, se reproduire, qu'ils puissent vivre. Il faut protéger les milieux, améliorer la qualité de l'eau. On va tout tirer, on améliore globalement l'environnement aquatique. C'est la vision globale des choses qui est importante. On propose des classements de rivières à migrateurs, des zones d'arrêtés de biotope. On est là pour motiver d'autres partenaires à venir nous aider pour la protection des milieux » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

L'alose est ainsi investie de trois fonctions principales pensées en interaction, dans une vision « globale » :

- *une fonction écologique* : la remontée de l'alose qui est un « mauvais nageur » serait synonyme de la possibilité pour les autres poissons de mieux circuler dans le fleuve. La perception globale de la migration permet de prendre en compte non plus seulement le franchissement des barrages mais aussi les zones de reproduction et d'alimentation de l'alose. Ainsi, c'est l'ensemble de « l'environnement aquatique » qui bénéficie des actions de l'association.
- *une fonction culturelle* : l'alose convoitée par les pêcheurs appartient à une culture locale de riverains, qu'il semble nécessaire de préserver. Un président de fédération partage ce point de vue :

« L'alose, c'est un poisson prisé, quoi qu'on en dise. Il suffit de voir les pêcheurs amateurs aux engins qui attrapent plus que leur consommation et de voir les gens qui en veulent autour. C'est un plat qui fait partie du patrimoine » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques).

- *une fonction économique* : la présence de l'alose et des poissons migrateurs dans le fleuve permettrait de développer la pêche amateur et professionnelle et de générer des retombées économiques, en matière de tourisme notamment :

« L'alose m'intéresse parce que je m'occupe de la richesse piscicole. Il ne faut pas oublier que derrière, il y a des royalties qui tombent. Si j'arrive à avoir une meilleure qualité de

l'eau et du poisson, j'aurai plus de pêcheurs donc plus de recettes car les associations payent un bail » (Chargé de mission, Service de la Navigation).

Eriger l'alose en objet de patrimonialisation consiste à mettre au même plan, du moins au niveau des intentions des gestionnaires, les domaines écologique, culturel et économique. Réintroduire les poissons migrateurs est non seulement une action envers la qualité piscicole du fleuve mais aussi envers ses qualités sociales, c'est-à-dire sa capacité à supporter le développement d'actions économiques et culturelles :

« Le plan Migrateurs apporte une contribution importante au développement local. Il est en effet de nature à induire une dynamique nouvelle dans le paysage économique régional, accompagnée d'un effet bénéfique sur l'emploi lié à l'économie touristique et halieutique » (Charte inter-régionale, association M.R.M.).

La création de l'association M.R.M. témoigne de l'élargissement de la vocation écologique de la migration de l'alose à une vocation socioéconomique. En effet, le ministère de l'Environnement souhaitait que ce projet soit pris en charge par une structure associative afin d'être plus écoutée au niveau des collectivités locales :

« L'association M.R.M. a été créée sous l'influence du ministère de l'Environnement qui, à un certain stade, a vu que ça n'avancait plus. Avec les régions, les départements, ils avaient du mal à aller plus loin. Donc, le ministère a demandé aux fédérations de pêcheurs, aux pêcheurs professionnels et à la FRAPNA de se regrouper dans une structure qui piloterait le projet et qui, en même temps, aurait un rôle. Ce ne serait pas l'Etat qui irait voir les collectivités locales mais l'association locale avec des pêcheurs qui serait l'interlocuteur des collectivités locales. L'association permet de faire la césure entre l'Etat et les collectivités locales » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

Le rôle attendu des collectivités locales est notamment celui de participer financièrement aux actions de l'association, à travers les contrats de plan Etat-Région. Pour sensibiliser ces acteurs, le vecteur de la communication a été primordial, concrétisé par la signature d'une charte inter-régionale :

« L'idée, c'était de contractualiser la participation. C'était un contrat moral, un document très, très général, une profession de foi, quelque chose qu'on pourra exploiter en terme de communication. Il y a aussi notre exposition itinérante qui sert à faire passer la bonne parole au niveau local » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

Pour susciter la participation des collectivités locales aux actions de l'association, il a fallu mettre à l'écart les considérations techniques et scientifiques de la restauration de la migration et s'engager sur le terrain de la morale et de la diffusion de la « bonne parole ».

Ainsi, des personnes compétentes en la matière ont été sollicitées pour mettre en avant le discours environnemental du projet. On est donc à même de penser, sans l'associer non plus à cette unique fonction, que le rôle socioéconomique de la patrimonialisation des poissons migrateurs a été développé, au sein de l'association, pour communiquer et se façonner une image de marque afin de relier plus de partenaires à sa cause. *L'argumentaire culturel et économique compense la seule raison écologique, qui, pour certains acteurs, ne s'avère pas suffisante pour financer ce type de projet.*

L'alose du Rhône, longtemps restée l'unique convoitise des pêcheurs, est ainsi devenue le porte-parole de la patrimonialisation du fleuve :

« Le plan Saumon était un label car sur la Loire et le Rhin, c'était une espèce phare. L'alose est moins recherchée sur le plan de la consommation que le saumon. L'alose est passée en deuxième. La remontée de l'alose, c'est le poisson phare pour le Rhône. Quand on a trouvé cette image de remontée de l'alose sur le Rhône, on a enclenché une politique effectivement de réhabilitation du Rhône. Avant, on ne faisait des choses que pour améliorer la qualité mais ce n'était pas visible du grand public. Le saumon n'existe pas sur le Rhône. Il y avait l'esturgeon mais c'est désespéré. Donc, on a pris l'alose » (Ingénieur, Chargé de mission, Service de la Navigation).

Le retour de l'alose est présenté comme la garantie de la restauration écologique globale du Rhône. Celle-ci est d'abord pensée en référence à l'état du fleuve, précédent les aménagements de la Compagnie Nationale du Rhône. Dans les textes diffusés par l'association et dans les divers entretiens menés auprès de ses partenaires, l'emploi du lexique suivant est révélateur de cette référence au passé : « réhabiliter, restaurer, retrouver, « le retour des grands migrateurs », « une volonté de restauration », régression et reconquête, « reconstituer le stock » ». La restauration écologique du fleuve repose aussi sur l'enjeu d'une diversité piscicole retrouvée :

« Quel bonheur de pouvoir retrouver toute cette diversité d'espèces dans nos cours d'eau ! »
Plaquette de présentation, « Le Rhône et ses affluents retrouvent leurs poissons migrateurs », Association Migrateurs Rhône-Méditerranée.

Un fleuve *écologiquement correct* se définit par une diversité biologique étendue (des espèces menacées peuvent bénéficier du plan « Migrateurs », l'anguille, la lamproie marine, l'apron, le toxostome et le blageon) et des caractéristiques de fonctionnement piscicole « naturel », devant cependant intégrer les aménagements. Comme le précise cet ingénieur, il est nécessaire de rétablir « le fonctionnement le plus naturel possible » du fleuve :

« Il faut essayer de rétablir dans la mesure du possible le fonctionnement le plus naturel possible des milieux aquatiques. Dans le cas du Rhône, c'est un peu difficile, on ne va pas

détruire les barrages, c'est clair. En prenant les conditions existantes, il y a beaucoup de choses à faire. Il reste des milieux extrêmement intéressants sur le Rhône, pas sur le canal mais le vieux Rhône. Le rétablissement de la migration fait partie de cette tendance à essayer de reconquérir le plus possible un fonctionnement naturel. Le côté migrateur fait partie d'une action globale » (Ingénieur, Services Etudes, Agence de l'Eau bassin RMC).

L'action globale consiste donc à pratiquer de l'écologie de la restauration et à faire fonctionner un espace *aménagé* en espace *naturel*. Le retour non pas seulement de l'alose dans le Rhône mais aussi du fonctionnement migratoire qu'elle caractérise symbolise l'avènement d'un fleuve « naturel » :

« Sur le Rhône, c'est un aménagement lourd et pendant longtemps, les gens pensaient que c'était rapé, qu'il n'y avait plus rien à faire. Il a fallu les méthodes d'approche sur le fonctionnement du milieu naturel, la perception d'un fonctionnement global de l'écosystème pour se rendre compte qu'il restait beaucoup de potentialités et qu'il ne fallait pas se laisser obnubiler par la partie bétonnée de l'ensemble » (Ingénieur, Services Etudes, Agence de l'Eau bassin RMC).

Ainsi, l'alose remplit une fonction d'identification envers le Rhône. La présence des poissons migrateurs permet de le désigner en espace « naturel », comme l'a déjà montré André Micoud concernant la désignation d'un « milieu naturel » attestée par la présence d'un animal sauvage : « Aujourd'hui, l'animal sauvage (au nouveau sens du terme) n'est plus défini comme ce qui menace la Culture (ou « les cultures » aussi bien) mais comme ce dont la présence atteste de la possibilité, et de l'excellence, d'un autre lieu : le milieu naturel [...]. Ainsi serait en train de s'opérer un renversement complet de la représentation de l'animal sauvage. Alors qu'hier, c'était lui qui devait son appellation de sauvage à un lieu générique, la forêt, il est aujourd'hui celui dont la présence en un lieu est ce qui va permettre de dire de ce lieu qu'il est naturel » (1993, p. 208).

La caution « naturelle » que confère la migration de l'alose au Rhône témoigne d'un phénomène de « re »-découverte de ce fleuve, perceptible à partir de la fin des années 1980. Comme le dit cet ingénieur de l'Agence de l'Eau, c'est la pensée systémique, c'est-à-dire l'appréhension nouvelle en termes de bassin versant et de fonctionnement global de l'écosystème qui a suscité un certain nombre de programmes écologiques autour du Rhône :

« Ca fait quinze ans qu'on est sorti de la mesure de la pollution au point donné et qu'on est remonté au niveau du bassin versant et du fonctionnement des écosystèmes pour avoir une approche un peu plus raisonnée, un peu plus globale. [...] On avait fait une première synthèse sur le l'état de la qualité du Rhône en 1988. On s'est aperçu qu'on ne connaissait pas tout et il y avait des choses à faire. Trente études ont été faites à partir de là, autour de

groupes de réflexion, d'usagers, etc.... Il en a résulté un plan d'action Rhône en 1992. Les grandes lignes directrices étaient d'assurer une potentialité biologique au Rhône pour que la vie piscicole puisse s'épanouir. Réduire les pollutions » (Ingénieur, Services Etudes, Agence de l'Eau bassin RMC).

Le plan d'Action Rhône lancé par l'Agence de l'Eau du bassin R.M.C. en 1992, la création de l'association M.R.M. avec l'appui de la DIREN en 1993, l'élaboration d'une Charte de l'Environnement par la Compagnie Nationale du Rhône en 1994 et du SDAGE (Schéma Directeur et d'Aménagement des Eaux) du bassin R.M.C. en 1996 témoignent *d'un même processus de qualification écologique* d'un espace longtemps resté aux mains de la C.N.R. et d'E.D.F.. Les associations de protection de la nature et notamment la FRAPNA ont aussi joué un rôle dans cette appréhension environnementale du Rhône, à travers les actions juridiques menées et la diffusion de connaissances scientifiques. Cette dernière a aussi été relayée par des scientifiques, chercheurs ou enseignants, dont certains programmes pré-cités ont incité ou permis de financer les travaux, bénéficiant dans le même temps des progrès récents réalisés par la recherche, en général, sur l'écologie des grands fleuves (Alexis, Amoros, Chirouze, Guilhaudin, Roux, 2002).

L'abandon de l'aménagement du canal Rhin-Rhône consacra, de manière forte, cette politique écologique. Un « programme décennal de restauration hydraulique et écologique du fleuve Rhône » a ainsi été confié, dès 1998, au préfet coordonnateur du bassin Rhône Méditerranée Corse. Ce programme comporte quatre axes principaux : restaurer les tronçons court-circuités et augmenter les débits réservés, les îlots et les milieux annexes, l'axe de migration et élaborer un suivi scientifique et un dispositif d'animation et de sensibilisation à partir de ces actions. Envisagé par le prisme du savoir écologique, le Rhône n'est plus un cours d'eau mais un ensemble de milieux naturels en interaction, dont les plus intéressants sont les zones les moins bétonnées : le vieux Rhône ou les tronçons court-circuités et les milieux annexes, principalement les îlots (SDVP du fleuve Rhône, 1991, p. 180). La réhabilitation des poissons migrateurs permet d'attribuer au Rhône une dimension de *bassin* :

« L'ambition de décloisonnement donne à l'objectif de renaturation du fleuve une dimension de bassin (incluant l'axe dans sa globalité ainsi que les affluents concernés), en dépassant la vision, localiste, d'opérations de restauration des milieux en chapelet, dans le cadre d'un fleuve qui resterait en fait cloisonné » (Combe, Le Corre, Menella, Perrin, 2001).

Le bassin s'étend aux fleuves côtiers méditerranéens puisque l'alose et l'anguille les colonisent également. Afin de réaliser une caractérisation génétique de l'alose, ont été comparées des populations d'aloses du Rhône, de l'Aude, de l'Hérault et du Tavignano (Combe et *al.*, *ibid.*, 2001). En effet, il était difficile de clairement identifier l'alose du Rhône

considérée soit comme une espèce à part entière, soit et le plus fréquemment, comme une sous-espèce de l'Alose feinte, *Alosa fallax rhodanensis* (Lebel, 1997). L'étude menée par Maïwen Le Corre a ainsi certifié l'appartenance de l'alose du Rhône au taxon *A.fallax* (ou alose feinte) mais ayant des spécificités communes aux populations méditerranéennes : grande taille, longévité importante, âge moyen de remontée plus élevé que les aloses feintes de l'Atlantique. De plus, ces particularités les rapprochent des aloses du genre *Alosa alosa* (ou grande alose) ce qui laisse présager une hybridation ancienne entre grandes aloses et aloses feintes. Ainsi, l'alose « méditerranéenne » s'est substituée à l'alose « rhodanienne ». Les différences génétiques doivent, selon la biologiste, être prises en compte pour « la conservation de la biodiversité » (Combet et *al.*, *ibid.*, 2001).

« Globalité », « restauration d'un fonctionnement naturel » et de la « biodiversité » du Rhône fusionnent vers la mise en place d'une « gestion durable d'un système fluvial » liée à « la gouvernance du système » (Combe et *al.*, *ibid.*, 2001). La redéfinition écologique du « Rhône naturel » implique de nouvelles pratiques gestionnaires. Celles que déploie l'association M.R.M. rendent compte de la généralisation de ce mode gestionnaire des milieux naturels et plus spécifiquement du Rhône. Pour illustrer cette généralisation, je prendrais comme exemple un article publié dans les actes du colloque « *Scientifiques et décideurs. Agir ensemble pour une gestion durable des systèmes fluviaux. L'exemple du Rhône et autres grands fleuves européens* » organisé par l'Agence de l'eau du bassin R.M.C. en 2001. Les co-signataires de l'article en question illustrent fort bien ce changement dans la prise en charge gestionnaire du fleuve, puisqu'il s'agit du directeur Régional de l'Environnement Rhône-Alpes, de deux professeurs d'hydrobiologie, du directeur de l'Agence de l'Eau R.M.C. et d'un conseiller auprès du Président de la Compagnie Nationale du Rhône (Alexis, Amoros, Chirouze, Guilhaudin, Roux, 2002). Se trouvent ainsi liées des représentants des institutions environnementalistes, le principal aménageur du Rhône et des scientifiques, ayant des responsabilités au sein des précédentes institutions. La gestion environnementale du fleuve appelle à la collaboration, les auteurs parlent de « gouvernance », d'acteurs institutionnels qui ont, au départ, des objectifs bien distincts.

Le titre de l'article est évocateur : « *Le Rhône : histoire d'une évolution, du développement industriel au « réaménagement durable* ». Nous serions ainsi entrés dans la phase du « réaménagement durable » du fleuve. Le terme de « réaménagement » rend compte d'un processus artificiel pour renaturer le Rhône, qui consiste à aménager les aménagements présents. Quant à l'adjectif *durable*, il souligne la nécessité d'inscrire ces nouveaux aménagements dans un autre rapport au temps et à l'espace :

« « Peut-on « affecter » un hydrosystème par définition multifonctionnel : la réponse est clairement « non », et cela suppose une vision globale des enjeux, dans le temps et dans l'espace. C'est un

enseignement majeur face aux visions de court terme, c'est l'enjeu de la gestion durable. [...] Le « réaménagement durable » du Rhône de demain reposera sur le nouvel équilibre que les acteurs de son territoire auront collectivement défini, en prenant en compte l'ensemble des enjeux liés au fleuve et à son territoire, dans l'intérêt général » (Alexis et al., *ibid.*, p. 7).

Apparaît la référence récurrente à l'égard de l'intérêt général et de l'équilibre retrouvé entre les multiples acteurs d'un même territoire. *L'équilibre durable du système fluvial correspond à l'équilibre durable que doivent trouver les différents acteurs dans la gestion du Rhône.* La théorisation écologique du fonctionnement des milieux naturels implique, en partie, l'élaboration de nouveaux contours à la gestion publique de ces milieux.

II – « La volonté fédératrice » de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée : les difficultés d'une gestion « technico-écologique » malgré le consensus environnemental.

La plaquette de présentation de l'association M.R.M. présente ses multiples partenaires sous l'intitulé « *une volonté fédératrice* ». Le statut associatif était, comme je l'ai déjà noté, issu d'une volonté émise par le Ministère de l'Environnement pour agir auprès des collectivités locales. Ainsi, le fonctionnement de l'association repose, tout d'abord, sur la présence majoritaire des fédérations départementales des pêcheurs amateurs (seize dont les premières à rejoindre l'association sont celle du Vaucluse, Gard, Bouches-du-Rhône, Ardèche, Drôme, Rhône, Ain, Isère et Hérault). S'adjoignent ensuite, l'association des Pêcheurs Professionnels du bassin Rhône-Saône, l'Union des Fédérations de Pêche du Bassin du Rhône (UFBR), la FRAPNA (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature) Ardèche et l'association de Défense de l'Environnement de la Vallée du Rhône (ADEVR). Le dernier membre de l'association est la Compagnie Nationale du Rhône.

Ensuite, l'association bénéficie du soutien financier, technique et scientifique des institutions suivantes⁷⁹ :

- le Ministère de l'Environnement
- l'Agence de l'Eau R.M.C.
- la C.N.R.
- Electricité de France
- des collectivités locales (régions et départements)

⁷⁹ - L'enquête qualitative, que j'ai menée au sein de l'association, ne m'a pas menée à interroger de manière exhaustive tous les partenaires mais j'ai rencontré les personnes les plus assidues lors des réunions, auxquelles j'ai pu assister pendant deux années. La liste des organismes représentés est la suivante : association M.R.M. – DIREN Rhône-Alpes – Agence de l'Eau R.M.C. – C.N.R. Lyon – Service de la Navigation et V.N.F. Lyon – Conseil Supérieur de la Pêche – trois fédérations départementales de pêche – deux associations locales de pêcheurs.

- le Conseil Supérieur de la Pêche (CSP)
- le Service de la Navigation Rhône-Saône et Voies Navigables de France
- le Tourisme Fluvial Rhodanien.

Au sein des comités de pilotage financier et technique, interviennent des organismes de recherche, CNRS et INRA. Le rôle de l'association est de réaliser des études, des opérations de communication mais aussi de coordonner la réalisation des travaux, sans toutefois se substituer aux maîtres d'ouvrage que représentent la C.N.R., les syndicats intercommunaux, EDF... L'Agence de l'Eau et la C.N.R. finançaient respectivement 35% des dépenses estimées entre 40 à 60 millions de francs, pour une période de six ans (1993/1999). Les 30% restants sont majoritairement apportés par le Ministère de l'Environnement, le C.S.P. et les collectivités locales. Le fonctionnement « global » de l'association M.R.M. repose sur trois milieux sociaux spécifiques. Le premier, *le milieu associatif* est largement dominé par celui des pêcheurs amateurs, comme le préconisaient les porteurs du projet. Le second, le moins étendu, concerne les collectivités locales ou *le milieu politique*. Le troisième rassemble des institutions en charge de la gestion administrative du fleuve (Service de la Navigation, V.N.F., Conseil Supérieur de la Pêche), de son aspect environnemental (Agence de l'Eau, DIREN), de son exploitation (la Compagnie Nationale du Rhône et Electricité de France) et des organismes scientifiques. Ils forment *le milieu institutionnel technico-scientifique*. Ce milieu et ses représentants, fonctionnant en réseau et comprenant les principaux financeurs, constitue le noyau dur de l'association.

Le consensus environnemental pour enrayer « la mauvaise réputation » du Rhône.

Aucune personne rencontrée ne remet en question la validité environnementale du projet Migrateurs. Les représentants des milieux associatif et technico-scientifique cautionnent les efforts entrepris pour la patrimonialisation écologique du fleuve :

« *La reconquête d'un fonctionnement plus naturel du Rhône et une ré-attribution du Rhône dans ses parties naturelles par les riverains à long terme, ça, c'est quelque chose qui me paraît important* » (Ingénieur, Services Etudes, Agence de l'Eau bassin RMC).

« *C'est important, la migration car c'est la nature qui voulait que les aloses remontent jusqu'à Macon en Saône. Avec les barrages, c'était terminé et il nous restait une frayère connue à Saxy, vers Tarascon. On s'est aperçu que les aloses remontaient avec les écluses* » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques).

« *La migration, c'est un patrimoine à gérer, il existe et à nous, de faire ce qu'il faut pour réhabiliter le parcours des migrateurs. Le côté pêche peut venir en deuxième position. C'est*

surtout la protection des milieux aquatiques mais c'est une pêche qui va se développer » (Garde-pêche CSP, fédération de pêche).

Le consensus environnemental repose sur la volonté de casser l'image négative associée au Rhône :

« Le Rhône est un bon fleuve mais il y a quand même, des efforts à faire. On est sur la bonne voix. Il y a actuellement une prise de conscience des riverains, que leur fleuve n'est pas si pourri que ça, qu'il est encore beau et qu'il y a du poisson et que c'est un espace de loisirs et de découverte important. Chose qui n'est pas gagnée car le fleuve a une très mauvaise réputation. Il faut une prise de conscience qui oblige les collectivités locales et les usines et tout le monde, à améliorer ce qu'on peut améliorer » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

« La migration, c'est pour l'image de marque. Si on est capable de faire remonter les aloses jusqu'à Lyon, ça veut dire que le Rhône n'est pas si pourri qu'on veut le dire et ce qu'on laisse aux enfants, c'est un héritage. C'est la continuité » (Président d'une association locale de pêche et de protection des milieux aquatiques).

La redécouverte du Rhône repose essentiellement sur la mise en valeur de sa population piscicole :

« Il y a eu un effet de coupure avec les aménagements. L'aménagement a déconnecté les riverains du fleuve. Il y a eu une banalisation de la faune piscicole. On a réduit les espèces de courant rapide. Mais, il y a des espèces tout à fait intéressantes, rares comme l'apron. La situation piscicole n'est pas dégradée. Le côté sanitaire est correct » (Ingénieur, Services Etudes, Agence de l'Eau bassin RMC).

« Le Rhône a eu une mauvaise réputation de pollution pendant de nombreuses années. On s'aperçoit maintenant qu'il y a beaucoup de poissons car avec les pêches électriques qui sont faites sur le bord, on a démontré un nombre important d'espèces de poissons. Pour moi, c'est un bon milieu piscicole » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques).

L'appréhension écologique et systémique ne permet pas seulement de rendre le fleuve « naturel » mais aussi de le rendre *acceptable* par les riverains :

« Le gros dire des pêcheurs et le gros dire des gens qui entourent le Rhône, c'est dire que le Rhône est pollué et qu'ils s'en détournent. Si on veut remédier à la solution, il faut montrer deux choses. Au niveau pêche et au niveau qualité, le Rhône est moins mauvais qu'on le dit. Et on peut l'améliorer » (Ingénieur, Chargé de mission, Service de la Navigation).

Ainsi, le fleuve est perçu comme totalement inexploité par les pêcheurs amateurs, notamment à cause des accès difficiles dans les domaines public comme privé et des espèces piscicoles présentes, peu valorisées culinairement ou pour l'aspect sportif de la pêche. Cet espace fluvial souffre d'une « mauvaise réputation » que les actions environnementales peuvent effacer. Celles-ci sont donc à même de recréer *le lien social* entre les riverains et le Rhône, qui aurait été mis à mal par les aménagements :

« Le plan Migrateurs Rhône-Méditerranée est le fruit d'un travail mené en commun par de nombreux partenaires unis par un même désir d'agir afin que le Rhône, l'un des plus grands fleuves de Méditerranée puisse retrouver son identité, et tisser à nouveau les liens qui l'unissaient à l'homme » (Charte inter-régionale, association M.R.M.).

Quelques études localisées sur certaines communes riveraines du Rhône témoignent de l'éloignement effectivement éprouvé entre les riverains et le fleuve. A partir d'enquêtes qualitatives menées dans la région lyonnaise, Gilles Armani et André Vincent parlent ainsi d'une *rupture* causée par l'aménagement : « L'aménagement a produit un effet de rupture dans la vie du riverain, créant une cassure temporelle. « L'avant » renvoie à une vie de proximité avec le fleuve associée à des idées de joie, divertissement, sociabilité ; « l'après » lie le nom du Rhône aux notions de destruction, expropriation, désappropriation, marginalisation, blessure, mort, vide, rejet, déchet » (1999, p. 23). Une enquête quantitative réalisée par Bernard Picon, sur les représentations de leur environnement par les habitants d'Arles, a fait apparaître le Rhône, comme le secteur désigné prioritaire en matière d'environnement (1992). Les habitants déplorent notamment la dégradation des rivages du fleuve et souhaitent que soient prises des mesures de protection en sa faveur. Ainsi, selon l'auteur, « le Rhône, la pollution du Rhône, les berges et les quais du Rhône constituent, et de très loin le problème d'environnement naturel n°1 » (Picon, *ibid.*, p. 41).

Dans ce contexte idéologique, la Compagnie Nationale du Rhône porte le lourd fardeau de la responsabilité de la « mort » du fleuve. Ainsi, son engagement dans l'association M.R.M. et l'élaboration d'une Charte Environnement⁸⁰ témoignent d'une transformation importante de ses fonctions, comme l'explique ce responsable des questions environnementales :

« On a adhéré au plan Migrateurs car dans notre charte de l'Environnement, on avait prévu la protection des espèces patrimoniales, à forte valeur dont l'alose fait partie. On est au sein de l'association car nos statuts le permettent et ça nous permet de savoir comment vit l'association et de participer à sa vie. On est financeur et maître d'ouvrage. On peut le faire pour le poisson pour l'équilibre biologique en tant que tel mais nous, on considère

⁸⁰ - La Charte de l'Environnement, non diffusée, comporte 18 thèmes dont la protection des espèces, le plan Migrateurs, la revalorisation du vieux Rhône et des lônes, les inventaires des sites naturels remarquables, la réhabilitation des digues, la gestion de la végétation et la qualité des eaux.

qu'il y a aussi le fait qu'il y ait une forte demande. Il faut combler le retard qu'on a pris car les aménagements ont été construits à une époque où on se préoccupait moins de l'environnement que maintenant. Mais, en parallèle, il faut qu'il y ait une demande car réhabiliter le milieu pour le milieu, que ça ne serve à personne, ce n'est pas forcément une bonne solution. A partir du moment, où il y a une demande institutionnelle, on pense que c'est important » (Ingénieur au sein de la Cellule Environnement, Compagnie Nationale du Rhône).

Le rôle de l'aménageur est de prendre en compte les questions environnementales à partir du moment où existe « une demande institutionnelle ». L'action environnementale, en tant que telle, ne relève pas de ses compétences. La « mise au vert » de la C.N.R. est ainsi destinée à contrecarrer les critiques et à répondre aux « pressions » d'institutions diverses. Chacun des acteurs de l'association M.R.M., bien qu'affichant le même objectif, restaurer la qualité des milieux piscicoles du fleuve, le fait pour des raisons différentes en fonction de la place qu'il occupe ou qu'il est légitimé à occuper dans cet exemple de « gestion concertée ».

Le difficile passage du « local » au « global » et de la mise en application empirique des données scientifiques.

Les positionnements respectifs des partenaires au sein de l'association M.R.M. peuvent être analysés sous l'angle de la diffusion du mode de pensée et d'action environnemental. *La première conséquence de cette diffusion, initiée par le Ministère de l'Environnement et relayée par l'Agence de l'Eau, a été d'établir un contre-pouvoir à l'hégémonie gestionnaire de la Compagnie Nationale du Rhône, reposant sur la présence symbolique du milieu associatif. S'est ainsi engagée une concertation entre « l'aménageur » et « le protecteur » :*

« La C.N.R., c'est le bétonneur. L'Agence de l'eau est un peu indépendante. Elle est plus dans le domaine de la réhabilitation que des autorisations. Entre l'Environnement et la C.N.R., le problème est que c'était un aménageur un peu brutal dans les années antérieures et sa brutalité laisse une trace. Il y a des conflits, des reproches. Effectivement on ne peut pas dire que l'aménagement de la C.N.R. soit d'une qualité environnementale extrême » (Ingénieur, Chargé de mission, Service de la Navigation).

Le rôle de l'association, bien que convaincue des intentions de la C.N.R., est de surveiller ses pratiques ainsi que celles d'E.D.F. :

« La C.N.R. a une politique migrateurs claire qui vient de Lyon et qui est déclinée localement par les agences même si localement, les agences peuvent faire des bêtises. Et, il y a aussi EDF qui, eux, ont une vision au niveau des barrages hydroélectriques : un mètre cube d'eau perdu, c'est tant de kilowatt perdu. On a donc affaire à des gens qui, tout en étant

intéressés et qui ne sont pas contre le plan Migrateur, sont des gens qui ont à faire face à des problèmes de gestion, de l'aménagement, ils ont des charges d'exploitants. On a une vision différente, il y a la politique générale et l'application de la politique » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

L'application de la politique demande au personnel de l'association de rester vigilant, comme si la confiance accordée aux aménageurs et producteurs restait limitée, du fait de leurs propres intérêts économiques. Le « protecteur » s'imisce, en quelque sorte, dans le travail de « l'aménageur » ; c'est une mise sous contrôle. La patrimonialisation écologique du Rhône est liée à l'émergence des institutions et associations environnementales dans la gestion du fleuve. Celles-ci véhiculent un autre mode gestionnaire reposant sur la pensée systémique et les connaissances scientifiques issues de l'écologie, qui génère certains désaccords entre les partenaires. Le premier se situe dans l'acceptation de la globalité dans les principes gestionnaires. Ainsi, selon le chef de projet de l'association, la perception du fleuve en tant que « bassin » se heurte à une pensée essentiellement « locale » détenue par certains partenaires :

« Les pêcheurs, on les a fortement poussés à créer M.R.M.. Je ne suis pas sûr que les pêcheurs, au départ, avaient une grande motivation pour ce projet. Par contre, si on ne les avait pas mis, ils auraient été mécontents. A l'usage, on voit que pour certains, ils ont encore beaucoup de mal à voir l'intérêt du plan Migrateurs. Ces gens-là ont une vision trop départementale. Ils ont rarement une vision de bassin. Ils ont une vision de leur gestion à eux, une vision très, très courte. Ils ne se rendent pas compte que le plan Migrateurs a des moyens en terme d'études et de communication, qu'ils n'auront peut-être jamais et qu'on peut les aider. Ils ne voient pas que ça permet d'être plus attentif à la qualité des eaux, de gestion des stocks piscicoles » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

Ce témoignage montre comment les représentants des associations locales, en l'occurrence de pêcheurs amateurs, adhèrent difficilement à l'idée de la restauration globale de la migration. Lors d'un bilan de leurs actions, les représentants de l'association soulèvent comme principale difficulté, « un conflit potentiel entre la cohérence de bassin et l'appropriation locale⁸¹ » (Combe et *al.*, *op.cit.*). Ce conflit émerge notamment lorsque des travaux doivent être réalisés, sur les affluents du Rhône, par les syndicats intercommunaux, des communes ou des propriétaires privés. Il est intéressant de souligner le choix du vocabulaire dans l'article pré-cité où l'appropriation est « locale » et la cohérence « globale ». *Il serait plus juste de parler d'une appropriation globale qui génère des conflits,*

⁸¹ - « les difficultés rencontrés dans la construction de passes à poissons sur les affluents du Rhône, notamment le Gardon, ont mis en lumière la nécessité d'intégrer les objectifs du Plan dans les politiques de développement local » (Combe, Le Corre, Menella, Perrin, 2001).

des résistances auprès des organismes, qui ont un rayonnement d'actions essentiellement local.

Parmi les quatre présidents d'associations de pêche locales et départementales que j'ai rencontrés, un seul, effectivement, utilisera un vocabulaire issu de l'écologie et dit œuvrer pour diffuser un message environnemental :

« Dans le plan départemental des ressources piscicoles, il faut faire un état des lieux. L'alevinage, c'est « politico-piscicole ». Certains veulent mettre du poisson mais pour leur expliquer, que ce n'est pas parce qu'on met du poisson qu'il y en a plus, c'est un message à faire passer. Il faut restaurer le milieu et non le poisson. Si on arrive à démontrer qu'en ne mettant pas de poissons et en agissant sur le milieu, le pêcheur aura la possibilité d'attraper du poisson, ce sera gagné. Le plus dur est de faire passer ce message. Souvent quand on pense poisson, on pense « eau ». En réalité, c'est la diversité des habitats, la couverture biologique est importante. La rivière, ce n'est pas seulement l'eau et les poissons. C'est tout un environnement, un biotope » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, ancien garde-pêche principal du Conseil Supérieur de la Pêche).

Ce président qui est un ancien garde-pêche du Conseil Supérieur de la Pêche et donc formé professionnellement à la gestion des milieux piscicoles est en phase avec la pensée systémique et veut inciter à l'abandon de la nécessité du repeuplement systématique des cours d'eau. Les autres présidents locaux, qui ont eu des professions indépendantes de la gestion de la pêche, utilisent beaucoup moins de vocabulaire écologique et ne se préoccupent pas de diffuser cette « bonne parole » auprès des pêcheurs amateurs. La scission entre l'appréhension locale et globale de la restauration écologique du Rhône s'illustre aussi dans l'intérêt porté à l'aspect économique de cette restauration. Ainsi, ce sont les représentants locaux des pêcheurs et le chef de projet qui disent ne pas douter des possibles retombées économiques de ce type d'actions :

« Les pêcheurs à la mouche ont découvert la pêche de l'alose. C'est un poisson très intéressant à pêcher, surtout à la mouche. C'est nouveau et attrayant pas tant pour la qualité du poisson. Il n'est plus aussi connu, il faut que ça retrouve un public et retrouver les anciennes recettes » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques).

« L'alose, c'est un plat qui fait partie du patrimoine. Selon la préparation, il n'y a pas d'arêtes et c'est un plat prisé. L'alose se vend sur les marchés. Et si l'alose passe, d'autres poissons passent » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques).

« C'est une pêche traditionnelle, même ancienne. Je crois que ça commence à se développer dans la Durance, la pêche sportive à la mouche, c'est un poisson fantastique qui

est très beau et qui se bat. C'est un poisson fantastique à pêcher sportivement » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

Les retombées économiques de la réhabilitation de l'alose sont essentiellement pensées en terme de pêche sportive, pratiquée à la ligne. L'association organise d'ailleurs chaque année, un « safari pêche », un concours de pêche de l'alose. Le développement d'une pêche dite sportive est susceptible d'entraîner un tourisme local, profitable, en premier lieu, aux associations de pêcheurs amateurs. Ce sont les représentants des organismes ayant une action globale qui restent sceptiques quant à l'aspect économique du projet :

« Je ne suis pas sûr de l'impact économique. Qui consomme encore du poisson d'eau douce ? Je pense que c'est plus une question de marché. Les habitudes de consommation alimentaire et de cuisine des populations urbaines font peu appel au poisson d'eau douce. Pour la pêche de loisir, j'ai l'impression que, sur les agglomérations, c'est actif » (Ingénieur, Services Etudes, Agence de l'Eau bassin RMC).

Le développement économique de la pêche des migrateurs se heurte à l'état des goûts alimentaires en matière de poisson, qui favorisent majoritairement le poisson de mer :

« Les conseils généraux, les départements, les régions ne sont pas sensibles à cet aspect des choses car il n'y a pas de rentabilité directe derrière. Il existe une activité économique autour des passes à poissons mais ce n'est pas très fort. En terme touristique, c'est beaucoup plus flou, la vente de l'alose. La valorisation professionnelle de l'alose, en tant que produit culinaire, j'ai du mal à y croire. C'est aux pêcheurs de faire cet effort. Nous, on l'a fait pour le retour à une situation acceptable du point de vue biologique. On ne l'a pas fait pour valoriser la pêche » (Ingénieur au sein de la Cellule Environnement, Compagnie Nationale du Rhône).

L'étendue de l'action strictement écologique à un dynamisme économique local divise les partenaires de l'association. Si les gestionnaires « locaux » adhèrent plus facilement à ce souhait, les « environnementalistes globaux » leur opposent la difficile appréhension des habitudes alimentaires. *Cela souligne un aspect fondamental de la gestion patrimoniale du fleuve qui réside dans la redistribution des compétences professionnelles de chaque acteur et des différends alors suscités.* En effet, si la plupart des partenaires de l'association sont compétents dans le domaine de la gestion piscicole, ils ne le sont pas nécessairement pour amorcer le développement économique induit par la qualité environnementale du Rhône ou pour lancer un nouveau marché alimentaire.

Les compétences rassemblées au sein de l'association relèvent majoritairement d'une approche, que je définirais de « technico-écologique » puisqu'elle rassemble des études écologiques et des travaux techniques. Le Conseil Supérieur de la Pêche, par exemple, a un

rôle d'expert technique, notamment pour la construction de passes à poissons. La Compagnie Nationale du Rhône a des compétences d'aménageur ou, en l'occurrence, de « ré-aménageur » mais elle s'est aussi dotée d'un secteur « environnement », dont le responsable avait été, auparavant, chargé d'étude pour la DIREN. Le transfert des compétences est ainsi lié au transfert des individus. Seule la personne responsable de la mission Environnement au sein de la Service de la Navigation n'a pas une formation « environnementale » puisqu'elle est ingénieur de formation, des Travaux Publics. Par contre, le chef de projet de l'association M.R.M. et les responsables du projet au sein de la C.N.R., de la D.I.R.E.N. et de l'Agence de l'Eau ont eu des formations en lien avec les milieux aquatiques (DESS traitement des eaux, ingénieur agronome, spécialisé en halieutique).

Des scientifiques sont convoqués comme experts, notamment pour améliorer la connaissance en matière de biologie des poissons migrateurs. Un programme a ainsi été élaboré entre l'INRA, l'ENSA (Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie) de Rennes, le CNRS, la DIREN Rhône-Alpes et l'association M.R.M., intitulé « Biologie de l'Alose du Rhône et implications pour une meilleure gestion des flux migratoires » (Lebel, 1997). Ainsi, la connaissance produite est directement liée à l'amélioration désirée de la gestion des poissons migrateurs. Baser le programme de restauration sur des données scientifiques suscite un certain nombre de difficultés, essentiellement par rapport au temps que l'élaboration de ces données exige. Pour assurer un suivi fiable et efficace de la migration des aloses, il est nécessaire de comprendre leur comportement migratoire et donc, mener des études sur plusieurs saisons. De même, pour vérifier l'efficacité de l'ouverture des aménagements, la référence exigée est celle du cycle de vie des poissons estimée de 2 à 5 ans pour l'alse feinte. *Ce temps long et coûteux de la recherche n'est pas forcément en adéquation avec le temps plus court des investissements financiers*, ce qu'expriment ainsi les responsables de l'association :

« Toutes ces études pouvaient paraître excessivement coûteuses aux décideurs et aux financeurs du projet, parce qu'elles ont nécessité les compétences de laboratoires de recherche, ou un important personnel de terrain, ou encore des séquences d'interventions annuelles sur une longue période pour avoir une chance d'observer quelque chose. [...] En effet, finalement, c'est le poisson qui décide de sa route et de son rythme de migration à partir des différentes informations ou stimuli environnementaux qu'il intègre naturellement, et ce n'est pas aux ingénieurs de décider pour lui ! » (Combe et *al.*, *op.cit.*).

Exprimé dans un bilan des actions réalisées depuis 1993, ce point de vue laisse présager des difficultés à ajuster les prérogatives institutionnelles et les méthodologies scientifiques, largement dépendantes des contraintes naturelles. L'extension de la migration de l'alse a été démontrée (des captures ont été réalisées et une frayère observée sur l'Ardèche) mais

résident des difficultés techniques pour l'estimer quantitativement, ce qui pose problème pour déterminer le bien-fondé, notamment financier des démarches entreprises. *L'application d'une gestion globale des milieux piscicoles autour du Rhône témoigne des freins existants à l'acceptation du mode de pensée « global » et d'action « scientifico-technique » environnemental auprès des partenaires envisagés. Deux frontières contribuent à générer des conflits d'intérêt : la première distingue les actions locales et globales et la seconde, l'appréhension écologique et productrice du fleuve.* L'association M.R.M. est aussi porteuse de nouveaux usages du Rhône, rendant compte de la pratique scientifique d'un espace renaturalisé.

III – La renaturation du Rhône : de l'aménagement à la communication « écologique ».

La gestion durable du Rhône pratiquée par l'association M.R.M. ne suscite pas seulement une appropriation institutionnelle de cet espace fluvial par de nouveaux savoirs et de nouveaux acteurs mais aussi une nouvelle appropriation pratique de celui-ci. Restaurer la migration nécessite, tout d'abord, de réaménager les aménagements existants. Les trois écluses de Vallabrègues, Avignon et Caderousse ont été équipées pour réaliser des éclusées réservées au passage des aloses. Certains seuils présents sur les affluents ont été modifiés ou munis d'une passe à poissons (Gardon, Cèze, Ardèche). Ces travaux d'ingénierie demandent, au préalable, des rapports techniques d'avant-projets, qui composent une partie de la littérature grise diffusée de manière interne, au sein de l'association. *Ces procédés visant à faire fonctionner des écluses pour la circulation des poissons transforment un aménagement destiné à la navigation en aménagement « écologique ».* L'artificialisation du cours d'eau n'est plus pensé comme un obstacle mais comme devant être adapté aux exigences de circulation du poisson. La Compagnie Nationale du Rhône est le maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux sur le cours du fleuve, aidée par des techniciens du Conseil Supérieur de la Pêche.

Afin d'optimiser la gestion des populations piscicoles, l'association a impulsé et financé des études dans des domaines scientifiques différents. Ainsi, l'approche génétique et écobio-écologique a démontré que certaines caractéristiques de l'aloise seraient le résultat d'une adaptation de l'espèce à l'aménagement du Rhône : l'âge moyen de reproduction s'est abaissé, la taille par classe d'âge a augmenté et le taux d'itéroparité⁸² a été multiplié par deux (Combe et *al.*, *op.cit.*). Ces transformations illustrent un « meilleur taux de survie » élaboré en réaction « aux modifications de l'habitat », ce qui expliquerait « le maintien d'une population rhodanienne malgré une aire drastique de son aire de distribution » (*ibid.*, 2001).

⁸² - Terme qui signifie que le poisson a pu se reproduire plusieurs fois.

Ce travail, dirigé par une doctorante hydrobiologiste d'un laboratoire de l'INRA, a demandé au personnel de l'association de mener des pêches scientifiques (pêche au filet traînant) dans le fleuve, afin de caractériser les aloses et de réaliser des prélèvements de tissus.

Les travaux d'ingénierie réalisés sur les aménagements nécessitent un suivi spécifique afin de mesurer leur efficacité. Plusieurs méthodes ont été essayées puis abandonnées : le comptage par échosondage réalisé par un laboratoire de l'INRA qui ne permettait pas de distinguer les aloses d'autres poissons et le comptage visuel, réalisé au niveau de l'écluse par l'équipe de l'association, qui s'avérait fiable mais irréalisable pour des raisons de sécurité. Aucune donnée n'est alors élaborée lors du passage des aloses. Pour combler ce manque, l'association a mis au point un suivi de l'activité et des captures par les pêcheurs professionnels et amateurs à la ligne et aux engins. Celui-ci est effectué à partir de l'analyse des carnets de pêche donnés aux pêcheurs professionnels et aux engins par le Service de la Navigation (décret du 28 août 1987). Quant aux pêcheurs à la ligne, l'association a mis au point un carnet de pêche spécifique. Au préalable, deux études ont été réalisées afin de cerner « les profils sociologiques des pêcheurs, les enjeux économiques en cause et les logiques des acteurs concernés » (Combe et *al.*, *op.cit.*). La première était une étude économique de la pêche à la ligne et la seconde m'a été confiée pour appréhender, d'après la méthode sociologique, la pêcherie aux engins. Le suivi du nombre de pêcheurs par secteur et de leurs captures permet d'estimer l'étendue géographique et quantitative de la migration et le comportement migratoire de l'aloise (période de migration, facteurs influents). L'association est ainsi représentée auprès des pêcheurs, par le biais de ces relevés statistiques.

L'aménagement écologique du Rhône implique la diversification des domaines scientifiques abordés : génie écologique, génétique des populations, éco-biologie, suivi écologique de la migration, approches économique et sociologique. Ce mélange des connaissances participe de la constitution d'une nouvelle profession désignée d'« éco-zoo-technologie » par André Micoud : « Une nouvelle compétence, si ce n'est un nouveau métier, qui n'a pas encore de nom, mais qu'on pourrait appeler l'éco-zoo-technologie a d'ores et déjà fait son apparition. [...] Enfin, et beaucoup plus important, corrélativement à la constitution d'une « nouvelle culture du sauvage », c'est tout un ensemble de savoirs (tous garantis par des protocoles scientifiquement établis), qui s'autonomisent par rapport aux différentes institutions sociales qui en organisaient l'exercice initial » (1993, *op.cit.*, p. 209). Ainsi, les partenaires regroupés au sein de l'association M.R.M. rendent compte de la prise en charge des poissons, initialement réservée aux associations et fédérations de pêcheurs, par d'autres organismes institutionnels et scientifiques.

Communiquer ou la diffusion de l'image idéalisée du Rhône « naturel ».

Outre les pratiques de réaménagement du fleuve, l'association mène un autre type d'activités, qui relèvent de l'aspect économique et culturel de la patrimonialisation du Rhône. Tout d'abord, l'association *communique* en utilisant les canaux usuels de diffusion : des plaquettes d'information, des documents (recueil de recettes des poissons migrateurs et une bande-dessinée), un film et une exposition itinérante. Pour les partenaires, l'objectif des actions de communication est de sensibiliser le public à la restauration de la circulation des poissons migrateurs dans le fleuve. Si le « grand » public est visé à partir de l'exposition, c'est à un « jeune » public que s'adresse prioritairement la bande-dessinée. Elle s'intitule « *Alox et Alosa au fil de l'eau... Le merveilleux voyage des aloses et des poissons migrateurs dans le Rhône et ses affluents* »⁸³. L'analyse des textes et des images de ce document, simplifié pour être lu par des enfants, met en évidence le processus de diffusion de la patrimonialisation du fleuve. Comment les gestionnaires parlent-ils de leurs pratiques et de leurs objectifs ? Cette bande-dessinée est à ce titre, exemplaire, par rapport à l'image du rapport à la nature qu'elle diffuse.

L'idée de départ est de personnifier deux aloses, un mâle et une femelle et de les suivre dans leur migration saisonnière. On suit donc les péripéties de ces deux poissons, de la mer jusqu'à l'Ardèche. La migration devient synonyme de voyage et de découverte d'un espace rhodanien et méditerranéen. Se construit ainsi un espace identitaire : la Camargue, ses chevaux, une cabane et un gardian ; Arles et ses arènes ; le château de Tarascon ; le pont d'Avignon, l'Ardèche et l'arche naturelle de Vallon Pont-d'Arc. Le lecteur est amené à découvrir le patrimoine du fleuve, à la fois culturel et naturel. Un second point important réside dans le choix des personnages secondaires, qui sont des usagers et d'autres animaux vivant dans le Rhône. Ces derniers sont des poissons migrateurs, l'esturgeon (disparu dans la réalité), la lamproie et l'anguille et un carnassier, le brochet. Le héron apparaît comme un possible prédateur. Est ainsi donnée une certaine représentation de la vie animale du fleuve. Quant aux usagers, le personnage principal est le professeur « Piscus » qui apparaît, tout au long du périple des deux aloses, pour donner des explications. Blouse blanche, chauve et barbe blanche, c'est l'image du savant « fou ». Il est représenté sous l'eau, en train de discuter avec les aloses, symbole de la bonne entente entre le scientifique et l'animal. La figure du pêcheur est celle d'un pêcheur au carré, caricaturant un des initiés les plus « connus » de Vallabrègues, qui relâche une des aloses malencontreusement prises au piège. Le poissonnier et son étal sont aussi évoqués. *A travers ces trois personnages, le scientifique, le pêcheur et le poissonnier, sont représentées les trois vocations de la patrimonialisation de la migration : la vocation écologique, culturelle et économique.*

⁸³ - Des extraits de la bande-dessinée sont présentés dans les pages suivantes.

Les dessins relatifs à l'environnement fluvial sont aussi sélectionnés. Les usines hydro-électriques, les écluses, les seuils, les passes à poisson sont montrées et commentées, témoignant de la réconciliation entre les aménagements et le fonctionnement naturel du Rhône. Enfin, la pollution est évoquée, avec un dessin d'une papeterie et d'une voiture abandonnée. Ainsi, les actions de l'association sont clairement définies : réaménager le fleuve et dénoncer les sources de pollution. *La bande-dessinée rassemble, de manière ludique et synthétique, les multiples champs d'intervention de l'association : ingénierie technique, prédominance de la science, appréhension globale de la vie animale, lutte contre la pollution. S'élabore ainsi la construction idéalisée d'un fleuve naturalisé, érigé en patrimoine culturel et naturel, pour lequel les différents usagers admis sont tendus vers le même objectif : l'aménageur, le scientifique, le pêcheur et le commerçant.*

Le second type d'actions, que mène l'association hors de la sphère « technico-écologique », réside dans la valorisation de la patrimonialisation du Rhône. Celle-ci s'effectue essentiellement à travers la participation au Réseau Rhône, réseau qui regroupe une cinquantaine d'institutions suisses et françaises oeuvrant « à l'étude et à la valorisation du Rhône en tant que patrimoine »⁸⁴. Initié et piloté par la Maison du Rhône de Givors, ce réseau vise à valoriser le fleuve et à susciter des projets d'actions locales et de dynamismes territoriaux. L'association M.R.M. trouve ainsi une voie possible pour concrétiser ses objectifs culturels et économiques, largement minoritaires tant au niveau du financement que des actions effectivement réalisées. Et si elle trouve sa place au sein de ce réseau, c'est sous le signe du *développement durable* :

« En quoi le fleuve participe-t-il des dynamiques territoriales et des singularités régionales ? Comment est-il intégré dans des dispositifs administratifs de gestion de l'espace ? Après avoir servi l'idéologie du progrès technique et économique comment le fleuve peut-il s'inscrire dans une démarche de développement durable ? » (Plaquette d'invitation « Le fleuve, bien commun : patrimoine culturel, naturel et territoires rhodaniens », Rencontres du réseau Rhône, octobre 2003).

Ainsi, la notion de développement durable efface l'opposition entre les actions initialement environnementales et celles culturelles et permet, au contraire, de les relier. Le réseau Rhône est la caution « culturelle » de l'association M.R.M. comme sa présence atteste, au sein du réseau, de sa caution « naturelle ».



⁸⁴ - in « Rencontres du réseau Rhône », plaquette d'invitation « Le fleuve, bien commun : patrimoine culturel, naturel et territoires rhodaniens », Arles, vendredi 10 octobre 2003.

La diffusion de la pensée systémique au sein des institutions gérant le Rhône a permis la découverte de ses qualités, en tant que milieu piscicole. Longtemps considéré comme un cours d'eau synonyme de production énergétique, la lecture écologique a littéralement transformé le fleuve, lui associant une notion essentielle, celle de la *vie*. A l'image d'un écoulement endigué, a fait place celle d'une succession de milieux naturels, dont les dynamismes respectifs fonctionnent en interaction. L'avènement de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée est le fruit de ce nouveau regard porté sur l'espace fluvial qui a permis de re-découvrir des populations piscicoles, qui n'avaient jusqu'alors jamais suscité l'intérêt des gestionnaires. Celui-ci qui reposait auparavant sur le double intérêt, l'écologique et l'économique (comme pour le saumon et la truite) a abandonné le second terme de l'adéquation et c'est à l'association, que revient dorénavant la charge de développer l'aspect économique de ces nouveaux poissons « patrimonialisés », notamment en re-suscitant le goût culinaire à leur égard.

La restauration de la migration de l'alose et de l'anguille rend compte d'une appréhension globale et durable des milieux rhodaniens, qui aboutit à dessiner de nouveaux contours à la gestion publique du fleuve :

1 – *au niveau géographique* : le bassin du Rhône s'étend au littoral méditerranéen, quand l'écologie prend la place de la géographie pour définir ses frontières.

2 – *au niveau institutionnel* : des institutions environnementales prennent part à la gestion du fleuve, émiettant l'hégémonie de la C.N.R. et d'E.D.F..

3 – *au niveau des savoirs* : un nouveau réseau de compétences et de connaissances technico-écologiques et socio-économiques légitime l'action publique.

4 – *au niveau des usages* : la renaturation du Rhône doit le rendre *acceptable* aux yeux des riverains et dans le même temps, une sélection des usagers préside à l'idéalisation de l'usage de ce fleuve « naturel ».

Le programme d'actions de l'association pour les cinq années à venir repose sur l'élargissement du plan Migrateurs aux fleuves côtiers méditerranéens et aux affluents de la rive gauche du Rhône. Le comptage des migrateurs s'étend à la lamproie et une étude portant sur la réhabilitation de l'esturgeon est envisagée. Enfin, l'élaboration des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et des Contrats de rivière liée à la politique environnementale de l'eau représente une opportunité pour l'association de trouver des structures relais à la réalisation de ses objectifs.

Le fonctionnement interne de l'association, que j'ai pu partiellement entrevoir lors des réunions auxquelles j'ai assisté ou lors de l'enquête menée par entretiens, montre que

derrière le consensus environnemental, se jouent des conflits de positionnement, suscités par l'avènement des acteurs environnementalistes dans la gestion du Rhône. Ils résultent aussi de la diffusion d'un mode gestionnaire scientifique et globalisateur. La présence de l'équipe de l'association sur le fleuve a aussi permis la rencontre avec des usagers spécifiques, que sont les pêcheurs amateurs aux engins et qui ne correspondent pas aux catégories théoriques, que le savoir écologique implique. C'est cette rencontre que je vais, à présent, relater.

CHAPITRE 2

GESTIONNAIRES « TECHNOCRATIQUES »

ET PECHEURS « PATRIMONIALISES » :

LE MELANGE DES SAVOIRS.

« Ce que j'ai vu, c'est qu'ils attrapent les aloses au filet et ils les mettent sur le gazon. Je trouve ça, un peu. Par exemple, nous avons des carrés. Ils mettraient des bateaux. Ils monteraient des aloses, ils les mesureraient, ils les compteraient et ils les relâcheraient. Là, elles meurent. Comment voulez-vous que ces aloses pleines d'œufs se reproduisent ? Seulement, nous, les pêcheurs, on dit des choses mais on ne nous écoute pas. Il y a des grosses têtes qui sont plus fortes que nous. En théorie mais en pratique, ils sont beaucoup moins forts. Si on nous écoutait, les affaires marcheraient mieux » (Pêcheur d'aloses).

« La gestion de la pêche amateur, c'est zéro. C'est l'échec absolu. C'est totalement archaïque. La pêche meurt dans les eaux libres, il n'y a plus personne sur les eaux libres. Il y a une demande, la pêche évolue mais ce sont des vieux qui ne pêchent plus, qui ne sont pas pêcheurs de nuit et encore moins des carpistes » (Carpiste).

Ma participation à deux saisons de pêche de l'alose m'a permis d'observer les relations qui se nouaient entre les pêcheurs amateurs au carré et l'équipe de l'association Migrateurs Rhône Méditerranée, qui menait alors une série de pratiques scientifiques sur le même site, en aval de l'usine-écluse de Vallabrègues. Cette rencontre a suscité un certain nombre de commentaires aussi bien de la part des pêcheurs que des techniciens de l'association, rendant compte des divergences dans l'appropriation réelle du fleuve et des aloses. Le rapport pratique à l'espace fluvial tend à nuancer l'idée partagée par les gestionnaires piscicoles du bien-fondé d'une action environnementale « concertée », qui se heurte à des usages de la nature, puisant leur légitimité dans un autre mode de pensée. La confrontation entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires a aussi été évoquée dans le contexte particulier que représente la demande des carpistes d'obtention de la pêche de nuit. Ce second cas d'étude souligne aussi, mais de manière différente, le décalage entre la catégorisation écologique de l'usager et le positionnement de celui-ci par rapport à la gestion piscicole et au mode de pensée environnemental, sur lequel elle s'est édifiée.

I – La reconnaissance scientifique des pêcheurs d’aloses au carré : éléments du patrimoine fluvial ou braconniers ?

Afin de déterminer génétiquement la population d’aloses du Rhône, l’équipe de l’association M.R.M. a mené des pêches scientifiques, en utilisant un filet traînant, pendant les deux saisons où je menais ma propre enquête. La plupart des pêcheurs voyaient donc, régulièrement, s’effectuer ces pêches réalisées sur une navette du Service de la Navigation. Certains avaient observé les déversements des aloses pêchées au niveau de l’écluse, qui, une fois manipulées, étaient stockées dans de grands récipients en plastique. Les pêcheurs connaissaient le but de ces pratiques, restaurer la migration de l’alose mais une minorité l’attribuait nommément à l’association M.R.M.. J’étais donc amenée à présenter les objectifs de l’association, ce qui a suscité l’avis des pêcheurs, quant aux actions qui se déroulaient sous leurs yeux.

Une légitimité scientifique contestée.

Comme l’exprime ce pêcheur, les pêches au filet pratiquées sur le même site de pêche sont considérées comme déloyales :

« Là, vous avez vu, des bateaux passent. Ce ne sont pas des braconniers. C’est la navigation de la pêche [Service de la Navigation]. Ils font des études. Mais, ce n’est pas bien régulier. Nous, on pêche et ils viennent là devant avec des filets. C’est leur boulot, moi, je ne dis rien. Nous, on a des petits carrés et eux, ils barrent avec des filets. Il pourrait y avoir des arrangements cohérents. Ils pourraient dire : « Vous, vous allez pêcher quelques jours et nous, les deux, trois jours où vous ne pêchez pas ». Il me semble que ce serait bien » (Pêcheur d’aloses, ancien ouvrier qualifié, chauffeur dans l’industrie nucléaire, 64 ans).

L’équipe de l’association, utilisant un filet traînant, beaucoup plus rentable que le filet fixe, est considérée comme un concurrent potentiel pour la pêche des aloses. N’adhérant pas à la légitimité scientifique, le pêcheur d’aloses associe la pêche au filet à une concurrence déloyale, exprimant ainsi *un conflit d’appropriation de la ressource piscicole*. Une seconde pratique scientifique a indigné de nombreux pêcheurs, celle qui consiste à manipuler le poisson et donc à le tuer. Aucun pêcheur ne comprend le sens de cette action : pourquoi tuer les aloses dans le cadre d’un projet, qui a pour fonction, au contraire, d’augmenter leurs effectifs, surtout, lorsqu’elles sont en période de reproduction ?

« Nous, on a des carrés. Ils mettraient des bateaux. Ils monteraient des aloses, ils les mesureraient, les compteraient et puis, ils les relâcheraient. Là, elles meurent. J’aimerais bien qu’on fasse monter les aloses pour qu’elles puissent reproduire et non mourir. On

pourrait me dire de monter là-haut pour aller contrôler. L'alose pourrait poser » (Pêcheur d'aloses, employé DDE, 55 ans).

Est ainsi évoqué un rapport symbolique à l'animal, pensé à partir de l'opposition entre le vie et la mort, dans une logique exclusive : *tuer l'animal n'est concevable qu'à partir du moment où il est consommé*. Le tuer pour des besoins scientifiques n'est pas admis car ceux-ci pourraient s'effectuer, selon les pêcheurs, avec un poisson vivant. *Cette catégorisation rapproche, d'une certaine manière, les carpistes des pêcheurs d'aloses, dans un rapport à l'animal, qui reste basé sur l'acte alimentaire. Il existe une scission entre la représentation populaire du poisson dont le noyau dur réside dans sa fonction nourricière et la représentation savante, qui en fait un élément du patrimoine naturel et donc susceptible de manipulation scientifique.*

Le fait que le poisson ait été manipulé ôte l'espoir évoqué, par quelques pêcheurs, de le récupérer. Mais, l'association s'y est formellement opposée, par crainte de voir le poisson pêché à des fins scientifiques, commercialisé. Ce différend au sujet des pêches scientifiques a duré le temps de deux saisons mais il a généré une forte incompréhension de la part des deux protagonistes. Ainsi, la personne en charge des manipulations sur les aloses m'a relatée une altercation assez violente qu'elle avait eu avec un pêcheur d'aloses, qui était venu lui exposer son mécontentement⁸⁵.

Les pêcheurs d'aloses ont parfois émis une solution pour faciliter la migration de l'alose, issue d'une expérience pratiquée sur un autre fleuve ou de leur propre observation du site :

« Pour l'alose, il y a un petit contre-canal qui est derrière. Les aloses rentraient beaucoup dedans. Ils devraient mettre une grille et ils ouvrent un peu devant et les aloses reprennent le Rhône. Puis, les barrages à poissons sont mal faits » (Pêcheur d'aloses, ancien ouvrier qualifié, chauffeur dans l'industrie nucléaire, 64 ans).

« Il n'y avait rien de fait, à présent, pour les aloses. Il a fallu attendre dix ou douze ans que le barrage soit fait, pour que la fédération de pêche fasse quelque chose, pour que les aloses remontent plus haut. Il en monte quelques-unes mais ce n'est pas suffisant. Moi, je dis toujours. Je suis allé en Hollande et j'ai vu les échelles hollandaises. C'est un système de petits bassins. Si on prenait ce principe, les aloses remonteraient comme avant » (Pêcheur d'aloses, ancien employé municipal, 72 ans).

Les pêcheurs mettent en valeur leurs propres connaissances de la circulation des aloses et à ce titre, ne se sentent pas assez écoutés par les responsables de l'association. Ces points de vue montrent aussi que les pêcheurs sont très peu renseignés sur les actions réalisées par

⁸⁵ - « Il était prêt à me gifler » me commentera-t-elle.

l'association. Cependant, le chargé de mission intervient, chaque année, auprès des associations départementales des pêcheurs amateurs aux engins pour expliquer la démarche entreprise. Or, la majorité des pêcheurs ne participent pas à ces réunions. L'adhésion à cette association est obligatoire, du fait de s'être acquitté d'une licence de pêche et n'implique pas la participation active des pêcheurs, comme pour l'ensemble du système associatif de la pêche amateur. La principale source d'information auprès des pêcheurs d'aloses était un ancien employé du Service de la Navigation, qui connaissait certains membres de l'équipe travaillant pour l'association M.R.M. et qui, de ce fait, faisait le lien entre les deux milieux. Les pêcheurs d'aloses ne se sont pas investis dans une action collective de reconnaissance, dans leur association officielle par exemple, pour faire valoir leurs intérêts auprès des gestionnaires. Ce rapport individualiste dans la pratique de la pêche peut s'expliquer par l'usage nourricier qu'ils établissent à la nature et qui, malgré les aménagements, ne s'est pas transformé. Ils n'ont ainsi pas de revendications quant à l'état des milieux piscicoles, qui continuent à leur offrir ce qu'ils recherchent.

Leurs préoccupations portent plutôt sur l'encadrement réglementaire de l'exercice de la pêche et de l'accès au fleuve. Ce dernier est réglementé par la Compagnie Nationale du Rhône, qui est parfois amenée à supprimer des passages au grand dam des pêcheurs. Les quelques cabanons présents ont dû être détruits et il y a eu, une année, un refus de la part des pêcheurs de payer une taxe liée à l'Occupation Temporaire du Domaine Public (AOTDC) pour la C.N.R.. Si certains pêcheurs sont allés directement au service local de la Compagnie, d'autres sont passés par l'association M.R.M. pour exprimer leur refus. Le lien avec l'association s'est, en effet, établi dans le cadre du suivi de la pêcherie, que j'ai amorcée dès 1996. La volonté des gestionnaires était, comme je l'ai déjà présentée, de mettre en place une estimation du stock d'aloses pêchées, en fonction de la pression de pêche. Officiellement, ces données doivent être consignées dans un carnet de pêche, délivrée par le Service de la Navigation lorsque le pêcheur s'acquitte de la licence. Cette démarche innovante sur le Rhône n'est absolument pas suivie par les pêcheurs d'aloses.

Le carnet « qui prend l'eau » ou la non-adhésion aux procédures «technico-écologiques ».

Aucun pêcheur rencontré ne renvoie son carnet de pêche au service compétent. Ils se rallient à cette expression donnée spontanément par deux pêcheurs : « *le carnet a pris l'eau dans la barque !* ». Ces derniers m'ont ainsi expliquée que, voulant remplir le carnet assis dans leur barque, celui-ci leur a échappé et s'est retrouvé mouillé et donc, inutilisable ! Un tel argument imagé souligne l'inadaptation de cet outil qui a été porté par des membres des administrations du Rhône : la délégation de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, le Service de

la Navigation de Lyon et les DDAF des départements du Haut-Rhône. Plus spécifiquement, ce projet a été conçu par un hydrobiologiste, ayant réalisé son doctorat au sein du laboratoire D.E.S.M.I.D. (Dynamiques Ecologiques et Sociales en Milieux Deltaïques) (Changeux, 1993). Sur la première page du carnet de pêche, sont ainsi présentées les raisons de sa passation :

« Le présent carnet qui vous est proposé et dont la tenue est devenue obligatoire depuis cette année [1988], a été institué non dans un but de contrôle administratif mais pour mieux connaître les ressources piscicoles des cours d'eau de notre patrimoine, et en assurer une gestion plus efficace » (Carnet de pêche, Bassin Rhône-Saône).

Malgré la recommandation clairement explicitée, « *ce n'est pas un contrôle administratif* », le carnet de pêche suscite cette crainte. Les pêcheurs d'aloses et spécifiquement ceux qui vendent leurs poissons, ne veulent surtout pas déclarer leurs prises à l'administration. Certains tiennent leurs propres carnets, à la maison, où est mentionné le poids total d'aloses pêchées par saison, mais il est limité à un usage personnel. Le rapport de marginalité et de liberté, qu'entretiennent les pêcheurs d'aloses à la nature est un élément explicatif de cette réticence à cautionner par écrit ses captures, qui symbolise le retour de la contrainte sociale dans cet espace social permettant, bien au contraire, de la détourner. Ce serait comme remplir une déclaration d'impôts dans l'usage de son temps libre ! Un second argument à ce refus de collaborer tient aussi dans le type d'exercice que le carnet de pêche impose. Il faut, pour chaque jour de pêche, noter le nombre et le poids de poissons pêchés par espèce dans un tableau prévu à cet effet. Il me semble que cet exercice induit par une culture écrite et scientifique n'est pas forcément acquis (dans le sens d'habituel, routinier) par les pêcheurs d'aloses. Faire tomber le carnet dans l'eau, c'est aussi dire, quelque part, que son maniement est inapproprié sur le bateau, que le geste du pêcheur n'est pas celui qui consiste à tenir un stylo. *La culture manuelle du pêcheur d'alose se trouve ainsi confrontée à la culture écrite du gestionnaire.*

Un autre problème se pose, quant à l'utilité de ce carnet. En effet, les pêcheurs n'ont pas de retour concrètement visible de l'amélioration apportée aux milieux piscicoles. Les aloses ne remontent pas suffisamment en nombre pour qu'ils puissent changer de sites de pêche, en amont de l'usine-écluse de Vallabrègues et les pêcheurs n'ont pas accès aux données scientifiques produites par l'association M.R.M.. Le carnet de pêche peut ainsi leur paraître inutile et abstrait, associé à l'administration en général, sans retour évident. Ce sont ces trois arguments (l'attente à la liberté, la confrontation à la culture manuelle et le manque de retour), qui a amené l'association à mettre en place un suivi personnalisé de la pêcherie. Une personne de l'association suit un certain nombre de pêcheurs, régulièrement au cours de la saison, en observant et notant elle-même le nombre de prises et le nombre de levers de

carrelet afin de calculer un C.P.U.E. (Capture par Unité d'Effort). Cette approche a l'avantage de produire des données fiables et elle permet aussi de rendre visible l'association auprès des pêcheurs. L'inconvénient réside dans un manque de représentativité quantitative et géographique et dans le fait de devoir mobiliser une personne, chaque saison, pour réaliser ce travail. La pérennité du suivi personnalisé de la pêche aux engins, entrepris depuis 1996, permet de nuancer l'interprétation conflictuelle de la relation existante entre les pêcheurs d'aloses et les représentants de l'association M.R.M.. *Une situation de compromis s'est instaurée, moyennant quelques ménagements réciproquement concédés : certains pêcheurs acceptent d'être observés et les gestionnaires doivent faire acte de présence sur les berges du Rhône.*

Un tel principe méthodologique favorise la reconnaissance des pêcheurs d'aloses auprès des gestionnaires piscicoles. Certains pêcheurs pensent effectivement être trop peu écoutés par ces « *grosses têtes, forts en théorie et non en pratique* ». Se joue un conflit d'appropriation effective mais aussi symbolique dans le rapport au Rhône. Présents sur le site depuis plus longtemps que l'association M.R.M., les pêcheurs s'estiment plus expérimentés, dépositaires de connaissances empiriques fiables, qu'ils opposent aux connaissances scientifiques « théoriques ». Ils mettent en avant l'aspect ancestral de leur pratique et l'héritage des savoirs transmis par les « anciens » :

« Nous, on a appris avec les anciens. Depuis que le monde a formé le Rhône, l'alose est montée dans le Rhône et ainsi de suite » (Pêcheur d'aloses, ancien employé municipal, 70 ans).

Ce sentiment est redoublé par l'attachement affectif qui lie ces pêcheurs au fleuve, transformé en espace intime, réservé aux seuls amis et initiés. Dans cette perspective, on peut comprendre qu'ils se soient sentis blessés de n'avoir pas été consultés comme « experts ». Dans le cadre du suivi de la pêche, les connaissances des pêcheurs ne sont pas prises en compte ; seules les données observables sont validées. Pourtant, ils partagent une lecture commune du fleuve, qui leur permet d'interpréter l'efficacité de la pêche.

Un fleuve de toutes les couleurs : influences des affluents sur la pêche de l'alose.

Celle-ci repose essentiellement sur la capacité à reconnaître l'affluent qui se déverse, à un moment précis, abondamment dans le Rhône. Chaque affluent a une conséquence positive ou négative sur le déplacement de l'alose et donc, sur la réussite de la journée de pêche (Cf tableau suivant).

Affluents	Couleur de reconnaissance	Effets sur la pêche
<i>Isère</i>	Noir	Mauvaise pêche
Saône	Un peu trouble	Bonne pêche
Durance	Jaune/marron	Mauvaise pêche
Gardon	Marron/rouge	Mauvaise pêche
Ardèche	sans	Bonne ou mauvaise pêche
Drôme	Noir	Mauvaise pêche

Tableau n°20 : Les bons et les mauvais affluents du Rhône pour la pêche de l'aloise.

« *L'Isère, c'est la misère* ». Cet affluent est le plus connu des pêcheurs. L'affluent d'influence négative est une eau noire, sale et froide : « *C'est du chocolat* ». Lorsque l'Isère « donne », les pêcheurs ne pêchent rien, estimant que le poisson est immobile :

« *Quand les aloses ne bougent pas, nous, on dit qu'elles se « cantonnent ». Elles sont dans des coins* » (Pêcheur d'aloses, ancien marinier, 75 ans).

La majorité des affluents ont une influence négative : la Durance, de couleur jaune-marron, le Gardon, marron-rouge, la Drôme, noire. L'Ardèche, qui n'est pas assignée à une couleur, ne fait pas consensus. La Saône est le second affluent le plus cité par les pêcheurs, mais son influence est positive. C'est une « bonne » eau qui n'est pas associée à une couleur mais à un certain état : c'est une eau un peu trouble. Seules les eaux du haut-Rhône sont appréciées. Par contre, les affluents alpins (Isère, Drôme, Durance) et cévenols (Gard, Ardèche) sont redoutés. Ces cours d'eau sont considérés trop froids ou trop chargés de matières en suspensions pour permettre aux aloses de remonter. La température de l'eau est aussi un facteur pris en compte par les pêcheurs. Ils préconisent une température comprise entre 13° et 20°, pour que la migration puisse s'effectuer. Quant à la « bonne » eau, elle rend compte de l'estimation par les pêcheurs, de la turbidité, c'est-à-dire de la teneur en eau des matières en suspension. L'eau doit être ni trop claire, ni trop sale. L'eau « sale » bloque le déplacement des aloses et l'eau « claire » permet aux poissons de voir le filet. Il faut donc une eau « brouillée », pour que l'aloise remonte mais ne voit pas le carré. Un « lavassi », c'est-à-dire quand s'écoulent les eaux d'un orage, est considéré comme l'eau idéale, un peu chargée mais sans plus. Le fonctionnement de la migration des aloses est traduit en termes qualitatifs par les pêcheurs, une caractéristique des savoirs empiriques, selon Geneviève Delbos et Paul Jorion (1984, 1990). La reconnaissance des affluents présents dans le fleuve relève d'une certaine lecture de l'eau, qui repose tout d'abord sur la vision et la mise en corrélation de ce qui est vu et de l'efficacité de l'engin de pêche utilisé. Le savoir scientifique tient aussi compte de l'impact des affluents sur la migration, non pas en les visualisant mais en les mesurant. La comparaison des savoirs empiriques détenus par les pêcheurs et des savoirs

savants produits par l'association M.R.M. montre que si les moyens utilisés diffèrent, les critères retenus pour comprendre la migration des aloses sont similaires.

Savoirs populaires naturalistes et savoirs écologiques : le partage de la pensée systémique ?

L'approche scientifique stipule que la période et la dynamique de migration des aloses dépendent essentiellement de deux facteurs : la température de l'eau qui doit être comprise entre 14 et 19° C et le débit du Rhône⁸⁶, compris entre 1000 et 1800 m³.s (Combe et *al.*, *op.cit.*, 2001). Ces données permettent d'expliquer le franchissement de l'usine-écluse de Vallabrègues par les aloses. L'influence de la température est aussi connue des pêcheurs, citant le même écart de degrés que les scientifiques et estimant qu'une eau trop froide nuit à la migration. *Quant à la prise en compte scientifique du débit, elle correspond à celle empirique des affluents.* Les scientifiques distinguent le débit et la turbidité. Le pic de comptage des aloses correspond à un faible débit et une faible turbidité :

« La température de l'eau est le facteur primordial de la migration. [...] Il semble que les conditions thermiques optimales de migration soient supérieures à 17° C. [...] Le débit semble intervenir moins nettement dans le déterminisme de la migration. Il semble influencer celle-ci par l'intermédiaire de ses variations, immédiatement traduites par des variations de température. En revanche, il influe de manière significative sur l'orientation des aloses dans les différents bras du fleuve Rhône. [...] Les mesures de turbidité réalisées dans l'écluse de navigation indiquent toutefois que plus l'eau est claire, plus le franchissement est intense » (Lebel, 1997, pp. 83-93).

L'approche écologique spécifie l'influence de chacune des « conditions de milieu » (température, débit, turbidité) alors que l'approche empirique des pêcheurs les rassemble. J'ai confronté, la présence des pêcheurs sur le site de pêche, durant une saison, et l'état des conditions du milieu. Les débits du fleuve au niveau de l'écluse ont connu trois pics qui correspondent à la désaffection du site par les pêcheurs dans seulement deux cas : lorsque le débit a atteint 5 000 m³.s en avril et 4300 m³.s en juin. Une semaine de fort débit en mai, durant laquelle l'équipe de l'association ne comptabilise aucune alose dans l'écluse, est cependant marquée par la présence des pêcheurs. Si l'on tient compte des débits des divers affluents, cette période se caractérise par un débit élevé du haut-Rhône, la « bonne » eau pour les pêcheurs (qui ne l'est peut-être pas pour le passage des aloses dans l'écluse). Quant aux deux mauvaises périodes, la Durance d'abord puis l'Isère avaient des débits élevés. Cette confrontation permet de confirmer la validité des savoirs empiriques détenus par les

⁸⁶ - Pour information, à Vallabrègues, le débit moyen journalier est de 1750 m³/s mais le niveau d'eau connaît de fortes fluctuations journalières quant au fonctionnement de l'équipement hydro-électrique et annuelles entre les niveaux d'étiage et de crue (Nicolas, Pont, 1995).

pêcheurs. Il manque les données quantifiables d'aloses pêchées, bien que l'on puisse penser que leur présence au bord du fleuve soit synonyme d'une rentabilité de pêche minimum.

La continuité du suivi de la pêche de l'alose au carré a toujours été réalisée dans le but de l'estimation du stock piscicole et des aléas de la migration. Les connaissances des pêcheurs ne sont pas réutilisées par les scientifiques, qui ont leurs propres méthodologies : « La science ne peut progresser dans son entreprise que pour autant que le qualitatif soit traduisible en quantitatif, pour le savoir de la pratique, c'est l'inverse, le quantitatif n'a de sens que traduit » (Delbos, Jorion, 1990, p. 191). *Les savoirs empiriques reposent, exception faite de la température que certains pêcheurs mesurent depuis leur barque, sur un sens corporel, la vue et sur l'aptitude à « voir »* : « Le « voir » n'est pas une façon de découvrir la salinité de l'eau par des moyens indirects, c'est la condition même pour que le paludier puisse jouer le rôle qu'il s'assigne : celui de catalyseur des processus naturels » (Delbos, Jorion, *ibid.*, p. 215). L'expérience fait que le pêcheur voit et connaît ou reconnaît l'état du fleuve, s'il est haut, bas, chargé, sale ou clair, calme ou agité. Le fonctionnement de l'usine-écluse est aussi connu, quand le débit augmente au niveau de l'usine ou du barrage. Ces modifications demandent aux pêcheurs de réinstaller leur barque, de la positionner vers le lit ou la berge du fleuve.

Deux formes distinctes de connaissances président aux rapports sociaux existants entre les pêcheurs d'aloses et les scientifiques de l'association M.R.M.. Les principales différences sont connues : savoirs empiriques / savoirs généralisables - appréhension sensorielle / approche mesurable de la nature – interprétation qualitative / interprétation quantitative. Quant aux analogies, la première réside dans la même mise en relation de l'état du Rhône et du déplacement des poissons. Les pêcheurs et les écologues ont les mêmes critères pour déterminer la migration des aloses et ce sont les moyens mis en œuvre pour les appréhender qui diffèrent, issus de deux cultures naturalistes (dans le sens du rapport à la nature) différentes. La corrélation entre des facteurs naturels et la dynamique piscicole est un processus cognitif, qui rapproche les scientifiques des pêcheurs. Cette représentation de la migration des aloses est fondamentale parce qu'elle organise, de manière égale, les systèmes de pensée savant et profane. Il s'agit toujours de mettre en relation le poisson et son milieu de vie pour optimiser une activité de pêche ou une action de réhabilitation.

Un autre point commun entre les pêcheurs d'aloses et les gestionnaires piscicoles réside dans la perception de la qualité des eaux du Rhône. Les gestionnaires interrogés estiment effectivement que l'eau du fleuve, malgré sa « mauvaise réputation » est d'une bonne qualité :

« Avant de travailler là, je n'avais pas une vision très positive du Rhône. Je voyais un fleuve pollué, aménagé. J'ai découvert que c'est un fleuve pas si pollué que ça, qui est très beau encore même s'il est fortement aménagé. Le Rhône, c'est aussi ses affluents. Des milieux superbes, comme les gorges du Gardon, de la Cèze, de l'Ardèche » (Chef du projet de l'association M.R.M.).

« C'est le plus beau fleuve de France. Il a une bonne qualité piscicole mais c'est sous-exploité. Il y a une ressource en espèces importante, très diversifiée en allant de l'origine à la mer. C'est inexploité » (Garde-pêche CSP, fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques).

« C'est un fleuve majestueux surtout pour la partie aval et sauvage, la partie aval du barrage de Vallabrègues. Au point de vue piscicole, c'est un fleuve qui a d'énormes potentialités. Il y a quelques lônes, des caissons qui sont très riches » (Président de fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques).

Quant aux pêcheurs, plus de la moitié (13/22) pensent que la qualité des poissons du Rhône n'a pas changé et moins de la moitié (7/22) précisent qu'elle s'est améliorée :

« Pour moi, les aloses sont meilleures maintenant qu'il y a dix ans. Elles avaient le goût au gasoil » (Pêcheur d'aloses, ancien employé communal, 70 ans).

« L'eau du Rhône, elle a le temps de respirer derrière ces turbines. Ce qui a de bon, c'est qu'il y a, peut-être une dizaine d'années, quand on arrivait au bord du Rhône, comme dans les caissons, à cinquante mètres, on sentait le Rhône. On sentait comme la Cellulose qui vide dans le Rhône et depuis quelques années, qu'il y a des bassins de décantation, qu'ils s'en sont un peu occupés, je trouve que le Rhône sent moins mauvais. Il sentait le produit chimique, la teinture d'iode, je sais pas quoi. Maintenant, l'eau ne sent plus et on voit des alevins au bord. Elle est peut être pas comme il y a cinquante ans, ça, j'en suis presque sûr car nous, on buvait l'eau du Rhône sur les bateaux » (Pêcheur d'aloses, ancien marinier, 75 ans).

Ce témoignage montre le même principe que celui présidant à la connaissance du fonctionnement de la migration des aloses. Si les méthodes utilisées pour appréhender la qualité de l'eau du fleuve sont différentes, gestionnaires et pêcheurs confirment son amélioration. Les premiers se basent sur des connaissances technico-scientifiques et les seconds, sur leurs sens corporels, l'odorat, le goût et la vue liés à leur expérience du terrain. *La relation pratique à l'espace fluvial, transitant par des mesures scientifiques ou des aptitudes sensorielles, apparaît comme la seule garantie qui permet de dépasser la « mauvaise réputation » du fleuve et permet de le considérer comme un espace naturel, au sens écologique ou domestique du terme.* Un pêcheur pense aussi que l'aménagement fluvial, en créant des bras morts, favorise le peuplement piscicole :

« Avant, on prenait des aloses, il y a toujours des aloses. Avant, il y avait des sandres, il y a des sandres. Il y a toujours les mêmes poissons. Il y avait des muges, il y a des muges. Ce qu'on avait jamais vu avant, c'était les écrevisses. On en a vu dans les contre-canaux, dans les herbes. Mais, dans les bras morts, où il ne passe pas de bateaux, c'est calme. Les poissons peuvent se repeupler, ils sont bien maintenant. Pour Lyon, c'est sûr maintenant quand il y a une alose, c'est un de mes petits qui monte une alose dans la voiture ! » (Pêcheur d'alose, ancien marinier, 75 ans).

L'artificialisation du Rhône est totalement intégrée dans le système de pensée des pêcheurs d'aloses, les rapprochant à nouveau des gestionnaires. Trois points communs tendent ainsi à nuancer l'opposition théorique entre pensée profane et pensée savante : la mise en corrélation des conditions du milieu fluvial et le déplacement des aloses, la perception d'une amélioration de la qualité des eaux et l'intégration de l'aménagement du Rhône dans sa construction en espace naturel. Les pêcheurs d'aloses rallient, d'une certaine manière, la pensée systémique, élément fondateur du discours scientifique, puisqu'ils interprètent et pratiquent le milieu piscicole rhodanien, en tenant compte des interactions entre divers facteurs naturels (la température, les affluents), artificiels (l'aménagement) et sociaux (pêcher pour manger). Comme le précisent Marie Roué et Douglas Nakashima, à l'issue d'une enquête sur la représentation de l'environnement chez les Indiens Cris du Canada, les savoirs indigènes, issus de la pratique, peuvent répondre aux critères de la connaissance scientifique : « Les Indiens Cris, tout comme de nombreux autres peuples autochtones, n'ont pas besoin d'une révolution paradigmatique pour devenir interdisciplinaire. Alors qu'il nous a fallu attendre que la science occidentale souffre de sa trop grande compartimentation pour envisager une construction de l'objet qui prenne en compte l'ensemble des disciplines nécessaires à sa compréhension, les savants locaux que sont les experts autochtones ont d'emblée une vision intégrée et systémique du fonctionnement des écosystèmes dont ils se considèrent comme partie prenante » (2003, p. 31).

Dans le cadre de l'étude menée pour l'association M.R.M. et plus largement dans celui de la gestion piscicole du Rhône, le rapprochement entre savoirs savants et profanes n'a jamais été évoqué, notamment en référence à la notion de développement durable. La question des savoirs locaux semble, pour l'instant, liée à la problématique précise de la conservation de la biodiversité. Cela témoigne aussi de la difficulté éprouvée par les biologistes à reconnaître la pertinence des savoirs populaires.

« Il y a toujours plus braconnier que soi »... ou le maintien de la part commensurable de l'interdit.

La gestion technico-écologique appliquée par l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée est-elle porteuse ou non de changement social dans les rapports sociaux suscités par l'appropriation de la nature ? Il me semble, en effet, que les données précédemment exposées permettent de répondre, en partie, à l'hypothèse principale de ce travail. Par l'affirmative, d'abord. Le changement essentiel réside dans la construction sociale du pêcheur, non plus seulement en tant qu'un usager de la ressource piscicole, mais en tant que collaborateur potentiel de la gestion scientifique mise en œuvre. Le pêcheur d'aloses n'est pas considéré comme le dépositaire de connaissances empiriques fiables mais comme le maillon indispensable d'une meilleure connaissance scientifique de la nature. Il est, comme je le notais en introduction, un instrument de la mesure scientifique. L'institutionnalisation de cette représentation s'effectue par des instaurations de décret par bassin hydrographique (les lacs alpins, l'estuaire de la Gironde, le bassin rhodanien), rendant obligatoire le fait de devoir remplir un carnet de déclaration de captures⁸⁷. Au droit de l'usage de la ressource piscicole, se superpose le devoir de participer à sa gestion.

Le second élément, qui organise la catégorisation écologique de l'usager de nature, réside dans son appartenance à une culture fluviale, synonyme de dynamisme local, notamment économique. La pêche amateur est aussi convoquée par les gestionnaires parce qu'elle appartiendrait à un « patrimoine » mais aussi par ses filiations socio-économiques. Au volet scientifique, répond en écho un volet socio-économique dans la construction sociale du « pêcheur patrimonialisé ». L'exposition itinérante de l'association M.R.M. présente ainsi des photographies de pêcheurs au carré et de leurs abris de fortune, symbolisant le côté pittoresque et champêtre de la vie au bord du fleuve, comme une preuve de l'aspect patrimonial de la migration des aloses. Un pêcheur, ancien marinier, se prêtait fort bien à ce jeu, lors des manifestations organisées par l'association. Toujours vêtu d'une casquette, il avait une « gueule » de pêcheur et était intarissable sur le Rhône, qu'il n'avait d'ailleurs jamais quitté.

La confrontation de la catégorisation du « pêcheur patrimonialisé » à la réalité de l'usage réside dans le problème du braconnage. En effet, la vente illégale des aloses perpétrée par les pêcheurs au carré est connue de tous :

« Ce sont des gens amateurs soi-disant mais on sait très bien qu'ils vendent leurs poissons. Ils n'ont pas le droit. Ce sont des semi-professionnels. Ils ne gênent pas trop car leur nombre

⁸⁷ - Le fait de demander des informations qualitatives aux pêcheurs n'est pas nouveau : Léger, par exemple, l'a utilisé pour élaborer ses cartes d'hydrologie piscicole dans les années 1920. Ce qui l'est, en revanche, est son institutionnalisation.

est restreint. Il y a toujours des conflits avec les pêcheurs à la ligne car normalement, c'est pour la consommation personnelle. Il y a aussi des conflits avec les pêcheurs professionnels. C'est dommage d'avoir fait cette catégorie de pêcheurs. Il aurait mieux valu qu'ils soient pêcheurs professionnels » (Président de fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques).

Certains gestionnaires interrogés minorent la portée de ces actes illégaux en disant que c'est limité dans le temps, que ça fait partie du « folklore ». D'autres, comme ce président de fédération départementale, montre que ce type de braconnage entraîne des conflits avec les pêcheurs professionnels, qui se sentent injustement concurrencés et les pêcheurs à la ligne qui capturent quantitativement beaucoup moins de poissons. Le pêcheur au carré est un braconnier, pour le pêcheur professionnel parce qu'il vend ses prises et pour le pêcheur à la ligne, parce qu'il utilise un filet. Sa légitimité réglementaire est ainsi contestée et rend compte de la position ambiguë tenue par les gestionnaires de l'association M.R.M. : *faut-il condamner ces pêcheurs alors que dans le même temps, leur participation au suivi de la migration des aloses est souhaitée ?* Effectivement, la réponse est non et la question du braconnage reste en suspens. *Cela apporte un second élément à mon hypothèse de travail : le changement suscité par la gestion scientifique de la nature transforme effectivement le rapport entre les gestionnaires et les pêcheurs, mais il n'efface pas pour autant les rapports antécédents basés sur la réglementation juridique de l'usage de la nature. C'est une superposition de deux représentations différentes du pêcheur, entre « l'usager-payeur » et le « pêcheur patrimonialisé ».*

Cependant, la position ambivalente des pêcheurs d'aloses tend les membres de l'association M.R.M. à orienter le suivi de la pêcherie vers les pêcheurs à la ligne. Les arguments présentés sont essentiellement d'ordre écologique (suivi plus étendu de la migration, en aval de Vallabrègues) mais ils témoignent aussi de la meilleure adéquation que représente la pêche à la ligne, sportive de l'alose avec la catégorisation écologique de l'usage de nature : pratique moins importante au niveau des captures que le filet, peu de braconnage, rapports de pouvoir en faveur des pêcheurs à la ligne parmi l'ensemble des pêcheurs amateurs représentés au sein de l'association. Si la diffusion des savoirs écologiques par les gestionnaires piscicoles tend à modifier les relations qu'ils entretiennent avec les pêcheurs, les différents modes d'appropriation de la ressource piscicole restent un critère classifiant entre pêcheurs. L'expression « il y a toujours plus braconnier que soi » rend compte d'une classification élaborée pour se positionner parmi l'ensemble des usagers du fleuve. Ainsi, s'organise une échelle d'attitudes, quant à l'efficacité de la technique de pêche utilisée. Si les pêcheurs à la ligne assimilent les pêcheurs au filet fixe à de potentiels braconniers, ces derniers critiquent les pêcheurs, notamment professionnels ou scientifiques, utilisant un filet

dérivant. Plus l'engin de pêche croît, en taille et donc, en efficacité quantitative, plus le pêcheur qui l'utilise est soupçonné de braconnage. Cette échelle élabore aussi une correspondance entre la technique de pêche et le rapport établi au poisson :

- pêcheur à la ligne/poisson consommé et objet d'une pêche sportive
- pêcheur au carré / poisson consommé et commercialisé
- pêcheur professionnel / poisson commercialisé.

Les pêcheurs d'aloses occupent ainsi une position ambivalente, considérés comme des « semi-professionnels », oscillant entre les objectifs d'une pêche amateur (consommer ses prises) et d'une pêche professionnelle (les commercialiser). L'usage des ressources piscicoles, réalisé en fonction de la technique de pêche et de la relation établie à l'animal, reste un élément fondateur de la perception, que les pêcheurs ont du partage de ces ressources. *La figure symbolique du braconnier, qui tend à être nuancée par la prise en charge scientifique de la gestion de la pêche, se maintient dans le système de pensée des pêcheurs. Elle remplit une fonction de classification et de mise en ordre du rapport à la nature, montrant la persistance de la part commensurable de l'interdit.* Une telle grille de lecture permet de comprendre la considération de l'équipe de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée comme de potentiels braconniers, lors de la réalisation des pêches scientifiques. L'image du braconnier est aussi largement présente parmi les représentations des carpistes, qui se situeraient en amont des trois classifications précédentes, établissant une relation exclusivement sportive avec le poisson. La figure récurrente du « viandard » trace une frontière distinguant les carpistes de l'ensemble des autres pêcheurs et c'est, à nouveau, cette question du braconnage qui alimente le débat sur la généralisation de la pêche de nuit. Les rapports entre les gestionnaires piscicoles et les carpistes soulèvent, en effet, d'autres interrogations, quant à l'analyse de la prise en charge d'usagers par un nouveau mode gestionnaire de la nature.

II – Le no-kill : une hérésie ou un bienfait pour les milieux piscicoles ? Controverse autour de la notion de déséquilibre biologique.

L'exercice du no-kill divise les gestionnaires piscicoles rencontrés. Les présidents des fédérations départementales et d'associations de pêche locales sont les plus prolixes sur le sujet, parce qu'ils sont en contact avec les clubs carpistes pour la demande de parcours de nuit. Les trois extraits d'entretien suivants témoignent de trois positions différentes quant au no-kill. La première est le refus et l'incompréhension de ce geste :

« Je suis contre le no-kill. Autant je suis favorable au pêcheur qui veut relâcher son poisson mais je suis tout à fait opposé aux gens qui veulent faire du no-kill une obligation

car en remettant le poisson à l'eau. Cette histoire de pêche de nuit n'a été lancée pas par les pêcheurs mais par les fabricants de matériel pour vendre. On essaie de nous fourguer, le brochet la nuit, tout peut se pêcher la nuit. Moi, je suis certain qu'avec l'Europe, les écologistes, on va avoir des problèmes car ils veulent nous interdire les asticots, car on leur fait mal en mettant l'hameçon, le poisson vif mais un jour, on va nous dire qu'on est des gens cruels de faire le no-kill. Les carpes peuvent être prises dix, quinze fois et ça peut nous retomber dessus. On a déjà les protecteurs de chasse car ils font beaucoup de mal à la chasse car ils veulent tout protéger. Vouloir tout protéger, c'est un excès aussi » (Président de fédération départementale de pêche et de protection des milieux aquatiques).

Ce président de fédération s'oppose à la généralisation réglementaire du no-kill, en dénigrant une pêche avant tout commerciale. La souffrance potentielle du poisson risque de soulever l'indignation des « protecteurs », dont il ne partage pas non plus la volonté de « tout » protéger. Il pose aussi le problème de la pêche de nuit, problématique en matière de surveillance. La seconde position est, au contraire, l'adhésion au no-kill :

« C'est moi qui est poussé à créer la section no-kill. Offrir aux gens un loisir de plus en plus diversifié. La pratique du no-kill est ce qui donne un petit côté champagne dans nos écoles. Jamais les chasseurs arriveront à entrer dans les écoles car il y a une image de tueurs sanguinaires, qui tirent sur tout ce qui bouge. Ce qui est faux car les chasseurs ont une gestion des populations. L'image du no-kill a un côté chevaleresque qu'il est agréable de colporter et de partager. Les carpistes sont un peu devenus les aristocrates de la pêche. A l'époque, c'était les moucheurs, après les compétiteurs au coup. Ils sont précis, méticuleux, maniaques, très pros » (Président d'une association locale de pêche et de protection des milieux aquatiques).

La pêche de la carpe no-kill représente, pour ce président, un développement possible de la pêche amateur, en manque d'effectifs. Elle rend compte de la spécialisation contemporaine des pêcheurs amateurs, que les gestionnaires veulent promouvoir au niveau national. L'éthique environnementale et sportive, qui est colportée par les carpistes, semble être aussi un vecteur important de communication, concernant le rôle de l'association locale de pêche dans le domaine de la protection des milieux aquatiques. Enfin, la troisième position, quant au no-kill, est une acceptation limitée :

« Les carpistes éditent des revues et j'ai eu des contacts avec un pêcheur des Bouches-du-Rhône. J'ai demandé à mes présidents délégués ce qu'ils pensaient de la pêche de nuit. Ça était majoritairement un refus mais je suis arrivé à faire admettre que les sociétés qui le demandaient pouvaient avoir un parcours. C'est une catégorie de pêcheurs qui contrairement à ce qu'on dit, surveillent la nuit. C'est vrai qu'il y a toujours des dérives. On a cinq secteurs qui marchent. Le no-kill intégral, les gens de l'environnement vous diront

que ça stresse le poisson. Le no-kill a ses partenaires et ses adversaires. Je ne suis pas partisan du no-kill intégral. Qu'il y ait des parcours spécialisés, je veux bien mais qu'on les déplace. Le no-kill, c'est pour avoir des gros sujets dans des parcours mais ce qu'il faut savoir, c'est du poisson qui vieillit, une classe d'âge qui devient dangereuse pour les autres. J'ai rarement des maternités s'installer dans des asiles de vieux ! La population ne peut pas se renouveler. C'est pour ça qu'il faut changer les secteurs. Puis, le no-kill intégral, c'est à l'encontre d'une éthique. J'ai rencontré des pêcheurs Rmistes qui étaient bien contents d'attraper un poisson blanc pour manger au lieu de manger des patates. Il faut que ça passe par les mentalités et non par la réglementation » (Président de fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques, ancien garde-pêche principal du Conseil Supérieur de la Pêche).

L'acceptation limitée de la pratique du no-kill repose, tout d'abord, sur la confiance accordée aux carpistes en matière de braconnage. Cependant, le fait de ne pas prélever les grosses carpes pose un problème dans le cadre de la gestion piscicole. Les vieux poissons, qui sont aussi les plus gros parmi une population, nuisent, selon ce président de fédération, à la dynamique de reproduction de cette population. Il propose donc de modifier les parcours no-kill dans le temps. Le no-kill pose aussi le problème d'une autre éthique de la pêche, qui est celle de la consommation du poisson par les pêcheurs amateurs. La réglementation de la pêche ne peut pas se couper de cette relation alimentaire à la pêche. Les arguments développés par ces trois représentants des pêcheurs amateurs portent sur trois domaines d'actions précis de la gestion socio-naturelle de la pêche et des poissons :

- 1 – l'intégration de cette nouvelle technique perçue comme heureuse ou malheureuse pour l'offre de pêche et le rapport qu'elle entretient au poisson,
- 2 – la confiance accordée ou non à ces pêcheurs quant au respect des réglementations, notamment la nuit,
- 3 – et enfin, la question de la gestion piscicole qui se pose quand les gros spécimens ne sont pas enlevés des milieux, devenant alors de potentiels « nuisibles ».

D'autres arguments me seront donnés par la personne, que j'ai rencontrée au sein de la DIREN, qui ont été synthétisés dans un courrier adressé par un responsable de cette délégation à la Fédération Française des Carpistes, qui avait demandé, en 1993, au ministère de l'Environnement de la parrainer⁸⁸. Le refus de ce parrainage est ainsi argumenté : la carpe n'a pas d'intérêt patrimonial ayant un statut de poisson « domestique » - l'amorçage jugé intensif détériore les fonds et peut entraîner leur eutrophisation - le non-prélèvement des grosses carpes entraîne un déséquilibre biologique au sein des espèces - les carpistes ne participent pas au nettoyage des rivières effectué par les associations locales de pêcheurs

⁸⁸ - Document non publié.

amateurs. On retrouve le souci de déséquilibre biologique, complété par la crainte de la détérioration des fonds, due à l'amorçage réalisé par les carpistes, à base de bouillettes. Deux éléments nouveaux sont apportés. Le premier est que la carpe n'est pas considérée comme une espèce patrimoniale et qu'à ce titre, elle ne suscite pas de prise en charge particulière. Enfin, les carpistes ne sont pas suffisamment liés au système associatif « légal ».

Ces arguments aboutissent finalement à la remise en cause de ce qui, selon les carpistes, font de leur pêche, une pratique respectueuse de l'animal et de l'environnement. Le fait de ne rien vouloir modifier aux milieux naturels, en relâchant le poisson, est considérée comme une erreur en terme de gestion piscicole. Sont ainsi confrontées deux manières différentes d'appréhender l'acte de prélèvement et plus largement, de participer à la protection de l'environnement. *On peut donc analyser, dans une perspective bourdieusienne, cette non-reconnaissance des carpistes par les protecteurs officiels de l'environnement, comme une lutte pour maintenir une définition légitime de la protection de la nature. Cette lutte repose sur la confrontation de deux systèmes de pensée, l'un scientifique et l'autre, populaire. La ré-appropriation du mode de pensée environnemental par des pêcheurs amateurs, qui ne partagent pas la culture scientifique des gestionnaires, suscite de nouveaux débats, obligeant ces derniers à consolider leur légitimité.*

C'est dans ce contexte que le Conseil Supérieur de la Pêche a réalisé une étude concernant la « pêche sans prélèvement » et ses conséquences pour la gestion des parcours de pêche (Quidet, 1999). L'auteur du rapport, ingénieur agronome, relate, dans un premier temps, les conséquences du fait de relâcher un poisson après l'avoir capturé. Certaines études ont ainsi montré que le poisson pouvait mourir plus tard, alors qu'il a été relâché dans de bonnes conditions. L'activité musculaire intense lors du « combat » entraîne un mécanisme d'anaérobie⁸⁹. Le stress ressenti affaiblit aussi le système immunitaire du poisson mais il disparaît au bout de trois jours. Par contre, le taux de mortalité des poissons relâchés et ayant été capturés par des leurres artificiels est très faible. Il s'élève, selon les études portant sur la pêche des salmonidés, entre 3 et 4% d'une population piscicole donnée. L'auteur souligne que ces considérations « permettent d'être rassuré quant au devenir du poisson remis à l'eau » (*ibid.*, p. 5). Le geste du no-kill n'est pas exclusivement réservé aux carpistes, puisque une série de réglementations instaure des tailles légales de capture⁹⁰ et oblige donc tout pêcheur à relâcher le poisson qui ne leur correspond pas. Le rôle de cette réglementation, concernant spécifiquement les salmonidés, est un « sujet traditionnellement controversé » (Quidet, *ibid.*, p. 5). De nombreuses études sont réalisées pour valider la pertinence d'une

⁸⁹ -effort musculaire violent sans apport suffisant en oxygène.

⁹⁰ - L'article L.236-5 du Code Rural stipule que les dimensions au-dessous desquelles les poissons de certaines espèces, dont la truite, ne doivent pas être pêchés et doivent être rejetés à l'eau « ne peuvent être inférieures à celles correspondant à l'âge de première reproduction ».

taille de capture sur la gestion des stocks piscicoles. Celle-ci influe sur la taille et le nombre de poissons, dans deux directions principales, soit des poissons de petite taille en grand nombre, soit des poissons plus gros mais moins nombreux.

Christian Quidet cite, ensuite, les résultats du suivi d'une population de truites (fario et arc-en-ciel) réalisé aux Etats-Unis, sur un site où la remise à l'eau est systématique. Ils montrent une biomasse et une proportion de poissons de plus de 30 cm, trois fois supérieures à celles observées sur un parcours avec prélèvement. Ce résultat corrobore ainsi le point de vue des carpistes. Mais, comme le précise Christian Quidet, d'autres facteurs rentrent en jeu pour interpréter ces augmentations, qui ne sont pas nécessairement mesurées : des phénomènes de régulation naturelle, la durée de vie et la vulnérabilité des espèces... De plus, les restrictions de taille de capture ont aussi des effets bénéfiques sur les populations piscicoles. En fin de compte, ce bilan des mesures scientifiques, visant à contrôler les modes gestionnaires des ressources piscicoles, donne une certaine légitimité à la pratique du no-kill, en montrant que de nombreux autres facteurs, autre que l'action du pêcheur, sont en prendre en compte. Ce résultat n'est pas celui officiellement affiché par le Conseil Supérieur de la Pêche mais il rend compte de sa volonté de considérer de nouvelles demandes en matière de pêche sportive et spécialisée et d'y répondre avec ses compétences techniques et scientifiques. Il permet aussi de montrer le décalage entre des principes gestionnaires appliqués de manière « traditionnelle » et ses effets réels sur les populations piscicoles. C'est aussi ce que veut souligner Christian Quidet, qui propose le processus de décision suivant pour créer un parcours spécialisé : « une gestion durable des ressources, les désirs du pêcheur, la biologie des populations cibles et les facteurs limitants, les effets écologiques indirects potentiels (effets biologiques, halieutiques et sociologiques) » (*ibid.*, p. 47). *Ainsi, les revendications des carpistes trouvent-ils un écho dans la représentation écosystémique de la gestion des ressources piscicoles.*

Ces derniers diffusent d'autres arguments pour justifier du no-kill, que j'ai déjà présentés : le geste sportif et la volonté de ne rien modifier. Si certains carpistes doutaient de leur pratique en laissant de gros spécimens dans le milieu, reliant ainsi le point de vue des gestionnaires piscicoles, certains sont convaincus, au contraire, de sa pertinence :

« Les gros poissons ont une utilité écologique, ils ne doivent pas être enlevés. C'est une auto-régulation de leur propre espèce. Si la nature a prévu que la carpe puisse atteindre vingt, trente kilos, c'est que c'est utile à la nature. J'en suis certain. Quand un pseudo-scientifique dit qu'un gros spécimen prend la nourriture de quatre moyens, c'est vrai mais de quoi il me parle là ? De pisciculture ou de gestion halieutique ? Les eaux libres ne justifient pas ce discours. Les gros poissons doivent rester sous peine de déséquilibre de l'espèce. On se rend compte des déséquilibres biologiques des espèces depuis que l'homme met son nez

dedans. Avant, l'homme préhistorique était bien incapable de pêcher une grosse carpe. Sans la technologie, les gros spécimens, on ne les attrape pas » (Carpiste, facteur à mi-temps, rédacteur d'une revue carpiste, consultant en matériel de pêche, 48 ans).

Ce « nom » de la pêche carpiste pense que le rôle du pêcheur est de ne pas intervenir dans le fonctionnement naturel des populations piscicoles. *Une telle représentation est diamétralement opposée à celle détenue par la plupart des gestionnaires piscicoles, puisqu'elle renverse la notion de déséquilibre biologique. Celui-ci est-il le résultat de l'action de l'homme sur les milieux piscicoles ou au contraire, de sa non-intervention ? La pratique du no-kill soulève donc un débat sur la place que l'on doit accorder à « l'homme » dans la gestion des milieux naturels.* Ce sont des usagers qui prônent une action limitée, alors que les gestionnaires accordent plus de crédits à leurs propres interventions. Les données traitées par le Conseil Supérieur de la Pêche illustrent une troisième voie et montrent qu'il n'y a pas de principes généraux immuables. La volonté de ne pas intervenir dans les processus naturels des populations de carpes correspond à l'action des carpistes sur les berges du fleuve, qu'ils nettoient ou entretiennent. Leurs actions concrètes portent sur les milieux « terriens » et non aquatiques.

L'écologie pratique contre l'écologie technocratique.

C'est ce rapport concret à la nature qui explique, en partie, la méfiance des carpistes à l'égard des mesures de protection de la nature :

« Il y a l'écologie bureaucratique, l'écologie qui est de bon ton mais on parle et on agit pas et puis, l'écologie de tous les jours. J'ai un peu peur des écologistes qui sont dans les bureaux. Ceux-là me font peur car ils prendront des décisions qui seront à l'encontre de l'intérêt collectif. En Allemagne, où les Verts ont un poids considérable, ils ont, par exemple, interdit le no-kill car tout poisson capturé doit être tué car il est stressé. Je veux bien qu'on m'explique le stress du poisson, je ne pense pas qu'il le soit. Ca reste un animal, quand même et quand le poisson repart à l'eau, si on le reprend x fois, c'est qu'on ne l'a pas trop, trop traumatisé » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

« La protection de la nature ? Oui, il le faut mais certains écologistes sont trop extrêmes. Quand la présidente de l'association anti-chasseurs ne sait même pas reconnaître un rouge-gorge ! Il faudrait qu'ils s'éduquent eux avant de vouloir éduquer les autres » (Carpiste, artisan peintre, président d'un club, 30 ans).

« Si on parle de l'écologie, il ne faut pas qu'on tombe dans un cas extrême. Il faut de l'écologie, il faut que ça rentre dans les mœurs pour que chacun nettoie ses merdes, que chacun aide pour que la nature ne se pourrisse pas mais, il ne faut pas tomber dans un cas

extrême, en Allemagne ou je ne sais pas, où ils empêchent les gens de pêcher avec des vers de terre, des vifs. (Carpiste, contremaître, adhérent d'un club, 35 ans).

« Je pense que la protection de la nature, c'est bien quand c'est fait sur le terrain. Mais, tous ces gens qui parlent autour de ça, je trouve que c'est du bidon. Moi, j'appelle écologiste, le pêcheur qui ramasse le bout de papier, qui arrive avec son sac poubelle et nettoie, qui, avant de partir, regarde si vraiment, il n'a rien oublié. Ca, c'est l'écologie. Je ne vois pas l'écologie avec tous ces hommes politiques qui en parlent et ils ne sont jamais allés dans la nature à part pour faire une photo dans le journal, c'est tout. Pour moi, c'est pas ça, l'écologie » (Carpiste, ouvrier qualifié, boucher artisanal, adhérent à un club, 50 ans).

Les pêcheurs ont assimilé les mesures de protection de la nature (ainsi formulée dans la question) à l'écologie politique. Les mesures protectionnistes, notamment celles qui visent à restreindre les techniques de pêche, sont peu approuvées. Le terme qui revient souvent est celui « d'extrême ». La protection de la nature rappelle donc un certain nombre d'interdits, qui peuvent être en contradiction avec certains usages de la nature :

« Il y a deux choses à opposer dans la protection de la nature. Il y a ce qui est trop protégé comme tous les interdits que l'on retrouve en Camargue alors qu'il faut reconnaître que s'il n'y a pas suffisamment de protection, on va dans d'autres endroits où c'est déplorable, où la main de l'homme saccage tout. Je dis que c'est dommage de tout protéger parce qu'à force de mettre des barrières partout, il y aura une nature très belle dont personne ne pourra profiter » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

L'interdiction d'user de certains espaces au nom de la protection de la nature est dénoncée, ce que Bernard Picon a, par exemple, montré concernant les usages populaires de la Camargue (1988). Le second point évoqué par les carpistes réside dans l'affirmation d'une écologie que l'on pourrait appeler « d'ordinaire », de « pratique » ou « de terrain » qu'ils opposent à une écologie « bureaucratique ». Cette opposition a déjà été relevée par Sophie Le Floch, suite à l'analyse de représentations sociales du mot « écologie » émises par des habitants de cantons ruraux dans le sud-ouest de la France : « Quant à l'écologie, elle cristallise la méfiance à l'égard d'une minorité de militants qui aurait fait d'un principe moral et d'une règle de conduite pour des rapports harmonieux entre homme/nature une idéologie étroite, et qui se positionnerait en décalage complet avec les « vrais » problèmes – ou jugés comme tels – d'environnement » (1999, p. 71). L'écologie « pratique » est celle que conforte l'éthique respectueuse des carpistes, ayant une action concrète, matérielle et répétée « dans » la nature.

Malgré des prises de position contraire, concernant la justification du no-kill et les pratiques de repeuplement⁹¹, certains carpistes intègrent le système associatif de pêche amateur, essentiellement au niveau local :

« Nous, en tant que bénévoles et pêcheurs, on cherche à s'introduire dans le domaine de la gestion de la pêche. Il y a des carpistes qui rentrent dans les APP de façon à faire entendre, un petit peu, aux gens qui dirigent les APP, quelle est notre pêche et pourquoi, on désire ça ou ça. On essaie d'impliquer au maximum les pêcheurs dans tout ce qui est nettoyage des berges, gestion piscicole » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

A Arles, par exemple, cinq carpistes font partie de l'association locale de pêche et deux carpistes, au sein de l'échantillon, ont des fonctions de garde-pêche bénévole. Un autre pêcheur et les membres de son club ont contribué au renouvellement du bureau de leur association locale, jugée inefficace :

« Quand on dit qu'on relâche le poisson et qu'on essaye de protéger l'environnement, ce n'est pas un vain mot. Le jour où on aura gagné la confiance de toutes ces institutions officielles, il est certain que les fédérations seront plus ouvertes à nous donner des secteurs plus grands. Ici, rien n'était fait pour la gestion piscicole. Nous, on a mis le doigt, on a le devoir de le faire, on a réveillé les instances, on leur a dit qu'ils oubiaient de faire leur devoir. On a explosé les gens du bureau car de l'argent était détourné. On a mis d'autres gens à la place » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Les carpistes agissent au niveau national mais aussi local pour se doter d'une place au sein du système socio-naturel existant, pour diffuser un changement « de l'intérieur ». Ils établissent ainsi des contacts avec les représentants de la pêche amateur, notamment au niveau national, qui ont en charge l'aspect social de la gestion socio-naturelle et restent distants avec ceux qui gèrent l'aspect environnemental. Dans le cadre de la pêche de l'alose, c'est l'intérêt scientifique contemporain pour cette espèce qui a suscité une rencontre entre les pêcheurs et les gestionnaires. Hors, ces derniers considèrent la carpe comme un poisson domestique, qui ne relève pas d'une logique patrimoniale et de pratiques spécifiques. Pourtant, la technique utilisée par les carpistes, qui pèsent, mesurent et comptabilisent avec exactitude leurs prises, correspond tout à fait à la démarche d'un suivi halieutique ! Un point commun rejoint cependant ces pêcheurs aux gestionnaires, dans la construction du Rhône en espace piscicole de qualité.

⁹¹ - Cf résultats de la deuxième partie.

Une similitude malgré les controverses : la qualité piscicole du Rhône ou l'eldorado des carpistes.

Durant la période de l'enquête de terrain auprès des carpistes, un engouement pour le fleuve était perceptible au niveau local mais aussi national. Le Rhône est ainsi présenté dans un magazine spécialisé :

« Il est vingt et une heures. Le soleil plonge sous la ligne d'horizon, les premières étoiles scintillent. Les carpes sautent au large. On n'entend du fleuve, transformé en or liquide, que ses clapotis contre la berge. Une nouvelle nuit de pêche commence. Sur son cours le plus puissant, de Lyon jusqu'à la mer, le Rhône attire irrésistiblement les carpistes. Dans ces eaux mystérieuses, parfois insondables, les carpes sont au paradis ! » (Carpe Magazine, octobre 1995).

La notoriété du Rhône s'est construite après que des pêches miraculeuses avaient été réalisées par un carpiste renommé et diffusées dans la presse. Le record du silure avait été atteint dans le bras du petit Rhône. Les articles spécialisés font du Rhône un milieu où les carpes pullulent, notamment les petits spécimens, entre trois et douze kilos. Ce sont majoritairement des carpes communes mais d'une forme plus allongée, modelée par le courant du fleuve :

« Les carpes se sont adaptées à ce milieu difficile [le Rhône et son débit puissant] en développant un corps fusiforme et une large nageoire caudale qui leur permet de se déplacer vers les zones de frai et les sources alimentaires et de lutter contre la force des crues » (Carpe Magazine, *ibid.*).

L'appréciation du Rhône repose essentiellement sur son courant, qui permet aux carpes de gagner en résistance et de rendre le combat plus intéressant :

« *Ce sont des poissons sauvages, qui ont une force qui se joue avec le courant. On va trouver un combat beaucoup plus important. Nous n'aurons pas besoin d'avoir un gros poisson pour avoir un combat important* » (Carpiste, gérant d'un hôtel, président d'un club, 50 ans).

Associer la carpe à un poisson « sauvage » peut sembler paradoxal mais le pêcheur emploie cet adjectif car les carpes présentes dans le fleuve ne sont pas issues d'un alevinage récent. Elles proviennent de croisements génétiques aléatoires, issues de souche ancienne. A la carpe sauvage, correspond un fleuve sauvage :

« *Le Rhône, c'est une grande rivière et elle est sous-pêchée. Il y a des secteurs isolés et sur le vieux Rhône, il y a des secteurs très jolis. Avec le béton des deux côtés, c'est moche. La difficulté du vieux Rhône, c'est une rivière sauvage* » (Carpiste, technico-commercial à son compte, Président de la FFPC section Carpe, 35 ans).

« *Le Rhône est vachement canalisé à Avignon. Après Beaucaire, il est plus intéressant car il est moins canalisé. Chez nous, il n'y a pas un arbre, c'est que des cailloux. Les endroits*

plus jolis, c'est l'île de l'Oiselet, la Barthelasse. C'est plus sauvage » (Carpiste, agent Telecom, créateur et adhérent d'un club, 36 ans).

Le fleuve sauvage est opposé à celui bétonné et endigué. Il comprend les bras non endigués par la C.N.R., le vieux Rhône et les îles aménagées. Le Rhône est aussi apprécié pour son aspect grandiose. Les carapistes sont à l'affût d'un record, avec l'idée de puissance qui est à nouveau évoquée :

« C'est un fleuve immense, c'est la puissance même. Malgré que l'homme ait pu le dompter, c'est pour moi, un grand fleuve, c'est démesuré » (Carpiste, contremaître, adhérent à un club, 55 ans).

Alors qu'une lecture nostalgique du Rhône le représente comme un fleuve mort, calme et plat, les carapistes valorisent son courant, synonyme de vie. Cet espace déserté, ses berges les moins bétonnées et son courant vivifiant correspondant aux attentes des carapistes, quant au site de pêche idéal. Non seulement haut-lieu de nature sauvage, il est aussi lié à l'évocation de la puissance, qui traverse la pêche de la carpe no-kill.



La rencontre entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires piscicoles, observée au niveau local, illustre différentes modalités de l'acceptation du mode de pensée environnemental et de leurs conséquences pratiques sur l'appropriation d'un même espace fluvial. Deux représentations, que chacun des acteurs se fait de l'autre, organisent ces rapports sociaux. *Le pêcheur, dans la continuité de la prise en charge gestionnaire qui l'associait à un « usager-payeur », est dorénavant un élément du patrimoine fluvial, dépositaire d'une culture locale et source de données halieutiques. Quant au gestionnaire, il symbolise, pour les carapistes et les pêcheurs d'aloses, le pouvoir technocratique, théorique et éloigné du rapport pratique qu'ils entretiennent à la nature.* Les procédés et les connaissances technico-écologiques se heurtent au rapport manuel, sensoriel et technique à la nature développé par les pêcheurs. Ces deux manières d'appréhender le fonctionnement des milieux piscicoles révèlent aussi un enjeu de positionnement dans l'utilisation commune d'un même espace. La gestion patrimoniale de la nature suscite de nouveaux conflits d'appropriation et malgré la volonté affichée de restaurer la migration des aloses, les pêcheurs au carré associent l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée à un retour de l'Etat régalién (Barthélémy, Nicolas, 2002).

Les pêcheurs d'aloses comme les carapistes s'opposent à certains aspects de la réglementation de la pêche : vente illégale de poissons et refus de remplir le carnet de pêche, pour les premiers et pêche de nuit dans des secteurs interdits, pour les seconds. Malgré ces

oppositions, la diffusion du mode de pensée environnemental est aussi porteuse de conciliation. Le suivi personnalisé de la pêcherie de l'alose perdure depuis sept années et certains carpistes participent aux associations de pêche amateur locales. De plus, des pratiques et des connaissances sont similaires aux trois groupes sociaux envisagés. *Tout d'abord, ils partagent une même représentation du Rhône, en tant qu'espace naturel de bonne qualité.* Le fleuve est perçu de manière positive en tant qu'eldorado à carpes, jardin aquatique ou écosystème fluvial. *C'est la connaissance pratique ou scientifique du fleuve, qui permet sa reconnaissance en haut-lieu de nature.*

La même grille de lecture de la migration des aloses est partagée par les pêcheurs et les gestionnaires, ce qui montre que la pensée systémique ne se cantonne pas au domaine scientifique, qui l'a objectivée et théorisée. Les savoirs populaires établissent aussi des relations entre les ressources piscicoles, l'état des milieux, la technique de pêche utilisée et le rôle des acteurs sociaux par rapport à ces milieux. Quant aux carpistes, leur principe, qui consiste à relâcher de manière systématique le poisson capturé, peut être légitimé par des mesures scientifiques, bien que sujet à controverse. *Les savoirs empiriques et savants apparaissent finalement plus proches, que ce qu'en pensent les détenteurs réciproques. Ce rapprochement montre, enfin, que la gestion de la nature, malgré le travail d'objectivation réalisé par les scientifiques, reste assujettie au contexte social dans lequel elle s'élabore :* le pêcheur d'aloses qui prélève et consomme son poisson ne relève-t-il pas d'une relation alimentaire et donc écologique à la nature ? Le carpiste qui ne prélève rien n'est-il pas aussi un protecteur ou un gestionnaire avisé des milieux naturels ? Comme le précise Sergio Dalla Bernardina, « l'emploi illusionniste du terme « protection », sorte d'abracadaba, [qui] permet à ceux qui s'en servent les opérations les plus contradictoires » (1996, p. 249). La forte réticence des gestionnaires piscicoles à accepter la pratique du no-kill témoigne d'un rapport de force, visant à conforter la position dominante de la gestion des milieux piscicoles qu'ils préconisent. Et au vu du peu de validations scientifiques de cette gestion, comme le déplorent certains écologues, le débat est finalement tout, sauf scientifique ; il est surtout idéologique. Se superposent, autour de l'appropriation des ressources piscicoles du Rhône, quatre catégorisations possibles du pêcheur : deux sont issues de la pensée gestionnaire, « l'usager-payeur » et le « pêcheur patrimonialisé » et deux proviennent de la pensée profane, « le pêcheur cueilleur » et le « pêcheur respectueux ». La légitimité des catégorisations profanes repose sur leur homologation scientifique, fonctionnant comme le prisme majeur de la normalisation dans nos rapports à la nature (ce qui confirme, en partie, l'hypothèse centrale de cette recherche). Ces validations ne sont pas seulement écologiques ; elles font intervenir des disciplines des sciences humaines et notamment, la sociologie. Le chapitre suivant relate quelques expériences interdisciplinaires auxquelles j'ai participé et qui me permettent

d'interroger la part de la sociologie dans l'élaboration des catégorisations scientifiques de l'usage de la nature.

CHAPITRE 3

LA PART DU SOCIOLOGUE.

RETOUR SUR QUELQUES EXPERIENCES

INTERDISCIPLINAIRES.

J'ai largement montré l'investissement des connaissances écologistes dans la catégorisation du pêcheur amateur. Qu'en est-il de la participation du sociologue ? Quatre expériences interdisciplinaires différentes me permettent de réfléchir à l'incidence de la démarche sociologique sur la prise en considération des usagers. Mais, il y a aussi un effet-retour inévitable : comment la collaboration avec les écologues et gestionnaires des milieux naturels interroge-t-elle notre démarche ?

I - De fausses espérances pour les gestionnaires des milieux piscicoles.

Mon travail au sein de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée consistait officiellement à analyser la pêche, afin d'élaborer un suivi scientifique. Officieusement, la démarche sociologique, qui s'intéresse quand même un peu plus aux pêcheurs qu'aux poissons, a permis de nouer une relation de confiance et de compréhension avec les pêcheurs d'aloses (enquête évidemment basée sur l'anonymat, compte-rendu diffusé de mon travail, etc.). Ce climat de confiance est, en partie, à l'origine de la pérennité du suivi. Le sociologue *humanise*, en quelque sorte, le travail du gestionnaire car si pour ce dernier, le pêcheur est avant tout une source de renseignements, pour le sociologue, il est considéré comme un usager au même titre que le gestionnaire. Cette approche a souvent été perçue, notamment lors des réunions de l'association, comme un plaidoyer en faveur des pêcheurs considérés alors comme de dangereux braconniers. Rien de nouveau pour le sociologue que d'essayer de briser les préjugés à l'encontre de son objet de recherche, quitte à parler, de manière inévitable, en son nom ; ce qui, pour le cas, me paraissait justifié.

Lors d'une communication réalisée lors d'un séminaire national sur la gestion des poissons migrateurs amphihalins (Barthélémy, 2001), les résultats de l'enquête auprès des pêcheurs d'aloses ont été interprétés, par certains intervenants, comme la preuve d'un patrimoine

fluvial et culturel à sauvegarder. L'aspect résiduel de cette pêche correspondrait à celui de la migration des aloses, dans la logique suivante : en protégeant les poissons, c'est aussi la disparition d'une pêche traditionnelle qui est évitée. Patrimoine culturel et naturel ne font qu'un. Ensuite, une question m'était sans cesse posée : comment faire pour que les pêcheurs acceptent de participer à des suivis halieutiques ? Comment outrepasser les formes de résistance pour obtenir des données indispensables ? Le travail du sociologue devrait ainsi permettre de faire participer ce monde « obscur et fermé » des pêcheurs, à la gestion piscicole. La démarche sociologique est ainsi largement instrumentalisée pour aboutir à la modification des attitudes des pêcheurs. Un tel point de vue nécessite alors d'expliquer les principes sociologiques de base qui restent, à mon avis, de décrire et d'interpréter les usages des pêcheurs sans participer à leur nécessaire adéquation avec le système de pensée environnemental. Comme le précise Bernard Lahire, dans l'ouvrage qui pose la question « A quoi sert la sociologie ? », « la sociologie est l'une des rares sciences qui est forcée, pour faire tomber les malentendus, de passer autant de temps à expliquer et justifier sa démarche qu'à livrer les résultats de ses analyses » (2002, p. 7).

La sociologie apparaît alors beaucoup moins pertinente, que lorsqu'elle se contente de combler la case « sociale » des programmes environnementaux : « [...] les sociologues sont de plus en plus sollicités pour renseigner les politiques au moindre frémissement de mouvement pour renseigner les politiques et il est de bon ton d'introduire des « préoccupations sociétales » dans les colloques ou appels d'offre de recherche autrefois réservés aux seules sciences de la nature. Cette réalité somme toute seyante pour la reconnaissance de la discipline pose tout de même le problème du « sociologue alibi », et de la difficulté pour celui-ci de ne pas être transformé en otage d'intérêts particuliers » (Aspe, 2003, p. 133). Une difficulté supplémentaire réside dans les politiques dites de gestion intégrée ou plus largement de développement durable, qui ont pour conséquence de mettre, au moins au niveau théorique, en relation les activités humaines et une gestion durable de la nature. *Cette ré-intégration théorique de l'Homme dans les espaces naturels gérés ou protégés a une conséquence majeure dans l'appréhension de l'usage de nature puisqu'elle émerge, non pas d'une science humaine, mais des sciences de la vie et plus spécifiquement de l'écologie.* Celle-ci apporte ses propres réflexions sur l'objet d'étude central des sciences humaines, c'est-à-dire les activités humaines et sociales. Avec ou sans l'aide de ses sciences, les gestionnaires des espaces naturels produisent des connaissances et élaborent des mesures réglementaires. La considération des pêcheurs amateurs ou professionnels par les gestionnaires piscicoles s'avère être un exemple pertinent de ce que l'on peut considérer comme un *brouillage disciplinaire*.

II – La pêche, symbole de la gestion intégrée ?

Deux contrats de recherche m'ont amenée à enquêter auprès de pêcheurs professionnels exerçant leur art sur des étangs saumâtres du delta camarguais. Envisagé au départ comme un travail relevant du seul domaine scientifique, cette étude a, par la suite, été intégrée à une valorisation culturelle de la pêche au sein du Parc Naturel Régional de Camargue. Ce passage d'une « sociologie expérimentale » (théorique et méthodologique) à une « sociologie sociale » (réalisation de travaux utiles dans le cadre de luttes sociales, culturelles...) pour paraphraser Bernard Lahire (2002, p. 48) témoigne de la forte perméabilité symbolique de la pêche.

C'est tout d'abord dans le cadre du programme Environnement vie et société du CNRS et plus spécifiquement au sein du comité SEAH (Systèmes écologiques et action de l'homme), que mon équipe d'accueil, le DESMID, a mené une recherche interdisciplinaire sur les échanges naturels entre la mer et les lagunes en Camargue (Allard *et al.*, 2001). Ces échanges sont régulés de manière artificielle par une digue à la mer, construite à partir de 1857, qui sépare la mer des étangs côtiers et transitent majoritairement par un pertuis⁹², le pertuis de la Fourcade. Celui-ci représente ainsi un point névralgique pour la gestion globale du delta, qui est avant tout d'ordre hydraulique (Picon, 1988). Trois disciplines ont été convoquées pour mettre en évidence le fonctionnement de ce bio-sociosystème : l'histoire, afin de contextualiser l'avènement de cet aménagement ; la biologie, pour mesurer l'effet de l'aménagement sur les flux piscicoles et la sociologie, pour rendre compte des pratiques et des savoirs de pêcheurs professionnels exploitant les étangs, dépendant directement au niveau hydraulique, du pertuis de la Fourcade.

Un trait commun relie les résultats de chacune des trois recherches menées en interdisciplinarité : l'affirmation que l'élaboration de la digue à la mer, conçue et portée par des acteurs particuliers, les propriétaires terriens et le mythe de la productivité agricole (adoucir le delta et donc éviter toute intrusion d'eau de mer), n'a pas complètement détérioré les échanges piscicoles entre la mer et les lagunes, dont la persistance d'une pêcherie locale témoigne. Persistances biologique et sociologique se répondent : « Dans le cas de la Camargue, on peut donc envisager l'hypothèse d'une certaine robustesse du peuplement piscicole, qui a su se maintenir malgré la réduction des possibilités d'échange entre mer, fleuve et lagune » (Allard *et al.*, *ibid.*, pp 11). Quant aux pêcheurs professionnels, ils se sont aussi maintenus (comme les poissons) grâce à une représentation politique locale efficace et l'instauration d'une gestion raisonnée des ressources piscicoles. Depuis 1998 seulement, un

⁹² - Passages dans la digue munis de vannes, appelées martellières en Camargue.

pêcheur professionnel représente sa corporation au conseil d'administration du Parc Naturel Régional de Camargue, lieu d'élaboration d'une gestion hydraulique concertée.

Cette considération récente, pour des utilisateurs fort anciens des milieux camarguais, témoigne, non pas de flux piscicoles plus importants ou de la diminution de la mise en valeur agricole du delta mais de la prédominance effective et symbolique en Camargue d'une gestion environnementale de la nature. Celle-ci ne répond plus aussi fortement au pouvoir des propriétaires terriens et permet ainsi à des acteurs utilisant des milieux annexes de faire entendre leurs voix. *L'appréhension écologique du partage des ressources naturelles intègre le pêcheur, longtemps resté aux marges de la valorisation agricole de ces mêmes ressources.* C'est dans ce contexte que j'ai participé, dans le cadre d'une recherche pour le Parc Naturel Régional de Camargue, à un état des lieux de la pêche amateur et professionnelle sur le delta (Barthélémy, Roché, 2002), qui a été poursuivi par une exposition et une série de conférences. Ainsi, le Parc a mené une valorisation culturelle de la pêche qui a reposé, non pas sur la mise en évidence d'une culture professionnelle spécifique du delta (ce qui était mon point de vue) mais sur celle de l'adéquation entre la pêche et la protection de la nature.

Le premier chapitre de l'ouvrage publié s'intitule : « Le delta, une fabuleuse ressource piscicole » alors que le titre général en est : « Pêches et pêcheurs en Camargue ». Ce détour par l'écologie se justifie ainsi : « Les pêcheurs ont sans nul doute beaucoup à nous apprendre sur la Camargue, eux dont l'activité réalise une merveilleuse synthèse de données écologiques, économiques et sociales. [...] La pêche est une pratique étroitement dépendante de la ressource et des milieux naturels dans lesquels elle s'exerce. Poissons et milieux aquatiques ont depuis toujours façonné les engins, les techniques et les savoir-faire des pêcheurs. Il serait vain de chercher à les comprendre sans appréhender la biologie des poissons et de leur milieu de vie. L'univers du pêcheur n'est-il pas d'abord celui du poisson convoité ? » (Roché, 2002, p. 9).

Une description écologique et biologique des milieux piscicoles de la Camargue est alors proposée, se terminant par la qualification suivante : « *les pêcheurs, indicateurs de la qualité écologique du système deltaïque* ». Le texte écrit à partir de données sociologiques, essentiellement descriptives a été étendu à des données écologiques, comme pour justifier de la légitimité nécessaire pour parler des pêcheurs. C'est parce que leur présence témoigne de la richesse naturelle du delta, que les pêcheurs bénéficient des actions culturelles du Parc. Mais, dans cet exemple précis, l'approche sociologique qui me semblait pertinente pour parler de ces usagers, complètement oubliés dans l'histoire camarguaise, a été galvaudée, en partie, par l'emprise de la *vulgate* écologique. Le danger de la superposition, plus que de la

collaboration entre l'écologie et la sociologie, réside dans le fait de vider la démarche sociologique de son sens premier, à savoir rendre compte de pratiques sociales, dont l'adjectif « social » suffit à éveiller l'intérêt. *Le mode de pensée environnemental détourne l'intérêt vers des activités qui ne sont plus sociales mais environnementales et qui répondent, dans ce contexte, à des exigences gestionnaires et protectrices de la nature.*

Lors de la présentation de l'ouvrage, organisée par le Parc, j'étais très en attente de la réaction des pêcheurs à l'égard de mon enquête, me félicitant, par avance, de briser le sort de la plupart des travaux sociologiques qui ne sont pas diffusés auprès des personnes étudiées. Sur les quelques personnes présentes⁹³, n'est venu qu'un seul pêcheur, le représentant officiel siégeant au sein du Parc ! Les efforts en terme de communication furent vains, démontrant que l'intégration des pêcheurs à la gestion patrimoniale de la Camargue reste encore de l'ordre de l'idéalisation naturaliste et pour en terminer sur cette fâcheuse expérience, il me semble que l'approche sociologique aurait pu essayer d'expliquer pourquoi la représentativité des pêcheurs au sein du Parc semblait ainsi problématique...

Les recherches, que j'ai menées pour des gestionnaires des milieux naturels, m'ont amenée à m'interroger sur la portée symbolique des activités de pêche amateur ou professionnelle et sur la situation du sociologue, ou pour être plus juste, de l'apprenti-sociologue, sans grande reconnaissance (à part celle de mon laboratoire de rattachement) ni expérience⁹⁴, dans ce genre d'exercice. La confrontation entre les sciences de la vie et la sociologie repose sur la rencontre entre l'usage théorique de l'usage de la nature émanant des premières et l'approche, reposant sur la logique des acteurs, qui vient souvent contredire les théorisations précédentes. La position du sociologue oscille entre deux pôles : maintenir un point de vue dégagé et objectif et essayer, dans le même temps, de démontrer l'utilité des résultats obtenus pour optimiser les activités de gestion. Ces deux pôles sont aussi à l'œuvre dans différents courants théoriques de la sociologie de l'environnement, plus ou moins interventionnistes. Une démarche innovante est menée, depuis dix années, au sein de la Maison du Rhône de Givors, qui en développant le patrimoine non plus naturel mais culturel du fleuve, pose autrement la question de la part des sciences humaines dans la gestion des milieux naturels.

III – La patrimonialisation culturelle du Rhône ou le choix d'une anthropologie impliquée (la Maison du Rhône).

La Maison du Rhône a été créée en 1988, sous l'impulsion de la ville de Givors, afin de mener une réflexion stratégique sur le développement territorial de cette commune (site

⁹³ - Précisons qu'une digue du Rhône s'était fissurée ce jour-là...

⁹⁴ - Je suppose qu'il est plus facile d'imposer la démarche sociologique quand le sociologue est reconnu et expérimenté...

Internet Maison du Rhône). Elle se présente, plus de dix ans après, comme « une institution culturelle et scientifique entre homme, fleuve et territoire(s) ». Ses actions couvrent plusieurs domaines : la diffusion culturelle (la Maison du Rhône a été labellisée « ethnopôle », en 1996, par la mission du Patrimoine Ethnologique), la recherche en sciences sociales (dont se charge, plus spécifiquement l'association « Centre pour une Anthropologie du Fleuve »⁹⁵) et la réalisation d'études concernant la mise en valeur du patrimoine fluvial et le développement territorial (la DATAR l'a désignée comme un Pôle d'Economie du Patrimoine « Rhône »). La particularité majeure du fonctionnement de la Maison du Rhône est de valoriser le patrimoine « social » et non plus naturel du fleuve :

« La Maison du Rhône explore les multiples aspects de la relation entre l'homme et le fleuve. Elle a pour vocation la mise en valeur du « fleuve-patrimoine » et sa réappropriation par les riverains » (Plaquette de présentation, « L'espace fleuve »).

Pourtant, on ne peut pas ne pas être frappé par un certain nombre de similitudes dans la construction sociale des patrimoines naturel (en prenant comme exemple, l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée) et culturel. Tous deux reposent sur une représentation d'un fleuve coupé de ses riverains, depuis l'aménagement de la Compagnie Nationale du Rhône, et dont il est nécessaire de rétablir *le lien*. La ré-appropriation du fleuve comme la réhabilitation de la migration des aloses s'inscrivent, ensuite, dans une logique de développement local. Les projets culturel ou écologique répondent à la volonté de dynamiser l'économie locale ou territoriale, dans une approche essentiellement « tertiaire » : il s'agit majoritairement d'impulser le tourisme fluvial et les loisirs « verts ». Un autre point commun réside dans l'élaboration de nouvelles limites géographiques qui prend le nom de « territoire » au niveau culturel et de « bassin hydrologique » au niveau écologique. Le territoire rhodanien en formation résulte de l'addition de politiques essentiellement locales. Enfin, ces deux associations partagent un statut d'expert relevant respectivement des sciences de l'homme (anthropologie, ethnologie, sociologie, histoire et géographie) et des sciences de la vie.

L'originalité du fonctionnement de la Maison du Rhône est de mettre au service de la valorisation culturelle et économique d'un espace naturel, des connaissances provenant des sciences humaines. La diffusion culturelle des savoirs concernant le Rhône est une démarche classique. Ainsi, le réseau Rhône compte, parmi ses membres, une majorité de musées, de DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et d'organismes d'archives départementales. Sont réunis des domaines de compétence « traditionnels » dans la prise en charge culturelle d'un objet patrimonial : l'ethnologie et l'histoire. Se superpose à cet outillage classique, l'activité d'expertise qui s'adresse plus spécifiquement aux collectivités

⁹⁵ - dont l'actuel président est un sociologue de l'environnement, directeur de recherche au CNRS, André Micoud.

locales et aux institutions du bassin rhodanien. Celle-ci répond à des programmes de développement local (DATAR) et urbain (Plan Urbanisme-Construction-Architecture du Ministère de l'Équipement) mais aussi à des programmes de restauration écologique de certains milieux rhodaniens. En 2003, est ainsi amorcée « une analyse en terme de pratiques, usages et représentations des effets de la restauration écologique du Rhône court-circuité de Pierre Bénite » pour la DIREN et l'Agence de l'Eau dans le cadre du suivi scientifique du Plan décennal de restauration hydraulique et écologique du Rhône. Cette recherche-action doit aboutir à « l'élaboration d'une méthode d'évaluation des effets de la restauration en terme de « retour au fleuve » ».

Il revient ainsi à l'anthropologie de mesurer ce « retour au fleuve », qu'implique le travail des éco-zoo-techniciens, à l'aide de concepts usuels : l'usage, la pratique et les représentations, « le faire et le penser », en quelque sorte. Cette participation des sciences humaines à des programmes de restauration écologique du fleuve n'est pas uniquement liée à une demande de la part des institutions concernées mais aussi à un travail analytique réalisé par la Maison du Rhône sur son propre objet de recherche. Ainsi, les perspectives de recherche scientifique, qui se sont succédées depuis le début des années 1990 témoignent d'une transformation dans le regard porté sur le fleuve, qui aboutit *in fine* à celui caractérisant les gestionnaires environnementaux : « La frontière : unir-diviser » (1993) – « Par delà le Rhône – Etude d'une culture du fleuve » (1995) – « Le Rhône aménagé » (1998) – « Territorialisations du fleuve et aménagement » (2001). La pensée scientifique s'est ainsi éloignée d'une perception géographique (la frontière) et ethnologique (la culture) pour intégrer l'artificialisation du fleuve dans la composition de nouveaux territoires.

La patrimonialisation du Rhône concilie, relie dit André Micoud (2000), ce qui relèverait de la Nature et de la Culture dans l'appréhension des espaces naturels avec une condition indispensable : *ne plus considérer les aménagements comme un frein à la vie sociale ou biologique du fleuve*. L'acceptation d'une nature artificielle rejoint la conception de la nature, proposée par Catherine et Raphaël Larrère : « Cette nature nous est d'autant moins extérieure qu'elle comprend nos ouvrages techniques. Non seulement ceux-ci sont des objets hybrides qui mettent en action des processus naturels, mais, en outre, tous les produits que l'on fabrique, tous les sous-produits que l'on rejette, ont un devenir naturel que l'on ne maîtrise pas » (1997, p. 163). Le discours culturel patrimonialise le pêcheur, comme un « personnage phare » du Rhône, au même titre que le marinier (Vincent, 1999, pp. 8-9). La pêche est perçue comme une pratique reliant l'homme au fleuve dans une synchronie parfois presque parfaite, par les relations qu'il entretient avec les poissons et la nature. *Le pêcheur est, un peu, à la rivière ce que le chasseur est à la forêt ; son élément culturel associé*. Il lui revient de nous donner les clefs pour comprendre ce qui se passe dans cette nature sauvage et

opaque ; il est la transition entre le naturel et le culturel et se faisant, lui est associée l'image de l'authentique « rhodanien » et encore une fois, ce sont les savoirs détenus qui conditionnent l'appartenance au territoire fluvial.

Le réseau Rhône, bien que largement représenté par des institutions culturelles, compte, parmi ses membres, des acteurs environnementaux et notamment l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée. La dernière rencontre que le réseau a organisé, s'intitule : « Le fleuve, bien commun : patrimoine culturel, naturel et territoires rhodaniens », ou comment inscrire le fleuve dans une action de développement durable ? La notion de développement durable soude définitivement deux champs de recherche-action (l'anthropologie et l'écologie), qui ont parcouru un certain chemin théorique avant de pouvoir se rencontrer.



En conclusion de la troisième partie

Les modifications des rapports sociaux à l'œuvre dans le champ environnemental, entre pêcheurs amateurs et gestionnaires, témoignent d'un décalage entre des présupposés théoriques issus des savoirs scientifiques et la logique des usagers concernés. Ce cas d'étude est bien éloigné de ceux qui montrent comment les citoyens deviennent de véritables experts dans certaines situations de controverse (Callon, Lascoumes, Barthes, 2001). Mes résultats sont beaucoup moins enchanteurs et démontrent, au contraire, la difficile légitimité de la connaissance technico-écologique auprès d'usagers partageant une même culture populaire de la nature et malgré une reconnaissance récente en matière de savoirs profanes, la non prise en compte de ces savoirs dans la gestion piscicole du fleuve. Si une situation de compromis s'est instaurée entre les pêcheurs d'aloses et l'équipe de l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée, les carpistes s'opposent fortement aux gestionnaires de la pêche amateur. Il est très intéressant de voir que leur usage du poisson, le no-kill interroge le Conseil Supérieur de la Pêche, qui en sollicitant des méthodologies scientifiques, nuance l'opposition à ce type de pêche. Le no-kill porté par des usagers correspond, dans le même temps, à une remise en cause intrinsèque de la gestion « traditionnelle » des parcours de pêche et à nouveau, savoirs profanes et scientifiques se rapprochent. Ce résultat n'est pourtant pas celui attendu par les gestionnaires piscicoles lorsqu'ils sollicitent l'aide d'un sociologue. Une telle collaboration permet de réfléchir à la place des sciences humaines dans les politiques gestionnaires de la nature, qui souligne le paradoxe auquel j'ai été confronté et qui réside toujours dans la confrontation entre les principes théoriques et leurs applications sociales et dans l'interprétation que les récepteurs (gestionnaires ou autres scientifiques) font des données que le sociologue diffuse.

CONCLUSION

Le cheminement sociologique, présidant à la réalisation de cette recherche a fait de son objet d'analyse initial, les rapports sociaux entre des gestionnaires et des usagers d'un espace fluvial, le Rhône, *un observatoire pertinent de la relation contemporaine entre la Société et la Nature*. Ensermé dans une unité de temps, les années 1990 et de lieu, un espace naturel en voie de patrimonialisation, cet observatoire donne à voir les interrelations entre trois milieux sociaux, les pêcheurs d'aloses, les carpistes pratiquant le no-kill et les gestionnaires piscicoles, qui élaborent respectivement une certaine relation à la nature mais aussi au contexte environnemental dans laquelle elle s'insère. Le regard du sociologue ne pouvait que se satisfaire de cette situation d'expertise élaborée de manière presque idéale. Le sens sociologique accordé à un tel observatoire social est contenu dans l'hypothèse centrale qui a organisé mon propos et que je rappelle :

Le mode de pensée et d'action environnemental, élaborant en principe normatif la connaissance scientifique de la nature, est porteur de changement social dans les rapports sociaux autour de l'appropriation de la nature. Le changement ne réside pas seulement dans l'imposition de nouvelles normes d'usage mais dans la diffusion de nouvelles valeurs qui vont permettre de donner un sens « nouveau » à des pratiques de nature, pouvant alors générer, à leur tour, un processus de changement. Je parlerai, à ce propos, de diverses formes d'acceptation du mode de pensée et d'agir environnemental, pour mettre en évidence le caractère protéiforme du « sens » environnemental accordé par les acteurs à leurs pratiques.

Les trois parties, qui structurent ma démonstration, représentent trois niveaux divergents et complémentaires de l'analyse de la diffusion du mode de pensée environnemental envisagée dans cette perspective « compréhensive » du changement social.

L'approche historique : « quand le patrimoine naturel déstabilise le milieu piscicole ».

La première partie de ce travail a consisté, pour deux raisons essentielles, à appréhender les rapports sociaux entre pêcheurs amateurs et gestionnaires piscicoles dans une perspective historique. La première est de montrer comment la société de la seconde moitié du XIX^e siècle se préoccupait des milieux piscicoles, à travers un système de pensée dont on peut être étonné de la survivance de quelques-uns de ses éléments fondateurs : une appréhension négative des conséquences de la modernité sur la Nature où les activités humaines sont synonymes du déséquilibre et du pillage des ressources piscicoles ; l'importance accordée à la science et aux scientifiques pour réparer ces dommages ; la nécessité d'encadrer juridiquement les usagers, qui explique la légitimité alors conférée aux associations de pêcheurs amateurs pour remplir cette fonction et enfin, les principes gestionnaires essentiellement basés sur le repeuplement piscicole des cours d'eau. La seconde raison qui explique la nécessité de ce recours à une approche historique réside dans l'interprétation, à la lumière des données produites, de l'état actuel des rapports sociaux entre gestionnaires et pêcheurs amateurs, traversant ce que j'ai appelé « une crise environnementale ». *Trois périodes caractérisent ces rapports, reposant sur deux éléments interdépendants, la mise en place d'une gestion socio-naturelle spécifique et un processus concomitant de catégorisation de la ressource piscicole et du pêcheur.* La première période repose sur une gestion étatique, la considération du poisson comme une ressource alimentaire et économique et du pêcheur, comme un usager « contrôlé ». La seconde période définit une gestion de la nature « par l'usage », un rapport au poisson, témoin de la qualité piscicole des eaux et ressource économique pour les gestionnaires (repeupler assure la vente des permis de pêche) et consolide le rôle de « l'usager-gestionnaire ». Quant à la troisième période, elle symbolise l'avènement d'une gestion patrimoniale et systémique de la nature ou une gestion de la nature « par la nature », associant le poisson et le pêcheur à des éléments du patrimoine aquatique. Dans ce contexte, un nouveau positionnement scientifique quant à la gestion des ressources piscicoles et un nouvel usage du poisson, en tant que compagnon de jeu porté par les carpistes témoignent de la remise en cause des pratiques gestionnaires interventionnistes du système associatif des pêcheurs amateurs. Le mouvement carpiste porte aussi le signe d'une remise en cause de la représentativité de cette organisation, prônant l'image d'un « pêcheur responsable », voulant se défaire d'une tutelle administrative installée de longue date dans le paysage français de la pêche amateur.

La diffusion du mode de pensée et d'agir environnemental déstabilise la gestion socio-naturelle des poissons et des pêcheurs « de l'intérieur », c'est-à-dire en remettant en cause les principes écologiques et politiques sur lesquels elle repose. Ce n'est pas l'avènement de

préoccupations protectrices de la nature qui expliquent cette remise en cause mais leurs transformations à la fois dans le domaine gestionnaire et dans celui des pratiques de pêche amateur. *La contestation du repeuplement piscicole portée par certains écologues et gestionnaires ainsi que l'élaboration carpiste d'une pêche sans prélèvement tendent vers un effacement de l'intervention de l'homme dans le fonctionnement naturel des ressources piscicoles.* La diffusion du mode de pensée environnemental est porteuse de changement dans la manière de gérer et de protéger la nature, en contestant le rôle des activités humaines garanties par une certaine caution scientifique. L'Homme ne serait donc plus à même de garantir du bon état de la nature, ce qui constitue selon Ulrich Beck, une caractéristique de la « modernité réflexive » propre à nos sociétés contemporaines (2001).

Faits et propos de pêcheurs amateurs : une rencontre entre le mode de pensée et d'action environnemental et l'appropriation populaire de la nature.

Si certains écologues prônent une non-intervention gestionnaire en accordant plus de crédit au fonctionnement naturel des milieux piscicoles, les carpistes jouent, dans ce contexte, un double jeu. Car la pratique du no-kill résulte aussi d'un geste sportif qui n'a, au départ, aucun lien clairement établi avec le mode de pensée environnemental. C'est pour mieux appréhender le sens que les carpistes donnent à ce geste que j'ai envisagé, dans la deuxième partie de cette recherche, une approche qualitative reposant sur l'analyse de leurs discours et de leurs pratiques. Il me semblait nécessaire, notamment grâce à la démarche ethnologique, de me dégager d'une approche « dominocentrique » de l'appropriation populaire de la nature. Ce que révèlent les enquêtes statistiques nationales est, en effet, la forte inscription de ce loisir au sein des milieux populaires, que je définis comme comprenant des ouvriers et des membres de la petite bourgeoisie technique et indépendante. On ne peut, en effet, dissocier l'analyse de la ré-appropriation du mode de pensée environnemental d'une compréhension globale de la pratique populaire de la pêche amateur.

J'ai ainsi proposé la notion « d'ajustement social » pour définir la fonction sociale de ce loisir. Elle tend à s'éloigner de la notion de compensation, qui lui est traditionnellement assignée pour souligner, au contraire, la continuité entre la vie ordinaire et le temps libre. Ainsi, les carpistes sont-ils amenés dans leur vie professionnelle comme lors d'une partie de pêche à engager un combat et à en maîtriser les aléas. *Le temps du loisir est un espace social où se projette et s'éprouve une forme idéalisée de soi.* Il revient à l'animal de participer à cette idéalisation dans un processus d'anthropomorphisation. La carpe est alors considérée comme un compagnon de jeu combatif suscitant le respect du pêcheur qui la gracie. L'idéalisation de soi passe par la maîtrise du vivant. Une telle maîtrise puise sa légitimité,

non pas dans le registre environnemental mais dans le rapport populaire à la ressource piscicole. En effet, celui-ci repose, même si elle est évacuée par les carpistes, sur une relation d'ordre alimentaire au poisson. S'il n'est pas mangé, le poisson ne doit pas être tué pour autant. Pour le jeu et pour en assurer sa pérennité, il doit être relâché. *C'est donc l'abandon d'une logique alimentaire, à laquelle se substituent une logique et une éthique sportive, qui explique la pratique du no-kill.* La transformation ainsi effectuée d'un acte de prédation ne trouve pas son explication dans le poids coercitif que représenterait un contexte social de plus en plus hostile à la violence animale mais dans des changements de valeurs au sein de la culture populaire. Les principes et les pratiques partagées par les carpistes (refus du maniement et de la consommation de la chair animale, détachement de la figure de « l'auto-homo-faber », utilisation de matériaux modernes, mise en valeur personnelle à travers le combat et le trophée) rendent compte d'un éloignement prononcé des traits constitutifs de cette culture. La position sociale des carpistes correspond à ce décrochage culturel. Ils tendent à s'éloigner, dans des processus divers de mobilité sociale, de leur condition ouvrière pour tendre vers une condition de « petite bourgeoisie » du secteur privé (petits entrepreneurs, contremaîtres, commerçants). *Cette position marginale explique, enfin, l'acceptation, par ces pêcheurs, du mode de pensée environnemental.* Celui-ci va donner du sens à la pratique innovante du no-kill. Ainsi, les carpistes se définissent comme des pêcheurs protecteurs de l'environnement parce qu'ils nettoient les sites de pêche. « Ne pas laisser de traces de son passage » est leur principe environnemental témoignant d'une forme populaire de la protection de la nature, qui fait du pêcheur un individu « responsable ».

Les pêcheurs d'aloses représentent, au contraire, une forme de résistance au mode de pensée et d'action environnemental. Le poisson recherché, l'alose reste associé à une ressource alimentaire, générant un vaste réseau d'échanges. Celui-ci accorde la place centrale au pêcheur dans une réunification du « producteur-consommateur », « l'auto-homo-faber » qui échappe aux normes de la société de consommation et maîtrise chaque élément de la relation à la nature (fabrication du matériel de pêche, prédation, préparation et consommation du poisson). Il est aussi question de maîtriser le vivant à travers l'incorporation d'un « flux vital », que symbolise la migration printanière de l'alose. La défense d'un goût culinaire résiduel participe de l'appropriation du fleuve comme l'appendice de l'espace domestique. Partager l'alose ou le fleuve rend compte d'un processus identitaire de pêcheurs, qui ont, pour la plupart, un statut de fonctionnaire local. La pêche rurale renforce le lien de son appartenance locale et le fleuve est l'expression d'une mythique propriété privée, pour des individus qui en sont dépourvus. Le mode de pensée environnemental reste étranger à ces pêcheurs qui pensent être à l'origine d'un « commensalisme » plutôt que d'un « parasitisme » dans leur rapport à la nature. La responsabilité de la protection de la nature ne leur incombe pas. Beaucoup moins souvent

mis en évidence par les travaux en sociologie de l'environnement que le facteur de l'appartenance socioprofessionnelle, l'âge et le mode de vie urbain ou rural sont deux variables déterminantes dans l'acceptation du mode de pensée environnemental et celles-ci sont d'autant plus accentuées au sein des milieux populaires. Ainsi, de manière schématique, on peut en déduire qu'un individu, ouvrier ou employé aura plus de chance d'intégrer les valeurs environnementales, s'il est jeune et urbain. L'imprégnation d'une culture rurale freine le partage de ces valeurs.

L'analyse de la diffusion du mode de pensée environnemental au sein des milieux populaires met en évidence deux processus opposés, rendant compte du dynamisme de la culture populaire :

1 – la résistance : celle-ci concerne la pratique de la pêche vécue hors des normes imposées par la société de consommation et le maintien d'une relation de prédation à la nature « ressource ». Le pêcheur d'aloses perpétue le symbole unifiant des sociétés pré-industrielles comme l'est aussi le cabanier : « Ainsi, malgré sa modestie, la survivance au quotidien du monde cabanier possède une puissance métaphorique considérable : elle est à la fois image de résistance aux multiples fractures contemporaines et parabole réunificatrice [...]. Avec les cabanes, il s'agit d'un simple voyage dans nos propres marges où s'inscrivent des modèles de vie et de rapports sociaux différents donc utiles à la compréhension de la normalité mais difficilement perceptibles parce que souvent cachés. Les cabanes peuvent s'interpréter comme des modèles « unifiants » opposables aux modèles « classifiants » de la modernité (Degenne, 1986) » (Picon, 2001, p. 336). Le suivi du nombre de bateaux de pêche sur le site de Vallabrègues (une quinzaine depuis 2000) montre que la pêche de l'alose, en tant que « modèle unifiant » du rapport de l'homme à la nature, n'est pas une pratique finissante, au vu de l'âge de ses adeptes, mais qu'elle résiste au « modèle classifiant ». *Peut-on en additionnant les pêcheurs continuant à pêcher pour manger, les chasseurs, les cabaniers, les cueilleurs, les adeptes du jardinage montrer que s'élabore une contestation à l'économie de marché, qui ne s'exprime pas dans un mouvement social mais dans le maintien de pratiques de nature réunifiantes ? Cette forme de résistance n'a pas de nom ni de représentation politique, elle se pratique et elle est d'autant moins visible qu'elle s'exprime dans les espaces marginaux ou intimes des modes de vie populaires.* Les mouvements sociaux « ouvriers » se sont caractérisés par leur inscription dans le monde du travail. Est-ce que cette forme pratique de résistance n'est pas une conséquence du partage effectué par le monde ouvrier entre la sphère intime et la sphère collective de ses pratiques (Schwartz, 1992) ? *La résistance au mode de pensée environnemental symboliserait ainsi le refus d'adhérer aux principes organisateurs de la Modernité.*

2 – *l'acceptation populaire du mode de pensée environnemental* : la pêche de la carpe no-kill participerait, au contraire, de ce qu'Anthony Giddens appelle la Radicalisation de la Modernité, qui comprend notamment « des développements institutionnels créant un sentiment de fragmentation et de dispersion » (1994, p. 156). Le carviste participe de la séparation entre la sphère domestique et le domaine des loisirs en catégorisant le poisson dans l'ordre du Sauvage. La rupture majeure est celle qui consiste à nouer une relation affective avec l'animal anthropomorphisé qui bannit le geste létal et l'élabore en principe normatif. Ne pas ôter la vie et nettoyer le site de pêche garantissent l'éthique environnementale des carvistes. Le changement social au sein de la culture populaire est porté par des individus en marge de cette culture. Ce résultat tend à élargir mon hypothèse de départ. Le mode de pensée environnemental ne transmet pas seulement un nouveau système de sens mais aussi un enjeu de positionnement social de la part des groupes sociaux qui participent à sa diffusion. Bien que la protection de l'environnement fasse dorénavant partie du sens commun, sa mise en pratique relèverait encore d'un processus social de marginalisation et de distinction sociale dans le cadre précis des milieux populaires. L'acceptation du mode de pensée environnemental repose sur l'intégration des normes de la société contemporaine dans les domaines économique (participer à la consommation), environnemental (ne pas modifier les milieux naturels) et éthique (valorisation de l'individu, du trophée, de la combativité). Ce résultat est aussi celui auquel aboutit Sergio Dalla Bernardina pour rendre compte de la transformation d'une chasse collective, qui était le fait de chasseurs ruraux et populaires en une chasse modérée et respectueuse de la nature (1989). L'ascèse, l'individualisme, la rationalité et le prestige sont les nouvelles valeurs affichées par les chasseurs représentatives, selon l'auteur, d'un modèle néo-capitaliste : « En d'autres termes, dans l'univers du chasseur-écologiste, les attitudes qui caractérisaient la fête populaire apparaissent désormais comme déplacées : la logique du « monde à l'envers » a perdu toute légitimité » (ibid., p. 138). C'est donc en référence à la modernité et non à la tradition que se construit le mythe du « Cacciatore Alpino », du chasseur écologiste. Les valeurs du chasseur et du pêcheur « écologistes » se ressemblent. *L'acceptation du mode de pensée et d'action environnemental au sein des milieux populaires repose sur l'intégration de valeurs exogènes à ces milieux, valeurs axées sur des principes de compétition, d'individualisme, de rationalité et de contrôle du plaisir, au nom d'une éthique animale et environnementale.*

Gestionnaires piscicoles, usagers populaires et scientifiques : le mélange des savoirs.

Deux positions opposées illustrent aussi les rapports entre les pêcheurs amateurs et les gestionnaires piscicoles :

1 – le conflit : l'opposition entre les deux sous-cultures populaires détenues par les pêcheurs d'aloses et les carpistes s'atténue lorsque sont observées leurs relations avec les gestionnaires des milieux piscicoles. Les pêcheurs doutent de l'efficacité du traitement technico-écologique de la nature. Associée à une technocratie, la gestion patrimoniale des milieux piscicoles paraît trop éloignée du terrain, trop théorique et liée à un contrôle administratif des usagers. Les pêcheurs adhèrent difficilement à la légitimité scientifique qui ordonnent les pratiques des gestionnaires dont le refus des pêcheurs d'aloses à participer au suivi piscicole par la tenue d'un carnet de pêche est un exemple pertinent. S'affrontent deux cultures, l'une écrite et l'autre manuelle et deux appropriations conflictuelles des ressources piscicoles, l'une cautionnée par l'urgence environnementale et l'autre basée sur un fort sentiment d'appartenance à l'espace fluvial. Un autre cas de désaccord est illustré par la non reconnaissance de la pratique du no-kill portée par les carpistes. Le refus de généraliser la pêche de nuit et les parcours de pêche no-kill de la part des gestionnaires piscicoles, puisant dans les légitimités administrative et scientifique rend compte de deux manières différentes de penser la gestion des milieux piscicoles. Pour les carpistes, elle repose sur la non intervention de l'homme et sur la responsabilisation individuelle du pêcheur tandis que les gestionnaires piscicoles maintiennent le rôle actif de l'homme et un nécessaire encadrement réglementaire. *Le no-kill porte aussi un débat plus symbolique autour d'une notion transversale à l'ensemble de ces rapports sociaux : la gestion du « vivant »*. Les relations élaborées au poisson par les trois groupes d'acteurs envisagés déclinent trois formes de légitimité accordée au geste létal, « tuer pour manger », « tuer pour gérer » et « ne pas tuer », qui illustrent les trois modalités du rapport établi à la nature par chacun des acteurs.

2 – le compromis : notre approche « nuancée » permet de montrer que de telles oppositions coexistent avec des compromis liant les pêcheurs amateurs et les gestionnaires piscicoles. Celui existant entre les pêcheurs d'aloses et l'association Migrateurs Rhône-Méditerranée est essentiellement dû au principe fondateur de la gestion patrimoniale, qui accorde au pêcheur un statut « d'usager-patrimonialisé ». Le pêcheur d'aloses est ainsi légitimité car il représente une culture fluviale que la restauration des poissons migrateurs veut valoriser et car il est un témoin majeur de la qualité piscicole du fleuve. Les prélèvements effectués par les pêcheurs sont les rares sources halieutiques dont peuvent disposer les gestionnaires, ce qui les amènent à amoindrir les conséquences des actes de braconnage associés aux pêcheurs d'aloses. *Les rapports sociaux contemporains autour de la nature résultent non seulement de l'avènement d'une gestion technico-scientifique mais*

surtout de la coexistence de ce nouveau mode gestionnaire avec le mode précédent. L'image du pêcheur partenaire scientifique n'annule pas celle du potentiel braconnier. On voit ainsi se maintenir la part commensurable de l'interdit dans l'appropriation conflictuelle des ressources piscicoles, entre pêcheurs (« il y a toujours plus braconnier que soi ») et entre pêcheurs et gestionnaires (dénonciation du braconnage scientifique). Cependant, l'acceptation d'un usage de pêche même partiellement déviant, repose sur sa caution scientifique. Le braconnage perpétré par les pêcheurs d'aloses est toléré à condition que ces derniers participent au suivi scientifique. Dans le cadre de la pêche de la carpe, c'est aussi la garantie scientifique qui tend à donner une légitimité à la pratique du no-kill⁹⁶. D'une manière paradoxale, le recours à l'argumentaire scientifique est à la fois source de conflits et de compromis entre les gestionnaires et les usagers.

Une sociologie socialement engagée

Les compromis ne sont pas seulement issus de l'appréhension écologique des usagers mais aussi de l'approche sociologique. Il me semble que j'ai rapproché les milieux des gestionnaires et des usagers en montrant qu'ils partagent une représentation commune du Rhône, en tant qu'espace naturel de « bonne » qualité et des critères identiques pour lire les déplacements des poissons (température, courant, turbidité). Si les procédés diffèrent, les uns sont mesurables et quantifiables, les autres relèvent de processus sensoriels (surtout, la capacité à « voir »), la lecture des milieux piscicoles est identique. Ce rapprochement permet d'associer les pratiques populaires et réunifiantes de nature à la pensée systémique reposant sur les interactions qu'élaborent les pêcheurs avec les milieux piscicoles. Montrer que les savoirs populaires ou locaux ne sont pas si différents des savoirs savants résulte d'une démarche sociologique compréhensive, qui a été à l'origine de ce travail. Celui-ci s'inscrit dans les études contemporaines des politiques gestionnaires de la nature qui tendent, dans le contexte du développement durable, à valoriser les usages dits autochtones ou locaux. Ce contexte impose, de manière quasi inévitable, un certain positionnement du sociologue, qui fait ou « est » le lien entre le gestionnaire et l'utilisateur. Plusieurs alternatives s'offrent alors au sociologue. Il peut, en se positionnant en tant qu'individu engagé dans la cause environnementale, participer à la diffusion des normes écologiques issues du domaine scientifique. C'est, par exemple, la démarche du *social scientist* défini par Bernard Kalaora et Lionel Charles. La gestion intégrée se donne pour fonction de créer « des cadres cognitifs et culturels favorables » pour amener « à l'acceptabilité par les sociétés humaines de leur dépendance à l'égard des écosystèmes et la responsabilité qui leur incombe vis-à-vis des générations futures » (Kalaora, Charles, 2000, p. 33). Il peut, à l'opposé, traduire les usages

⁹⁶ - Je rappelle que ce résultat est basé sur un seul rapport réalisé pour le Conseil de Pêche, ce qui n'implique pas une actuelle politique gestionnaire en faveur du no-kill.

populaires de nature comme des pratiques synonymes de développement durable. Si la mesure scientifique démontre que les prélèvements des pêcheurs aux engins ne nuisent pas aux populations d'aloses, que le no-kill n'est pas une hérésie gestionnaire, les usages populaires et réunifiants de nature ne peuvent-ils pas répondre aux principes du développement durable ? Ainsi, la résistance au mode de pensée environnemental témoignerait d'une opposition au reformatage scientifique d'une relation « durable » à la nature, que certains individus de milieux populaires n'ont jamais cessé d'établir. Une position intermédiaire est celle que proposent Catherine et Raphaël Larrère, qui élaborent comme philosophie de l'environnement, un usage « écocentré » de la nature (1997). Celui-ci, d'après la *land ethic* d'Aldo Leopold, met en évidence la continuité entre la nature et les sociétés humaines : « Ethique du local, bon usage écocentré, qui ne commande ni de soumettre à la nature, ni de se fondre dans les communautés biotiques, mais recommande de les respecter et d'y agir avec perspicacité, l'éthique léopoldienne engage à juger les activités humaines du point de vue de ces entités écologiques que sont la montagne, la forêt, le marais. C'est au niveau de la communauté biotique que l'on peut évaluer la marge de liberté dont on dispose et distinguer les actions favorables ou permises, de celles qui sont novices, ou « injustes ». [...] De l'anthropocentrisme, on passe à l'écocentrisme. Incontestablement, il y a là un nouveau naturalisme. Non point qu'il fonde la morale sur la science (ce qui est premier, c'est le sentiment moral, la relation d'appartenance que la raison éclaire mais ne crée pas), mais parce qu'il réalise ce que fait tout naturalisme authentique : il situe l'homme dans la nature » (Larrère C., Larrère R., *ibid.*, p. 279). Cette position repose sur un juste équilibre entre les principes environnementaux, considérer la « communauté biotique » et les activités humaines.

Ces points de vue démontrent que la sociologie de l'environnement ne peut être qu'une sociologie engagée, ce qui, selon Robert Castel, est le propre de toute démarche sociologique (2002). La demande sociale ne doit pas se cantonner aux demandes institutionnelles mais selon le sociologue, s'étendre aux questionnements non formulés présents dans la société : « La demande sociale n'est pas non plus seulement la commande sociale qu'adressent les mandataires officiels préposés aux questions de société, il faut aussi savoir la lire à travers les révoltes sans paroles et le désarroi de ceux qui sont condamnés à vivre comme un destin ce qui leur arrive, alors qu'il y a bien à cela quelques raisons dont la sociologie a quelque chose à dire » (Castel, *ibid.*, p. 72). Il me semble que la prise en compte des points de vue d'usagers « ordinaires » de la nature répond à cette définition de la demande sociale. Se détacher de l'analyse des discours dominants engage le sociologue dans un parti-pris inévitable envers ceux qu'il prend pour objet, comme l'expliquait Erving Goffman au sujet des malades mentaux : « Décrire fidèlement la situation du malade, c'est nécessairement en proposer une vue partielle. Pour ma défense, je dirai qu'en cédant à cette

partialité on rétablit au moins l'équilibre, puisque presque tous les ouvrages spécialisés relatifs aux malades mentaux présentent le point de vue du psychiatre qui est, socialement parlant, totalement opposé » (Goffman, « préface », 1968). Ecouter les propos des pêcheurs amateurs mais aussi des gestionnaires confrontés à la réalité du terrain équilibre-t-il la profusion de discours officiels concernant la gestion durable de la nature ? Ce fut, en tout cas, une interrogation majeure à l'origine de ce travail qui ne se positionne pas sur le terrain de la cause environnementale mais sur celui des conséquences sociales de la diffusion de cette cause. Ma démarche de sociologue engagé qui donne la parole aux « dominés », aurait-on dit ailleurs et autrement, n'exclut pas la rigueur scientifique. Bien au contraire, elle renforce l'engagement sociologique en remplissant trois fonctions définissant une sociologie réconciliée avec son objet : répondre à la demande sociale, multiplier les niveaux de l'analyse et respecter la parole donnée.

BIBLIOGRAPHIE

1 – Références (anciennes et contemporaines) concernant le Rhône.

- Agence de bassin Rhône Méditerranée Corse, Ministère de l'environnement, Délégation de bassin Rhône Méditerranée Corse, *Qualité du Fleuve Rhône, Synthèse des connaissances*, 1987.
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, *Eaux du bassin Rhône Méditerranée-Corse*, 1991.
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, *Le plan d'action Rhône, un fleuve à retrouver*, 1992.
- Alary F., Les divagations de l'Eygues, *Bulletin des Amis d'Orange*, n° 58, 15e année, 1974, pp 17-20.
- Allard P., Pailhes S., Méjean A., Perception et gestion du risque inondation : l'exemple de la Camargue, *Territoires en mutation*, n°3, *Régulation de l'eau en milieu méditerranéen. Risques et tensions*, 1998, pp 32-44.
- Armani G., Barthélémy C., Bérard L., et al., *Patrimonialisation du vivant et structuration de l'espace*, Rapport Agence Rhône-Alpes pour les sciences sociales et humaines, 1999, 87 pp.
- Arnoux A., *Rhône, mon fleuve*, Grasset, Paris, 1944.
- Baligaut M., La construction d'une digue à Villeneuve-lez-Avignon au XVIII^e siècle, *Bulletin annuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve*, 1980, pp 49-54.
- Balleydier A., *Les bords du Rhône de Lyon à la mer*. Masson, Paris, 1843.
- Barré A., *La défense de Givors contre les inondations, 1790-1960*, Mémoire de Maîtrise Histoire, Université Lumière-Lyon 2, 1996.
- Barrier P., *La mémoire des fleuves de France*, coll. Terres de France, Plon, 1989.
- Barrière MC., L'aménagement du Rhône, *La Documentation Française. Notes et études documentaires*, n° 3842-3843, 1971, 54 pp.
- Barthélémy C., *Le Rhône et ses riverains : pratiques, discours et représentations sociales. Etude localisée dans la région du bas-Rhône*, DEA de sociologie, Université de Provence, 1994.
- Beaujeu de Q., *La Provence Louée*, Librairie d'Arles, 1614.
- Béguin A. (ss dir), *Nos cahiers. Cours poétiques du Rhône*, Ed. de la Baconnière, 1942.
- Belmont J.P., *Caderousse, La mémoire du Rhône*, Foyer rural de Caderousse, 1989.
- Bethemont J., Le Rhône, entre nation et région, *Revue de Géographie de Lyon*, vol 72/1, 1997, pp 67-75.
- Bethemont J., *Le thème de l'eau dans la vallée du Rhône. Essai sur la genèse d'un espace hydraulique*, Imprimerie le Feuillet Blanc, Saint-Etienne, 1972.
- Bethemont J., Rivière-Honegger A., Les inondations en Camargue d'octobre 1993 et de janvier 1994, *Territoires en mutation, Régulation de l'eau en milieu méditerranéen. Risques et tensions*, n°3, 1998, pp 46-59.
- Bethemont J., Vincent A., La revitalisation des fronts d'eau urbains dans la vallée du Rhône, *Revue de Géographie de Lyon*, Vol 73/4, 1998, pp 331-335.
- Bonnet P., Quelques histoires du Rhône du côté de La Coucourde, *Dossiers documentaires d'histoire et de géographie et d'instruction civique : "Patrimoine de la vallée du Rhône Moyen"*, Centre régional de documentation pédagogique, Grenoble, n°34, 1980, pp 106-110.
- Boucher A., Chamboredon M., Agard J., Delattre P., *Le Rhône*, Giraud-Rivoire ed., 1962.
- Bouchet M., De Donzère à Vaugris : trente ans d'aménagement du territoire vus à travers les activités de la Compagnie Nationale Du Rhône, *Revue de Géographie de Lyon* Vol. 58, n°2, 1983, pp 185-201.

- Bourotte D., *Essai de nouveaux écrits de la Provence sur la propriété du Rhône*, Imprimerie de Vincent, Imprimerie des Etats Généraux de la Province de Languedoc, 1768.
- Bravard J.P., La dynamique fluviale à l'épreuve des changements environnementaux : quels enseignements applicables à l'aménagement des rivières?, *La houille blanche*, n°7/8, 1991, pp 515-521.
- Bravard J.P., *Le Rhône, du Léman à Lyon*, Coll. L'homme et la nature, La manufacture ed., 1987.
- Chabenat G., *L'aménagement fluvial et la Mémoire. Parcours d'un anthropologue sur le fleuve Rhône.*, L'Harmattan, 1996.
- Clavel B., *Le Rhône ou les métamorphoses d'un Dieu*, Hachette, 1979.
- Clavel B., *Le Seigneur du fleuve*, Robert Laffont, 1972.
- Clébert JP., *Guide de la Provence mystérieuse*, Coll. Les guides noirs, Tchou ed., 1988.
- Cordier-Goni P., *Castors du Rhône*, Albin Michel, 1947.
- Costantini A., Lou pescadou roudanien ou le pêcheur du Rhône, *Lou Terraire, Publication du Centre Culturel Provençal*, 1991, pp 61- 71.
- Dauzat A., *Le Rhône des Alpes à la mer*, Alpina ed., 1928.
- Delettret JM., *Le Rhône, de Genève à la Méditerranée*, Arthaud Ed., 1974.
- Dürrenmatt G., *La mémoire du Rhône*, La Mirandole ed., 1993.
- Eyrier B., Le Rhône, halage et battellerie, *Bulletin annuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Vieux Villeneuve*, 1990, pp 28-38.
- Eyrier B., *Le Rhône. Halage et battellerie. La vie du Rhône autrefois*, Edicioun Prouvènço d'aro, 1996.
- Faucher D., *L'homme et le Rhône*, Gallimard, 1968.
- Faure G., *La vallée du Rhône*, Eugène Fasquelle ed., 1923.
- Foyer Rural de Caderousse, *Les gens du Rhône*, 1996.
- Gabert-Delay J., Morphologie des pays du bas-Rhône dans la région d'Avignon, *Etudes Vauclusiennes*, n°2, 1969, pp 1-15.
- Galtier C., *Les vanniers de Vallabrègues*, Document d'ethnologie, 1980.
- Gangneux G., Le Petit Rhône, bienfaiteur et destructeur de la Camargue vu à travers les domaines de l'ordre de Malte, *Provence historique*, Tome 32, n°127, 1982.
- George P., Eternelle actualité du Rhône, *Etudes Vauclusiennes*, Janvier-Juin 1969, pp 1-5.
- Germain J., *Les routes du Rhône à travers les âges*, Imprimerie Jouve & Cie, 1936.
- Gras J.M., Histoire du Rhône, *Journal de l'amicale de l'école primaire supérieure d'Avignon*, (année non précisée).
- Grosso R., L'aménagement du Rhône dans sa partie vauclusienne, *Etudes vauclusiennes*, n°2, Juillet-Décembre, 1969, pp 28.
- Groupe Archéologique Arlésien, *Histoire du Rhône en pays d'Arles*, Actes du colloque du 7 novembre 1992, 1994.
- Guex-Rolle H., *Rhône*, Librairie Marguerret, 1956.

Guilhandin P., Le Rhône : quels objectifs de gestion? Présentation du plan d'action Rhône, *Revue de géographie de Lyon : la gestion environnementale des grands bassins fluviaux*, tome 67/4, 1992.

Guinand M., *16^e Congrès et fêtes du Rhône*, Union générale des Rhodaniens, 1952.

Guinand M., *L'esprit du Rhône*, Maison Aubanel Père ed., 1950.

Hainard R., *Quand le Rhône coulait libre*, Tribune ed., 1989.

Hayez AM., Les îles du Rhône du terroir d'Avignon au 14^e siècle, *Etudes vauclusiennes*, n°20, 1978, pp 19-23.

Institution Interdépartementale Rhodanienne, *Livre Blanc, Tourisme fluvial, Sports et loisirs nautiques, Espaces d'accompagnement*, 1987.

Jean S., La pêche des aloses à Villeneuve au 17^e siècle et au 18^e siècle, *Bulletin annuaire de la société d'histoire et d'archéologie du vieux Villeneuve*, 1988, pp. 321-332.

« La main verte de la C.N.R. », *Décision Environnement, le magazine professionnel de l'environnement*, hors-série, 1994, p 71.

Lenthéric C., *Le Rhône, histoire d'un fleuve*, Plon ed., 2 tomes, 1892.

« Le Rhône, lien Franco-Suisse », *Revue économique Franco-Suisse*, 30^e Année, 1950, pp 371-446.

« Le Rhône. Un fleuve et des hommes », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, numéro spécial, 1-3/1999.

Manchamp A., Colère automnale du Rhône, *Delta*, n°2, 1960, pp 53-56.

Masse JP., Une pêche traditionnelle à Caderousse, la pêche au "saoussé", *Bulletin des amis d'Orange*, 1991.

Maureau A., *Bains froids et écoles de natation dans le Rhône à Avignon du 18^e au 20^e siècles*, Chez l'auteur ed., 1970.

Mauron M., *Au fil du Rhône, des Glaciers à la mer*, 1957.

Michelot J.L., Evolution des paysages fluviaux de la vallée du Rhône dans le secteur de péage de Rousillon, *Revue de Géographie de Lyon*, n°58, volume 4, 1983, pp 307-322.

Morand P., *Le Rhône en hydroglisseur ou un Mississipi sans crocodile*, Emile-Paul Frères ed.1929.

Mouvement National de Lutte pour l'Environnement, *Livre Blanc de la pollution du Rhône, Vallée du Rhône*, 1983.

Pardé M., *Le régime du Rhône, Étude hydrologique*, Université de Lyon-Institut d'Etudes Rhodaniennes, 2 tomes, 1925.

Pelasato A., *Le Rhône*, Coll. Que sais-je?, P.U.F. ed., 1996.

Pelosato A., *Au fil du Rhône... histoires d'écologie*, Messidor ed., 1991.

Pelosato A., *Le Rhône, fleuve Lumière*, Ouest France ed., 1994.

Pelosato A., *Vorgine, fées et témoins du fleuve*, Clement ed., 1993.

Perez S., *Le bas-Rhône au 18^e siècle : métiers et sociétés de la rivière*, Doctorat d'histoire 3^eCycle, Université de Provence, 1984.

Perroud C., *Le Rhône de nos pères*, Imprimerie Ternet Martin, 1974.

Picon B., Pont D., Radiographie du Rhône, *Terres marine*, n°4, 1993, pp 32-35.

- Piquet F. (ss dir.), *Le fleuve et ses métamorphoses*, Actes du Colloque International, Université Lyon III, Didier Erudition, 1993.
- Pont D., Le Rhône et son delta : histoires d'eau, de sédiments et de polluants, *Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue : le Rhône à son delta*, n°41-42, 1994, pp 30-41.
- Quignard JP., *Le Rhône et quelques problèmes concernant ses poissons ou histoire non naturelle de ce fleuve*, Coll. Parme, Editions de la Sabranenque, 1978.
- Rissoan JP., Le transport fluvio-maritime et ses conséquences géographiques dans le bassin Rhône-Saône, *Revue de Géographie de Lyon*, Volume 58, n°2, 1983, pp 141-57.
- Ritter J., *Le Rhône*, Coll. Que sais-je, PUF, 1973.
- Rossiaud J., Avignon et le Rhône à la fin du Moyen-Age, *Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, LII° & LIV° Années, 1979, pp 66-68.
- Stouff L., Arles et le Rhône, *Provence historique*, Tome 32, fascicule 127, 1982.
- Stouff L., La lutte contre les eaux dans les pays du bas-Rhône aux XII° et XV° siècles. L'exemple du pays d'Arles, *Méditerranée, revue géographique des pays méditerranéens : "La Camargue et le Rhône, hommes et milieux"*, Tome 78, 1993, pp 57-68.
- Sudres G., Les colères du Rhône à Vallabrègues ou l'histoire des inondations du XII° siècle à nos jours, *Rhodanie, Revue Trimestrielle éditée par la Société d'Etude des Civilisations Antiques Bas-Rhodaniennes*, n°52, 1994, pp 2-16.
- Théolleyre J.M., Les grands fleuves. Le Rhône : la lutte avec l'homme, *Le Monde*, 1-2 juillet 1979, p. 17.
- Théolleyre J.M., Un batelier sur les bords de son fleuve, quand on buvait l'eau du Rhône, *Le Monde*, 10 janvier 1979.
- Tournier G., *Le Rhône, fleuve Dieu, vous parle*, Fayard, 1957.
- Tournier G., *Rhône, Dieu conquis*, Plon, 1952.
- Tournier G., La vallée du Rhône, terre d'équilibre, *Delta, Revue Economique et Littéraire du Delta du Rhône*, n°5, 1961, pp 4-17.
- Tracol M.A., *Mémoire de Rhodaniens*, M.A. Tracol ed., 1977.
- Tracol M.A., *Quand le Rhône était un fleuve*, M.A. Tracol ed., 1980.
- « Un dossier : la liaison Rhin-Rhône », *Notes et études documentaires, La Documentation Française*, n° 4547-4548, 1979.
- Vial E., L'esturgeon du Rhône. La famille de Porcellet au XV° siècle, *Revue Félibréenne*, 1904.
- Vianet R., Les poissons de l'estuaire du Rhône, *Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue, Le Rhône à son delta*, 1994, pp 46-50.
- Vincent A., L'homme et le Rhône : cultures, fonctions, représentations, *Etudes vauclusiennes, Aménagement et gestion des grandes rivières méditerranéennes*, n° 5, 1994, pp 59-65.
- Vincent A., Culture de fleuve, *Monde Alpin et Rhodanien : Le Rhône, un fleuve et des hommes*, n° 1-3, 1999, pp. 7-18.

2 – Références (anciennes et contemporaines) concernant la pêche

Références anciennes

- Amargier P., La pêche en petite Camargue au XIV^e siècle, *Bulletin Philosophique et Historique*, Année 1968, Vol.1, 1971, pp 331-346.
- Baude (de) J.J., *L'empoisonnement des eaux douces*, Extrait de la revue des Deux Mondes, livraison du 15 janvier 1861, pp. 293-344.
- Baudrillart, *Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches, IV^eme partie, dictionnaire des Pêches*, Arthus Bertrand, 1827.
- Beaujeu (de) Q., *La Provence Louée*, traduit du latin par M. F. de Claret, Archédiacre de la sainte église d'Arles, Librairie d'Arles, 1614.
- Bellesme (de) J., Pisciculture, *Encyclopédie du Pêcheur*, Coll. La Pêche Moderne, Larousse, 1921, pp. 37-110.
- Bertet P., Mémoires de Bertrand Boysset, *Le Musée, revue Arlésienne, historique et littéraire*, 3^e Série, 1876-1877, pp 159.
- Blanchard E., *Les poissons des eaux douces de la France*, Baillière Librairie, 1866.
- Boisset (de) L, Vibert R., *La pêche fluviale en France. Son état, son avenir*, Librairie des Champs Elysées, 1944.
- Boisset L. (de), *Poissons des rivières de France, Histoire naturelle pour les pêcheurs*, Librairie des Champs Elysées, 1947.
- Bouchon-Brandely, *Traité de pisciculture pratique et d'aquiculture en France et dans les pays voisins*, A.Goin libraire-éditeur, 1876.
- Cunisset-Carnot, Législation de la pêche fluviale, *Encyclopédie du Pêcheur*, Coll. La Pêche Moderne, Larousse, 1921, pp. 459-498.
- Cussac J., *Pisciculture ou l'art de la pêche aux lignes volantes et flottantes, aux filets et autres instruments.*, Chez Corbet Ainé Librairie, 1828.
- Detzem, Berthot, *Fécondation artificielle du poisson*, 1851.
- Encyclopédie du Pêcheur*, Coll. La Pêche Moderne, Larousse, 1921.
- Fouquier H., Introduction, *Encyclopédie du Pêcheur*, Coll. La Pêche Moderne, Larousse, 1921, pp. 1-10.
- Hesse E., Paris P., *Monographies hydrobiologiques piscicoles des cours d'eau de la Côte-d'Or*, Dossiers Piscicoles, 1924.
- Léger L., *Dossiers piscicoles des cours d'eau alpins*, Laboratoire de Pisciculture de l'Université de Grenoble, 1910.
- Léger L., *Carte piscicole du département du Rhône, Notice sur l'hydrographie et l'économie piscicoles des cours d'eau*, Travaux du laboratoire d'Hydrobiologie et de Pisciculture de Grenoble, 1945.
- Locard A., *La pêche et les poissons des eaux douces*, Bibliothèque des connaissances utiles, JB Baillière et Fils, Paris, 1891.
- Massas de C., *Manuel du pêcheur à la mouche artificielle et du pêcheur à toutes lignes*, Librairie agricole de la maison rustique, Paris, 1852.
- Maupassant de G., *Les dimanches d'un bourgeois de Paris*, Louis Conard Ed., Paris, 1902.

Oppien, *Les Halieutiques, Poème en cinq chants sur la pêche maritime*, Bourquin ed., Coulommiers, 1877.

Picarel G.P., *Dictionnaire analytique et juridique du code Rural comprenant le régime du sol, le régime des eaux, la police rurale et complété par les lois sur la chasse et la pêche fluviale.*, J.Fournier Imprimeur, Paris, Toulouse, 1913.

Pigoreau C.B., Kresz C. aîné, *Nouveau traité de la pêche aux lignes volantes et flottantes dans les fleuves et rivières navigables*, Corbet Ainé Librairie, 1828.

Quatrefages (de), *Fertilité et culture de l'eau*, Imprimerie de L. Martinet, 1862.

Vial E., L'esturgeon du Rhône. La famille de Porcellet au Xve siècle, *Revue Félibréenne*, 1904.

Vingtrinier A., *Fantaisies lyonnaises. Chasse à la grive, pêche à l'alose, la statistique à Lyon, etc.*, Chez les principaux libraires, Lyon, 1882.

Références contemporaines

Apkarian A., Verges P., Pêcheurs de Martigues, les hommes d'un lieu, *Terres Marines*, n°11, avril-mai, 1996, pp 17-22.

Armani G., *Le silure : un animal bon à penser?*, Mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université Lyon II, 1993-1994.

Atlas pratique de la pêche, Atlas ed., 1995.

Audigué D., Limouzin H., *La carpe, poisson de sport*, Coll. Pêche Moderne, Bordas, 1990.

Balvet D., *La carpe de la Dombes, des représentations à la consommation, étude anthropologique d'une production de terroir ambyvalente*, Mémoire de DEA, Sociologie et Sciences sociales, Université Lumière Lyon 2, 1997.

Bao I., Les effets des aménagements et de la gestion du Rhône sur l'activité de la pêche professionnelle aux engins et aux filets, *Etudes Vauclusiennes : Aménagement et gestion des grandes rivières méditerranéennes*, n°5, 1994, pp 65-70.

Bao I., 1997, *Les identités sociales et professionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets en eau douce. Unité organisationnelle, diversité socio-professionnelle et homogénéité socio-culturelle*, Thèse de doctorat de troisième cycle, Sociologie et sciences sociales, Université Lyon II.

Barthélémy C., Physionomie du mouvement carpiste no-kill en France. Résultats de l'enquête nationale réalisée auprès des clubs de carpistes en 1996, *Carpe Magazine*, 10 avril-10 mai 1996.

Barthélémy C., *A l'abri des acacias en fleur... les pêcheurs d'aloses du Rhône, étude interdisciplinaire des pratiques de pêche amateur aux engins dans la région du bas-Rhône*, Association Migrateurs Rhône-Méditerranée, Equipe CNRS DESMID, 1995.

Barthélémy C., Mazens Y., *Suivi de la pêcherie en aval de l'usine-écluse de Vallabrègues. Estimation des captures des pêcheurs amateurs aux engins*, Association Migrateurs Rhône Méditerranée, Equipe CNRS DESMID, 1996.

Barthélémy C., La pêche professionnelle dans les étangs Inférieurs de Basse-Camargue : l'appropriation communale d'une frange du littoral méditerranéen, *Revue Méditerranée*, n°4, 1999, pp 41-44.

Barthélémy C., Le Rhône, masculin, populaire et lieu de nature? Le fleuve à l'épreuve des pratiques de pêche amateur : la pêche des aloses et de la carpe no-kill, *Monde alpin et rhodanien*, 1-3° trimestres, 1999, pp 141-158.

Belon D., *La pêche en Camargue. Histoire et situation actuelle de la pêche professionnelle aux Saintes Maries de la Mer*, Ecole Nationale du génie rural des Eaux et des Forêts, Institut National Agronomique, Parc Naturel Régional de Camargue, 1983.

Bérard L., Chasse, agriculture et pêche en Dombes, *Etudes rurales, La chasse et la cueillette aujourd'hui*, numéro spécial, n° 87-88, 1982, pp 153-160.

Bérard L., *Terres et eaux en Dombes. Technologie et droit coutumier*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Lyon, 1982.

Bérard L., La consommation du poisson en France : des prescriptions alimentaires à la prépondérance de la carpe, *Anthropozoologica, L'animal dans l'alimentation humaine - Les critères de choix*, Bulletin de l'Association L'homme et l'animal, Société de Recherche interdisciplinaire, Numéro spécial, Actes du Colloque International de Liège, 26-29 novembre 1986, 1988, pp 171-80.

Bérard L., La culture du poisson, *Etudes rurales, Le sauvage et le domestique*, n°129-130, 1994, pp. 147-155.

Bonnieux F., Guerrier C., Boude J.P., Richard A., *La pêche sportive du saumon et de la truite de mer en Basse-Normandie, Analyse Économique*, Conseil Supérieur de la Pêche, 1993.

Bouju S., *De la bêche au filet, étude anthropologique des populations littorales et des pêcheurs côtiers de Guinée*, Thèse d'anthropologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1994.

Breton B., *La pêche en France*, Que-Sais-Je, PUF, 1993.

Cassou-Leins , Alose Story, *Pêche, nature et environnement*, mai 1993, pp 14-16.

Castelnaud G., Coutancier B., Cerezuelle D., Guchan A., *La pêche des migrateurs en Gironde, 1° partie : analyse historique du XVIIIe siècle à nos jours. Bilan et perspectives*, C.E.M.A.G.R.E.F., groupement de Bordeaux, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, Ministère de l'Environnement, Conseil Général, Département de la Gironde, 1985.

Castelnaud G., Cerezuelle D., Guchan A., Rochard E., *La Pêche des migrateurs en Gironde, 2° partie : enquête socio-professionnelle. Propositions de gestion*, C.E.M.A.G.R.E.F., groupement de Bordeaux, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, Ministère de l'Environnement, Conseil Général, Département de la Gironde., 1985.

Castelnaud G., Coutancier B., Cerezuelle D., L'évolution des pêcheries traditionnelles des migrateurs dans le système estuarien de la Gironde, éléments pour une meilleure gestion, *Anthropologie maritime, Actes du colloque, "Le littoral, milieux et sociétés* », Cahier n°2, 1985, pp 195-228.

Changeux T., La pêche aux engins, moyens d'approche de la richesse halieutique du bassin Rhône. Données récentes, *Méditerranée, Revue géographique des pays méditerranéens : "La Camargue et le Rhône, hommes et milieux"*, Tome 78, n° 3-4, 1993, pp 81-90.

Combe P.M., *La Saône et ses pêcheurs. Etat actuel de la pêche aux lignes. Proposition d'action pour les partenaires socioéconomiques. Rapport de synthèse*. Élaboration du Schéma de mise en valeur des milieux aquatiques naturels de la Saône, Direction régionale de l'environnement Rhône-Alpes, Délégation de bassin Rhône Méditerranée Corse, 1993.

Conseil Supérieur de la Pêche, Ministère du tourisme, Ministère de l'Environnement, *Synthèse des résultats de l'enquête nationale réalisée sur la pêche en eau douce*, 1991.

Corbin A. (ss dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, Paris, 1995.

Coutancier B., Schmit P., Pêche et pêcheurs, les sources historiques, *Anthropologie maritime*, Cahier n°3, 1988, pp7-48.

Cuinat R., Modification du lit des cours d'eau, conséquences écologiques et piscicoles, *Allocation of Fishery Resources*, Vichy, 20-23 avril, 1980, pp 47-55.

Cuisenier J., Aventure, capture. Le contrôle de l'aléatoire par le pêcheur en mer, *Ethnologie française*, XVII 2/3, 1987, pp 209-217.

Conseil Supérieur de la Pêche, *Activités techniques du Conseil Supérieur de la Pêche pour 2001*, 2001.

- Daniel J., Quet P., *Guide de la pêche en France*, Éditions de la table ronde, 1961.
- Delbos G., De la nature des uns et des autres. A propos du dépeuplement des eaux marines, Jollivet M., Mathieu N. (ss dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan, 1989, pp. 43-50.
- Deheeger J.C., Les besoins et l'impact de la pêche de loisir, *Entretiens écologiques de Dijon*, n°11-12, Actes du colloque sur la production et la commercialisation du poisson d'eau douce, 30 mars-1° avril, 1982, pp 77-81.
- Destand J.P., De la lagune à la mer... Quand passent les daurades, *Etudes rurales, Littoraux en perspective*, n°133-134, 1994, pp 95-112.
- Deuel D.G., Special surveys related to data needs for recreational fisheries, *Allocation of fishery resources*, Vichy, 20-23 avril, 1980, pp 77-81.
- Dubos J.M., *Le bonheur de la pêche*, Sang de la Terre et La Manufacture ed., 1989.
- Dufour A.H., Connaissance et perceptions de l'espace marin dans une société de pêcheurs Varois, *Anthropologie maritime, Actes du colloque, Le littoral, milieux et sociétés*, Cahier n°2, 1985, pp. 25-30.
- Dufour A.H., Pêcheurs et prud'hommes. A propos de salins d'Hyères, *Terrain, novembre 1988*, n°11, pp 66-84.
- Dufour A.H., Petits métiers, grands savoirs, *Terres Marines, Méditerranée, la pêche inventive*, n°11, Avril-Mai 1996, pp 29-34.
- Dufour A.H., Poser, traîner, deux façons de concevoir la pêche et l'espace, *Bulletin d'écologie humaine*, vol.V, n°1, 1987, pp 23-45.
- Dufour A.H., *Entre "bouasque" et "bronde". Etude ethnologique de l'espace dans une commune du littoral provençal*, Editions du CNRS, Marseille, 1985.
- « Enquête nationale : toute en paradoxes », *Eaux libres, magazine du Conseil Supérieur de la Pêche*, 1992, pp 4-19.
- Favard J., *Pêches de Jadis, de naguère et d'ailleurs*, Bornemann ed., 1976.
- Furtado L.G., Conflits sociaux et environnement, les pêcheurs du moyen Amazone, *Cahier des Sciences humaines*, n° 29, 1993, pp 153-163.
- Gallois, C., L'alose du Rhône, *Bulletin Français de Pêche et de Pisciculture*, n°141, 1946, pp 162-176.
- Geistdoefer A., Connaissance et appropriation des territoires de pêche, *Bulletin d'Ecologie Humaine*, vol. 2, n°3, 1986, pp 3-26.
- Geistdoefer A., Ethnologie des activités halieutiques, *Anthropologie maritime*, bulletin n°1, 1984, pp 5-10.
- Geistdoefer A., Neutraliser le hasard. Les aléas de la production halieutique (Atlantique Nord), *Ethnologie Française*, XVII 2/3, 1987, pp 219-227.
- Genre L., *Enquête "Souvenirs Du Fleuve, Les Poissons Migrateurs"*, Campagne d'étude 1994, Association Migrateurs Rhône-Méditerranée, 1995.
- Gilon C., Enquête exploratoire sur la pêche sportive en Belgique, *Allocation of Fishery Resources*, Proceeding of the technical consultation on allocation of fishery ressources, Vichy, 20-23 avril, 1980, pp 146-153.
- Giovannoni V., *Les pêcheurs de l'étang de Thau. Ecologie Humaine et ethnologie des Techniques*, L'Harmattan, Paris, 1995.
- Gourret P., *Les étangs saumâtres du Midi de la France et leurs pêcheries*, Annales du Musée d'Histoire naturelle de Marseille, Imprimerie Moullot Fils Ainé, tome V, Marseille, 1897.

- Gourrat P., *Provence de pêcheurs*, Editions Serre, 1981.
- Guilbaud J., *La pêche et le droit*, LITEC, 1992.
- Jean S., La pêche des aloses à Villeneuve aux XVIIe siècle et au XVIIIe siècle, *Bulletin annuaire de la société d'histoire et d'archéologie du vieux Villeneuve*, 1988.
- Jorion P., Adjuration du hasard et maîtrise du destin. Éléments de l'idéologie d'une vie productive hasardeuse : la pêche artisanale dans l'île de Houat (Morbihan) en 1973-1974, *L'Homme*, XVI/4, 1976, pp 95-104.
- Jorion P., Hommes, femmes et "l'intérêt supérieur du ménage" à la petite pêche, *Terrain, Du congélateur au déménagement, pratiques de consommation familiale*, n°12, 1989, pp 67-79.
- Jorion P., Les deux concepts fondamentaux de la pêche artisanale. La "saison" et le "métier" à Houat (Morbihan), *Ethnologie Française* IX, 2, 1979, pp 135-147.
- Kiener A., *Au fil de l'eau... en pays méditerranéen. Milieux aquatiques, poissons, pêche et gestion*, Aubanel, Avignon, 1985.
- Lagier C., Chasse, pêche et vie sauvage, *Problèmes politiques et sociaux*, n° 528, Dossiers d'Actualité Mondiale, La Documentation Française, 1986.
- « L'avenir de la pêche vue par l'Union Nationale », *Sea River*, 16-22 décembre, 2002.
- Lebel I., *Caractérisation de la migration des aloses du Rhône. Suivi de la pêcherie en aval du barrage de Vallabrègues. Etude comparative des méthodologies d'approche de la migration des aloses*, Association Migrateurs Rhône Méditerranée, ENSA de Rennes, 1997.
- Les pratiques de loisirs : enquête 1987-1988*, INSEE, 1989.
- "Le développement de la chasse et de la pêche", *Avis et rapports du Conseil Economique et Social, Journal Officiel de la République Française*, 1984.
- Masse JP., Une pêche traditionnelle à Caderousse : la pêche au "saoussé", *Bulletin des amis d'Orange*, 1991.
- Ministère de l'Environnement, Délégation de bassin Rhône Méditerranée Corse, Service de la navigation Rhône-Saône, *Le Rhône, Un équilibre à retrouver. Schéma de Vocation Piscicole du fleuve Rhône*, 1990.
- Ministère de l'Environnement, Délégation de bassin RMC, Service Rhône-Saône, *La pêche aux lignes sur le Rhône. Approche sociologique et halieutique. Schéma de Vocation Piscicole du Rhône*, 1990.
- Ministère de l'Environnement, Délégation de bassin RMC, Service Rhône-Saône, *La pêche professionnelle et des amateurs aux engins sur le Rhône. Suivi des captures*, Schéma de Vocation Piscicole du Rhône, 1989.
- Nadaud J., *La pêche*, Larousse, Paris, 1979.
- Nicolas Y., Pont D., Importance d'annexes latérales artificielles pour le recrutement en juvéniles de poissons dans un fleuve aménagé, le Bas-Rhône, *Bulletin Français de Pêche et de Pisciculture*, n°337, 1995, pp 249-257.
- Normand JM., La pêche séduit de nouveaux adeptes, plus jeunes, plus aisés et plus sportifs, *Le Monde*, Samedi 8 mars 1997, p. 26.
- Perez S., *Le Bas-Rhône au XVIIe siècle, métiers et sociétés de la rivière*, Doctorat 3^e Cycle Histoire, Université de Provence, 1984.
- Picon B., Chasse, pêche, cueillette : un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées, *Sociétés contemporaines*, n°8, 1991, pp 87-100.
- Pinet J.M., *Histoire démographique des taxes piscicoles de 1950 à 1994*, Conseil Supérieur de la Pêche, ADEPRINA, 1996.

- Popelin E., *Guide administratif de la pêche fluviale*, La documentation Française, Paris, 1974.
- Quensière J., De la modélisation halieutique à la gestion systémique des pêches, *Natures, Sciences, Sociétés*, Vol. 1, n° 3, 1993, pp 211-220.
- Quidet C., *Essai d'évaluation des outils réglementaires « taille de capture » et « pêche sans prélèvement » pour la gestion des parcours de pêche*, CSP, Ecole Nationale supérieure de Rennes, 1999.
- Rey H., Pêches méditerranéennes : de l'économie informelle à la norme communautaire, *Terres Marines, Méditerranée, la pêche inventive*, n°11, avril-mai, 1996, pp 4-10.
- Saglio E. (ss la dir.), *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, Tome quatrième, 1° partie N-Q, Hachette, Paris, 1919.
- Sautreau S., *Le rêve de la pêche*, Plon, 1989.
- Secrétariat d'État à l'Environnement et à la qualité de la vie, La Loi-Pêche : protéger et gérer un patrimoine sensible, *Actualité-environnement*, n°67, 1984, pp 1-4.
- Sibille M.H., Une pêche entre mer et fleuve, *Revue Courrier du Parc Naturel Régional de Camargue*, n°41-42, 1993, pp 122-124.
- Synthèse des résultats de l'enquête nationale réalisée sur la pêche en eau douce*, Rapport final, Conseil Supérieur de la Pêche, Ministère du tourisme et Ministère de l'environnement, 1991.
- Thibault M., Les politiques concernant les poissons migrateurs en France depuis le milieu du XVIIe siècle, *Notes et études documentaires, Protection des milieux aquatiques, Etudes de droit comparé*, n°4924, 1990, pp 105-120.
- Thibault M., La gestion des populations naturelles de Truite Commune en France analysée dans une perspective historique (1669 - 1896), *La truite, biologie et écologie*, Maisse J.L. et Blaginière G (ss dir.), Paris, 1991, pp 239-293.
- Thibault M., Restauration des rivières à grands migrateurs : une perspective historique, *Eaux libres*, 1992, pp 8-18.
- Thibault M., *Analyse historique de la mise en place des mesures de gestion des ressources halieutiques des eaux continentales*, Rencontres halieutiques de Rennes, Les eaux continentales françaises : une richesse à gérer, ENSA Rennes, 1993.
- Thibault M., Le cadre administratif et juridique en France, *Le Saumon Atlantique, biologie et gestion de la Ressource*, Gueguen J.C. et Prouzet P. (ss dir.), 1994.
- Thibault M., Le patrimoine halieutique des rivières de France, *Rivières et Patrimoines de Bretagne*, 18 janvier 1996, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, 1996.
- Thomazi A., *Histoire de la pêche des âges de la pierre à nos jours*, Payot, 1947.
- Toesca M., *Rêveries d'un pêcheur solitaire*, Albin Michel, 1967.
- Van Tilbeurgh V., *L'huitre, le biologiste et l'ostréiculteur. Lectures entrecroisées d'un milieu naturel*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, 1988.

3 – Sociologie et autres disciplines convoquées

Acot P., *Histoire de l'écologie*, P.U.F., 1988.

Agostini F., Chibret R.P., Maresca B., Fabiani J.L., *La dynamique du mouvement associatif dans le secteur de l'environnement. Etat de la question et monographies régionales*, rapport CREDOC, 1995.

Alexis S., Amoros C., Chirouze J.P., Guilhaudin P., Roux A.L., Le Rhône : histoire d'une évolution, du développement industriel au « réaménagement durable », *Colloque Scientifiques et décideurs. Agir ensemble pour une gestion durable des systèmes fluviaux. L'expérience du Rhône et autres grands fleuves européens.*, Lyon, 6-8 juin 2001.

Alphandéry P., Bitoun P., Dupont Y., *L'équivoque écologique*, La Découverte, 1991.

Alphandéry P., Bitoun P., Dupont Y., *La sensibilité écologique en France*, Problèmes politiques et sociaux, La documentation française, Vol. n°651, 1991.

Amossé T., Recensement de la population de 1999. L'espace des métiers de 1990 à 1999, *INSEE Première*, n°790, 2001.

Armani G., Barthélémy C., Bérard L., Cerlet D., Faure M., Marchenay P., Vincent A., *Patrimonialisation du vivant et structuration de l'espace*, Rapport pour l'Agence Rhône-Alpes pour les sciences sociales et humaines, 1999.

Armani G., Vincent A., L'île de la Table Ronde ou la restauration d'un espace fluvial au service d'une réappropriation territoriale, in *Patrimonialisation du vivant et structuration de l'espace*, Rapport Agence Rhône-Alpes pour les sciences sociales et humaines, 1999, pp 6-31

Aspe C., Des usages de l'eau usée, Jollivet M., Mathieu N. (ss dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan, 1989, pp 298-303.

Aspe C., L'interdisciplinarité en devenir : de la marginalisation à la normalisation, *Bulletin de la Société Languedocienne de géographie, L'interdisciplinarité sciences sociales/sciences de la nature, une histoire en devenir*, 1989, pp. 233-240.

Aspe C., L'environnement : une histoire entre les couches moyennes et la localité, *Chercheurs d'eau en Méditerranée*, 1991, pp 191-213.

Aspe C., Construction sociale des normes et mode de pensée environnemental, *Sciences, Sociétés, Environnement*, Actes de l'Ecole d'été Européenne, Institut de l'Environnement de Grenoble, 1995, pp 231-243.

Aspe C., Le retour de l'état et l'argument scientifique dans les conflits pour l'eau, *Territoires en mutation, Régulation de l'eau en milieu méditerranéen. Risques et tensions*, n°3, 1998, pp 83-94.

Aspe C., *Environnement et changement social. pour la construction d'une sociologie de l'environnement*, Note de synthèse en vue de l'habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université de Provence (Aix-Marseille I), Laboratoire Population Environnement (UPRES ORSTOM/Université de Provence), 1999.

Aspe C., Eau et citoyenneté : le mythe de la caverne, *Environnement et Société*, 1999, pp 33-40.

Aspe C., Les temps de la sociologie de l'environnement : engagement et modernité, *Sociologies Pratiques, Gérer l'environnement, le temps de l'action concertée*, n°7, 2003, pp. 117-136.

Aubertin C., Boisvert V., Vivien F.D., La construction sociale de la biodiversité, *Nature Sciences Sociétés*, vol.6, n°1, 1998, pp. 7-19.

Audigué D., Limouzin H., *La carpe, poisson de sport*, Bordas, 1990.

- Azémar G.P., Les voix de l'absence, *Autrement, Ouvriers, ouvrières. Un continent morcelé et silencieux*, n°126, 1992, pp 13-19.
- Babelon J.P., Chastel A., *La notion de patrimoine*, Liana Levi ed., 1994.
- Balvet D., *La carpe de la Dombes : des représentations à la consommation. Etude anthropologique d'une production de terroir ambivalente*, Mémoire de DEA, Université Lumière Lyon 2, 1997.
- Bao I., *Les identités sociales et professionnelles des pêcheurs aux engins et aux filets en eau douce*, doctorat de sociologie, Université Lyon II, 1997.
- Barnaud G., A l'interface de la pratique et de la théorie : l'écologie de la restauration, *Natures Sciences sociétés, Hors-Série, Recréer la nature*, 1995, pp 36-49.
- Barraqué B., *La gestion de l'eau*, Dossiers d'Actualité Mondiale, Problèmes politiques et sociaux, La Documentation Française, vol. n°686, 1992.
- Barraqué B., Callon M., Fritsch M., Lascoumes P., Sociologie, science politique et environnement, *La question de l'environnement dans les sciences sociales. Eléments pour un bilan. PEVS CNRS*, Lettre n°17, 1998.
- Barrué-Pastor G., L'interdisciplinarité en pratiques, in Jollivet M. (ss dir.), *Sciences de la Nature, Sciences de La Société. Les passeurs de frontières*, 1992, pp 455-475.
- Barthélémy C., Jacqué M., Picon B., *L'eau associative : quelles réalités et quel enjeux autour de la gestion d'une ressource? Analyse sociologique des associations intervenant dans le domaine de l'eau dans le bassin Rhône-Méditerranée Corse*, Rapport DESMID, Académie de l'Eau, Agence de Bassin RMC., 1999.
- Barthélémy C., Jacqué M., La gestion des espaces protégés en Camargue : la construction sociale de "l'Homme", *Revue Faire Savoirs, Association Méditerranéenne d'Animation, de Rencontres et d'Echanges Scientifiques en Sciences Humaines et Sociales*, n° spécial Camargues, 2000.
- Barthélémy C., Nicolas L., Pêcheurs amateurs du fleuve à la mer. Des pratiques ordinaires de nature au défi de la gestion environnementale, *Europaea, Journal des Européistes I - 2*, anno VIII, Naturalia, 2002, pp 283-301.
- Barthélémy T., Weber F., Les militants de la nature en Bretagne. Quels parcours? Quels projets?, Jollivet M., Mathieu N. (ss dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan, 1989, pp 146-156.
- Baudelot C., Des progrès, mais peut mieux faire, *Autrement, ouvriers, ouvrières, un continent morcelé et silencieux*, n°126, 1992, pp 104-113.
- Baudelot C., Establet R., Malemort J., *La petite bourgeoisie en France*, Maspero, 1975.
- Baudelot C., Establet R., *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Seuil, 2000.
- Baudrillard J., *La société de consommation, ses mythes, ses structures*, Denoël, 1993.
- Beaud S., Pialoux M., *Retour sur la condition ouvrière*, Fayard, 1999.
- Beck U., *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Alto Aubier, 1986 (1°ed.), 2001.
- Becker H., *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, a.m. Métailled ed., 1985.
- Bennahmias J.L., Roche A., *Des Verts de toutes les couleurs. Histoire et sociologie du mouvement écolo*, Albin Michel, 1992.
- Berthelot J.M., *Les vertus de l'incertitude. Le travail de l'analyse dans les sciences sociales*, Sociologie d'aujourd'hui, P.U.F., 1996.

- Bonette-Lucat C., Les bricoleurs : entre polyvalence et spécialisation, *Sociétés contemporaines, Production domestique*, n°8, 1991, pp 61-85.
- Bourdieu P., *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Editions de Minuit, 1979.
- Bourdieu P., Vous avez dit "populaire"?, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales : l'usage de la parole*, mars 1983, pp 98-105.
- Bourdieu P., Comment peut-on être sportif?, *Questions de sociologie*, 1984, pp 173-195.
- Bourdieu P., *Science de la science et réflexivité*, Cours du Collège de France, 2001.
- Bourg D. (ss dir.), *Les sentiments de la nature*, La Découverte, 1993.
- Bozon M., Chasse, territoire, groupements de chasseurs, *Etudes Rurales, La chasse et la cueillette aujourd'hui*, n°87-88, juillet-décembre 1982, pp 335-342.
- Bozon M., La fréquentation des cafés dans une petite ville ouvrière, une sociabilité populaire autonome?, *Ethnologie Française* XII, 2, 1982, pp 137-148.
- Bozon M., Les recherches sur la culture ouvrière, une Bibliographie, *Terrain*, n°5, 1985, pp 46-56.
- Bozon M., Chamboredon J.C., Fabiani J.L., La chasse, *Encyclopédie Universalis*, 1981.
- Breton S., La technique entre nature et culture, *Esprit*, n° 237, 1997, pp 159-180.
- Bromberger C., Dufour A.H., Pourquoi braconner? Jeux interdits en basse-Provence, *Études rurales*, Juillet-Décembre, 1982, pp 357-375.
- Bromberger C., Lenclud G., La chasse et la cueillette aujourd'hui : un champ de recherche anthropologique?, *Etudes Rurales, La chasse et la cueillette aujourd'hui*, n° 87-88, 1982, pp 7-35.
- Bromberger C., Les savoirs des autres, *Revue Terrain*, n°6, 1986, pp 3-5.
- Bromberger C., La passion pour la chasse, ethnographie, *Provence Alpes Côte d'azur, Cadre naturel, Histoire, Art, Littérature, Langue, Économie, Traditions Populaires*, Christine Bonneton ed., 1989, pp. 134-139.
- Bromberger C. (ss dir.), *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Bayard Editions, 1998.
- Brun B., Dufour A.H., Picon, B., Ribéreau-Gayon M.D. (ss dir.), *Cabanes, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*, Travaux de la société d'écologie humaine, Editions de Bergier, 2000.
- Buhot D., Classes moyennes et transformations d'un loisir de nature : le cas d'une association ornithologique, in
- Cadoret A. (ss dir.), *Protection de la nature, histoire et idéologie, de la nature à l'environnement*, L'Harmattan, 1985.
- Caillois R., *Les jeux et les hommes, le masque et le vertige*, Gallimard, 1967, 1985.
- Callon M., Eléments pour une sociologie de la traduction, la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieux, *L'année sociologique*, 1986, pp. 169-208.
- Callon M., Rip A., Humains, non humains : morale d'une coexistence, in *La terre outragée, les experts sont formels*, Autrement, série Sciences en société, n°1, 1992, pp. 140-156.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Seuil, 2001.
- Calvo M., Les styles alimentaires dans les dynamiques d'insertion, *Hommes et migrations*, n°1105, 1987, pp. 7-15.

Caraire , Dobré, Pratiques environnementales des ménages et modes de vie, *Les données de l'environnement*, IFEN, n°41, 1998.

Castel R., *Les métamorphoses de la question sociale*, Folio Essais, Gallimard, 1995.

Castel R., La sociologie et la réponse à la demande sociale, in Lahire B. (ss dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Editions la Découverte, 2002, pp. 67-78.

Cézard L., *Les ouvriers*, INSEE Première, n°455, 1996.

Chamboredon J.C., Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation, *Revue Française de Sociologie*, tome 21 (1), 1980, pp. 97-119.

Chamboredon J.C., La « naturalisation » de la campagne, une autre manière de cultiver les « simples », in Cadoret A. (ss dir.), *Protection de la nature, histoire et idéologie, de la nature à l'environnement*, 1985, pp. 138-151.

Changeux T., La pêche aux engins, moyens d'approche de la richesse halieutique du bassin du Rhône. Données récentes, *Méditerranée Revue géographique des pays méditerranéens, La Camargue et le Rhône, hommes et milieux*, n°3-4, 1993, pp 81-90.

Chauvel L., *Le retour des classes sociales*, Revue de l'OFCE, n°79, pp 316-362.

Chenu A., *Les employés*, La Découverte, 1990.

Chevalier L., *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du XIX^e siècle.*, Plon, 1958.

Chevallier D., Avant-propos, *Terrain*, Des hommes et des bêtes, n°10, 1988, pp 5-8.

Chevallier D., Les savoirs de la nature, approches ethnologiques, in Jollivet M., Mathieu N. (ss dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, 1989, pp 170-179.

Claeys-Mekdade C., Qu'est-ce qu'une "population concernée"? L'exemple Camarguais, *Géocarrefour*, vol. 76, 2001, pp 217-23.

Combe P.M., Le Corre M., Menella J.Y., Perrin J.F., *La restauration des grands migrateurs rhodaniens et méditerranéens*, Colloque Scientifiques et décideurs. Agir ensemble pour une gestion durable des systèmes fluviaux. L'expérience du Rhône et autres grands fleuves européens., Lyon, 6-8 juin 2001.

Corbin A., *Le miasme et la Jonquille, l'odorat et l'imaginaire social, XVIII^e et XIX^e siècles*, Champs/Flammarion, 1986.

Corbin A., *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, Aubier, 1988.

Corbin A. (ss la dir.), *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier, 1995.

Corcuff P., *Les nouvelles sociologies*, Coll. 128, Nathan, 1995.

Crapanzano V., Réflexions sur une anthropologie des émotions, *Terrain, Les émotions*, n° 22, 1994, pp 109-117.

Csergo J., Extension et mutation du loisir citadin, Paris, XIX^e siècle-début XX^e siècle, Alain Corbin (ss dir.), *L'avènement des Loisirs 1850-1960*, Aubier, 1995, pp. 121-168

Dalla Bernardina S., Braconniers piémontais : tricksters ou héros culturels, *L'imaginaire de la chasse hier et demain*, Atelier CRC France, 1988, pp 147-168.

Dalla Bernardina S., L'invention du chasseur écologiste. Un exemple italien, *Terrain*, n°13, 1989, pp 130-139.

Dalla Bernardina S., Une personne pas tout à fait comme les autres. L'animal et son statut, *L'Homme*, 120, XXXI (4), 1991, pp 33-50.

- Dalla Bernardina S., *L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes*, Imago, 1996.
- Dalla Bernardina S., Les voluptés du plein air, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, 1998, pp. 375-407.
- Dalla Bernardina S., La nature sauvage et ses consommateurs : le Game Fair, *Ethnologie française*, XXXI, 4, 2001, pp. 681-693.
- de Singly F., La sociologie, forme particulière de conscience, in Lahire B. (ss dir.), *A quoi sert la sociologie?*, 2002, pp 13-42.
- Debren P., *Les comportements de loisirs des Français*, Collection de l'INSEE, Série M. Ménages, 1967.
- Delbos G., Jorion P., *La transmission des savoirs*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1984 (1^oed.), 1990.
- Deniot J., Trivière F.X., Le bricolage ou la passion réfutée, *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, 1998, pp. 95-116.
- Descola P., De l'indien naturalisé à l'indien naturaliste : sociétés amazoniennes sous le regard de l'Occident, in Cadoret A. (ss dir.), *Protection de la nature, histoire et idéologie, de la nature à l'environnement*, 1985, pp. 221-235.
- Descola P., *La nature domestique. Symbolique et praxis dans l'écologie des Achuar*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1986.
- Desjeux D., *L'eau : quels enjeux pour les sociétés rurales ?*, L'harmattan, 1985.
- Desrosières A., Thévenot L., *Les catégories socioprofessionnelles*, Coll Repères, Éditions La Découverte, 1988.
- Digard J.P., *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Fayard, 1990.
- Digard J.P., Cheval, mon amour. Sports équestres et sensibilités "animalières" en France, *Terrain*, n°25, 1995, pp 49-60.
- Dobré M., *L'opinion publique et l'environnement*, Institut français de l'environnement, 1995.
- Donnat O., Cogneau D., *Les pratiques culturelles des Français 1973-1989*, La Découverte, La Documentation Française, 1990.
- Douglas M., *De la souillure. Essai sur les notions de pollution et de tabou*, F/M Fondations, 1981.
- Drouin J.M., L'écologie : généalogie d'une discipline, *Autrement, La terre outragée. Les experts sont formels*, n°1, 1992, pp 54-65.
- Dubet F., Comment devient-on ouvrier?, *Autrement, Ouvriers, ouvrières, un continent morcelé et silencieux*, n°126, janvier, 1992, pp 136-145.
- Dubost F., *Les jardins ordinaires*, L'Harmattan, 1984 (1^o ed.), 1997.
- Duclos D., Classe ouvrière et environnement. Les travailleurs et l'impact de l'activité industrielle sur les milieux naturels et urbains, *Sociologie du travail*, vol.22, n°3, 1980, pp 324-345.
- Ducros A., Lizet B., Micoud A., Roué M., Anthropologie et environnement, *La question de l'environnement dans les sciences sociales. Éléments pour un bilan. PEVS CNRS, Lettre PIREVS n°17*, 1998, pp 13-23.
- Dumazedier J., *Vers une civilisation du loisir ?*, Seuil, 1962.
- Dumazedier J., Ripert A., *Le loisir et la ville, Tome 1, Loisir et culture*, Editions du Seuil, 1966.

- Dupoirier E. (ss dir.), Observatoire de suivi de l'environnement et de l'écologie, Observatoire Interrégional du politique, Electricité de France, Institut Français de l'Environnement, 1994.
- Durkheim E., Les règles de la méthode sociologique, (1895, 1^o ed.), P.U.F., 1983.
- Eizner N., De la nature de l'environnement, *Natures En Tête*, Colloque de Neuchâtel, 1996, pp. 111-120.
- Eizner N. (ss coord.), Les représentations sociales de l'environnement. Le cas de la France, Groupe de Recherches sur les Mutations des Sociétés Européennes, 1994.
- Elias N., *La civilisation des moeurs*. Calmann-Lévy, 1973, 1991.
- Elias N., Dunning E., *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard, 1994.
- « Environnement, développement, marché : pour une économie anthropologique. Entretien avec Ignacy Sachs », *Natures, Sciences, Sociétés*, n°2 (3), 1994, pp. 258-265.
- Ewald F., L'expertise, une illusion nécessaire, *Autrement, La terre outragée, les experts sont formels*, 1992, pp 204-209.
- Fabiani J.L., Quand la chasse populaire devient un sport. La redéfinition sociale d'un loisir traditionnel, *Etudes Rurales*, n°87/88, 1982, pp 309-323.
- Fabiani J.L., Les prédateurs éclairés : remarques sur la "gestion rationnelle" de la chasse en France, *L'imaginaire de la chasse. Hier et aujourd'hui*, Atelier CRC France, 1988, pp. 111-124.
- Fabiani J.L., Les créateurs de nature. Enjeu et justification d'une pratique paradoxale, *Natures, Sciences, Sociétés*, Volume 3, Hors Série, « Recréer la nature », 1995, pp 85-97.
- Fabiani J.L., Sciences des écosystèmes et protection de la nature, in Cadoret A. (ss dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, L'Harmattan, 1985, pp 75-93.
- Fabre-Vassas C., Le partage du ferum, un rite de chasse au sanglier, *Etudes Rurales, La chasse et la cueillette aujourd'hui*, n°87-88, 1982, pp. 377-400.
- Fabre D., Savoirs naturalistes populaires et projets anthropologiques, *Les savoirs naturalistes populaires*, Actes du séminaire de Sommières, 1985.
- Fassin D., Les sciences sociales, comme pratique engagée, *Nature Sciences Sociétés*, vol.9, n°4, 2001, pp 43-46.
- Faure, J.M., L'éthique puritaine du marathonien, *Esprit, Le nouvel âge du sport*, n°4, 1987, pp 36-41.
- Fischler C., *L'omnivore. Le goût, la cuisine et le corps*, Eds Odile Jacob, 1990.
- Friedberg C., Diversité, ordre et unité du vivant dans les savoirs populaires, *Natures, Sciences, Sociétés* Vol 5, n°1, 1997, pp 5-17.
- Friedmann G., *Où va le travail humain*, Gallimard, 1950, rééd. 1960.
- Friedmann G., Le travail en miettes, Spécialisation et loisirs, 1956, rééd. 1972.
- Gaboriau P., Les trois âges du vélo en France, *Vingtième Siècle*, n°29, janvier-mars 1991, pp 17-33.
- Galland O., Lemel Y. (ss dir.), *La nouvelle société française. Trente années de mutation*. Armand Colin, 1998.
- Gazzaniga J.L., Brèves notes sur la loi de l'eau du 3 Janvier 1992, *La gestion de l'eau, Problèmes politiques et sociaux, Dossiers d'actualité mondiale*, La documentation française, n° 686, 1992, pp 27-30.
- Giddens A., *Les conséquences de la Modernité*, L'Harmattan, 1994.

- Giddens A., *La constitution de la société*, PUF, (1984 1^oed.), 1997.
- Godard O., Hubert B., Humbert G., Gestion, aménagement, développement : mobiles pour la recherche et les catégories d'analyse, in Jollivet M ; (ss dir.), *Sciences de la nature, Sciences de la société. Les passeurs de frontières*, Editions du CNRS, 1992, pp 321-335.
- Goffman E., *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux*, Les Editions de Minuit, 1968.
- Gorz A., *Capitalisme, socialisme, écologie. Désorientations. Orientations*, Galilée, 1991.
- Goubert J.P., *La conquête de l'eau*, Robert Laffont, 1986.
- Gremion P., *Le pouvoir périphérique*, Seuil, 1976.
- Grignon C., Grignon C., Styles d'alimentation et goûts populaires, *Revue Française de Sociologie*, XXI, 1980, pp. 531-569.
- Grignon C., Passeron J.C., *Le Savant et le Populaire. Misérabilisme et populisme en sociologie et en littérature*, Gallimard/Le Seuil, 1989.
- Grimler G., Roy C., Activités domestiques : faire, acheter, faire faire ou ne pas faire?, *INSEE Première*, n°109, 1990, pp 1-4.
- Habermas J., *La technique et la science comme "Idéologie"*, Gallimard, 1973.
- Halbwachs M., *Les cadres sociaux de la mémoire*, P.U.F., 1952.
- Harrison R., *Forêts. Essai sur l'imaginaire occidental*, Flammarion, 1992.
- Haudricourt A.G., Domestication des animaux, culture des plantes et traitement d'autrui, *L'Homme*, janvier, avril II, 1, 1962, pp 40-50.
- Hell B., *Entre Chien et Loup. Faits et dits de chasse dans la France de l'Est*, Eds de la Maison des sciences de l'homme, 1985.
- Hell B., De la nécessité du hasard. Les gestes de chasse des équipes communales (France de l'Est), *Ethnologie Française*, XVII 2/3, 1987, pp 201-207.
- Hell B., Le sauvage consommé, Classification animale et ordonnance cynégétique dans la France de l'Est, *Terrain*, 10, 1988, pp. 74-85.
- Héran F., Au coeur du réseau associatif : Les multi-adhérents, *Economie et Statistique*, n°208, 1988, pp 33-44.
- Héran F., Un monde sélectif, les associations, *Economie et Statistique*, n°208, 1988, pp 17-31.
- Hoggart R., *La culture du pauvre. Etude sur le style de vie des classes populaires en Angleterre*, Editions de Minuit, 1970.
- INSEE, *Portrait de la France. Le recensement de 1999*, 2000.
- Ion J., *La fin des militants?*, Éditions Ouvrières, 1997.
- Judy H.P., *Patrimoines en folie*, Coll. Ethnologie de la France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990.
- Jodelet D., Représentations sociales : un domaine en expansion, in Jodelet D. (ss dir.), *Les représentations sociales.*, 1989, pp 48-78.

Jodelet D., Scipion C., Quand la science met l'inconnu dans le monde, *Autrement, La terre outragée, les experts sont formels*, 1992, pp 210-222.

Jollivet M., Mathieu N. (ss dir.), *Du rural à l'environnement. La question de la nature aujourd'hui*, L'Harmattan, 1989, pp 279-289.

Jollivet M. (ss dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontière*, CNRS Editions, 1992.

Jollivet M., Pluridisciplinarité, interdisciplinarité et recherche finalisée ou des rapports entre sciences, techniques et sociétés, in Jollivet M. (ss dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS Editions, 1992, pp 519-535.

Jollivet M., Un chapitre de l'histoire récente d'une vieille et grande question : les rapports Homme-Nature, in Jollivet M. (ss dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS Editions, 1992, pp 25-39.

Jollivet M., Pavé A., L'environnement, un champ de recherche en formation, *Natures-Sciences-Sociétés*, 1, 1993, pp. 6-20.

Juan S., Activités ordinaires. Un regard sociologique, *Sciences humaines, Anatomie de la vie quotidienne*, n°88, 1988, pp. 24-29.

Kalaora B., *Au-delà de la nature, l'environnement. L'observation sociale de l'environnement*, L'Harmattan, 1998.

Kalaora B., *Le Musée Vert. Radiographie du loisir en forêt*, L'Harmattan, 1993.

Kalaora B., Le sociologue et l'environnement. La longue marche vers la science pragmatique : arpenteur du social ou conseiller du prince?, *Natures, Sciences, Sociétés*, 1,4, 1993, pp 309-315.

Kalaora B., Savoye A., La protection des régions de montagne au XIX^e siècle : forestiers sociaux contre forestiers étatistes, in *Protection de la nature, histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, 1985, pp 6-21.

Kalaora B., Charles L., Intervention sociologique et développement durable : le cas de la gestion intégrée des zones côtières, *Nature Sciences Sociétés*, vol.8, n°2, 2000, pp 31-38.

Kaufmann J.C., *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Nathan, 2001.

Keith T., *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne*, Bibliothèque des histoires, Gallimard, 1983.

« La chasse et la cueillette aujourd'hui », Recherches anthropologiques, numéro spécial, *Etudes Rurales*, n°87-88, juillet-décembre 1982.

« *Les pratiques de l'environnement* », séminaire EHESS, Marseille,

« *L'opinion publique et les usages actuels de la forêt* », Les matinées thématiques de l'OPRESE, IFEN, 1998.

Lahire B., Introduction, in Lahire B. (ss dir.), *A quoi sert la sociologie?*, La Découverte, 2002, pp 5-12.

Lahire B., Utilité : entre sociologie expérimentale et sociologie sociale, in Lahire B. (ss dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, 2002, pp 43-66.

Lambert S., Quand l'écologie et la biologie s'appelaient histoire ou sciences naturelles. Application aux animaux utiles ou nuisibles, *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°38, 1999, pp 23-40.

Larrère R., Des cueillettes, des conflits, des contrôles, *Etudes Rurales*, n°87-88, juillet-décembre 1982, pp. 191-208.

Larrère C., Larrère R. Editeurs, *La Crise Environnementale*, Séminaire Paris 13-15 janvier, Editions de l'INRA, 1994.

- Larrère R., L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau, *Courrier de l'Environnement de l'INRA*, n°22, 1994, pp 5-13.
- Larrère C., Larrère R., *Du bon usage de la nature. Pour une philosophie de l'environnement*, Alto Aubier, 1997.
- Larrère C., Larrère R., Le contrat domestique, *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 30, 1997, pp. 5-17.
- Larrère R., Ethique et expérimentation animale, *Natures Sciences Sociétés*, vol. 10, n°1, 2002, pp. 24-32.
- Larrue J., *Loisirs ouvriers chez les métallurgistes toulousains*, Mouton, 1965.
- Lascoumes P., *L'éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Editions La Découverte, 1994.
- Lascoumes P., La précaution, un nouveau standard de jugement, *Esprit*, n° 237, 1997, pp 129-140.
- Latour B., *La science en action*, La Découverte, 1989.
- Lazarus S., Anthropologie ouvrière et enquêtes d'usine : état des lieux et problématique, *Ethnologie Française Anthropologie ouvrière et enquêtes d'usine*, XXXI 3, 2001, pp 389-400.
- Le Bras H., *Les limites de la planète. Mythes de la nature et de la population*, Flammarion, 1994.
- Le Floch S, Eizner N., Le peuplier et l'eau ou l'une des figures de la nature populaire, *Le courrier de l'environnement de l'INRA*, n°30, 1997, pp 19-28.
- Le Floch S., Environnement, paysage, écologie... Des gens ordinaires. Quelques pistes de réflexion issues d'une enquête exploratoire, *Nature Sciences Sociétés*, n°2, 1999, pp 65-71.
- Le Roux P., Les loisirs des Français, *Economie et Statistiques*, n°12, 1970.
- Lefevre J.C., De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel, in Jeudy H.P. (ss dir.), *Patrimoines en folie*, Coll. Ethnologie de la France, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1990, pp 29-77.
- Léger J., Les dépenses pour les loisirs depuis 1960, *INSEE Première*, n°306, 1994.
- Levi-Strauss C., *Mythologiques, le cru et le cuit*, Plon, 1964.
- Lévi-Strauss C., *La pensée sauvage*, Plon, 1962.
- « *Les savoirs naturalistes populaires* », Actes du colloque de Sommières, 1983.
- « *L'imaginaire de la chasse. Hier et demain* », Atelier CRC France, 1988.
- Marié M., Viard J., *La campagne inventée*, Actes Sud, 1977.
- Mathieu N., Rivault C., Blanc N., Cloarec A., Le dialogue interdisciplinaire mis à l'épreuve : réflexions à partir d'une recherche sur les blattes urbaines, *Natures, Sciences, Sociétés*, vol.5, n°1, 1997, pp 18-30.
- Méchin C., Les règles de la bonne mort animale en Europe Occidentale, *L'Homme XXXI*, 4, 1991, pp 51-67.
- Mendras H., *La fin des paysans*, Armand Colin, 1967.
- Mendras H., *La seconde Révolution Française 1965-1984*, Gallimard, 1988, 1994.
- Mendras H., Forsé M., *Le changement social*, Coll. U., Armand Colin, 1991.
- Mendras H., *Éléments de sociologie*, Coll. U., Armand Colin, 1996.
- Micoud A., Entre Loire Et Rhône, ou comment des objets naturels peuvent faire du lien, in Micoud A., Peroni M., *Ce qui nous relie*, 2000, pp 227-239.

- Micoud A., La forêt qui cache les arbres : représentations sociales et développement local dans le Parc du Pilat, in
- Micoud A., *Le Bien Commun des patrimoines*, Colloque Patrimoine culturel, patrimoine naturel, 12 et 13 décembre 1994.
- Micoud A., Vers un nouvel animal sauvage : le sauvage "naturalisé vivant" ?, *Natures, Sciences, Sociétés*, Vol. 1, n° 3, 1993, pp 203-210.
- Micoud A. (ss dir.), *Des Hauts Lieux, la construction sociale de l'exemplarité*, Editions du CNRS, 1991.
- Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, Mission du Patrimoine ethnologique, *Les savoirs naturalistes populaires*, Actes du séminaire de Sommières, 12 et 13 décembre 1983, Editions de la Maison des sciences de l'homme, cahier 2, 1985.
- Monceau C., Blanche-Barbat E., Echampe J., *La consommation alimentaire depuis 40 ans. De plus en plus de produits élaborés*, INSEE Première, n°846, Mai 2002.
- Morin E., *Le paradigme perdu : la nature humaine*, Points Essais, Edition du Seuil, 1973.
- Moscovici S., Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire, in Jodelet D. (ss dir.), *Les représentations sociales*, 1989, pp
- Moscovici S., *Essai sur l'histoire humaine de la nature*, Flammarion, 1977.
- Mougenot C., Melin E., Entre science et action : le concept de réseau écologique, *Nature Sciences Sociétés*, vol.8, n°3, 2000, pp 20-30.
- Mottet G., *Géographie physique de la France*, P.U.F., 1993.
- Nougarède O., Larrère R., Poupardin D., La restauration des terrains de montagne de 1882 à 1913. L'Aigoual et sa légende, in Cadoret A., *Protection de la nature, histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, 1985, pp 24 -
- Passeron J.C., Attention aux excès de vitesse. Le "nouveau" comme concept sociologique, *Esprit*, "Le nouvel âge du sport. Lauda, Platini, Tapie, Edlinger et les autres", avril 1987, pp 129-134.
- Pelen J.N., Le pays d'Arles, sentiments d'appartenance et représentations de l'identité, *Terrain* n°5, 1985, pp 37-45.
- Pelosse V., Les modes d'interprétation des pratiques cynégétiques modernes en France, *L'Homme* XXVIII, 4, 1988, pp 122-133.
- Pelosse V., Vourc'h A., Un jeu avec le sanglier, *Ethnologie Française*, XIV, 4, 1984, pp 344-353.
- Picon B., La protection de la nature sur le littoral camarguais : du tourisme de masse à la fréquentation élitiste, *Anthropologie maritime, Actes du colloque, Le littoral, milieux et sociétés*, Cahier n°2, 1985, pp. 87-92.
- Picon B., *L'espace et le temps en Camargue*, Actes Sud, 1988.
- Picon B., La gestion hydraulique de la Camargue, une histoire de représentation, in Aspe C. (ss dir.), *Chercheurs d'eau en Méditerranée*, Editions du Félin, 1991, pp 65-73.
- Picon B., Chasse, pêche, cueillette, un même objet support d'attitudes et de pratiques sociales différenciées, *Sociétés contemporaines*, n°8, 1991, pp. 87-100.
- Picon B., De nouvelles pratiques de recherche, prémices d'un nouveau courant?, in Jollivet M. (ss dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, 1992, pp. 509-517.
- Picon B., Enquête sur les représentations de leur environnement par les Arlésiens. Résultats et analyse, Plan Municipal d'Environnement d'Arles, 1992.

- Picon B., Le citoyen, le savant, le journaliste et le politique, in Jollivet M. (ss dir.), *Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières*, CNRS Editions, 1992, pp 41-53.
- Picon B., Ojeda J., De la nature "ressource" à la nature institutionnalisée dans les deltas du Rhône et du Guadalquivir, *Méditerranée, Revue géographique des pays méditerranéens, La Camargue et le Rhône, hommes et milieux*, Tome 78, 3.4 , 1993, pp 69 - 75.
- Picon B., Pont D., Radiographie du Rhône, *Terres marines, "L'eau en Méditerranée"*, n°4, 1993, pp 32-35.
- Picon B., Du bon usage de la menace. Chronique des représentations de la nature en Camargue, *Etudes Rurales*, n° 141-142, 1996, pp 143-156.
- Picon B., Les cabanes de l'entre-deux mondes, in *Cabanes, cabanons et campements. Formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*, Travaux de la société d'écologie humaine, 2000, pp 329-336:
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., *Sociologie de la bourgeoisie*, La Découverte, 2000.
- Pinçon M., Pinçon-Charlot M., La dernière classe sociale, sur la piste des nantis, *Le Monde Diplomatique*, septembre 2001, pp 24-25.
- Pociello C., Un nouvel esprit d'aventure. De l'écologie douce à l'écologie dure, *Esprit, Le nouvel âge du sport. Lauda, Platini, Tapie, Edlinger et les autres*, n° spécial, avril 1987, pp 95-105.
- Programme Environnement, Vie et Sociétés, Comité Systèmes Ecologiques et Actions de l'Homme, CNRS, 1999.
- Raffin J.P., Ricou G., Le lien entre les scientifiques et les associations de protection de la nature : approche historique, in Cadoret A. (ss dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, 1985, pp 61-74.
- Retière J.P., Schwartz O., Où en est la classe ouvrière?, *Problèmes politiques et sociaux. La documentation Française*, n°727, 1994.
- Revue Internationale des sciences sociales, *Les savoirs autochtones*, n°173, septembre 2002.
- Richez J.C., Strauss L., Un temps nouveau pour les ouvriers : les congés payés (1930-1960), in Corbin A. (ss dir.), *L'avènement des Loisirs 1850-1960*, 1995, pp 376-412.
- Rocher G., 1968, *Introduction à la sociologie générale, L'action sociale*, HMH ed., 1968.
- Roué M., Développement durable et reconnaissance des savoirs locaux ou traditionnels, *Ecorev', revue critique d'écologie politique*, janvier 2003.
- Roussel P., *Rapport sur les outils institutionnels pour la gestion des espèces sauvages*, Rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement. Ministère de l'écologie et du développement durable, 2002.
- Saouter A., La maman et la putain. Les hommes, les femmes et le rugby, *Terrain*, n°25, 1995, pp 13-24.
- Schwartz O., *Le monde privé des ouvriers. Hommes et femmes du Nord*, P.U.F., 1990.
- Schwartz O., Zones d'instabilité dans la culture ouvrière, *Autrement, Ouvriers, ouvrières. Un continent morcelé et silencieux*, n°126, 1992, pp 123-135.
- Séminaire sur les pratiques de l'environnement*, EHESS Marseille, Ministère de l'Environnement, 1997.
- Singly de F., La sociologie, forme particulière de conscience, in Lahire B. (ss dir.), *A quoi sert la sociologie ?*, Editions La Découverte, 2002, pp. 13-42.
- Suaud C., Espace des sports, espace social et effets d'âge. La diffusion du tennis, du squash et du golf dans l'agglomération nantaise, *Actes de la Recherche en Sciences Sociales, L'espace des sports, tome 1*, n°79, 1989, pp 2-20.

Sue R., *Le loisir, Que sais-je?*, PUF, 1980.

Thélot C., *Tel Père, tel fils. Position sociale et origine familiale*, Dunod/Bordas, 1982.

Theys J., Kalaora B., Quand la science réinvente l'environnement, *Autrement, La terre outragée. Les experts sont formels!*, 1995, pp 15-49.

Thiesse A.M., Organisation des travailleurs et temps dérobés (1880-1930), in Corbin A. (ss dir.), *L'avènement des Loisirs 1850-1960*, 1995, pp 376-412.

Touraine A., Ragazzi O., *Ouvriers d'origine agricole*, Editions du Seuil, 1967.

Traimond B., Le braconnage du gibier dans la Lande XIX^e-XX^e siècle. Dits et interdits, *Ethnologie française*, XIV, 4, 1984, pp 355-363.

Vourc'h A., Pelosse V., Chasseurs et protecteurs : les paradoxes d'une contradiction, in Cadoret A. (ss dir.), *Protection de la nature. Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement*, 1985, pp 108-117.

Vadrot C.M., *L'écologie, histoire d'une subversion*, Syros, 1977.

Van Tilbeurgh V., *L'huître, le biologiste et l'ostréiculteur. Lectures entrecroisées d'un milieu naturel*, L'Harmattan, 1988.

Veblen T., *Théorie de la classe de loisir*, Gallimard, [1899], 1978.

Verdon J., *Les loisirs au Moyen-Age*, Tallandier, 1980.

Verret M., *L'ouvrier français : le travail ouvrier*, Coll.U, Armand Colin, 1982.

Verret M., *L'espace ouvrier*, L'Harmattan, (1979 1^oed.), 1995.

Verret M., *La culture ouvrière*, L'Harmattan, (1988 1^oed.), 1996

Verret M., Le temps libre des ouvriers et des "bas-salaires", *Autrement, Les vacances, un rêve, un produit, un miroir*, n° 111, 1990, pp 39-44.

Verret M., Culture ouvrière et politique, *Autrement, Ouvriers, ouvrières. Un continent morcelé et silencieux*, n°126, 1992, pp 198- 207.

Verret M., Où va la classe ouvrière française?, *Autrement, Ouvriers, ouvrières. Un continent morcelé et silencieux*, n°126, 1992, pp 21-34.

Vialles N., La viande ou la bête, *Terrain, Des hommes et des bêtes*, n°10, 1988, pp 86-96.

Vourc'h A., Pelosse V., *Chasser en Cévennes, un jeu avec l'animal*, Edisud, Editions du CNRS, 1988.

Weber F., *Le travail à côté*, Editions de l'EHESS, 1989.

Weber M., *Economie et société*, Plon, (1922, 1^oed.), 1971.

Weber M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Plon, (1905, 1^o ed.), 1964.

Yonnet P., *Jeux, modes et masses 1945-1985*, Bibliothèque des Sciences Humaines, Gallimard, 1985.

Table